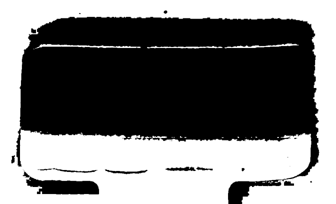






LA MORT DE LOUIS XIII. Tome.10.

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME DIXIÉME,

SECONDE PARTIE,

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable en France, & dans l'Europe, depuis la révolution de Catalogne, jusques à la mort de ce Prince.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.

Nouvelle Edition revuë & corrigée.



A AMSTERDAM,

Chez ZACHARIE CHATELAIN.

M DCC LI.



HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE XLVIII.

Quelques-uns ont cru, & ce n'est pas sans fondement, que Richelieu voiant le Comte Duc d'Olivarez si occupé à réduire les Catalans & les Portugais, qu'il seroit désormais incapable de secourir efficacement les mécontens de France, prit la résolution de pousser à bout le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon, qu'il espéroit d'accabler sans peine, dès que l'appui de la Maison d'Autriche leur manqueroit. Soissons causoit une merveilleuse inquiétude au Cardinal.

1641.
Le Maréchal de Châtillon s'avance avec une armée vers Sedan contre le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon.

1641.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 64. & 68. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Mémoires du Duc de Bouillon. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.

Ce Prince plus aimé & plus estimé en France que Condé & Enguien, auroit balancé leur crédit, & déconcerté lui seul le grand projet de se faire Régent du Roiaume après la mort de Louïs. C'est pourquoi Richelieu pensoit incessamment à se défaire du Comte, ou de le chasser du moins dans les païs étrangers. Dès qu'on parloit de sa réconciliation avec le Roi, le Cardinal proposoit incontinent que Soissons se retirât à Neufchâtel, ou à Venise, puisqu'il ne vouloit pas revenir à la Cour. Une guerre paroissoit l'expédient le plus sûr & le plus convenable aux intérêts de Richelieu. Elle lui donnoit occasion de faire flétrir le Comte comme un rebelle, & de le dépouiller de ses charges & de ses biens. Sa bravoure le devoit porter à exposer librement sa personne. Que savoit-on s'il ne seroit point tué, ou fait prisonnier? Du moins après sa défaite, que le Cardinal regardoit comme une ressource infaillible, il auroit été réduit à la nécessité de s'enfuir chez les Espagnols, ou ailleurs. Tel étoit le plan de Richelieu. Il espéroit qu'en poussant Soissons à prendre les armes, il se délivreroit de lui tôt ou tard, & d'une maniére ou d'une autre. Il étoit seulement question d'empêcher qu'il ne pût former un parti trop puissant. On croioit y avoir suffisamment pourvû par l'éloignement des Ducs de Vendôme & de la Valette, par l'épouvante jettée dans l'esprit de tous les Grans du Roiaume, & par l'acommodement conclu avec le Duc

de Loraine. La liaison de Soissons avec 1641.
Bouillon ne déplaisoit pas trop au Cardinal. C'étoit un prétexte plausible d'enlever Sedan à Bouillon : chose que le Cardinal souhaitoit passionnément.

Ces spéculations paroissent belles dans le cabinet. Mais quand il en faut venir à l'exécution, elle se trouve plus difficile qu'on ne se l'imaginoit. Dès le commencement de la campagne, Richelieu se trouve déconcerté. Il rabat de sa fierté, & craint pour lui-même. Si nous en croions un Auteur Italien, certaines choses dites au Roi par Bullion Surintendant des finances mort depuis peu, allarmérent étrangement le Cardinal. On prétend que Louis se plaignant un jour à Bullion, de ce que l'argent nécessaire à la subsistance des armées manquoit ordinairement, le Surintendant lui remontre que la marine & l'artillerie l'engloutissoient presque tout entier. C'étoit beaucoup dire. Richelieu avoit la suprême direction de l'une, & la Meilleraie son cousin étoit Grand-Maître de l'autre. Bullion ajoûta même, dit-on encore, que le Cardinal avoit allumé la guerre pour ses intérêts particuliers. Que le Roiaume étoit épuisé, & qu'on ne savoit plus où trouver de l'argent pour la soûtenir. Que s'il plaisoit à Sa Majesté de donner quelques années de paix à ses sujets, l'abondance se rétabliroit, & que sans faire crier le peuple, on amasseroit bien-tôt de quoi exécuter les projets qu'elle voudroit former dans la suite. Depuis

1641. la mort de Bullion, Louïs aiant dit c
choſes par maniére de reproche à ſon p
mier Miniſtre, *vous me citez un tém
qui ne peut plus parler*, repartit bruſq
ment le Cardinal. *Je lui ai gardé le ſec
durant ſa vie*, reprit le Roi. *Il m'en av
inſtamment prié, en me remontrant q
étoit perdu ſans reſſource, ſi vous veniez
ſavoir qu'il m'eût parlé ſi librement.* J
peine à me perſuader qu'une créature
Richelieu, qui l'a ſouvent ſervi dans ſ
fourberies, & dans ſes injuſtices, ait c
dire de pareilles choſes. En certains m
mens de chagrin, les plus timides & l
plus intéreſſez Courtiſans ne ſe retienne
pas. La vérité leur échappe malgré qu'i
en aient. Si cette circonſtance eſt certa
ne, Louïs ſe diſpenſa quelquesfois de t
nir la promeſſe que le Cardinal lui avo
habilement extorquée, de révéler rel
gieuſement à ſon Miniſtre, tout ce qu'o
inſinueroit contre lui à Sa Majeſté.

Quoi qu'il en ſoit de l'avis donné pa
Bullion, ſi Richelieu eut ſujet de craindr
que les paroles du Surintendant des finan
ces n'euſſent fait ſur l'eſprit de Louïs un
impreſſion capable de le dégoûter de ſo
Miniſtre, en cas que le Comte de Soi
ſons & le Duc de Bouillon obtinſſen
quelqu'avantage après avoir levé le maſ
que; Richelieu n'en pourſuivit pas moin
ardemment ſon projet de les accabler au
plûtôt & d'enlever Sedan. Pour empê
cher que le Cardinal Infant ne ſoit en éta
de les ſecourir, peut-être pour témoi

gne

gner aux Espagnols qu'il n'est pas fort effraié d'une révolte, sur laquelle Olivarez fondoit de grandes espérances, comme si Richelieu occupé à soûtenir sa propre fortune ébranlée, ne devoit plus penser à attaquer les Païs-Bas, ni à secourir les Catalans & les Portugais, le Cardinal fait donner une puissante armée au Maréchal de la Meilleraie, & le charge d'aller mettre le siége devant Aire, place considérable de l'Artois, que les Espagnols aimeroient mieux conserver que Sedan, & une autre de dix ou douze mille hommes au Maréchal de Châtillon, pour attaquer Sedan, dès que le Duc de Loraine sur lequel on comptoit mal à propos, l'auroit jointe avec ses troupes, & du Hallier Gouverneur de Nanci, avec le petit corps que Louïs gardoit en Loraine, pour tenir le Duc dans le respect. Les délais affectez de celui-ci déconcertérent d'abord le projet de Richelieu. Ils l'auroient même entiérement renversé, si le Comte de Soissons n'eût pas été malheureusement tué. L'armée de Châtillon demeura foible, & du Hallier n'osa l'aller renforcer, pendant que le Lorain devenu suspect, ne sortoit point de ses Etats. 1641.

Cependant la collusion du moins tacite de Charles avec les mécontens, ne les auroit pas sauvez, si le Duc de Bouillon avoit eu moins de prévoiance & d'activité. Surpris de voir à la fin du mois de Mai Châtillon avancé jusques aux portes de Sedan, comme pour investir la place, sans

1641. ſans que les Eſpagnols occupez dans l'Artois, penſent à tenir la parole donnée, de fournir ſept mille hommes aux mécontens, le Duc propoſe à Soiſſons d'envoier vers Lamboi Général de l'Empereur, qui ſe tenoit prêt à marcher avec les ſept mille hommes promis par Ferdinand, dès que les Eſpagnols le joindroient, & de le prier d'approcher de Sedan. Lamboi répondit à l'exprès du Comte & du Duc, que ſes ordres ne lui permettoient pas d'aller plus avant, ſans les troupes Eſpagnoles. On retourne vers lui; on propoſe une conférence avec Bouillon; il l'accepte; le Duc ſe trouve au rendez-vous, & tâche de faire comprendre au Général de l'Empereur, qu'il eſt d'une extrême importance aux mécontens, de montrer qu'ils ont une armée capable de s'oppoſer aux deſſeins de Châtillon. Bien loin de ſe laiſſer ébranler par ces remontrances, Lamboi ne diſſimule pas qu'il doit détacher quelques-uns de ſes régimens & les envoier dans l'Artois au ſecours d'Aire. *Monſieur*, lui dit alors Bouillon, *puiſque tel eſt vôtre deſſein, je vous déclare que M. le Comte & moi, allons écouter les propoſitions d'acommodement qu'on nous fait. Nous traiterons, à moins que vous ne vous approchiez de Sedan, & que vous ne nous promettiez de joindre vos troupes aux nôtres, & d'entrer en France avec nous.* Lamboi change de réſolution; donne ſa parole de marcher, & de conduire ſon armée aux environs de Sedan.

Le

Le Duc dépêche incontinent un Gentilhomme au Comte, lui écrit le succès de la négociation, s'arrête en chemin, fait descendre les bateaux qu'il trouve sur la Meuse, & prépare un pont, afin de se dispenser de donner passage par Sedan aux Impériaux. Pendant qu'il s'appliquoit à cet ouvrage, Soissons le vint trouver, & lui parle de la sorte dans un de leurs entretiens. *Depuis que vous êtes allé conférer avec Lamboi, j'ai reçu une lettre de M. de Longueville, qui semble ouvrir le chemin à une négociation entre le Cardinal & moi. Dans une conjoncture, où nous avions tout à craindre, à cause des difficultez que l'Officier de l'Empereur faisoit de s'approcher de nous, j'ai crû que la prudence vouloit, que je me montrasse moins irréconciliable qu'à l'ordinaire. J'ai même dépêché un Gentilhomme de confiance au Duc de Longueville. Ne seroit-il point à propos de retenir Lamboi au delà de la Meuse, jusques à ce que j'aie reçu réponse de mon beau-frére? Je suis surpris, Monsieur, de vôtre facilité à changer de sentiment,* repartit assez vivement Bouillon. *Proposer une pareille chose à Lamboi, c'est vouloir ruïner entiérement nos affaires. Après les instances que je lui ai faites de vôtre part & de la mienne quelle raison lui donnerons-nous d'un changement si grand & si prompt? Il verra sans doute que nous avons depuis entamé quelque négociation à la Cour. Alors, il prendra le parti de se retirer; & nous voilà exposez à un péril inévitable.* 1641.

1641. *Passons la Meuse, Monsieur, faisons nous voir à la tête d'une armée capable de repousser celle du Maréchal de Châtillon. Ce sera là & le temps & le lieu d'écouter les propositions qu'on nous voudra faire. Une si courageuse démarche donnera de la réputation à nos armes.* Ces circonstances & les suivantes, tirées de l'Historien même du Duc, prouvent clairement, qu'ardent à se venger des mépris du Cardinal, il fut le principal auteur de l'intrigue, & que sans lui, le Comte foible & irrésolu, se seroit enfin accommodé. Que si Langlade les a feintes pour relever son Héros au dessus du Prince du sang Chef du Parti, il a montré sans y penser, que Richelieu fit fort habilement, d'obliger Bouillon à se défaire de Sedan, & que Mazarin eut grande raison d'empêcher qu'on ne le lui rendît après la mort de Louïs XIII. Un homme tel qu'on nous dépeint le Duc, maître d'une bonne place sur la frontiére de la Champagne, que n'auroit-il pas été capable d'entreprendre durant une minorité?

Quoique le Comte parût entrer dans les raisons de Bouillon, sa facilité naturelle donna de l'inquiétude à celui-ci. Afin de prévenir toutes les tentations que Soissons pouroit avoir d'écouter les insinuations du Duc de Longueville, dès que Lamboi arrive avec ses troupes, Bouillon l'engage à passer la Meuse. Il se sut bon gré de sa prévoïance. A peine le Comte est-il de retour à Sedan, que le voilà plus irrésolu

résolu que jamais. Il va trouver la Duchesse de Bouillon, la prie de se joindre à lui, l'oblige d'écrire à son époux, qu'il ne doit rien précipiter, & de lui dépêcher Cadhirac son Sécretaire & son confident, afin d'obtenir de lui, que du moins il fasse demeurer quelque temps l'armée de Lamboi campée sous Sedan. *Je connois mieux qu'aucun autre le danger auquel nous sommes exposez. Il est plus grand par la foiblesse de M. le Comte, que par la puissance du Cardinal*, dit Bouillon après avoir lû la lettre de son épouse, & écouté ce que Cadhirac avoit ordre de lui représenter de vive voix. *J'ai tout à craindre d'un accommodement fait sans tirer l'épée. Qu'en puis-je espérer? Y trouverai-je un prétexte raisonnable de demander quelque chose pour moi? Tout se fera au nom de M. le Comte & pour ses intérêts particuliers. Quelque temps après, le Cardinal se vengera sur moi des avantages qu'il aura été contraint d'acorder à M. le Comte. Un événement heureux à l'ouverture de la campagne, peut être suivi d'un soulévement en France, & du renversement de la fortune du Cardinal. On parle d'une révolte en Guienne. La faveur de Cinq-Mars partage la Cour. En un mot, je trouve plus de seureté & plus d'avantage dans une guerre ouverte, que dans tout acommodement, qui se feroit à présent. Je l'ai dit à M. le Comte, & la chose est sans replique. Dès que nous paroîtrons hésiter, Lamboi croira qu'il y a une négociation sur le tapis, & nous* 1641.

1641. *abandonnera. Il n'y a plus rien à ménager. Nos troupes jointes aux siennes, font plus de dix mille hommes. Le Maréchal de Châtillon n'en a pas davantage. Pourquoi tant balancer? Il faut le combattre, ou l'obliger à se retirer. Lamboi en est convenu avec moi, lorsque je l'ai déterminé à s'approcher. Si nous gagnons la bataille, nous serons au dessus de tout. La victoire donnera lieu à mes prétensions particuliéres. C'est l'avantage que je puis tirer, d'avoir tant risqué pour les seuls intérêts de M. le Comte. Que si la fortune nous est contraire, nous aurons du moins cette consolation dans nôtre disgrace, que nôtre retraite à Sedan, & qu'une aussi grande résistance que sera la nôtre, fera voir à quel point les affaires sont embarquées. Alors & le dehors & le dedans du Roiaume, seront obligez à nous empêcher de succomber. Qui pouroit désormais s'opposer aux vastes entreprises du Cardinal? Qui seroit à couvert de sa haine, de sa jalousie, de ses soupçons? Allez dire à M. le Comte que les troupes de Lamboi ont passé la Meuse avant le point du jour. Dès que je les aurai jointes aux nôtres, j'irai trouver M. le Comte, & nous prendrons ensemble une derniére résolution.* Ce discours tiré des Mémoires du Duc de Bouillon écrits par Langlade, nous découvre les vûës secrétes de ce Seigneur. On parloit à Soissons, comme un généreux ami, disposé à tout sacrifier pour un Prince injustement persécuté: mais dans le fonds de son cœur, on pensoit à l'établissement de sa propre for-

tune

tune sur les ruïnes de celle du Cardinal. 1641.
On projettoit un changement de Ministére. On se flattoit de se rendre tellement nécessaire au jeune Favori, au Comte de Soissons qui avoit en tête de ruïner le Prince de Condé & le Duc d'Enguien, qu'avec un si puissant appui, on obtiendroit sans peine les prémiers emplois de l'Etat, ou de l'armée. Que tels étoient les desseins de l'ambitieux & vindicatif Bouillon, les engagemens qu'il prendra l'année suivante avec le Duc d'Orleans & Cinq-Mars, le prouveront manifestement. Le projet n'étoit-il point chimérique?

Quoi qu'il en soit, un parti que Bouillon avoit envoié à la guerre, rapporte que Châtillon décampe, & quelques prisonniers faits assurent que le dessein du Maréchal, c'est de se poster sur la Meuse près de Sedan, afin de s'opposer au passage de Lamboi. En effet, depuis que Châtillon entêté d'assiéger Sedan, quoique le Duc de Loraine refusât assez ouvertement de le venir joindre, se fût opiniâtré à n'exécuter point l'ordre que la Cour lui envoioit, de se rendre maître de la ville de Bouillon, pour empêcher la communication de Sedan avec le païs de Liége, le Roi lui enjoignit expressément d'assembler toute son armée en un corps, & de s'opposer au dessein que les mécontens & Lamboi paroissoient avoir de passer la Meuse & de pénétrer en France, pendant que les plus grandes forces

1641. de Louïs étoient occupées au siége d'Aire. Inconvénient que le Roi & son Ministre craignirent tellement, qu'ils s'avancérent vers la Champagne, pour veiller de plus près à le prévenir. Après que Bouillon eut connu le dessein de Châtillon, & fait passer la Meuse aux troupes de Lamboi, il alla déclarer au Comte de Soissons, qu'il n'y avoit plus à balancer, & qu'il falloit nécessairement marcher au Maréchal de Châtillon. Le Comte en demeura d'accord. Fut-ce de bon cœur, ou parce que le Duc l'avoit si fort engagé, qu'il ne pouvoit plus reculer? Je le laisse à conjecturer des démarches & des discours de Bouillon que je viens de rapporter. *Tout va bien, Monsieur*, dit-il alors à Soissons. *J'ai seulement une grace à vous demander. C'est de vouloir bien demeurer à Sedan, vous y serez le maître absolu. La suite de la guerre ne vous fournira que trop d'occasions de signaler vôtre courage. Dans ces prémiers commencemens, tout dépend de la conservation de vôtre personne. Si je perds la vie dans le combat, que ce soit du moins avec cette consolation, que la vôtre est en seureté, & que je laisse à ma femme & à mes enfans un puissant appui contre l'humeur vindicative de nôtre ennemi commun. Bien loin d'accepter l'offre que vous me faites, Monsieur*, répondit le Comte, *je vous conjure de demeurer vous-même à Sedan: vôtre présence y est nécessaire. Laissez moi courir le hazard d'une guerre,*

où

où vous vous êtes engagé pour l'amour de moi. Cette généreuse contestation finit par la résolution de marcher l'un & l'autre. 1641.

Dans toutes les guerres civiles on se bat de la plume, avant que de tirer l'épée. Louis donne le 8. Juin à Abbeville en Picardie une longue déclaration, qui paroît addressée au Parlement de Paris & aux autres du Roiaume. Il s'y plaignoit amérement du Comte de Soissons, & des Ducs de Guise, de Bouillon, de Soubize, & de la Valette. Je ne sai si la piéce fit autant d'impression sur les esprits que Richelieu & ses créatures l'espéroient. Les honnêtes gens déploroient généralement le malheur d'un Prince du sang poussé à bout par un Ministre vindicatif, & plusieurs faisoient des vœux en sa faveur. *Depuis que le Comte de Soissons se fut retiré à Sedan*, dit l'Historien d'Epernon qui vivoit alors, *il se contenta de la jouïssance de son bien & du paiement de ses pensions. Quelques-uns prétendent que si on les lui eût voulu continuër, il seroit demeuré dans le même état, où il avoit vécu depuis sa retraite de la Cour, & qu'il auroit mieux aimé languir dans l'oisiveté, que de troubler par son ambition le repos de sa patrie. Mais comme si ses ennemis eussent été maîtres de son destin, ils ne voulurent jamais lui accorder les conditions raisonnables qu'il demandoit, de maniére qu'il se vid réduit à recourir aux Etrangers. Ceux-ci lui envoiérent quelques*

Déclaration du Roi contre le Comte de Soissons & les Ducs de Guise & de Bouillon. Procédures du Parlement de Paris contre les deux derniers.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 66. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Mémoires de Montresor & de Puységur. Nani, Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Mercurio

1641. *troupes: ſon crédit lui en attira d'autres du Roiaume. Le Duc de Bouillon autant intéreſſé que lui dans l'affaire, le fortifia d'un grand nombre d'amis. On forma ainſi un corps d'armée conſidérable. Cependant, ces forces, quoique grandes, n'auroient pas étonné Richelieu, s'il ne ſe fût apperçu que le dedans du Roiaume conſpiroit entiérement dans les ſentimens du Comte. Mais averti que tous les peuples favoriſoient ouvertement le Prince du ſang, que toute la frontiére de Champagne & les meilleures places de la Province, menaçoient de ſe ſoulever en ſa faveur; que Paris même lui tendoit les bras, & qu'il étoit à craindre, que ſans combat & ſans réſiſtance, ſes ennemis ne fuſſent réduits à ſa merci; le Cardinal, dit-on, ſe repentit alors véritablement de n'avoir pas été plus équitable au Comte, & de ne s'être pas rendu plus facile à le contenter. Les voies d'un accommodement propoſé n'aiant pû réüſſir, il ſe fallut réſoudre à en venir aux armes.* Preuve certaine de la vérité de ce que j'ai remarqué de la malignité de Richelieu, de la diſpoſition de Soiſſons à une réconciliation raiſonnable, & du fondement des grandes eſpérances de Bouillon.

di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

Qu'il me ſoit permis de confirmer ceci par le témoignage d'un Hiſtorien étranger, qui a eu ſoin de rapporter exactement ce que ſes mémoires lui marquoient de l'état de la France au temps dont je parle. *La haine contre le Cardinal*, dit, il,

il, augmentoit, à mesure que sa prospérité devenoit plus grande. Le nombre des mécontens s'étoit tellement accru, que ni la rigueur du gouvernement, ni la réputation des armes du Roi, ni la force même, ne paroissoient plus capables de les retenir. On douta que le Duc de Vendôme eût suborné des gens pour assassiner Richelieu. Soit que cela fût vrai, ou non, le Duc prit le parti de se retirer en Angleterre, & de se mettre à couvert de la persécution d'un Ministre habile à découvrir tout, & incapable de pardonner rien. L'amertume étoit générale dans tous les Parlemens, & particuliérement dans celui de Paris. Les Magistrats qui le composent, aiant tenté de s'opposer à certains Edits pécuniaires, reçurent une défense expresse de prendre aucune connoissance de ce qui regardoit le gouvernement de l'Etat. Les peuples aussi prompts à exalter les Favoris au commencement de leur fortune, qu'à les détester dans la suite, ne parloient de l'autorité de Richelieu qu'avec horreur. On ne le nommoit jamais sans exécration. La guerre engageoit à des dépenses infinies, & les finances du Roi étoient fort mal administrées. Tous gémissoient, & aucun ne se croioit en seureté dans sa propre maison, ni avec ses meilleurs amis. Des espions répandus par tout, remarquoient jusques aux soupirs échappez. Pleurer son propre malheur, ou celui de ses parens & de ses amis, c'étoit un crime de Léze-Majesté. Cependant la désolation publique devenoit 1641.

si

1641. *si grande, que la crainte ne retenoit plus les gens. On se vengea d'un silence forcé, par des écrits & par des libelles remplis de reproches sanglans, de plaintes & de menaces. La révolte des mécontens ne sembloit point si formidable par le nombre de leurs troupes, que par la mauvaise disposition des Villes & des Provinces. On ne doutoit pas d'un soulévement général, en cas que les mécontens obtinssent quelqu'avantage & pénétrassent dans le Roiaume. Louïs souffroit lui-même avec impatience le pouvoir exorbitant de son Ministre. Il n'auroit pas été fâché de trouver l'occasion de l'humilier, & de l'éloigner mêmes de sa personne.* Après ces témoignages irréprochables de l'horrible tirannie du Cardinal Messieurs de l'Académie Françoise oseront-ils encore étourdir le monde des louanges de leur misérable Fondateur, dont les bons François ne doivent parler qu'avec abomination? Dans le temps même que les Provinces manquoient des choses nécessaires à la vie, il dépensoit douze cent mille livres à un ballet pour le mariage de sa niéce avec le fils aîné du prémier Prince du sang.

Puységur me fournit deux circonstances, qui donnent à penser, que le Roi n'avoit pas le même empressement que son Ministre, de se défaire du Comte de Soissons, ni d'enlever Sedan au Duc de Bouillon. Il rejettoit les insinuations de Richelieu, qui tendoient à une violence criante. Le Maréchal de Châtillon en-

têté,

têté, comme je l'ai déja dit, d'assiéger Sedan, quoiqu'il n'ait pas l'infanterie nécessaire à une si grande entreprise, dresse lui seul, & sans consulter le Marquis de Sourdis son Lieutenant Général, le plan du siége, le communique à Puységur Officier habile, & intelligent, le charge de le porter à la Cour, & lui enjoint d'y appuier le projet. Elle s'avançoit alors vers la frontiére. Richelieu écoute Puységur à Peronne, le presse de dire ce qu'il pense du dessein de Châtillon, & l'assure que son avis sera suivi préférablement à celui du Maréchal. Puységur qui n'approuvoit pas le siége, se trouva embarassé. Il se défend longtemps de parler, répond que son Général en sait plus que lui, & se fait beaucoup prier avant que de s'expliquer. Mais enfin, ne pouvant pas résister à un commandement exprès du Cardinal, *Monseigneur*, dit-il après avoir supplié Son Eminence de ne trouver pas mauvais qu'il lui parlât librement, *vous êtes un si habile homme en toutes choses: est-il possible que vous n'aiez pas pensé à un moien de vous tirer de l'inquiétude que Sedan vous cause, parce que la Meuse y passe? Il y a un pont de pierre sur la riviére, & ce pont est au Roi, il ne dépend point de la ville. Pourquoi n'a-t-on pas fait un fort de deçà le pont, vers Vadelincourt. Rien n'auroit pû passer dessus, qui ne fût inutile aux gens de Sedan. Ce fort, on le peut bâtir encore sans que M. de Bouillon ait sujet de se plaindre.* 1641.

On

1641. *On ne travaillera point sur ses terres. Un siége coûtera trois ou quatre fois plus que le fort. M. de Châtillon est-il même en état d'exécuter son projet? Je ne veux pas vous dire ce qu'on a proposé de faire*, repartit Richelieu. *Vous vous imagineriez peut-être que je n'y ai pensé qu'après l'ouverture que vous m'en avez faite. Voici M. Des-Noiers, qu'il vous réponde.* Le Sécretaire d'Etat prend la parole, & dit que depuis dix-huit mois le Cardinal presse incessamment le Roi de bâtir un fort, & que Sa Majesté a constamment refusé d'y consentir, parce qu'elle *ne vouloit pas desespérer M. le Comte.*

Le même jour, Louïs avoua ingénument à Puységur, qu'en considération de Soissons, il avoit résisté aux instances de Richelieu. *Qu'on bâtisse maintenant le fort*, ajoûta-t-il: *je le veux bien.* Cinq-Mars Favori, qui entretenoit une correspondance secréte avec le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon, détournoit le Roi de suivre aveuglément les insinuations du Cardinal, qui tendoient à la ruïne prompte & entiére de ces deux ennemis de Richelieu. Cinq-Mars le haïssoit autant & plus qu'eux. Peut-être que si Louïs n'eût pas été brouillé ce jour-là même avec Cinq-Mars, comme Puységur le remarque, Sa Majesté n'auroit pas encore consenti à l'érection du fort. Voici l'autre particularité que je trouve dans les Mémoires du même Officier. Le Marquis de Senecey Colonel du Régiment

ment de Piémont, aiant été tué à la bataille de Sedan, le Roi donna volontiers sa place à Dandelot fils du Maréchal de Châtillon. *Récompenser le fils d'un Général qui vient de perdre une bataille, cela est inouï, Sire*, dit alors le Cardinal chagrin à Louis. *Ce n'est pas toûjours la faute des Généraux, quand les batailles se perdent*, repliqua le Roi, d'une maniére qui témoigne assez qu'il n'étoit point si sensible au malheur de ses armes en cette occasion. Avant que de savoir la nouvelle de la mort du Comte de Soissons, il prenoit tranquillement le parti de s'en retourner vers Paris avec les débris de son armée défaite. 1641.

La Déclaration de Sa Majesté contient plusieurs particularitez de l'intrigue des mécontens. Je n'ose pas les donner toutes pour vraies. Nous verrons incontinent que le fondement des reproches qu'on y fait au Duc de la Valette, se trouva faux. Mais il y a une circonstance fort remarquable, c'est que le Comte de Soissons & les Ducs de Guise & de Bouillon, envoiérent inviter le Duc d'Orleans à se joindre avec eux, & qu'ils lui offrirent le commandement général de leur armée. Et comment cela fut-il découvert? Par la révélation même du foible & timide Gaston. Indignité que Richelieu fit publier en plein Parlement, afin de rendre le Prince plus méprisable. S'il ne vouloit pas s'unir aux mécontens, il pouvoit les laisser faire. Ne travailloient-ils

1641. ils pas encore plus pour lui, que pour eux-mêmes? Il tiroit le principal avantage du renversement de la fortune du Cardinal. Mais le Duc d'Orleans ne sut jamais ni bien prendre son parti, ni soûtenir une entreprise formée. Voici l'extrait de la Déclaration. Que depuis un an certains émissaires des Ducs de Soubize & de la Valette, qui tâchoient de corrompre la fidélité de plusieurs gens, étoient tombez entre les mains du Roi. Que par leur moien, on avoit appris que ces deux Seigneurs faisoient acroire au Roi d'Espagne, qu'ils pouvoient exciter des soulévemens en France. Qu'ils traitoient avec lui pour une descente en Brétagne, ou dans le païs d'Aunix, ou dans la Riviére de Bourdeaux. Que la Duchesse de Chevreuse avoit ourdi cette trame durant son séjour à Madrid. Qu'on promettoit à Philippe, que le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon entreroient dans le même temps à main armée en Champagne. Qu'après quelques négociations avec eux, l'Abbé de Merci avoit fait divers voiages en Allemagne, à Sedan, & à Bruxelles. Que les mécontens avoient tenté de débaucher plusieurs Officiers tant de cavalerie que d'infanterie; & envoié des espions à Brest pour découvrir, comment on y pouroit brûler les vaisseaux du Roi. Que le Duc de la Valette avoit formé une entreprise sur la ville de Mets dans le dessein de la livrer aux Espagnols. Que plusieurs attribuoient la mort du Cardinal de

la

la Valette au déplaisir que les infidélitez du Duc son frére, lui causérent. Que le Comte de Soissons avoit envoié diverses personnes en France, pour débaucher des Officiers de guerre, & pour lever des soldats. Que plusieurs commissions avoient été distribuées sous son nom. Qu'il avoit formé deux entreprises ouvertes sur le Mont Olimpe. Que de sa part & de celle des Ducs de Guise & de Bouillon, Vaucelle étoit allé donner avis au Duc d'Orleans, du traité conclu avec l'Espagne, des sommes considérables d'argent promises par le Cardinal Infant, & de la réception d'une partie pour faire des levées. Que le même Vaucelle offrit à Gaston le commandement général de l'armée des mécontens, & l'assura que le Comte de Soissons ne le prendroit qu'au refus de Son Altesse Roiale. Que le Duc de Guise étoit allé tout publiquement à Bruxelles, hâter la conclusion du traité entamé avec le Cardinal Infant. Loüis finissoit en ordonnant à tous ses sujets de regarder le Comte de Soissons, & les Ducs de Guise & de Bouillon, comme ennemis déclarez de l'Etat, à moins que dans un mois, ils ne reconnussent leur faute, & n'eussent recours à la clémence de Sa Majesté. Que Gaston découvrit lui-même la commission donnée à Vaucelle, qui fut arrêté lors qu'il retournoit à Sedan, ces paroles de la déclaration l'insinuent fort clairement. En cette occasion, le Duc d'Orleans *a donné de nouveaux témoignages de sa fidélité*; dit-on. 1641.

Le

1641. Le 2. Juillet Séguier Chancelier alla au Parlement de Paris, faire commencer les procédures criminelles contre les Ducs de Guise & de Bouillon. Il ne fut point parlé du Comte de Soissons. Faire le procès à un Prince du sang Roial, cela demandoit de plus grandes formalitez. L'assemblée de toutes les Chambres du Parlement, & la convocation des Pairs de France, ne parurent pas nécessaires. Le prémier n'aiant pas encore fait serment de fidélité pour son Duché de Guise, ni pour le Comté d'Eu, Pairies de France, n'étoit pas regardé comme Pair. Bouillon *n'étoit point Duc & Pair, mais seulement Prince étranger, Seigneur de plusieurs terres en France.* De maniére que la Grand' Chambre, & celles de la Tournelle & de l'Edit prirent seules connoissance de l'affaire. Talon Avocat Général parla dans cette prémiére séance au nom des Gens du Roi, & dit que Sa Majesté leur avoit commandé d'apporter au Parlement une commission pour faire le procès à Henri Duc de Guise, & à Frederic Maurice de la Tour d'Auvergne Duc de Bouillon. Que les prédécesseurs d'Henri avoient été élevez aux prémiéres dignitez de l'Etat, & avoient reçu d'insignes gratifications. Qu'il possédoit par la libéralité du Roi plusieurs riches bénéfices. Qu'ingrat & méconnoissant de tant de bienfaits répandus sur ses ancêtres & sur lui, il s'étoit lié aux ennemis de la Couronne. Que Bouillon & ses prédé-

cesseurs avoient reçu pareillement de grans avantages de la libéralité des Rois. Qu'oubliant la fidélité jurée à Louïs, Frederic Maurice avoit traité & fait alliance avec les Espagnols. Que l'un & l'autre avoient pris les armes, & levé des troupes contre le service de Sa Majesté. Que par le moien du procès que le Parlement leur feroit, le Roi vouloit témoigner à tous les Princes ses voisins & ses alliez la justice de ses armes. La séance finit par la lecture des conclusions du Procureur Général. Elles portoient que la Cour nommeroit deux Conseillers, pour informer à la requête de ce Magistrat, contre les Ducs de Guise & de Bouillon. 1641.

Le Chancelier s'étant rendu à la Grand' Chambre le 5. du même mois, la Nauve l'un des Conseillers nommez pour les informations, dit que ces deux Messieurs étoient chargez de quatre crimes: d'avoir voulu corrompre Biscaras Gouverneur du Mont Olimpe, place forte à deux lieuës de Sedan, pour la leur remettre entre les mains: d'avoir reçu cinq cent mille pistoles du Roi d'Espagne, traité avec lui, pour prendre les armes contre le service de Sa Majesté, *sous le nom spécieux de Princes liguez pour la paix générale dans la Chrétienté, & pour le rétablissement de la Reine Mére*, levé des étendards pour cet effet, & pris pour devise un soleil levant avec ces mots: * *Il devient*

* Vires acquirit eundo.

1641. *devient plus fort à mesure qu'il s'avance.* D'avoir écrit au dedans & au dehors du Roiaume, à divers Princes qu'ils invitoient à s'unir avec eux, & mêmes au Duc d'Orleans, auquel ils avoient dépêché un nommé Vaucelle, que Gaston renvoia au Roi avec les lettres reçuës de la part des mécontens, enfin d'avoir tenté de débaucher plusieurs Capitaines, Lieutenans, & autres Officiers de l'armée du Roi commandée par le Maréchal de Châtillon, & formé des entreprises sur les villes de Reims, de Rhetel, & de Meziéres. Les informations aiant été luës, aussi bien que la requête du Procureur Général, qui demandoit qu'on défendît à toutes sortes de personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, de suivre ou de secourir directement, ou indirectement, les deux accusez, sous peine d'être déclarez criminels de Léze-Majesté, & perturbateurs du repos public, le Parlement rendit un arrêt conforme à la réquisition du Magistrat. Il fut envoié dans toutes les Provinces du Roiaume.

Le Duc d'Epernon est rélégué à Loches.

Mon Cousin, écrit Louïs dans une lettre datée d'Abbeville le 13. Juin au Duc d'Epernon, convalescent d'une grande maladie qu'il eut dans sa maison de Plassac en Angoumois, où il vivoit rélégué depuis le malheureux siége de Fontarabie, *je suis bien fâché que la mauvaise conduite de vôtre fils, & quelques avis que j'ai reçûs de Guienne, me donnent lieu de vous dire par la présente lettre, que je désire que*

que vous quittiez le séjour de Plassac où vous êtes, & que vous alliez à Loches. Cet ordre surprit le vieillard. On disoit, & il le croioit ainsi, que le Cardinal de la Valette avoit obtenu avant sa mort, qu'on laisseroit désormais son pére en repos. Mais la Valette ne connoissoit pas bien l'humeur vindicative du Ministre dont il s'étoit rendu l'esclave. Au prémier prétexte qui se présente de l'intelligence du Duc de la Valette, & peut-être du Duc d'Epernon, avec le Comte de Soissons & les Ducs de Guise & de Bouillon, Richelieu oublie sa parole donnée, & recommence de persécuter Epernon. Depuis la fuite du Duc de Vendôme, c'étoit presque le seul Grand Seigneur, qui pût causer de l'ombrage & de la jalousie au Cardinal dans le Roiaume. *C'est une chose étrange*, dit le vieillard étonné du nouveau coup de foudre, *que je soie maltraité de la sorte sur la mauvaise conduite qu'il plaît à mes ennemis, d'attribuer à mon fils. Un pére est-il responsable des actions de ses enfans? Doit-il porter la punition de leurs fautes? A mon âge, me faire traverser la moitié de la France. Est-ce pour m'exposer aux railleries & aux insultes des créatures de mon persécuteur? Que ne me laisse-t'on passer dans l'obscurité de cette solitude, le peu de temps que j'ai à vivre?* Cependant il fallut obéir à un ordre si positif, & répondre d'une maniére soûmise à la lettre du Roi. La chose ne paroissoit pas si dure d'un certain côté; mais de

1641.

Histoire du Duc d'Epernon. Liv. XII. Mémoires de Montresor.

1641. de l'autre, elle pouvoit avoir des suites terribles. On envoioit Epernon dans un de ses gouvernemens; car enfin il étoit Gouverneur de la ville & du château de Loches. Ce fut là qu'il reçut la Reine Mére, après qu'elle se fut échappée de Blois. Mais le château de Loches, c'étoit une prison d'Etat au cœur du Roiaume. Il en avoit quelquesfois servi. Au prémier caprice de Richelieu, on y pouvoit envoier un Exempt des Gardes, avec ordre de changer la garnison, & de tenir les portes fermées. Le Duc étoit alors prisonnier dans son propre gouvernement. Il le voioit fort bien, & cette réflexion lui causoit un chagrin mortel. S'il ne fut pas prisonnier d'Etat, on lui en donna du moins la peur tout entiére jusques à sa mort. Dans cet embaras, il prend la résolution de différer & de faire durer son voiage aussi long-temps qu'il poura, du moins, jusques à ce qu'il voie le succès de l'entreprise du Comte de Soissons. Il n'y avoit plus d'autre ressource pour lui que le renversement de la fortune du Cardinal.

Si mon fils le Duc de la Valette, répondit Epernon au Roi le 21. Juin, *continuë de suivre, comme il a toûjours fait, mes conseils & mes exemples, il ne fera jamais rien qui puisse déplaire à Vôtre Majesté, ni qui soit indigne de sa naissance. Pour moi, Sire, qui depuis soixante ans passez, n'ai jamais cessé de rendre service & d'obéir en toute maniére, aux Rois vos prédécesseurs*

seurs & à Vôtre Majesté, je continuerai avec toute la promptitude possible de lui donner les mêmes marques de mon respect. Il est vrai, Sire, que ce dernier ordre m'a surpris. Je croiois devoir finir ma vie dans cette maison, où j'ai passé quatre ans entiers. De manière que je me trouve sans équipages pour moi, pour ma belle-fille, & pour mes petits-enfans. Je m'en vas y faire pourvoir au-plûtôt. Bien que ma santé soit extrêmement diminuée, tant par mon grand âge, que par ma dernière maladie, qui m'a tenu quatre mois entiers au lit, & m'a laissé de fâcheuses incommoditez; cela ne m'empêchera pas d'exposer ce qui me reste de vie, pour obéïr aux volontez de Vôtre Majesté. Heureux, si je la puis finir, en lui témoignant mon zéle, & mon inviolable fidélité. Un mois s'emploie aux préparatifs du voiage; on part; on marche à fort petites journées. La nouvelle de la mort du Comte de Soissons étoit arrivée avant le départ de Plassac. On se flatta que les soupçons de Richelieu devant être dissipez par cet accident, & par l'accommodement du Duc de Bouillon qui se négocioit, le Roi & son Ministre moins allarmez, laisseroient la liberté de demeurer à Plassac. Cependant, on se met en chemin pour témoigner son obéïssance, & après quelques jours d'une lente marche, on écrit des lettres respectueuses & soûmises au Roi & à son Ministre. Quel fut le dépit secret du fier vieillard, quand il vid l'inutilité de 1641.

1641. sa tentative ! *Le Roi est fort content de ce que ses ordres sont exécutez.* Les réponses se terminérent là. Il fallut alors prendre le parti d'aller finir ses jours à Loches. Etrange extrémité d'un Seigneur qui sous trois régnes avoit fait une si grande figure, en France & dans toute l'Europe.

Pour contenter son nouvel allié, & pour reconnoître ses beaux traits d'éloquence insérez dans ses harangues aux Etats de Languedoc ; peut-être aussi pour lui donner occasion d'amasser quelques pistoles, Richelieu avoit continué au Prince de Condé le commandement général des troupes de la Province, quoiqu'il y ait presqu'aussi mal fait qu'à Dole & à Fontarabie. On joignit à cette commission, une espéce d'inspection générale sur ce qui se feroit en Catalogne. Le Duc d'Enguien fut envoié dans le Roussillon, où plus brave & plus habile que son pére, il se signala cette année. Outre que Condé ne vouloit point être veillé de près, ne contredit par les Gouverneurs des Provinces où il commandoit, la mesintelligence étoit si grande entre lui & le Maréchal de Schomberg Gouverneur de Languedoc, qu'ils ne se pouvoient souffrir l'un l'autre. Le Prince brûloit d'envie d'obtenir la place du Maréchal. Et parce qu'on ne pouvoit la lui ôter après ses services importans, on tâcha de faire ensorte qu'Epernon se démît du gouvernement de Guienne, qu'on auroit

toit donné à Schomberg. J'ai déja dit que 1641.
le vieux Duc ne voulut jamais acheter à ce prix le retour de son fils la Valette. Schomberg déclara même qu'il ne prendroit point le gouvernement de Guienne, si on en dépouilloit Epernon malgré lui. Fut-ce générosité au regard du plus ancien Officier de la Couronne injustement persécuté, ou chagrin contre l'avarice insatiable du Prince son ennemi? Quoi qu'il en soit, le Maréchal ne se put dispenser d'accepter la commission d'aller commander en Guienne dans l'absence d'Epernon, & pendant que Condé seroit en Languedoc. Mais afin de témoigner qu'il ne pensoit nullement à remplir la place d'Epernon, il demeura seulement à Agen, & ne voulut point paroître à Bourdeaux.

Epernon charmé de ces maniéres honnêtes & généreuses, en témoigna sa reconnoissance à Schomberg, & lui demanda une nouvelle grace. C'étoit d'ordonner que l'affaire qui donnoit occasion au Roi & à son Ministre, de dire que le Duc de la Valette avoit tenté d'exciter un soulévement dans la Guienne, & d'y faire entrer les Espagnols, fût approfondie, & juridiquement examinée. Voici ce que l'Historien d'Epernon en raconte. Qu'un misérable inconnu aux Ducs d'Epernon & de la Valette, alla malicieusement offrir de leur part une ample récompense à du Bourg Gouverneur du petit fort de Socoa près de Baionne, s'il le

1641. vouloit remettre entre leurs mains. Que du Bourg jugea fort bien que l'homme qui lui faisoit la proposition, étoit un imposteur, qui vouloit escroquer quelqu'argent, & s'échapper ensuite. Que sous un Ministére si soupçonneux, il n'osa négliger la prétenduë découverte. Enfin que pour sa propre seureté, il crut devoir écrire en Cour, & donner avis de l'offre qu'on lui avoit faite. Sur cette lettre, & sans autre examen, si nous en croions l'Auteur de l'Histoire d'Epernon, le fils reçoit une nouvelle flétrissure dans la déclaration du Roi, & le pére est rélégué loin de la Guienne. A la priére du vieux Duc le Maréchal de Schomberg fit ordonner à Lauzon Intendant de la Province d'aller à Baionne. Il y arrête l'imposteur, l'examine, découvre sa noire malice, & le condamne à être pendu. *L'affaire fut bien éclaircie*, dit l'Historien, *& l'innocence du Duc clairement reconnuë. Mais les résolutions prises contre lui, subsistérent. Aussi ne fit-il jamais d'instances pour les faire changer. Il ne se voulut adresser qu'au seul Maréchal de Schomberg. Son dessein, c'étoit de mettre sa réputation à couvert, & non de recevoir aucune grace de ses ennemis.* L'Auteur reléve autant qu'il peut la nouvelle fierté de son Héros. Cependant elle l'abandonne en certaines rencontres. Epernon n'auroit-il point mieux fait de prendre d'abord son parti & d'aller à Loches sans témoigner du chagrin & de la répugnance ? C'étoit donner

donner à son implacable ennemi un nouveau sujet de triomphe? Mais il faut pardonner quelque chose à un vieillard accablé d'années, de maladies, & d'afflictions. 1641.

J'aurois pû m'inscrire en faux contre certains articles des informations faites par le Conseiller la Nauve & son Collégue. Le prémier dit hardiment en plein Parlement que le Comte de Soissons, & les Ducs de Guise & de Bouillon prirent les armes *sous le titre spécieux de Princes liguez pour la paix générale dans la Chrétienté & pour le rétablissement de la Reine Mére.* Cela n'est point vrai. Dans le prémier manifeste, qui avoit paru alors, on ne fait pas la moindre mention de Marie de Médicis. Si le second parle d'elle & de son éloignement, ce n'est que dans le dénombrement des violences faites par Richelieu aux prémiéres personnes de l'Etat. Voici le début du manifeste publié avant la bataille de Sedan. *Le Comte de Soissons, le Duc de Guise, le Duc de Bouillon, & autres Princes & Officiers de la Couronne, unis pour avancer la paix générale, & principalement celle de France, déclarent que le zéle qu'ils ont pour le service du Roi, & pour le bien de son Etat, les contraint de prendre le seul remède que les violences & les artifices d'Armand Cardinal de Richelieu, leur ont laissé pour faire entendre au Roi ce qui se passe en la conduite de ses affaires.* Qui nous répondra que les témoins écoutez par les Com-

Manifestes du Comte de Soissons & des Ducs de Guise & de Bouillon.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 67. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Mémoires de Montresor. Nani, Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

1641. miſſaires aux informations, furent plus exacts ſur le chapitre de la tentative de corrompre Biſcaras & d'autres Officiers de guerre; des entrepriſes formées ſur les villes de Champagne, & des exprès envoiez à pluſieurs Princes, & même au Duc d'Orleans? Il eſt encore faux que le Roi d'Eſpagne eût promis cinq millions. Il n'avoit pas tant d'argent à donner en ce temps-là. Peut-être qu'on a voulu dire cinquante mille, au lieu de cinq cent mille piſtoles. Le Cardinal Infant promit en effet deux cent mille écus, pour faire des levées. Ce n'eſt pas que je prétende combattre ici les procédures commencées contre les Ducs de Guiſe & de Bouillon. Je remarquerai ſeulement, que dans une affaire de cette importance, les Magiſtrats n'examinérent pas aſſez les témoins & qu'ils avancérent indifféremment des choſes vraies & fauſſes. Négligence, ou malignité indigne du prémier Tribunal de France. Telle eſt la ſuite du manifeſte.

Et afin que perſonne ne doute de la ſincérité de leurs intentions, continuë-t-on au nom des mécontens, *ils proteſtent ſans avoir égard à leurs intérêts, & ſans être picquez des injures qu'ils ont reçuës, que leur but principal, c'eſt la gloire du Roi, le repos de l'Etat, le déſir de remettre toutes choſes ſur l'ancien pied, de rétablir les loix renverſées, les immunitez & les privileges des Provinces, des villes, & des perſonnes, le bon ordre dans les Conſeils, dans la guerre,*

re, & dans les finances; d'avancer le retour des Exilez, de donner le moien aux gens injustement dépossédez, de rentrer dans leurs biens & dans leurs charges; de rendre la liberté à ceux qu'une violente oppression retient dans les prisons, aux bannis, celle de revenir dans leur patrie, & aux personnes flétries, celle de poursuivre leur réhabilitation; de faire revivre le respect dû au Clergé & à la Noblesse, la dignité des Parlemens, les richesses du commerce; en un mot, de procurer à tous les douceurs & les avantages de la paix. Pour ce sujet, les Princes unis ont choisi l'expédient qui leur a paru convenable. C'est de s'allier avec les voisins qui souhaitent la fin de la guerre. Ils ont de la part de l'Empereur & du Roi d'Espagne des seuretez capables de mettre en repos les François les plus scrupuleux. On le fera voir en temps & lieu par des traitez, & sur tout par des effets. Si quelqu'un s'oppose par armes, par conseils, ou autrement à un si bon dessein, on le regardera comme ennemi du Roiaume. Ceux qui voudront vivre paisiblement, seront épargnez. Les Provinces, les villes, & les personnes qui se joindront à nous, recevront dans le changement, que nous espérons de la justice de Dieu & du Roi, l'assistance que nous leur promettons en protestant de ne poser jamais les armes, que chacun n'ait recouvré ce qui lui appartient. Cette piéce, dit-on, fut plûtôt un projet de manifeste, sans souscription, & sans date, qu'un ouvrage achevé. On en préparoit 1641.

1641. un plus ample & mieux travaillé sous le nom du Comte de Soissons seul, daté de Sedan le 2. Juillet & signé de sa main. Il étoit encore sous la presse, lors que ce Prince perdit malheureusement la vie. Rapportons quelque chose d'une piéce qui peint fort vivement les artifices & les violences d'un homme qui trouve encore de lâches admirateurs. On y débute de la sorte.

Loüis de Bourbon Comte de Soissons, Prince du sang Roial de France. L'affection que nous avons toûjours témoignée à la personne & au service du Roi, jointe au zéle que nôtre naissance nous inspire pour le bien de la France, nous aiant obligé à prendre garde au gouvernement de l'Etat, & à procurer sa conservation, nous sommes contraints par nôtre conscience, & pour nôtre réputation, de publier que nous avons reconnu depuis plusieurs années, non seulement une fort grande imprudence, mais encore de fort mauvais desseins, dans les conseils & dans les actions du Cardinal de Richelieu. Nous avons retenu jusques à présent nos plaintes, & nos ressentimens, dans l'espérance d'un changement, où le Roi auroit toute la gloire d'avoir arrêté & châtié l'audace d'un Ministre qui s'est emparé de l'autorité Roiale. Mais le Cardinal a porté si loin sa tirannie, que nous ne pouvons éviter les effets de ses violences ordinaires, ni dissimuler long-temps ses entreprises, sans nous rendre ennemis de nous-mêmes, & complices de ses crimes en quelque

que maniére. Après un détail des injustices qu'il a souffertes depuis sa retraite à Sedan par la malice de Richelieu, & que j'ai racontées selon l'ordre du temps, le Comte expose fort bien, à mon avis, les motifs secrets du mariage de la niéce du Cardinal avec le Duc d'Enguien. Persuadé que cette alliance étoit principalement faite contre lui, & pour élever davantage des parens qu'il ne reconnoissoit qu'avec une extrême répugnance, & qui le regardoient comme leur plus grand ennemi, Soissons en parle un peu vivement. 1641.

L'étrange procédé du Cardinal, ajoûte-t-il, *nous force à une défense naturelle, & à chercher tous les moiens possibles de faire entendre au Roi la mauvaise conduite de son Conseil. Et d'autant que sa plus grande application, c'est d'empêcher que les véritables remontrances, & les justes plaintes de ceux qu'il veut opprimer, ou qui parlent pour le public, n'aillent à Sa Majesté, & qu'elles n'ont produit jusques à présent que des emprisonnemens, & la ruïne de ceux qui ont témoigné leur courage, nous sommes réduits à la nécessité d'emploier le bruit des armes, pour faire écouter la raison, & appercevoir le danger, où la méchanceté & la perfidie d'un mauvais Ministre, ont jetté le Roi & ses sujets. C'est-pourquoi nous déclarons à toute la France, & à ses bons amis & alliez, qu'après plusieurs délibérations prises avec M. le Duc de Bouillon, & autres Princes, Seigneurs, & Officiers de*

1641. *la Couronne, fort affectionnez au service du Roi & au bien de l'Etat, nous tenons le Cardinal de Richelieu pour le plus grand & plus dangereux ennemi du Roi & du public. Nous voions qu'il s'est cantonné dans les plus fortes places du Roiaume ; qu'il s'est saisi des embouchures des riviéres, des meilleurs ports, des Iles de l'Ocean, des Salines, & généralement de toutes les seuretez du Roiaume ; que pour se maintenir dans cette usurpation, il ruïne tout le reste de la France par les guerres étrangéres ; qu'il tâche de la réduire à une si grande foiblesse, qu'on ne puisse le forcer à restituer ce qu'il prétend conserver contre la volonté du Roi, ou mettre entre les mains de ceux avec lesquels il s'allie. Qui ne voit pas qu'il tâche de les approcher de la Couronne, lors qu'ils en sont éloignez, & qu'en cas qu'il puisse venir à bout de ce dessein, il veut leur donner les clefs de la France, pour ouvrir & fermer quand ils voudront, toutes les portes du commerce, & affamer les grandes villes?* Qui sont ces *autres Princes, Seigneurs, & Officiers de la Couronne*, désinez ici & dans l'autre manifeste, & que le Comte ne nomme pas? Sont-ce les Ducs de Vendôme, de Mercœur, de Beaufort, de la Valette, qui auroient promis de venir joindre Soissons, dès qu'il se seroit avancé dans la Champagne? Seroit-ce Cinq-Mars & quelques gens de la Cour mécontens, qui étoient d'intelligence avec lui, & qui promettoient de se déclarer dans le temps? Est-ce une

feinte

feinte pour effraier Richelieu & pour animer davantage le peuple ? 1641.

Quoi qu'il en soit, ce qui suit contient une circonstance fort considérable, que le mariage du Duc d'Enguien avec la fille du Maréchal de Brezé, donna de l'ombrage au Roi. *Le dessein du Cardinal,* dit Soissons, *aiant été reconnu de chacun dans la derniére alliance qu'il a faite ; la prudence du Roi s'en étant défiée, & aiant eu sujet de craindre pour sa personne & pour celle de Messeigneurs ses enfans ; Monsieur n'aiant osé dire ce qu'il pense & ce qu'il apréhende, nous seuls pouvons à présent, & devons avertir le public de cette conspiration, à laquelle nous sommes obligez de nous opposer pour toute la Maison Roiale. Les violences dont le Cardinal use, afin de rendre stériles les meilleures années de Monsieur & de Madame, ne sont-elles pas une preuve évidente de cet abominable attentat ? N'aiant pû rompre leur mariage, il le rend inutile, & ne voiant rien à craindre de la rare vertu de Madame, il aime mieux que Monsieur soit en danger de perdre son ame, que de voir par son moien une belle suite de Princes du sang Roial en France, qui rèculeroient ceux qu'il veut avancer. Nous avons aussi sujet de croire que le Cardinal de Richelieu ne se cantonne pas seulement contre la puissance du Roi, mais encore contre la justice, pour n'être point obligé de rendre compte de ses méchantes actions, de ses pernicieux desseins, de ses larcins, & sur tout de l'oppression*

1641. *de plusieurs gens de bien.* Que s'il y a dans le manifeste des reproches justes & crians contre Richelieu, il faut avouer aussi qu'il y paroît une trop grande affectation de le rendre odieux, & qu'on y donne des interprétations trop sinistres à quelques-unes de ses actions. Non content de soulever contre lui tous les ordres du Roiaume, le Comte tâche d'exciter encore les Jésuïtes & les Moines Mendians. Je ne rapporterai pas ces endroits, ni plusieurs autres qui contiennent des choses de notoriété publique, & dont j'ai déja parlé. Remarquons seulement qu'on lui reproche hardiment son application à *fomenter les divisions en Angleterre, en Ecosse, & même en Hollande.*

La nomination de Mazarin au Cardinalat n'est pas omise. *Le Clergé de France,* dit-on, *a grand sujet de se plaindre, de ce que les Evêques, Abbez, & autres Bénéficiers d'un mérite distingué, sont méprisez dans les nominations au Cardinalat. On n'a jamais proposé au Pape que des gens de néant, qui n'étoient ni du corps du Clergé de France, ni dignes de remplir une place, où il ne veut point de compagnon, à moins qu'il ne soit esclave de ses volontez.* Cela ne peut regarder que le P. Joseph & Mazarin. Soissons & Bouillon ne pensoient pas que le neveu du Comte, & le fils du Duc épouseroient quelque jour les niéces d'un de ces *gens de néant.* Ce qui suit est particulier, mais je n'ai pas de quoi l'éclaircir. *Que sera-ce si on ajoûte à*

tous

tous ces mauvais traitemens, l'affront fait 1641.
au Clergé de France dans la derniére Assemblée, lors que le Cardinal poussé par la furie de sa passion, a envoié des coquins dire des injures atroces à deux Archevêques Présidens de l'Assemblée, & à quatre Evêques, parce qu'ils avoient modestement représenté l'épuisement du Clergé après avoir accordé cinq millions & demi, outre les décimes ordinaires. Pour rendre l'action plus infamante, la commission de traiter indignement, de menacer rudement, & de chasser honteusement ces Prélats, fut donnée à un voleur public, fils d'un banqueroutier, que l'excès de ses crimes a sauvé de la potence. Laissons à d'autres le soin de commenter cet endroit. Il le mérite certainement. On finit le manifeste par des déclarations & par des protestations semblables à celles du prémier. Elles sont seulement plus étenduës & plus circonstanciées.

L'armée du Maréchal de Châtillon se laisse battre par chagrin contre le Cardinal de Richelieu.

Soit que Richelieu se défiât de Frederic Henri Prince d'Orange, que bien des gens soupçonnoient d'intelligence secréte avec le Duc de Bouillon son neveu; soit que le Cardinal ne pensât qu'à se venger de son ennemi, & à le dépouiller en même temps & des biens qu'il possédoit en France, & des revenus dont il jouïssoit dans les Provinces-Unies, la Thuillerie Ambassadeur de Louïs à la Haie, eut ordre d'agir fortement auprès des Etats Généraux, afin de les obliger à chasser le Duc de leur service & peut-être à le flétrir par quelqu'acte in-

1641. te infamant. Une République alliée de la Couronne de France ne put pas rejetter absolument une demande raisonnable. On résolut donc d'ôter à Bouillon ses emplois; mais de la maniére la plus douce & la plus honnête, en considération des services qu'il avoit rendus, & du Prince auquel il appartenoit de si près. De maniére que les Etats se contentérent de lui signifier par une lettre ce qu'ils n'avoient pû se dispenser d'acorder aux instances de la Thuillerie. Voici comment elle fut conçuë. *Monsieur, nous avons long-temps douté de la vérité des bruits répandus, que vous traitiez avec les ennemis de cet Etat. Il ne nous paroissoit pas vraisemblable, que vous voulussiez faire une chose contraire à la fidélité que vous lui devez, & au serment qui vous lie à nous, sans nous en avertir prémiérement, & sans remettre entre nos mains les charges qui vous ont été confiées sous ce gage. Cependant nous recevons avis de tous les endroits, que non seulement vous avez conclu une ligue avec le Roi d'Espagne, mais encore qu'il vous a fourni de l'argent, afin que vous le serviez contre le Roi Très-Chrétien, avec qui nous sommes unis par une alliance fort étroite. Etre d'intelligence avec le Roi d'Espagne, & demeurer en même temps au service de cet Etat, ce sont deux choses absolument incompatibles. C'est-pourquoi nous ne pouvons plus vous confier les mêmes emplois. Surpris & fâchez de ce que vôtre conduite nous oblige d'en user ainsi à vôtre égard, nous vous*

Mémoires de Montresor, de Puységur & de Bouillon. Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

vous ôtons les charges que vous aviez dans l'Etat. Le Duc rempli des grandes espérances de fortune qu'il a formées, se consola facilement de la perte des emplois qu'il regarde depuis long-temps comme fort au dessous de son rang & de son mérite. Il se voioit à la veille de combattre Châtillon, & sûr de l'effet du mécontentement que les partisans secrets du Comte de Soissons & plusieurs Officiers adroitement gagnez avoient répandu parmi les troupes du Maréchal, il ne doutoit pas de la victoire. D'un autre côté, Châtillon *Général intrépide*, dit-on, *mais d'une négligence incroiable*, persuadé que Lamboi étoit encore au delà de la Meuse, marchoit comme pour s'opposer au passage des Impériaux. Mais il rencontra en tête le Duc de Bouillon, qui bien averti de son mouvement, s'étoit avancé avec un grand corps de cavalerie, & mis en bataille sur une hauteur, où il attendoit que le Comte de Soissons & Lamboi le joignissent avec leurs troupes & l'artillerie. 1641.

Nous avons quatre rélations de la fameuse bataille de Marfée près de Sedan, en un lieu appellé Thournoi, donnée le 6. Juillet de cette année. L'une fort longue du Maréchal de Châtillon, l'autre de Faber alors Capitaine au régiment des Gardes, & depuis Maréchal de France, la troisiéme de Puységur dans ses Mémoires, & une quatriéme anonime dans ceux de Montresor, qui paroît de la façon de quelqu'Officier, ou domestique du

Duc

1641. Duc de Bouillon. Je rapporterai des extraits de ces trois derniéres, afin qu'on voie comment l'action fut racontée des deux côtez. Pour ce qui est de la rélation de Châtillon, je la laisse à part. Outre qu'elle contient un détail long & ennuieux, il est à craindre qu'il ne dissimule, ou du moins qu'il ne diminuë les fautes qu'il put faire en cette occasion. Celles de Puységur & de Faber, habiles Officiers, & desintéressez, sont apparemment plus sincéres & plus croiables. Le Comte de Soissons, le Duc de Bouillon, & le Baron de Lamboi, selon Puységur, s'étant avancez à Bazcille, le Maréchal de Châtillon campé à Remilli, résolut d'en partir le lendemain, & d'aller occuper l'endroit où le fort se devoit bâtir, & donna l'ordre. *Les troupes*, ajoûte cet Officier, *étoient en bataille dès la pointe du jour. Cependant il ne voulut partir qu'environ dix heures. Une grande pluie étoit survenuë: elle dura depuis cinq jusques à huit. Je mis l'armée en bataille. Nous marchâmes en deux colonnes, laissant Sedan à la droite; la cavalerie à leur tête. On alla de cette maniére jusques à la plaine qui est devant le bois de Marfée. En arrivant à ce bois, on trouve un espace d'environ quatre cens pas entre les jonctions des deux côtez. Je voulois mettre l'armée en bataille au deçà du bois, placer deux forts bataillons au passage, avec six piéces de canon, & garnir de mousquetaires les deux côtez du bois, afin qu'on tirât sur les ennemis qui venoient à nous,*

nous, en cas qu'ils voulussent passer. M. de Châtillon ne le jugea pas à propos, & me dit de faire marcher l'armée au travers du bois qui n'étoit pas trop épais. Je lui obéïs, & sans penser qu'il y eût aucun fonds, nous allâmes droit aux ennemis postez vis-à-vis de nous. Le canon fut dételé & tiré sur les bataillons que nous voyions. 1641.

Insensiblement on se trouva dans la descente, & nous tombâmes sur les bataillons de l'Empereur. Ils firent leur décharge sur nous de dix pas, nous perdimes cent ou six vingt hommes dans cette prémiére salve. On ne laissa pas de les enfoncer & de les renverser. Le Maréchal de Châtillon raconte que les Impériaux furent d'abord repoussez jusques au delà de leur canon, & prétend que si ses soldats n'eussent pas perdu courage sans raison, la victoire lui demeuroit. Faber insinuë la même chose. Quelqu'un remarque là-dessus dans les Mémoires de Montresor, que Soissons étonné regarda pour lors Lamboi, & lui dit: *Qu'est-ce que cela, Monsieur? Vos gens lâchent le pied. Laissez les faire, Monsieur,* repliqua le Général de l'Empereur. *Ils ont coûtume d'en user ainsi au commencement du combat. Je vous répons de leur fermeté. Ils ne reculent que pour mieux sauter.* Cela est assez particulier. Cependant l'armée du Roi pouvoit d'autant mieux profiter de ce désordre, que celle des ennemis se battoit dans un lieu fort étroit. *Ils étoient les uns sur les autres,* dit Faber, *& en si mauvais ordre qu'il ne s'en*

1641. *s'en peut imaginer de pire. Cependant tous ces avantages, ni la résolution de M. de Châtillon, ne fut pas capable de ranimer nos gens. Ils étoient tellement étonnez, que l'aile de la cavalerie qui étoit à la gauche, laissa marcher l'armée sans la suivre, & vid de fort loin commencer le combat. Une partie de la cavalerie effraiée du feu des ennemis, s'étant jettée sur le régiment de Piémont, toute la prémiére ligne de l'avant-garde se rompit. L'arriére-garde intimidée jette incontinent les armes & ne pense qu'à se sauver.* Beauvau qui commandoit le régiment de cavalerie du Duc de Bouillon, fit, selon Puységur, plus de mal qu'aucun autre au régiment de Piémont. Il acheva de le tailler en piéces. *Toute la cavalerie de l'aile droite,* ajoûte cet Officier, *prit la fuite à la décharge de quelques troupes ennemies, postées derriére des buissons.* En voilà pour leurs cinquante écus, *disoient les soldats en tournant le dos. C'étoit un argent qu'on leur avoit retenu. Nôtre seconde ligne prit aussi la fuite.* Châtillon & Sourdis son Lieutenant Général se retirérent à Rhétel.

Ces endroits prouvent manifestement que l'armée du Roi voulut bien être battuë. Fut-ce haine contre Richelieu, ou amitié pour un Prince du sang? L'un & l'autre apparemment. *Tout s'enfuit*, dit le Comte de Roussillon présent à l'action, *cornettes arborées & trompettes sonnantes. M. le Maréchal s'est sauvé à grand' peine. Des gens d'épée n'ont jamais commis*

une

une pareille lâcheté. Le bon homme méri- 1641.
toit d'être mieux suivi de ses troupes. Il les avoit mises dans le meilleur ordre, & dans le champ de bataille le plus avantageux qu'on ait jamais vû. Puységur n'en convient pas. Son habileté nous oblige à préférer son témoignage. La négligence & l'opiniâtreté furent les deux grans défauts de Châtillon. Il se laissoit surprendre par l'ennemi, s'entêtoit de son sentiment, & négligeoit celui des autres. Mais cela ne disculpe pas ses troupes. Le Roi jugea fort bien qu'il n'étoit point si blâmable. C'est-pourquoi il répondit à Richelieu qu'une bataille ne se perd pas toûjours par la faute du Général. Louïs ne vouloit-il point malignement insinuer, que le Cardinal détesté dans l'armée, avoit plus contribué que le Maréchal, à la victoire du Duc de Bouillon? *Je vous proteste*, dit encore Roussillon dans la même lettre du 7. Juillet, *que nos gens se sont défaits eux-mêmes. Les ennemis n'ont rien fait d'extraordinaire. Sur ma foi, ils ont toûjours plié devant ceux des nôtres qui eurent le cœur de les attaquer. Mais les braves gens étoient en trop petit nombre. Toute l'infanterie est perduë, l'artillerie, le bagage, & l'argent du Roi,* qui montoit à quatre cent mille livres. Ainsi par une avanture assez particuliére, le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon jouérent heureusement à Richelieu, le même tour qu'il avoit inutilement tenté de leur jouer. Le Cardinal voulut enga-

1641. engager Gassion à se joindre aux mécontens, afin de les trahir dans un combat. Plus habiles, ou plus heureux, le Comte & le Duc gagnérent plusieurs Officiers dans l'armée de Châtillon, qui répandirent le mécontentement parmi ses troupes, & lui arrachérent la victoire des mains, comme il le dit lui-même.

C'est dans sa lettre du 9. Juillet à Des-Noiers Sécretaire d'Etat. *Les ennemis ne sont point redevables du gain de la bataille à leur valeur; mais à la lâcheté & à la terreur panique de nos gens tant de cavalerie, que d'infanterie. On m'a laissé sur le champ de bataille avec sept ou huit personnes seulement. Quand la fraieur saisit nos gens, les ennemis étoient dans le désordre. Leur chef avoit été tué, & je menois moi-même au combat, la cavalerie de l'aile gauche qui ne s'étoit point battuë. La cavalerie legére de la droite & cinq régimens placez sur la même ligne que celui de Piémont, pliérent dans le temps même que je tenois la victoire entre mes mains. La cavalerie s'enfuit, l'infanterie jetta les armes, & se renversa sur la seconde ligne. Telle fut la cause du désordre. Si le Roi ne fait punir quelques-uns des principaux Officiers de cavalerie & d'infanterie que je marquerai, il est à craindre que la poltronerie ne tourne en coûtume parmi les François.* Elle y a furieusement *tourné* depuis quelques années. Quelles mesures prendra Louis XIV. pour rendre à ses troupes leur ancienne

cienne bravoure? Le Duc de Vendôme de qui Sa Majesté Très-Chrétienne attendoit de si grandes merveilles, n'a pas réüssi. D'où vient cela? Les Officiers de cavalerie & d'infanterie dont Châtillon se plaint, ne se mirent pas autrement en peine de travailler à l'établissement de la tirannie de Richelieu. C'est pourquoi ils se laissérent battre. N'y auroit-il point maintenant quelque chose d'approchant? Croions le pour l'honneur de la Nation Françoise. 1641.

Le Maréchal qui accuse si fort ses gens de lâcheté, fut lui-même plus lâche qu'aucun d'eux en un autre sens. *Je vous supplie de me protéger dans l'occasion présente*, écrivit-il à Des-Noiers le lendemain de la perte de la bataille, *& de faire ensorte que le Roi & Son Eminence soient contens de moi, & qu'ils le fassent voir à toute la France. A un bon entendeur, il ne faut qu'un mot.* Il demande que le Sécretaire d'Etat agisse afin qu'on ne lui ôte pas le commandement de l'armée, pour le donner à un autre. Peut-on ramper plus indignement? Il y a là plus de bassesse, qu'il n'y eut de lâcheté dans ceux qui aimérent mieux se laisser battre, que d'aider un scélérat à perdre un Prince du sang, & à se rendre maître absolu du Roiaume. Quelle fut la mortification de Châtillon, quand il reçut la lettre que le Cardinal lui écrivit de Peronne le 9. Juillet! *Je suis extrêmement fâché du malheur qui vous est arrivé.*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 67.

1641. *arrivé. Dieu a voulu châtier Monsieur le Comte & nous donner un coup de fouet. Nous l'avons fort bien mérité pour nos péchez particuliers, & vous pour vôtre longue irrésolution à faire ce qu'en vôtre conscience vous saviez bien pouvoir & devoir faire. Je vous prie d'y penser sérieusement.* Richelieu lui reproche de n'avoir pas assiégé la ville de Bouillon, comme on le lui avoit commandé. Après une telle lettre, le Maréchal se devoit attendre à une disgrace entiére. Elle ne vint pas tout d'un coup. Le Maréchal de Brezé qu'il n'aimoit point, fut d'abord envoié pour commander l'armée conjointement avec lui, & après l'acommodement du Duc de Bouillon, il n'eut plus d'emploi. Je trouve un endroit d'un certain mémoire, où le Cardinal marque ce qu'il pense des Généraux de son temps. *Le Maréchal de Châtillon*, y dit-on, *ne fit pas bien au voiage des armées du Roi en Flandre. Il fit mal à S. Omer, & pis à Sedan. De maniére que le Roi de son propre mouvement, n'a plus voulu se servir de lui. Bien qu'il soit vaillant au dernier point, il est si présomptueux, si opiniâtre, & si paresseux, qu'il n'y a rien à espérer de sa conduite.*

Rélation de la bataille de Sedan par les partisans du Duc de Bouillon.

Il n'est pas étrange que les rélations de la bataille de Sedan, faites par les Officiers de l'armée du Roi, semblent différentes de celle que nous avons d'un Anonime du parti des Provinces-Unies. Chacun voit ce qui se passe de son côté, &

& refléchit peu sur ce qui se fait dans 1641.
l'armée ennemie. Souvent mêmes on l'ignore entiérement. On se contente tout au plus de remarquer, comment on a attaqué, ou été attaqué; comment on a poussé les ennemis avec avantage, ou avec perte; enfin comment on a enfoncé, ou plié à la fin. Mais que Langlade Auteur des Mémoires de Bouillon ne s'accorde pas mêmes avec la rélation de celui qui semble n'avoir écrit que pour relever la gloire du Duc, & pour lui donner tout l'honneur de la victoire, j'en suis un peu surpris. *Je ne ferai point le détail de la bataille de Sedan*, dit le prémier. *Il y en a plusieurs rélations imprimées. Si je rapportois ici les éloges qu'on lui donne, on croiroit qu'au lieu des Mémoires de sa vie, j'ai entrepris son panégyrique.* Pour moi, à Dieu ne plaise que je prétende dérober à Bouillon la gloire qu'il peut avoir justement méritée. Mais on ne trouve point que les rélations de Châtillon, de Faber, de Puységur, & les lettres de Roussillon & de Grémonville présens à l'action, lui donnent des *éloges*. Tous disent d'un commun accord que les troupes du Roi s'enfuirent, & quittérent les armes sans vouloir combattre. De maniére que si le Duc eut grande part à la victoire, ce fut moins par sa valeur, que par ses intrigues & ses intelligences parmi des Officiers & des soldats de l'armée ennemie mécontens, ou gagnez. *Le Duc de Bouillon avec sa ca-*

Mémoires de Bouillon, de Montresor, & de Sirot.

1641. *cavalerie*, ajoûte son Historien, *chargea celle des ennemis & la rompit d'abord. En se renversant sur l'infanterie, elle y causa un si grand désordre, qu'en fort peu de temps leur armée fut en déroute. Tout réüssit aussi du côté de Lamboi, qui combattit en Capitaine & en homme de courage. Il n'y eut de véritable résistance qu'au canon. Le Duc de Bouillon exposa beaucoup sa personne en l'attaquant. Mais après qu'il l'eut pris, & mis en fuite les troupes qu'il y rencontra, aucun corps ne parut vouloir faire ferme.* Ce récit est fort différent de ceux que j'ai rapportez ; qui en croirons-nous ? Le Baron de Sirot n'étoit pas à la bataille. Il se rendit à Rhétel quelques jours après. Voici ce qu'il en dit sur le rapport que des Officiers présens lui firent apparemment. *Le succès du combat fut assez irrégulier. Le Duc de Bouillon donna le prémier & fut battu. Mais à l'arrivée du Comte de Soissons, toute l'infanterie Françoise jetta ses armes.* Si cela est, la seule présence d'un Prince du sang révéré, fit plus d'effet que la bravoure de l'autre. Afin que chacun ait la liberté de choisir ce qu'il croira plus vraisemblable, rapportons ce qu'un Anonime grand admirateur du Duc de Bouillon a écrit de la bataille.

Les Princes réfugiez depuis quelques années à Sedan pour se mettre à couvert de la persécution du Cardinal de Richelieu, dit-il, *aiant enfin été menacez d'un siége, se résolurent à la défense que permet le droit natu-*

naturel, tant par leurs propres forces, que 1641.
par celles du Cardinal Infant, qui traita avec eux pour l'Empereur & pour le Roi d'Espagne. L'armée du Maréchal de Châtillon dans leur voisinage, & les ordres envoiez par Richelieu, de prendre le château de Bouillon, & d'investir Sedan, les convainquirent du dessein formé de les perdre. Le 25. Juin, Châtillon sortit de son quartier de Remilli avec douze cens chevaux, trois mille hommes de pied, & huit piéces de canon, s'avança vers Sedan le long de la riviére de Meuse, attaque les gens des Princes qui s'étoient présentez pour empêcher ses approches, fit tirer quelques volées de canon contre la ville. Après cette rupture manifeste de la part du Maréchal, les Princes commencérent de se préparer tout de bon à leur juste défense. Ils sortirent de Sedan le 6. Juillet avec leurs troupes jointes à celles du Baron de Lamboi, qui étoit arrivé le jour précédent à Bazeille, village à demi-lieuë de Sedan. Le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon l'allérent trouver & résolurent avec lui de passer la Meuse le lendemain. Après un assez grand détail de la marche & de la disposition de l'armée des Princes unis, l'Auteur de la Rélation vient à celui de la bataille. C'est ce que nous cherchons principalement. Il raconte que Bouillon qui s'étoit avancé d'abord avec quelque cavalerie, fut rompu. Que Lamboi se battit avec tout le courage & toute la prudence possible. Qu'il mit en désordre

1641. l'infanterie ennemie. Que nonobstant sa disgrace, le Duc prit en flanc l'armée de Châtillon, l'attaqua quoiqu'elle parût en bon ordre, & nullement ébranlée. Qu'alors on lui vint annoncer la mort du Comte de Soissons. Langlade prétend que le Duc ne l'apprit qu'après la bataille gagnée. Cette diversité paroît considérable par rapport à Bouillon que ses Panégyristes font agir d'une maniére fort différente.

Quoi qu'il en soit, *un accident si imprévû & si triste*, poursuit l'Auteur de la Rélation, *eût beaucoup troublé tout autre courage que celui du Duc de Bouillon. Bien qu'il reçût cette nouvelle affligeante avec toute la douleur possible, son déplaisir ne fit qu'augmenter sa fierté naturelle. La perte d'un si grand Prince, & d'un ami pour lequel il venoit d'exposer son bien, l'enflamma d'une nouvelle colére, & le porta durant tout le reste du combat à hazarder mille fois sa vie pour venger une si cruelle mort. Le succès de cette journée, fit bien voir que le Duc de Bouillon possédoit dans le dernier degré les deux qualitez principales d'un grand Général, la valeur & la conduite. Tout aussi-tôt avec sa cavalerie il donne de flanc sur celle des ennemis, la poursuit, la met en déroute, la contraint enfin à se retirer dans l'infanterie, où elle apporte la confusion & le désordre. De maniére qu'en moins d'une petite heure la bataille fut gagnée.* Cela peut être vrai en partie. Mais l'effort de Bouillon

lon ne fut point extraordinaire, supposé 1641.
que l'infanterie jettât ses armes, & que la cavalerie s'enfuït si promptement, que Châtillon abandonné demeura sur le champ de bataille avec sept ou huit personnes seulement. Nous aprenons de cette rélation & des autres que Praslin & Chalancé Maréchaux de camp de l'armée du Roi, & Senecey Colonel du régiment de Piémont perdirent la vie. Roquelaure, Uxelles, & Persan, furent faits prisonniers avec quatre mille soldats, & près de sept cens Officiers en y comprenant les Sergens. L'armée du Maréchal de Châtillon étoit de huit mille hommes de pied & de deux mille cinq cens chevaux. Celle du Comte de Soissons & de Lamboi, d'environ sept mille hommes de pied, de deux mille cinq cens chevaux, & de cinq cens dragons. Le Duc de Guise ne se trouva pas au combat. Il étoit allé à Liége, où il faisoit quelques levées.

Le Comte de Soissons est tué, ou se tuë malheureusement lui-même.

Le peuple toûjours amoureux de la nouveauté, dit Grotius dans sa lettre du 13. Juillet, *avoit commencé de témoigner sa joie de la défaite du Maréchal de Châtillon. Mais la nouvelle de la mort du Comte de Soissons, l'a bien-tôt rabattuë. Le nom de ce Prince rendoit le parti formidable. On croioit qu'il y attireroit beaucoup de monde. S'il est véritablement mort; car enfin quelques-uns ne le croient pas encore, le Cardinal de Richelieu, & le Prince de Condé sont délivrez l'un & l'autre d'une fâcheu-*

1641. *fâcheuse épine à leur pied. Soissons vouloit chasser Richelieu du Ministére, & ôter à Condé la qualité de Prince du sang Roial.* L'Ambassadeur de Suéde écrivoit à son ami ce qu'il remarquoit à Paris, où il étoit alors. On n'a jamais bien sçû par qui, ni comment le Comte fut tué. *Ceux-là mêmes qui combattoient à ses côtez*, dit Sirot, *en parlérent diversement.* Et Puységur. *Monsieur le Comte monté sur un cheval blanc, fut tué au milieu de ses Gentilshommes, sans qu'on ait pû savoir par qui cela fut fait.* Quelques-uns ont prétendu qu'un inconnu suborné par Richelieu, lui donna un coup de pistolet dans la tête. Le soin que ce méchant homme prenoit de mettre auprès de ses ennemis des espions & des traîtres, pouroit rendre la chose vraisemblable. Châtillon, Faber, & Roussillon rapportent que le coup fut fait dans le combat par un Gendarme de l'armée du Roi, quoique le Comte *offrît vingt mille écus pour sa rançon.* C'auroit été une brutalité plus que barbare ou une assurance bien certaine d'être encore mieux récompensé par Richelieu. Louïs qui crut d'abord que Soissons avoit été tué de la sorte, promit à la sollicitation du Cardinal, de donner au prétendu Gendarme un gouvernement, & une pension durant sa vie. D'où vient qu'il ne se fit pas connoître? Se repentit-il de son action? Appréhenda-t-il que la Comtesse Douairiére, ne le punît tôt ou tard, d'avoir tué un Prince qui

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Mémoires de Bouillon, de Montresor, de Puységur & de Sirot. Grotii Ep. 1506. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. I. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

qui lui *demandoit quartier*, comme dit Roussillon? 1641.

Tout bien considéré, je suis tenté d'en revenir au sentiment de Puységur & de Sirot, ou à celui de Langlade & du Duc de Bouillon. *La destinée du Comte de Soissons*, dit Langlade, *fut d'autant plus malheureuse, qu'il perdit la vie sans avoir combattu, & mêmes après la victoire, environné de ses gardes, sans que néanmoins on ait jamais pû savoir véritablement, par qui, ni comment il fut tué. Pour moi, après avoir recueilli tout ce qu'en ont dit ceux qui se trouvérent auprès de lui, je suis persuadé qu'il se tua lui-même. C'étoit aussi l'opinion du Duc de Bouillon. Il est constant qu'il leva deux fois la visiére de son casque avec le bout d'un de ses pistolets. Riquemont son Ecuier l'avertit du malheur qui lui en pouvoit arriver. Le coup étoit dans le milieu du front, & tiré de si près, que le papier entra dans la tête. Cependant parce que dans le moment que le Comte se le donna, le hazard voulut que personne n'eût les yeux sur lui, la honte & le desespoir de ceux qui étoient auprès de sa personne, & sur tout la préoccupation contre le Cardinal, leur fit dire que c'étoit lui qui l'avoit fait assassiner par un traitre qui se glissa parmi ses gardes.* Mais je trouve encore ici de la difficulté. La rélation anonime écrite par un homme du parti des Princes unis, est directement contraire au récit de Langlade, & confirme celui de Châtillon & de Faber. Elle porte

 que

1641. que le Comte qui étoit demeuré sur une hauteur avec deux compagnies de cuirassiers & de gardes, voiant ses dragons rompus, l'aile gauche de son armée fort ébranlée en quelques endroits, & le régiment de Metternick maltraité, s'avança pour y mettre ordre & pour rassurer ses troupes. Que les dragons se ralliérent; mais que rompus une seconde fois, ils se renversérent sur les deux compagnies de gardes & de cuirassiers, qui se mirent en désordre. Que dans cette confusion, Soissons fut abordé par un cavalier que ses gens ne connurent point pour ennemi, & qu'il lui donna un coup de pistolet au dessous de l'œil, dont il tomba roide mort. Châtillon ajoûte que le cavalier reçut à l'instant plusieurs coups, dont il mourut aussi sur l'heure. Le Comte fut donc tué en combattant, & non pas après la victoire, d'un coup au dessous de l'œil, & non pas au milieu du front comme Langlade le rapporte. L'autorité du Duc de Bouillon est d'un grand poids dans mon esprit. Son Historien a pû entendre de sa bouche ce fait important. Quoi qu'il en soit, Soissons eut le sort de Gustave Roi de Suéde. Victorieux l'un & l'autre, ils furent tuez dans le combat, par trahison, ou autrement, *sans qu'on sache comment, ni par qui.* S'il est vrai que le cavalier ou gendarme, fut tué lui-même à l'instant, on ne se doit pas étonner, que personne n'ait demandé la récompense promise. Le Maréchal de Châ-

tillon

tillon est le seul qui marque cette circon- 1641.
stance. Qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir exactement le détail d'une bataille!

Louïs & son Ministre apprirent la perte de celle de Sedan, avant la mort du Comte de Soissons. Le Maréchal de Châtillon ne la sut que le lendemain par le trompette de ce Prince infortuné qu'on envoïa au Marquis de Sourdis, pour le prier de savoir de la Comtesse Douairiére, quelles mesures ils vouloient prendre pour la sépulture du corps mort. A la prémiére nouvelle de la défaite de son armée, Louïs avoit pris la résolution de s'en retourner de Peronne à Paris, & d'emmener avec lui les troupes qui le suivoient, ou qui le devoient joindre. Mais il changea de mesures à la persuasion de son Ministre, dès qu'il fut informé de l'accident arrivé au Comte. Puységur raconte comment cela se fit. Le Capitaine des gardes du Maréchal de Châtillon dépêché par son maître pour porter au Roi la nouvelle de la mort du Comte, fit si grande diligence qu'il arriva de Rhétel à Peronne en moins d'un jour, à une heure après minuit. Il va d'abord chez Des-Noiers, qui chagrin contre le Maréchal, refuse de parler à son exprès. Le Capitaine ne se rebute point & redouble ses instances. On le conduit à la fin dans la chambre du Sécretaire d'Etat. *Que me venez-vous annoncer?* dit brusquement Des-Noiers. *Que la bataille est perduë? Nous*

1641. *ne le ſavons que trop bien. Monſieur*, repartit le Capitaine, *vous ne ſavez pas peut-être que M. le Comte eſt mort. Je n'en croi rien*, reprit le Sécretaire d'Etat toûjours en colére. L'exprès montre alors les preuves qu'il apporte; Des-Noiers les examine, court au plus vîte chez Richelieu; celui-ci va éveiller Louïs; *on envoie incontinent ordre à toutes les troupes qui devoient marcher vers Paris, de tourner du côté de Reims*, dit Puyſégur, *& le Roi en prend lui-même la route.* Le Cardinal vouloit profiter de l'étonnement & de la conſternation que la mort du Chef de la ligue devoit cauſer à Sedan & dans l'armée des Princes unis. Châtillon perſuadé que ſa défaite acompagnée d'une circonſtance qui devoit plaire infiniment à Richelieu, ſeroit regardée comme une victoire fort avantageuſe, demanda hardiment par le même exprès, le gouvernement de Champagne, vacant par la mort du Comte de Soiſſons. Mais la lettre qu'on lui rendit de la part du Cardinal, le dut convaincre, que bien loin d'eſpérer une récompenſe, il ſe devoit préparer à une diſgrace prochaine.

S'il eſt vrai qu'un Hiſtorien doive auſſi bien qu'un Poëte, *donner des mœurs*, comme on dit, aux principaux perſonnages qu'il produit ſur la ſcéne, on ne m'accuſera pas d'avoir manqué à en donner aux principaux acteurs de cette Hiſtoire. Si ſouvent elles ne ſont *bonnes* que *poëtitiquement*, j'oſe du moins aſſûrer qu'elles ſont

sont véritables. Quand je parle d'une affaire, on découvre d'abord & sans peine, *quelle résolution* prendront ceux qui font plus de figure dans cet ouvrage. Qui ne voit, par exemple, qu'après la mort du Comte de Soissons, le Prince de Condé fera bassement sa cour à Richelieu, afin d'obtenir pour lui-même, ou pour ses enfans les meilleurs morceaux de la dépouille de son cousin? *Je vous supplie très-humblement*, dit le Prince au Cardinal dans une lettre du 8. Juillet, *d'ordonner tout dans la maison de mon fils. C'est vôtre créature. Je ne désire la vie pour le pére & pour le fils, qu'afin de vous témoigner en tout & par tout où vous l'ordonnerez, que je suis fidélement vôtre serviteur.* On ne savoit pas encore l'agréable nouvelle de la mort du Comte. Condé prendra pour lors un air bien plus soûmis. On le portera même jusques à l'adoration & à l'impiété. *Je ne vous dis rien sur la mort de M. le Comte*, lisons nous dans la lettre du 14. Juillet à Richelieu. *J'espére que vôtre bonté se sera souvenuë de mes enfans & de moi. Je remets le tout en vos mains, & à vôtre providence, & à l'affection qu'avez pour nous. Vos volontez soient faites.* Les Chrétiens parlent-ils autrement à Dieu? Ces prophanes bassesses furent magnifiquement récompensées. Condé mit dans sa maison la charge de Grand-Maître de celle du Roi qu'avoit Soissons. Si le Prince de Conti son second fils, n'eut aucun des bénéfices du défunt, on lui donna l'Abbaïe de S. 1641.

1641. Denis près de Paris, le meilleur de ceux que possédoit le Duc de Guise. Le Roi en disposa presqu'en même temps. *Toute la bonne fortune de ma maison vient de vous, & elle sera emploiée pour vôtre service*, dit Condé dans sa lettre du 26. Novembre, où il remercie Richelieu de l'Abbaie de S. Denis donnée au Prince de Conti. Il n'avoit pas moins dévoué celui-ci au Cardinal que le Duc d'Enguien. *C'est vôtre créature*, dit-il dans sa lettre du 15. Octobre, *& je n'ai désir, sinon qu'il vous obéïsse & serve comme son maître.*

Cependant Richelieu ravi de se voir délivré de son plus dangereux ennemi, persuade au Roi d'ordonner que le Parlement de Paris fasse incessamment le procès à la mémoire du Comte de Soissons, & qu'on y travaille sur les informations déja luës & rapportées contre les Ducs de Guise & de Bouillon. Les lettres patentes furent expédiées pour cet effet le 20. Juillet. Séguier Chancelier va le 27. au Parlement & fait assembler toutes les Chambres. Talon Avocat Général dit alors au nom des Gens du Roi, que Sa Majesté leur avoit commandé d'apporter des lettres patentes de sa part pour condamner la mémoire du Comte de Soissons. Qu'elle avoit bien sçu les traitez de ce Prince avec l'Empereur & le Roi d'Espagne. Que cependant, elle n'avoit pas voulu le poursuivre par son Procureur Général aussi bien que les Ducs de Guise & de Bouillon, croiant qu'il revien-

viendroit à son devoir. Que nonobstant ces fortes & puissantes considérations, oubliant les bienfaits du Roi qui l'avoit honoré des gouvernemens de Champagne & de Dauphiné, & de la plus belle charge de sa maison, il avoit non seulement eu part aux desseins & aux entreprises des ennemis de l'Etat sur quelques villes du Roiaume, mais encore levé & joint des troupes à celles des Espagnols. Qu'il avoit été trouvé l'épée à la main dans une armée qu'il conduisoit contre le service du Roi. Que c'étoit un malheur à la France, d'avoir perdu un Prince du sang Roial. Mais que c'en étoit un plus grand à lui-même d'avoir été tué l'épée à la main contre sa patrie, & contre son propre sang. Que le Roi pensoit qu'il étoit de son devoir de faire condamner la mémoire d'un Prince ingrat & rebelle, afin de punir une pareille *felonnie & trahison*, & de donner à la postérité un exemple de sa juste vengeance. Lâche & indigne flaterie! Faut-il qu'un Prince du sang, que les prémiers Seigneurs, que tous les ordres du Roiaume se laissent opprimer par un Ministre ambitieux & cruel qui usurpe l'autorité Roiale, sans user du droit que la loi naturelle leur donne de défendre leur liberté? Où est la *felonnie*? Où est la *trahison*? Pardonnons à l'Avocat Général ses fausses suppositions. Il disoit ce que la Cour lui ordonnoit de dire. Sur les conclusions du Procureur Général, on nomma ce 1641.

 qu'on

1641. qu'on appelle un *Curateur* pour défendre la mémoire de l'Accusé dans l'instruction du procès. Les choses en demeurérent là. Le Duc de Bouillon le stipula ainsi dans son acommodement avec le Roi, comme je le rapporterai incontinent.

Négociation de l'acommodement du Duc de Bouillon.

Nous marcherons dans cinq ou six jours, disoit le Duc de Guise revenu à Sedan immédiatement après la bataille, à Puységur que le Maréchal de Châtillon y envoioit pour parler de l'échange des prisonniers. *On entrera en Champagne avec le corps de M. le Comte à la tête de l'armée. Toutes les grandes villes nous recevront; c'est une chose assûrée. Monsieur*, repartit fort sagement l'Officier, *je croi bien que si M. le Comte en vie, se présentoit devant quelques villes de son gouvernement, elles lui ouvriroient leurs portes. Mais on ne fait pas grand cas d'un corps mort.* Guise parloit de sa tête. Le Duc de Bouillon étoit trop sage pour lui communiquer ses desseins secrets. La prise de Doncheri petite ville sur la Meuse à une ou deux lieuës de Sedan, fut le seul avantage qu'il prétendit tirer de sa victoire. Il faisoit mine de penser à pénétrer plus avant dans la Champagne. Mais persuadé que son parti privé du nom & de l'appui d'un Prince du sang, ne se soûtiendroit pas long-temps après la mort du Comte de Soissons; que les Espagnols ne se trouvoient pas en état de lui fournir les secours nécessaires, & que le Cardinal Infant

Mémoires de Bouillon, de Montresor, & de Puységur. Nani, Historia Veneta. Lib. XI. 1641.

ſant feroit bien-tôt marcher Lamboi au 1641.
ſecours d'Aire, dont le Maréchal de la Meilleraie preſſoit vivement le ſiége, Bouillon prit la réſolution de s'acommoder avec le Roi & ſon Miniſtre. Lamboi le voioit fort bien. S. Ibal & Varicarville principaux Officiers des troupes du Comte de Soiſſons, le croioient auſſi, & obſervoient de ſi près les allures du Duc qu'il étoit obligé de ſe cacher d'eux. Dès le jour même de la mort de Soiſſons, Bouillon envoia Salignac au Cardinal Infant, pour lui donner avis du gain de la bataille, & de l'accident arrivé au Comte. Il l'aſſuroit en même temps, dit-on, de ſa diſpoſition à obſerver le traité, pourvû que l'Infant obligeât le Roi d'Eſpagne à l'exécuter en ce qui regardoit l'avenir, & à réparer les manquemens du paſſé. On s'apperçut dès-lors que Bouillon cherchoit un prétexte de retirer ſa parole & de ſe dégager. En effet, immédiatement après ſa victoire, le Duc commença d'entrer en négociation avec la Cour de France. Son Hiſtorien voudroit bien nous faire acroire que ce ne fut qu'après le départ de Lamboi, pour marcher au ſecours d'Aire. Mais nous trouvons le contraire dans les Mémoires de Puyſégur entremetteur. Cet Officier paroît ſi naïf & ſi ſincére dans ce qu'il raconte, qu'on ne ſe peut diſpenſer d'y ajoûter foi. Langlade n'a pas vû qu'il ſe contrediſoit lui-même, en citant cet endroit de lettre que Lamboi écrivit à Bouillon, en ſe ſéparant de lui.

Au

1641. *Au reste, Monseigneur, je voi bien que Vôtre Altesse va faire sa paix avec la France. Sur quoi je n'ai rien à dire. Mais j'ai du regret de me voir privé de l'honneur de servir plus long-temps sous les ordres d'un si grand Capitaine.* Le Duc avoit-il demandé & obtenu à la Cour de Vienne & à celle de Bruxelles qu'on lui donneroit *de l'Altesse?* Vouloit-on seulement le prendre par son foible sur ce chapitre? Lamboi & le Cardinal Infant même quoique frére de Roi, lui en donnent fort libéralement, comme on le poura remarquer dans un mémoire dressé sous les yeux du Prince Espagnol que je rapporterai incontinent.

Soit que Puységur fût bien-aise de rendre service au Duc de Bouillon qu'il estimoit: soit qu'il cherchât l'occasion de se faire un mérite à la Cour, avant que d'aller à Sedan, il s'avisa de demander à Gremonville Intendant de l'armée, si on trouveroit mauvais qu'il vît le Duc de Bouillon & qu'il lui parlât d'accommodement. Gremonville aiant répondu que bien loin d'en être fâché, on lui sauroit fort bon gré, & qu'il ne pouvoit rendre un plus grand service à la France, que de disposer Bouillon à faire les démarches nécessaires pour rentrer dans les bonnes graces du Roi, Puységur pria le Duc de lui donner une audience particuliére. Bouillon que S. Ibal & Varicarville avoient déja pressé de n'écouter point un homme qui venoit apparemment le

tenter

tenter de la part de la Cour, dit à Puységur d'aller le lendemain à six heures du matin trouver Briquemaut, qui l'introduiroit secrétement dans la chambre du Duc. Puységur ne manque pas au *rendez-vous*, & Briquemaut le fait entrer avant que Bouillon soit levé. Le Duc sort promptement de son lit, prend sa robe de chambre, & tire Puységur près d'une fenêtre. *Monsieur*, dit celui-ci après quelque discours sur l'échange des prisonniers, *permettez moi de vous représenter comme vôtre très-humble serviteur, que je suis surpris de voir vôtre ville pleine de troupes étrangéres. Ne craignez-vous point qu'on ne s'en rende maître malgré vous? Le Commandant que vous y avez mis, est un honnête homme, je le sai. Il ne vous trompera pas. Mais qui vous répond que tous les autres seront aussi fidéles que lui? Vous êtes entre deux puissans Rois. L'un & l'autre ont bonne envie d'avoir Sedan.*

1641.

Si vous me voulez croire, poursuivit Puységur, *vous vous racommoderez avec Sa Majesté. M. le Comte n'est plus, vous lui aviez donné retraite à Sedan. Vous le pouviez en qualité de Souverain. L'honneur sembloit même vous engager à n'abandonner pas un Prince, qui s'étoit jetté entre vos bras avec le consentement du Roi. Toutes ces considérations cessent maintenant. Je ne demande pas mieux que de rentrer dans les bonnes graces de Sa Majesté*, répondit Bouillon. *Mais M. le Cardinal*

1641. *dinal veut avoir Sedan, & je suis déterminé à ne le lui point donner. Je ne m'en déferai jamais.* On croit bien, *Monsieur*, reprit Puységur, *que le Roi & M. le Cardinal ont souhaité d'avoir Sedan, lors que vous étiez de la Religion. Mais depuis que vous l'avez abjurée, ils ne s'en soucient pas tant. Sa Majesté entretient la garnison & la paie de ses deniers. Si la place lui appartenoit, pouroit-il la remettre en de meilleures mains que les vôtres? Vous avez beaucoup d'enfans. Le Roi peut donner de riches bénéfices aux uns, & de bons établissemens aux autres. Tout vôtre bien est en France. Quelque grandes que soient les promesses que l'Empereur & le Roi d'Espagne vous font, valent-elles ce que le Roi vous peut ôter? Je vous supplie très-humblement de vouloir bien reflêchir là-dessus. Si vous avez traité avec l'Empereur & le Roi d'Espagne, ce n'a été que conjointement avec M. le Comte, & mêmes pour l'amour de lui. Par sa mort vous êtes libre des engagemens que vous avez pris. Voulez-vous bien me permettre de parler au Roi & à M. le Cardinal? Je ne desespère point de réüssir dans ma négociation, pourvû que vous preniez une ferme résolution de demeurer dans le service du Roi, & d'être ami de M. le Cardinal. Sans cela je ne puis rien faire. Si vous prétendez le tromper, soiez persuadé qu'il le découvrira, & que vous aurez tout le loisir de vous en repentir. Souffrez que j'ajoûte encore qu'on apprébende à la Cour, que Madame*

la

la Duchesse ne vous porte à préférer le parti de l'Espagne à celui de la France. En des affaires de cette importance & qui regardent ma Souveraineté, je ne me laisse pas gouverner par ma femme, repliqua le Duc en souriant, *ni même dans le lit.* 1641.

La Duchesse de Bouillon que Puységur ne croioit pas là, ouvre alors le rideau, & lui dit : *M. de Puységur, je passe donc bien pour Espagnole. Oui, Madame,* reprit-il. *On croit à la Cour que vous l'êtes autant que Madame la Duchesse Douairiére est Françoise. Desabusez-les,* repartit-elle. *Je ne souhaite rien tant que de voir M. de Bouillon dans les bonnes graces du Roi. Si je m'accommode avec Sa Majesté,* interrompit le Duc, *je rendrai Doncheri. En cas que le Roi fasse difficulté de la recevoir par traité, & qu'il veuille paroître le reprendre par force, on fera toute la mine qu'il faudra. Les troupes qui sont dedans m'appartiennent. Je demande que le corps de M. le Comte soit conduit à Gaillon en Normandie, où M. son pére est enterré. Qu'on me paie trois années d'arrérages qui me sont dûës pour l'entretien de la garnison de Sedan. Que le Roi me considére, qu'il me donne de l'emploi, & des bénéfices à mes enfans. En un mot, je vous fais mon Plénipotentiaire, & me fie absolument à vous. Je signerai tout ce dont vous conviendrez. Souvenez-vous seulement que je ne veux point me défaire de la souveraineté de Sedan, ni pour or, ni pour argent.* Puységur retourne à Rhétel, dit

au

1641. au Maréchal de Châtillon qu'il n'a pû convenir de l'échange des prisonniers, & sans s'expliquer davantage, va de concert avec Gremonville trouver le Roi à Reims; parle d'abord à Des-Noiers, & lui raconte ce qui s'est passé à Sedan. *Mon cher enfant*, répondit le Sécretaire d'Etat, *M. de Bouillon vous trompera. Il nous a trompez treize fois: quelles mesures peut-on prendre avec lui? Pour moi*, *Monsieur*, reprit Puységur, *j'y vois une seureté tout entiére. Il se plaint de son côté qu'on l'a trompé quatorze fois. Allons voir Son Eminence*, dit alors Des-Noiers. *Vous lui parlerez vous-même.*

Le Sécretaire d'Etat conduit Puységur chez Richelieu, & entretient quelque temps seul le Cardinal. On appelle Puységur, & Son Eminence lui demande, si ce que Des-Noiers a dit, est bien véritable. *Oüi*, *Monseigneur*, répondit Puységur. *La plus forte passion de M. de Bouillon, c'est de rentrer dans les bonnes graces de Sa Majesté, d'être bien avec vous, & mêmes vôtre ami. Vous connoissez son mérite & sa capacité pour le commandement d'une armée. J'en suis persuadé*, reprit le Cardinal. *Quelles sont ses demandes? Je disposerai le Roi à les lui acorder.* Puységur raconte tout. Richelieu va trouver Louïs. On prend la résolution de contenter Bouillon. Le Roi avouë que Puységur lui a rendu un service important. Enfin celui-ci écrit la lettre suivante au Duc en présence du Cardinal.

J'ai

J'ai communiqué toutes les choses dont nous sommes convenus ensemble. La seureté est entiére. L'homme veut bien être vôtre ami. 1641.
Louïs part de Reims le lendemain avec toute sa maison & se rend à Rhétel. Ses troupes assiégent Doncheri, qui ne se devoit défendre que trois jours, selon ce qui avoit été concerté, & le Roi prend son quartier à Méziéres. Puységur surpris de ce que la place tient plus long-temps qu'on n'en étoit convenu, va trouver Richelieu, & lui demande d'où cela vient. *L'opiniâtreté de vôtre Maître & du mien en est la cause*, répondit le Cardinal. *M. de Bouillon ne veut pas qu'on fasse le procès à la mémoire de M. le Comte, & le Roi le veut. Si Vôtre Eminence lui en parloit comme il faut*, repartit Puységur, *je croi qu'il y consentiroit. Il m'a défendu de lui en parler*, repliqua Richelieu, *& s'est même emporté contre moi. Je ne veux pas le fâcher. J'ai à combattre son humeur; celle du petit coucher, & celle du cabinet. Cela me donne plus de peine que tous les efforts de l'Empereur & du Roi d'Espagne contre nos desseins. Je suis assuré que je viendrois plûtôt à bout de les rendre inutiles. Mais parlez vous-même au Roi. Je m'en garderai bien, reprit Puységur, puisque Vôtre Eminence ne l'ose faire. Parlez lui en, je vous en prie*, repartit le Cardinal, *& dès aujourd'hui, si vous n'avez pas pris le mot.*

Puységur ne l'avoit pas encore fait. Il va

1641. va donc trouver le Roi, & lui dit: *Sire, le siége de Doncheri est plus long que je ne pensois. Oui*, répondit Louïs. *Je veux qu'on fasse le procès au corps de M. le Comte. Il ne plaît pas à M. de Bouillon de le rendre. C'est*, repartit Puységur, *une des prémiéres demandes que j'ai faites de sa part à Vôtre Majesté. Si j'osois, Sire, vous dire mon sentiment là-dessus, je le ferois.* Louïs lui aiant permis de parler librement, il ajoûta. *Sire, Dieu a bien puni M. le Comte de son crime, puisqu'il a été tué au milieu de tous ses gens, sans qu'on sache par qui. Considérez, s'il vous plaît, qu'il avoit l'honneur d'être de vôtre sang & vôtre filleul. Il portoit vôtre nom. Il faudra donc condamner Louïs de Bourbon à être traîné sur la claie. Qui prononcera, qui entendra lire un pareil arrêt sans horreur? Laissez à Dieu, Sire, la conduite de vos affaires & la vengeance de vos ennemis. Vôtre Majesté s'en est bien trouvée jusques à present.* Richelieu suivi du Sécretaire d'Etat Des-Noiers entre là-dessus, & le Roi lui parle de la sorte. *Je m'entretenois avec Puységur. Il me demande pourquoi je me veux venger contre le corps de M. le Comte, puisque Dieu prend soin lui-même de me venger de mes ennemis. Il a raison*, Sire, dit le Cardinal. Louïs entre dans son cabinet avec le Ministre & le Sécretaire d'Etat. On appelle Puységur peu de temps après, & le Roi lui ordonne d'aller à Sedan, assûrer Bouillon, qu'il consent que le

corps

corps du Prince soit conduit à Gaillon dans un chariot couvert de drap noir, & que le Duc vienne ensuite voir Sa Majesté. 1641.

Il avoit dépêché une seconde fois Salignac au Cardinal Infant, dès que la réponse de Puységur fut arrivée. *Si après le service signalé que j'ai rendu*, disoit le Duc dans une instruction signée de sa main le 18. Juillet, dont Salignac fut chargé, *& les marques éclatantes que j'ai données de mon affection, & de ma fidélité, aiant en une heure hazardé ma vie, mon bien, & ma famille, sans autre considération que de tenir ma parole, j'ai fait de fréquentes plaintes des manquemens que je trouvois au traité, jusques à protester que nous nous tenions dégagez, en cas qu'on ne nous satisfit pas, comme il paroit par les instructions données au Sieur de Beauvau, & signées de feu M. le Comte, de M. de Guise & de moi; à combien plus forte raison, y suis-je obligé maintenant & par ce que je dois à la mémoire d'un Prince, & par mon propre intérêt. Pour ce qui regarde M. le Comte, depuis quatorze jours que nous l'avons perdu dans une occasion signalée, où il a sacrifié sa vie pour le bien public, il n'a paru personne de la part de Son * Altesse Roiale, qui nous ait témoigné le ressentiment qu'elle a de cette perte, & en parlant de lui dans la lettre dont elle m'a honoré, elle ne fait aucune distinction entr'un Prince de Maison Roiale, & d'autres*

Le Duc de Bouillon fait sa paix avec le Roi.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 62. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Mémoires de Bouillon, de Montresor, & de Puységur. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

* Le Cardinal Infant.

1641. *tres qui ne sont pas de cette naissance*; c'est-à-dire les Ducs de Guise & de Bouillon. Pour plaire davantage à ceux-ci, le Prince Espagnol usoit de termes pareils à leur égard, & leur rendoit les mêmes honneurs qu'au Comte de Soissons, qui ne pouvoit plus trouver mauvais de se voir ainsi confondu avec des personnes d'un rang fort inférieur au sien. Il est honnête au Duc de Bouillon d'avoir été jaloux de ce qui étoit dû à la mémoire d'un Prince son ami & son allié.

Il se plaint ensuite de l'inexécution de divers articles du traité conclu avec le Cardinal Infant, demande plusieurs choses justes, mais que les Espagnols ne se trouvoient pas en état d'acomplir, & conclut de la sorte. *Je supplie très-humblement Son Altesse Roiale de pourvoir à ceci, ou de trouver bon que je retire ma parole, & que je redemande mes seings. J'ai donné ordre exprès au Sieur de Salignac de me les rapporter, de prendre les longueurs & les remises pour un refus, & de revenir incontinent. La droiture de mon procédé me donne la liberté de parler ainsi. J'ai exactement acompli tout ce que j'avois promis, & tout ce qu'on pouvoit attendre, sans qu'on ait témoigné m'en savoir gré.* Langlade met des paroles autant & plus fiéres à la bouche de son Héros. On ne les lit point dans l'instruction. Pour sauver la bonne foi de l'Historien, il faut supposer qu'elles étoient dans quel-

que

que lettre particuliére. On fait donc dire à Bouillon *qu'il proteste devant tous les Princes de l'Europe, qu'aiant été abandonné, sans avoir égard à la foi d'un traité solennel, & aux avantages d'une bataille gagnée & d'une ville prise, on le réduit à chercher sa seureté dans un acommodement particulier.* N'y a-t-il point là trop de rodomontade? Un Electeur de l'Empire & un Duc de Savoie ne parleroient pas avec plus de hauteur, que le Seigneur de Sedan. Cette victoire qu'on fait tant valoir, fut remportée sur des gens qui ne se voulurent point battre, & qui jettérent les armes à la vûë d'un Prince du sang qu'ils auroient mieux aimé servir que le Roi. La ville conquise ensuite, c'est Doncheri. 1641.

Le Prince d'Espagnol répondit à l'instruction donnée à Salignac, par un mémoire tourné avec assez d'esprit & de finesse. Le stile n'en est pas exact; mais cela se doit pardonner à un étranger. J'en rapporterai deux endroits. L'un est si avantageux au Duc de Bouillon, qu'il semble aller jusques à la flatterie. La politique du Cardinal de Richelieu n'est pas mal décrite dans l'autre. *Quelque spécieuses que soient les raisons que Son Altesse M. le Duc de Bouillon, peut avoir de s'acommoder avec la France*, dit-on dans le prémier; *quelque certaines que paroissent les assurances qu'il a reçuës de ce côté-là; elles ne seront jamais capables d'empêcher,*

1641. *que les plus sages Politiques n'en appréhendent avec douleur les suites fâcheuses. Tous ceux qui jugeront sainement, regarderont comme une étrange fatalité, qu'un Prince sage, prudent, d'une expérience consommée dans les affaires du monde, parfaitement instruit des intérêts de la France, & des desseins de ses Ministres; après des engagemens pris par un traité solennel avec les deux plus grans Princes du monde, de ne poser point les armes avant la conclusion de la paix générale; après l'avoir déclaré à toute l'Europe en des manifestes publics, après une des plus glorieuses victoires qui se soit remportée depuis plusieurs années; sur le point que ses desseins si heureusement avancez par sa valeur & par sa bonne fortune, réüssissoient de plus en plus; après tout cela, dis-je, les gens de bon sens seront étrangement surpris, qu'un Prince éclairé change subitement de pensée, & expose sa personne à la direction de son ennemi.* Période un peu longue, à la vérité, mais la plus propre du monde à s'insinuer dans l'esprit du Duc. On le traite de Prince; on lui donne si souvent de l'*Altesse*, qu'il y paroît de l'affectation; enfin on l'exalte comme un des plus grans hommes du siécle. Que le Cardinal Infant connoissoit bien le foible de celui qu'il vouloit retenir dans le parti de la Maison d'Autriche!

Le Prince Espagnol répond ensuite que le manquement, ou le retardement de l'exécution de quelques articles d'un

traité,

traité, peut bien l'altérer; mais que cela 1641.
ne le rend pas nul. Qu'un pareil contract ne consistant que dans le consentement mutuel des parties, il ne peut être rompu que d'un commun accord. Que l'Empereur aiant réguliérement observé le traité, Bouillon demeure du moins engagé avec lui. Qu'au lieu de faire de pareilles menaces, il seroit & plus honnête & plus juste de s'adresser à Sa Majesté Impériale, & de la prier d'obliger les Espagnols à s'acquitter de ce qu'ils ont promis conjointement avec elle. Ce qui fuit dut embarasser davantage le Duc. Et certes les nouvelles liaisons qu'il prit immédiatement après la conclusion de son accommodement avec Louis, sont une preuve certaine qu'il s'apperçut, mais trop tard pour son honneur & pour sa réputation, de la solidité des réflexions du Cardinal Infant. Sans les Mémoires de Puységur, on ne pouroit justifier Bouillon au regard de Richelieu, que par cette étrange maxime d'un Ancien, que les promesses faites à un homme communément perfide, n'engagent point. Il faudroit dire que le Duc crut qu'aiant traité avec un des plus insignes fourbes du monde, il pouvoit manquer de parole dès le lendemain de la signature du traité fait avec lui. Moien de défense aussi honteux à Bouillon, qu'à celui qui l'allégueroit. Mais nous aurons peut-être quelque chose de plus spécieux à dire en sa faveur. Cependant, voions

 les

1641. les remontrances que le Cardinal Infant lui fait. *Selon ses véritables intérêts & selon ses maximes politiques*, dit-il, *le Cardinal de Richelieu ne peut avoir d'autre but que de ruïner Son Altesse. Outre qu'il ne pardonne jamais, & qu'on ne peut alléguer aucun exemple qu'il se soit réconcilié sincérement avec quelqu'un de ses ennemis, il craint particuliérement Son Altesse, dont il connoit l'esprit, la valeur, & l'expérience. Comme il croira qu'elle retourne à lui, plus pour le besoin de ses affaires que par inclination, il ne se fiera jamais à elle. Il appréhendera toûjours que Son Altesse ne préne son temps pour causer de nouveaux troubles, & il emploiera tous les moiens imaginables, afin de la prévenir. Peut-on espérer qu'il oublie jamais l'affront reçu dans la défaite de M. de Châtillon, & le manifeste publié depuis peu pour le rendre odieux à toute la France?*

Nous voions que le Cardinal pense à se saisir de toutes les places voisines des frontiéres, pour en faire des remparts à la France: Sedan est donc tout-à-fait à sa bienséance. Il souhaite d'autant plus de l'enlever à Son Altesse, qu'il craint que cette place ne serve d'azile aux mécontens qui seront obligez de sortir de France. Pour venir à bout de son dessein, il tâche de fermer la porte d'Espagne à Son Altesse & de la mettre mal avec la Maison d'Autriche, afin que l'aiant détachée de cette Puissance, qui seule la peut secourir, il la tienne dans une entiére dépendance, & la dépouille quand il

il voudra. L'expérience fait assez voir qu'il ne veut pas souffrir qu'aucun Prince voisin demeure neutre. Il les a toûjours obligez à se déclarer. N'en a-t-il pas usé de la sorte avec les Ducs de Savoie & de Loraine? La neutralité du Comté de Bourgogne, quoique solennellement jurée par le Roi d'à présent, & fortifiée par l'intervention des treize Cantons Suisses, a été rompuë sans fondement à l'instigation du Cardinal. Le Duc de Loraine tout nouvellement racommodé avec lui, ne peut trouver de repos, & se voit contraint à retourner aux Espagnols. Quelques assurances qu'on lui donne, Son Altesse doit craindre de tomber dans les piéges tendus à toutes les personnes qui ont traité avec le Cardinal. Les Ducs de la Valette & de Puylaurens pouvoient-ils avoir de plus précieux gages de sa foi, que leurs épouses ses proches parentes? Cependant leur ruïne a suivi de près leur mariage. Le Duc d'Orleans traita en Languedoc à telles conditions que le Cardinal voulut, afin de sauver la vie à M. de Montmorenci. On le fit exécuter peu de temps après. Plusieurs autres exemples que Son Altesse n'ignore pas, prouvent clairement qu'une personne de sa réputation & de son rang, n'aura jamais une paix assurée avec le Cardinal, après ce qui s'est passé entr'eux. Non seulement il trompe ceux qui se réconcilient avec lui, mais encore ceux qui embrassent volontairement son parti. Le Duc de Mantouë a perdu Cazal la meilleure place de ses Etats. La Savoie 1641.

1641. *est maintenant remplie de garnisons Françoises. Le Duc de Parme s'est vû abandonné au besoin. On a maltraité le Duc de Weymar, parce qu'il ne vouloit pas céder Brisac. Enfin le Comte Palatin a long-temps gémi dans une prison en France. Que peuvent donc espérer les ennemis réconciliez du Cardinal, si ses propres partisans ne sont pas en seureté?*

Que ces remontrances firent impression sur l'esprit du Duc de Bouillon, les mesures qu'il prendra bien-tôt, rendent la chose assez vraisemblable. Outre que son parti destitué du nom & de l'appui d'un Prince du sang, ne se pouvoit soûtenir long-temps; que le Roi étoit aux portes de Sedan; que ses troupes se renforçoient tous les jours, & que les nouveaux secours promis par l'Empereur & par le Cardinal Infant paroissoient incertains & éloignez; le Duc avoit fait de si grandes avances, qu'il ne pouvoit plus reculer avec honneur, ni seureté. Il résolut donc de se réconcilier du moins en apparence avec Richelieu; de se tenir en garde contre les mauvais desseins de son ennemi, & d'embrasser la prémiére occasion favorable qui se présenteroit, de travailler à la ruine d'un Ministre auquel il ne se pouvoit fier. Dans cette pensée, il se va jetter aux genoux du Roi à Méziéres. On le reçut fort bien. Car enfin, Richelieu craignit de son côté que Bouillon ne se mît en tête de se défendre dans Sedan jusques à ce qu'il

pût

pût être secouru. Il auroit fallu pour lors lever le siége d'Aire, pour emporter Sedan. Louis ne pouvoit entreprendre ces deux siéges en même temps, ni faire tête aux troupes Espagnoles qui viendroient au secours d'Aire & de Sedan. Les siennes n'étoient pas assez nombreuses. Le Duc ne doutoit pas que ce ne fût le motif du Cardinal, qui sans cela n'auroit pas si facilement perdu une belle occasion de se saisir de Sedan. C'est pourquoi ils se défioient l'un & l'autre d'un acommodement que la nécessité des affaires leur extorqueit également. S'ils pensérent dès-lors à se tromper réciproquement, ils jouérent admirablement bien leur personnage des deux côtez. Bouillon garda toutes les bienséances. Il rendit les soûmissions dûës au Roi, & soûtint son rang avec dignité. Ni trop fier, ni trop rampant, il sut tellement plaire au Roi, que Sa Majesté le loua d'avoir pris le juste milieu. *Il n'y en avoit ni trop, ni moins qu'il ne falloit*, dit-elle à Puységur. 1641.

Le Duc alla rendre visite à Richelieu qui le retint à dîner. Le Cardinal ne paroissoit ni moins content, ni moins charmé que son Maître. *S'il n'y avoit eu ni desobéissance, ni rebellion dans l'entreprise de Bouillon*, dit-il à quelqu'un, *je l'estimerois autant qu'aucune action du fameux Spinola : tant elle a été bien conduite depuis le commencement jusques à la fin.* Le discours tenu au Roi en présence du Duc,

1641. ne feroit pas moins obligeant, si on le pouvoit croire sincére. *Sire*, dit le Ministre, *il faut donner à M. de Bouillon le commandement d'une de vos armées. S'il a battu les François avec des troupes Espagnoles, que ne fera-t-il point quand vous le mettrez à la tête des vôtres contre les Espagnols?* Nous avons l'acte par lequel Louïs touché du repentir & des soûmissions du Duc, lui pardonne, & promet de faire expédier une abolition en bonne forme, afin qu'il ne puisse être recherché de son crime. La majesté du Souverain demandoit qu'il parlât de la sorte. On dressa ensuite certains articles particuliers, où le Cardinal acordoit au nom du Roi les demandes faites par le Duc, & se rendoit garant de la fidélité de Bouillon: article que celui-ci ratifia en ces termes. *Je conjure M. le Cardinal de Richelieu de répondre de ma fidélité au Roi, lui promettant sur ma foi & sur mon honneur, que je mourrai plûtôt que de manquer en quoi que ce puisse être.* Dans ce temps-là même, il prêtoit l'oreille aux propositions que les plus grans ennemis du Ministre lui faisoient. Que penserons-nous après cela de sa probité? Si Puységur n'avoit pas inseré quatre ou cinq lignes dans ses Mémoires, nous devrions avouër qu'il ne se picquoit pas d'être religieux observateur de sa parole. Je ne sai même si elles peuvent le disculper absolument. Il y a de l'apparence que le Duc enflé de ce qu'on le traitoit de Prince, &

de

de ce qu'on lui donnoit de *l'Altesse* à Vienne, à Bruxelles, & peut-être à Madrid, demanda la même distinction à la Cour de France, & d'y avoir tous les honneurs dûs à un Souverain étranger. Richelieu ne voulut rien promettre de positif sur cet article. *Le Roi*, dit-il en termes généraux, *maintiendra M. de Bouillon au rang qui lui peut appartenir.* Les lettres d'abolition furent expédiées ensuite, tant pour le Duc, que pour les autres qui avoient porté les armes contre le Roi. 1641.

Le Duc de Guise ne se met pas en peine d'être compris dans l'acommodement. On le condamne par contumace à la mort.

Le Duc de Guise y est excepté avec le Baron du Bec. C'est celui qui fut condamné pour avoir rendu trop tôt la Capelle au Cardinal Infant. Il étoit venu joindre le Comte de Soissons. Bouillon ne demanda rien d'abord pour le Duc de Guise, à l'insçu duquel la négociation s'entamoit. Mais Puységur en parla comme de lui-même en ces termes à Richelieu. *Monseigneur, j'ai eu l'honneur d'être page de feu M. le Duc de Guise: je vous prie très-humblement que M. son fils soit compris dans le traité. Si je pouvois lui rendre ce service, je me croirois fort heureux. Le monde s'imagine que Vôtre Eminence le veut perdre pour avoir ses bénéfices, & que M. Des-Noiers obtiendra l'Archevêché de Reims. Je vous sai bon gré de la demande que vous faites en faveur de M. de Guise*, répondit le dissimulé Richelieu en embrassant Puységur. *Le Roi lui acordera volontiers de revenir en Fran-*

1641. *ce, & de demeurer en celle de ses maisons qu'il voudra choisir, pourvû que ce ne soit ni Guise, ni Reims. Et pour vous témoigner que je n'ai aucun mauvais dessein contre lui, le Roi souffrira qu'il garde ses bénéfices après avoir épousé la Princesse Anne.* Il y a de l'apparence que ceci fut ajoûté en riant. Puységur remarqua dans sa lettre au Duc de Bouillon ce qui s'étoit passé au regard du Duc de Guise, & le pria de la lui montrer s'il le jugeoit à propos. Mais Guise n'avoit nulle envie de se racommoder avec la Cour. Sans rien dire à Bouillon, dont il paroissoit mécontent, parce qu'on ne l'avoit pas attendu pour donner la bataille, il sort de Sedan, suit Lamboi, & retourne à Bruxelles. Bouillon envoie incontinent un Gentilhomme après lui, & le prie de vouloir lui donner un *rendez-vous*, afin qu'ils puissent concerter ensemble ce qui regarde leurs intérêts communs. Guise répond qu'il sera dans trois jours de retour à Sedan, & depuis ce temps-là, on n'entend plus parler de lui. Cela n'empêcha pas que le Duc de Bouillon ne demandât par bienséance, ou autrement, qu'il fût compris dans l'acommodement. Nous le voions dans cet article. *Sa Majesté ne trouve point mauvais que M. de Bouillon s'emploie en faveur de M. de Guise. Mais aiant encore témoigné depuis la mort de M. le Comte, sa mauvaise volonté pour la France, il n'y a personne qui ne doive juger, que la raison veut que Sa Majesté fasse distinction*

Mémoires de Bouillon, de Montresor, & de Puységur. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

entre la conduite de M. de Bouillon, & celle de M. de Guise, en pardonnant au prémier, & non au second. 1641.

Le Parlement de Paris recommence ses procédures criminelles contre Guise. Le 6. Septembre, il est condamné par contumace à la mort de la maniére la plus infamante, & l'11. du même mois, on lui tranche, comme on dit, la tête en effigie, dans la place de Gréve à Paris. On n'avoit garde d'omettre des formalitez qui donnoient droit au Roi de disposer de plusieurs riches bénéfices. Pendant que toute la France plaignoit le malheur du Duc, il fit à Bruxelles une action qui le perdit de réputation & qui le jetta en de terribles embaras dans la suite. Epris de la beauté d'une Dame veuve du Comte de Bossu, il en devient amoureux à la folie, ne se souvient plus de son engagement avec la Princesse Anne de Gonzague, épouse secrétement la Comtesse vers le mois de Novembre, & publie son mariage peu de temps aprés. La Duchesse d'Orleans, la Princesse de Phalzbourg, la Duchesse de Chevreuse, le Duc d'Elbeuf, & les prémiéres personnes de la Cour de Bruxelles se recriérent, les uns contre la mesalliance avec une personne d'une naissance inférieure & pauvre; les autres contre l'infidélité commise au regard d'une Princesse de Maison souveraine. Le Duc d'Elbeuf crut que son âge lui donnoit droit de faire des reproches au chef de sa maison

1641. qui se deshonoroit dans le monde. Guise les reçoit fort mal, & veut voir Elbeuf l'épée à la main. Ceux qui gouvernoient les Provinces depuis la mort du Cardinal Infant, avertis de la querelle & du *rendez-vous* donné, eurent soin d'empècher le combat, & donnérent des gardes aux Ducs. Le Roi d'Espagne avoit promis soixante mille écus de pension à Guise, & l'Empereur le devoit nommer Général de ses troupes commandées par le Baron de Lamboi. Tout cela fut arrèté, ou suspendu, pour faire rentrer le jeune étourdi en lui-mème. Mais rien ne fut capable de l'ébranler. Insensible aux reproches de sa mére accablée de douleur, aux remontrances de ses plus proches parens, à la perte de l'unique ressource qui lui restoit après la confiscation de tous les biens en France, & à la flétrissure de sa réputation dans toute l'Europe, il continua de vivre avec sa Comtesse, jusques à ce que dégoûté d'elle, il s'apperçut enfin de la folie qu'il avoit faite.

Nouvelle conspiration contre le Cardinal de Richelieu.

La mort du Comte de Soissons causa une extrême inquiétude à Cinq-Mars Grand Ecuier & Favori du Roi. Le Comte bien informé de la mesintelligence de Cinq-Mars avec Richelieu, & de son chagrin contre le Ministre, l'avoit sollicité de se lier aux mécontens. Quelqu'un dit qu'on le leurra de l'espérance d'un mariage avec la fille du Duc de Longueville niéce de Soissons. A la persuasion

ſion de Fontrailles ſon confident, le Grand Ecuier refuſa quelque temps de s'intriguer avec des gens prêts à prendre les armes contre le Roi. Mais durant l'abſence de Fontrailles, que ſes affaires obligérent d'aller en Guienne, quelques amis du Comte perſuadent à Cinq-Mars de ne rejetter pas les avances d'un Prince du ſang qui le recherche, de ſe lier ſecrétement avec tous les ennemis de Richelieu, & de travailler ſourdement & de concert avec eux, à la ruïne d'un ennemi qui le perdra tôt ou tard. Une choſe put déterminer le Grand Ecuier à prendre une réſolution, qui lui fut enfin funeſte. Dans ſes momens de chagrin contre le Cardinal, Louïs diſoit quelquesfois à ſon Favori, qu'il voudroit être délivré de Richelieu, & témoignoit ſouffrir fort impatiemment qu'il ſe fût rendu ſi puiſſant, ſi redoutable, que le Roi n'avoit plus ni place, ni armée, ni Officier qui fût véritablement à lui. De maniére que le jeune & imprudent Cinq-Mars ſe flatta, que ſi le Comte de Soiſſons obtenoit quelqu'avantage, il lui feroit facile d'inſinuer au Roi de ſe défaire de Richelieu, & d'appeller auprès de ſa perſonne tous les ennemis du Cardinal. Je ſai bien que Louïs aiant ſû que le Grand Ecuier avoit révélé ce qui s'étoit paſſé entr'eux dans ces momens de dépit & de chagrin, Sa Majeſté le deſavoüa & déclara hautement que c'étoit une impoſture. Mais outre que ce deſaveu fut apparemment extorqué

1641.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 80. Mémoires de Bouillon, & de Puyſégur. Rélation de Fontrailles dans ceux de Montreſor. Hiſtoire du Duc d'Epernon. Liv. XII. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.

1641. qué par le Cardinal, les paroles du Roi rapportées par l'Historien de Richelieu, ſuppoſent évidemment, qu'il en étoit quelque choſe. *Il eſt vrai*, fait-on dire à Loüis, *que Cinq-Mars m'aiant vû quelquesfois mécontent de mon couſin le Cardinal de Richelieu, il n'a rien oublié de ce qu'il a cru capable de m'échauffer davantage. Ce que j'ai ſouffert en certaines rencontres, quand les mauvais offices rendus à mon couſin le Cardinal, demeuroient dans les bornes de quelque modération.* Mais ce qui confirme entiérement que le rapport du Grand Ecuier eſt véritable, & que le deſaveu du Roi n'eſt pas ſincére, c'eſt que Richelieu demeura convaincu que ſon Maître avoit ſérieuſement penſé à ſe défaire de lui. Depuis ce temps-là, il ſe défia tellement de Loüis, qu'il voulut que ſes propres gardes l'acompagnaſſent juſques dans le Louvre, & qu'il demanda hautement que le Roi chaſſât de ſa maiſon quelques Officiers ſuſpects à Son Eminence, parce qu'ils refuſoient de ſe dévouër aveuglément à elle.

Après que Cinq-Mars eut pris des liaiſons ſecrétes avec le Comte de Soiſſons, il écrivit à Fontrailles de ſe rendre inceſſamment auprès de lui. En paſſant à Blois, le Gentilhomme vid le Duc d'Orleans, qui le chargea de faire enſorte, que le Grand Ecuier s'attachât aux intérêts de Son Alteſſe Roiale. *Je croi bien*, ajoûta-t-elle, *qu'il eſt à moi. Mais ce n'eſt pas autant que je le voudrois. S'il craint*

la jalousie du Roi, il poura vivre avec moi, comme il jugera plus convenable à sa fortune. Que je soie seulement assuré de son affection, & de son service : cela me suffira. Gaston ne manqua pas de faire toutes les promesses, *dont les personnes de son rang sont fort libérales*, dit Fontrailles, *quand elles ont envie de tirer des services considérables de quelqu'un.* Fontrailles arrive à la Cour peu de jours après la mort du Comte de Soissons, & trouve Cinq-Mars dans la derniére désolation. La nouvelle de la défaite du Maréchal de Châtillon lui avoit donné de grandes espérances. Mais quand il apprit le triste accident, dont elle étoit acompagnée, il se crut perdu sans ressource. *Ma liaison avec M. le Comte*, disoit-il, *viendra infailliblement à la connoissance du Roi. Quelle excuse lui alléguerai-je? Comment préviendrai-je les mauvais offices que le Cardinal ne manquera pas de me rendre à cette occasion? Monsieur*, lui répondit Fontrailles de fort bon sens, *vous avez eu grand tort de vous intriguer si-tôt avec M. le Comte. Vous êtes bien établi à la Cour. En tout temps, il auroit été bien-aise de vous avoir pour ami. Ne valoit-il pas mieux attendre que vous pussiez vous prévaloir de sa bonne fortune, si son entreprise réüssissoit, & ne rien risquer dans le malheur dont elle pouvoit être suivie? Mais enfin, l'affaire est faite. Il est question d'y trouver quelque remede. Vôtre intrigue viendra sans doute à la connoissance du Cardinal.*

1641.

1641. *nal. M. le Comte avoit plusieurs confidens. M. de Bouillon s'acommode. Quelqu'un d'eux, peut-être tous, seront bien-aises de faire leur cour au Cardinal à vos dépens. Il n'y a plus de milieu à prendre. Il faut, ou fléchir devant lui, ou sortir de la Cour.*

Ni l'un ni l'autre n'étoient du goût de Cinq-Mars. *M'éloigner du Roi*, repliqua-t-il à Fontrailles: *y a-t-il de la seureté pour moi? Le Cardinal ne fait rien à demi. Il lui sera beaucoup plus facile de me perdre, quand il n'y aura personne qui parle en ma faveur. Si je conserve ma place, je puis du moins me défendre. Il n'est pas si facile de me convaincre. Je n'ai rien écrit: tout s'est fait de vive voix. Les témoins seront beaucoup moins hardis à parler, quand ils me verront près du Roi. Mon absence les encourageroit. Pour ce qui est des moiens extrêmes de se défaire d'un ennemi dangereux & irréconciliable, il n'y en a point que je ne veuille hazarder.* Fontrailles par une lâche & criminelle flatterie, raconte alors à ce jeune emporté ce que le Duc d'Orleans lui avoit dit à Blois, & ajoûte: *puisque Monsieur veut se lier avec vous, il faut répondre à ses avances, & l'engager à faire une bonne fois le coup que lui & M. le Comte manquérent, il y a quatre ou cinq ans à Amiens. S'ils eussent eu l'un & l'autre la résolution que j'attendois d'eux en cette occasion, jamais le Cardinal ne fera sorti de chez le Roi. Tâchez de mettre Monsieur dans la même disposition, & concertez si bien toutes choses avec lui,*

lui, que le Cardinal n'échappe pas. Vôtre 1641.
conservation dépend uniquement de là. Si vous prenez un autre parti, vous vous perdrez infailliblement. Cinq-Mars en convint, *& embrassa cet expédient avec grande chaleur*, dit Fontrailles. C'est ainsi que cet homme s'applaudit d'avoir persuadé à un jeune ambitieux de former le projet d'un noir assassinat, pour maintenir sa fortune chancelante. Il y eut donc une nouvelle conspiration tramée contre la vie de Richelieu dans le temps même qu'il se croioit délivré de ses plus dangereux ennemis. Gaston ne parut pas éloigné du projet dans la suite. Cependant la délicatesse de sa conscience l'arrêta encore. Pour ce qui est du Duc de Bouillon, il ne paroît point qu'il y ait donné. Mais il s'unit du moins avec le Duc d'Orleans & Cinq-Mars, pour travailler conjointement & de concert à la ruïne du Cardinal. L'Historien de Bouillon insinuë le contraire. Cela n'est pas surprenant. Il n'a écrit que pour justifier la mémoire de son Héros, & pour rendre ses deux entreprises contre Richelieu moins odieuses. S'il eût connu une particularité rapportée par Puységur, il auroit pû facilement excuser la seconde qui paroît la plus criante. Mais Fontrailles l'a lui-même ignorée, ou du moins elle lui est échappée.

Lorsque Louïs étoit à Méziéres, il arriva une chose qui acheva d'irriter Cinq-Mars, & de le déterminer à tout risquer pour se défaire de Richelieu. Le Grand Ecuier

1641. Ecuier avoit coûtume de se trouver en tiers avec le Roi & le Cardinal dans les Conseils les plus secrets. Celui-ci mécontent alors de Cinq-Mars, résolut de l'en empêcher. *Avertissez M. le Grand,* dit-il un jour à Saintion, *que je trouve fort mauvais qu'il me marche ainsi sur les talons, quand je vas chez le Roi pour l'entretenir d'affaires qui ne demandent point la présence d'un autre.* Surpris du message, Cinq-Mars court incontinent chez Des-Noiers pour savoir la raison du changement. Le Cardinal qui le faisoit observer, y entre presqu'en même temps que lui, & le traite avec autant d'aigreur & d'empire, que s'il eût parlé à un de ses valets, lui reproche ses bienfaits, & lui défend de venir jamais au Conseil du Roi. *Allez lui demander*, ajoûta-t-il, *si ce n'est pas son sentiment.* Le Grand Ecuier n'eut point d'autre parti à prendre, que celui de souffrir. Il se retire dans sa chambre, où Fontrailles l'attendoit, pleure longtemps de dépit & de rage, & se confirme plus que jamais dans le dessein de perdre Richelieu d'une maniére ou d'une autre. Pour adoucir en apparence une si rude mortification, le Cardinal lui offre le gouvernement de Touraine, où est la terre de Cinq-Mars, & le reste du bien que le Maréchal d'Effiat avoit laissé à son second fils. Persuadé qu'on lui veut applanir le chemin d'une retraite honnête de la Cour, le Grand Ecuier rejette l'offre, & se confirme dans la résolution de n'aban-

n'abandonner point la place qu'il y occupe, à moins qu'on ne l'en chasse par force. 1641.

Cependant l'acommodement du Duc de Bouillon étoit conclu. Nouveau sujet d'inquiétude à Cinq-Mars, qui craint que le Duc ne découvre l'intrigue du Comte de Soissons avec le Favori. De Thou dont j'ai parlé ci-dessus, se trouvoit alors à Méziéres. La haine que celui-ci avoit pour Richelieu, l'attachoit au Grand Ecuier, qui en fit un de ses principaux confidens. Comme il étoit ami & parent de Bouillon, Cinq-Mars l'envoia faire un compliment au Duc, qui répondit *avec toute la fidélité, & toute la chaleur que le Grand Ecuier pouvoit désirer*, dit Fontrailles. L'Auteur des Mémoires de Bouillon avoue que de Thou fit plusieurs voiages à Sedan durant la tréve qui précéda l'acommodement, *sous prétexte de l'attachement & de l'amitié qu'il avoit pour le Duc, mais en effet pour lui offrir toutes choses de la part de Cinq-Mars. Il l'assura même que le Grand Ecuier avoit beaucoup travaillé à radoucir l'esprit du Roi, & à le faire revenir de l'aigreur & de la colére, que le Cardinal lui avoit inspirée.* Bouillon en fut persuadé, & reconnut dans la suite que *les bons offices de Cinq-Mars ne lui avoient pas été inutiles.* Cet Historien dissimule certaines choses, ou bien il n'étoit pas exactement informé. De Thou ménagea les prémiers commencemens d'une liaison véritable entre

1641. entre Bouillon & Cinq-Mars. Dans un des voiages que le Duc fit à Méziéres pour voir le Roi, il fut invité à dîner par le Grand Ecuier, auquel il donna *toutes les assurances du secret*, dit Fontrailles, *& des témoignages d'amitié, en des termes qui n'étoient pas absolument clairs ; mais qui souffroient des interprétations bien favorables*. Cinq-Mars, ajoûte le même Gentilhomme, *jugeant la personne & la réputation de M. de Bouillon propres à donner de puissantes inductions à Monsieur, pour lui faire entreprendre ce qu'il désiroit*, c'est-à-dire, d'assassiner Richelieu, demeura *plus tranquille & plus content*. Mais la confidence que le Grand Ecuier fit au Duc, est une preuve certaine, qu'on se parla fort à cœur ouvert, & qu'on n'en demeura pas aux termes généraux.

Le Roi est ravi de vôtre acommodement, dit Cinq-Mars à Bouillon. *Il compte d'avoir maintenant un brave homme & une bonne place à lui. Le Cardinal le persécute, & il ne sait comment se défaire de lui. On n'oseroit l'entreprendre. Car enfin, le Roi n'a pas une ville, où il se puisse retirer en seureté. Il espére que vous l'aiderez de vôtre personne & de Sedan*. Tel étoit l'esclavage auquel le foible Louïs se laissa réduire, ou plûtôt, auquel il s'imaginoit d'être réduit par son arrogant Ministre. En témoignant un peu de vigueur & de résolution, il auroit trouvé assez de gens qui l'auroient aidé à se défaire de Richelieu. Sedan n'étoit pas la seule ville, où il

il pouvoit être en seureté. Il y auroit été dans son Louvre, & par tout ailleurs. Un vain phantôme l'effraioit. Le Cardinal n'étoit point si redoutable. Il le sentoit bien lui-même. C'est pourquoi, profitant de la foiblesse & de la timidité de son Maître, il avoit si grand soin de l'entretenir en mille fraieurs chimériques. Puységur rapporte qu'en allant de Méziéres à Sedan, Bouillon lui raconta que Cinq-Mars s'étoit expliqué de la sorte. Je serois surpris que le Duc eût fait une pareille confidence à un Officier, qui s'en pouvoit servir utilement pour s'avancer auprès de Richelieu, & pour perdre le Grand Ecuier, si je ne voiois que Puységur uniquement attaché à la personne du Roi, haïssoit mortellement le Cardinal dans le fonds de son ame. Richelieu en étoit si persuadé, qu'avant la bataille de Sedan, il parla de Puységur au Roi, comme d'un Officier suspect d'intelligence avec le Comte de Soissons. Et voilà ce qui sert à justifier le Duc de Bouillon. S'il a été convaincu que Louïs cherchoit à se défaire d'un Ministre qui le tenoit comme prisonnier, & qu'il vouloit même se servir de lui pour cela, il a pû croire qu'en se liant avec les ennemis du Cardinal, il ne manquoit point à la fidélité promise au Roi. S'il m'est permis de proposer ici mes conjectures, j'ajoûterai que Bouillon ne fit apparemment cette confidence à Puységur, que pour le sonder. Le Duc vouloit voir, si en cas que les 1641.

1641. les choses proposées par Cinq-Mars, allassent plus loin, cet Officier habile & expérimenté seroit d'humeur à se joindre avec eux, dans une occasion, où il s'agiroit de rendre un véritable service au Roi. Mais Puységur aiant conseillé à Bouillon, de se défier de Cinq-Mars qui cherche, disoit-il, *à découvrir si vous voulez tromper le Cardinal, afin de l'en avertir*, le Duc n'insista pas davantage, & protesta qu'il avoit porté Cinq-Mars à détourner le Roi de se défaire de Richelieu, *l'un des plus grans hommes du monde; le Ministre le plus fidéle à son Maître, & tel que si le Roi d'Espagne en avoit un pareil, ses affaires seroient en bien meilleur état, qu'elles n'étoient*. Je veux croire que Bouillon a pû dire quelque chose de semblable à Puységur; mais qui se persuadera jamais qu'il ait parlé de la sorte à Cinq-Mars, après la publication du manifeste imprimé de concert avec lui à Sedan?

Gaston vint à Corbie trouver son frére, qui s'en retournoit de Méziéres à Amiens. Là Cinq-Mars eut plusieurs conférences avec le Duc d'Orleans. *Nous serions trop heureux*, dit celui-ci dans un de leurs entretiens, *si le Cardinal étoit mort*. *Monsieur*, reprit le flatteur Fontrailles présent à l'entrevûe, *vous n'avez qu'à donner vôtre consentement. Vous ne manquerez pas de gens qui vous en déferont en vôtre présence*. Gaston parut moins surpris de la proposition, que le Grand Ecuier; non que celui-ci la desaprouvât;

mais

mais parce qu'il ne vouloit pas s'ouvrir tant d'abord au Duc d'Orleans. *Je crains*, dit-il ensuite à Fontrailles, *que vous n'aiez effarouché Monsieur. Il vaut mieux le faire au commencement d'une entreprise de cette importance*, repliqua Fontrailles, *que lors qu'elle sera plus avancée, & que nous serons embarquez.* Le Roi passa par Nesle en retournant à Paris. Le Duc de Bouillon qui alloit de Sedan à Turenne, afin de prévenir toutes les défiances & tous les soupçons que Richelieu pouroit avoir, y salua Sa Majesté. Ce fut là, dit encore Fontrailles, que le Duc promit à Cinq-Mars par l'entremise de Thou, *d'être de ses amis contre le Cardinal, & de se rendre à Paris toutes les fois qu'il le désireroit. Je n'étois pas à l'entretien*, ajoûte le Gentilhomme. *Mais le Grand Ecuier me le raconta.* Ceci me paroît préférable au récit de Langlade, qui rapporte la chose autrement. Il est important de remarquer ici que Bouillon & de Thou paroissent n'avoir rien sçu de la proposition de l'assassinat de Richelieu. Le Duc s'engage seulement à servir Cinq-Mars contre le Cardinal. La probité dont de Thou faisoit profession, ne nous permet pas de croire qu'il ait voulu être l'entremetteur d'une action si noire. Bouillon même n'en étoit pas capable. Aussi voions-nous que lors que la partie fut entiérement liée, on parla de bonne guerre, & non d'autre chose. Il faut distinguer trois différens complots dans cette intrigue ; aux-

1641.

1641. auxquels tous n'eurent pas également part.

Donnons ici le portrait d'un Gentilhomme infortuné dont nous parlerons souvent dans la suite. Le voici de la façon de l'Auteur des Mémoires du Duc de Bouillon. Il me paroît assez ressemblant. *De Thou*, dit-il, *avoit de l'esprit, de la bonté, du courage & les inclinations fort nobles. Mais sa grande vivacité le faisoit souvent entrer en beaucoup d'affaires, qu'un homme capable de plus grande réflexion auroit sans doute rejettées. Il commença par la robe. Quelque temps après, il voulut prendre l'épée. Enfin, il demeura sans profession, chose qu'un homme de mérite doit regarder comme une des plus desagréables conditions, où il se puisse trouver. Dans tous ces états différens qui marquoient en lui quelqu'inquiétude, il conserva néantmoins la réputation d'une grande probité. Il étoit alors fort mécontent du Cardinal sur quelqu'emploi qu'on lui avoit refusé dans la guerre, & ce mécontentement ne contribua pas peu à l'animer contre le Ministre. De Thou se mit en tête de le perdre, prévenu que selon le monde il ne pouvoit rien entreprendre de plus glorieux, & que selon Dieu il ne pouvoit rien faire de plus juste. Le pouvoir du Cardinal lui paroissoit diminuer tous les jours; au lieu que la faveur de Cinq-Mars augmentoit de telle manière, à son avis, qu'il étoit maître absolu de l'esprit du Roi.* L'Historien d'Epernon confirme ceci en partie. *De Thou*

étant venu voir le Duc d'Epernon à Loches, je sai pour en avoir été témoin, dit-il, *que le Duc l'exhorta fortement à se départir des habitudes & des engagemens qu'il avoit dans la Cour, & à s'attacher à quelque condition réglée dans la robe sa prémiére profession. Il avoit acquis des qualitez si rares pour s'y distinguer, qu'il pouvoit devenir un des prémiers hommes du Parlement, ou du Conseil. Outre que le Duc étoit porté à lui donner ces prudens avis par la considération de leur alliance, & par l'estime & l'affection qu'il avoit pour lui, il s'acommodoit encore aux désirs des proches parens de Thou, qui persuadez du crédit qu'Epernon avoit sur son esprit, ne cessoient point de prier le Duc de l'exhorter à quitter la vie inquiéte qu'il menoit depuis quelque temps. Mais son destin l'emporta sur leur prudence. Il fallut enfin qu'il augmentât le nombre des illustres malheureux de son temps.* 1641.

Un Historien de Richelieu remarque assez judicieusement à mon avis, que le Cardinal aiant fort bien reconnu que les Etats Généraux des Provinces-Unies n'aideroient jamais la France à s'agrandir dans leur voisinage, & qu'ils prenoient déja comme une maxime fondamentale de leur Politique, de laisser toûjours une forte barriére entr'eux & un voisin trop remuant & trop ambitieux, ne pensa à étendre les conquêtes du Roi son maître, que dans l'Artois Province de l'ancien domaine de la Couronne de France,

Campagne dans les Païs-Bas.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 69. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Histoire du Maréchal

 moins

1641. moins propre à donner de la jalousie & de l'ombrage à des Alliez qu'il étoit important de ménager, de peur qu'ils ne se portassent à une paix particuliére avec l'Espagne. La prise de la capitale d'Artois, sembla devoir être facilement suivie de celle du reste de la Province. En attendant une occasion plus favorable d'enlever S. Omer inutilement tenté, il y a trois ans, on résolut de s'attacher cette année à Aire, dont la conquête serviroit à celle de S. Omer. Le Cardinal Infant, qui de son côté attendoit beaucoup de la diversion que le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon devoient faire dans la Champagne, eut soin d'agir de bonne heure en Artois, dont il projettoit de chasser les François. Il envoie sur la fin du mois d'Avril Don André Cantelmo Neapolitain frére du Duc de Popoli, lui ordonne de se saisir des places moins considérables, que les François occupoient près d'Arras. Lens fut emporté en moins de trois jours. Mais il fallut s'arrêter là. Trois corps de troupes Françoises sortent de la Picardie vers le mois de Mai sous la conduite du Maréchal de la Meilleraie, du Comte de Guiche, & du Colonel Gassion. Après diverses marches pour tromper l'ennemi, ils se réünissent subitement, & vont investir Aire ville forte sur la Lis qui la sépare en deux.

de Gassion. Tom. II. Mémoires de Sirot. Tom. II. Grotii Epistolæ passim an. 1641. Nani, Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. II. Mercurio di Vittorio Siri. Lib. II. III.

Il y avoit seulement deux mille hommes de garnison. Ils se défendirent fort bravement depuis la fin de Mai jusques à

celle

celle de Juillet, sous la conduite de Bernovite qui s'étoit déja signalé à la défense d'Hesdin & d'Arras. Le Maréchal de la Meilleraie posté du côté de Béthune, avoit sous lui le Marquis de Coislin, Rantzau, & Gassion Maréchaux de Camp. Le Comte de Guiche Lieutenant Général attaquoit de celui de S. Omer. Les Marquis de Lenoncourt & d'Aumont Maréchaux de Camp servoient sous lui. La Ferté Senneterre avoit son quartier du côté de Térouenne. Les Marquis de Villequier & de Gesvres, & le Comte de Charrost étoient ses Officiers subalternes. Gassion acquit beaucoup de gloire dans cette entreprise. *Le Roi apprend tous les jours de nouveaux exploits de Gassion*, dit Richelieu dans une de ses lettres. *Il en aura toute la reconnoissance possible. Pour moi qui ne suis pas moins bien intentionné pour lui, j'en suis ravi.* C'est ainsi que ce brave & généreux Officier jouoit un plus beau rolle que celui de traitre, dont il n'avoit pû s'accommoder. Le Cardinal l'en estima davantage. Coislin proche parent de Richelieu mourut des blessures qu'il reçut le 15. Juillet à la prise d'une demi-lune. Le Prince de Condé écrivit dévotement au Cardinal sur la mort du Marquis. *La perte de M. de Coislin vous afflige avec raison*, lui dit-il dans une lettre du 19. Août. *Pour moi j'en suis inconsolable. Mais vôtre piété a une telle conformité à la volonté de Dieu, qu'il faut prendre de sa main le bien & le mal comme il lui plait.* 1641.

1641. Richelieu tâcha de se dédommager de la mort d'un parent qu'il avoit fait Colonel Général des Suisses, en procurant peu de temps après le bâton de Maréchal de France au Comte de Guiche son allié. C'est le Maréchal de Grammont plus connu en nos jours par ses bons mots & par ses flatteries pour divertir Louïs XIV. & pour lui plaire, que par ses exploits. Il ne prit ce nom qu'après la mort du Comte de Grammont son pére. Le Cardinal Infant s'avança jusques à deux lieuës des lignes des assiégeans dans le dessein de les forcer s'il étoit possible. Mais la Meilleraie s'étoit trop avantageusement retranché. Le Prince Espagnol n'osant l'attaquer, envoia un grand détachement dans le Comté de Guines. On fit inutilement des courses jusques aux portes de Boulogne. Les François n'en poursuivirent pas moins vigoureusement le siége d'Aire. Enfin toutes les tentatives du Prince Espagnol n'aboutirent qu'à jetter cinq cens hommes dans la place. La défaite du Maréchal de Châtillon à Sedan, l'auroit sauvée si le Comte de Soissons n'avoit pas été malheureusement tué. A la prémiére nouvelle de la victoire des Princes unis, on envoia ordre à la Meilleraie de lever le siége, & de venir au secours de la Champagne. Mais l'arrivée du second courier qui apportoit la mort du Comte de Soissons, fit changer de résolution. La Meilleraie eut ordre de continuer le siége. Il finit glorieusement le 26. Juillet par la reddition de la place.

Genep

Genep petite ville du Duché de Cléves ouvrit le lendemain ses portes au Prince d'Orange. Grotius dit dans une de ses lettres, que les grans préparatifs de la France & des Provinces-Unies contre l'Espagne affoiblie par la perte de la Catalogne & du Portugal, sembloient promettre toute autre chose que la prise d'Aire & de Genep, & que le monde fut surpris de ce que les efforts extraordinaires de la France n'aboutirent qu'à une conquête perduë peu de temps après, & à la prise de Bapaume & de deux autres places peu considérables. Mais ne devoit-on pas considérer l'embaras que la déclaration du Comte de Soissons, & la perte de la bataille de Sedan causérent? Pour ce qui est de l'expédition de Frederic Henri, il semble qu'on eut quelque raison d'en être étonné. Après tant de préparatifs; après une marche qui tint toute l'Europe en suspens, *la montagne en travail* parut *enfanter une souris*, quand on le vid s'attacher sérieusement à Genep. Bien des gens se récriérent qu'il n'étoit que trop évident que le Prince & les Etats Généraux n'avoient pas envie d'aider la France à devenir trop puissante. Quelques-uns allérent plus loin. Ils soupçonnérent Frederic Henri d'intelligence avec son neveu le Duc de Bouillon. Mais on peut répondre à ceux-ci que le siége de Genep donna une grande diversion aux Espagnols, & que sans cela, ils auroient pû secourir plus efficacement le Comte de Soissons, & lui envoier 1641.

1641. les sept mille hommes promis. Thomas Preston Gouverneur de Genep se défendit avec beaucoup de prudence & de courage durant cinq ou six semaines, & acquit beaucoup d'honneur. Le Cardinal Infant envoia un corps d'armée au secours des assiégez sous le commandement du Comte de Fontaine. Mais le Prince d'Orange avoit si bien pris ses mesures, que les projets des Espagnols furent déconcertez. Cependant Genep coûta beaucoup aux assiégeans. Preston les auroit arrêtez plus long-temps, si les remédes nécessaires aux malades & aux blessez ne lui eussent pas manqué.

Le Cardinal Infant craignit que la prise d'Aire ne fût suivie de la perte de tout l'Artois. Il assemble donc promptement une armée d'environ quarante mille hommes, dit-on, vient assiéger Aire, dont les brêches ne sont pas réparées, & trouve les travaux des François presque tout entiers. On n'avoit pas eu le temps de les combler & de les applanir. La disette des vivres étoit si grande aux environs, que le Maréchal de la Meilleraie fut obligé d'emmener son armée, dès que la ville fut prise. Aiguebére que Louïs avoit fait Gouverneur d'Aire, défendit la place près de trois mois avec un courage & une constance admirables. Il ne se rendit qu'après avoir souffert les derniéres extrémitez de la famine. La Meilleraie tenta inutilement de conserver sa conquête. Outre que les Espagnols étoient avantageusement

retran-

retranchez, l'armée Françoiſe affoiblie par 1641.
la diſgrace de Sedan, & par la longueur du ſiége d'Aire, ne ſe trouva pas en état de forcer l'ennemi ſupérieur en nombre. Les Maréchaux de Brezé & de la Meilleraie dédommagérent la France le mieux qu'ils purent, par la priſe de Lens, de la Baſſée, & de Bapaume. Châtillon avoit été rélégué dans ſa maiſon, immédiatement après la conquête d'Aire. Le Cardinal Infant à qui ſa mauvaiſe ſanté ne permit pas de continuer le ſiége, s'en retourna malade à Bruxelles, & laiſſa au Général Beck le ſoin de le finir. Entêté de reprendre Aire, le Prince Eſpagnol ne ſe mit pas en peine de ſecourir les places attaquées par les François. Pour vaincre ſon opiniâtreté, ils entrent dans la Flandre, font un étrange dégât, & brûlent les fauxbourgs de Lille. Rien ne fut capable de détourner l'Infant de l'entrepriſe commencée. A la ſollicitation de Richelieu, le Prince d'Orange marcha vers la Flandre. Il tenta inutilement le Sas de Gand; ſoit que les Eſpagnols le défendiſſent trop vigoureuſement; ſoit que Frederic Henri bien-aiſe de voir les progrès des François arrêtez, attaquât foiblement un ennemi qu'il vouloit plûtôt ſauver que perdre. *Le Prince d'Orange roule en vain une groſſe pierre qui lui échappe toûjours*, dit plaiſamment Grotius à propos de cela, en jouant ſur le mot de *Sas*.

Saxum illud fruſtra volvit quod ſemper elabitur. Grotius, Epiſt. 1527.

Ferdinand d'Autriche Infant d'Eſpagne, Cardinal, Archevêque de Toléde, &

1641. Gouverneur des Païs-Bas pour le Roi son frére, n'eut pas le plaisir de voir Aire entiérement arraché aux François. La place ne se rendit que le 7. Décembre, & l'Infant mourut le 9. du mois précédent à Bruxelles. On prétend que son Médecin Espagnol le tua, en lui tirant trop de sang contre l'avis des Flamans de la même profession, & qu'à la derniére saignée que la mort suivit de fort près, il ne sortit que de la sérosité. Les fatigues, son application au travail, peut-être son incontinence, avoient extrêmement altéré sa santé depuis quelques mois. On regretta beaucoup dans les Païs-Bas un Prince que sa bravoure, sa douceur, son affabilité, & d'autres bonnes qualitez, rendoient aimable. La Cour de France lui proposa plus d'une fois de l'aider à se faire Souverain des Païs-Bas, & lui offrit en mariage Anne Marie Louïse d'Orleans, fille de Gaston Duc d'Orleans, & héritiére par sa mére des grans biens de la branche de Bourbon Montpensier. Content des revenus de son gouvernement & de l'Archevêché de Tolède, il préféra les intérêts de sa Maison à ses avantages particuliers. Le sage Ferdinand ne donna pas dans le piége que Richelieu lui tendoit. Il jugea fort bien qu'on cherchoit seulement à tirer les Païs-Bas des mains d'un puissant Monarque, pour les faire tomber dans celles d'un Prince trop foible pour les défendre sans le secours de l'Espagne, avec laquelle on se rendoit irréconciliable. Tôt ou tard, il

il se seroit vû réduit à la triste nécessité 1641.
de se faire comme tributaire des ennemis par un démembrement considérable des Provinces qu'ils le tentoient d'enlever à son frére. On lui fit des obséques magnifiques à Bruxelles. Immédiatement après sa mort, Don Michel de Salamanque Sécretaire d'Etat avoit selon la coûtume présenté aux principaux du païs, un pacquet cacheté qui contenoit les ordres du Roi d'Espagne pour l'administration des affaires civiles & militaires, en cas que Ferdinand vint à mourir, jusques à ce que Sa Majesté Catholique eût envoié un Gouverneur en chef. Elle établissoit un Conseil d'Etat composé de Don François de Melo, du Comte de Fontaine, du Marquis de Villada, de Don André Cantelmo, de l'Archevêque de Malines, & du Président Rose. Le prémier des six avoit le commandement des troupes destinées contre la France, & le second celui de l'armée qui devoit agir contre les Provinces-Unies.

S. Preuil Gouverneur d'Arras est injustement accusé de divers crimes & condamné à la mort.

Le Maréchal de la Meilleraie aiant pris Bapaume par capitulation, il fut arrêté que le Gouverneur & la garnison de la place, sortiroient à huit heures du matin pour se retirer à Douai. On écrivit en même temps aux Gouverneurs des villes frontiéres, d'empêcher les coureurs & les partis, afin que les gens sortis de Bapaume pussent arriver seurement à Douai, environ trois heures après midi. Mais par quelques retardemens survenus, la

1641. garnison & le Gouverneur ne se mirent en chemin qu'à quatre heures du soir, & passérent la nuit dans la campagne, à une lieuë de Douai. L'escorte que la Meilleraie leur avoit donnée, s'en retourna de cet endroit selon l'ordre du Maréchal, & laissa seulement un trompette. Sur le soir du même jour, un espion vient rapporter à S. Preuil Gouverneur d'Arras, que quatre cens hommes de la garnison de Béthune, sont sur le point de sortir pour quelque dessein. On tient conseil de guerre, tous jugent que les ennemis pouvant projetter quelqu'entreprise sur Arras, il est à propos que chacun se tienne prêt. A minuit arrive un autre espion, qui assure que quatre cens hommes sont sortis avec quelque cavalerie par la porte qui répond vers Arras. S. Preuil assemble les Capitaines de sa garnison, & tous conviennent d'aller au devant des ennemis. Six cens hommes de pied & trois cens chevaux sortent donc de la ville. S. Preuil & Pontis son ami, s'étant avancez devant les autres, apperçurent les feux du campement. *Ce sont les ennemis*, dit le prémier. *Il les faut charger & de la bonne maniére. Mais*, demanda Pontis, *n'est-ce point ici le chemin de Bapaume à Douai? En ce cas, ce pouroit être la garnison sortie de la ville. Il n'y a pas d'apparence*, répondit S. Preuil. *On m'a écrit qu'ils devoient partir hier à huit heures du matin & se rendre à Douai sur les trois heures après midi.* S. Preuil & Pontis rejoignent leur troupe & la mettent en

Mémoires de Pontis, de Sirot & de Puységur. Rélation du procès & de la mort de S. Preuil dans un Recueil de diverses piéces. Grotius, Epist. 1525. & 1539. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.

en bataille. Le Gouverneur de Bapaume qui les voit venir à lui, fait de même & marche aux François dans le dessein de se défendre. Il leur avoit déja envoié le trompette que le Maréchal de la Meilleraie lui avoit donné pour le conduire. Mais cet homme n'osant se présenter devant les François qui s'avançoient avec une extrême chaleur, va gagner le derriére de leur troupe. Cependant on tire plusieurs coups de part & d'autre. Les Espagnols qui se voient rudement chargez, crient alors, *Bapaume, Bapaume*. S. Preuil étonné s'arrête & fait sonner la retraite. Mais ses gens trop acharnez pillent le bagage des ennemis, sans qu'on les puisse retenir. La grande chaleur étant refroidie, S. Preuil délibéra sur ce qu'il y avoit à faire. *Monsieur*, lui dit Pontis, *voici une fâcheuse méprise. Il y va de l'honneur de M. de la Meilleraie. Prévenez en les suites par une prompte satisfaction.* S. Preuil qui s'étoit brouillé avec le Maréchal, en demeura d'accord, & se rendit sans peine aux remontrances de son ami. 1641.

Il va donc trouver le Gouverneur de Bapaume, & lui parle de la sorte avec toute la soûmission possible. *Monsieur, je suis au desespoir du malheur qui est arrivé. Je vous en demande pardon, & vous proteste en même temps, qu'il n'y a eu aucune mauvaise volonté de nôtre part. On me manda hier que vous deviez arriver à Douai sur les trois heures après midi. Il est aujourd'hui six heures du matin. Qui auroit jamais*

1641. *mais pensé que vous étiez encore en campagne? Nous vous avons pris pour un parti sorti de Béthune, comme on nous l'avoit rapporté, & nous nous sommes confirmez dans cette pensée, quand nous vous avons vû venir en bataille, sans nous envoier un trompette. Au reste, Monsieur, je vous assure que ni vous, ni vos soldats n'y perdrez rien. On vous rendra tout, à l'heure présente. Vous savez qu'on n'est pas toûjours maître de ses gens, quand ils sont dans la prémiére chaleur.* Le Gouverneur étoit un fort galant homme. Il répondit avec beaucoup d'honnêteté à S. Preuil que c'étoit un malheur, que le trompette effraié avoit manqué à son devoir, & qu'il étoit fort obligé à la civilité de S. Preuil. On rend incontinent tout ce qui a été pillé, & S. Preuil donne même de son argent pour dédommager les soldats de certaines choses qu'ils avoient prises. Générosité dont le Gouverneur de Bapaume fut si charmé, qu'il en parla pat tout avec éloge. S. Preuil qui prévoioit que ses ennemis se pourroient malignement servir de cette malheureuse rencontre pour le perdre à la Cour, pria le Gouverneur Espagnol de vouloir donner par écrit ce qu'il disoit de bouche, & de le signer de sa main, afin qu'en cas de besoin, le François pût produire ce témoignage pour sa justification. L'Espagnol fit la chose de bonne grace, & voulut que tous ses Capitaines signassent après lui. Telle est la fameuse avanture de la garnison de Bapaume qui fit alors

tant

tant de bruit. Le récit de Pontis témoin 1641.
oculaire, eſt d'autant plus croiable, qu'en d'autres occaſions, il avouë ſincérement les fautes dont ſon ami étoit véritablement coupable, & que dans la ſentence de mort renduë contre S. Preuil, il n'y eſt fait aucune mention de l'affaire de la garniſon de Bapaume. Preuve certaine qu'il s'en étoit parfaitement diſculpé.

S. Preuil avoit deux puiſſans ennemis auprès du Miniſtre, la Meilleraie & Des-Noiers. Le Maréchal de Brezé le conſidéroit, & auroit bien voulu le ſervir: mais il n'oſoit ſe déclarer ouvertement pour lui. Je ne ſai comment le Gouverneur d'Arras s'étoit tellement brouillé avec la Meilleraie, que le bruit courut que le Maréchal choqué de la hauteur & de la fierté de S. Preuil, lui donna un ſoufflet. On n'oſe pas aſſurer que cela ſoit certain. Pontis n'en parle point. Il dit ſeulement que la Meilleraie fut fort mécontent du refus que le Gouverneur d'Arras lui fit d'une partie de la garniſon de la place, dont le Maréchal avoit beſoin pour quelqu'expédition. Quoi qu'il en ſoit, tout le monde convient que la Meilleraie haïſſoit mortellement S. Preuil, & qu'il fut le principal auteur de ſa diſgrace. Du moins les proches parens de l'infortuné Gentilhomme l'ont toûjours cru de la ſorte. Des-Noiers cherchoit à venger d'Aubrai ſon parent, Commiſſaire des guerres, à qui S. Preuil donna des coups de canne dans une querelle ſurve-

1641. nuë à Arras sur le paiement d'une montre aux Officiers de la garnison. La sentence de mort charge l'accusé *d'outrages faits aux gens préposez aux affaires du Roi.* Mais condamne-t'on à la mort un Officier de guerre pour avoir donné dans un emportement des coups de canne à un homme tel qu'un Commissaire des guerres, qui n'a point de caractére qui le rende plus respectable que tout autre Financier? L'Archevèque de Bourdeaux en avoit reçu du Duc d'Epernon & du Maréchal de Vitri. L'un en fut quitte pour une excommunication, & l'autre pour la Bastille. Il y a une extrême différence entre d'Aubrai & un Prélat de la Maison de Sourdis. Je ne prétens pas excuser la violence du Gouverneur d'Arras, je dis seulement, qu'il est fort extraordinaire que ses Juges l'aient énoncée parmi les crimes, pour lesquels ils le condamnérent à perdre la tête.

Un Auteur Italien insinuë que Richelieu jaloux de ce que S. Preuil étoit trop bien auprès de la Duchesse de Chaunes, se trouva fort disposé à perdre un rival préféré. Je ne lis rien ailleurs de cette intrigue. Le même Historien ajoûte qu'on soupçonnoit S. Preuil d'une intelligence secréte avec le Comte de Soissons. Mais outre que dans la sentence de mort, il n'est chargé d'aucun crime de Léze-Majesté, la maniére dont cet Officier refusa d'écouter quelques-uns de ses amis, qui voiant sa perte prochaine, lui conseilloient de

de se défendre dans Arras, & de mourir 1641.
plûtôt les armes à la main, que de porter sa tête sur un échaffaut, est une preuve qu'il se croioit irréprochable, ou du moins, qu'on n'avoit pas de quoi le convaincre d'aucune infidélité. *A Dieu ne plaise*, répondit-il, *que je préne jamais les armes contre mon Roi. On dit que M. le Maréchal de la Meilleraie vient m'arrêter. J'irai au devant de lui.* Il est pourtant vrai que le monde crut assez généralement que le Cardinal vouloit se défaire d'un Officier dont il se défioit. Avant la condamnation de S. Preuil, Grotius Ambassadeur de Suéde, écrivoit à un de ses amis que l'affaire du Gouverneur d'Arras étoit *obscure* & embarassée. Après l'exécution, *la mort de S. Preuil*, dit-il dans une autre lettre, *justifiera* la bonne foi du Roi, en ce qui regarde la capitulation de Bapaume, & *délivrera certaines personnes puissantes de l'ombrage que leur causoit un homme qui parloit aussi fort librement, & dont la main étoit aussi prompte que la langue.* Quelqu'un rapporte qu'il s'étoit déchainé contre le Maréchal de la Meilleraie, à l'occasion du siége d'Aire, qui lui paroissoit mal conduit. La précaution que Louïs prit d'écrire au Duc d'Orleans, les raisons que Sa Majesté croioit avoir de faire arrêter & punir S. Preuil, donne à penser que Gaston avoit une considération particuliére pour lui. Craignoit-on que ce brave Officier ne se déclarât en faveur de Son

Altesse

1641. Altesse Roiale si elle vouloit remuër? Richelieu auroit-il été sitôt averti du complot formé contre lui entre le Duc d'Orleans & le Grand Ecuier?

La Meilleraie ne manqua pas de se récrier de toute sa force, sur le droit des gens & de la guerre, violé au regard de la garnison de Bapaume, à qui la capitulation acordée par le Maréchal, permettoit de se retirer à Douai. Le dévot Des-Noiers se met de la partie, accuse S. Preuil d'être entré dans un couvent de Religieuses & d'en avoir violé une; d'avoir fait pendre un meunier afin de jouïr librement de sa femme qu'il avoit corrompuë; d'avoir commis divers excès à Dourlens, quand il en étoit Gouverneur, & depuis à Arras. Les coups de canne donnez au parent du Sécretaire d'Etat ne furent pas oubliez. Il est vrai que S. Preuil averti qu'il y avoit des armes cachées dans un monastére de filles, alla trouver l'Abbesse qui lui en ouvrit les portes. Les armes furent trouvées en effet. Soit qu'il eût paru touché de l'extrême beauté d'une des Religieuses; soit que bien-aise d'avoir cette occasion de la voir, & de s'entretenir avec elle, il témoignât trop d'empressement d'entrer dans le couvent, ses ennemis publiérent malignement qu'il s'en étoit fait ouvrir les portes, afin de contenter la passion criminelle qu'il avoit conçuë pour la belle Religieuse. Pontis le croit fort innocent de cette brutalité. Puisqu'il n'en

n'en est point parlé dans la sentence de 1641.
mort, c'est une preuve que l'accusation ne parut pas assez bien fondée à des Juges qui n'avoient pas envie de l'épargner.

L'homicide du Meunier y est énoncé. Cependant Pontis soûtint au Sécretaire d'Etat Des-Noiers, que S. Preuil en étoit innocent. Il avouë bien que son ami entretenoit un commerce scandaleux avec la Meuniére. Mais il assure que le mari fut condamné comme coupable d'intelligence avec les Espagnols, par l'Intendant de Justice & par les Magistrats d'Arras. De maniére que le Gouverneur pouvoit être coupable tout au plus d'avoir corrompu les Juges, ou du moins suborné un espion surpris à Arras, qui confessa qu'il étoit venu à l'instigation du Meunier. Que si les Juges furent iniques, il falloit les punir aussi bien que S. Preuil, ou avertir du moins le public que le prétendu espion avoit été corrompu par S. Preuil. Au lieu de cela, on se contente de dire, que l'accusé est *atteint & convaincu de l'homicide commis dans la personne de Fleuri Guilain Meunier*. Et où est-il, cet *homicide*, si l'homme fut condamné par les Juges ordinaires à être pendu après avoir été surpris trois fois & convaincu d'intelligence avec les ennemis, comme Pontis le soûtint à Des-Noiers? Pour ce qui est des violences & des concussions qu'on reprochoit à S. Preuil, cela est à peu près semblable aux accusations intentées contre le Maréchal de Marillac.

1641. rillac. Tous deux firent ce que les autres Officiers de leur rang faisoient ordinairement. Et ce qu'il y a de plus singulier & de plus favorable à S. Preuil, c'est qu'il avoit une permission expresse du Roi, de n'être point si scrupuleux & de suivre l'exemple des autres. Cela parut dans quelques lettres de Sa Majesté que l'accusé produisit pour sa justification. *Brave & généreux S. Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier; faites comme les autres dans leurs gouvernemens. Vous avez tout pouvoir dans nôtre Empire: tout vous est permis.* Ce fut ainsi que Louis répondit d'un air enjoué aux remontrances de S. Preuil, qu'il n'étoit pas assez riche pour soûtenir la dépense qu'un Gouverneur de Dourlens & d'Arras ne se pouvoit dispenser de faire.

La Meilleraie & Des-Noiers aiant prévenu Richelieu contre S. Preuil, ou peut-être le Cardinal étant bien-aise de trouver un prétexte de se défaire de cet Officier, le Maréchal eut ordre de passer par Arras en allant en Flandres, d'y mettre nouvelle garnison, d'arrêter le Gouverneur, & de le faire conduire à Amiens, où son procès lui seroit fait par des Commissaires choisis dans les Présidiaux de la capitale de Picardie & d'Abbeville. Le prisonnier arrive à Corbie, & demande la permission de parler à son Sécretaire. On la lui accorde. *Que pensez-vous de mon affaire?* lui dit S. Preuil. *Que vous êtes perdu,*

perdu, Monsieur, répondit le Sécretaire. 1641.
Et quel mal ai-je fait? repliqua S. Preuil. *Pour ce qui est de l'affaire de Bapaume, tous ceux qui savent un peu ce que c'est que la guerre, avoueront que la faute est toute entiére du côté du Gouverneur de Bapaume, & non pas du mien, le trompette n'aiant paru qu'après le combat. Soiez persuadé, Monsieur*, repartit le Sécretaire, *que M. le Cardinal vous abandonne. Ne voiez-vous pas que ses propres gardes vous conduisent en prison? M. le Cardinal m'abandonne*, reprit S. Preuil; *je ne le croi pas. Cela n'est que trop certain*, dit le Sécretaire. *De la maniére dont ceci commence, vous êtes perdu sans ressource. Quand vous auriez attenté à la personne du Roi, on ne s'y prendroit pas avec plus de rigueur.*

La lettre que Louïs écrivit au Duc d'Orleans fut encore un présage certain du malheur de S. Preuil qui réclamoit inutilement le *Cardinal son maître*. On y voit encore comment on avoit tourné l'esprit du foible Prince contr'un Officier qu'il aimoit auparavant. *Mon Frére*, dit le Roi à Gaston, *c'est avec déplaisir que j'ai été obligé de faire arrêter le Sieur de S. Preuil. Je m'étois apperçu depuis longtemps des fautes que sa violence & son avarice lui faisoient commettre contre mon service, & au préjudice des villes dont il étoit Gouverneur. Comme j'avois sujet d'être content de sa vigilance & de son activité à harceller les ennemis, je me suis long-*

1641. *long-temps flatté de l'espérance qu'il se corrigeroit de ses vices, & qu'il me donneroit enfin lieu d'être entiérement satisfait de sa conduite. Mais la manière dont il a taillé en piéces la garnison de Bapaume, m'a si justement déplu, que pour le punir de cette faute énorme, j'ai cru le devoir faire arrêter, & conduire à la citadelle d'Amiens. Son action est d'autant plus criminelle qu'un trompette conduisoit le Gouverneur & la garnison de Bapaume, lors qu'ils ont été attaquez. Je ne puis vous exprimer combien cette affaire m'est sensible; tant à cause de ce que j'avois fait en faveur de S. Preuil, que du soin que j'ai toûjours pris de tenir exactement ma parole. Le châtiment exemplaire de sa folle témérité, convaincra les ennemis de ma justice & de ma sincérité.* Ils ne demandoient pas la punition d'un Officier, dont ils reconnurent l'innocence par un acte authentique. Pourquoi donc S. Preuil fut-il condamné à la mort? Pour une Religieuse violée? On n'en dit pas un mot dans la sentence. Pour la mort du Meunier? Ce ne fut pas S. Preuil qui le fit pendre. Il ne reste donc que les coups de canne donnez à d'Aubrai, & la *poule plumée* sans l'empêcher de *crier*.

Tout le monde lui rend ce témoignage, qu'il se défendit fort bien devant ses Juges. Ils l'auroient traité avec moins de rigueur, si Bellejamme ou *Bellejambe*, Intendant de Picardie & Président de la commission, qui s'étoit déja rendu le ministre des passions injustes du Cardinal de Richelieu

lieu en d'autres occasions, n'avoit pas usé d'un artificieux délai, lorsqu'il vid les Magistrats ébranlez par la force des réponses de S. Preuil. Le seul Lieutenant Général du Présidial d'Amiens Rapporteur du procès, eut le courage de se déclarer ouvertement pour lui, & de résister aux menaces du violent & inique *Bellejambe*. L'accusé usa Chrétieñement de sa disgrace. Touché d'un vif repentir de ses péchez, il les déplora plusieurs jours avant sa mort, en demanda pardon à Dieu, se soûmit aux ordres de sa providence, & perdit la tête le 9. Novembre. Je crains seulement qu'il n'y ait eu de l'affectation dans sa fermeté. *C'est grand cas*, dit-il à son Confesseur après qu'on lui eût prononcé sa sentence, *que Jesus-Christ ait apprébendé la mort, & que je n'en aie aucune fraieur. Je ne suis point ému de ce qu'on vient de me lire. Tâtez moi le poux, mon Pére.* Il y a là quelque chose de trop fanfaron & même de prophane. Un homme sage & éclairé auroit fait une forte reprimande à S. Preuil, & lui auroit appris à parler avec plus de religion & d'humilité. Mais le bon Feuillant n'y entendoit pas finesse. Il tâte le poux à son patient, & témoigne qu'il n'y trouve aucune *émotion extraordinaire.* Ce que S. Preuil dit en allant à l'échaffaut est plus supportable. *Je croi, mon Pére, que l'orgueil me veut aconpagner jusques à la mort. Je fais gloire d'aller au supplice, & je n'en ai ni honte, ni peur. Priez Dieu pour moi.* 1641.

On

1641. On raconte qu'en y arrivant, il trouva que l'échaffaut n'étoit pas entiérement dressé à cause du mauvais temps, & que regardant froidement les ouvriers qui travailloient, il dit; *voici le reste de ma fortune qui s'achéve de bâtir.* Telle fut la fin de François de Jussac d'Ambleville, Sieur de S. Preuil, Maréchal de Camp dans les armées du Roi, & Gouverneur d'Arras. Le Lieutenant Général du Présidial d'Amiens eut raison de soûtenir, *que le moindre des services* de cet Officier qui avoit commandé dès l'âge de quatorze ans, *étoit plus que suffisant pour effacer le plus énorme des crimes dont il fut chargé.* Ajoûtons ici le témoignage que Puységur lui rend: *C'étoit un des plus braves & des plus hardis Gentilshommes qui ait été en France depuis plusieurs siécles, & l'un des plus libéraux & des plus généreux.*

Victoire remportée sur les Impériaux & les Bavarois à Wolfembutel, par les Couronnes de France & de Suéde, & par les Princes Confédérez d'Allemagne.

Histoire du Maréchal de Guébriant.

Les nouvelles reçuës d'Allemagne immédiatement après la défaite du Maréchal de Châtillon, consolérent Louïs de la perte de ses troupes à Sedan; de même que l'avantage remporté sur les François par Lamboi, diminua le chagrin que Ferdinand eut de la disgrace de l'Archiduc Leopold son frére & de Picolomini à Wolfembutel. On rapporta d'abord à Louïs que les troupes de l'Empereur avoient été entiérement battuës par le Comte de Guébriant, & les Directeurs de l'armée Suédoise depuis la mort de Bannier. La victoire fut certainement glorieuse & considérable. Mais les Impériaux

riaux & les Bavarois n'y perdirent pas tant qu'on le dit à la Cour de France. Nous le verrons dans la rélation même que Guébriant y envoia. La mort du Général Suédois avoit extrêmement relevé les espérances de Ferdinand & de Maximilien Duc de Baviére. Ils ne s'attendoient à rien moins qu'à la ruïne entiére de l'armée de Suéde. C'est-pourquoi l'Archiduc alla promptement à la tête de sept ou huit régimens de cavalerie, joindre Picolomini dans la Saxe. Fiers de leur supériorité, ils projettent prémiérement, de forcer les troupes de Brunswick à lever le blocus de Wolfembutel, & de réduire les Princes de cette Maison, & la Landgrave de Hesse à la nécessité de s'acomoder avec l'Empereur. Après cela, il paroissoit facile de repousser les François au delà du Rhin, & les Suédois au bord de la mer. Guébriant averti de la marche des Impériaux & des Bavarois vers Wolfembutel, persuade aux Suédois de s'avancer incessamment avec lui, pour déconcerter le projet de l'Archiduc. Il eut besoin de son éloquence & de sa dextérité pour rassurer tous les conféderez. Le nombre supérieur des ennemis les effraioit tellement, qu'ils auroient incontinent levé le blocus de la place, & se seroient retirez à Hildesheim, si les vives & courageuses remontrances du Comte ne les eussent retenus, & animez à soûtenir l'entreprise avancée.

1641.

Liv. VI. Chap. 3. 4. &c. Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. XIII. Lotichius, Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. Lib. XXIII. Cap. 4. Nani, Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

L'Historien de Guébriant fait un long récit

1641. récit du combat de Wolfembutel & en rapporte diverses rélations. Je m'arrêterai à celle du Comte dans sa lettre à Des-Noiers Sécretaire d'Etat, dattée du camp de Wolfembutel le 3. Juillet. *Les ennemis*, dit-il, *attendoient un renfort de six à sept mille hommes qu'amenoit l'Archiduc Leopold Guillaume. Immédiatement après leur arrivée, ils marchérent tous à Wolfembutel. Nous en eumes connoissance le 26. Juin au matin. Nous décampons à deux heures après midi, & marchons par le Hessendam vers le même endroit. Nous arrivons le 27. deux heures avant les ennemis, & nous nous postons entre la digue & le quartier général des troupes de Lunebourg. Le 28. l'ennemi passe au travers de la ville, & se campe sur une montagne voisine. Après que son avant-garde de cavalerie, son infanterie, & le canon eurent passé, nous fimes passer sur la digue six régimens de cavalerie dans le dessein d'attaquer son arriére-garde. Un bois au travers duquel il falloit défiler, nous empêcha d'obtenir quelqu'avantage considérable. L'ennemi en fut quitte pour trois étendards perdus, & quelques centaines de prisonniers. Tous nous assurérent que l'Archiduc & Picolomini étoient déterminez, à nous combattre. Sur quoi nous jugeames à propos de changer nôtre camp, de quitter le quartier général de ceux de Lunebourg, où nous avions nôtre aile droite, & de la retirer un peu en arriére sur une éminence, où il y avoit un bois à droite. On commença de faire quelques redoutes dessus.*

L'en-

L'ennemi se met en bataille le 29. au point du jour, fait décharger les armes de sa cavalerie & de son infanterie, & commence l'attaque par son aile gauche, où étoit l'armée de Baviére, contre les Suédois qui se trouvoient à la droite de la nôtre. Les Bavarois donnérent avec furie sous la conduite de Valh & de Merci. On les reçut vigoureusement. Le vieux régiment bleu Suédois posté plus avant que les autres, lâcha enfin le pied. Mais il fut incontinent soûtenu, & les ennemis se virent repoussez par le régiment de cavalerie de feu M. le Maréchal Bannier. Son corps qui n'étoit pas encore transporté en Suéde, fut, pour ainsi dire, présent au combat. La mémoire de ce grand homme, sous qui les mêmes soldats avoient remporté de si belles victoires, ne leur inspira-t-elle point de l'ardeur & du courage en cette occasion? 1641.

L'attaque, poursuit Guébriant, *se faisoit par l'infanterie entiére des ennemis à la faveur du bois que nous avions à la droite. Il leur avoit donné moien d'approcher les Suédois toûjours à couvert. D'autre part la cavalerie de Baviére, par un jour qui étoit au dessus du bois, à leur gauche & à nôtre droite, voulut entreprendre d'entrer dans nôtre camp. L'aile droite de la cavalerie Suédoise s'y opposa sous le commandement du Major Général Konigsmark, & du Comte d'Hodictz. Mais celui-ci aiant été blessé & contraint à se retirer, son aile plia, & fut incontinent enfoncée par les ennemis. Le Major Général Taubalde*

1641. *y accourut avec deux régimens de cavalerie Françoise, & chargea les ennemis de telle sorte, qu'ils tournérent le dos. En ce même temps, le Major Général Konigsmark qui avoit entretenu jusques là les affaires de son côté, rechargea de nouveau, & enfonça pareillement les ennemis. Le bois au travers duquel ils étoient, empêcha que la tuerie ne fut grande. La cavalerie de l'Empereur postée à l'arriére-garde, se fit voir en bataille devant quelques retranchemens commencez la nuit & continuez le matin. Mais elle y reçut tant de coups de canon, qu'elle fût obligée de se retirer, sans oser faire aucune charge. A la faveur de la ville & du quartier général des troupes de Lunebourg que nous avions abandonné, elle se vint remettre en bataille, pour favoriser l'entiére retraite de son avant-garde, & de son infanterie. Après quoi, l'ennemi s'est posté à la main gauche de la ville, sur une montagne, dont toutes les avenuës sont sous le canon du château. Nous lui avons tué sur la place près de deux mille hommes, blessé environ quinze cens, & pris quarante-cinq tant drappeaux que cornettes. De nôtre côté, il y a eu environ deux cens hommes tuez, & cinq cens blessez. Les ennemis attendent toûjours le renfort de ceux qui ont pris Zuickau. On le fait monter à vingt mille hommes. Ainsi, Monsieur, je ne juge rien plus nécessaire, que de faire une prompte diversion sur le Rhin, qui poura rappeller l'armée de Baviére & remettre ici les affaires en bon état.* Ne diroit-on pas

que

que Guébriant ne fut point présent à l'action? Il ne dit pas un seul mot de lui-même. Que cette modestie sied bien à un grand Général! 1641.

Si l'Historien de Suéde a lu la rélation du Comte, il l'a certainement prise au pied de la lettre. Car enfin, il ne le fait pas seulement paroître à la bataille de Wolfembutel. Konigsmark & le Colonel Wrangel en eurent tout l'honneur, si nous l'en croions. Il n'est pas impossible qu'entre tous les Officiers de l'armée de Suéde, ces deux se soient plus signalez que les autres. Mais cela n'a pas empêché que les François, & sur tout Guébriant, n'aient beaucoup contribué au gain de la bataille. D'où vient donc que l'Historien de Suéde ne fait aucune mention d'eux? Est-ce un oubli malin & affecté? Il y tombe souvent au regard des Alliez de la Couronne de Suéde. A-t-il seulement écrit sur les rélations envoiées à Stockholm, où les Officiers Suédois ne disent rien des François? Ce silence seroit assez surprenant. Car enfin Bannier & ses principaux Officiers ont souvent rendu justice au mérite du Comte. L'Historien de la République de Venise témoigne que Guébriant & ses François, furent d'un grand secours aux Suédois vivement poussez par Picolomini. Selon les rélations de trois témoins oculaires, le Comte eut plus que double part à la victoire. Il empêcha la retraite, il persuada le combat, il y comman-

 da;

1641. da; il fit des merveilles dans une action dont le succès releva la gloire des armes de France en Allemagne; rendit à celles de la Couronne de Suéde leur prémiére réputation, fort diminuée depuis la mort de Bannier; sauva les Etats de la Maison de Brunswick, & garantit ceux de la Landgrave de Hesse du danger dont ils étoient menacez. On ne peut pas raisonnablement objecter le silence de l'Historien de Suéde, à l'Auteur de la vie du Maréchal de Guébriant. Outre que ces sortes de preuves négatives sont rarement concluantes, celui-ci allégue de si bons mémoires, qu'ils doivent l'emporter sur le silence peut-être affecté de l'autre, ou sur les rélations défectueuses qu'on lui a fournies pour composer son Histoire d'ailleurs fort estimable.

L'Archiduc Leopold assembla, dit-on, les Chefs de son armée avant le combat, les harangua, & les assura d'une victoire infaillible qui leur procureroit un solide repos, & les dédommageroit de leurs longs & pénibles travaux. Trop fier de la supériorité du nombre de ses troupes, il ne considéroit pas assez la bravoure & l'expérience de ceux qu'il prétendoit attaquer. *Le jour que les Impériaux & les Bavarois passérent au travers de Wolfembutel*, dit Roqueserviéres témoin oculaire de tout, *le Prince Landgrave de Hesse-Darmstat, & les Ministres de la Maison de Brunswick, aiant proposé de lever*

lever le blocus de Wolfembutel, & d'aller 1641.
se poster à Hildesheim, les Officiers Généraux de l'armée de Suéde y consentirent. Le Comte de Guébriant résista seul à la proposition, & remontra qu'une pareille lâcheté seroit une éternelle flétrissure à la réputation des confédérez, & perdroit sans ressource leurs affaires en Allemagne. De maniére qu'ils changérent tous de résolution, & promirent de faire leur devoir si l'ennemi les attaquoit. Il le fit, & le Général François eut presque tout l'honneur de la victoire. *Pour rendre cette journée la plus glorieuse de la guerre présente*, dit Beauregard Agent de France dans l'armée de Suéde, *il manquoit un Chef aux troupes des deux Couronnes, & au Comte de Guébriant, un commandement plus absolu pour mieux profiter de la victoire. Malgré l'envie que le Comte de Nassau, l'un des Chefs des troupes du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar, & ceux de son parti lui firent sentir en cette occasion, il en eut le principal honneur. Les Officiers de Suéde & de Brunswick le remerciérent, & reconnurent que sa vigilance avoit été la prémiére cause de la victoire.*

Il ne tint pas à lui que les suites n'en fussent plus avantageuses. Mais il y avoit si peu de concert entre des Officiers généraux de diverses nations, indépendans les uns des autres, & dont les maîtres avoient des intérêts si differens, qu'il fut impossible à Guébriant de leur persuader de combattre l'ennemi en certai-

1641. nes occasions favorables, de marcher au secours des places assiégées par l'ennemi, & de continuer le blocus de Wolfembutel. On le leva malgré lui, & un des Princes de la Maison de Brunswick fit sa paix avec l'Empereur. La France ne tentant aucune diversion sur le Rhin, & l'armée ennemie aiant été considérablement renforcée, les Impériaux firent des progrès considérables & pénétrérent dans les Etats de la Maison de Brunswick. Guébriant désolé de tant de difficultez, des contradictions qu'il trouvoit de la part des Officiers des troupes de Weymar, & du peu d'égard que la Cour de France avoit à ses justes remontrances, se dégoûtoit, ou du moins faisoit semblant d'être absolument dégoûté de son emploi, & demandoit instamment d'être rappellé. *Je vous jure & proteste en foi d'homme de bien*, dit-il dans une lettre à Des-Noiers, *que hors la disgrace du Roi mon maître, je préférerai non seulement la Bastille, mais la mort même à demeurer plus long-temps ici. Je n'y puis attendre qu'une perte entiére de ma réputation, que je cherche à établir depuis vingt ans, sans avoir jamais épargné ni mon sang, ni ma vie.* La défaite entiére d'un corps de deux mille chevaux de l'Empereur que le Comte tailla en piéces, le consola un peu. Il s'appliquoit sur tout à conserver l'armée Suédoise jusques à l'arrivée de Leonard Torstenson, qui venoit de Suéde avec un renfort de huit mille hom-

au
ni,
n-
les
fa
ne
n,
ra-
nit
nt
af-
if-
oit
de
ur
n-
oit
de
nt
fte
ne
rce
eu-
e à
uis
ou-
gt
on
un
pe-
n-
à
r-
oit
le
n-


LEONARD TORSTENSON GE.
de la COURONNE de SUEDE.
G. Schouten Sculp.

hommes, remplir la place de Bannier. 1641.
Le Roi de Dannemark & quelques Princes d'Allemagne, remuoient tant de ressorts différens pour débaucher les Allemans qui faisoient presque toute l'armée de la Couronne de Suéde, que Guébriant étoit incessamment occupé à prévenir, ou à calmer les mécontentemens & les séditions.

Le Comte de Guébriant se sépare de l'armée de Suéde & obtient le commandement général des troupes de France en Allemagne.

Le choix de Torstenson Grand-Maître de l'artillerie pour succéder à Bannier dans le commandement général de l'armée Suédoise en Allemagne, fut universellement applaudi. Formé d'abord sous la discipline du Grand Gustave, & élevé depuis aux prémiers emplois militaires, il se trouva dans toutes les grandes occasions, & y signala son courage & son habileté. Le nouveau Maréchal aborda au mois d'Octobre en Allemagne, se rendit à Winsen sur l'Aller le 27. Novembre avec un renfort de cinq mille hommes de pied & de trois mille chevaux, & joignit les armées de Suéde & de France. Comme il avoit ordre de tirer encore quinze cens hommes des garnisons, ses troupes montérent à vingt mille hommes, sans y comprendre deux mille chevaux promis par la Maison de Brunswick. Après les festins & les débauches ordinaires en pareilles rencontres, Torstenson propose à Guébriant de l'accompagner, & d'aller ensemble prendre des quartiers d'hiver dans la Bohéme. Le Comte avoit des ordres tout con-

Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. VI. Chap. 13. VII. 1. 2. Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. XIII.

1641. contraires. Richelieu entêté de la conquête de Perpignan & du Roussillon, où il projettoit de mener le Roi, nonobstant la foiblesse de sa santé toûjours altérée, vouloit que Guébriant ramenât les troupes de France sur le Rhin, sous prétexte d'y faire une puissante diversion l'année prochaine; mais en effet pour défendre cette frontiére, en cas que les Impériaux tentassent de l'attaquer, pendant que les principales forces de Louïs seroient occupées dans les Pirénées. Le Comte se défendit donc de suivre le Maréchal en Bohéme, proposa la séparation des deux armées, l'appuia de quelques raisons spécieuses, promit d'agir l'année suivante sur le Rhin, & parla si fortement, que Torstenson fut obligé de se rendre. Guébriant part le 3. Décembre, prend son chemin par la Westphalie, où une partie des troupes de Hesse le joint après quelques difficultez, entre dans le Duché de Juliers, & se prépare à chasser Lamboi du Païs de Cologne. Nous verrons l'année suivante comment il exécuta glorieusement son projet.

Le Roi l'avoit nommé dès le 12. Octobre Lieutenant Général de l'armée d'Allemagne sous le Duc de Longueville, avec un plein pouvoir de la commander en chef durant l'absence de celui-ci qu'on ne prétendoit point y renvoier. L'intention de Louïs, c'étoit que le Comte n'eût personne au-dessus de lui, & cela fut

fut en effet. Mais parce qu'il étoit à craindre que les Officiers Allemans des troupes du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar, dont quelques-uns avoient été jusques alors égaux à Guébriant, & d'autres étoient ou Princes de l'Empire, ou avoient plus d'âge & d'années de service que lui, ne refusassent de servir sous son commandement, on crut qu'il étoit à propos de laisser au Duc de Longueville la qualité de Général, jusques à que ces étrangers s'acoûtumassent insensiblement à recevoir les ordres du Comte. *Enfin nous sommes Généraux d'armée en chef*, lui écrit Des-Noiers dans une lettre du 13. Octobre. *Je dis*, nous, *parce qu'il me semble que j'ai part à tout le bien & à tout l'honneur qui vous arrive. Je puis vous assurer par avance que le moindre bon succès que Dieu vous donnera en cet emploi de Général, emportera le reste que vous pouvez désirer pour comble d'honneur, & que nous ne souhaitons pas moins que vous. Cela s'entend assez: ne m'obligez pas à m'expliquer davantage.* C'est le bâton de Maréchal de France, que Guébriant croioit avoir autant & peut-être mieux mérité, que le Comte de Guiche & d'autres avancez par l'alliance, ou la faveur de Richelieu. *Nous avons mis dans vôtre pouvoir*, ajoûte le Sécretaire d'Etat, *que c'est en l'absence de M. de Longueville. Non, que nous espérions qu'il y retourne, mais pour faciliter l'introduction d'une nouvelle autorité, qui s'établira mieux par degrez.* 1641.

1641. Une lettre de Chavigni écrite en même temps prouve évidemment que le Comte étoit mécontent de ce que son mérite & ses services étoient si tard récompensez. *Je ne me réjouïrois pas avec vous de la nouvelle qualité qu'on vous donne pour commander l'armée du Roi, à cause du mauvais état des affaires*, lui dit cet autre Sécretaire d'Etat, *si je n'espérois qu'elle sera bientôt suivie d'une dignité beaucoup plus considérable. J'y vois présentement une si grande disposition, que je suis obligé de vous dire, que vous feriez, à mon avis, une faute signalée, si vous continuiez à demander vôtre congé. Je vous conjure sur toutes choses de prendre patience, & d'agir le mieux qu'il vous sera possible, sans témoigner en quelque maniére que ce soit, que vous aiez d'autres chagrins au lieu où vous êtes, que ceux que vous donnent les événemens de la guerre, quand ils ne sont pas tels que vous le désirez pour le service du Roi. Souvenez-vous, Monsieur, que quand on acquiert les honneurs par le mérite, il faut beaucoup plus travailler, que lors que la faveur les donne. Vous êtes dans le chemin d'obtenir ceux auxquels un Gentilhomme peut aspirer, pourvû qu'on croie ici, que vous n'avez pas moins de constance, que d'autres bonnes qualitez pour la guerre.* Afin d'animer Guébriant à faire de son mieux, & de prévenir les dégoûts que le retardement d'une récompense justement dûë à ses belles actions, pouroit lui causer, le Roi lui envoia en même temps un brevet de Chevalier

valier des Ordres de Sa Majesté pour la prémiére promotion qui se feroit. Le Cardinal qui cherchoit à gagner un si habile Officier, ne manqua pas d'ordonner à Chavigni de lui insinuer qu'il étoit redevable de cette distinction aux instances de Richelieu en sa faveur. 1641.

On s'appliquoit d'autant plus à contenter Guébriant, qu'on attendoit de lui un service, qui ne paroissoit guéres moins important que le gain d'une bataille. Des-Noiers le propose ainsi dans sa lettre. *Le Roi voudroit bien qu'en vous établissant Général, on ne parlât plus de Directeurs, ni d'aucune autre puissance extraordinaire dans les troupes de feu M. le Duc de Weymar, & en être le maître absolu, puisqu'elles sont à la solde de Sa Majesté. Il n'y a que deux voies pour y parvenir; la force, ou l'argent. La prémiére seroit fort difficile à présent. Aussi prétendons-nous emploier la seconde, & par là venir à bout de nôtre projet. Que si vous y trouvez des obstacles imprévûs & insurmontables, le Roi n'entend pas qu'on ruïne l'armée, en y voulant rétablir l'ordre. Alors, il ne faudra, ni montrer nôtre foible, ni pousser à bout la dureté & l'opiniâtreté de ces gens-là. On différera; on s'accommodera au temps & à leur humeur; on cherchera d'autres moiens d'établir solidement la puissance du Roi dans vos troupes.* Leurs principaux Officiers depuis la mort du Comte de Nassau & l'éloignement de quelques autres faits Gouverneurs de certaines places,

 étoient

1641. étoient Ohem, Rose, & Taubalde. Guébriant sut si bien les ménager, qu'en leur accordant des charges dans l'armée, & en leur donnant de l'argent, ils renoncérent à leur qualité de Directeur, & le reconnurent pour Général. C'est ainsi qu'on acheva de rompre toutes les dispositions que le Duc Bernard mourant, avoit faites de ses conquêtes & de ses troupes.

Nouveau traité d'aliance entre les Couronnes de France & de Suéde.

Réglement des Préliminaires de paix générale.

Pendant que la France & la Suéde travailloient avec assez peu de succès, à soûtenir la réputation de leurs armes en Allemagne, Claude de Mesmes Comte d'Avaux, & Jean Adler Salvius Plénipotentiaires des deux Couronnes, négocioient deux grandes affaires à Hambourg; le renouvellement du traité de ligue & d'alliance entre Louïs & Christine, qui expiroit l'année prochaine, & le réglement des préliminaires de la paix générale entre Conrad de Lutzow, Conseiller Aulique & Plénipotentiaire de l'Empereur d'une part, & d'Avaux & Salvius de l'autre par la médiation de Christian IV. Roi de Dannemark. Les Ministres de France & de Suéde avoient parlé dès l'année précédente du renouvellement de l'alliance entre les deux Couronnes. Mais ils ne se pressérent pas trop de rien conclure. On proposoit de nouvelles conditions de part & d'autre, & les deux Négociateurs habiles & expérimentez, usoient chacun de toute leur dextérité, pour obtenir ce qu'ils demandoient. Avaux in-

Puffendorf, *Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. XII. XIII.* *Loticbius*, *Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. L. XX. Cap.* 1. 2.

insistoit principalement sur ce que la durée de l'alliance ne fût plus limitée à un certain nombre d'années, & proposoit qu'elle continuât jusques à la fin de la présente guerre par une paix générale : de maniére qu'on s'exemptât de l'embaras de renouveller le traité de temps en temps. Les Suédois faisoient difficulté de se lier les mains, & de se priver de la liberté de conclure une paix particuliére avec l'Empereur, en cas qu'il leur offrît des conditions avantageuses. Mais les Régens du Roiaume venant à refléchir qu'ils ne trouveroient jamais une entiére seureté dans une paix particuliére, & que sans la garantie de la Couronne de France, on auroit de la peine à conserver long-temps ce qu'on prétendoit obtenir en Allemagne, acceptent la proposition de la France, & se réduisent à la demande d'une augmentation du subside que Louïs leur donnoit, & d'une plus puissante diversion, non seulement sur le Rhin, mais encore dans les Païs héréditaires de la Maison d'Autriche, ou du moins dans la Baviére, où les Suédois insistoient que Louïs portât ses armes.

1641. *XXI. 4. XXIV. 3. Nani, Historia Veneta. Lib. XI.* 1641. *Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.*

On contesta long-temps sur ces deux articles. Avaux se défendoit d'acorder l'augmentation du subside sur le grand épuisement de la France, désormais incapable de fournir à de si grandes dépenses, & sur l'avis que Bullion Surintendant des finances avoit donné en mourant au Roi, de faire de tels traitez avec ses al-

1641. liez, qu'il ne fût plus obligé à leur fournir de l'argent, & de reserver plûtôt celui qu'il leur donnoit, à l'augmentation de ses forces de terre & de mer. Le conseil du Surintendant n'étoit point mauvais. Depuis quatre ou cinq ans, Louïs avoit donné des sommes extraordinaires d'argent aux Suédois & aux Etats Généraux des Provinces-Unies, dont il n'avoit tiré aucun profit. Les Alliez s'accommodoient de l'argent de France pour leurs affaires particuliéres, & le Roi en manquoit pour les siennes propres. Le Plénipotentiaire de France ne formoit pas moins de difficultez sur la diversion. La France ne trouvoit aucun avantage à envoier ses troupes si loin. Il lui paroissoit beaucoup plus utile de les faire agir sur le Rhin, & d'étendre ses conquêtes de ce côté-là, où elles travailleroient à l'agrandissement du Roi, & non à celui de ses alliez. Tous les obstacles furent enfin levez. Le dernier Juin les deux Plénipotentiaires signérent le traité. Christine le ratifia le 20. du mois suivant, & Louïs le 12. Août. On convint que la paix générale se négocieroit à Munster & à Osnabruck en Westphalie, le Plénipotentiaire de l'Empereur en demeuroit d'accord.

Le traité avec Ferdinand pour le réglement des préliminaires de la paix générale, ne fut pas signé si-tôt, à cause des difficultez sur la maniére dont les différens saufconduits seroient conçus. On

con-

convint de tout au mois de Décembre: 1641.
que les Ministres des Puissances intéressées s'assembleroient à Munster & à Osnabruck le 4. du mois de Mars suivant. Que l'échange des saufconduits se feroit dans l'espace de deux mois par les Ministres du Roi de Dannemark. Que les différends de la France & des Etats Généraux avec la Maison d'Autriche, s'ajusteroient à Munster, & ceux de la Couronne de Suéde & de ses Alliez avec l'Empereur & les Princes de son parti, à Osnabruck. Ferdinand, Louïs, Philippe, Maximilien, & quelques autres qui ne vouloient pas une si prompte conclusion de la paix, surent apporter de si longs délais à l'ouverture des conférences, que je ne me ferois pas mis en peine de parler ici du traité de Hambourg, si la prémiére époque de celui de Westphalie ne m'avoit paru considérable. Dans la Diéte de Ratisbone qui finit aux prémiers jours d'Octobre, l'Empereur avoit laissé la liberté de choisir entre cinq ou six villes, celles qu'on aimeroit mieux pour les conférences. Munster & Osnabruck étoient du nombre. Ferdinand obtint à Ratisbone presque tout ce qu'il voulut. Les résolutions qu'on y prit à son instigation, lui furent si favorables, que tout le monde reconnut que Bannier & Guébriant avoient manqué un coup de la derniére importance, dans leur tentative inutile de dissiper cette assemblée. Pour témoigner au monde qu'il vouloit sincérement

le

1641. le repos de l'Allemagne, ou plûtôt pour parvenir plus facilement à son but de détacher les Princes de l'Empire encore unis avec la France & à la Suéde, Ferdinand fit publier à Ratisbone une amnistie générale. Mais l'affectation d'en excepter la Maison Palatine, fit juger que ce n'étoit qu'un artifice pour achever de ruïner ce qui restoit encore de l'Union Protestante.

Charles Louïs Electeur Palatin avoit envoié des Agens à Ratisbone, où le Roi de Dannemark & quelques autres Princes bien intentionnez pour la Maison Palatine, tâchérent d'appuier ses prétensions, du moins en partie. Mais outre que l'Empereur & le Roi d'Espagne ne vouloient point entendre parler du rétablissement de Charles Louïs dans les Etats & dans la dignité de ses Ancètres, la Maison d'Autriche avoit pris des engagemens si étroits avec Maximilien Duc de Baviére, qu'il n'étoit plus au pouvoir de l'Empereur de lui arracher ce qu'il possédoit depuis près de vingt ans. Il en auroit trop coûté à la Maison d'Autriche. Où pouvoit-elle trouver de quoi dédommager le Bavarois des dépenses faites pour le recouvrement de la Bohéme, & pour la défense de Ferdinand II. contre Gustave Roi de Suéde, si Maximilien eût été obligé de rendre le haut Palatinat & le bonnet d'Electeur? Par l'imprudence & l'ambition demesurée du Petit-Fils de ce sage & habile Prince, l'héritier de la Maison

Pala-

Palatine a trouvé en nos jours la conjoncture favorable de se faire rendre ce que Frederic Roi de Bohéme avoit malheureusement perdu. Le Duc de Baviére s'est vû mis à son tour au ban de l'Empire, & le Duc de Newbourg devenu l'aîné de la Maison Palatine recouvre le haut Palatinat & le prémier Electorat de l'Empire. De maniére que par une révolution qui ne sera pas tout-à-fait sans exemple dans ces deux Maisons rivales, le Bavarois se trouvera peut-être trop heureux, qu'on fasse pour lui au prochain traité de la paix générale, ce qu'on fit dans celui de Westphalie en faveur du Palatin. Les prémiers y devinrent les derniers, & les derniers redeviennent maintenant les prémiers. Charles Roi de la Grande-Brétagne envoia un Ambassadeur à la Diéte de Ratisbone, demander avec assez de hauteur le rétablissement de ses neveux. La conjoncture paroissoit favorable. Son Parlement plus content de lui, du moins en apparence, depuis la mort du Comte de Strafford, l'emprisonnement de l'Archevêque de Cantorberi, & l'éloignement de quelques Ministres odieux, offroit une somme considérable d'argent & de quoi mettre une puissante armée sur pied, pourvû que le Roi voulût agir efficacement en faveur de la Maison Palatine. Les Ecossois promettoient de s'unir pour cet effet avec les Anglois. L'Empereur parut d'abord embarassé. Mais l'adroit Maximilien fit si bien, 1641.

que

1641. que l'affaire de la Maison Palatine fut remise à un traité particulier qui se ménageroit à Vienne entre les parties intéressées. Il y eut en effet quelques négociations entamées, qui n'aboutirent à rien. Le crédit du Duc de Baviére étoit trop grand & ses intrigues trop bien liées à la Cour Impériale.

Le Prince de Condé commande les troupes du Roussillon; le Comte de la Motte-Hodancourt celles de Catalogne; l'Archevêque de Bourdeaux l'armée navale de la Méditerranée.

Pour achever le récit des diverses campagnes de cette année, il ne me reste plus qu'à parler du succès des entreprises faites dans le Roussillon & dans la Catalogne. Richelieu les prit fort à cœur, dès que les Catalans se donnérent au Roi. A la sollicitation du Sécretaire d'Etat Des-Noiers son parent & son ami, le Comte de la Motte-Hodancourt fut envoié d'Italie à Barcelone commander les troupes destinées à la défense des nouveaux sujets de Louis, & Sourdis Archevêque de Bourdeaux qualifié Général de l'armée navale du Levant, eut ordre de se préparer à faire voile vers les côtes de Catalogne avec les vaisseaux & les galéres de la Méditerranée. *Je vous conjure par l'affection que vous avez pour la prospérité des affaires de Sa Majesté*, dit le Cardinal dans une lettre au Maréchal de Schomberg Gouverneur de Languedoc, *de ne rien oublier de tout ce qui se peut humainement, pour faciliter le secours qu'elle envoie aux Catalans, & pour faire ensorte que M. de la Motte puisse avoir promptement le corps de troupes avec lequel il doit entrer dans la Catalogne, en attendant que vous puissiez préparer*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 78. Mémoires pour servir à l'Histoire du même.

rer & assembler le reste des forces que vous conduirez contre Collioure, selon qu'il est porté dans la dépêche que M. Des-Noiers vous envoie. Je ne vous représente point de quelle conséquence sont ces affaires : vous le pouvez juger aussi bien que moi. Il suffit de vous avertir qu'il importe à la réputation du Roi, de les soûtenir puissamment, & d'y donner tout le soin & toute la vigilance possible. Je me tiens d'autant plus assuré de la vôtre en cette occasion, que vous connoissez combien je prens cette entreprise à cœur. Vous ne pouvez rendre un plus grand service au Roi. Je le lui ferai valoir de telle maniére que vous aurez sujet d'être content. M. de Bezançon part présentement. Il va trouver M. l'Archevêque de Bourdeaux & le presser de se mettre en mer pour secourir les Catalans, & se rendre maître du Cap de Quiers. De là, il ira vous seconder par mer à Collioure. 1641.

Le Comte Duc d'Olivarez ne se préparoit pas avec moins d'application à faire de nouveaux efforts afin de réduire les Catalans, & de s'opposer aux projets de Richelieu. En attendant que les troupes délabrées de la malheureuse expédition du Marquis de Los Velez, fussent en état de se remettre en campagne, la Cour de Madrid fit agir sous main le Duc de Nochera Seigneur Arragonois, & lui ordonna de proposer un acommodement aux Catalans. Nochera sonde quelques membres de la Députation de Barcelone, & offre des conditions avantageuses à la Province.

1641. vince. On lui répondit qu'elle étoit alors si fort engagée avec le Roi de France, que les habitans ne pouvoient plus rien faire sans lui. Le Duc en convint, & répondit par une lettre judicieuse. Il y blâme la conduite d'Olivarez au regard des Catalans, & avoué de bonne foi que le Ministre de Philippe auroit pû se dispenser de les pousser à bout. On ne sera pas fâché de voir ce qu'un sage Espagnol pensoit là-dessus. *Dieu veuille pardonner à ceux qui sont la cause*, dit-il encore à Tamarit l'un des Députez de Barcelone, *de ce qu'on ne m'a pas donné il y a quatre mois, le même pouvoir que le Roi m'envoie maintenant de traiter & de conclure la paix aux conditions les plus avantageuses que la Province puisse souhaiter. J'avois représenté par écrit à Sa Majesté les suites fâcheuses que l'entrée du Marquis de Los Velez avec une armée dans la Catalogne, pourroit avoir. C'étoit alors le véritable temps de parler d'acommodement. Messieurs les Conseillers de Barcelone m'avoient prié d'interceder pour eux auprès du Roi, & de le supplier d'user de clémence envers ses sujets Catalans. J'écrivis sur l'heure à Sa Majesté, & mes avis furent approuvez au Conseil du Roi. Cependant on me répondit par des réprimandes. Aujourd'hui que la Province aigrie des maux qu'elle a soufferts par la mauvaise conduite du Marquis de Los Velez, s'est donnée aux François, on m'envoie la commission de conclure la paix. Cela se peut-il sans eux? Quelle apparence y*

a-t-il

a-t-il que le Roi de France ne se mettra pas en peine de conserver une belle & riche Province qui confine à ses Etats? Une seule considération peut porter les Catalans à souhaiter un acommodement. C'est le peu de correspondance qu'il y aura dans quelque temps entr'eux & les François. Quoique la Catalogne ait obtenu certains avantages, & que son nouveau Roi la protége pour s'assurer la possession d'une Province si puissante, il n'est pas possible qu'avec le temps, les François ne la traitent, comme ils ont traité la Sicile, Naples, & les autres païs qu'ils ont eus hors de leur Roiaume. Le Duc de Nochera disoit plus vrai qu'il ne pensoit. La Cour de France n'étoit pas encore trop assurée des Catalans, & on y pensoit déja sérieusement à établir chez eux un pouvoir aussi arbitraire, que celui qui s'exerçoit en Languedoc, en Bourgogne. 1641.

Vers la fin de cette année, Richelieu aiant témoigné au fameux Don Joseph Margarit envoié de la Province au Roi, qu'on craignoit que les Catalans dégoûtez de la guerre, ne se réconciliassent avec Philippe, & ne rompissent leur traité avec Loüis; *Monseigneur*, répondit Don Joseph avec autant de bon sens que de liberté, *Vôtre Eminence désire de savoir si les Catalans ne manqueront point à leur promesse. Cela est fort juste. De leur côté, ils voudroient bien être assurez que la France ne changera rien aux articles, dont ils sont convenus avec Sa Majesté, & que*

M. le

1641. *M. le Maréchal de Brezé doit jurer en qualité de Vice-Roi de Catalogne. J'ose vous protester que si la France ne manque point aux Catalans, ils observeront religieusement ce qu'ils ont promis. Hé bien, Monsieur*, s'écria le Cardinal content, *si les Catalans sont fidéles, je me mocquerai de toutes les forces de l'Espagne. Soiez persuadé que je domterai son orgueil. On vient à bout du cheval le plus fougueux. Je connois les avantages que le Roi peut tirer d'une Province qui lui donne cent lieuës de païs, & ouvre la porte à la conquête entiére de l'Arragon & de la Castille. Vous verrez comment je saurai faire valoir le présent que les Catalans ont fait à Sa Majesté.* La rodomontade est forte. Richelieu ignoroit qu'on tramoit une nouvelle conjuration contre lui; que son Maître pensoit encore actuellement à l'éloigner de sa personne, & qu'il cherchoit les moiens de conclure une paix générale à l'insçu de son Ministre. *Monseigneur*, reprit Margarit, *Vôtre Eminence ne connoit pas bien les gens de nôtre Province. S'ils ont secoué le joug de l'Espagne, c'est parce qu'on violoit leurs loix & leurs priviléges. Rien ne leur est plus cher au monde. Voilà ce qui les a obligez de retourner à la Couronne de France, dont la Catalogne a été démembrée. Puisque nous tenons nos meilleures loix & nos plus beaux priviléges de la liberté des Rois prédécesseurs de Sa Majesté, nous espérons qu'elle voudra bien nous les conserver inviolablement.*

J'ai

J'ai rapporté ci-dessus une lettre, où le Cardinal donnoit des assurances assez positives au Maréchal de Schomberg, qu'il auroit le commandement des troupes qui agiroient dans le Roussillon. Richelieu changea de sentiment. Soit que quelqu'un lui eût représenté qu'il seroit plus à propos d'envoier une personne d'une autorité plus éminente, avec ordre de veiller sur tout ce qui se feroit en Catalogne, en Roussillon, & sur la flotte; soit que le Prince de Condé toûjours entêté de commander une armée, quoiqu'il n'y réüssit pas fort bien, eût tant pressé Richelieu, qu'il n'osa pas mécontenter son nouvel allié, le Prince fut envoié commander en Languedoc, en Roussillon, & même en Catalogne, jusques à ce que le Maréchal de Brezé destiné à la Viceroiauté, y pût aller. Ainsi Schomberg que Condé cherchoit à chagriner, fut obligé de sortir de son gouvernement & d'aller en Guienne faire les fonctions du Duc d'Epernon plus maltraité que jamais. Avec quelles indignes bassesses Condé achetoit la faveur de Richelieu: on ne le voudroit jamais croire, si ses lettres au Cardinal ne le témoignoient. *Je n'ai jamais rien tant désiré après mon salut, que vôtre alliance*, dit-il dans une écrite de Lion lors qu'il alloit en Languedoc. Il s'y disculpe d'avoir eu part au meurtre d'un nommé Megrin que Richelieu avoit mis dans la maison du Duc d'Enguien pour être apparemment son espion. *Je vous*

1641. *vous ai donné entiérement mon fils par le mariage, je veux qu'il soit vôtre créature. Je vous supplie très-humblement de lui ordonner tout ce que vous voudrez, de lui déclarer vous-même vos volontez, & de mettre qui vous plaira dans sa maison à la place de M. Megrin. Le jour de l'honneur que vous m'avez fait de recevoir mon fils dans vôtre alliance, je le regarde comme le jour de mon plus grand bonheur. Si après cela mes malheurs ordinaires me pouvoient mettre en une seule mauvaise opinion auprès de vous, j'aimerois mieux la mort: ou s'il faut vivre, que ce soit en repos dans ma maison, plûtôt que dans aucun éclat, ou emploi. S'il vous plaît croire la vérité de ma cordiale affection, & prendre un entier soin & pouvoir sur mon fils vôtre neveu, j'estimerai le reste de ma vie bien emploié à vous servir & complaire.* Cette lettre & quelques autres donnent à penser que le Duc d'Enguien n'étoit pas si souple que son pére, & qu'il souffroit impatiemment d'être régenté par Richelieu. On peut croire sans jugement téméraire que le jeune Enguien se voulut défaire de l'espion que le Cardinal avoit mis dans sa maison. Du moins il s'en plaignit au Prince, & quelques-uns rapportérent à Richelieu que Condé avoit exhorté Enguien à prendre patience, en l'assurant que Megrin ne dureroit pas long-temps: de maniére que le Cardinal crut qu'il avoit été tué par l'ordre du pére & du fils.

Sour-

Sourdis Archevèque de Bourdeaux exécuta promptement l'ordre qu'on lui avoit donné de se mettre en mer avec les vaisseaux & les galéres, & de se rendre maître du Cap de Quiers. Le 15. Février, il y envoie trois vaisseaux avec quatre cens hommes, qui s'emparent de la ville & de trois tours sur les éminences; fait partir ensuite dix vaisseaux de guerre avec des munitions, & huit cens hommes de pied, qui arrivent le 12. Mars. Le Prélat Général d'armée vient enfin lui-même le 26. avec douze galéres, chasse celles des Espagnols & leurs vaisseaux du port de Roses & des autres qu'ils avoient encore, & leur prend quelques vaisseaux & quelques galéres. De maniére que le Duc de Ferrandine Général des galéres d'Espagne, ou trop foible, ou effraié, n'ose sortir du port de Génes pour s'opposer à ce prémier feu de l'Archevèque. *Ces préludes*, dit Sourdis d'un air triomphant dans une rélation envoiée à la Cour, *nous font espérer, que si les Espagnols s'opiniâtrent à demeurer dans les mers que le Roi a prises sous sa protection, leurs galéres augmenteront le nombre de celles de Sa Majesté*. Le Prélat auroit été moins fanfaron, s'il eût prévû que cette campagne lui feroit fatale. Les Catalans fiers du secours qui leur vient par mer & par terre, furent encore plus rodomons que lui. La Cour de Madrid qui tâchoit de les amener à écouter les propositions d'accommodement qu'elle leur vouloit faire,

1641.
Progrès du Prince de Condé dans le Roussillon.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 78. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. II. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

1641. envoia un trompette à Barcelone, demander aux gens de la Députation, comment ils recevroient le nouveau Vice-Roi que Philippe leur destinoit. *M. le Comte de la Motte Lieutenant Général de Sa Majesté Très-Chrétienne*, répondirent-ils gravement, *le recevra par terre, & M. l'Archevêque de Bourdeaux par mer.*

Conformément au prémier projet de la Cour de France, Sourdis vouloit que le Comte de la Motte vînt d'abord avec ses troupes assiéger Collioure, après quoi on prendroit Perpignan & tout le reste du Roussillon sans grande résistance. Mais les Catalans entêtez de reprendre Tarragone & Tortose que le Marquis de Los Velez leur avoit enlevées, pressérent tant la Motte & Argenson qui remplissoit à Barcelone la place du brave & habile du Plessis-Bezançon, que la Motte qui cherchoit à obtenir le bâton de Maréchal de France par quelqu'action éclatante avant l'arrivée d'un Vice-Roi François, y consentit sans peine. L'autre bien-aise de gagner les Catalans, & d'obliger la Motte avec qui Des-Noiers l'avoit particuliérement lié contre l'Archevêque de Bourdeaux, que le Sécretaire d'Etat haïssoit depuis long-temps, y donna pareillement les mains. On prétend même que Des-Noiers jaloux du crédit de Sourdis auprès de Richelieu, leur avoit instamment recommandé de traverser l'Archevêque sous main, & de ne laisser échapper aucune des occasions que cet homme natu-

relle-

ellement vain & étourdi, pouroit don- 1641.
ner de le décrier dans l'esprit du Cardinal. Quoi qu'il en soit, Argenson écrit à Sourdis de venir assiéger Tarragone par mer, pendant que la Motte l'attaquera par terre : projet qui ne fut point du goût de l'Archevêque, & ce n'étoit pas sans raison. Il en donne de fort solides dans sa réponse à la lettre d'Argenson, les déduit fort bien, & nous apprend une prétension assez particuliére des gens de Barcelone. Ils ne vouloient point saluer le pavillon du Roi, à moins qu'il ne fût en personne sur le vaisseau, ou sur la galére, & demandoient d'ètre saluez les prémiers. *Sans un ordre exprès du Roi*, dit Sourdis à Argenson, *je ne puis m'éloigner de celui que j'ai de faire saluer son pavillon à tout le monde, & de ne saluer jamais qui que ce soit. La reserve que ces Messieurs veulent faire de la personne de Sa Majesté, seroit un prétexte dont tous les Princes & tous les endroits du monde se pouroient servir aussi bien que les gens de Barcelone, pour se dispenser de rendre ce devoir au Roi. Cependant on n'y manque nulle part. Le nombre des coups de canon ne se régle que par l'affection. Mais celui du devoir est de sept, & de commencer le prémier. Après o avoir répondu, si ces Messieurs ont envie de voir brûler de la poudre, j'en ferai tirer plus de deux mille.* Le bon Prélat n'étudioit-il point plus assidûment le cérémoniel de la mer, que les rubriques de son bréviaire & de son missel? Le bruit

 du

1641. du canon lui plaisoit beaucoup plus que la musique & le son des orgues de son Eglise.

Puis venant à la proposition du siége de Tarragone; *pour vous dire le vrai*, ajoûte-t-il, *ce n'étoit point mon sentiment qu'on commençât d'écorcher l'anguille par la queuë, ni que vous appellassiez à vous tant de troupes, qui n'ont ni artillerie, ni vivres, ni argent. Je crains qu'un projet incertain n'en fasse avorter un fort assuré, & fort utile au service du Roi. Trois semaines vous donnoient la prise de Collioure, & par conséquent celle de Perpignan. Alors, on vous auroit pû mener sans rien apprébender, & l'armée navale & celle de terre; au lieu que vous emploierez autant de temps à rassembler les troupes où vous êtes. Les prémiéres consumeront le fonds que vous avez, durant que les autres viendront. Ainsi elles vous seront inutiles en tout temps. Mais quand les choses proposées réüssiroient, je les juge si peu considérables, & si difficiles, en comparaison de celles qu'on projettoit, que je crains fort qu'elles ne répondent pas aux espérances qu'on a conçuës d'une si grande armée. Pour moi, qui ne suis que pour exécuter ce que la Cour me prescrira, je serai fort aise d'en recevoir des ordres, ou bien vôtre avis par écrit, afin d'être à couvert du reproche qu'on me pouroit faire de n'avoir pas suivi ceux qu'on m'avoit donnez. Vous verrez par un mémoire confirmé de plusieurs endroits l'état véritable du Roussillon, &*

de la nécessité qu'il y a de les empêcher de recevoir des vivres. En comparant Perpignan à Tarragone, vous jugerez laquelle des deux places est plus avantageuse au service de Sa Majesté. A Perpignan, on trouve la facilité & l'utilité à cause du voisinage de nos provinces. Tout ce que l'ennemi a de ports, sera emporté, ou hors d'état de nuire, sans faire aucune dépense, sans perdre des hommes & du temps, sans empêcher que l'autre dessein ne se puisse exécuter quinze jours après. De l'autre côté, je ne vois qu'un projet sans aucune fin, sans utilité pour le service du Roi, rempli de difficultez, sujet à une extrême dépense. Je n'en apperçois pas le fonds, & j'en crains l'événement, quel qu'il soit. 1641.

Si on vient à perdre une bataille dont le succès est toûjours incertain, jugez ce qui en peut arriver. Si vous manquez d'argent ou de vivres, que deviendra vôtre armée? On vous ordonne d'avoir grand soin qu'elle soit fournie de toutes les choses nécessaires à sa subsistance. Je veux que tout vous réüssisse, & que vous preniez Tarragone, Tortose & les autres places occupées par les Castillans. A moins qu'elles ne soient fortifiées, les ennemis les reprendront dès que vous renverrez l'armée dans le Roussillon. La crierie des peuples que vous apprébendez maintenant, & qui est vôtre seul prétexte, redoublera. Si vous les voulez fortifier, il faut que l'armée passe la campagne, jusques à ce que les ouvrages soient en état de défense. Voiez, Monsieur, l'argent qui

1641. *vous sera nécessaire pour l'entretenir durant ce temps-là. Quel fonds avez-vous pour les fortifications, pour les munitions, pour l'entretien des garnisons? Tout l'avantage que vous tirerez de vos conquêtes, ce sera d'avoir à cent lieuës de vos frontiéres, une ou deux places que vous ne pourez secourir, sans en laisser sept ou huit des ennemis derriére vous. Que si vous prétendez y aller par mer, quelle dépense ne faudra-t-il pas faire? Vous serez obligez de venir de Provence en Catalogne. Y avez-vous un port où vous puissiez mettre un vaisseau en seureté durant l'hiver? Les ennemis en ont plusieurs & de bonnes places dans le voisinage de celles que vous projettez d'attaquer. Enfin, Monsieur, nôtre ancien & véritable domaine, c'est le Roussillon. Il ne fut engagé à l'Espagne par le Roi Charles VIII, que pour la somme de trois cent mille écus. Et quel titre avons-nous sur la Catalogne? L'opinion d'un peuple dont vous connoissez la constance.* L'avis de l'Archevêque de Bourdeaux étoit sans doute plus judicieux, plus pratiquable. Cependant il ne fut pas suivi. Et pourquoi? Certaines gens qui avoient en tête de le perdre, ne pensoient qu'à le contredire & à le chagriner. Il s'en apperçut dans la suite.

Le Prince de Condé sembla d'abord vouloir suivre le projet proposé par Sourdis, ou plûtôt par le Cardinal de Richelieu dans sa lettre au Maréchal de Schomberg. S'étant donc rendu à Narbone

bone le 2. Juin, il fait la revûë de son armée, qui montoit à six mille hommes de pied, & à quinze cens chevaux; se met à leur tête, & avance dans le Roussillon. Le Vicomte d'Arpajou Lieutenant Général commandoit sous lui. Argencourt & Espenan servoient en qualité de Maréchaux de Camp. Le Marquis de Mortare dont les forces étoient à peu près égales, pouvoit arrêter facilement les François. Il le tenta, mais ce fut inutilement. Après un assez heureux commencement au passage de la riviére voisine de Perpignan, où la cavalerie Françoise fut mise en désordre, il se vid fortement repoussé par Argencourt & obligé de se retirer à Perpignan. Les François animez de cet avantage vont assiéger Canet, & emportent la ville & le château en peu de jours. Le Vicomte d'Arpajou prend ensuite Argilliére petite place, mais importante à cause du voisinage de Collioure. Par son moien, on fermoit encore toute la communication du Roussillon avec le port de Roses. Le Prince bien-aise de faire dire dans le monde qu'il a du moins pris Salces & une autre place en trois ans, va mettre le siége devant Elne ancienne capitale du Comté de Roussillon, située entre Collioure & Perpignan. On le commença dans les formes, & les assiégez soûtinrent vigoureusement un ou deux assauts. Mais incapables de chasser les François de quelques dehors emportez, ils se rendent le 26. Juin. Les conquêtes de 1641.

1641. Condé se terminérent là. Soit que Richelieu veuille reserver celle de Perpignan au voiage que Louïs a promis de faire à Barcelone, où le Cardinal prétend l'acompagner ; soit que les Catalans, à l'instigation desquels la Motte-Hodancourt avoit assiégé Tarragone, aient si fort à cœur de chasser les Espagnols de leur voisinage, que la Cour de France ne se puisse dispenser de leur donner cette satisfaction, le Prince a ordre d'envoier à Tarragone une partie de ses troupes & de laisser l'autre faire le dégât dans le Roussillon. Condé victorieux obtient ainsi la liberté d'aller à Pezenas, se reposer des fatigues de sa campagne de trois semaines. On voit dans ses lettres qu'il ne desespéroit pas d'aller prendre encore Collioure, & peut-être Perpignan, après que l'affaire de Tarragone seroit heureusement terminée. Mais les Espagnols lui épargnérent la peine d'un second voiage de Roussillon.

Le Comte de la Motte-Hodancourt assiége mal à propos Tarragone.

Si dans l'entreprise du siége de Tarragone, le Comte de la Motte & Argenson, se proposérent principalement, comme quelqu'un l'insinuë, de contredire l'Archevêque de Bourdeaux, de l'empêcher de faire ce qu'on sembloit attendre de lui, & de donner à ses ennemis des prétextes de crier, & de le perdre dans l'esprit de Richelieu son grand patron, il faut avouër que ces deux Messieurs servirent fort bien Des-Noiers leur ami. Mais ils firent fort mal les affaires du Roi leur

mai-

maître, dont les armes reçurent un grand affront par mer & par terre. J'aime mieux croire, & il est beaucoup plus vraisemblable, qu'Argenson ne pensoit qu'à contenter les gens de Barcelone trop ardens à chasser incessamment les Castillans du voisinage de leur ville, & que la Motte qui cherchoit à s'avancer aux prémiéres dignitez militaires, prit avidement l'occasion de commander en chef à un siége, dont l'heureux succès lui paroissoit devoir être récompensé du bâton de Maréchal de France; enfin que le Cardinal chagrin de voir ses projets échouez de ce côté-là, en rejetta selon sa coûtume, toute la faute sur Sourdis, qui par ses imprudences & par sa fierté, s'étoit fait un si grand nombre d'ennemis, que tout le monde fut bien-aise de le voir privé d'un emploi si peu convenable à son caractére. Le Roi même ne pouvoit souffrir le Prélat, dont l'adulation & les bassesses au regard de Richelieu, choquoient Sa Majesté. Cependant, il faut rendre justice à tout le monde. L'Archevêque fit voir plus de pénétration & d'habileté; il prévit & prédit tout ce qui arriva. Cela se prouvera par des mémoires authentiques. On y voit que sous le Ministére de Richelieu, qui se reposoit sur son Des-Noiers du détail de la guerre, tout alloit souvent de travers, & que comme je l'ai souvent remarqué, la foiblesse & l'imprudence des ennemis ont plus contribué que la prévoiance & l'applica-

1641.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 78. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Nani, Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. II. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

1641. tion du Ministre aux heureux succès du régne dont j'écris l'Histoire. Dans le fonds & tout bien examiné, ils ne sont pas en si grand nombre qu'on se l'imagine. Les disgraces de l'Espagne furent extraordinaires : mais les avantages de la France n'ont pas été considérables à proportion. Elle a bien acheté ce qu'elle a gagné.

L'armée navale du Roi est tout-à-fait inutile dans cette rade, dit Sourdis dans un mémoire du 8. Juin qui contient le résultat d'un conseil tenu avec la Motte & Argenson. *Celle de terre*, qui étoit de huit ou dix mille hommes commandez par Hodancourt, *ne peut serrer Tarragone que d'un côté, & n'est pas assez nombreuse pour presser la ville de celui de la mer. La côte étant ouverte depuis le pont jusques à Tamarit, qui peut promettre que l'armée navale empêchera que les assiégez ne soient secourus? Il faut garder quatre lieuës de côte. Au moindre temps les barques peuvent passer entre les vaisseaux, qui seront à un quart de lieuë les uns des autres. Si l'ennemi se présente, les vaisseaux, & les galéres se resserreront. Il entrera donc par tout. Quand mêmes, il n'enverroit que ses galéres, les nôtres inférieures en nombre, ne se pouront opposer seules. En remolquant des vaisseaux, elles n'iront pas si vîte, & l'ennemi portera son secours par tout où il lui plaira, hors la portée de nôtre canon. Que si on avoit assez de gens pour serrer Tarragone du côté de Tamarit, & pour faire un fort*

à la

à la marine ; en ce cas il n'y auroit plus qu'une demi-lieuë à garder. On empêcheroit le secours d'entrer, & ceux de la ville d'aller au fourage, comme ils y vont à deux lieuës, & d'apporter de l'eau & des fruits, capables de les faire subsister un certain temps, quelqu'incommodité qu'on leur cause d'ailleurs. Il est bien honteux d'avoir ici une grande armée navale & de la rendre inutile, faute de faire quelques forts, qui empêchent que le secours de mer ne puisse entrer que dans un certain espace, qui se garderoit avec l'armée navale. Je m'en suis plaint à Messieurs de la Motte & d'Argenson. Nous manquons non seulement de gens, *ont-ils répondu*, mais encore d'argent & d'outils pour faire travailler. Il n'y a ni poudre, ni fonds pour paier les troupes. Nous n'avons même du pain de reserve que pour un jour. On l'a représenté plus d'une fois. *Les armées sont donc inutiles ici. Et si on donne aux ennemis le temps de venir aussi forts qu'ils se le promettent, il est à craindre qu'on ne soit obligé de se retirer à Barcelone, & peut-être plus loin. Cela ne manquera pas d'arriver. Car enfin, ils jetteront des vivres dans la ville, quand & autant qu'ils voudront, pour faire subsister leurs troupes & les habitans. De maniére que ce sera ici le siége de M. d'Epernon devant la Rochelle.* Qui ne riroit d'une entreprise si follement concertée, si négligemment soûtenuë. 1641.

1641. *Les ennemis*, poursuit l'Archevêque, *ont tout un côté de la ville, par où ils tirent des commoditez jusques à deux lieuës. Cela peut leur donner moien d'attendre encore trois mois leurs secours par mer, que nous ne pouvons empêcher. Au moindre mauvais temps nous sommes obligez de lever l'ancre & de laisser tout découvert. On conclut de tout ceci, qu'il faut envoier promptement du renfort, de l'artillerie, & de l'argent à cette armée, ou lui ordonner de se retirer en des postes plus avantageux. Elle n'est ni retranchée, ni défenduë par aucun fort, ni par aucune redoute. Que si on ne pourvoit promptement à ces inconvéniens, on doit attendre une issuë pareille à celle de Thionville, & de quelques autres endroits honteux à la France.* Il est surprenant que le Comte de la Motte qui avoit témoigné de l'expérience & de l'habileté dans la guerre d'Italie, se soit opiniâtré de la sorte devant Tarragone. Entêté non seulement d'affamer par le moien de certains postes qu'il avoit occupez, & la ville & l'armée Espagnole campée sous le canon de l'autre, & forte de six ou sept mille hommes commandez par Frederic Colonne Connétable de Naples, Prince de Botero, Grand d'Espagne, & Vice-Roi de Valence; mais encore d'empêcher que le Marquis de Léganez qui se préparoit à venir au secours des assiégez, avec une nouvelle armée de dix ou douze mille hommes de pied, ne passât par le col de Balaguer, ou quelques

Fran-

François s'étoient retranchez ; le Comte, dis-je, prévenu de ce projet chimérique, répondoit du ſuccès, pourvû que Sourdis ſût empêcher que le ſecours de mer n'entrât dans Tarragone. Cela eſt ſi peu raiſonnable qu'on eſt tenté de croire qu'il y avoit un complot ſecret entre lui & Des-Noiers, pour perdre l'Archevèque de Bourdeaux. Car enfin, que pouvoit faire celui-ci contre une armée navale qui devoit être de quarante galéres, & d'un nombre preſqu'égal de vaiſſeaux & de galions? Il n'avoit pas d'autre parti à prendre que d'attendre le gros de la flotte Eſpagnole à la ſortie du Port Mahon, où elle étoit, & de la combattre avant que les eſcadres qu'elle attendoit d'ailleurs, l'euſſent jointe. 1641.

Il le prit en effet. Mais les ennemis ne lui donnérent pas le temps de les aller chercher. Le Duc de Ferrandine Général des galéres de Naples averti de la diſette que ſouffroient les habitans de Tarragone, & les troupes du Vice-Roi de Valence, s'avança & tenta plus d'une fois de jetter du ſecours & des vivres dans la place. *Vingt & une galéres & neuf brigantins*, dit Sourdis dans ſa lettre du 16. Juin au Prince de Condé, *s'étant préſentez pour ſecourir Tarragone, ont après une longue délibération attaqué une des extrémitez de nôtre garde, éloignée de trois quarts de lieuë de l'autre. La bonne fortune a voulu que la décharge qui ne s'eſt faite qu'à la portée du piſtolet, ait été ſi*

1641. *heureuse, qu'elle a emporté une partie de la capitane, tué douze ou quinze hommes sur la Guzmane, & fait d'autres ravages sur celles qui marchoient à la tête. Nous l'avons appris d'un Génois, & jugé par le bois & par les rames trouvées à la mer. Nous avons même apperçu le lendemain trois galéres ennemies sans éperons. Toute la journée suivante, les Espagnols ont été au Conseil à nôtre vûë, hors de la portée de nos canons: la nuit ils sont allez vers Alfacqs. Nous y avons envoié prendre langue. Voici les nouvelles que nous apprenons. Le Marquis de Léganez assemble ses forces à Valence pour venir par terre. L'armée navale est composée de dix-huit vaisseaux, quatre polacres, & vingt galéres. Elle est arrivée à Carthagéne. On y attend quatorze gallions partis de Cadix depuis onze jours. Tous doivent venir tant par mer que par terre, secourir Tarragone. Nous avons à leur opposer sur la mer quinze vaisseaux, quatre pataches, cinq brulots, onze galéres, & les deux que nous avons prises. A la reserve de ces derniéres, les autres n'ont du pain que jour à jour, selon que nous en pouvons tirer de Barcelone. Depuis deux mois, on ne leur a rien envoié de Marseille.* Il paroît par tout ceci que dans la campagne de Catalogne, l'Archevêque de Bourdeaux raisonna & fit mieux qu'aucun autre.

Pour ce qui est de la terre, ajoûte-t-il, *Vôtre Altesse sait qu'il n'y a point de retranchement au camp. Que M. de la Motte ne*

ne l'ose quitter de vûë, de peur que les ennemis ne l'attaquent. Qu'ils ont toute la campagne, où ils se promenent, à la reserve du quartier de M. de la Motte. Qu'ils avancent maintenant des travaux & des redoutes de tous côtez. Qu'ils font des batteries sur la mer, à une & deux portées du canon de leur ville. Que leur artillerie roule le long de la côte depuis Tarragone jusques à Tamarit, pour favoriser leur secours, & éloigner nos vaisseaux. En un mot qu'ils sont maîtres de la campagne, M. de la Motte de son quartier, & moi de mon armée, sans que je puisse empêcher les secours, à cause de la situation de la ville, de la côte, & des batteries qu'ils y font, où il leur plaît. J'ai prouvé ces véritez à Mrs. de la Motte & d'Argenson. Comme ils se sont embarquez ici contre l'avis de tout le monde, vous êtes maintenant leur seule ressource. Ils espérent que vous enverrez vôtre armée, vôtre artillerie, & les fonds nécessaires pour commencer les travaux. C'est à quoi il faloit penser prémiérement. Je me suis offert d'y travailler moi-même à mes dépens. Si Vôtre Altesse ne met promptement ordre à ce quartier, il en peut arriver de fort grans accidens. Je l'en avertis pour ma décharge, & afin qu'en cas de malheur, on n'en rejette pas la faute sur moi. Que si Vôtre Altesse ne me veut pas croire, qu'elle envoie ici M. d'Argencourt, ou quelqu'autre qui sache le métier. Il verra la situation du lieu, le campement de nôtre armée, la garde qu'il faut faire le 1641.

long

1641. *long de la mer, & le peu de nécessité que les habitans ont. Leurs prisonniers assurent qu'il y a pour deux mois de vivres dans la ville, & nous voions que la campagne leur fournit beaucoup de rafraichissemens. S'il peut tomber sous le sens d'un homme que Tarragone soit pressée, ou qu'elle le puisse être en l'état où nous sommes, je veux bien passer pour un fou. Après que Vôtre Altesse aura été informée de cette vérité, si la crainte de déplaire * à quelque particulier, l'empêche de remédier au mal, je n'en parlerai jamais. Je demande seulement de n'être point responsable de ce qui peut arriver, puisque j'en ai averti Vôtre Altesse.*

Selon mon opinion, il n'y a que deux partis à prendre en cette conjoncture, ou d'approuver que j'aille au devant des ennemis avec mes vaisseaux, pour tâcher d'empêcher leur jonction, pendant que nos galéres iront s'espalmer, & se ravitailler, ou que Vôtre Altesse vienne avec toute son armée, avec un bon fonds pour les travaux, avec un grand équippage d'artillerie. Que si aucune de ces deux choses n'agrée, il ne reste plus qu'à obliger M. de la Motte à faire ce qui lui a été prescrit d'abord; je veux dire, à s'opposer au progrès de ces gens-ci, pendant que j'irai vous servir à prendre Collioure, & à faire la circonvallation de Roses. Nos galéres se racommoderont, & nous nous fortifierons de vaisseaux, de galéres & de brulots, qu'on peut faire venir de Provence.

Après

* A Des-Noiers Sécretaire d'Etat.

Après cela, nous reviendrons faire en gens de guerre ce que nous faisons maintenant comme des fous. L'Archevêque parloit juste sans doute; mais par je ne sai quelle fatalité, ou plûtôt par quelle injuste prévention contre lui, ni le Prince, ni les autres n'avoient aucun égard à ses remontrances. *Pour moi qui suis à vous,* écrit Condé dans une lettre au Cardinal de Richelieu du 24. Juin, & *qui parle sans autre intérêt que celui de la vérité, je vous dirai que je ne crois nullement M. de Bourdeaux. Ce sont ses maniéres ordinaires. Les armées de terre & de mer que les ennemis préparent, ne sont ni proches, ni si fortes qu'il le dit. Cependant, je vous avouerai que j'appréhende fort la longueur de cette affaire, & qu'il n'y ait des vivres à Tarragone pour plus long-temps que Mrs. de la Motte & d'Argenson ne pensent. Quand tout réüssiroit, quand la ville seroit prise, l'armée ennemie ne seroit pas perduë. Elle est bien retranchée; des montagnes la couvrent; elle se peut retirer par divers endroits, & jusques à présent elle n'a pas manqué de fourages. Tel est mon sentiment. Je vous le mande comme à celui auquel je dois tout, & par dessus toutes choses, la vérité.* Cela est digne du Prince. Auroit-il parlé au Roi avec plus de respect & de soûmission? C'est par là qu'il mettoit des charges & des Abbaies dans sa maison. 1641.

Le Duc de Ferrandine fit une seconde tentative de jetter des vivres & des hommes dans Tarragone avec un grand nombre

1641. bre de galéres & quelques brigantins. Mais les vaisseaux de France firent un si grand feu qu'il n'y en eut que quelques-unes qui entrérent avec beaucoup de danger & de perte. Le renfort même qu'elles apportérent, devint à charge aux assiégez qui manquoient de vivres. Le Vice-Roi de Valence marque ceci dans une lettre du 4. Juillet à Villanueva Sécretaire d'Etat du Roi d'Espagne. Nous y voions que les Castillans n'étoient pas moins embarassez que les Catalans & les François. *En l'état où nous sommes*, dit-il, *on doit parler franchement & rendre la vérité publique, quoiqu'il faille tenir un autre langage avec vous, & avec Son * Excellence. Selon les réponses que vous avez faites à mes lettres je devois être secouru le* 12. *Juin. Les galéres ont paru, mais inutilement. J'ai fait de nouvelles instances: on m'a remis au sixiéme Juillet & même plûtôt. Le Marquis de Léganez devoit entrer par le col de Balaguer, les galéres débarquer de l'infanterie à l'Hospitalet, & toutes ces troupes se joindre aux miennes. J'en ai fait secrétement la revûë, & je n'ai trouvé que six mille quatre cens hommes de pied & douze cens chevaux entiérement ruïnez. L'infanterie est dans un état pitoiable & peu capable de rendre service. Je vis paroître hier quarante & une galéres & cinq brigantins pour décharger les vivres & l'infanterie. Douze entrérent dans le port avec les brigantins: les autres furent obligées de se retirer à cause du grand feu*

* Le Comte Duc d'Olivarez.

des

des vaiſſeaux François. Les ennemis envoiérent cinq ou ſix brulots, & redoublérent leur feu avec tant de furie, que nous avons perdu ſept galéres. La Roiale a reçu trois coups de canon; je la croiois enfoncée; cependant elle s'eſt ſauvée. Il y a maintenant quatre galéres dans ce port, dont une n'a point été endommagée. Les trois autres ſont entiérement inutiles. Pluſieurs perſonnes ont été noiées. Nonobſtant cela, le nombre des bouches augmente, les galéres aiant débarqué deux mille quatre cens hommes. La S. Philippe a été priſe & avec elle trois compagnies de Napolitains. J'ai des vivres juſques à la mi-Août, & cent cinquante barils de poudre. Je vous dis la vérité. Il eſt queſtion maintenant d'agir le plus vigoureuſement & le plûtôt qu'il ſe poura. Si on ne peut pas me ſecourir ſi promptement, il faut me dire comment je dois rendre cette place. Il y a dedans de braves gens qui ſe mangeront plûtôt les uns les autres, que de capituler ſans un ordre exprès. Cette lettre interceptée releva le courage du Comte de la Motte & d'Argenſon. Ils crurent être maîtres de Tarragone, ſi on empêchoit le ſecours d'y entrer. Et parce que Sourdis ne le fit pas, on rejetta ſur lui toute la faute du mauvais ſuccès de l'entrepriſe. Voions s'il fut coupable. On ne peut nier qu'il n'ait bien fait juſques à préſent. 1641.

Le Comte Duc d'Olivarez ſe faiſoit un point d'honneur de ſecourir Tarragone, & de repouſſer enſuite les François au delà

Combat naval entre les François & les Eſpa-

1641. gnols devant Tarragone. delà des Pirénées. Jamais secours ne fut plus soigneusement préparé. Le Marquis de Léganez venoit d'un côté à la tête de dix ou douze mille hommes, & le Duc de Nochera d'un autre avec huit mille. Toutes les forces navales d'Espagne ramassées, s'avançoient en même temps sous la conduite du Duc de Maqueda Général des galions, de Don Melchior de Borgia Général des galéres d'Espagne, & du Duc de Ferrandine Général de celles de Naples. Le Duc de Laurenzana, le Marquis d'Inojosa & plusieurs autres personnes distinguées servoient sur la flotte, en qualité de volontaires. L'Archevêque de Bourdeaux, qui en deux ou trois actions s'étoit rendu redoutable aux Espagnols, ne pouvoit trouver une plus belle occasion d'acquerir une gloire immortelle, mais peu digne d'un homme de sa profession, si ses forces eussent été capables de résister à une flotte si nombreuse, si puissante. On y comptoit soixante & dix gros bâtimens. Voions la rélation qu'il envoia au Roi, signée de tous les Capitaines des vaisseaux & des galéres. Ce sera le seul détail d'un combat naval que nous aurons donné. La piéce est d'autant plus curieuse, qu'elle est de la façon d'un Prélat Général d'armée. *Le 17. & le 18. Août, l'Archevêque de Bourdeaux*, dit-il lui-même, ou quelqu'autre en son nom, *aiant eu plusieurs avis que les vaisseaux & les galéres des ennemis avoient mouillé à Alfacqs,*

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Nani, Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. II. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

facqs, dépêcha des felouques & des brigantins, tant pour savoir la vérité, que pour apprendre le nombre des bâtimens dont la flotte Espagnole étoit composée. Comme les rapports se trouvoient differens à cause de la difficulté de les compter, il crut devoir assembler tous les Capitaines, & leur proposer les divers avis qu'il avoit reçus. On résolut dans le Conseil que si les ennemis ne venoient qu'au nombre de vingt ou vingt-quatre vaisseaux, comme quelques-uns l'assuroient, on partageroit nôtre armée en deux corps. Qu'une escadre demeureroit avec les galéres au devant du mole, pour s'opposer au secours des ennemis, en cas qu'il se présentât pour y entrer, & que les deux autres escadres iroient conjointement au devant d'eux & les combattroient. Mais parce que le service le plus important qui se pouvoit rendre en cette occasion, c'étoit d'empêcher le secours, & que tous les Capitaines demeuroient unanimement d'accord, que la chose étoit impossible, si les ennemis venoient avec de grandes forces, l'Archevêque voulut conférer avec Mrs. de la Motte & d'Argenson, & avec d'autres Officiers de terre & de mer. Il va donc à bord sur la Capitane & y tient conseil. On convint derechef de tout ce qui avoit été arrêté dans le précédent tenu sur l'Amiral. 1641.

Le 20. à la pointe du jour les galéres ennemies parurent au nombre de vingt-neuf avec leur secours, à trois ou quatre milles de nôtre armée. On se met incontinent sous

1641. *sous les voiles, on prend les postes les plus propres à leur empêcher l'entrée. Après avoir observé nôtre contenance, les galéres Espagnoles se retirent vers leurs vaisseaux. Là tous se mettent en corps, courent quelque temps ensemble tenant le vent, & s'abattent toûjours sur nôtre armée, qui nonobstant le vent contraire, étoit tantôt sur un bord, tantôt sur l'autre au devant des ennemis pour empêcher le secours. Voiant enfin que tout favorise leur dessein, & que l'avantage du vent est le gain de la partie, ils séparent leurs vaisseaux de leurs galéres, & celles-ci se vont joindre à trente ou quarante brigantins. Nôtre armée qui couroit vers les vaisseaux ennemis, revire en même temps le bord sur les galéres Espagnoles, afin de s'opposer au passage du secours. Mais à l'heure même les vaisseaux des ennemis au nombre de trente-cinq, & leurs galéres, s'abattent le vent en poupe sur nôtre armée: de maniére qu'il ne fut plus question de s'opposer au secours, mais aux grandes forces des Espagnols, & telles que sans le courage & la valeur extraordinaire des Capitaines des vaisseaux & des galéres, nous devions succomber en cette occasion. Car enfin, les vaisseaux ennemis nous battoient en flanc, & les galéres par derriére, sans que nous pussions nous servir, que d'une partie de nôtre artillerie. Cependant nous leur témoignâmes qu'il ne faisoit pas bon s'approcher si près de nous. Après un combat de quatre heures que la nuit termina, nous les contraignîmes*

se retirer avec force mats & cordages 1641.
oupez, sans compter la perte des hommes
u'ils ont faite. Nous ne la savons pas exac-
ment. Elle doit être fort grande, si on
n juge par la quantité de coups de canon
& de mousquet que nous leur avons tirez
resqu'à bout touchant, & par le nombre
e soldats qu'ils avoient sur leurs vaisseaux.
es nôtres ont été aussi fort fracassez. Tel
reçû jusques à cent coups de canon. Il
'y a point de galére qui ne soit beaucoup
ndommagée, & qui n'ait perdu soldats
& chiourme.

Le 21. à la pointe du jour, les deux ar-
ées se trouvérent à une portée & demie
e canon, l'une de l'autre: mais par un
grand calme qu'il étoit entiérement im-
ossible de s'approcher. Les uns & les
utres se firent remolquer à la mer, dans
espérance qu'il y auroit du vent sur le
aut du jour. Il y en eut en effet, mais
fort partagé entre les deux armées, qu'on
nploia tout le temps à gagner le dessus.
t d'autant que la nôtre n'étoit pas en état
e combattre celle des ennemis sans nos bru-
ts, qui faisoient une grande partie de nos
rces, il nous fut impossible de prendre le
nt. On n'avoit pas assez de galéres pour
molquer les brulots & les vaisseaux. Si
en qu'on demeura tout ce jour à une lieuë
& demie les uns des autres sans se pouvoir
indre. Selon la coûtume du païs, le
ent se calma entiérement sur le soir. Cela
t cause que l'une & l'autre armée se
assembla le mieux qu'elle put par le moien
de

1641. *de ses galéres. Nous passames la nuit dans l'espérance que le vent nous seroit le lendemain plus favorable. Sur les sept heures du soir du même jour, les ennemis aiant reçu un renfort de cinq vaisseaux, leur armée se trouva forte de quarante gros vaisseaux, & de trente-cinq galéres.* La voilà donc plus que double de celle de France. Cela ne découragea ni l'Archevèque, ni ses Capitaines. Si nous en croions la Rélation, ils étoient tous résolus à combattre une seconde fois, en cas qu'ils se pussent trouver au dessus des ennemis. La témérité auroit été sans exemple. Outre l'inégalité de leurs forces, & le mauvais état de leurs vaisseaux, ils manquoient de poudre & de quelques autres choses nécessaires. Le vent continuant de favoriser les Espagnols, Sourdis assemble tous ses Capitaines, & consulte avec eux. Il fut unanimement résolu de regagner les côtes de Catalogne, si le vent le permettoit. L'ennemi plus diligent se mit entre les François & Barcelone. De maniére que ceux-ci furent contraints à faire voile vers la Provence. Le Comte de la Motte déchû de ses espérances chimériques, abandonne de son côté le prétendu siége de Tarragone, se met à couvert en des postes avantageux, & tâche de se dédommager par quelques courses dans l'Aragon.

Le désolé Sourdis* apprit bien-tôt la triste nouvelle de sa disgrace, si entiére qu'on parloit de lui faire son procès. On vouloit

vouloit apparemment lui faire grande peur, & l'obliger à se retirer hors du Roiaume, pour éviter le plus sanglant affront qu'un homme de son caractére pût recevoir. Il s'enfuit donc honteusement à Carpentras sous la protection du Pape. C'étoit le meilleur parti qu'il pût prendre. Peut-être le lui suggéra-t'on sous main. De là vient à mon avis que des Auteurs Italiens disent qu'il fut rélégué par ordre de la Cour dans cette ville du Comtat d'Avignon. Je ne sai sur quel fondement, un d'eux avance que l'Archevêque de Bourdeaux irrita Richelieu, & se donna un grand ridicule à la Cour, par ses promesses fanfaronnes d'empêcher le secours de Tarragone, & de battre la flotte Espagnole, si elle osoit se présenter. Ce que j'ai rapporté de ses lettres & de ses rélations est une preuve manifeste du contraire. Il connut toûjours fort bien les difficultez de l'entreprise, & en prédit le mauvais succès. Le même Ecrivain ne lui fait pas une moindre injustice, en disant qu'après sa retraite devant la flotte Espagnole, il eut la hardiesse d'écrire en Cour, qu'il l'avoit battuë & empêché le secours. Ceux qui auront lû la rélation dont je viens de rapporter un extrait, ne lui attribueront jamais une pareille extravagance. On dira tout au plus qu'il tâche d'exténuer sa perte. Et qui ne le fait pas en pareille rencontre? Si l'Archevêque a commis une faute punissable, ç'a été de hazarder un combat 1642.

1641. avec des forces tellement inégales. Peut-être qu'il avoit des ordres précis, qui ne lui permettoient pas de se retirer sans le consentement de la Motte & d'Argenson. A juger des choses par les mémoires que nous avons, ceux-ci étoient beaucoup plus coupables que l'Archevêque. Quoi qu'il en soit du fonds de cette affaire, peu de gens le plaignirent, les ennemis qu'il s'étoit faits en fort grand nombre, lui insultérent, & Cinq-Mars son allié par le mariage de la niéce du Prélat avec le Marquis d'Effiat frére aîné du Grand Ecuier, fut peut-être le seul qui cria contre l'injustice faite à Sourdis. Je ne sai si cela ne contribua point à mettre l'Archevêque encore plus mal dans l'esprit de Richelieu.

L'ambition basse & demesurée d'Henri de Sourdis le porta d'abord à se faire comme l'Intendant de la maison du Cardinal. Il s'insinua si bien dans l'esprit de son maître, que Richelieu le regarda comme son meilleur & son plus fidéle serviteur. Pendant qu'il fut Evêque de Maillezais, ville dont le siége Episcopal fut depuis transféré à la Rochelle, il auroit mieux emploié son temps à la lecture des Saintes Ecritures, des Conciles, & des anciens Docteurs de l'Eglise: mais il pensoit à toute autre chose qu'aux devoirs de son Ministére. Je ne sai si ce ne fut point dans le dessein de devenir bon homme de mer, qu'il prit auprès de lui deux illustres fréres Prêtres de la

Con-

Congrégation de l'Oratoire, Eustache & Jean-Baptiste Gaut natifs de Tours, qui savoient bien la Géographie, & qui en donnérent les prémiéres teintures au fameux Duval leur domestique. L'Archevêque gratifia prémiérement Eustache de la Cure de Sainte Eulalie à Bourdeaux, & lui obtint ensuite l'Evêché de Marseille. Eustache mourut immédiatement après l'expédition de ses bulles, & Sourdis tout-puissant auprès de Richelieu, & bien-aise d'avoir à Marseille un homme dépendant de lui, persuada au Cardinal de donner l'Evêché vacant à Jean-Baptiste frére d'Eustache. Ne remontra-t'il point à Son Eminence que les deux fréres, qui savoient la Géographie, & peut-être quelque chose de la Marine, pouroient rendre des services considérables à Marseille? Si cela est, l'Archevêque ne se trompa point. Jean-Baptiste Gaut se signala véritablement sur les galéres. Mais ce fut d'une tout autre maniére que Sourdis son patron sur les vaisseaux. Plus religieux & mieux instruit de ses devoirs, dès les prémiers jours de son arrivée à Marseille, il s'applique avec un zéle si grand, si infatigable aux fonctions Episcopales, & particuliérement à l'instruction & au soulagement des forçats qu'il visitoit assidûment, que l'ardeur du soleil, la puanteur des galéres, & les peines qu'il se donnoit, lui causérent une maladie, dont il mourut révéré de ceux de sa communion, 1641.

1641. comme un Evêque comparable à ceux des prémiers siécles du Christianisme. La promotion d'un si digne sujet à l'Evêché de Marseille, est peut-être le seul service que le Prélat au pied marin, ait rendu à l'Eglise de France. L'envie de s'avancer davantage, & de parvenir au Cardinalat aussi bien que son frére aîné, après la mort duquel il fut fait Archevêque de Bourdeaux, lui inspira la passion de commander sur mer. Des-Noiers son rival auprès de Richelieu, bien-aise de l'éloigner, le servit dans ce bizarre dessein. Inquiet ensuite de ce que les avantages que Sourdis remporte sur les deux mers, le rendent plus puissant auprès du Cardinal, le Sécretaire d'Etat cherche l'occasion de le perdre & la trouve enfin.

Le Duc de Medina Sidonia envoie un défi au Roi de Portugal.

L'avantage que les Espagnols remportérent sur les François devant Tarragone, sauva non seulement cette ville, mais peut-être encore la riche Province d'Andalouzie. Don Gaspar Alfonse Perez de Guzman Gouverneur, Duc de Medina Sidonia, & Grand d'Espagne avoit prêté l'oreille aux insinuations du nouveau Roi de Portugal son beau-frére, & aux promesses de la Cour de France, & des Etats Généraux des Provinces-Unies. Le prémier pressoit le Duc de profiter de la foiblesse & de l'embaras de Philippe, attaqué de tous côtez, & jusques dans le cœur de l'Espagne; de soulever l'Andalouzie où il possédoit de grans biens, &

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 78.

& de se faire proclamer Souverain d'un païs, dont il formeroit bien-tôt un beau Roiaume par les autres débris de la Monarchie Espagnole qu'il y ajoûteroit infailliblement. Les autres lui promettoient un puissant secours par mer, en cas qu'il voulût se déclarer. On prétend que la négociation fut tellement avancée, que le Duc promit de recevoir les flottes de France & de Hollande dans les ports de l'Andalouzie, quand elles se présenteroient. Il s'en fallut beaucoup que cette affaire ne fût ménagée avec un aussi grand secret que celle de la révolution de Portugal. Le bruit courut durant quelques mois que Guzman étoit sur le point de lever le masque. On lui fit même des acclamations publiques à Lisbone, où le peuple l'appella hautement *le libérateur de l'Andalouzie*. Peut-être que le secret se divulgua tout exprès à la Cour de Portugal & à celle de France, afin que le Duc de Medina Sidonia se croiant suspect & mêmes coupable dans l'esprit de Philippe, prît la seule ressource qui sembloit lui rester désormais, de s'unir avec le Roi de Portugal. Quoi qu'il en soit, le bruit étant venu aux oreilles de Philippe, dans un moment de chagrin contre son prémier Ministre, il lui reprocha, dit-on, que la Maison des Guzmans, dont Olivarez étoit, devenoit fatale à celle d'Autriche. Le Roi vouloit dire que le Comte Duc conduisoit mal les affaires de l'Etat, &

1641.
Birago, Historia della Disunione del Regno di Portogallo, Lib. IV. Nani, Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

1641. que le chef de la branche aînée des Guzmans, se disposoit à suivre l'exemple du Duc de Bragance son beau-frére. Olivarez à qui ces paroles insinuoient assez clairement qu'on le soupçonnoit d'intelligence avec le Duc de Medina Sidonia & avec le Roi de Portugal, écrivit au prémier de se rendre incessamment à Madrid. Incertain encore de l'acomplissement des promesses de la Cour de France & des Etats Généraux des Provinces-Unies, Guzman obeït, de peur que les forces d'Espagne victorieuses des François en Catalogne, ne vinssent fondre sur lui.

D'autres disent que le Duc inquiet du délai des flottes de France & de Hollande, qui parurent devant Lisbone, l'une vers la mi-Août, & l'autre un mois après, prit de lui-même le parti d'aller à Madrid, afin de dissiper les ombrages & les soupçons qu'il y avoit causez. Le Marquis de Brezé neveu du Cardinal de Richelieu, Général de l'armée navale de l'Ocean, & Ambassadeur Extraordinaire du Roi de France auprès du nouveau Roi de Portugal, se rendit le prémier à l'embouchure du Tage, & vint à Lisbone faire les complimens de Louis à Jean. Arnaud Gyselis Amiral des Provinces-Unies arriva ensuite, & rendit le même devoir à Sa Majesté Portugaise. On dit que les deux flottes alliées jointes à celle de Portugal, composée de quatorze gros vaisseaux commandez par Fernando

nando Tellez de Menezez cherchérent celle d'Espagne. Pour la trouver, il falloit passer le détroit de Gibraltar. Mais il étoit trop tard : aucun port de l'Andalouzie n'étoit ouvert. Le Duc de Medina Sidonia prenoit d'autres mesures. Pour se disculper entiérement à la Cour de Madrid, il envoioit par un cartel rendu public, un défi plein d'injures & de rodomontades extravagantes au Roi de Portugal, lui donnoit *rendez-vous* près de Valence d'Alcantara, promettoit de l'y attendre quatre-vingt jours, à commencer depuis le 1. Octobre jusques au 19. Décembre, & de paroître dans le champ de bataille chaque jour des trois derniéres semaines. En cas de refus, il mettoit la tête de son beau-frére à prix, & offroit de donner à celui qui le tueroit, la jouïssance de S. Lucar, ville principale du domaine des Ducs de Medina Sidonia dans l'Andalouzie. Il finissoit en demandant au Roi d'Espagne la permission de lever des troupes, d'aller à la tête d'une armée attaquer le Roi de Portugal, & de le poursuivre jusques à ce qu'il l'amenât, *mort ou prisonnier aux pieds de Sa Majesté Catholique.* Les gens d'esprit se mocquérent par tout des rodomontades du Castillan. La Cour de Madrid n'en eut pas meilleure opinion de lui. La France & les Provinces-Unies auroient-elles envoié de si puissantes flottes s'il n'avoit pas pris des engagemens à Lisbone, à Paris, à la Haie? Le Roi 1641.

 d'Espa-

1641. d'Espagne dissimula son ressentiment, & fit mine d'être desabusé. On craignoit d'irriter trop & de pousser aux derniéres extrémitez un Seigneur puissant & capable d'embarasser.

Conspiration tramée par l'Archevêque de Brague contre le Roi de Portugal.

Histoire de la Conjuration de Portugal. Historia della Disunione del Regno di Portogallo, &c. Lib. VII. Nani, Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

Le Marquis de Brezé trouva le Roi de Portugal occupé à la recherche & à la punition des complices d'une conspiration tramée contre lui par Don Sébastien de Matos Archevêque de Brague, créature du Comte Duc d'Olivarez, zélé partisan des Castillans, comme je l'ai remarqué plus d'une fois ci-dessus. Beaucoup de gens blâmoient ouvertement le Ministre de Philippe, qui uniquement occupé en apparence à réduire les Catalans, & à chasser les François de Barcelone, donnoit au nouveau Roi de Portugal le temps de se fortifier, d'établir solidement sa domination, & d'exécuter les projets qu'on le soupçonnoit de former avec le Duc de Medina Sidonia. Exactement informé des intrigues liées à Lisbone, des mesures qu'on y prenoit, & du nombre des conjurez qui augmentoit tous les jours, Olivarez laissoit parler le monde, & affectoit de donner occasion à l'usurpateur prétendu, de vivre dans une sécurité capable de faciliter l'exécution des desseins de l'Archevêque de Brague. Le détail de la conspiration est différemment raconté par les Historiens. Mais tous conviennent qu'il en fut le prémier & principal auteur. Un Prélat Chrétien & prudent, se voiant suspect

ſuſpect au nouveau Roi, & éclairé de 1641.
fort près à cauſe de certaines paroles qui lui échappérent en quelques rencontres, auroit pris le parti de ſe retirer dans ſon diocéſe, & d'y attendre en paix, que les Caſtillans trouvaſſent le moien de rentrer dans le Roiaume, dont les partiſans du Duc de Bragance les avoient chaſſez. Mais aveuglé par ſa haine & par ſon ambition, Matos s'opiniâtre à ne ſortir point de Lisbone, & à chercher des gens capables de l'aider à renverſer du thrône celui qu'un parti oppoſé au ſien y avoit élevé. Le Comte d'Armamar ſon neveu non moins paſſionné & auſſi ambitieux que lui, fut le prémier auquel il s'ouvrit. L'un & l'autre jugérent qu'il falloit prémiérement gagner quelques Grans du Roiaume, qui n'aiant pris aucune part à l'élévation du Duc de Bragance, la regardoient avec jalouſie, & la ſouffroient avec une extrême impatience. Don Louïs Marquis de Villareal parut plus propre qu'aucun autre à l'exécution du projet. Quoiqu'il fût parent de la Maiſon de Bragance, & que Jean lui eût rendu & à ſon fils les titres que les Caſtillans avoient ôtez à cette branche des Menezez, il témoignoit en pluſieurs occaſions, de ne s'acommoder pas du nouveau gouvernement, & diſoit ſans façon que ſi les Portugais avoient jetté les yeux ſur lui, il auroit ſoûtenu la qualité de Roi, auſſi bien & peut-être mieux qu'un autre.

1641. L'Archevêque entreprend de le faire Chef de la conspiration, lui rend quelques visites, tâche de s'insinuer dans son esprit, & lui parle de la sorte. *En vérité, Monsieur, il y a des choses, auxquelles les Seigneurs & les Gentilshommes qui ont des sentimens dignes de leur naissance ne s'acoûtument point. Qui peut souffrir patiemment qu'un égal devienne son maître? C'est une violence qu'un cœur noble & élevé, n'est pas capable de faire. Nous étions hier sujets du plus puissant Monarque du monde, & nous voici esclaves aujourd'hui d'un Grand de Portugal. Si le temps peut apporter quelque remède à ce mal, souffrons le; j'y consens. Mais si la patience ne sert qu'à rendre le joug plus pesant, plus insupportable, n'est-il à propos de prendre la courageuse résolution de le secouër? Il y a du risque à courir, je le sai. Mais quoi! le danger bravement méprisé, paroît moindre. Si vous n'osez aller au devant de lui, vôtre timide circonspection le rend plus affreux, plus insurmontable. Le Duc de Bragance élevé depuis peu de jours au comble de la fortune, exerce déja sur nous un pouvoir aussi absolu que celui des Rois Mores & Indiens. Il arme les Portugais, afin de les opprimer par leurs propres forces. Laissons le faire, tous ceux qui aiment sincérement le bien de la patrie, & qui souffrent avec peine une injuste & violente usurpation, seront bien-tôt ruïnez. Regarderons-nous froidement & les bras croisez, l'entiére désolation du Portugal? Le Roi Ca-*

Catholique si puissant, si redoutable, l'a 1641.
possédé long-temps, après l'avoir reçû de son Pére & de son Grand-Pére. Nous étions fort bien gouvernez. Les Portugais devenus membres de la prémiére Monarchie du monde en possédoient plusieurs dignitez. Pourquoi s'en est-on séparé? Le Roi auquel on nous force de renoncer peut en un jour faire plus de bien à un Seigneur & à un Gentilhomme, que le Duc de Bragance en toute sa vie, fût-elle aussi longue que celle des anciens Patriarches. Souffrirons-nous qu'un sujet rebelle nous enléve un si grand avantage? Après avoir eu l'honneur de vivre sous un si auguste Monarque, nous rendrons-nous les esclaves du Duc de Bragance? Il se dit nôtre Souverain parce que nous lui permettons de prendre nos biens sous le nom spécieux de dons gratuits, de ruïner les bonnes familles du Roiaume, & de commettre toutes les violences d'un Tiran avare & cruel. Aurons-nous la bassesse de souffrir de pareilles indignitez? Pour moi, j'aime mieux mourir en homme de cœur, que de donner sujet à la postérité, de me reprocher d'avoir approuvé la révolte criminelle d'un sujet contre son Prince. Puisque je me fais honneur d'être serviteur fidéle du Roi Catholique, je lui consacre avec plaisir une vie, dont je me croirois indigne, si je la préférois à l'obéïssance que je lui ai vouée. Que je serois content si je voiois les Grands du Roiaume prendre la noble résolution de ne se soûmettre pas à leur égal! On vous a fait Conseil-

1641. *ler d'Etat ; mais vous confie-t-on les projets qui se forment ? Vous a-t-on consulté avant que de se faire proclamer, ou reconnoître Roi ? On vous donne le titre de Marquis & celui de Duc à M. vôtre fils. Pourquoi cette affectation de le mettre au-dessus de vous ? On a moins voulu récompenser vôtre mérite, qu'illustrer les parens du Duc de Bragance. En vous distinguant par de nouveaux titres, il prétend s'honorer lui-même. Le Roi Catholique vous élevera infailliblement à des dignitez & plus éclatantes & plus solides, si par un service important, vous l'obligez de reconnoître qu'il vous est redevable d'une Couronne qu'il vous sera facile de lui remettre sur la tête.* L'Archevêque, dit un Historien François, leurra le Marquis de l'espérance de la Viceroiauté de Portugal. Mais ce n'étoit pas l'intention du Prélat, ajoûte-t'on. Il ne pensoit qu'à la liberté & au rétablissement de l'Infante Marguerite Duchesse Douairiére de Mantoue. Si je ne me trompe pas, elle avoit déja eu la liberté d'aller en Castille. Il y a de l'apparence qu'elle sortit du Portugal avant l'emprisonnement du Prince Edouard. Sans cela, on l'auroit arrètée par droit de représailles. Je ne sai pourquoi l'Auteur donne à Matos un si grand attachement pour cette Princesse. Voudroit-on nous insinuer qu'il alloit jusques à la passion ?

Le Prélat & Villareal étant convenus de travailler conjointement à remettre le Por-

Portugal ſous la domination des Caſtillans, Matos s'applique enſuite à gagner Don Auguſtin Manuël Gentilhomme d'eſprit, hardi, inquiet, & chagrin de n'avoir reçu aucune grace du nouveau Roi. On en vient facilement à bout. L'avarice & l'ambition portérent Manuël à tout entreprendre. Il promit d'engager pluſieurs autres dans le complot. Le prémier auquel il s'adreſſa, fut un de ceux qu'on appelle en Portugal *nouveaux Chrétiens*. Ils ſont en fort grand nombre. Ces gens ordinairement Juifs ſe mettent à couvert des recherches du cruel Tribunal de l'Inquiſition par la profeſſion extérieure du Chriſtianiſme, conſervent un grand attachement à la Religion Juive que leurs ancêtres, qui l'abjurérent par force, leur ont tranſmis, & en pratiquent ſecrétement quelques cérémonies. Si nous en croions certains Auteurs, on trouve pluſieurs de ces hypocrites dans les monaſtéres, dans le Clergé, quelques-uns même parmi les Evêques. Peu de temps après la révolution, les nouveaux Chrétiens avoient tenté d'obtenir du nouveau Roi l'abolition du Tribunal de l'Inquiſition érigé, ſi je m'en ſouviens bien, par le Roi Emanuël I. Prince qui n'a pas moins flétri ſa mémoire par ſes violences ſur le chapitre de la Religion, que Ferdinand & Iſabelle ſes alliez Rois d'Arragon & de Caſtille. La choſe paroiſſoit d'autant plus facile aux Juifs Portugais, qu'ils eſpéroient que le Duc de Bragance, 1641.

1641. qui dans une pareille conjoncture auroit grand besoin d'argent, ne seroit pas à l'épreuve des sommes considérables que ces gens communément riches lui offroient. Mais Jean par politique, ou par superstition, aiant refusé hautement d'abolir un Tribunal établi par son bisaieul, les nouveaux Chrétiens conçurent de l'aversion pour lui, & témoignérent une grande disposition à retourner sous la domination Castillane. Pierre Baeza le plus riche & le plus considérable d'entr'eux, qui par la faveur du Comte Duc d'Olivarez, avoit été fait Chevalier de l'Ordre de Christ, & qu'Augustin Manuel engagea dans la conspiration, leur insinuoit, qu'en considération du service qu'ils rendroient à la Monarchie d'Espagne, Philippe feroit en leur faveur ce que Jean trop foible pour les protéger ouvertement, n'osoit promettre, & que Sa Majesté Catholique leur acorderoit non seulement l'abolition du Tribunal de l'Inquisition, mais encore le libre exercice de la Religion qu'ils conservoient dans le cœur.

Comme ce Baeza faisoit le métier de Banquier, il avoit eu occasion de se lier particuliérement avec Laurens Pirez Receveur Général, auquel il avançoit des sommes considérables dans le besoin. Celui-ci toûjours attaché aux Castillans, fut aisément gagné. D'un autre côté, l'Archevêque de Brague engagea deux ou trois Prélats, & quelques Ecclésiastiques.

On

On nomme entr'autres Don François de Castro Evêque de Guarda & Inquisiteur Général. Quelques-uns prétendent que Matos lui fit confidence de la conspiration, mais qu'il n'y entra point. De maniére qu'il fut plûtôt blâmable de ne l'avoir pas découverte, que d'y avoir trempé. C'est-pourquoi le Roi lui pardonna dans la suite, & eut les mêmes égards & la même considération pour lui qu'auparavant. Quand le nombre des conjurez fut augmenté, ils demandérent que Don Miguel de Menezez Duc de Camigna & fils du Marquis de Villareal, se déclarât. Le Pére sembla d'abord faire difficulté d'engager ce jeune Seigneur, & répondit qu'il dépendoit si absolument de lui, qu'on pouvoit compter que le fils suivroit sans hésiter l'exemple du pére. Les conjurez n'aiant pas voulu se contenter d'une parole générale, le Duc se joignit à eux, plûtôt par complaisance pour le Marquis qu'il n'osa desobliger, que par aucune mauvaise volonté. Tout le monde en fut convaincu & plaignit son malheur. 1641.

Les conjurez se trouvérent fort embarassez, quand il fallut se déterminer sur la maniére dont ils exécuteroient leur projet. Ceux-ci en proposoient une, & ceux-là une autre. Birago dont je me suis beaucoup servi dans le récit de la Révolution de Portugal, insinue que le complot fut découvert pendant qu'ils étoient occupez à prendre des mesures entr'eux & avec le

Comte

1641. Comte Duc d'Olivarez, auquel ils écrivirent diverses lettres. L'Historien François de la conjuration de Portugal, assure positivement que l'Archevèque de Brague, le Marquis de Villareal & les autres, convinrent que la nuit du 5. Août, les Juifs, ou nouveaux Chrétiens, mettroient le feu aux quatre coins du palais Roial, & en plusieurs endroits de la ville de Lisbone, pour occuper le peuple chacun dans son quartier. Que les conjurez se jetteroient dans le palais, sous prétexte d'arrèter l'incendie. Que dans le trouble & la confusion que cause un pareil accident, ils entreroient dans l'appartement du Roi & le poignarderoient. Que le Duc de Camigna s'assureroit de la Reine, du jeune Prince & des Princesses. Que l'Archevêque iroit dans les ruës appaiser le peuple. Que le Marquis de Villareal prendroit en main le gouvernement de l'Etat, jusques à ce que le Roi d'Espagne eût envoié ses ordres. D'autres ajoûtent qu'on devoit non seulement assassiner le Roi, mais encore la Reine & leurs enfans. Qu'afin d'éteindre toute la Maison de Bragance, les Espagnols se seroient défaits en même temps du Prince Edouard frére du Roi, que l'Empereur leur avoit remis entre les mains. Que l'Archevèque de Brague promettoit de marcher dans la ville un crucifix à la main, & de crier à haute voix, *vive la loi de Jesus-Christ, & périsse celle de Moïse*. Auroit-il voulu faire acroire à la multitude, qu'il s'agissoit

de

de s'oppofer au rétabliffement des Juifs 1641.
protégez par le nouveau Roi ? Mais comment accorder ce deffein avec le témoignage des meilleurs Hiftoriens, qui rapportent que par les artifices du même Prélat, les nouveaux Chrétiens furent attirez dans la confpiration ? Etoit-il affez perfide, affez inhumain, pour fe fervir d'eux, & pour les faire maffacrer tous enfuite ? C'en étoit le véritable moien que d'animer ainfi le peuple contr'eux.

Ces récits différens & incertains rendent celui de Birago plus vraifemblable, qu'il n'y avoit rien de fixe & d'arrêté touchant l'exécution du projet lors qu'il fut découvert, & que *la trame n'étoit pas encore parfaitement ourdie.* Les complices demandoient qu'il y eût une flotte prête à paroître devant Lisbone, & des troupes Efpagnoles poftées fur les frontiéres du Portugal, afin d'y entrer au prémier bruit du mouvement des conjurez. On ne voit rien de tout cela dans le mois d'Août. Les forces de Philippe uniquement occupées par mer & par terre contre les Catalans & les François, étoient alors fi éloignées du Portugal, que l'Archevèque de Brague, le Marquis de Villareal & les autres, furent les hommes du monde les plus extravagans, fi dans une pareille conjoncture, ils fixérent l'exécution de leur complot au cinquiéme Août. Enfin, bien loin d'avoir réfolu d'affaffiner le Roi, ils n'étoient pas encore convenus entr'eux, fur la maniére dont ils en uferoient à fon égard.

1641. égard. Quelques-uns vouloient qu'on s'assurât seulement de lui, de la Reine, & de leurs enfans, pour les livrer ensuite aux Castillans. D'autres plus modérez proposoient de ménager tellement les choses, que le Duc de Bragance fût réduit à la nécessité de renoncer à son usurpation, & de se retirer du Portugal. Tel étoit apparemment le sentiment de l'Archevèque de Brague, du Marquis de Villareal, & du Duc de Camigna.

Punition de l'Archevêque de Brague & de ses Complices.

La maniére dont la conspiration fut découverte, n'est pas moins diversement racontée. Les uns prétendent que le Roi en fut averti secrétement par le Duc de Medina Sidonia son beau-frére; d'autres par Don Alfonse de Portugal Comte de Vimiose. L'Archevèque de Brague qui le croioit fort mécontent du gouvernement, à cause d'une charge qu'on lui avoit ôtée, s'avisa de le tenter, & de lui découvrir le secret du complot. Vimiose fait semblant de prèter l'oreille, informe le Roi de tout, & de concert avec lui tâche de connoître tous les conjurez, & de pénétrer leurs vûës différentes, jusques à ce que Sa Majesté suffisamment instruite du détail, les fasse arrèter & punir. Birago rapporte simplement que Matos & ses complices écrivirent imprudemment tant de lettres à Madrid & ailleurs, qu'il ne fut pas difficile au Roi qui se défioit déja de l'Archevèque & de ses amis, d'en intercepter quelques-unes qui éclaircirent pleinement ses soupçons. L'Auteur de la con-

Histoire de la Conjuration de Portugal. Birago, Historia della Disunione del Regno di Portogallo &c. Lib. VIII. Nani, Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

conjuration de Portugal veut que ces let- 1641.
tres aient été envoiées au Roi par le Marquis d'Aiamonte proche parent de la Reine, & Gouverneur de la prémiére place frontiére d'Eſpagne, à qui on avoit adreſſé un gros pacquet pour le faire tenir à Madrid. Un autre raconte qu'un eſpion homme fin & pénétrant, que le Roi de Portugal envoioit de temps en temps pour apprendre ce qui ſe paſſoit en Caſtille, trouva par hazard ſur ſon chemin dans une hôtellerie, un de ces vagabonds qu'on nomme *Bohémes*, & que lui aiant fait diverſes queſtions, il jugea des réponſes que le *Bohéme* étoit chargé de quelques lettres importantes pour la Cour de Madrid. L'eſpion Portugais feint que ſes affaires l'appellent à un endroit, où le *Bohéme* devoit aller, ſe joint à lui, le poignarde dans un lieu écarté, prend les lettres qu'il avoit & les porte au Roi, qui apprend par ce moien tout le détail de la conſpiration. Il n'eſt pas impoſſible qu'il n'y ait quelque choſe de vrai dans chacun de ces bruits différens qui coururent alors. Peut-être auſſi que les lettres interceptées ne furent qu'une invention, afin de ſauver l'honneur du Comte de Vimioſe, dont l'action ne paroît pas digne d'une perſonne de ſa naiſſance. Quoi qu'il en ſoit de la maniére dont le complot vint à la connoiſſance de Jean, il eſt certain qu'il le diſſipa, & qu'il ſe ſaiſit fort habilement des conjurez.

Un jour, on crie à ſon de trompe par ordre

1641. ordre de Sa Majesté, qu'elle ira le lendemain faire je ne sai quelle cavalcade dans la ville. Les Gentilshommes montent à cheval selon la coûtume, & se rendent au palais à l'heure marquée. Avant que d'en sortir, Jean feint de vouloir assembler son Conseil pour quelque affaire survenuë, & envoie dans le même temps diverses gens avec des ordres secrets d'arrêter ceux des conjurez qui ne se devoient pas trouver au palais. On appelle successivement à la chambre du Roi, l'Archevêque de Brague, le Marquis de Villareal, & les autres conjurez qui attendoient que Sa Majesté vînt au Conseil. Tous furent ainsi arrêtez sans bruit, sans éclat, & conduits séparément aux endroits marquez par le Roi, à la même heure, & aussi tranquillement que ceux qui n'étoient pas dans le palais. Jean fait publier alors une amnistie pour les coupables qui se viendront déclarer, & demander pardon de leur faute. C'étoit afin d'en imposer au peuple par une clémence feinte, dont il savoit bien que rien ne l'obligeroit d'user réellement. Aucun des complices ne vint implorer la miséricorde du Roi. On avoit donné de si bons ordres, qu'ils devoient être tous arrêtez avant la publication de l'amnistie. Le Roi ne fut pas moins bon comédien dans le conseil qu'il tint, lorsqu'il fut question de délibérer sur la condamnation du Marquis de Villareal, du Duc de Camigna & des autres. Bien assuré que le Marquis de Fer-

reira & ceux qui eurent part à la révolution, ou qui l'appuiérent ensuite, ne manqueront pas d'insister sur la punition exemplaire des coupables, Jean remontre que les Chefs de la conspiration sont des prémiéres maisons du Roiaume, témoigne d'autant plus de disposition à leur faire grace, qu'il craint, dit-il, qu'une pareille exécution n'ait des suites aussi funestes au Portugal, que celle des Comtes d'Horn & d'Egmont dans les Païs-Bas sous le régne sanguinaire de Philippe II. Roi d'Espagne, ou que la mort du Duc & du Cardinal de Guise en France sous Henri III, & semble ne céder qu'aux vives instances qu'on lui fait, de prévenir de pareilles conspirations par un exemple éclatant. Qu'il y eut plus de dissimulation que de réalité dans la prétendue modération de Jean, cela paroît assez manifestement dans la réponse de la Reine son épouse à Don Roderic d'Acugna Archevêque de Lisbone, qui s'étoit adressé à elle pour obtenir la grace d'un de ses amis. *Monsieur l'Archevêque*, lui dit fiérement Louïse de Guzman, *la plus grande faveur que vous pouvez attendre de moi sur ce que vous me demandez, c'est d'oublier que vous m'en avez parlé.* L'ambitieuse Princesse avoit si ardemment souhaité de monter sur le thrône, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'un Prélat qui l'avoit le plus utilement servie à contenter sa passion, s'intéressât en faveur d'un homme qui avoit pensé à l'en faire descendre. 1641.

Je

1641. Je trouve certaines circonstances assez particuliéres dans le supplice du Marquis de Villareal & du Duc de Camigna son fils. Pour donner une preuve de sa clémence lorsqu'il se défait de ses ennemis, le Roi ne veut pas qu'on leur coupe la tête par derriére, comme on fait ailleurs; cela étoit trop infamant selon l'usage de Portugal. On les fit donc asseoir chacun sur une chaise, on leur y lia les pieds & les mains, après quoi le boureau leur coupa la gorge, & jetta un drap noir sur le corps du pére & du fils. Le crieur public avoit dit auparavant à haute voix : *Le Roi nôtre souverain veut qu'on fasse justice., & que Don Louïs ci-devant Marquis de Villareal ait la tête coupée, comme traitre à Sa Majesté, aux principaux du Roiaume, & à tout le peuple; que pour le même crime, ses biens soient confisquez, & sa mémoire entiérement éteinte. Le Roi souhaite de savoir si le peuple en est content.* On entendit alors crier de tous côtez, *justice, justice.* Je ne sai si tel est l'usage du Portugal en de pareilles exécutions; ou si le Roi avoit témoigné qu'il feroit grace au Marquis & au Duc, en cas que le peuple intercédât en leur faveur. Je trouve que le Marquis demanda sur l'échaffaut, s'il n'y avoit point de grace à espérer pour lui, & que la multitude aiant crié, *qu'il meure, qu'il meure, le traitre;* Villareal irrité, lui dit: *les Juifs ont crié de la sorte contre nôtre Seigneur Jesus-Christ.* C'est une chose encore plus singuliére,

guliére, que le Roi prit le deuil ce jour-là pour quatre heures. L'échaffaut couvert de drap noir avoit trois différens étages. Le Marquis & le Duc furent exécutez sur le plus haut. Le Comte d'Armamar, & Don Augustin Manuël sur le second, & d'autres sur le dernier de tous. Les complices de basse naissance furent pendus, & leurs corps mis en quartiers. Pour ce qui est de l'Archevèque de Brague, on n'osa rien prononcer contre lui, de peur d'irriter le Pape, que Jean ménageoit fort, afin d'être reconnu Roi à la Cour de Rome. Ces égards ne la gagnérent pas. Urbain se plaignit de ce qu'on tenoit le Prélat enfermé dans une prison, & demanda qu'on le lui envoiât. Sa Majesté Portugaise s'en garda bien. Les Castillans l'auroient fait mettre en liberté. Matos mourut peu de temps après, & témoigna un extrême regret de son crime. 1641.

La Cour de France engage le Roi de Portugal à envoier un Ambassadeur à Rome.

Quand on proposa dans les Etats Généraux de Portugal tenus à Lisbone au commencement de cette année, d'envoier des Ambassadeurs dans toutes les Cours de l'Europe, on ne manqua pas d'agiter, s'il étoit à propos que le nouveau Roi nommât quelqu'un pour aller de sa part à Rome, rendre au Pape Urbain VIII. les devoirs, que selon l'ignorance & la superstition des derniers siécles, les Rois ont bien voulu s'imposer à eux-mêmes, au regard de l'Evêque de Rome. Civilité purement volontaire dans

1641. ſa prémiére origine, que les Papes ont habilement ſu changer en obligation indiſpenſable, & en une ſervitude, dont les Souverains ſe font un ridicule honneur. *Sa Majeſté*, dirent les plus bigots & les moins habiles des Portugais aſſemblez à Lisbone, *ne doit point différer de donner au Chef de l'Egliſe & au Pére commun des Chrétiens, une preuve authentique & éclatante de ſon reſpect & de ſon attachement pour le S. Siége. C'a été la conſtante maxime des Rois ſes prédéceſſeurs dès les prémiers jours de leur avénement à la Couronne. Le Pape ſaura fort bon gré de cet empreſſement au Roi, & ſera d'autant plus diſpoſé à favoriſer le Portugal, qu'il a témoigné juſques à préſent n'avoir pas beaucoup d'inclination pour la Maiſon d'Autriche qui l'a deſobligé & choqué mêmes en pluſieurs rencontres. Si le Roi eſt une fois reconnu à la Cour de Rome, l'affaire eſt finie. Il le ſera incontinent dans toute l'Europe.*

Birago, Hiſtoria della Diſunione del Regno di Portogallo &c. Lib. IV. Manifeſto per la partenza de' Miniſtri Apoſtolici della Corte di Portogallo. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.

Gardons nous bien d'aller ſi vite, répondirent quelques-uns des plus éclairez & des plus prudens. *Prévenir le Pape par des témoignages de reſpect & de ſoûmiſſion, c'eſt une fort bonne choſe, il en faut demeurer d'accord. Mais ce devoir n'eſt point ſi preſſant, que nous n'ayions la liberté d'attendre une conjoncture favorable, & de préſentir prémiérement, ſi les avances du Roi ſeront bien reçuës, ou non. Le Pape n'a pas le cœur Eſpagnol : on le dit, & cela peut être. Mais voudra-t'il s'expoſer*

&

& lui & sa maison au ressentiment & à 1641.
l'indignation du Roi de Castille? De ce que Sa Sainteté semble pencher plus du côté de la France, on en tire tous les jours de nouveaux avantages à la Cour de Madrid. Afin de prévenir les plaintes que la Maison d'Autriche pouroit faire de je ne sai quelle apparence de partialité, on lui accorde incessamment à Rome de nouvelles faveurs. Quelle sera donc la circonspection de la Cour de Rome, quand il sera question de reconnoître un nouveau Roi de Portugal? Sondons prémiérement la disposition du Saint Pére, & n'allons point témérairement exposer Sa Majesté & toute la nation Portugaise à une sensible mortification. S'il refuse de recevoir l'Ambassade solennelle qu'on propose de lui envoier, à qui le Roi se plaindra-t-il de l'injure faite à sa dignité? A quel tribunal supérieur en appellerons-nous? Les Papes sont ordinairement si fort attachez aux intérêts de leur maison, que la prudence ne nous permet pas d'espérer, que celui qui remplit aujourd'hui le Saint Siége, ait plus d'égard à la bonne cause du Roi, qu'à l'avantage des Barberins. Souvenons nous de Grégoire XIII. Jamais Pape parut-il plus favorable au Portugal? Il n'épargna ni lettres, ni brefs; il envoia un Légat, pour arrêter l'usurpation de Philippe II; il le pressa vivement de s'en rapporter à ce que le Roi Henri, les Etats du Roiaume, & le S. Siége décideroient sur le droit des divers prétendans à la Couronne de Portugal. Sourd à tant d'instances

1641. *réïtérées, Philippe vient à main armée, & s'empare du Roiaume. Que fait le Pape? Plus sensible aux intérêts de sa maison, qu'à l'injustice faite à l'héritiére légitime & à tout le Portugal, il approuve la violente usurpation des Castillans. Qui a autant à donner, ou du moins, à promettre aux Italiens, que le Roi d'Espagne, gagnera toûjours son procès à la Cour de Rome.*

Jean sembla d'abord se rendre à ces raisons solides. Mais la Cour de France le pressa si fort d'envoier un Ambassadeur à Rome, & lui promit si positivement que Louïs appuieroit de tout son pouvoir les demandes du Ministre Portugais, que Jean se résolut enfin à faire la démarche. Il étoit à craindre que les Espagnols puissans à Rome, n'insultassent celui qui viendroit de la part de Jean. On le délivra de cette appréhension, en l'assurant que les François toûjours en assez grand nombre à Rome, soûtiendroient leurs alliez, & les défendroient au péril de leur propre vie contre tous ceux qui oseroient les attaquer. Don Miguel de Portugal Evêque de Lamégo, fils du Comte de Vimiose, fut ainsi nommé Ambassadeur Extraordinaire auprès du Pape. On crut qu'un Prélat du sang des anciens Rois de Portugal, seroit plus respecté & mieux reçu qu'aucun autre. Urbain se trouva fort embarassé, quand il apprit le départ de l'Evêque de Lamégo, & son arrivée à Civita-Vecchia vers le milieu du mois de Novembre. Il pensa d'abord à lui défendre

dre d'entrer dans l'Etat Ecclésiastique. 1641.
Ce ne fut qu'à la sollicitation de l'Ambassadeur de France, que Don Miguel obtint la permission de mettre pied à terre dans une ville du domaine d'Urbain. Le Marquis de Los Velez Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne depuis sa cruelle & imprudente expédition en Catalogne, & Don Jean Chiumazzero Ambassadeur ordinaire de la même Couronne à Rome, menaçoient hautement de se retirer, si Don Miguel paroissoit avec un équippage plus magnifique, & un train plus nombreux qu'il ne convenoit à un Prélat particulier. Le Pape intimidé lui auroit défendu de venir à Rome, si le Cardinal Bichi n'eût assez adroitement détourné Urbain de prendre cette résolution. *Si Vôtre Sainteté*, lui dit-il, *ne veut pas permettre à l'Evêque de Lamégo de venir ici, il faut donc lui trouver une place forte hors les murailles de la ville, & lui donner une bonne garde pour la seureté de sa personne; car enfin, il y va de l'honneur du S. Siége & du vôtre, de prévenir les insultes que les ennemis du Prince qui l'envoie, lui pouroient faire. On voit bien, Très-Saint Pére, que le Duc de Bragance est un novice, & qu'il ne sait pas encore faire le Roi. Un autre ne penseroit qu'à se fortifier par de bonnes alliances; il emploieroit son argent à lever des troupes, à équipper une nombreuse flotte; en un mot, à se mettre en état de défense. Qui le presse d'envoier si promptement ici une pompeuse Am-*

1641. *bassade? Il devoit du moins attendre le consentement de Vôtre Sainteté. Cependant, Très-Saint Pére, il y a quelque chose de fort louable dans cette simplicité. Le Saint Siége doit y avoir égard. Plus religieux que les autres de son rang, il a d'abord recours à Vôtre Sainteté, & reconnoît par cette démarche qu'il ne peut être solidement établi sur le thrône, à moins que vous n'acheviez ce que les Portugais ont commencé. En considération d'une action de si bon exemple, & pour éviter la dépense que vous seriez obligé de faire pour la seureté de la personne de l'Evêque de Lamégo, s'il demeuroit hors de la ville, je croi que Vôtre Sainteté lui peut permettre d'y entrer.*

Urbain se rend, ou fait semblant de se rendre, aux remontrances de Bichi, & Don Miguel arrive à Rome le 20. Novembre, acompagné d'un grand nombre de Portugais, de Catalans, & de François armez. Il alla descendre au palais du nouvel Ambassadeur de France qui le reçut avec tous les honneurs imaginables. C'étoit le Marquis de Fontenai Mareuil envoié depuis peu à la place du Maréchal d'Etrées, incapable de s'accommoder avec les Barberins. On crut à la Cour de France que le flegme du Marquis seroit autant agréable au Pape & à ses neveux, que l'humeur fiére & bouillante du Maréchal leur avoit été insupportable. Comme les Espagnols menaçoient d'insulter l'Evêque de Lamégo, s'ils le trouvoient en leur chemin,

min, le Cardinal Antoine Barberin eut 1641.
soin de faire marcher dans la ville un guet de quarante hommes à cheval, afin de prévenir, ou d'arrêter le désordre qui pouroit arriver. On savoit que le Prince de Gallicano offroit aux Ministres du Roi d'Espagne d'attaquer Don Miguel à main armée, s'ils le vouloient. Urbain fit savoir à celui-ci, qu'il eût à demeurer chez l'Ambassadeur de France, & voulut qu'il traitât d'abord non par lui-même, mais par l'entremise d'un nommé Rodriguez homme versé dans la Jurisprudence & dans les affaires, que le Roi de Portugal avoit mis en qualité d'Agent auprès de son Ambassadeur, avec une Congrégation de Cardinaux choisis, à la tête desquels étoient le Doien de ce qu'on nomme le Sacré Collége, & le Cardinal François Barberin. Rodriguez paroît devant ces Eminences, leur expose le droit de Don Jean IV. à la Couronne de Portugal, & demande que son Ambassadeur soit reçu à baiser les pieds du Saint Pére, & à lui rendre l'obéïssance filiale au nom du nouveau Roi.

Nous souhaiterions, dit alors le Cardinal Barberin, *de voir par écrit sur quoi les prétensions de la Maison de Bragance peuvent être appuiées. Car enfin, les Rois d'Espagne ont été soixante ans paisibles possesseurs du Roiaume de Portugal, & les Ducs de Bragance leur ont fait serment de fidélité. Messeigneurs*, répondit judicieusement Rodriguez, *le Roi mon maître n'a point*

1641. *recours au S. Siége, afin d'être maintenu en possession d'une Couronne qui lui appartient légitimement. Il envoie seulement un Ambassadeur à l'exemple des Rois ses prédécesseurs, & selon l'usage de tous les Souverains Catholiques, rendre en son nom l'obéïssance filiale qu'il reconnoît devoir au Pére commun des Chrétiens. Le Roiaume de Portugal est indépendant de quelqu'autre Prince que ce soit, & Sa Majesté ne reconnoît aucun Juge supérieur de son droit incontestable à la Couronne injustement enlevée à la sérénissime Princesse Catherine de Portugal Duchesse de Bragance sa grand' mére. Cependant pour informer plus amplement Vos Eminences de la justice des prétensions du Roi mon maître, on ne fera pas difficulté de les exposer, & de les appuier par des raisons claires & convaincantes dans un mémoire que j'aurai l'honneur de vous présenter.* Un long écrit fut dressé. On eut soin d'y marquer expressément que l'Evêque de Lamégo ne demandoit rien autre chose au Pape, que d'être reçu comme Ambassadeur du Roi de Portugal. Et parce que la justice de la demande ne se pouvoit prouver, sans parler en même temps du droit de la Maison de Bragance à la Couronne de Portugal, on le déduisit fort au long. Les Espagnols répondirent par d'autres écrits, & tâchérent de prévenir le Pape & la Cour de Rome contre le nouveau Roi de Portugal, qu'ils traitoient de parjure & de rebelle. Mais ils évitérent aussi soigneusement que les Por-

Portugais, de mettre le droit de Philippe en compromis, & de le soûmettre au jugement ou à l'arbitrage du Pape. Cela ne contentoit pas Urbain. Il eût bien voulu faire valoir en cette célébre contestation les arrogantes prétensions de ses prédécesseurs. Dégoûté de ce que le Roi de Portugal ne fait pour lui, que ce qu'il a fait pour tous les autres Souverains de l'Europe, & qu'on demande uniquement à lui baiser les pieds, il ne veut pas desobliger le Roi d'Espagne, sur tout en une conjoncture, où la brouillerie des Barberins avec le Duc de Parme dont je dois parler incontinent, étoit sur le point de causer une guerre ouverte. Cependant afin de ménager Louïs qui pressoit vivement la réception de l'Ambassadeur de Portugal, on ne le renvoie pas absolument. Mais on demande que Jean remette préalablement l'Archevêque de Brague prisonnier entre les mains du Pape, & qu'il abolisse certaines choses faites en Portugal, que la Cour de Rome prétendoit préjudiciables & contraires aux priviléges des Ecclésiastiques. Jean eut alors sujet de se repentir de n'avoir pas écouté les judicieuses remontrances des plus habiles gens de son Roiaume. Mais il étoit trop tard. On voulut soûtenir la démarche, sans considérer que par cette opiniâtreté à contretemps, on s'exposoit à recevoir de nouvelles mortifications. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver dans la suite. 1641.

1641. Brôuillerie des Barberins avec le Duc de Parme.

Puisque la France prit si grande part à la brouillerie du Pape Urbain VIII. & de ses neveux avec Edouard Duc de Parme & de Plaisance, que Louïs XIV. a voulu chagriner en nos jours Alexandre VII. & Innocent XI.. dans les différends avec ces deux Pontifes, en leur demandant, ou du moins en feignant de leur demander la restitution du Duché de Castro à la Maison Farnése, nonobstant *l'incameration* qui en a été faite par Urbain leur prédécesseur; procédure qui fut ou la cause, ou la suite principale de la querelle des Barberins avec Edouard, il est à propos de dire quelque chose d'une affaire assez legére dans son origine, qui allarma toute l'Italie, & fit un terrible vacarme dans l'Europe. Urbain accablé d'années se laissoit absolument gouverner par ses neveux, & sur tout par le Cardinal François Barberin, homme profond dans ses desseins, mais souvent irrésolu, d'une humeur roide & difficile, soupçonneux, entêté de ses projets, opiniâtre dans ses préjugez, & vif dans ses passions. Le long Pontificat de son oncle lui avoit inspiré & à ses deux fréres Thadée Préfet de Rome, & Antoine Cardinal, une telle arrogance que tous les Princes d'Italie haïssoient presqu'également les trois Barberins. Le Duc de Parme entr'autres, Prince fier, & extrêmement sensible au moindre déplaisir qu'on lui pouvoit causer, & prompt à témoigner son ressentiment; mais d'ailleurs d'un

Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1641. *Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. VII. III. Lib. II. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. III.*

si

ſi heureux naturel pour la guerre & pour 1641.
le maniment des affaires civiles, qu'il auroit été un des plus habiles & des plus grands Princes de ſon temps, dit un Hiſtorien, *ſi la fortune lui eût donné une puiſſance capable de remplir ſon ambition, ou ſi la prudence l'eût empêché d'entreprendre au delà de ſes forces;* le Duc de Parme, dis-je, ſe plaignoit fort des neveux d'Urbain. Son mécontentement commença lors que les Eſpagnols irritez de ce qu'il s'étoit ligué contr'eux avec le Roi de France, firent irruption dans ſes Etats, & le forcérent à prévenir leur entiére déſolation par un accommodement particulier, comme je l'ai raconté ci-deſſus. Farnéſe prétendoit, qu'au lieu de protéger un Prince feudataire de ce qu'on nomme le Saint Siége, Urbain l'avoit abandonné au reſſentiment de la Maiſon d'Autriche; que les Barberins penſérent dès-lors à profiter de ſa dépouille, ou que du moins ils eſſaiérent de le réduire à la néceſſité d'acheter la protection de leur oncle, par la ceſſion d'une partie de ſon patrimoine en faveur du Préfet de Rome. Le Duc conçut depuis le deſſein d'obtenir un chapeau de Cardinal en faveur de François Marie ſon frére. Mais les Barberins le lui voulurent vendre à des conditions dont ſa fierté ne s'accommodoit pas. On demandoit qu'il rompît avec des Cardinaux attachez à ſa Maiſon, parce qu'ils n'étoient pas amis des Barberins, qu'il donnât ſa fille en mariage

1641. avec le Duché de Castro pour dot, Seigneurie considérable dans l'Etat Ecclésiastique, au fils aîné du Prince de Palestrine Préfet de Rome. Ce fief & celui de Ronciglione voisin, étoient fort à la bienséance des Barberins, dont les terres n'en sont pas éloignées. Ces demandes contraires à l'humeur & aux intérêts du Duc, le choquérent. Il abandonne la négociation en disant que son frére encore jeune attendra un autre Pontificat, & que cependant il se poura former à la vie Ecclésiastique & aux affaires.

Les uns & les autres dissimulérent leur chagrin, & gardérent les dehors d'une bonne intelligence, jusques au voiage que Farnése fit en 1639. à Caprarola, palais magnifique de sa maison dans le Comté de Ronciglione. Le Pape qui témoignoit en toutes occasions se souvenir des obligations que ses ancêtres autrefois bannis de Florence, avoient au Pape Paul III. & au Cardinal Alexandre Farnése qui les reçurent à Rome, & l'affection que le dernier Cardinal Farnése avoit eué pour lui en particulier, invita d'une maniére fort obligeante le Duc à venir jusques à Rome; & lui fit dire que Sa Sainteté verroit avec un extrême plaisir le Chef d'une maison, à qui la sienne étoit fort redevable, & le neveu du Cardinal Edouard, qui contribua beaucoup à l'élévation d'Urbain au Pontificat. Le Duc avoit besoin d'obtenir certaines graces du Pape, & nonobstant son indif-

indifférence affectée, il auroit bien voulu obtenir un chapeau rouge pour son frére à la prochaine promotion. Toûjours ambitieux, il rouloit encore dans sa tête le projet de s'agrandir des débris de la Monarchie d'Espagne. Le Maréchal d'Etrées Ambassadeur de France, l'entretenoit, dit-on, dans ces chiméres. Il prend donc la résolution d'aller à Rome, de reveiller l'ambition des Barberins, & de leur proposer une ligue, par le moien de laquelle ils se pouroient faire une belle Souveraineté en Italie du côté de Naples, pendant que le Duc travailleroit à s'agrandir dans la Lombardie. Pour mieux faire sa cour à Urbain autrefois Poëte, Farnése apprend quelques-unes de ses odes Latines, porte avec lui le recueil des poësies de Barberin, affecte de les avoir toûjours sur sa table, & en récite des endroits, quand il en trouve l'occasion. Le bon homme charmé, ne parle que du Duc de Parme, & l'exalte comme un Prince incomparable. 1641.

Certaines difficultez sur le cérémoniel gâtérent tout. Farnése demande je ne sai quelles distinctions de la part du Cardinal François Barberin, & en refuse d'autres au Préfet de Rome, & à son Epouse. Chacun tâche de faire valoir ses prétensions, & le mécontentement éclatte bien-tôt. Quelqu'un rapporte que Farnése ne garda plus de mesures, dès qu'il s'apperçut que le Cardinal François Barberin traversoit son projet d'une ligue.

1641. Plus sage & plus avisé que Clément XI. qui s'avise d'en former une aujourd'hui avec la France, lors que vigoureusement attaquée de tous côtez, elle ne sait où trouver de l'appui à sa puissance ébranlée & chancelante; Barberin ne veut point entendre parler d'union avec la France, qui devient supérieure, craint de ruïner sa maison, en attaquant celle d'Autriche assez forte dans sa décadence pour écraser les Barberins, & persuade à son oncle de rejetter toutes les propositions qui tendroient à troubler le repos qu'il doit uniquement chercher à la fin de sa vie. Conseil fort prudent, que le Cardinal oubliera lui-même, quand il sera question de se venger du Duc de Parme. Tant il est vrai que souvent les plus habiles Politiques suivent plûtôt les mouvemens aveugles & impétueux de leurs passions, que les régles de la prudence. La brouillerie augmentant chaque jour à l'occasion du cérémoniel, le Duc de Parme irrité, pense à s'en retourner chez lui sans voir les Neveux du Pape; & va brusquement prendre congé d'Urbain. L'occasion s'étant présentée de lui parler du Cardinal François Barberin, il se plaint amérement de sa conduite, & finit par ces paroles, dont le Pape fut si vivement touché, qu'il versa des larmes en abondance. *Très-Saint Pére*, dit le Duc, *je ne dois pas être surpris de me voir maltraité par M. le Cardinal Barberin. Tout le monde se plaint géné-*

généralement de lui, depuis le prémier Monarque de la Chrétienté, jusques au dernier faquin de Rome. En sortant de l'audience d'Urbain, le Duc dit encore celles-ci assez haut pour être entendu de plusieurs gens. *Le Pape est un fort bon Prince, mais le Cardinal Barberin est un fort méchant homme.* 1641.

Depuis ce temps-là, François & ses deux fréres, cherchérent soigneusement les moiens de mortifier le Duc de Parme, & de se venger de lui avec éclat. Ils pensent d'abord à le dépouiller de son Duché de Castro, & se flattent qu'en irritant cet esprit altier, il leur donnera des prétextes de lui enlever encore quelque fief plus considérable. Farnése avoit contracté beaucoup de dettes, & le Duché de Castro étoit comme spécialement hypothéqué pour le paiement des arrérages & du principal des sommes empruntées. En retranchant au Duc certaines graces accordées à sa maison par les Papes précédens, les revenus du Duché de Castro n'étoient plus suffisans pour satisfaire aux créanciers. Les Barberins commencent de chagriner Farnése par cet endroit. Après lui avoir fait perdre la meilleure partie de ce qu'il tiroit de Castro, ils obligent les Juges de lui ordonner cette année de paier ceux qui avoient mis leur argent à ce qu'on appelle en Italie *un Mont de piété*. C'est une maniére de Banque. Le Duc Ranuce pére d'Edouard avoit obtenu du Pape Clément VIII. la permis-

1641. ſion d'ériger celui-ci ſur Caſtro. Les Fermiers ne touchant plus la meilleure partie du revenu de la terre, qui conſiſtoit dans un privilége acordé ſur la traite des grains, par les Papes précédens, & révoqué depuis peu par Urbain à l'inſtigation de ſes neveux, ne paient plus les créanciers. On fait grand bruit: on porte ſes plaintes aux tribunaux du Pape. C'eſt ce que les Barberins attendoient. Les Magiſtrats pouſſez ſous main, ordonnent que le Duc paie inceſſamment l'argent mis à ſon *Mont*. Perſuadé que cette procédure n'eſt qu'un prétexte recherché pour le dépouiller de ſon Duché, & que s'il veut ſe défendre par les formes ordinaires de la Juſtice, ſes plus grans ennemis feront ſes parties ſecrétes & ſes Juges, Farnéſe prend la réſolution de ſe maintenir par la force à Caſtro, ſe flatte que le Pape déja fort vieux poura mourir, avant qu'on l'en ait chaſſé, ou du moins que les Princes d'Italie indignez de la violence des Barberins, & intéreſſez à prévenir une guerre prête à s'allumer dans le cœur du païs, l'aideront à ſe tirer d'intrigue avec honneur, & à réprimer la violence des Barberins.

Il augmente donc la garniſon de Caſtro, y envoie un de ſes meilleurs Officiers de guerre, & fait travailler en diligence aux fortifications de la place. Le Cardinal François & ſes fréres crient incontinent aux oreilles de leur oncle, que le Duc de Parme ſe prépare à une rébellion ouverte contre

contre le S. Siége, dont il est feudataire, 1641.
& que si on ne prévient ses mauvais desseins, il viendra bien-tôt à main armée jusques aux portes de Rome. Le vieux Pontife irrité consent que l'Auditeur de la Chambre Apostolique ordonne à Farnése de démolir dans trente jours ses nouvelles fortifications de Castro, & d'en retirer la garnison sous peine d'ètre traité comme rebelle & excommunié. Don Thadée assemble en même temps à Viterbe une armée de six mille hommes de pied & de cinq cens chevaux, s'avance vers Castro dès que le terme est expiré, & emporte la place en peu de jours. Les Princes d'Italie furent extraordinairement surpris du coup. On dit que le Viceroi de Naples en prit plus d'ombrage qu'aucun autre. Prévenu des bruits qui coururent autrefois, que de concert avec la France, les Barberins avoient formé un dessein sur le Roiaume de Naples, il ne savoit si dans l'entreprise sur Castro, il n'y avoit pas de la collusion entr'eux & le Duc de Parme, & si ce n'étoit point un prétexte d'assembler des troupes de part & d'autre, qui se réüniroient pour faire irruption dans les terres du Roi d'Espagne. L'animosité que les deux parties témoignérent l'une contre l'autre, dissipa bien-tôt les soupçons du Viceroi. Le Sénat de Venise, & les Ducs de Toscane & de Modéne, guéres moins étonnez que les Espagnols, agissent incontinent à Rome pour acommoder l'affaire,

&

1641. & tâchent d'obtenir une surséance. Leurs efforts furent inutiles. Le fier & inflexible Urbain persiste à demander que Farnése obéïsse préalablement au monitoire publié contre lui, & menace de porter les choses à la derniére extrémité, si le Duc s'opiniâtre à refuser de comparoître à Rome. Le Marquis de Fontenai Mareuil Ambassadeur de France se joignit aux Princes d'Italie, & parla au nom du Roi son maître en faveur de Farnése. *Je suis fort surpris*, lui répondit Urbain, *que le Roi de France, qui bien loin d'avoir égard à mes instances pour obtenir la grace des Ducs de Guise & de Montmorenci, n'a pas seulement voulu écouter mes Ministres, sous prétexte qu'un Prince étranger ne se doit point mêler des demêlez d'un Souverain avec ses sujets, vous ait ordonné de me parler en faveur du Duc de Parme mon sujet. Le Roi vôtre maître a-t-il déja oublié ce qu'il répondit à mon Nonce, à qui j'avois ordonné de lui dire quelque chose en faveur du Comte de Soissons?*

Farnése ne se déconcerte point, il se défend d'abord par la plume, pense à se mettre en état d'agir plus efficacement par l'épée, proteste contre le monitoire de l'Auditeur de la Chambre Apostolique & contre l'excommunication dont cet Officier le menace, appelle de sa procédure au Pape même, s'excuse de comparoître à Rome sous prétexte qu'il n'y sera pas en seureté contre la violence des Barberins, recuse des Juges aveuglément dé-

dévouez à ses ennemis, & soûtient que 1641.
selon le Droit Canonique, l'excommunication ne se pouvant encourir que par un péché mortel, celle dont il est menacé, sera visiblement nulle, puis qu'on ne prouvera jamais, qu'il offense Dieu mortellement, lors qu'il défend son bien, & qu'il refuse de s'aller mettre entre les mains de ceux qui cherchent à le perdre. Cependant, il amassoit des troupes, agissoit vivement auprès du Sénat de Venise, & des Ducs de Toscane & de Modéne, afin de les mettre dans ses intérêts, & les exhortoit à former tous avec lui une ligue capable d'arrêter les entreprises des Barberins. Il ne manqua pas d'implorer & les bons offices & l'assistance du Roi de France. Mais Louïs & son Ministre n'avoient nulle envie de se brouiller avec le Pape, que les deux Couronnes ménageoient à l'envi l'une de l'autre. Lionne que nous avons vû Sécretaire d'Etat en nos jours, fut dépêché de Paris à Parme. On lui enjoignit d'assurer le Duc de la protection du Roi, d'aller ensuite à Rome exhorter le Pape à la paix, & de lui offrir la médiation de Sa Majesté. Urbain répond moins fiérement qu'à Fontenai Mareuil. Cependant animé par ses neveux, il continuë ses levées & ses préparatifs, dans le dessein de porter ses armes à la fin de ses jours, jusques dans la Lombardie, si Farnése s'opiniâtre à refuser de s'humilier devant lui.

Les

1641. Jules Mazarini est fait Cardinal à la nomination du Roi de France.

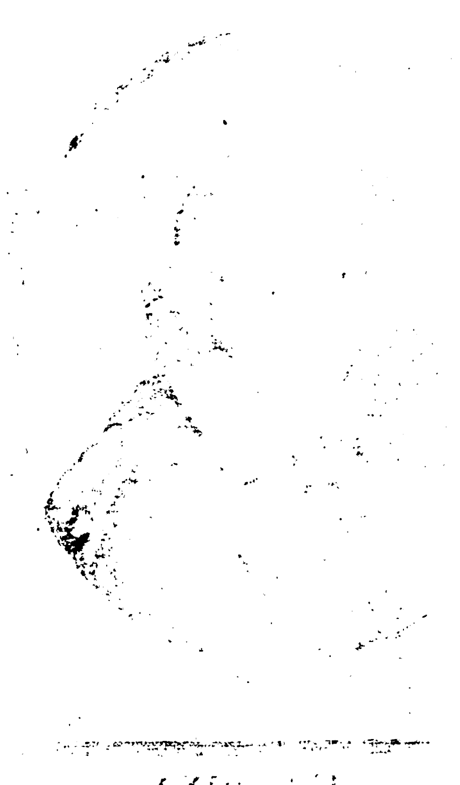
Histoire du Cardinal Mazarin. Liv. I. Chap. III. *Nani, Historia Veneta. Lib. XII.* 1641. *Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. III.*

Les Barberins persuadez que dans la conjoncture d'une guerre que leur ambition, & une passion aveugle & demesurée de se venger du Duc de Parme, étoit sur le point d'allumer en Italie, il leur étoit de la derniére importance de se faire des créatures, afin que si Urbain venoit à mourir avant que cette grande affaire fût terminée, ils pussent lui donner un Successeur, qui ne les rendît pas responsables des suites fâcheuses qu'elle pouroit avoir, & qui soûtînt les procédures commencées contre Farnése, portérent leur oncle à faire enfin la promotion de Cardinaux attendue depuis long-temps, & instamment demandée par les Couronnes. Il étoit encore de l'intérêt du Pape & de ses neveux de contenter l'Empereur & les Rois de France & d'Espagne, & de les empêcher par cette déférence d'appuier & de défendre trop fortement le Duc de Parme contr'eux. Louïs & Philippe se plaignoient également de ce que le Pape ne vouloit pas agréer les deux sujets qu'ils avoient nommez au Cardinalat, & prétendoient qu'il ne pouvoit rejetter leur nomination, quand la personne n'avoit aucun défaut qui la rendît incapable de cette dignité. Le 16. Décembre de cette année, Urbain fait donc enfin une promotion de treize Cardinaux; Renaud d'Este frére du Duc de Modéne à la nomination de l'Empereur, Jules Mazarini à celle du Roi de France, François Perretti neveu du Pape Sixte V. à celle du



LE CARDINAL MAZARIN

G. Schouten Sculp.



du Roi d'Espagne, Marc Antoine Bragadino Evêque de Vincenze, petit-fils de l'illustre Bragadino qui défendit si bravement Famagouste dans l'Ile de Chypre contre les Turcs, & que ces barbares irritez écorchérent inhumainement tout vif, fut promu à la recommandation du Sénat de Venise. Les Barberins le vouloient ménager, & empêcher qu'il n'eût égard aux instances du Duc de Parme, qui le pressoit vivement de protéger un Prince d'Italie injustement attaqué. 1641.

Jules Mazarin n'avoit aucun de ce qu'on appelle les ordres sacrez dans l'Eglise de Rome, & mourut même sans se mettre en peine de les prendre. L'Auteur de l'Histoire de ce Ministre d'Etat parlant de cette nomination, entreprend de prouver qu'elle fut canonique. J'avouë qu'elle ne se peut contester selon l'usage, ou plûtôt selon l'abus des derniers siécles, introduit en faveur des Princes & de quelques autres personnes distinguées qui ont brigué le chapeau de Cardinal. Mais selon l'ancienne discipline de l'Eglise, c'est bien la chose du monde la plus irréguliére. Car enfin, le Collége des Cardinaux aiant succédé au Clergé primitif de Rome, composé de Prêtres & de Diacres, dont les uns étoient comme les Curez des paroisses, & les autres les gardiens des chapelles qu'on appelloit *Diaconies*, où les corps de certains Martyrs étoient enterrez, comme les titres que le Pape donne encore aux Cardinaux, en sont une preuve

1641. preuve manifeste, qui peut douter qu'un Cardinal ne doive être Prêtre, ou Diacre? Quelques Evêques des villes voisines, furent dans la suite comme incorporez au Clergé de Rome, afin de soulager le Pape dans les fonctions Episcopales. Il arriva de là que ces Prélats furent censez membres d'un corps qui selon sa prémiére institution, ne devoit être que de Prêtres & de Diacres. Ainsi le Collége des Cardinaux a été enfin composé de trois ordres, d'Evêques en assez petit nombre, de Prêtres & de Diacres. Il est si vrai que réguliérement un Cardinal doit être du moins Diacre, que les Cardinaux du Conclave tenu après la mort de Grégoire XIII. firent difficulté d'y admettre Ferdinand Cardinal d'Autriche, lui demandérent ses lettres d'ordination, & soûtinrent qu'il ne pouvoit donner sa voix à l'élection du Pape, sans être Diacre, ou Prêtre. Mais ce Prince qui se prétendoit légitimement dispensé, aiant menacé de protester contre l'élection, en cas qu'on y procédât sans lui, on résolut de le recevoir au Conclave, & de supposer qu'il étoit Diacre, puisque le Pape l'avoit fait Cardinal. Expédient aussi ridicule qu'il en fut jamais.

Dans le temps même du mouvement que les Barberins causoient en Italie, il en arriva un dans le voisinage qui ne chagrina pas moins la Cour d'Espagne, qu'il donna de joie à celle de France. Le droit de bienséance paroît toûjours fort légiti-

me

me au Souverain dont les forces sont supérieures à celles de ses voisins. Louïs XIV. s'en est hautement servi en nos jours & sans le moindre scrupule: maxime de ses ancêtres maternels que certains flatteurs ont eu soin de lui insinuer, & qu'il a trouvée fort à son goût. Depuis que l'Empereur Charles-Quint eut mis le Duché de Milan dans sa maison, les Princes voisins furent presque tous obligez de s'acommoder avec lui, ou avec son fils, & de se rendre plus ou moins dépendans d'eux. Les Grimaldi Princes de Monaco petite ville maritime sur la côte de Genes près de Nice, traitérent avec lui, & consentirent de recevoir garnison, mais à de telles conditions que les droits de Souverain leur demeuroient entiérement. Le fameux Comte de Fuentes Gouverneur de Milan sous les successeurs de Charles-Quint, entreprit je ne sai comment l'an 1605. de mettre le Roi son maître en possession de Monaco, & de faire valoir en cette occasion, comme en quelques autres le droit de bienséance. On dit que pour en venir plus facilement à bout, il suborna des assassins qui tuérent Hercule Grimaldi Prince de Monaco. D'autres veulent que le meurtre fut commis par l'ordre de Charles Emmanuël Duc de Savoie. Quoi qu'il en soit, durant la minorité d'Honoré Grimaldi fils d'Hercule, la Cour de Madrid sut gagner le tuteur du jeune Prince, & l'engager à mettre Monaco dans une telle dépendan- 1641.

1641. ce du Roi d'Espagne, que le Commandant de la garnison Espagnole étoit maître absolu de la place, & qu'il ne restoit au Prince qu'un vain titre sans autorité. Pour le dédommager en quelque maniére, on lui donna des terres dans le Roiaume de Naples. On le fit même ensuite Chevalier de la Toison d'or, dans l'espérance que cette distinction l'attacheroit entiérement aux intérêts de la Maison d'Autriche.

Soit qu'Honoré se voulût venger de ceux qu'il croioit auteurs de la mort de son pére, soit que les Espagnols le tinssent dans une trop grande servitude, & l'obligeassent, comme on le dit, à des dépenses excessives, il résolut de secouër le joug de leur domination. Mais cela ne se pouvoit qu'en changeant de maître. Comment auroit-il résisté à l'Espagne, sans l'appui de la France? Trop foible pour entretenir lui-même une bonne garnison, il ne se pouvoit dispenser d'en recevoir une Françoise, en chassant l'Espagnole. Les conditions plus avantageuses que le Cardinal de Richelieu lui offroit & à Hercule Grimaldi son fils, tentérent si fort Honoré, que durant deux ou trois ans, il chercha continuellement les moiens de renoncer seurement à l'Espagne & de se donner à la France. On rapporte que Grimaldi Genois son parent, que nous avons vû depuis Cardinal & Archevêque d'Aix en Provence, allant à Paris, où le Pape Urbain l'envoioit en qualité de Non-

ce,

ce, passa par Monaco, confirma le Prince dans sa résolution, & se chargea de ménager l'affaire, & de la concerter avec le prémier Ministre de Louïs. Le Comte d'Alais Gouverneur de Provence, eut ordre de tenir des troupes & des galéres prêtes pour l'exécution du projet, quand il en seroit temps. Les mesures ne furent point prises si secrétement, que le Cardinal Maurice de Savoie qui résidoit à Nice, ne découvrît quelque chose de ce qui se tramoit. Il en avertit le Comte de Sirvela Gouverneur de Milan, & celui-ci écrit à l'Officier Espagnol, qui commandoit à Monaco, de veiller sur la conduite du Prince. Honoré paroissoit si peu en état de secouër le joug, que le Commandant de la garnison de Monaco répondit à Sirvela qu'il enverroit prisonniers à Milan, le Prince & le Marquis Hercule son fils, dès qu'on le lui ordonneroit. Quelle dût être la surprise de Sirvela, quand il apprit peu de temps après, que les Espagnols avoient été chassez de Monaco le 18. Novembre, & que les François y étoient entrez! Voici comment la chose arriva. 1641.

Le Gouverneur de Milan aiant tiré une partie de la garnison de Monaco pour les besoins du Cardinal de Savoie à Nice; Honoré persuada au Commandant d'en détacher encore soixante hommes & de les envoier vivre à discrétion dans une dépendance de la Principauté de Monaco, afin

1641. afin d'en punir les habitans de quelque desobéïssance commise. Le Prince avoit eu la précaution de faire mettre en prison sous le même prétexte un nombre assez considérable de gens. On leur parle ensuite, on leur promet la liberté, & quelqu'autre récompense, pourvû qu'ils veuillent aider Honoré à s'assurer des Officiers Espagnols & de leurs soldats la nuit du 18. Novembre, lors que ceux-là seront profondément endormis après un magnifique repas que le Prince leur doit donner la nuit du 17. Novembre. Les prisonniers acceptent la proposition, & Honoré s'applique plus à bien concerter son projet, qu'aux préparatifs du régal. Les Officiers Espagnols font bonne chére, & s'enyvrent des vins exquis qu'on leur sert en abondance. Un peu avant le jour, le Prince & le Marquis Hercule son fils, forment deux compagnies de leurs prisonniers gagnez, surprénènt ce qui reste de la garnison Espagnole, les désarment, & s'assurent du Commandant & des Officiers endormis. Le Comte d'Alais averti de l'exécution du projet, arrive incontinent à Monaco, avec un bon nombre de soldats & des munitions. Honoré renvoie au Gouverneur de Milan, les Officiers & les soldats Espagnols, rend le collier de la Toison d'or, publie un manifeste, & se met hautement sous la protection de la Couronne de France. Louïs devoit lui donner en récompense l'ordre du S. Esprit, & le dédommager

de

de ce qu'il perdoit dans le Roiaume de Naples, par certaines terres près de Valence en Dauphiné, qui seroient érigées en Duché-Pairie, sous le nom de *Valentinois*, pour lui & pour ses enfans. On lui en accordoit encore deux autres avec le titre de Marquisat & de Comté, vingt-cinq mille écus d'argent, une pension de trois mille à son fils durant sa vie & une compagnie de gendarmes. Le Roi devoit mettre & entretenir une garnison de cinq cens hommes à Monaco, dont le Prince auroit le commandement: de maniére que le Lieutenant François nommé par le Roi, ne commanderoit la garnison Françoise qu'en l'absence du Prince. 1641.

Procédures du Parlement d'Angleterre.

Achevons le récit des événemens de l'an 1641. en disant quelque chose de ce qui se passa de plus remarquable en Angleterre, depuis la fin tragique du Comte de Strafford. La Chambre des Communes fiére d'avoir obtenu, que le Parlement ne pût être congédié, sans qu'elle & les Seigneurs y eussent préalablement consenti, commença, dit le Comte de Clarendon, d'étendre ses priviléges au delà de leurs anciennes bornes, d'agir indépendamment de la Haute en plusieurs affaires importantes, & de s'attribuer une jurisdiction contraire aux loix du Roiaume. Les Puritains plus nombreux dans cette assemblée, traitérent de criminels tous ceux qui leur déplaisoient, firent emprisonner plusieurs personnes, & agirent

1641. *Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 3. Book.*

avec autant de hauteur, que si le pouvoir de leur Chambre eût été pareil, que dis-je? supérieur à celui des Pairs, & du Roi même. Les principaux Magistrats qui eurent part à l'impôt de *la Marine*, furent accusez de Léze-Majesté devant la Chambre Haute, ou du moins d'une malversation * fort criminelle. On porta de semblables articles d'accusation contre l'Evêque d'Eli & quelques autres de ses confréres. Treize ou quatorze Prélats du prétendu Concile National de Laud Archevêque de Cantorberi, furent citez de même. On prétendit enfin que les Ecclésiastiques du prémier & du second ordre, coupables de plusieurs entreprises sur la jurisdiction civile, & sur l'autorité du Roi & du Parlement, devoient être condamnez à des amendes considérables, dont la somme fut taxée. Les harangues de deux ou trois Gentilshommes l'emportérent sur les humbles remontrances des Universitez d'Oxford & de Cambridge en faveur des Doiens, des Archidiacres, des autres dignitez Ecclésiastiques, & des Chanoines des Eglises Cathédrales. On résolut que les Chapitres seroient entiérement abolis, & que leur revenu seroit appliqué à des usages qu'on supposoit être plus avantageux à l'Eglise & à l'Etat.

Ces résolutions prises dans la Chambre Basse, ne passérent point à la Haute. Les Seigneurs convaincus de la faute qu'ils avoient faite en souffrant l'augmentation

* High Misdemeanour.

tation du pouvoir des Communes, rejettérent l'acte qu'elles avoient dressé, pour priver les Evêques du droit de séance au Parlement; quoi qu'on eût représenté de la part des Communes, dans une conférence tenuë sur cet article avec les Pairs certaines raisons spécieuses, & peut-être capables de leur persuader en un autre temps, de consentir à l'exclusion des Prélats, demandée avec tant de force & de persévérance. Que l'obligation de se trouver au Parlement détournoit les Evêques, des fonctions de leur Ministére, auxquelles ils faisoient avant leur ordination, vœu de s'appliquer entiérement. Que les anciens canons défendent aux Pasteurs de l'Eglise, de se mêler des affaires séculiéres. Ces Réformateurs si zélez pour l'observation des régles établies par les Apôtres & par leurs successeurs, les compteront pour rien, quand irritez de ce qu'ils n'ont pû chasser les Prélats du Parlement, ils presseront la suppression entiére de l'Episcopat; quoique les plus éclairez de leur faction avouassent de bonne foi, que si les Apôtres n'avoient pas institué les Evêques, ils en avoient du moins souffert, mêmes permis l'établissement. Mais on ne doit pas attendre que des gens qui se conduisent uniquement par esprit de parti, & sans consulter la raison, parlent & agissent conséquemment. Voici les autres raisons qu'ils alléguérent aux Seigneurs en cette occasion. Que les vingt-quatre Evêques

1641.

1641. d'Angleterre dépendoient des deux Archevêques, en conſéquence du ſerment d'obéïſſance canonique prêté par chaque ſuffragant à ſon Métropolitain. Que l'Epiſcopat n'étant pas une dignité héréditaire, il n'étoit ni juſte, ni raiſonnable, que celui qui en eſt revêtu ſeulement pour ſa vie, eût part au pouvoir législatif, qui décide des honneurs, des biens, & de la liberté de tous les ſujets du Roiaume. Que la plûpart des Prélats flattez de l'eſpérance d'être transférez à un Evêché plus riche, opinoient comme il plaiſoit à laCour. Que certains d'entr'eux aiant trop entrepris ſur la liberté de leurs inférieurs & des laïques, il étoit bon de diminuer leur crédit & leur autorité, en les réduiſant aux ſeules fonctions ſpirituelles. Enfin, que le droit de ſéance au Parlement, leur inſpiroit trop de faſte & d'orgueil, les rendoit inſupportables aux autres Eccléſiaſtiques, & mettoit une trop grande différence entr'eux & les Miniſtres du ſecond ordre.

Bien loin que le refus des Seigneurs décourageât les Puritains de la Chambre Baſſe, il les anima davantage contre l'Epiſcopat. On propoſe de dreſſer un acte, afin de le ſupprimer, ou du moins d'en changer preſqu'entiérement la forme, *parce qu'une longue expérience apprend*, diſoit-on dans la préface, *que cette maniére de gouvernement Eccléſiaſtique, eſt un grand obſtacle à la parfaite réformation de l'Egliſe, à l'acroiſſement de la Religion Proteſtante,*

tante, & au bien de l'Etat. Le Chevalier 1641.
Edouard Deering fit alors un discours rempli d'érudition, & capable d'en imposer à ceux qui cherchoient de bonne foi le rétablissement de la discipline primitive du Christianisme. Il remontra que les Evêques des prémiers siécles avoient un Conseil composé d'un certain nombre de Prêtres, sans lequel ils ne pouvoient rien ordonner. Cela se nommoit le *Presbytére*, comme on le voit dans les Epitres de S. Ignace Martyr, & dans les plus anciens Auteurs Ecclésiastiques. *Ne seroit-il point plus à propos*, dit le Chevalier, *de faire revivre le gouvernement établi du temps des Apôtres, que d'abolir ce qui a été institué du moins avec leur consentement, ou tacite, ou exprès. On pouroit mettre dans chaque Province d'Angleterre un Evêque, un Président, un Modérateur, un Surintendant, le nom doit être indifférent; & lui adjoindre douze Ecclésiastiques habiles, pour être ses Conseillers, ou Assesseurs, sans l'avis desquels il ne lui seroit pas permis de rien ordonner. Une pareille réformation*, ajoûta Deering, *est bonne & souhaitable, à mon avis. Mais je crains fort qu'on n'ose espérer de l'obtenir jamais.* Cela est de bon sens. La chose n'étoit nullement pratiquable dans la situation présente de l'Angleterre. L'auteur de la proposition le voioit fort bien. Mais ne vouloit-il point insinuer malignement que la réformation du gouvernement Episcopal paroissant impossible,

 on

1641. on ne feroit pas mal de le supprimer? Deering passoit alors pour un des plus ardens & des plus dangereux ennemis de l'Episcopat. Il tâcha dans la suite d'effacer la mauvaise opinion qu'il avoit donné de lui dans l'Eglise Anglicane, & de faire croire aux gens qu'il en vouloit seulement au faste & à l'orgueil de Laud Archevèque de Cantorberi, & des autres Prélats qui affectoient de suivre les exemples & les maximes de leur Primat.

Edouard Hyde depuis Comte de Clarendon & Chancelier d'Angleterre, déconcerta fort habilement le projet des Presbytériens. Choisi pour présider à la place de l'Orateur de la Chambre Basse, qui change sa forme ordinaire lors qu'avant que de prendre sa derniére résolution, elle veut examiner à fond une affaire importante, & donner à chaque membre la liberté de parler autant qu'il lui plaira, l'adroit Hyde prolongea tellement les séances, & affecta dans ses rapports de faire voir tant d'incertitude & de contradictions dans ce qui s'étoit dit de part & d'autre, que plusieurs membres ennuiez de ces longues & fatiguantes délibérations, qui durérent trois semaines, ou environ, sortoient & laissoient l'affaire indécise. Il n'y avoit que les entètez Presbytériens qui eussent la patience d'attendre jusques à la fin. Sur quoi le Lord Falkland dit assez plaisamment que les ennemis de l'Episcopat haïssoient également le Diable & les Evêques, & que les

les amis de ceux-ci aimoient mieux les abandonner aux invectives & aux réflexions malignes des Presbytériens, que de perdre leur dîner. A Dieu ne plaise que j'approuve tous les discours faits & toutes les résolutions prises dans une assemblée, dont l'issue fut fatale à l'Angleterre. Mais puisqu'un Historien doit rendre justice à tout le monde, je ne puis me dispenser de reconnoître de bonne foi, que les maniéres hautes, les innovations, & les entreprises de Laud, & des Prélats qui se dévouérent aveuglément à lui, déplurent si fort à un grand nombre de bons Anglois, que dégoûtez du gouvernement Episcopal, ils écoutérent volontiers les insinuations des Presbytériens qui disoient sans cesse qu'il falloit à l'exemple des Ecossois, s'en défaire une bonne fois & le supprimer sans ressource. Tant il est dangereux d'en vouloir trop faire dans une nation jalouse de sa liberté. 1641.

Le Roi mal conseillé ne parut pas plus prudent que ses Evêques. Par la subite dissolution des Parlemens précédens, & par ses délais affectez d'en convoquer un autre, de peur qu'on n'y entreprît de réformer les abus dont ses sujets se plaignoient généralement, il les réduisit à prendre la résolution de le mettre à quelque prix que ce fût, dans la nécessité d'en assembler un, de lui laisser la liberté de faire de grans changemens, & de ne le pouvoir congédier sans le consentement

1641. des deux Chambres. Des esprits factieux profitérent de la conjoncture, & le Roi digne d'ailleurs d'ètre chéri & reveré de ses sujets, se vid par de fausses démarches, plongé dans un abîme de malheurs inouïs. Il y avoit en Angleterre deux Tribunaux extraordinaires & fort utiles à la conservation de l'autorité Roiale; *la Chambre de l'Etoile*, instituée, ou du moins plus amplement rétablie par le Roi Henri VII. & *la grande Commission* pour les affaires Ecclésiastiques, érigée sous le régne d'Elizabeth. Ces deux Jurisdictions furent utiles au Souverain, & les sujets s'y soûmirent sans répugnance, dit le Comte de Clarendon, tant qu'elles n'entreprirent rien au delà des justes bornes qui leur avoient été prescrites. Mais au temps de Charles I. elles donnérent de si grans, de si fréquens sujets de plainte, que les deux Chambres du Parlement dont je parle, convinrent de les supprimer. Persuadé que cette réformation causeroit un préjudice considérable à son autorité, Charles rejetta hautement le 2. Juillet de cette année les deux actes qu'on lui présentoit pour cet effet. Mais son refus excita de si étranges murmures parmi les Communes, qu'il fut obligé d'aller trois jours après au Parlement, afin de les appaiser par son consentement. Je l'ai remarqué plus d'une fois: Telle fut la conduite ordinaire de ce Monarque infortuné. Il témoignoit du courage en certaines occa-

sions.

sions. Mais il n'examinoit pas auparavant, si l'état de ses affaires lui permettroit de soûtenir la démarche. Puis se trouvant hors d'état de résister, il cédoit avec tant de foiblesse que ceux qui cherchoient la diminution de sa puissance, fiers de l'avoir diminuée malgré lui, projettoient incontinent de la réduire à des bornes encore plus étroites, & peut-être de l'anéantir entiérement. 1641.

Les plus grandes affaires traitées dans le Parlement d'Angleterre depuis la mort de Strafford, à qui le Comte de Leycester succéda dans la charge de Viceroi d'Irlande, furent la paix entre les deux Roiaumes d'Angleterre & d'Ecosse, le licenciement des troupes de part & d'autre, & le moien de trouver l'argent nécessaire pour paier les deux armées, Angloise & Ecossoise: car enfin, dans le traité de Rippon, les Commissaires de Charles avoient promis des sommes considérables à celle-ci. Le Parlement d'Angleterre donna volontiers de l'argent pour se délivrer de deux armées dont l'entretien lui coûtoit extrêmement. Aprés de longues remises, les Commissaires des deux Roiaumes conclurent un traité de pacification vers le commencement du mois d'Août. Les Ecossois avoient demandé que le Roi fit un voiage en Ecosse, où sa présence paroissoit nécessaire pour le rétablissement d'une bonne correspondance entre lui & ses sujets. Il y consentit volontiers, persuadé qu'il étoit que s'il pouvoit ra-

Le Roi d'Angleterre part pour l'Ecosse.

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 3. Book. Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. III. Book.

1641. voir une fois l'affection & la confiance des Ecossois, cela lui seroit d'une grande utilité, pour se retirer plus facilement des embaras que lui causoient les Puritains d'Angleterre. La chose paroissoit d'autant plus facile, que quatre ou cinq personnes conduisoient tout le reste du Parlement d'Ecosse. Le Comte de Rothes avoit plus de crédit & d'autorité qu'aucun autre. On tâcha de gagner un Seigneur bien-aise d'obtenir une charge à la Cour, & un riche parti qu'on lui proposoit en Angleterre. Rothes, dit quelqu'un, promit tout au Marquis d'Hamilton qui lui portoit des paroles de la part du Roi. Mais le Comte mourut peu de jours après. Certains Auteurs croient que s'il eût vécu plus long-temps, Charles auroit facilement ramené les Ecossois. Mais d'autres pensent avec plus de vraisemblance, que ce Seigneur avoit pris des engagemens si étroits avec les confédérez de sa nation, qu'il n'auroit jamais pû se séparer de leurs intérêts, ni les desobliger en quelque chose d'important, sans s'exposer à leur indignation, & par conséquent, à perdre tout son crédit dans le parti.

L'Historien d'Hamilton touche assez legérement les prémiers commencemens des troubles d'Angleterre. Il se contente de nous représenter son Héros comme un des plus zélez, & des plus sincéres serviteurs du Roi. On le veut bien croire sur la bonne foi de cet Auteur grave. Mais il

il nous permettra, s'il lui plaît, d'ajoûter 1641.
que pour ſervir utilement ſon maître, Hamilton trahiſſoit le Parti Puritain, auquel il s'étoit dévoué d'une telle maniére, du moins en apparence, que ſenſibles aux bons offices qu'il leur rendoit, ou qu'il faiſoit ſemblant de leur rendre, Pym & ſes amis défendoient ouvertement le Marquis contre ceux qui cherchoient à le démaſquer & à le faire bien connoître. En voici une preuve convaincante. Depuis la mort du Comte de Strafford, quelques gens de la Chambre des Communes ſe mirent à crier ſans ceſſe, & en termes généraux, qu'il falloit prier inſtamment le Roi, d'éloigner les Conſeillers d'Etat mal intentionnez, qui demeuroient encore auprès de Sa Majeſté. Hyde fait dans la ſuite Comte de Clarendon & Chancelier d'Angleterre, perſuadé qu'on en vouloit à Lenox, depuis Duc de Richemond, & à d'autres, que le Parti Puritain prétendoit dépouiller de leurs charges, afin que leurs amis en fuſſent gratifiez; Hyde, dis-je, entreprit de faire ceſſer ces crieries importunes, & en vint aſſez adroitement à bout. *Pourquoi*, remontra-t'il, *repéter continuellement qu'il eſt à propos que les mauvais Conſeillers ſoient éloignez de la perſonne du Roi, ſans nommer aucun de ceux qu'on croit ſuſpects? Prenons un jour, afin d'examiner ſérieuſement cet article important. Que chacun découvre librement ceux dont la nation ſe doit défier à ſon avis. Pour*

 moi,

1641. *moi, je dirai franchement ma pensée, & je désignerai quelqu'un sans hésiter.* Pym & ceux de sa cabale convaincus qu'Hyde nommeroit Hamilton, & le peindroit d'après nature, n'insistérent pas davantage & se turent.

Après la conclusion de la paix entre les deux Roiaumes, il fallut que Charles nommât un Général à la place du Comte de Strafford, & lui donnât la commission de congédier l'armée d'Angleterre, & les garnisons extraordinaires mises à Berwick & à Carlisle, comme on en étoit convenu avec les Ecossois. Le Roi jetta les yeux sur le Comte d'Holland, Seigneur qui faisoit profession d'un attachement particulier au service de la Reine Henriette. Le Comte d'Essex naturellement fier, & rempli de son propre mérite en fut irrité, quoiqu'il semblât devoir être content de ce que Charles l'avoit fait Grand Chambellan de sa maison, à la place du Comte de Pembrock. Outre qu'un emploi militaire étoit plus du goût d'Essex, il s'imagina que si le Roi lui donnoit la Charge de Chambellan, cela venoit uniquement de ce que Sa Majesté n'osoit en revêtir un autre, de peur que le Parti Puritain qui ménageoit Essex, ne se mît à crier, qu'on affectoit de négliger le Seigneur le plus capable de remplir les prémiéres dignitez, parce qu'il ne se dévouoit pas aveuglément à la Cour. Pym & ceux de sa faction bien-aises d'attacher encore plus Essex à leurs intérêts, ne

ne manquérent pas de flatter ſa vanité, de blâmer l'injuſtice qu'on lui faiſoit, & de fomenter ſon mécontentement. Pour le dédommager en quelque maniére, ils firent tant que le Roi partant pour l'Ecoſſe, ne ſe put diſpenſer de lui acorder le Généralat des troupes Angloiſes en deçà de la Trent. Clarendon prétend que Charles fit une faute, de négliger en cette occaſion Eſſex, qui l'auroit ſervi avec plus d'honneur & de fidélité que l'autre. La remarque paroît d'autant plus juſte, que chagrin bien-tôt après de ce que le Roi lui avoit refuſé la dignité de Baron pour un Gentilhomme qui promettoit dix mille livres ſterling à ceux qui lui obtiendroient cette grace, Holland ſe brouille ouvertement avec Charles, & avec la Reine Henriette, & s'unit plus que jamais avec les Puritains. Triſte & déplorable ſituation d'un Roi, qui environné d'ennemis dangereux & violens, n'a ni aſſez de dignitez, ni aſſez d'emplois à ſa diſpoſition, pour ſe conſerver un petit nombre de ſerviteurs, ou trop hautains, ou trop intéreſſez! Le dépit qu'Eſſex conçut alors, ne contribua-t'il point à le déterminer dans la ſuite, à recevoir le commandement de l'armée contre le Roi, qui n'avoit pas voulu le faire Général de la ſienne? 1641.

Quoi qu'il en ſoit, Pym & ceux de ſa cabale qui craignoient la parfaite réconciliation du Roi avec ſes ſujets d'Ecoſſe, remuérent ciel & terre pour le détourner de

ſon

1641. son voiage à Edimbourg. On lui demanda de nommer un Viceroi, & de lui laisser le pouvoir de consentir de la part de Sa Majesté, à certains actes que la Chambre des Communes projettoit de dresser. La proposition fut rejettée, comme contraire à la pratique constante des Parlemens d'Angleterre, où le Roi ne nomme jamais des Commissaires pour passer en son nom des actes, qui n'ont pas encore été agréez dans les deux Chambres. Inébranlable dans sa résolution d'aller au plûtôt tenir le Parlement d'Ecosse, & de s'éloigner de celui d'Angleterre, dont il recevoit tous les jours de nouveaux sujets de chagrin, Charles part de Londres le 10. Août après avoir recommandé en peu de mots aux deux Chambres de prendre soin du Roiaume durant l'absence de Sa Majesté. Il fallut essuïer encore la mortification d'avoir auprès de soi des Commissaires choisis parmi les Seigneurs & les Communes, sous prétexte que je ne sai quels intérêts restoient à régler entre les deux Roiaumes. N'étoit-ce pas donner au Roi de véritables espions, qui devoient rendre un compte exact de toutes ses démarches, & de tout ce qu'ils pouroient découvrir de ses desseins, aux Chefs du Parti Puritain? A peine Charles est-il en Ecosse, que les Communes d'Angleterre demandent que Sa Majesté donne pouvoir aux Commissaires Anglois qui sont auprès d'elle, de négocier avec ceux que le Parlement d'Ecosse poura nommer, & de con-

conclure conformément aux instructions 1641.
que les deux Chambres de celui d'Angleterre enverront du consentement de Charles. On les dressa même dans la Chambre Basse, ces instructions importantes. C'est ainsi que les Républicains Anglois commençoient de réduire leur Roi à la condition du *Doge* de Venise, en lui adjoignant des Députez de leur prétendu *Sénat*, sans l'avis desquels il ne devoit rien faire, & qu'on chargeoit expressément de suivre les ordres qu'ils recevroient de Londres. Eloigné des importunitez continuelles & pressantes du Parti Puritain, Charles refuse de signer une pareille commission. *Cela ne serviroit*, dit-il, *qu'à exciter de nouvelles contestations, qui me retiendroient plus long-temps en Ecosse. Le Parlement d'Edimbourg a ratifié le traité de pacification entre les deux Roiaumes. L'armée Ecossoise a repassé la Tueed, & mon Général a congédié celle d'Angleterre. Quelle autre affaire reste-t'il à terminer?*

Quelques jours avant son départ, le Roi ordonna au Comte d'Ormond Lieutenant Général des troupes d'Irlande, qui montoient à douze mille hommes, ou environ, de les congédier comme inutiles à Sa Majesté, depuis la conclusion de la paix entre l'Angleterre & l'Ecosse. Don Alphonse de Cardenas Ambassadeur d'Espagne auprès de Charles, demanda la permission de prendre au service du Roi son maître, les Irlandois congédiez. Charles

1641. les voulut bien en donner quatre mille, à condition que Sa Majesté Catholique ne trouveroit pas mauvais, qu'il laissât au Roi de France la liberté d'en faire venir un pareil nombre dans ses armées. Le Parti Puritain s'opposa de toute sa force au projet d'envoier les soldats Irlandois dans les païs étrangers. Quelques-uns crurent que Pym & les gens de sa cabale affectoient de traverser ainsi le Roi dans tous ses desseins, pour diminuer son crédit en Espagne & en France, & pour faire connoître au dehors, jusques où s'étendoit le pouvoir de la Chambre des Communes. D'autres soupçonnérent que l'Ambassadeur de France qui entretenoit une assez grande correspondance avec Pym, l'avoit engagé à s'opposer à la demande du Ministre Espagnol. Cela paroît d'autant plus vraisemblable que la Cour de France, qui ne manquoit pas de soldats, pensoit moins à augmenter ses troupes, qu'à empêcher que le Roi d'Espagne ne trouvât de quoi suppléer à ceux qu'il seroit bien-tôt obligé de tirer des Païs-Bas, pour défendre la Catalogne & l'Aragon, que le Cardinal de Richelieu projettoit d'attaquer puissamment l'année suivante. La conjecture du Comte de Clarendon n'est-elle point meilleure? Une horrible conjuration se tramoit depuis long-temps en Irlande. Tout étoit si bien concerté, qu'elle devoit éclatter dans peu de jours. J'en parlerai incontinent. Par le moien des Commissaires envoiez d'Irlande pour

appuier

appuier l'accusation intentée contre le Comte de Strafford, qui s'étoient fort étroitement liez avec les ennemis de ce Seigneur, ne fit-on point ensorte que les Puritains empêchassent le Roi de faire sortir hors de leur île, un si grand nombre d'Irlandois, de peur que le complot ne se put exécuter, faute de troupes disciplinées ? 1641.

Entreprises du Parlement d'Angleterre durant l'absence de Sa Majesté Britannique.

Les Pairs du Roiaume, & le plus grand nombre des Gentilshommes de la Chambre des Communes, fatiguez d'une assiduité de dix mois ou environ, s'en allérent à la campagne immédiatement après le départ du Roi. Il ne reste pas plus de vingt Seigneurs, & peut-être cent membres de la Chambre des Communes. On parla pour-lors de s'ajourner les uns & les autres à la S. Michel prochaine. Car enfin, il étoit à craindre que bien-tôt il n'y eût pas quarante personnes dans la Chambre Basse, nombre absolument requis selon les loix, afin qu'on y puisse délibérer sur une affaire. Pym & ses amis priérent les Seigneurs & les autres, d'attendre encore quelques jours, & promirent qu'après cela, on donneroit à chacun la liberté d'aller prendre l'air à la campagne ; celui de la ville devenant tous les jours plus mauvais. Les fiévres malignes y enlevoient beaucoup de gens. La proposition de permettre aux Couronnes étrangéres de prendre à leur service un certain nombre des soldats Irlandois nouvellement congédiez, fut prémiérement mise

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book.

1641. mise sur le tapis dans la Chambre des Communes. On prétendoit passer ensuite à la réformation de l'Eglise, & revenir au projet d'exclure les Evêques du Parlement, quoique l'acte dressé pour cet effet eût été rejetté par la Chambre Haute: procédure contraire aux régles du Parlement. Un acte rejetté ne se propose point une seconde fois dans la même session. Il faut attendre une prorogation, ou la convocation d'un nouveau Parlement. Mais Pym & ceux de sa cabale, qui regardoient leur assemblée comme devant toûjours subsister, se croioient désormais au dessus des régles, quelqu'anciennes qu'elles pussent être.

Le Chevalier Benjamin Rudyard parla sur la prémiére affaire. *Comme la situation de nôtre île*, dit-il, *ne demande pas que nous pensions à nous agrandir en terre ferme, le véritable intérêt de l'Angleterre, c'est de tenir la balance égale dans la Chrétienté. Telle fut la maxime constante du Roi Henri VIII. Il se déclara tantôt pour l'Empereur, & tantôt en faveur de la France. Quelques-uns blâment sa conduite comme inconstante & irréguliére. Pour moi, j'en admire la sagesse. Il ne vouloit pas souffrir que la balance panchât plus d'un côté que de l'autre. La Maison d'Autriche s'affoiblit en Espagne, & par conséquent en Allemagne. Celle de France devient tous les jours plus puissante. Craignons l'agrandissement d'une nation voisine, qui nous incommoderoit plus que l'autre.*

tre. Qui ne croiroit qu'après cet exorde, Rudyard va conclure, qu'il faut assister la Maison d'Autriche contre la France, & que cela sera d'autant plus avantageux à l'Angleterre, qu'un bon nombre de troupes, dont elle se poura utilement servir en cas de besoin, sera entretenu aux dépens des étrangers? Le Chevalier pense à tout autre chose. Il veut qu'on n'aide aucune des deux Couronnes. L'Espagne ne lui paroît pas encore assez foible, quoiqu'en deux ans elle ait perdu le Portugal & la Catalogne. Il faut attendre qu'elle soit beaucoup plus démembrée. On raisonne maintenant d'une maniére fort différente dans le Parlement d'Angleterre. Il n'épargne ni hommes, ni argent, pour remettre l'Espagne en possession de tout ce qu'elle possédoit au temps de la harangue de Rudyard. Ce n'est qu'avec répugnance & par une nécessité pressante, qu'on ne paroît pas si fort éloigné de laisser à la France le Roussillon, la Franche-Comté, une partie de l'Alsace, & quelques villes conquises dans les Païs-Bas Espagnols. *L'Ambassadeur du Roi*, ajoûte le Chevalier, *négocie à la Cour de Vienne le rétablissement de la Maison Palatine. Si nous rendons l'Empereur plus puissant, nous le mettons en état de rejetter nos instances en faveur des Neveux de Sa Majesté.* Voilà pourquoi la politique de Rudyard semble d'abord donner ici à gauche. En bon Anglois, & en zélé Protestant, il avoit remontré vivement la né-

1641.

1641. cessité d'assister l'Electeur Palatin. Il vouloit donc que sans trop contribuer à l'agrandissement de la France, on laissât la Maison d'Autriche s'affoiblir encore plus, afin qu'obligée de recourir à l'Angleterre, elle accordât à celle-ci le rétablissement de la Maison Palatine. Pour bien juger de la justesse d'un discours politique, il faut toûjours considérer la conjoncture du temps, des affaires, & des intérêts présens. *Je n'ai jamais cru*, poursuit le Chevalier, *qu'il fût à propos que les Irlandois s'aguerrissent hors de leur île. Cela les encourage à se soulever, à nous causer plus d'embaras, & à prendre des liaisons dangereuses avec les Souverains de leur Religion. Il vaut mieux les emploier à cultiver leur païs fertile, dont une grande partie demeure en friche.* L'avis étoit bon : mais il venoit trop tard. Les Irlandois armez & disciplinez par les soins du Comte de Strafford, à l'occasion de la guerre entreprise contre les Confederez d'Ecosse, avoient lié la partie d'une révolte générale dans leur île. Si Rudyard eût connu ce qui se tramoit alors, il auroit conseillé de disperser promptement tous les soldats Irlandois dans les païs étrangers. *Voulons-nous*, dit-il enfin, *aider le Roi d'Espagne à subjuguer les Portugais? Cela seroit extrêmement préjudiciable à l'Etat & à la Religion. Souhaitons plûtôt de voir sa Monarchie encore plus démembrée. Il nous seroit beaucoup plus avantageux de secourir le nouveau Roi de Portugal. S'il nous*

nous demandoit des troupes, je serois d'avis qu'on lui en donnât. La balance deviendra plus égale dès-qu'on enlèvera le Portugal à l'Espagne. La Maison d'Autriche n'a que trop profité de nôtre connivence. C'est ce qui a causé la perte du Palatinat. Voilà tout ce que je trouve sur la proposition de permettre aux soldats Irlandois, d'aller servir dans les païs étrangers. Si le Comte de Clarendon qui entendit le discours de Rudyard, y eût fait plus d'attention, peut-être qu'il n'auroit pas tant blâmé les Gentilshommes de la Chambre des Communes, qui furent du même sentiment. 1641.

Les Puritains, ou Presbytériens, toûjours supérieurs nonobstant le petit nombre de ses membres demeurez à Londres, entreprirent alors de réformer la liturgie, & l'ordre établi dans les Eglises. Le 8. Septembre, ils résolvent de faire plusieurs changemens dans la prémiére, sans avoir égard aux vives remontrances d'Edouard Hyde & de quelques autres, & d'abolir les nouvelles cérémonies introduites par Laud Archevêque de Cantorberi. Les Seigneurs choquez des entreprises de la Chambre Basse, commandent que conformément à leur ordonnance du 16. Janvier précédent, le service divin se fera dans les Eglises, selon ce qui a été réglé par divers Actes des Parlemens sous les régnes précédens. Les Communes refusent hautement de céder à la résolution des Pairs, & déclarent par un acte imprimé,

1641. primé, que de vingt Seigneurs dont la Chambre Haute se trouvoit composée, il y en avoit eu neuf d'un avis contraire à celui des autres; qu'elles ne pouvoient y déférer, qu'il falloit remettre la décision de cette affaire à un autre temps, lors que le Parlement seroit plus nombreux, & qu'en attendant une parfaite réformation, chacun devoit demeurer en repos, & ne rien faire qui pût troubler ni le service divin, ni la tranquillité publique. Nonobstant cette déclaration, la populace animée sous main par les Ministres Presbytériens, & par les Chefs du Parti Puritain, s'attroupe, va dans les Eglises, renverse les balustres mis autour de la table de la Communion placée à l'extrémité en maniére d'autel vers l'Orient, & tâche de remettre les choses sur le pied, où elles étoient avant les innovations, & les pratiques introduites par l'Archevêque de Cantorberi. Il y eut de grans tumultes, des coups donnez & peut-être du sang répandu en quelques endroits. Des gens sages & modérez voulurent arrêter l'emportement du peuple. Mais il fallut enfin céder à des furieux qui prétendoient exécuter ce que la Chambre des Communes avoit ordonné le 8. Septembre, de mettre la table de la Communion, où elle étoit autrefois, d'ôter les balustres, les cierges, les chandeliers, & les bassins mis sur les autels placez à l'Orient; sans considérer que les Pairs aiant rejetté la résolution des Communes, celles-ci qui ne pouvoient rien commander sans le con-

consentement de la Chambre Haute, 1641.
avoient déclaré depuis, qu'il falloit laisser les choses en même état, jusques à ce que le Parlement fût plus nombreux. Pym & ses collégues dans la commission, dont je parlerai incontinent, se voulurent faire un mérite d'avoir prévenu, ou arrêté les tumultes sur l'exécution de l'ordre de la Chambre des Communes contre les innovations faites dans le culte public. En croirons-nous ces Messieurs sur leur parole? Le Comte de Clarendon insinuë, que bien loin de s'opposer aux voies de fait, ils les appuiérent autant qu'il leur fut possible.

Dans le traité de paix entre l'Angleterre & l'Ecosse, on avoit mis cette clause, que les deux nations célébreroient un jour solennel d'action de graces à Dieu, pour la conclusion de cette grande affaire. Le Roi le devoit indiquer selon les loix & l'usage constant de l'Angleterre. Mais les deux Chambres du Parlement ne crurent pas devoir attendre ses ordres. Elles commandent que la célébration s'en fasse le 7. Septembre dans toute l'Angleterre & dans le Païs de Galles. Williams Evêque de Lincoln & Doien de l'Eglise de Westminster, dressa une formule de priéres pour cette Collégiale, & pour la paroisse de Sainte Marguerite qui en dépend. C'est-là que la Chambre Basse a coûtume de se rendre, lors qu'elle assiste en corps à quelqu'acte solennel de dévotion. Pym & les gens de sa faction refusent

1641. ſent de s'y trouver le jour de l'action de graces, ſous prétexte que Williams n'avoit pas droit de preſcrire une formule de priéres pour les Egliſes de ſa juriſdiction, & ménent la Chambre des Communes à la chapelle d'un des divers Colléges * d'Avocats à Londres, où le ſervice ſe devoit faire plus à leur gré. On dit que les Miniſtres factieux ſe déchainérent étrangement ce jour-là, contre ceux qui n'approuvoient ni les procédures, ni les entrepriſes des Puritains; que leurs ſermons furent remplis d'éloges donnez avec profuſion aux confédérez d'Ecoſſe, & au parti qui prévaloit dans le Parlement d'Angleterre. Telle eſt depuis long-temps la coûtume des Prédicateurs Anglois. Aſſez ſouvent ils s'étendent plus ſur la Politique & ſur les affaires d'Etat, que ſur les véritez de la Religion. Cela ne ſe permet pas ailleurs: Et je croi que c'eſt avec grande raiſon. Mais en Angleterre, les deux partis conſpirent à laiſſer aux Miniſtres une licence qui peut cauſer de fort grans déſordres. Ceux qu'on appelle *Wigs*, ou *Tories*, ſont bien-aiſes de faire déclamer leurs Prédicateurs ſur l'adminiſtration des affaires publiques, quand on le juge à propos pour l'intérêt du parti. Quelque Miniſtre qui cherche étourdiment à ſe ſignaler, ne manque pas d'être atrappé de temps en temps. Son ſermon eſt condamné, & ſa perſonne mêmes flétrie, ſelon

* Lincoln's Inn.

lon que le parti contraire au sien, l'emporte dans le Parlement. Ce qui est aujourd'hui mauvais & séditieux, se trouvera demain raisonnable & conforme aux principes du gouvernement établi. Plût à Dieu que les Ministres de l'Evangile eussent tous assez de droiture & de desintéressement, pour ne rendre pas la Chaire de vérité esclave des passions de certaines gens, qui ne pensent qu'à se servir de la Religion pour leurs intérèts particuliers. 1641.

Le 9. Septembre la Chambre des Communes & celle des Pairs s'ajournent au 20. Octobre suivant. La prémiére nomme plus de quarante Commissaires, qui devoient s'assembler deux fois la semaine dans la chambre de *l'Echiquier* à Westminster. On leur donne un ample pouvoir de délibérer sur les affaires qui pouroient survenir durant l'absence du Parlement, & d'en conférer avec les Commissaires que les Pairs choisirent dans leur Chambre au nombre de sept, ou de douze selon certains Auteurs. Six des Commissaires de la Chambre Basse, & trois de la Haute pouvoient agir & ordonner au nom de tous leurs Collégues, s'il ne s'en trouvoit pas un plus grand nombre dans l'Assemblée. A l'imitation des Diétes d'Allemagne, cette nouvelle maniére de s'ajourner, en laissant des Commissaires avec le pouvoir d'agir au nom du Parlement fut appellée, *le Recès* des deux Chambres. Pym n'avoit pas manqué de se faire élire Président

1641. de la Commiſſion des Communes. Il entretint une grande correſpondance avec le Chevalier Stapleton & Hambden qui ſuivirent le Roi en Ecoſſe avec la même qualité de Commiſſaires de la Chambre des Communes. Le Lord Howard d'Eſcrick fut le ſeul de ceux que la Chambre Haute avoit nommez, qui acompagna le Roi dans ſon voiage. Stapleton Gentilhomme de bonne maiſon, ennemi du Comte de Strafford, s'étoit joint au Parti Puritain, moins par inclination, que pour ſe venger d'un Miniſtre d'Etat qui l'avoit mécontenté. Pym envoioit ſouvent des exprès à Stapleton & à ſon Collégue, afin de les avertir de ce qui ſe paſſoit à Londres, & d'apprendre d'eux les démarches du Roi, & ce qu'ils pouvoient découvrir de ſes deſſeins ſecrets. Tels furent les prémiers commencemens du gouvernement que les prétendus Réformateurs de l'Egliſe & du Roiaume d'Angleterre méditoient d'introduire au-plûtôt. Fairfax & Cromwell faiſoient alors ſi peu de figure, qu'on ne les mit pas même au nombre des Commiſſaires laiſſez à Londres. Cependant quelques paroles échappées peu de temps après à Cromwell, donnent à penſer que cet homme pénétrant & diſſimulé, projettoit de rendre le Parlement perpétuel; qu'il s'intriguoit déja pour cet effet, & qu'il avoit réſolu de ſortir de ſon païs, où lui & les gens de ſa cabale ne ſeroient pas en ſeureté, ſi certaines meſures priſes pour l'exé-

l'exécution de leur projet, étoient une fois déconcertées. 1641.

Le Parlement reprit ses séances ordinaires le 20. Octobre. Pym rapporta en détail dans la Chambre Basse, ce que lui & ses collégues avoient fait durant le *Recès*, & y donna le tour le plus plausible & le moins odieux qu'il put. Ce ne fut pas sans déguiser la vérité. Sur quelques bruits répandus exprès, qu'il se tramoit une autre conspiration contre le Parlement, la Chambre des Communes ordonne qu'il y ait jour & nuit dans la Cour du Palais de Westminster, sous la direction du Comte d'Essex Général des troupes en deça de la Trent, une compagnie de cent hommes armez de la milice de la Ville, pour la seureté du Parlement, & que la garde se reléve deux fois par jour. Ces Messieurs prétendoient-ils déja être des Souverains? Après avoir pourvû à la conservation de leur vie, à qui personne n'en veut, ils se remettent à la réformation de l'Eglise. Ce fut alors que le Chevalier Edouard Deering, qui avoit déclamé contre les Evêques avec tant de violence, & proposé d'abolir l'Episcopat, ou du moins de le changer en une espéce de *Surintendance*, à la maniére des Luthériens, entreprit d'ouvrir les yeux aux gens de son parti; soit qu'après de sérieuses réflexions sur les sentimens qu'il avoit trop aveuglément suivis, il en eût apperçu les funestes conséquences; soit que des Théologiens & des Politiques

1641. plus éclairez que lui, l'eussent desabusé & lui eussent représenté le tort qu'il avoit de se livrer à des factieux, qui bien loin de projetter une réformation utile & raisonnable, ne pensoient qu'à introduire un dangereux fanatisme. Il représente donc dès le 21. Octobre, que les Villes & les Provinces n'envoient pas leurs Députez au Parlement, pour gouverner le Roiaume avec un pouvoir purement arbitraire, sur tout en matiére de Religion. Deux jours après, il déclare sans façon, que si on ne remédie efficacement à la licence introduite, toute la jeunesse d'Angleterre deviendra bien-tôt, ou Papiste, ou Socinienne, ou fanatique. Deering s'en avisoit trop tard. Il n'étoit plus temps de vouloir guérir un mal, qu'il avoit contribué lui-même à rendre presqu'incurable. On le laissa dire, & ses remontrances furent méprisées, comme la rétractation forcée d'un homme qui cherchoit à se racommoder avec la Cour & avec le Clergé, dont il se repentoit d'avoir attiré l'indignation & la haine.

Le Roi d'Angleterre se dépouille de toute son autorité en Ecosse.

Charles déconcerté par la mort du Comte de Rothes, qui lui avoit promis de mettre les conféderez d'Ecosse dans les intérêts de Sa Majesté, se rendit aux insinuations du Marquis d'Hamilton, qui lui conseilloit de gagner le Comte d'Argile, Seigneur d'un aussi grand crédit que l'autre dans le même parti. Mais si le Roi partit de Londres dans le dessein d'ac-

d'accorder tout aux Ecossois, & même beaucoup au delà de ce qu'ils pouvoient espérer, quel besoin avoit-il de chercher des gens qui disposassent les esprits à se réconcilier avec lui? Cela me persuade que si dans le voiage dont je parle, il fit des fautes si énormes qu'il perdit son crédit, sa réputation & son autorité dans un Roiaume, dont il prétendoit se servir utilement dans la situation présente de ses affaires en Angleterre, ce fut moins un dessein prémédité, que l'effet de sa facilité ordinaire à suivre trop aveuglément les avis de quelques faux confidens, qui sacrifioient l'honneur & le pouvoir de leur Maître à leur propre avantage. Après une rupture ouverte dans l'assemblée de Glasgow, Hamilton & Argile se racommodérent vers ce temps-ci. On peut bien penser que le Marquis uniquement appliqué à ménager les confédérez d'Ecosse & les Puritains d'Angleterre, afin de conjurer l'orage qui ne le menaçoit guéres moins que Strafford, n'eut pas de peine à faire les prémiéres avances. Pour donner au Comte d'Argile des marques d'une réconciliation sincére, il propose au Roi de rapprocher de sa personne un Seigneur capable de le servir du moins aussi utilement que Rothes, & se lie si étroitement avec le Comte, qu'il devient lui-même suspect à Sa Majesté. On commence de le regarder de mauvais œil. Le souple & dissimulé Hamilton sut dissiper les ombrages donnez à un Prince trop

1641.

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book. Burnets Memoirs of the Duke of Hamilton. III. Book.

1641. prévenu en sa faveur, & engager Pym & le Parti Puritain du Parlement d'Angleterre, à prendre hautement son parti, aussi bien que celui d'Argile, & à s'intéresser également à la conservation de l'un & de l'autre. Cela devoit augmenter les soupçons & la défiance du Roi. Le Marquis se tira d'intrigue par son artifice ordinaire. *Si Vôtre Majesté*, lui dit-il, *ne veut ni agir en Souverain, ni refuser la moindre chose de ce que la Chambre des Communes vous demande, vous ne devez pas trouver mauvais que vos serviteurs pensent à mettre leur vie en seureté, par une feinte forcée de s'accommoder avec des gens qui nous haïssent seulement à cause de nôtre attachement à vôtre personne.* Charles renouvelle la parole déja donnée à Hamilton, qui continuë de s'intriguer avec les ennemis de son Maître. L'Historien du Marquis rapporte que le Roi Charles II. lui a dit cette anecdote de la permission donnée à son Héros. Recevons la, puis qu'elle vient d'un si bon endroit. Ce Prince la tenoit de la Reine sa mére. Mais qu'il nous soit permis d'ajoûter, qu'elle confirme parfaitement ce que le Comte de Clarendon raconte de ce qui se passa entre Charles I, & Hamilton à York. J'en ai parlé ci-dessus.

Bien-tôt aussi lasse de l'Ecosse, qu'elle avoit été impatiente d'y aller, Sa Majesté Britannique acorda tant de choses aux conféderez de cette nation, que le monde eut sujet de s'imaginer que le but

prin-

principal du voiage du Roi à Edimbourg, c'étoit de se défaire de toute l'autorité que ses ancètres lui avoient laissée, & de l'abandonner libéralement & sans restriction à des gens qu'il poursuivoit les années précédentes comme des rebelles. Le seul Duc de Lenox lui donnoit de bons avis. Ses autres Ministres, ou confidens, n'avoient égard ni à sa seureté, ni à son honneur. Le Marquis d'Hamilton lié avec le Comte d'Argile, appuioit si fortement les demandes les plus exorbitantes des conféderez, que quelques personnes bien intentionnées crurent devoir desiller les yeux au Roi, & lui insinuer qu'Hamilton le servoit fort mal. Sa Majesté en parut quelque temps persuadée. Le Marquis dissipe des soupçons peut-être trop justes. Elle consent qu'il soit disculpé par un acte authentique du Parlement, & déclaré bon serviteur du Roi, & fidéle à la patrie. Cela signifioit dans le langage de ceux qui le dressérent, qu'Hamilton rendoit tous les bons offices imaginables aux conféderez. Afin de mieux couvrir leur jeu, Argile & lui font courir le bruit d'une conspiration tramée pour les perdre dans l'esprit du Roi & mêmes pour leur ôter la vie. Grande émotion à Edimbourg; le peuple se déclare en faveur des deux Seigneurs, qui sortent de la ville & se retirent à la campagne; soit qu'ils veuillent faire semblant de mettre leurs personnes en seureté, soit qu'ils préten- 1641.

1641. dent insinuer au Roi, qu'ils craignent que le peuple convaincu de la malignité de leurs ennemis, ne se souléve & ne perde le respect dû à la majesté du Souverain, en prenant les armes en sa présence. L'affaire est examinée dans le Parlement d'Ecosse. On recherche les auteurs & les circonstances du prétendu complot contre Hamilton & Argile. Après un si grand fracas rien ne se découvre. Stapleton & Hambden Agens de la Chambre des Communes d'Angleterre auprès du Roi, avertissent promptement Pym & ses amis de ce qui se passe en Ecosse. On en fait le rapport à la Chambre Basse; & Pym l'engage à dresser de nouvelles instructions, où elle recommande instamment à Stapleton & à Hambden d'agir en faveur des deux Seigneurs Ecossois, & de remontrer à Sa Majesté que le Comte de Crawford qu'on prétend être le Chef de la conspiration formée contr'eux, est un Papiste & un ennemi du bien public.

Comme s'il avoit entiérement oublié depuis l'emprisonnement de Laud Archevêque de Cantorberi, sa prémiére aversion du culte des Eglises Presbytériennes, Charles y assiste réguliérement à Edimbourg; fait prêcher devant lui le Ministre Henderson, qui avoit sonné d'une maniére si violente & si emportée, la trompette de sédition, & veut que le Patriarche des Presbytériens choisisse lui-même les autres Prédicateurs pour la cha-

chapelle de Sa Majesté. Cette condescendance de Charles & sa facilité à passer l'acte de l'abolition de l'Episcopat en Ecosse, ne donnent-elles point à penser, qu'il ne regardoit ni la liturgie, ni le gouvernement de l'Eglise par des Evêques, comme deux choses essentielles à la Religion, & que si dans la suite il aima mieux tout souffrir, que de consentir à la suppression de l'Episcopat en Angleterre; ce fut moins un effet de sa conviction intérieure de la nécessité absolue & indispensable d'un pareil gouvernement, qu'une preuve qu'il étoit persuadé qu'un si grand changement seroit injuste & préjudiciable à l'Angleterre dont il renversoit l'ancienne constitution. Si la mort du Comte de Strafford causa de si grans scrupules à Charles, comme il le proteste lui-même, que dès-lors il prit une ferme résolution de ne signer jamais rien contre les lumiéres de sa conscience, comment a-t-il pû consentir à l'acte de l'abolition d'une chose qu'il croioit certainement contraire à la Religion? Que si vous demandez si ce Monarque pieux & juste ne devoit pas penser que l'Episcopat fût aussi utile en Ecosse qu'en Angleterre; à cela je n'ai autre chose à répondre, si non qu'il put considérer que la réformation de l'Eglise d'Ecosse avoit commencé de même que celle de Genéve, de la Suisse, & des Provinces-Unies, où cette dignité fut supprimée, & que les Eglises d'Ecosse avoient été gou- 1641.

1641. vernées par plusieurs Ministres égaux sous le régne du Roi Jacques son pére; au lieu que l'Episcopat aiant toûjours subsisté en Angleterre, où il étoit si étroitement lié avec le gouvernement civil, qu'il en paroît comme inséparable, Charles put se persuader qu'il ne pouvoit consentir à l'abolition de cette dignité en Angleterre, sans donner les mains au renversement de l'ancienne constitution de son Roiaume. Si on ne se veut pas contenter de cette réponse, il faut dire que le Roi d'Angleterre croioit en un temps une chose nullement essentielle à la Religion, & que peu de jours après, il soûtenoit tout le contraire, ou que facile à changer de sentiment selon la situation de ses affaires, & selon la disposition de son esprit, il pensoit d'une maniére en Ecosse & d'une autre en Angleterre. C'est ce que je ne croi pas devoir dire de lui.

L'acte d'amnistie de tout ce qui s'étoit passé en Ecosse depuis le commencement des troubles du Roiaume, fut conçu d'une telle maniére, qu'il paroissoit moins une grace acordée à des rebelles, qu'une approbation de leurs entreprises les plus contraires aux loix. Tout ce qu'ils avoient fait, y étoit regardé comme légitime. Ceux qui étoient demeurez fidéles au Roi, & qui avoient exposé leurs biens & leurs vies pour son service, se trouvérent seuls coupables, & furent exceptez de l'amnistie. Après avoir confirmé la suppression des Evêques, il reçoit la confiscation

cation des biens & des revenus Ecclésiastiques, approuve les actes d'une assemblée de laïques & de Ministres, qui prétendoit le pouvoir excommunier lui-même, & consent que durant son absence, le gouvernement du Roiaume demeure entre les mains du Conseil privé, dont les membres sont déclarez *conservateurs de la paix* concluë entre l'Ecosse & l'Angleterre. En cas de négligence de la part du Roi, ces Messieurs avoient droit de convoquer le Parlement du moins une fois en trois ans, auquel il appartenoit désormais de nommer les grans Officiers du Roiaume, & durant l'intervalle d'un Parlement à l'autre, ce privilége étoit dévolu au Conseil privé, sans qu'il fût obligé d'attendre la confirmation de Sa Majesté. Lowden, le principal auteur du soulévement, fut fait Comte & Grand Chancelier d'Ecosse. Argile obtint la qualité de Marquis; Lesly Général des troupes des confédérez, & son prémier Officier sous lui, celle de Comte; l'un de Leven, & l'autre de Clarender. Trop heureux à son avis, d'obtenir seulement la vie à ses anciens & fidéles serviteurs, le Roi promet de ne les appeller jamais auprès de lui, & de ne leur accorder aucune faveur, sans le consentement des confédérez qui le haïssoient peut-être plus que ceux qu'il leur sacrifioit si volontiers. Pour pousser enfin la libéralité jusques au bout, il distribuë tous les biens Ecclésiastiques, dévolus à lui & à ses 1641.

1641. Successeurs, & fait de si grandes profusions qu'il ne lui reste plus rien à donner en Ecosse. Il part d'Edimbourg incontinent après, vers le milieu de Novembre, & retourne à Londres.

Les conféderez, dit le Comte de Clarendon, extorquérent ces gratifications exorbitantes, par de magnifiques promesses d'une fidélité inviolable, & de l'aider à maintenir ses droits & son autorité en Angleterre. Le nouveau Comte de Leven s'engagea non seulement à ne porter plus les armes contre lui, mais encore à le servir aveuglément, & sans demander pourquoi, en tout ce que Sa Majesté lui ordonneroit. *Dès que les brouilleries présentes seront calmées*, lui disoient les Chefs des conféderez, *le Parlement révoquera les actes, dont la nécessité du temps l'a obligé d'obtenir la confirmation de Vôtre Majesté.* Charles à qui l'Ecosse est plus à charge, qu'elle ne lui apporte de profit, n'a pas de peine à se défaire de tout ce qui lui appartient, dans un païs, où il semble ne prétendre plus autre chose, que de trouver des soldats en cas de besoin, prévenu qu'il est qu'il sera ainsi délivré des importunitez des Ecossois, qui ne s'empresseroient plus tant à venir chercher des emplois en Angleterre; que s'ils le veulent servir fidélement dans ses armées, il se dédommagera bien-tôt en Angleterre de ce qu'il aura perdu en Ecosse; enfin que s'ils pensent désormais à sortir de leur païs, ce sera seulement lors

lors qu'ils espéreront de gagner davantage ailleurs. *Mais*, ajoûte judicieusement le Comte de Clarendon, *le Roi ne considéra jamais assez, que les Ecossois verroient fort bien, que pour conserver tout ce qu'il leur acordoit, il falloit emploier les mêmes moiens dont ils se servirent afin de l'obtenir. Que les ennemis les plus constans & les plus irréconciliables, sont ceux qui nous ont fait des injustices dont ils n'osent espérer ni le pardon ni l'oubli. Qu'il encourageoit les Anglois à suivre le pernicieux exemple de leurs voisins. Que les Puritains animez par sa facilité, feroient des demandes aussi exorbitantes. Que Sa Majesté aiant signé que l'Episcopat est contraire à la parole de Dieu, les Presbytériens Anglois prétendroient qu'il ne l'est pas moins en Angleterre qu'en Ecosse.* Charles s'apperçut de sa faute dès qu'il fut de retour à Londres. Mais il n'étoit plus temps d'y remédier. 1641.

Révolte des Catholiques Romains en Irlande.

Charles avoit reçu quelque temps auparavant à Edimbourg la triste nouvelle du soulévement des Catholiques Romains de son Roiaume d'Irlande. Depuis la conquête de cette Ile par Henri II. Roi d'Angleterre vers la fin du douziéme siécle, les Irlandois ne purent, ou plûtôt ne voulurent jamais souffrir patiemment la domination des Conquerans. Les anciens habitans & les Anglois établis dans le païs, vivoient comme dans une guerre continuelle les uns contre les autres. Ils demeuroient en des endroits séparez & avoient des loix & des coûtumes différentes.

1641. tes. Quand dans la ſuite du temps les Anglois & les Irlandois vinrent à ſe mêler & à ſe familiariſer enſemble, les prémiers prirent plus les maniéres de ceux-ci, que le peuple conquis ne ſe conforma aux mœurs & aux inclinations de la nation dominante. La haine des Irlandois naturellement ſuperſtitieux & opiniâtres, augmenta depuis que les Rois d'Angleterre eurent ſecoué le joug du Pape, & embraſſé la Réformation. La plûpart des Anglois du païs plus appliquez à la culture de leurs terres, au trafic, & aux moiens de s'enrichir, qu'à la lecture de la ſainte Ecriture, & à l'étude des ſciences capables de former l'eſprit, demeurérent attachez à l'ancienne Religion & s'unirent davantage aux Irlandois. Les uns & les autres aveuglément crédules à tout ce que les Prêtres & les Moines leur prêchoient, ne voulurent ni ſe ſéparer du Pape, ni renoncer aux dogmes les plus monſtrueux de l'Egliſe de Rome. La Reine Elizabeth travailla inutilement à gagner, & à rendre plus traitables ſes ſujets de l'une & de l'autre nation en Irlande. Animez par les émiſſaires du Pape, ils ſe ſoulevérent contr'elle, & lui cauſérent d'extrêmes embaras, ſous la conduite du Comte de Tyrone qui s'étoit mis à leur tête. Jacques I. ne fut pas plus heureux. Sa facilité à remettre libéralement les Irlandois rebelles en poſſeſſion de leurs biens juſtement confiſquez, ne rendit pas ſa domination plus ſupportable à

Rushworth's Hiſtorical Collections. IV. Vol. Clarendon's Hiſtory. I. Vol. 4. Book. Sir John Temple's Hiſtory of the Irish Rebellion. Vie de Guillaume Bedell Evêque de Kilmore.

un

un peuple toûjours entêté de se révolter, 1641.
dès qu'il croiroit le pouvoir faire impunément. Les villes ou bâties, ou augmentées par les Anglois Protestans, l'abondance introduite par le commerce qui fleurissoit, & les terres renduës plus fertiles, ne servirent qu'à irriter davantage la jalousie & le dépit des Irlandois, prévenus que les Anglois s'enrichissoient à leurs dépens, & qu'ils s'approprioient injustement ce qui appartenoit aux anciens habitans du païs. De maniére que s'il y eut quelque tranquillité en Irlande à la fin du régne de Jacques I, & au commencement de celui de son fils, elle fut plus forcée que volontaire, de la part des Irlandois toûjours attentifs à chercher une occasion favorable de se soulever & de former un Etat indépendant.

Ils crurent qu'elle se présentoit cette année, & qu'ils pouroient exécuter facilement le barbare complot de massacrer, ou du moins de faire mourir de faim & de miséres, tous les Protestans Anglois établis dans l'Ile, & les dépouiller de leurs biens, de former un nouveau Roiaume, & d'élever sur le thrône quelqu'un des plus anciennes & des meilleures familles du païs. L'exemple des Portugais qui venoient de secouer si heureusement le joug des Castillans occupez à réduire la Catalogne révoltée, flatta d'autant plus les Irlandois, que l'Angleterre paroissoit menacée d'une révolution aussi grande que celle de la Monarchie d'Espagne.

Les

1641. Les Anglois & les Ecossois mécontens du gouvernement de Charles embarassoient d'une étrange maniére, & les Puritains du Parlement d'Angleterre entêtez de la diminution de l'autorité Roiale & d'une réformation de l'Eglise & de l'Etat, le chagrinoient tellement que selon toutes les apparences, le Roi en viendroit bien-tôt à une rupture ouverte avec ses sujets. A la faveur de cette guerre civile prête à s'allumer, les Irlandois crurent pouvoir tout entreprendre. Quels furent les prémiers auteurs de la conspiration, & comment la trame en fut ourdie dans les quatre Provinces principales de leur Ile, on ne l'a jamais bien découvert. Le secret fut aussi exactement gardé qu'en Portugal, quoique la plus grande partie des Seigneurs, des Gentilshommes Papistes du païs, & presque tous ceux de la même communion, fussent de la partie, & qu'on eût concerté de se soulever le même jour dans tout le Roiaume. Si un Protestant Irlandois, à qui un de ses amis Papistes découvrit le complot la veille du jour marqué pour l'exécution, n'en eût heureusement averti les deux personnes chargées de l'administration des affaires du Roiaume, en l'absence du Comte de Leycester nommé Viceroi, les conjurez se rendoient maîtres de la ville & du château de Dublin, où ils auroient trouvé des armes & des munitions amassées par le feu Comte de Strafford, & suffisantes pour s'y défendre long-temps, & pour en fournir même à d'autres villes soulevées.

Que

Que les anciens Irlandois nouris dans une averſion mortelle contre les Anglois, & jaloux du bonheur & de l'opulence de ceux-ci, aient formé le deſſein de reprendre ce qu'ils prétendoient leur appartenir, & de ſe défaire de leurs Conquérans, de quelque maniére que ce pût être, je n'en ſuis pas tout-à-fait ſurpris, quand je refléchis ſur la férocité naturelle de ces Inſulaires, & ſur les ſentimens que leurs péres, leurs Prêtres, & leurs Moines avoient eu ſoin de leur inſpirer dès leur plus tendre enfance. Mais je ne puis aſſez m'étonner, qu'en cette occaſion, les Anglois Catholiques Romains ſe ſoient inhumainement joints aux ennemis de leur nation, & n'aient été ni moins emportez, ni moins barbares que les Irlandois contre les Proteſtans Anglois. Car enfin, dans les révoltes précédentes, ceux-ci convaincus qu'il étoit de leur intérêt de faire enſorte que les anciens habitans du païs demeuraſſent dépendans de l'Angleterre, ne s'unirent point à eux. Une réſolution ſi contraire à la nature & au bon ſens a dû être l'effet des inſinuations malignes & artificieuſes des promoteurs de la domination ſanguinaire du Pape. Les Evêques, les Prêtres, & les Moines Irlandois, non contens du libre exercice de leur Religion qui leur étoit accordé, voulurent à quelque prix que ce fût rentrer en poſſeſſion des biens Eccléſiaſtiques, dont le Clergé Proteſtant jouïſſoit. De quoi la ſuperſtition animée par la jalouſie & l'avarice, n'eſt-elle pas capable! 1641.

Quoi

1641. Quoi qu'il en ſoit de la maniére dont les Anglois Papiſtes entrérent dans la conſpiration, ils ne furent pas moins ſecrets que les Irlandois. Je trouve ſeulement que vers le milieu du mois de Mars de cette année, le Roi donna ordre à un de ſes Sécretaires d'Etat, d'écrire à ceux qui gouvernoient l'Irlande en l'abſence du Comte de Strafford alors priſonnier, que Sa Majeſté recevoit avis d'Eſpagne & de quelques autres endroits, qu'un grand nombre d'Ecléſiaſtiques & de ſoldats Irlandois étoient partis pour leur païs & pour l'Angleterre; que les Moines Irlandois s'avertiſſoient ſecrétement les uns les autres, qu'il y auroit bien-tôt une grande révolte dans leur Ile, & qu'elle éclatteroit d'abord dans la Province de Connaught. On ne découvrit rien alors; ſoit que les Gouverneurs de l'Irlande trompez par la diſſimulation des Papiſtes non moins ardens que les autres à perdre le Comte de Strafford, & unis pour cet effet du moins en apparence avec les Puritains du Parlement d'Angleterre, cruſſent l'avis mal fondé; ſoit qu'ils négligeaſſent de faire d'aſſez exactes perquiſitions. L'onziéme Octobre, un Chevalier du païs leur écrivit que beaucoup de gens s'aſſembloient dans les Comtez de Tyrone & de Fermanag chez le Chevalier Phelim O-Neal, & chez le Lord Mac-Guire; que celui-ci avoit fait pluſieurs voiages dans les endroits, où demeuroient les Anglois établis en Irlande; qu'il en-

voioit

voioit des lettres de tous côtez ; & qu'il entretenoit de grandes correſpondances au dehors. 1641.

Nonobſtant cet avis, le complot auroit été parfaitement exécuté, ſi un des conjurez n'eût pas dit en ſecret à un de ſes amis Proteſtant Irlandois, qu'un nombre conſidérable de Gentilshommes Papiſtes du païs, devoit arriver ce jour-là 22. Octobre à Dublin, pour ſe ſaiſir le lendemain du château & de la ville ; qu'il y auroit en même temps un ſoulévement général dans tout le Roiaume, & que la réſolution étoit priſe de ſe défaire de quelque maniére que ce pût être de tous les Proteſtans Anglois, & de n'épargner que ceux qui ſe voudroient joindre aux rebelles. Effraié d'une ſi horrible conjuration, le Proteſtant Irlandois nommé Owen O-Conally, s'échappe le mieux qu'il peut du logis du Colonel Hugh Ogte Mac-Mahon ſon intime ami, qui lui avoit fait confidence du projet, & le va révéler aux deux Gouverneurs du Roiaume en l'abſence du Comte de Leyceſter ſucceſſeur de Strafford dans la Viceroiauté d'Irlande. Ceux-ci donnent promptement de ſi bons ordres que l'entrepriſe échouë à Dublin. Mais le peu de temps qu'ils eurent, ne leur permettant pas de pourvoir à la conſervation des autres endroits, les conjurez s'emparérent au jour marqué, de quelques villes & de pluſieurs châteaux peu éloignez de Dublin. La Province Septentrionale d'Ulſter

1641. d'Ulster se souleva tout entiére par les intrigues de Phelim O-Neal, qui s'y mit à la tête d'un corps considérable de gens armez. Si nous en croions quelques dépositions juridiques, ce Gentilhomme d'une des plus anciennes Maisons de l'Ile, projettoit de se faire proclamer Roi, ou du moins ses partisans prétendoient l'élever sur le thrône. Pour mieux exécuter leur dessein, Mac-Guire & lui publient le 4. Novembre une commission qu'ils disent avoir reçuë de la part du Roi, alors en Ecosse, où Sa Majesté enjoint à ses fidéles sujets Irlandois de prendre les armes pour la conservation de sa personne, & pour la défense des droits de la Couronne contre le Parlement d'Angleterre rebelle à son Souverain légitime. Cette fausse piéce à laquelle on avoit attaché une empreinte du grand sceau d'Ecosse, tirée de quelque patente que le Roi avoit véritablement fait expédier, en imposa d'autant plus facilement aux Anglois Papistes, qu'ils craignoient l'abolition entiére de leur Religion en Angleterre & en Irlande, si les Puritains devenoient aussi forts à Londres, que les Presbytériens à Edimbourg. La fausse commission ne surprit pas seulement une infinité de gens; mais elle fit encore un extrême tort à la réputation du Roi, que ses ennemis accusérent d'être le principal auteur du soulévement des Papistes d'Irlande. A Dieu ne plaise que nous ajoûtions foi aux impostures malignes de ces calomniateurs. Outre que Charles

Charles a protesté jusques à la fin de sa vie, que la commission avoit été forgée par O-Neal, la chose fut prouvée par des argumens incontestables. 1641.

Les troubles d'Irlande, dit ce Monarque infortuné dans un livre qui porte son nom, *furent si subits & si violens, qu'il n'a pas été possible d'en prévenir les prémiers commencemens, ni d'y remédier efficacement dans la suite. Les ruisseaux du sang répandu dans cette révolte, couvriront d'une éternelle infamie devant Dieu & devant les hommes, celui qui se trouvera jamais avoir été l'auteur, ou l'instigateur d'un si barbare massacre. Quelques gens ont eu la malice de me l'imputer, quoique je n'aie jamais rien tant détesté que les crimes énormes contre Dieu, que la rebellion contre mon autorité légitime, & que la destruction de mes sujets. D'autres ont eu la hardiesse de publier que si la chose n'a pas été faite par mon ordre, j'en ai du moins eu connoissance, & que j'y ai donné mon consentement. Tel est mon malheur depuis long-temps. Mes sujets prénent non seulement les armes sans ma commission, mais encore contre mes ordres, & contre ma propre personne. Cependant, si on les en veut croire, j'autorise leurs entreprises, & ils combattent pour ma conservation.* Ne donnons pas ici le long détail des traitemens inhumains que les Protestans Anglois souffrirent de la part des Irlandois Papistes, il feroit horreur, & paroîtroit peut-être incroiable, quoiqu'il soit confirmé par

1641. par des témoignages authentiques. Le Comte de Clarendon rapporte qu'il y eut cinquante mille Protestans massacrez, avant qu'ils pussent penser à se défendre, ou à se mettre à couvert de la fureur de leurs ennemis. Un Prélat d'Angleterre Auteur de la vie d'un Saint Evêque d'Irlande, qui mourut après avoir beaucoup souffert, & travaillé avec un zéle infatigable à fortifier son troupeau désolé dans cette cruelle persécution, dit avoir lû un livre imprimé à Lisbone, où l'Auteur Irlandois Papiste se vante qu'il y eut plus de deux cent mille Protestans tuez par ses compatriotes rebelles.

Dès que Charles apprend à Edimbourg la révolte d'Irlande, il donne ses ordres pour faire passer quelques troupes dans la partie Septentrionale de l'Ile contre le puissant & nombreux parti de Phelim O-Neal. Sa Majesté en écrivit aussi à la Chambre des Communes d'Angleterre, qui sur le rapport que le Comte de Leycester Viceroi de l'Ile, accompagné des Seigneurs du Conseil privé du Roi, lui fit des fâcheuses nouvelles qu'Owen O-Conally auteur de la découverte du complot, apporta lui-même de Dublin, avoit déja pris des mesures pour arrêter une rebellion, dont les suites pouvoient être fatales aux trois Roiaumes. Je trouve dans la compilation historique de ce qui s'est passé sous le régne de Charles I. un extrait d'un manuscrit composé, dit-on, par le Comte de Clarendon, qui mérite, à mon

avis,

avis, d'être apporté ici. *Pour mieux tromper le peuple d'Irlande, qui aiant vécu plusieurs années en bonne intelligence avec les Anglois, respectoit désormais le gouvernement établi, & ne paroissoit point disposé à une révolte ouverte contre le Roi, les Chefs des rebelles publiérent par tout, qu'ils prenoient les armes pour la défense de Sa Majesté, & pour la conservation des droits de la Couronne attaquez par les Puritains du Parlement d'Angleterre, & qu'ils ne faisoient rien qu'avec l'approbation & par l'ordre de Sa Majesté. Une fausse commission produite malignement avec le grand sceau, donna du crédit à l'imposture. On l'y avoit mis après l'avoir ôté de quelque patente. Le peuple ignorant & peu propre à discerner le vrai du faux, crut que Sa Majesté avoit réellement fait expédier la commission que les Chefs des rebelles montroient. Ce noir artifice rendit les gens du Conseil privé, les Ministres d'Etat, & le Roi même si odieux, que le Parti Puritain, & qui méditoit déja ce qui fut exécuté dans la suite, n'omit rien de ce qui parut propre à rendre la calomnie plus plausible, & à inspirer au peuple des soupçons & de la défiance, au regard du Roi, de la Reine, & de ceux sur la fidélité desquels ils se reposoient l'un & l'autre. De manière que Charles craignant que ses ennemis ne le soupçonnassent de ne poursuivre pas sincérement les Irlandois, dont on l'accusoit de fomenter sous main la révolte, prit la résolution d'abandonner aux deux* 1641.

Cham-

1641. *Chambres de ſon Parlement la conduite & le ſoin de la guerre d'Irlande. Les Puritains ravis d'avoir obtenu ce pouvoir, donnérent les emplois à des gens de leur parti, & recommandérent aux Officiers de traiter les Papiſtes rebelles avec toute la rigueur poſſible & de ne faire point de quartier. Tous ceux qui avoient l'adminiſtration des affaires civiles ou militaires en Irlande, ſe trouvérent ainſi dans une entiére dépendance du Parlement, qui nommoit les Officiers de l'armée, ordonnoit la levée de l'argent néceſſaire, & le faiſoit diſtribuer comme il le jugeoit à propos. Il arriva de là que les Irlandois rebelles qui s'étoient flattez de juſtifier & de ſoûtenir leur entrepriſe, en ſe ſervant fauſſement du nom du Roi qui la déteſtoit plus qu'aucun autre, ſe privérent follement eux-mêmes, de la protection & de la clémence de Sa Majeſté, qui en travaillant à réduire des ſujets ſéduits & entrainez dans la révolte par quelques deſeſpérez, auroit pris des meſures pour épargner le ſang de ſon peuple & pour conſerver les anciens & les nouveaux habitans d'un de ſes Roiaumes, autant qu'il ſeroit poſſible.*

Cet endroit rapporté par Rushworth exact & diligent compilateur des piéces du temps, & de ce qui regarde l'Hiſtoire de Charles I. ne ſe trouve point dans l'ouvrage du Comte de Clarendon. L'en auroit-on retranché pour quelque raiſon ſecréte? Je ne le veux pas aſſurer, car enfin, il peut avoir été tiré de quelqu'autre

tre

tre manuscrit du Chancelier d'Angleterre. 1641.
Quoi qu'il en soit, cet illustre Magistrat dit seulement dans son Histoire, que la Chambre des Communes pourvut à l'argent & aux provisions nécessaires pour la réduction de l'Irlande, que ceux qui demandoient de l'emploi s'adressérent aux Chefs du Parti Puritain qui disposoient de toutes choses, & que le Roi ressentit vivement dans la suite l'entreprise que les Communes faisoient sur son autorité. Circonstance directement contraire à ce que l'extrait rapporté ci-dessus, assure, que Sa Majesté abandonna de son propre mouvement la conduite de la guerre d'Irlande aux deux Chambres du Parlement d'Angleterre. Le Comte de Clarendon ajoûte que les mécontens & les factieux du Roiaume insinuérent au peuple, que la révolte avoit été tramée de l'aveu du Roi; que Charles ou du moins Henriette son épouse appuioient sous main les rebelles, afin de maintenir le Papisme en Irlande & en Angleterre. Cette calomnie fit une fâcheuse impression sur l'esprit des personnes les plus moderées, qui jusques alors avoient condamné la violence & l'emportement des Puritains. Comme la révolte d'Irlande a duré beaucoup au delà du régne, dont j'ai entrepris d'écrire l'Histoire, je n'en parlerai pas davantage. Il suffit d'avoir marqué l'époque & l'origine de ce terrible événement.

Retour du Roi d'Angleterre à Londres.

Quel dut être le déplaisir du Roi d'Angleterre en quittant l'Ecosse! Dans le

 temps

1641. temps même que pour appaiser les mécontens d'un de ses Roiaumes, il se dépouille de toute l'autorité qu'il y a reçuë de ses Ancêtres, un autre se révolte inopinément, & lui cause de si grans embaras, qu'il se croit dans la nécessité d'augmenter considérablement le pouvoir de ceux qui ne pensent qu'à diminuer le sien. La maniere respectueuse & magnifique dont Richard Gourney Maire de Londres, homme bien intentionné pour Charles & pour le repos du Roiaume, fit recevoir Sa Majesté le 25. Novembre dans la capitale d'Angleterre, fut une grande consolation à un Prince accablé de chagrin & de tristesse. Soit que les soûmissions du Maire & des principaux Magistrats de la ville, les acclamations, & le concours extraordinaire du peuple, reveillassent les espérances de Charles qui put raisonnablement se flatter alors, que les habitans de Londres étoient la plûpart de bons & de fidéles sujets: soit qu'il eût envie de les gagner & d'effacer les mauvaises impressions que les Chefs du Parti Puritain donnoient continuellement de lui au peuple, Charles répondit fort obligeamment à la harangue qu'on lui fit à son entrée dans la ville. *Monsieur le Recorder*, dit-il au Magistrat ainsi nommé, qui lui portoit la parole au nom des autres; *puisque je ne puis me faire entendre à tous les habitans de ma bonne ville de Londres, je vous prie de les assurer de ma part, que je suis extrêmement sensible aux té-*

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book.

témoignages d'affection qu'ils me donnent aujourd'hui. Je les reçois avec plaisir, & les en remercie de tout mon cœur. Je ne vous puis exprimer le contentement que j'en ai. Cela me persuade que le menu peuple tout au plus, a eu part aux désordres arrivez avant mon voiage en Ecosse, & que la meilleure & la plus saine partie des habitans continuë de m'être fidéle, & bien intentionnée pour ma personne & pour mon Gouvernement. Ce m'est une grande consolation de voir que les faux bruits répandus en mon absence, n'ont pas fait sur vos esprits l'impression que mes ennemis attendoient. La joie que vous témoignez à mon heureuse arrivée, en est une preuve certaine. Soiez persuadez que je reviens avec tous les bons sentimens pour mon peuple en général, & pour celui de Londres en particulier, que de sujets d'un zéle aussi cordial & aussi sincére que le vôtre, doivent attendre d'un Roi qui les aime tendrement. Je les en convaincrai par mon application à les gouverner conformément aux loix du Roiaume, & à maintenir la Religion Protestante, telle qu'elle a été rétablie sous la Reine Elizabeth, & conservée sous le Roi mon pére. Pour cela, s'il est en besoin, j'exposerai volontiers & ma vie & tout ce que j'ai de plus cher au monde. Je n'aurai pas moins de soin de tout ce qui regarde la prospérité de cette ville, & d'y faire fleurir le commerce. J'espére d'en venir à bout avec l'assistance du Parlement. 1641.

Charles ne demeura pas long-temps à

1641. Londres. Les tumultes excitez avant son départ, lui donnoient trop de défiance. Il craignoit pour lui, pour la Reine son épouse, & pour les jeunes Princes, dans une ville dont la populace facile à s'allarmer & à s'émouvoir sur les rapports de ses ennemis, lui avoit causé de grandes inquiétudes. C'est-pourquoi il alla promptement à Hamptoncour, dans le dessein d'y passer l'hiver. Le Maire & les principaux Magistrats de Londres persuadez que l'absence du Roi & de la Cour, seroit préjudiciable au commerce de la ville, crurent devoir dissiper les soupçons & l'appréhension de Sa Majesté, & la prier instamment de venir demeurer dans le palais de Whithall. On députe pour cet effet quelques gens du Conseil de la ville, avec ordre d'assurer Charles des bonnes intentions des habitans, & de lui protester qu'après des perquisitions exactes de l'origine, des auteurs, & des complices des désordres précédens, on avoit reconnu que les gens de Londres n'y avoient presque point eu de part, & que si quelques-uns s'étoient mêlez parmi la populace tumultueuse, ils étoient en fort petit nombre. Appliqué à gagner les Marchands & le peuple de sa ville capitale, le Roi répond qu'en leur considération, il changera volontiers sa résolution, de passer l'hiver à la campagne, & promet de se rendre à Whithall avant les fêtes de Noël.

La joie de la bonne réception qu'on lui avoit

avoit faite à Londres, fut bien-tôt troublée par de nouvelles brouilleries avec son Parlement. Qu'il est difficile de contenter des gens qui prénent plaisir à chercher sans cesse de nouveaux sujets de mécontentement; sur tout, quand ils se sont mis dans la tête, que la conservation de leur crédit & de leur autorité, dépend uniquement de la mesintelligence semée entre le Prince & le peuple! De l'aveu des personnes équitables & desintéressées, Charles avoit accordé tout ce que le Parlement pouvoit raisonnablement demander. Il s'agissoit seulement de pourvoir aux moiens de rendre la réformation des abus durable, & de réduire les Irlandois rebelles. Mais Pym & ceux de son parti pensoient moins à réformer les abus introduits dans l'Etat & dans l'Eglise, qu'à renverser le gouvernement de l'un & de l'autre de fonds en comble, à établir le Presbytérianisme, peut-être l'Indépendentisme, & à former une République à leur fantaisie. Le Comte de Clarendon remarque judicieusement, que si le Roi eût voulu gratifier d'abord Pym, Hambden, & Hollis aussi bien qu'Olivier de S. Jean, ils se feroient engagez volontiers à lui rendre des services considérables dans le Parlement, ou que du moins ils auroient adroitement détourné bien des choses qui causérent sa perte dans la suite. Ils n'avoient pas encore pris de trop étroites liaisons avec le Parti Puritain, ni offensé tellement le Roi, 1641.

1641. qu'il ne pût se fier à eux, & qu'ils n'eussent raison de croire qu'en le servant dans les choses essentielles ils s'avanceroient dans le monde.

La régle que Charles s'étoit imposée à lui-même, de ne récompenser que ceux qui le méritoient par des services déja rendus, étoit bonne en elle-même, ajoûte le Chancelier d'Angleterre, mais elle n'étoit pas de saison. Outre que Pym & les deux autres ne pouvoient guéres être utiles au Roi, que par rapport aux emplois qu'il leur donneroit, ils n'avoient garde sur des espérances incertaines, d'abandonner ouvertement le parti qui les soûtenoit, & sans lequel il leur étoit impossible de maintenir leur crédit & leur réputation. Chagrins de ce que Charles ne leur accorde aucune gratification, ils le traversent davantage, & veulent lui faire sentir que des gens capables de l'embarasser si fort, lui peuvent nuire étrangement. Le Roi irrité de son côté leur témoigne plus d'éloignement & d'aversion qu'auparavant. De maniére que les choses sont portées si loin de part & d'autre, que Sa Majesté croit ne pouvoir avec honneur avancer ses ennemis déclarez; & que selon les maximes de la Politique ordinaire, ceux-ci travaillent avec plus d'ardeur à diminuer la puissance & l'autorité du Prince offensé, & à le mettre hors d'état de se venger & de les punir de leurs entreprises audacieuses & téméraires.

Que le Comte de Clarendon connoissoit bien

bien l'humeur & le génie de ses compatriotes ! En lisant les harangues de Pym & des gens de son parti, vous les prendriez pour des citoiens aussi desintéressez, aussi vertueux, aussi sincérement dévouez au bien & à la liberté de la patrie, que les anciens Romains si vantez dans l'Histoire. On est tenté de croire que s'ils ont outré leurs prétensions & leurs demandes en certaines rencontres, cela se doit attribuer plûtôt à leurs préjugez, & à un zéle trop impétueux, qu'à la violence & à la malignité de quelques passions secrétes. Cependant le Chancelier d'Angleterre a cru pouvoir avancer hardiment, que si le Roi moins rigide en ses principes, bons à la vérité, mais nullement convenables au temps, eût contenté l'avarice & l'ambition de ces faux Aristides, ils se seroient bientôt donnez à lui. Nous voions encore la même chose. Ces gens si populaires, si affectionnez en apparence à la liberté de leur païs, cherchent plus à s'enrichir & à s'avancer, qu'à servir utilement le public. S'ils s'intriguent, s'ils haranguent, s'ils crient contre le gouvernement, c'est pour intimider la Cour & le Ministére. Dès qu'on les a mis en place, ils gardent le silence. Aussi flatteurs qu'intéressez, ils applaudissent à tout ce qui se fait : les affaires publiques sont administrées le mieux du monde à leur gré. Examinez bien leur conduite, & vous trouverez qu'ils n'aiment la liberté que pour eux-mêmes. La preuve en est manifeste. Ils exercent dans 1641.

 leur

1641. leur domeſtique & dans leurs terres le pouvoir du monde le plus arbitraire. Si certains paroiſſent plus fermes & plus inébranlables dans leurs principes, c'eſt qu'ils ont pouſſé les choſes ſi loin, que la Cour ne peut plus les emploier avec ſeureté, & que déſormais ils n'oſent ſe fier aux Miniſtres d'Etat. A Dieu ne plaiſe que je veuille inſinuer qu'il n'y a point de vertu ſolide dans les deux Chambres du Parlement d'Angleterre. On connoit des Seigneurs & des Gentilshommes de l'un & de l'autre parti comparables aux Catons. Mais le nombre n'en eſt pas ſi grand qu'il ſeroit à ſouhaiter. Quand ceux-ci haranguent ou opinent ſelon leurs principes, ſans ſe mettre en peine de plaire à la Cour & aux Miniſtres, leurs diſcours & leurs ſentimens ne paroiſſent pas de ſaiſon aux gens du même parti qui ont obtenu ce qu'ils demandoient. On a pitié d'eux; on les raille comme Ciceron railloit un de ſes amis, dont il n'approuvoit pas la vertu trop auſtére. A ſon gré le ſage Romain qu'il blâme, parloit comme s'il eût été dans la République de Platon, & non dans un endroit, où il ne reſtoit plus que *la lie* & l'ordure de l'ancienne Rome.

Voici quelle fut la prémiére conteſtation que Charles eut à ſon retour d'Ecoſſe avec la Chambre des Communes. J'ai rapporté ci-deſſus, que durant l'abſence du Roi, les Chefs du Parti Puritain ſe donnérent tant de mouvement que les Communes voulurent avoir des gardes, ſous le pré-

prétexte frivole de je ne sai quelle conspiration contre le Parlement. Le Comte d'Essex que Sa Majesté fit en partant Lieutenant Général de ses troupes en deçà de la riviére de Trent, fut chargé du soin de faire monter la garde à Westminster tous les jours que le Parlement s'y assembleroit. Dès que le Roi fut de retour, Essex se démit de son emploi militaire, & remit à Sa Majesté l'entiére disposition de ce qui regardoit le commandement des troupes. Choquée d'une nouveauté introduite depuis son départ, & dont les suites pouroient être préjudiciables à l'autorité du Souverain, elle ordonne au Garde du grand sceau, de dire aux Seigneurs, qu'elle veut bien croire que les deux Chambres du Parlement ont eu quelque raison de se faire garder pendant son voiage en Ecosse; mais que ne les connoissant pas, elle prétend que la garde ne se monte plus à Westminster. Que sa présence suffit pour la seureté du Parlement, qui n'a rien à craindre sous les yeux du Roi. Que si on reconnoit dans la suite, qu'il est besoin d'y pourvoir autrement, Sa Majesté prendra soin d'envoier elle-même des gardes. Les Pairs aiant communiqué les intentions du Roi à la Chambre Basse, les Puritains supérieurs en nombre, se mirent à crier, qu'il étoit d'une nécessité absoluë & indispensable qu'il y eût une garde à Westminster, que la même devoit être continuée jusques à ce que le Parlement eût exposé ses raisons au Roi; & qu'il falloit 1641.

1641. presser les Seigneurs de se joindre aux Communes, pour prier Sa Majesté de laisser la même garde à Westminster. Charles répond que le Parlement ne doit point exiger une chose si nouvelle, si extraordinaire, sans dire les sujets de crainte qu'il peut avoir. Que cependant Sa Majesté a de si grans égards pour les deux Chambres, qu'elle ordonnera au Comte de Dorset Lieutenant de la Province de Middlesex, de mettre quelques compagnies de milice à Westminster, jusques à ce qu'elle soit informée de ce qui cause l'appréhension & la défiance du Parlement. Les Communes dressent sur le champ un mémoire pour justifier leurs prétendus soupçons. Les Communes finissoient en remontrant à Charles, qu'elles ne se peuvent croire en seureté, tant qu'elles n'auront pas des gardes à leur dévotion, sous le commandement du Comte d'Essex sur la vigilance & l'intégrité duquel le Parlement se repose uniquement. C'est ainsi que ce nouveau Sénat qui aspiroit à se rendre perpétuel & indépendant du Roi, comménçoit de faire le Souverain. La prétension des Communes parut tellement insoûtenable aux Seigneurs, qu'ils ne voulurent plus appuier une demande trop déraisonnable.

Le Roi va le 2. Décembre au Parlement, & s'explique ainsi aux deux Chambres. *J'avouë que mes espérances ont été trompées à mon retour d'Ecosse. J'avois si bien assuré la liberté de mes sujets, & donné de si bons ordres avant mon départ, que rien ne*

ne pouvoit plus empêcher le cours ordinaire de la justice, & l'exécution exacte des loix. J'attendois après cela que mon peuple jouïroit paisiblement du fruit de mes soins. D'où vient qu'à mon retour, je ne trouve que des allarmes, des défiances, & de nouvelles fraieurs? On parle de complots dangereux qui vous obligent à demander des gardes pour vôtre seureté. La maniére dont j'ai été reçu à Londres me console & me persuade que mes sujets sont toujours bien-intentionnez pour moi. De mon côté, j'ai pour eux toute la tendresse & toute l'affection qu'ils peuvent attendre d'un Roi qui ne cherche qu'à les rendre heureux & contens. Je vous proteste, que bien loin de me repentir d'aucun des actes faits dans cette session pour le bien de mon peuple, je les proposerois moi-même, si la chose n'étoit pas finie. Je consentirai sans peine à tout ce qui sera jugé nécessaire pour assurer la liberté de mes sujets, & pour maintenir la Religion comme elle est établie par les loix. Charles fut-il bien sincére en cette occasion? Ne se repentoit-il pas du moins, d'avoir passé l'acte par lequel il se privoit de la liberté de congédier le Parlement, quand il le jugeroit à propos, & s'engageoit à ne le faire que du consentement des deux Chambres? Peut-être qu'il supposoit qu'un tel acte n'étoit pas avantageux à ses sujets. La suite l'a bien montré. 1641.

Des assurances si positives ne dissipérent point la défiance feinte ou véritable des Communes. En doit-on être sur-

 pris?

1641. pris ? Ces Meſſieurs étoient bien-aiſes d'avoir peur. A la fin de cette année, ils préſentent une requête au Roi, où après avoir proteſté qu'ils ſont prêts à répandre juſques à la derniére goute de leur ſang pour le ſervice de Sa Majeſté, ils la conjurent de pourvoir à leur ſeureté contr'un parti formé pour les perdre, & la ſupplient inſtamment de les faire garder par des habitans de la ville de Londres ſous le commandement du Comte d'Eſſex. Charles répondit qu'il ne ſavoit ſur quoi leurs appréhenſions pouvoient être fondées; qu'il n'avoit aucune connoiſſance du prétendu projet de les égorger, & qu'il ne veilleroit pas moins à leur conſervation, qu'à la ſienne propre, & à celle des Princes ſes enfans. Pour ſe délivrer de leurs importunitez, il fallut bien leur donner une garde. Mais elle ne leur plut pas. On vouloit avoir des gens diſpoſez à faire aveuglément tout ce qu'il plairoit au Parti Puritain de leur commander. *Puis qu'on rejette nos juſtes requêtes*, dirent quelques-uns des plus violens de la Chambre des Communes, *il nous ſera du moins permis de nous faire accompagner ici, & garder par nos valets armez comme nous le jugerons à propos*. La populace recommençant de s'atrouper autour du palais de Weſtminſter, les Seigneurs y firent venir la garde établie pour la ſeureté de la ville durant la nuit. On lui ordonna d'empêcher que la populace n'entrât dans la cour, & n'approchât trop près du palais. Cela déplut

déplut aux Chefs du Parti Puritain. Le concours d'une multitude séditieuse leur pouvoit être d'un grand usage dans l'occasion. Ils firent donc en sorte que la garde appellée par les Seigneurs, fût renvoiée. 1641.

Remontrance & Requête de la Chambre des Communes au Roi.

Chagrins de ce que les personnes équitables & bien intentionnées croient que le Parlement a obtenu de Sa Majesté tout ce qu'il peut raisonnablement attendre d'elle; & inquiets de ce que le peuple desabusé semble assez disposé à se déclarer en faveur de Charles, & commence de souhaiter la fin d'une assemblée plus propre à troubler le repos & le bonheur du Roiaume, qu'à remédier aux prétendus désordres du gouvernement de l'Etat & de l'Eglise, Pym & ses confidens projettérent avant le retour du Roi, de dresser une remontrance, de la lui présenter, & de la rendre publique; où après un ample dénombrement de tout ce qui s'étoit fait mal-à-propos, depuis la prémiére année du régne de Sa Majesté, ils exposeroient les remédes apportez par le Parlement présent, & les maux qu'on pouvoit craindre encore, à moins que cette Assemblée ne travaillât efficacement à les prévenir. Disons la vérité. Ces Messieurs vouloient achever de flétrir la réputation du Roi; se rendre nécessaires & recommandables au peuple, & faire souhaiter que leur Parlement devînt perpétuel, ou du moins qu'il durât le plus long-temps qu'il seroit possible. La remon-

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book.

1641. montrance fut conçuë de la maniére la plus injurieuse au Roi, la plus avantageuse pour eux, & la plus propre à insinuer à la multitude, qu'il y avoit à la Cour, un puissant parti de personnes ennemies de la liberté du païs & de la Religion Protestante, que le Parlement devoit dissiper, afin de rétablir le bonheur & la tranquillité dans l'Angleterre. La remontrance dressée par les Commissaires nommez pour cet effet, ne plut pas à un grand nombre de Gentilshommes de la Chambre Basse. On la trouvoit inutile & fort mal concertée. *Les abus les plus considérables dont le Parlement s'est plaint*, disoit-on, *ne subsistent plus. La liberté des sujets n'est-elle pas désormais autant assurée qu'il est possible ? Sa Majesté a donné son consentement à tout ce que nous lui avons demandé. Après des témoignages si certains de sa clémence & de ses bonnes intentions, ne doit-elle pas trouver fort étrange qu'à son retour d'un long voiage, nous la régalions d'une chose si desagréable, & qu'on lui présente de nôtre part un long mémoire plein de reproches sur ce que d'autres ont fait, qu'elle a bien voulu corriger, & dont les auteurs principaux ont été rigoureusement punis ?*

Je trouve le discours que le Chevalier Edouard Deering fit en cette occasion. *Une pareille remontrance*, dit-il de fort bon sens, *donne une trop mauvaise idée du Roi, du Parlement, du Peuple, en un mot, de toute l'Angleterre. Ceux qui la*

liront

liront ici & dans les païs étrangers, seront surpris que nous aions voulu sans la moindre nécessité, & mêmes contre la vérité, nous deshonorer de la sorte. J'avouë que la piéce contient plusieurs choses utiles & véritables. Mais ne pouvoit-on pas du moins les marquer avec plus de ménagement & de modération? Nous n'adressons point la parole à Sa Majesté. Nous en parlons seulement comme d'une personne de qui nous nous plaignons, & dont nous avons tout au plus besoin d'être secondez dans le dessein de prévenir de nouveaux inconvéniens que nous apprébendons. Pour qui donc la remontrance est-elle faite? Pour le peuple? Et quelle raison avons-nous de lui exposer la conduite de Sa Majesté? Prétendons-nous le rendre arbitre entr'elle & nous? Cela est certainement inouï. Nous disons en termes formels, que l'Idolâtrie a été * introduite par l'ordre des Evêques. *Quoi donc? Une véritable & entiére Idolâtrie? Je ne croi pas que ce soit là nôtre pensée. Il falloit donc marquer précisément quelle sorte d'Idolâtrie, & nommer les Evêques coupables d'une si horrible impiété. Qui a lû l'ordre des Prélats? Qui l'a entendu lire? Où s'est-il exécuté? Quelqu'un peut-il nommer l'endroit où l'Idolâtrie est introduite? Il est bien vrai que certains Ecclésiastiques du prémier rang ont entrepris d'établir quelques cérémonies superstitieuses. Mais oseroit-on soûtenir qu'aucun Evêque ait tenté de nous*

1641.

* Cela fut adouci dans la suite.

1641. *nous rendre véritablement Idolâtres?* Le Chevalier nomme ensuite plusieurs Prélats d'un mérite reconnu en Angleterre, & remontre que bien loin d'encourager les Ecclésiastiques à se distinguer par les sciences nécessaires aux gens de leur profession, comme on s'en vantoit dans la remontrance, les Communes prenoient des mesures directement contraires, en s'opiniâtrant à la suppression des dignitez de l'Eglise. C'est ainsi que Deering tâchoit de se racommoder avec le Clergé, que ses harangues précédentes avoient terriblement irrité contre lui.

D'autres que le Chevalier s'opposérent non moins vivement à la remontrance. Après de longues contestations jusques à trois heures du matin, ceux qui avoient conjuré de la faire passer, ne l'emportérent que de neuf voix. La moitié des membres étoit absente, & plusieurs ne donnérent leur consentement que pour aller prendre du repos & de la nourriture. Ce ne fut pas tout. On proposa de faire imprimer la piéce. Hyde, Palmer, & quelques autres moins violens & bien intentionnez pour le Roi, se récriérent contre la publication d'un écrit si injurieux à Sa Majesté, & capable de la rendre odieuse à tout le Roiaume. Indignez de ce qu'on n'a point égard aux raisons solides qu'ils alléguent, Hyde & Palmer déclarent qu'ils protestent contre la résolution prise de faire imprimer la remontrance. Les Chefs du Parti Puritain se mettent à crier,

crier, qu'une pareille proteſtation eſt une choſe inouïe dans la Chambre des Communes. Hyde ne pouvant rien repliquer à l'objection de la nouveauté, dit hardiment que les Seigneurs aiant la liberté de proteſter dans leur Chambre, contre les réſolutions qu'ils n'approuvent pas, & dont ils craignent les conſéquences, il ne voit pas pourquoi la même choſe ne doit pas être permiſe aux membres de la Chambre des Communes. On ne ſe paie pas de cette réponſe. Palmer eſt envoié à la Tour de Londres, ſous prétexte qu'il a crié le prémier: *je proteſte*. On le mit en liberté bien-tôt après. Hyde fut épargné, quoique dans ſon Hiſtoire, il ſe faſſe un mérite d'avoir inſiſté plus que l'autre ſur la validité de leur proteſtation. Mais il ſemble inſinuer que ſes amis ſe donnérent quelque mouvement pour le tirer d'intrigue, & qu'on fit en ſorte que tout l'orage tomba ſur Palmer devenu odieux & ſuſpect aux Chefs du Parti Puritain, à cauſe de ſes ménagemens dans l'accuſation du Comte de Strafford, duquel il parla plus modérément qu'aucun autre des accuſateurs nommez par la Chambre des Communes. 1641.

La remontrance contenoit plus de deux cens articles. Après une invective amére contre je ne ſai quel parti, formé, diſoit-on, dans le deſſein de renverſer les loix fondamentales du Roiaume, & la Religion Proteſtante, composé des Papiſ-

1641. Papistes dévouez aux Jésuïtes, des Evêques & des Ecclésiastiques corrompus, qui vouloient introduire la superstition dans le culte, & la tirannie dans le gouvernement de l'Eglise; appuié par des Conseillers d'Etat & par des Courtisans vendus à quelques Cours étrangéres, & appliquez à fomenter la mesintelligence entre le Roi & le peuple, à éteindre la pureté du Christianisme, à perdre ceux qui l'animoient à réünir diverses factions dont ils croient se pouvoir servir pour l'exécution de leurs projets; à semer la division entre les véritables Protestans; à rendre odieux ceux qu'on appelle Puritains, à introduire l'Arminianisme, d'autres dogmes pernicieux, & des cérémonies tirées du Papisme; à entretenir l'ignorance, la corruption des mœurs, & le libertinage, à décrier auprès du Roi la conduite du Parlement, & à lui persuader de lever de l'argent par des voies illégitimes: après, dis-je, une si affreuse peinture des projets du parti que les auteurs de la remontrance prétendoient subsister depuis le commencement du régne de Sa Majesté, ils tâchoient de persuader au monde, qu'elle s'étoit aveuglément abandonnée aux conseils de ceux qui le composoient.

On venoit ensuite au détail de tout ce qui s'étoit passé depuis l'avénement de Charles à la Couronne. On lui reprochoit d'avoir laissé prendre la Rochelle, négligé le rétablissement des Princes Palatins

tins ses neveux, & congédié tous les Parlemens, dès qu'ils avoient demandé la réformation des abus & des désordres. On n'oublioit, ni l'emprisonnement de quelques membres de la Chambre des Communes pour y avoir dit librement leurs sentimens, ni les impôts mis sans le consentement du Parlement. Les jugemens iniques rendus en certains tribunaux, les malversations des Magistrats, l'arrogance & la domination violente de quelques Evêques, en un mot toutes les vexations qu'on put trouver, étoient attribuées à la suggestion des mauvais Ministres que le Roi avoit choisis, c'est-à-dire, à lui-même. Ces abus étoient corrigez. Au lieu de remercier Sa Majesté d'avoir bien voulu seconder le Parlement dans une entreprise si utile, d'avoir remis en vigueur les anciennes loix, & d'avoir confirmé celles qu'on avoit jugé à propos de publier, les auteurs de la remontrance s'attribuent tout l'honneur de ce qu'on a fait de bon, quoique de leur propre aveu Charles ait passé depuis un an, plus d'actes avantageux au peuple, que ses Prédécesseurs n'avoient fait en plusieurs siécles. Et parce qu'on pouvoit conclure de-là, qu'il étoit donc temps de congédier le Parlement, les auteurs de la piéce recommencent à crier de toute leur force contre le parti des mal-intentionnez qui a de trop grandes influences sur toutes les résolutions que le Roi prend, & qu'il est à propos de dissiper 1641.

incef-

1641. incessamment : chose impratiquable, si on les en veut croire, à moins que le Parlement ne continuë ses séances jusques à ce que cela soit exécuté. Qui ne voit que Pym & ses amis entêtez de rendre leur assemblée perpétuelle, n'auroient pas manqué de crier toûjours que la cabale dont il leur plaisoit de se plaindre, duroit encore, & que le Parlement avoit des mesures & des précautions à prendre contr'elle?

Les gens nommez pour porter la remontrance au Roi, furent chargez d'une requête, où les Communes supplient Sa Majesté de les seconder dans leur bon dessein de déconcerter les entreprises du Parti Papiste; d'ôter aux Evêques le droit d'opiner au Parlement; de diminuer le pouvoir exorbitant qu'ils ont usurpé; de délivrer l'Angleterre de l'oppression qu'elle souffre de la part des Prélats, en ce qui regarde le gouvernement de l'Eglise & l'introduction d'un grand nombre de nouvelles cérémonies, de réünir tous les sujets du Roiaume qui conviennent des dogmes fondamentaux de la Réformation, en retranchant du culte plusieurs choses inutiles, dont la conscience tendre & scrupuleuse d'un grand nombre de bons Chrétiens est blessée; d'éloigner de son Conseil les fauteurs du parti mal-intentionné; d'y appeller des gens sur la probité desquels le Parlement se puisse reposer, de réünir à la Couronne, & de n'en point aliéner les

les biens confisquez des rebelles d'Irlande. La requête & la remontrance furent présentées au Roi le 1. Décembre par sept Gentilshommes de la Chambre des Communes députez pour cet effet à Hamptoncour. Quand on lui lut l'endroit où il est parlé d'un parti formé pour changer la Religion; *le Diable emporte*, s'écria-t'il, *quiconque en a conçu le dessein.* Et quand on en vint à la réünion des biens confisquez en Irlande; *ne partageons pas*, dit-il, *la peau de l'ours encore vivant.* Enfin aprés la lecture entiére de la requête: *je répondrai à toutes vos demandes, aussi-tôt qu'il me sera possible, & aprés les avoir meurement considérées.* Cependant il donna ordre à quelques-uns de ses Officiers de dire aux Députez de la Chambre des Communes que Sa Majesté souhaitoit que la requête & la remontrance ne fussent point renduës publiques. Ne devoit-on pas du moins avoir cette déférence pour le Roi? Mais Pym & ses amis ne cherchoient qu'à le chagriner, & à décrier sa conduite. 1641.

Comme la remontrance lui paroissoit entiérement contraire à l'ancienne maniére de procéder dans le Parlement, il n'y eut aucun égard; & crut qu'il suffisoit de répondre à la requête par un écrit porté de sa part à la Chambre des Communes. Charles s'y plaignoit d'abord du mépris de ce qu'il avoit fait recommander à leurs Députez, & que contre sa volonté les deux piéces étoient imprimées.

Il

1641. Il proteste ensuite que le parti mal-intentionné dont les Communes se plaignent si amérement, lui est entiérement inconnu, & que si on lui veut nommer ceux qui le composent, Sa Majesté n'aura pas moins d'empressement à les punir, que la Chambre Basse témoigne d'ardeur à demander la dissipation de la prétenduë cabale. *Je vous seconderai de tout mon pouvoir en ce qui regarde la conservation & la seureté de la Religion Protestante*, dit le Roi. *Mais je désire aussi que vous considériez que le droit de séance au Parlement, dont les Evêques jouïssent, est appuié sur les loix fondamentales du Roiaume, & sur la constitution du Parlement. Puisque vous souhaitez que je réponde à cette demande selon les régles ordinaires du Parlement, je ne puis vous rien dire de positif sur cet article. J'ai déja consenti à des actes qui donnent des bornes plus étroites à l'autorité des Prélats, & qui retranchent les usurpations dont vous vous plaignez: on en doit être content. Vous parlez de plusieurs abus introduits dans la Religion & dans la discipline Ecclésiastique. Pour y remédier, vous proposez la convocation d'un Synode National. Si le Parlement me conseille de prendre cette voie, je tâcherai de lui donner satisfaction. Sur quel fondement pouvez-vous dire en termes vagues & généraux, que la Religion est corrompuë parmi nous? Je suis persuadé que nôtre Eglise est autant & plus pure qu'aucune autre. Avec la grace de Dieu, je m'appli*que-

pliquerai jusques à la fin de mes jours, à la 1641.
maintenir dans le bon état où je l'ai trouvée, & telle que les loix faites sous mes prédécesseurs, l'ont établie. La manière dont j'ai souffert que la conduite de mes Ministres d'Etat fût rigoureusement examinée, est une preuve plus que suffisante que je n'en veux garder aucun qui ne soit irréprochable. Mais je ne prétens pas me dépouiller du droit de les choisir. Outre qu'il est permis au moindre de mes sujets, de consulter ceux qu'il juge à propos, la liberté d'appeller à mon Conseil ceux en qui je découvre plus d'habileté & de meilleures intentions pour le bien de l'Etat, est une des prérogatives inséparables de ma Couronne. Je reçois volontiers la proposition que vous faites, de n'aliéner point les terres confisquées en Irlande. Je doute seulement, qu'il soit bon de prendre une pareille résolution avant que d'avoir vû l'événement de la guerre entreprise pour la réduction des rebelles de ce Roiaume. Les grandes brouilleries survenuës à la fin de cette année & au commencement de la suivante, firent oublier la requête & la remontrance : de maniére qu'on n'en parla presque plus.

Les Evêques d'Angleterre se retirent du Parlement & protestent contre toutes les résolutions qui

Le Parti Presbytérien irrité de ce que Charles déclare hautement qu'il ne permettra point que les Evêques soient exclus du Parlement, & de ce que les Seigneurs semblent disposez à rejetter l'acte dressé pour cet effet dans la Chambre Basse, & porté ensuite à la Haute, use de

1641. s'y prendront en leur absence.

de son artifice ordinaire de soulever la populace, afin d'intimider & le Roi & les Pairs qui refusoient de contribuer à une nouveauté qui renversoit l'ancienne constitution du gouvernement de l'Angleterre. Une multitude innombrable de gens s'atroupe donc plus d'une fois, & va crier autour de Whithall & de Westminster, *point d'Evêques*, *point de Seigneurs Papistes*. Ceux-ci jouïssoient alors du droit de séance au Parlement, & le Parti Puritain travailloit à les en priver. S'il s'en fût tenu là, il ne seroit point si blâmable; car enfin, une longue expérience fit voir sous le Régne de Charles II. que la sûreté de la Religion Protestante demande que les Pairs du Roiaume Catholiques Romains, soient exclus du Parlement. Plusieurs Evêques furent insultez dans les ruës par la populace mutinée, qui leur fit divers outrages, & mit en piéces la robe de quelques-uns. Williams Evêque de Lincoln, transféré depuis peu à l'Archevêché d'York, ne fut pas plus épargné que les autres, quoique les Puritains le missent au nombre de leurs amis. Les Presbytériens choquez de ce que dans un sermon prononcé devant Sa Majesté, il avoit dit que leur Religion ne convenoit, ni à la Noblesse, ni aux personnes d'une naissance honnête, & qu'il n'y avoit que les plus bas artisans, qui s'en pussent accommoder, ne s'imaginérent-ils point avoir trouvé une occasion favorable de se venger d'un Pré-

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book. Hacket's Life of Williams. II. Part.

lat

lat de Cour, qui content de s'être bien remis auprès du Roi, parloit ouvertement contr'un Parti qu'il avoit ménagé durant sa disgrace, & cherchoit avec empressement à plaire au Roi? Le Comte de Clarendon dit que Williams fier de se voir à la tête du Clergé d'Angleterre, & peut-être flatté de l'espérance de monter encore plus haut, depuis la chute de Laud Archevêque de Cantorberi, devenoit plus insupportable, & se rendoit encore plus odieux que celui-ci. Mais comme le Chancelier d'Angleterre paroît fort prévenu contre Williams, je ne sai s'il est tout-à-fait croiable sur le chapitre de ce Prélat, dont à la vérité, il n'est guéres possible d'avoir bonne opinion, depuis sa distinction des *deux consciences* d'un Roi, l'une *publique*, & l'autre *particulière*. 1641.

Quoi qu'il en soit des raisons que le peuple peut avoir d'insulter le nouvel Archevêque d'York, & peut-être que des brutaux n'en eurent point d'autre que l'habit Episcopal; Williams trouvant en son chemin un de ceux qui crioient de toute leur force *point d'Evêques, point d'Evêques*, le saisit par le bras, comme pour s'assurer d'un des plus hardis mutins. Les autres se jettent sur l'Archevêque, le maltraitent, & déchirent sa robe. On eut beaucoup de peine à le sauver de la rage d'une multitude forcenée. Outré du mauvais traitement fait à lui & à quelques-uns de ses con-

1641. fréres, il prie onze ou douze Prélats de se rendre au logis qu'il occupoit à Westminster, comme Doien de cette Eglise Collégiale, & leur parle si vivement, qu'ils consentent à signer une protestation adressée au Roi & à la Chambre des Pairs. Ils y remontroient d'abord leur droit incontestable de séance au Parlement, où ils étoient venus par ordre exprès de Sa Majesté, & dont ils se trouvoient obligez de s'absenter à cause des outrages & de la violence qu'on leur faisoit. Après une déclaration de leur éloignement sincére de tout ce qui tend au Papisme, & de ce qu'ils n'ont nulle correspondance avec ce qu'on nomme le Parti mal-intentionné pour le bien du Roiaume, ils se plaignent de ce que le peuple les menace d'une si étrange maniére, que leur vie ne paroissant pas en sûreté, ils n'osent se rendre au Parlement, à moins que Sa Majesté ne préne les mesures nécessaires pour les garantir des affronts & des dangers auxquels ils se trouvent exposez. *Puisque nôtre crainte est juste & bien fondée*, ajoûtoient-ils, *nous protestons humblement devant Vôtre Majesté, & devant la Chambre des Seigneurs, contre tout ce qui s'y est fait depuis le 27. du présent mois de Décembre* 1641. *& contre tout ce qui s'y fera dans la suite.* Ils finissoient en assurant qu'ils n'avoient pas la présomption de croire que les procédures de la Chambre Haute pussent être nulles à

cause

cause de leur absence, si elle étoit libre 1641.
& volontaire, & en demandant que leur protestation fût mise dans les régitres du Parlement.

Le Comte de Clarendon rapporte que l'Archevêque d'York en porta lui-même l'acte au Roi, qui le mettant avec un peu trop de précipitation entre les mains de Littleton Garde du grand sceau, lui ordonna de le lire tout publiquement dans la Chambre des Seigneurs. Quel fut le véritable motif de l'empressement de Charles, on ne le sait pas certainement. Peut-être que la crainte de voir bien-tôt les Evêques exclus du Parlement, le portoit à faire sentir aux Seigneurs, *que si on ne les y rappelloit promptement, la Chambre Haute ne pouvoit désormais prendre aucune résolution légitime. Ne se flattoit-il point aussi que cette protestation causeroit une si grande confusion dans le Parlement, & en troubleroit si fort les procédures, que tout le monde presseroit la dissolution d'une assemblée trop tumultueuse & trop divisée? L'Auteur de la vie de Williams prétend, que l'intention des Evêques étoit, que leur protestation fût seulement luë, lors que Sa Majesté seroit dans la Chambre Haute, & que Littleton entre les mains duquel Charles en mit l'acte, alla incontinent le communiquer aux Seigneurs assemblez. Mais quelle apparence y a-t-il qu'un Magistrat habile ait voulu faire

1641. une pareille démarche ſans un ordre poſitif de Sa Majeſté? Clarendon qui n'a pû ſe diſpenſer de la blâmer de ce qu'elle n'avoit pas été moins imprudente que les Prélats, en faiſant lire à contretemps un acte qu'on auroit dû ſupprimer, eût-il omis une circonſtance qui diſculperoit un Prince, dont le Comte exténuë les fautes autant qu'il lui eſt poſſible? Il ne m'appartient pas de décider ſi la proteſtation étoit légitime, ou non. Je dirai ſeulement que le Chancelier d'Angleterre en ſoûtient la validité, & qu'il condamne l'imprudence des Prélats, qui ſéduits par les fauſſes remontrances de l'Archevèque d'York, ne conſidérérent pas aſſez que dans la conjoncture préſente, un tel acte leur feroit plus de mal que de bien, & qu'il étoit plus à propos de diſſimuler & de céder pour quelque temps à la violence de l'orage élevé contr'eux, que d'irriter davantage des eſprits déja trop aigris, & de leur donner le moindre prétexte de pourſuivre leur projet d'exclure les Evêques du Parlement du moins pour un temps, & ſous une fauſſe apparence de juſtice. Il eſt ſi certain que Williams & ſes Confréres ſe perdirent eux-mêmes par leur précipitation & par leur imprudence, que le Garde du grand ſceau aiant lû leur proteſtation dans la Chambre Haute, quelques Seigneurs du parti ennemi de l'Epiſcopat dirent d'un air triomphant, que c'étoit un *coup de Dieu*, qui frappoit les Evèques d'un eſprit d'étourdiſſement.

Dès

Dès que la piéce est portée de la Chambre Haute à la Basse, le Parti Puritain crie *au crime de Léze-Majesté.* Ces *Messieurs*, disoit-on, *prétendent-ils que leur absence rend toutes les délibérations du Parlement nulles? Veulent-ils s'attribuer la prérogative reservée au Roi seul, de rendre sans effet les résolutions prises par les deux Chambres, en refusant de consentir aux actes qu'elles ont passez?* Le Comte de Clarendon prouve fort bien que ce n'étoit nullement la pensée des auteurs de la protestation, qui déclaroient le contraire en termes précis. Mais on n'avoit pas envie d'examiner leur conduite selon les régles de l'équité. Leurs ennemis plus échauffez que jamais proposent incontinent de les accuser de Léze-Majesté, & de demander aux Seigneurs que les Prélats soient renfermez dans la Tour de Londres, jusques à ce que l'accusation qui s'intentera contr'eux, soit jugée dans les formes. Un Gentilhomme convaincu de l'innocence des Prélats, mais irrité de ce qu'ils n'avoient pas eu l'esprit de prévoir l'avantage qu'ils donneroient à des ennemis malins, & attentifs à trouver un prétexte de les éloigner du Parlement, de quelque maniére que ce pût être, dit de fort bon sens, qu'au lieu de les envoier à la Tour de Londres, *il les falloit mettre à l'hôpital des fous.* Ce Gentilhomme ne seroit-il point le Comte de Clarendon lui-même, qui n'a pas voulu se nommer? L'acte d'accusa- 1641.

 cusa-

1641. cusation est incontinent porté à la Chambre Haute, & l'Huissier a ordre de conduire l'Archevêque d'York & douze autres Prélats en prison. Deux furent seulement exemptez à cause de leur grand âge. On chargea l'Huissier de les mettre dans un endroit le moins incommode. Les ennemis de l'Episcopat ne se presserent point de faire juger les Evêques accusez. On les retint jusques à ce qu'ils fussent privez du droit de séance à la Chambre Haute par un acte informe que les Presbytériens obtinrent à la fin. *Quelle sera la surprise des siécles à venir*, remarque judicieusement le Chancelier d'Angleterre, *quand ils liront qu'un Parlement qui se donna de si grans mouvemens pour assurer la liberté des sujets, & pour empêcher que le Roi n'en pût mettre aucun en prison, à moins qu'il ne méritât une pareille punition, a peu de temps après envoié à la Tour de Londres & retenu plus d'une année dans une étroite prison, douze ou treize Evêques pour une action innocente dans le fonds? Etoit-ce donc là cette réformation que Pym & les gens de sa cabale, projettoient d'introduire dans l'Eglise & dans l'Etat?*

HIS-



HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XLIX.

JEan Louïs de Nogaret de la Valette, Duc d'Epernon, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, Colonel Général de l'infanterie Françoise, & Gouverneur de Guienne, mourut à Loches au commencement de l'an 1642. Il fit une grande figure dans le régne dont j'achéve l'Histoire & sous les deux précédens, Favori d'Henri III, suspect à son successeur qui se défia toûjours de lui, & le ménagea, puissant & redoutable aux Favoris & aux Ministres durant & après la minorité de Louïs

1642. Mort du Duc d'Epernon.

Histoire du Duc d'Epernon. Liv. XII.

1642. XIII ; abatu par le Cardinal de Richelieu & disgracié à la fin d'une vie aussi éclatante que longue. Je croi avoir déja remarqué après l'Auteur de son histoire, que ce Seigneur qui avoit essuié plusieurs revers de fortune, & s'étoit toûjours vû supérieur à ses ennemis, ne desespéroit pas nonobstant son âge fort avancé, de triompher encore de la haine maligne & opiniâtre de Richelieu. Le vigoureux Vieillard auroit bien pû en avoir le plaisir, si son dernier exil à Loches, & les noires calomnies d'un scélérat nommé Madaillan, qui l'accusa d'avoir formé un attentat à la vie du Roi & du Cardinal, ne l'eussent jetté dans une profonde mélancolie suivie d'une fiévre, à laquelle son extrême vieillesse ne put résister. Prévenu que cette derniére accusation étoit un des artifices ordinaires de ses ennemis, déterminez à le perdre sans ressource & à ruïner sa maison, il en conçut un si grand chagrin que les assurances positives que le Roi & son Ministre donnérent qu'ils lui abandonnoient son calomniateur, & qu'on lui laissoit une entiére liberté de le faire arrêter & punir selon les loix, ne furent pas capables de remettre sa santé affoiblie par son âge, & altérée par le déplaisir d'une violente & opiniâtre persécution. Il mourut le 13. Janvier âgé de 88. ans, le plus ancien Pair de France, le plus ancien Officier de la Couronne, le plus ancien Géné-
ral

ral d'armée, le plus ancien Gouverneur 1642.
de Province, le plus ancien Chevalier des ordres du Roi, le plus ancien Conseiller d'Etat, enfin, ajoûte son Historien, presque le plus ancien homme de qualité dans le monde.

S'il connut avant sa mort quelque chose de ce qui se tramoit à la Cour contre Richelieu, on n'en dit rien de positif. Un endroit de l'Historien d'Epernon le donne seulement à penser. *Toute la faveur de ce temps-là*, dit-il, *n'étoit pas contre le Duc. Si Richelieu le maltraitoit, Cinq-Mars Grand-Ecuier de France & vrai Favori du Roi, avoit du moins autant d'envie de le servir, que le Cardinal en témoignoit de lui nuire. Ce jeune Gentilhomme, un des plus acomplis, & des plus malheureux de son temps, ou jaloux de la puissance de Richelieu, ou pressé d'un sentiment plus honnête & plus louable, travailloit ouvertement auprès du Roi, à renverser la fortune du Cardinal.* On le pouroit passer à cet Auteur, que Cinq-Mars étoit peut-être poussé d'un sentiment louable & honnète, si nous ne savions pas certainement d'ailleurs que ce jeune ambitieux conçut le noir dessein d'assassiner Richelieu. *De Thou & Fontrailles*, poursuit-il, *l'un & l'autre amis & serviteurs particuliers d'Epernon, étoient les principaux confidens du Grand-Ecuier. Ils l'avoient étroitement lié au Duc, qui recevoit de fort respectueux complimens de sa part. Je ne*

1642. *croi pas néantmoins qu'Epernon eût aucune part aux desseins de Cinq-Mars, si ce n'est autant qu'ils pouvoient être utiles au service de la Reine. Car enfin, le Duc étoit si particuliérement attaché à cette Princesse, menacée de jour en jour de la perte du Roi, à cause de ses maladies continuelles, qu'Epernon avoit résolu d'exposer toutes choses en un besoin pour le service de la Reine & des Princes ses enfans. Elle en étoit bien assurée & comptoit beaucoup sur le crédit & sur la fidélité d'un si bon serviteur. Pour ce qui regarde les autres brouilleries de la Cour, je sai qu'il ne les approuvoit pas. Il craignoit même que Fontrailles qu'il aimoit beaucoup, ne s'y engageât trop avant. Le Duc lui écrivoit souvent & ajoûtoit dans toutes ses lettres par une apostille de sa main,* sur tout gardez vous de la Bastille. *Fontrailles le fit, & bien à propos.* Le récit suppose manifestement qu'Epernon étoit aussi de la conspiration contre la fortune de Richelieu, & qu'il promit même à Cinq-Mars & aux autres, de s'unir à eux contre le Cardinal, en cas qu'après la mort du Roi il entreprît de se faire Régent du Roiaume au préjudice de la Reine Anne d'Autriche. Ce que je dois raconter maintenant découvrira beaucoup de choses que l'Historien d'Epernon n'a voulu toucher que d'une maniére enveloppée.

Le Cardinal de Richelieu

En acceptant la donation des Catalans, Louïs leur avoit promis d'aller au-plûtôt

plûtôt lui-même en personne, prendre possession de sa nouvelle Principauté, & jurer la conservation de leurs loix & de leurs priviléges. Richelieu chagrin de ce que la faveur de Cinq-Mars augmentoit chaque jour, & de ce que son propre crédit sembloit diminuer assez considérablement, se flatta de déconcerter sans peine les projets du Grand-Ecuier, en persuadant au Roi de tenir la parole donnée aux Catalans, de conquérir le Roussillon en passant, & de porter ensuite ses armes victorieuses jusques dans le cœur de la Monarchie d'Espagne. Proposition qui plut tellement à Louïs, qui la regardoit peut-être comme un moien infaillible d'avoir bientôt à des conditions fort avantageuses, la paix après laquelle il soupiroit, que la mauvaise humeur le prit contre son Ministre, dès qu'il craignit que Richelieu effraié de ce que la foiblesse de la santé du Roi devenoit plus grande, ne le voulût détourner de marcher en personne, ou l'obliger à revenir sur ses pas, avant l'exécution de l'entreprise. Tel étoit l'artifice ordinaire du Cardinal. Il engageoit finement le Roi à prendre une résolution comme de lui-même, & de peur qu'on ne le rendît responsable de l'événement, il feignoit ensuite de s'y opposer, & tâchoit de faire acroire au monde, qu'il n'avoit pû se dispenser de céder à la volonté absoluë & l'humeur opiniâtre de Louïs. Le

1642. persuade au Roi d'aller en personne à la conquête du Roussillon; & mêmes jusques à Barcelone.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 79. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Grotii Epistolæ initio anni 1642. Nani, Historia Venneta. Lib. XII. 1642. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I.

1642. dessein secret de Richelieu, c'étoit d'éloigner prémiérement Cinq-Mars de ses amis, & de se servir de cette conjoncture favorable pour obliger le Roi à le chasser.

Le Cardinal avoit trop d'espions vigilans, pour n'être pas averti des intrigues que le Grand-Ecuier tâchoit de lier avec diverses personnes. Il avoit non seulement concerté plusieurs choses avec les Ducs d'Orleans & de Bouillon, mais il recherchoit encore le Duc de Beaufort, le Maréchal de Schomberg, qu'il croioit mécontent à cause du commandement donné les années précédentes dans son gouvernement de Languedoc, au Prince de Condé, & tous les autres Seigneurs qu'il croioit souffrir impatiemment l'autorité, ou plûtôt le régne absolu de Richelieu. Il s'efforçoit en même temps de gagner des Officiers braves & habiles, comme Gassion, Pontis, & quelques autres. On seroit surpris qu'un jeune homme de vingt-deux ans, qui sembloit devoir être content d'un assez beau commencement de fortune, ait osé entreprendre de renverser celle d'un Ministre que la Reine Mére, le Duc d'Orleans, un Prince du sang, & des plus grans Seigneurs du Roiaume avoient inutilement attaquée, si nous ne savions que plusieurs personnes capables de donner de bons & de hardis conseils, s'étoient unies avec le Grand-Ecuier, dans le dessein de perdre Richelieu.

lieu. L'unique cauſe du malheur de Cinq-Mars, c'eſt d'avoir écouté trop de gens. L'un lui propoſoit d'aſſaſſiner le Cardinal; l'autre de traiter avec le Roi d'Eſpagne. J'oſe dire, & la ſuite le fera voir, que s'il eût ſeulement ſuivi les avis plus judicieux & plus modérez, que de Thou le plus ſincére & le plus droit de ſes amis, lui donnoit, Richelieu auroit été perdu ſans reſſource à Taraſcon. La ſeule découverte du traité conclu avec le Roi d'Eſpagne à l'inſçu & contre le ſentiment de l'infortuné de Thou, ſauva le Cardinal. 1642.

En propoſant la conquête du Rouſſillon & le voiage à Barcelone, le deſſein ſecret de Richelieu, ce n'étoit pas ſeulement d'y travailler à la ruïne de Cinq-Mars; il vouloit encore conduire le Roi dans un païs éloigné, le mettre comme au milieu de deux armées, où les plus proches parens & les créatures du Cardinal commanderoient, ſe faire déclarer & reconnoître Régent du Roiaume, ſi Louïs venoit à mourir dans un long & pénible voiage, propoſé peut-être dans le deſſein d'avancer ſes jours. Voilà principalement pourquoi, dès le commencement de l'an 1642. on déclare que Sa Majeſté partira bien-tôt pour Fontainebleau, & que de là, elle ira du côté de Lion, ſans marquer préciſément vers quelle frontiére elle prétend s'avancer. On croioit que cette incertitude embaraſſeroit les ennemis. Mais quand on vid que le Roi

1642. emportoit avec lui son sceptre & sa couronne, on jugea qu'il vouloit entrer dans le Roussillon, & aller recevoir les hommages de ses nouveaux sujets de Catalogne, & confirmer les traitez faits avec eux. Qu'on ne m'accuse point de malignité si je dis que Richelieu se flatta que les incommoditez & la fatigue du voiage avanceroient les jours du Roi. Ce fut le sentiment commun de tout le monde. Louïs étoit presque le seul de sa Cour qui ne s'en appercevoit pas. Et certes, quand on considére que le Cardinal aima mieux perdre la Reine Mére sa bienfaictrice, que de s'exposer au danger d'une seconde disgrace, on n'a pas de peine à se persuader, que ce scélérat voiant sa fortune ébranlée & son Maître dégoûté de lui, put bien insinuer artificieusement par lui-même, ou par ses créatures, au Roi, une entreprise capable de tuer un Prince plus robuste que lui; & cependant concerter tellement toutes choses, qu'on ne pût lui disputer la régence du Roiaume, ou du moins l'administration souveraine des affaires, sous le nom de la Reine, en cas que Louïs vînt à mourir.

Le plan formé pour la campagne de l'an 1642. & pour le gouvernement du Roiaume, est une preuve manifeste du projet ambitieux du Cardinal. Dieu le confondit d'une maniére éclatante. Richelieu se vid au moment d'ètre perdu sans ressource, & le chagrin qui le rongeoit, altéra tellement sa santé déja fort affoiblie par

par ses fréquentes maladies, qu'il mourut dans le temps même de son triomphe, lors que tous ses ennemis étoient, ou morts, ou abattus. Voici quelle fut la disposition des armées. Celle qu'on destinoit à la conquête du Roussillon, étoit de vingt-deux mille hommes des meilleures troupes de France, tant infanterie que cavalerie. Le Maréchal de la Meilleraie en avoit le commandement. Le Maréchal de Brezé installé Viceroi de Catalogne, eut ordre de se mettre à la tête des troupes Catalanes, de joindre la Mothe-Hodancourt, de s'avancer avec lui vers les frontiéres de l'Arragon, d'y occuper les Espagnols, & de les empêcher de pénétrer dans la Catalogne, & de secourir le Roussillon attaqué par la Meilleraie. Pour ce qui est des Païs-Bas, on s'y vouloit tenir sur la défensive. Le Comte d'Harcourt & le Maréchal de Guiche, alliez & créatures de Richelieu, furent nommez Généraux de deux armées qui couvriroient cette frontiére, l'une de dix mille hommes pour la seureté de la Picardie & de l'Artois; l'autre de huit mille pour défendre la Champagne. Le Comte de Guébriant eut ordre de veiller sur le Rhin, & de s'y opposer aux entreprises des Impériaux, ou des Bavarois. Afin de contenter du moins en apparence le Duc de Bouillon, qui avoit demandé de l'emploi; & de l'éloigner en même temps de Sedan, on lui offrit le commandement de l'armée d'Italie, dont le Comte du 1642.

1642. du Plessis-Prâlin, & les autres Officiers subalternes, étoient parfaitement dévouez à Richelieu. Soit que les deux fréres ne vécussent pas en fort bonne intelligence, soit qu'on ne jugeât pas à propos de les laisser ensemble, le Vicomte de Turenne fut envoié de l'armée d'Italie à celle du Maréchal de la Meilleraie, pour y servir en qualité de Lieutenant Général.

Les forces navales répondoient à celles de terre. Avec une nombreuse flotte de vingt-deux galéres, de quarante-deux vaisseaux de guerre, & de plusieurs autres bâtimens, le Marquis de Brezé devoit couvrir les côtes de la Méditerranée, & s'opposer aux flotes que les Espagnols pouroient envoier au secours du Roussillon & contre la Catalogne. Louïs projettoit d'emmener avec lui la Reine son épouse, & le Duc d'Orleans, de mettre ses deux fils dans le château de Vincennes, dont Chavigni Sécretaire d'Etat plus dépendant du Cardinal que du Roi, étoit Gouverneur, & de laisser à Paris le Prince de Condé, plus propre à exécuter aveuglément les ordres de Richelieu, qu'à conduire une armée, pour commander dans la capitale en l'absence de Sa Majesté, & pour régler avec le Conseil composé du Chancelier & des autres créatures du Cardinal, ce qui regardoit le dedans du Roiaume. Dès que ce beau plan fut déclaré, les projets de Richelieu sautérent aux yeux de tout le monde. On levoit les épaules, on disoit assez hautement,

que

que le Ministre se rendoit maître de la 1642.
personne du Roi, de celles de la Reine, du Dauphin, des Ducs d'Anjou & d'Orleans, de toutes les armées de terre & de mer, de la capitale, & des meilleures places du Roiaume. Que rien ne l'empêcheroit de donner la loi, & de disposer absolument de tout, si le Roi venoit à mourir dans un voiage fâcheux & incommode. Son prémier Médecin voiant la santé de Sa Majesté encore plus altérée, crioit qu'elle ne pouvoit se mettre en chemin, sans un danger manifeste de sa vie. On le fit bien-tôt taire. Entêté d'aller lui-même porter un coup fatal à la Monarchie d'Espagne, Louïs ne s'appercevoit pas de sa captivité & conspiroit avec son Ministre contre sa propre seureté, & contre celle de ses enfans. La Reine justement allarmée de ce qu'on les lui enléve, va les larmes aux yeux trouver son époux, & proteste qu'on lui ôtera plûtôt la vie que de la séparer de ses enfans. La demande étoit si raisonnable, que le Roi se laissa fléchir. Il lui accorda de demeurer avec eux à S. Germain en Laïe; & Richelieu maître de Paris & des environs, par le Prince de Condé & par ses autres créatures, y consentit volontiers.

Cinq-Mars propose au Roi d'assassiner le Cardinal de Richelieu, &

Pendant que Louïs se préparoit au voiage de Catalogne, qui fut différé quelque temps parce que sa santé parut encore plus altérée, Cinq-Mars sonda plusieurs fois sa disposition au regard de Richelieu.

Mais

1642. s'offre à faire lui-même le coup.

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Mémoires de Bouillon & de Montresor. Rélation de Fontrailles dans ceux-ci.

Mais inconstant à son ordinaire, & guéri tout à coup de ses chagrins, le Roi parut plus attaché que jamais au Cardinal. Il repéta mêmes ce qu'il avoit déja dit plus d'une fois à son Favori: *Souvenez-vous en bien, si M. le Cardinal se déclare ouvertement vôtre ennemi, je ne puis plus vous garder auprès de moi. Comptez là-dessus.* C'étoit l'effet que Richelieu attendoit de son insinuation au Roi, d'aller en personne à la conquête du Roussillon, & de passer jusques en Catalogne. Il prévoioit bien que le foible Prince ne se croiroit jamais capable d'exécuter un pareil projet sans son Ministre. La seule difficulté, c'étoit de le lui mettre tellement dans l'esprit, qu'entêté de la nouvelle gloire qu'il se flattoit d'acquerir, il refusât d'écouter ceux qui le voudroient détourner d'une entreprise si contraire à sa santé. Cinq-Mars parut alors moins animé à la perte du Cardinal, & si nous en croions Fontrailles son intime confident, il tomba dans une fort grande irrésolution. *Quand Richelieu ne seroit plus au timon des affaires*, disoit-il en lui-même, *quand le Roi auroit consenti à se défaire absolument de son Ministre, dois-je compter, qu'il voudra lui substituer un homme de mon âge? Et quel chagrin pour moi, de voir un autre choisi à mon préjudice? Souffrirai-je patiemment qu'il remplisse la place, seule capable de contenter ma noble ambition? Ne nous exposons point à un si fâcheux inconvénient. S'il faut qu'il y ait quelqu'un entre*

entre mon Maître & moi, il y a moins de deshonneur & de chagrin, à céder au Cardinal, qu'à tout autre. Mon pére lui étoit redevable de son élévation; il a comblé nôtre Maison de faveurs & de biens; sans lui je ne serois pas auprès du Roi. Ruïner un homme à qui nous avons tous de si grandes obligations, n'est-ce point une ingratitude capable de me flétrir à jamais? Il s'est perdu de réputation en oubliant les bienfaits de la Reine Mére; je ne me rendrai pas moins odieux en reconnoissant aussi mal les siens. Enfin, quand je pourois me flatter de remplir la place du Cardinal, la garderai-je longtemps? Selon toutes les apparences, le Roi n'a que peu de jours à vivre. Attendons la révolution que sa mort doit causer. Cependant, fortifions nous de l'appui du Duc d'Orleans qui nous recherche. Il sera plus facile à gouverner que le Roi. Ménageons le Duc de Bouillon, & d'autres amis capables de former un parti puissant, lors qu'il sera question de régler le gouvernement de l'Etat après la mort du Roi. Telle fut la résolution que Cinq-Mars prit alors. Il cachoit sa perplexité à Fontrailles & à d'Aubijoux Gentilhomme de la maison d'Amboise, domestique du Duc d'Orleans, & son entremetteur avec le Grand-Ecuier. Mais ils la pénétrérent l'un & l'autre malgré sa dissimulation. 1642.

Une chose reveilla soudainement la prémiére ardeur de Cinq-Mars contre Richelieu. Sur le rapport des Médecins tou-

1642. touchant la mauvaise santé du Roi, aiant paru changer de sentiment au regard du voiage en Catalogne, Sa Majesté entre tout d'un coup en mauvaise humeur, & se déchaine contre lui dans ses entretiens secrets avec le Grand-Ecuier. L'occasion parut heureuse. Le Favori tâche d'irriter encore plus le Roi, & de lui faire sentir que le Cardinal le tient dans une véritable captivité, & que selon le projet formé pour la campagne, & pour le gouvernement de l'Etat en son absence, il n'a ni armée, ni place à sa disposition dans tout le Roiaume. Le Grand-Ecuier poussa les choses si loin, qu'il proposa hardiment au Roi de tuër Richelieu, & s'offrit à faire lui-même le coup. Voici ce que Sa Majesté raconte elle-même dans un écrit envoié au Chancelier Séguier, pour être communiqué aux Commissaires donnez à Cinq-Mars quand on lui fit son procès, & pour dissiper les soupçons & les ombrages que le Cardinal prit, quand on lui rapporta la proposition faite au Roi contre lui. *Il est vrai*, dit Sa Majesté, *que le Sieur de Cinq-Mars, m'aiant vû quelquesfois mécontent de mon Cousin le Cardinal de Richelieu, ou par l'appréhension que j'avois, qu'il ne me voulût empêcher d'aller en personne au siége de Perpignan, ou me porter à en revenir lors que j'y serois, de peur que ma santé ne s'altérât trop, ou pour quelqu'autre sujet semblable, le Sieur de Cinq-Mars n'a rien oublié de ce qu'il a cru capable de m'échauffer contre mon*

on Cousin le Cardinal. Ce que j'ai quel- 1642.
uesfois souffert, quand les mauvais offices
emeuroient dans les bornes de certaine
odération. Mais quand le Sieur de Cinq-
Mars a passé jusques à me proposer qu'il se
alloit défaire de mon Cousin le Cardinal,
& à s'offrir lui-même pour cet effet, ses
auvaises pensées m'ont fait horreur, &
les ai détestées. Bien qu'il me suffise de
dire, afin que vous le croyiez; tout le
onde jugera que cela n'a pû être autre-
ent, quand on considérera que si le Sieur
e Cinq-Mars eût trouvé son compte avec
oi dans l'approbation de ses mauvais des-
ins, il ne se fût pas lié au Roi d'Espagne
ontre ma personne, & contre mon Etat,
omme il a fait par le desespoir de ne pou-
oir emporter ce qu'il désiroit.

Le Grand-Ecuier prétendoit & le soû-
enoit même en présence de ses Juges, que
Roi avoit *consenti* à la proposition d'as-
assiner Richelieu. Sa Majesté assure le
ontraire, & déclare que Cinq-Mars est
n imposteur & un calomniateur. Qui
roirons-nous? Il n'est guéres probable
ue Cinq-Mars l'ait assuré si positivement
en tant de rencontres, à moins qu'il
'y ait là dedans quelque chose de véri-
ble, ou que Louis ne se soit expliqué
e telle maniére, que son Favori ait eu
ujet de croire que la proposition ne lui
éplaisoit pas autant que le Roi le dit.
aisons quelques réflexions sur cette cir-
onstance fort importante: nous trouve-
ons peut-être ce qu'on en peut raisonna-
blement

1642. blement juger. Ce fut avant le départ de Paris que Cinq-Mars proposa pour la prémiére fois d'assassiner le Cardinal, s'il est vrai, comme Louïs le soûtient, que le Grand-Ecuier ne se détermina au traité avec l'Espagne, que par le *desespoir* d'obtenir le consentement de Sa Majesté à une pareille violence. Les Ducs d'Orleans & de Bouillon & Cinq-Mars résolurent de traiter avec le Roi d'Espagne, & dépêchérent Fontrailles à Madrid, avant que Louïs eût quitté S. Germain en Laïe. Ajoûtons encore que selon toutes les apparences, Sa Majesté n'avoit point rejetté la prémiére proposition avec tant d'*horreur* & de *détestation*, puisque le Grand-Ecuier osa la lui réïtérer à Lion, lors qu'elle s'avançoit vers la frontiére. J'en trouve la preuve dans un billet de Richelieu au Roi. *Aiant su par M. de Chavigni*, dit-il, *la nouvelle découverte que Sa Majesté a bien voulu faire du mauvais dessein que M. le Grand avoit à Lion contre moi, & de l'indignation qu'elle en conçut contre lui, je ne puis que je ne témoigne au Roi le ressentiment que j'en ai. J'avouë qu'il étoit aisé à M. le Grand d'exécuter un dessein, dont je ne l'eusse jamais soupçonné. Il ne me paroissoit pas assez méchant pour se résoudre à se souiller du sang d'un Cardinal qui depuis vingt-cinq ans, a, par la grace de Dieu, assez heureusement servi son Maître.* Richelieu étoit-il lui-même bien convaincu que Louïs eût rejetté la proposition avec une

si

si grande *indignation?* Toutes les précautions qu'il prit pour la seureté de sa personne depuis l'affaire de Cinq-Mars, prouvent manifestement ses soupçons & sa défiance de la sincérité des protestations de son Maître. Après le départ de Lion le Cardinal fut plus mal, & le Grand-Ecuier mieux que jamais, dans l'esprit du Roi. Comment accorderons-nous ceci avec les billets de Louis & de Richelieu? 1642.

Quant à la protestation de Sa Majesté, que ce fut le *desespoir* qui porta Cinq-Mars à traiter avec le Roi d'Espagne, c'est une vaine défaite, pour se disculper d'avoir écouté la proposition. Le Grand-Ecuier desespéroit si peu d'obtenir le consentement de Louis, qu'avant que d'envoier presser le Duc de Bouillon de se rendre incessamment à Paris dans les prémiers jours de cette année, il découvrit à de Thou le projet d'assassiner Richelieu. *Je vous déclare, Monsieur*, lui dit de Thou, *que je suis ennemi du sang. On n'en répandra jamais par mon ministére.* Réponse honnête & Chrétienne, qui déconcerta Cinq-Mars pour quelque temps. Il pressa encore depuis les Ducs d'Orleans & de Bouillon, sur l'assassinat de Richelieu. Mais ni l'un ni l'autre ne voulurent y consentir positivement. Ils feignoient de n'entendre pas ce que le Grand-Ecuier ou Fontrailles, disoient, quoique ceux-ci parlassent assez clairement. Il y a de l'apparence que les deux Ducs à qui l'assassinat faisoit horreur, vou-

1642. voulurent abandonner un complot si noir au seul Cinq-Mars ; bien résolus d'en profiter, si la chose réüssissoit, & de rejetter tout sur le Roi & sur son Favori. C'est pourquoi ils ne vinrent point à Lion, où le Grand-Ecuier déterminé à y faire le coup, les avoit invitez. Richelieu lui aiant paru fort mal gardé à Briare, il fut tenté de l'avancer. Mais il lui parut plus sûr de différer jusques à ce que le Roi fût à Lion. Huit cens Gentilshommes appellez par Cinq-Mars s'y devoient trouver ; on prétendoit se servir d'eux contre les amis & les serviteurs de Richelieu, en cas qu'ils voulussent remuer, ou pour le défendre, ou pour venger sa mort.

Tout ceci bien considéré, je croi que Louïs ne rejetta point trop la proposition que Cinq-Mars lui fit à Paris & à Lion de se défaire absolument de Richelieu. Il n'en eut point une si grande *horreur* : mais quand il fallut l'exécuter à Lion, il n'osa, ou par scrupule de conscience, ou par timidité ordonner à son Favori de faire ce qu'il voudroit. En voici une preuve qui me paroît assez forte. Cinq-Mars disoit hautement que le Roi avoit consenti à l'assassinat. Il étoit de l'honneur de Louïs d'obliger le Grand-Ecuier à une rétractation authentique d'une imposture si injurieuse à Sa Majesté. D'où vient qu'on ne l'exigea pas ? Cinq-Mars mourut avec de grans sentimens de dévotion : jamais pénitent ne fut plus soûmis à son Confesseur. Il n'y avoit rien de plus fa-

le que de lui faire ſigner le deſaveu d'une 1642.
oire calomnie contre ſon Maître. N'eſt-
e point que le Chancelier Séguier & les
utres Commiſſaires ne jugérent pas à
ropos d'éclaircir trop un vilain complot
ans lequel le Roi étoit entré, du moins
n partie, quoiqu'il le niât; ou peut-
re qu'on ne put obtenir de Cinq-Mars
 deſaveu d'une choſe qu'il croioit vé-
table? Cependant Richelieu bien infor-
ié de tout ce qui s'étoit paſſé entre
ouïs & ſon Favori, eut ſoin de ſe tenir
ır ſes gardes, penſa plus que jamais à la
ureté de ſa perſonne, craignit une fin
areille à celle du Maréchal d'Ancre dans
 Louvre, & s'opiniâtra hautement à
bliger le Roi de chaſſer de ſa maiſon des
ens que le Miniſtre croioit capables d'o-
éïr auſſi promptement que le Maréchal
e Vitri, quand on eut pris la réſolution
e ſe défaire de Conchini.

Intrigue renouée entre les Ducs d'Orleans & & de Bouillon, & Cinq-Mars.

Cinq-Mars content de ce que le Roi lui
émoignoit autant & plus d'amitié que
amais, & de ce que Louïs prêtoit l'oreille
 ſes inſinuations contre le Cardinal, pen-
a tout de bon à renouër plus étroitement
on intrigue déja commencée avec les
Ducs d'Orleans & de Bouillon. Là-deſ-
us, il prend la réſolution d'engager de
Thou à faire un voiage en Perigord, où
toit Bouillon, pour le prier inſtamment
e venir au-plûtôt à la Cour. On ne
arloit point encore de traiter avec l'Eſ-
agne. Fontrailles & Aubijoux preſſoient
eulement le Grand-Ecuier de prendre des

1642. *Mémoires du Duc de Bouillon. Rélation de Fontrailles dans ceux de Montresor.*

mesures pour se défaire de Richelieu. Le Favori paroissoit uniquement occupé de ce projet, & d'obtenir le consentement du Roi. Dans le temps même qu'il se flattoit d'être parfaitement bien auprès de son Maître, & de perdre bien-tôt le Cardinal, il reçut de si grandes mortifications de la part de Louïs, que ses meilleurs amis crurent que sa faveur diminuoit, & craignirent qu'il ne se perdît lui-même. Quelque temps après que Bouillon se fût rendu à Paris, comme je le raconterai incontinent, *n'y auroit-il point quelque changement à la faveur de M. le Grand?* dit le Duc à de Thou. *Le bruit s'en est répandu*, répondit celui-ci, *& j'en ai averti M. le Grand. Mais il m'a protesté que cela se dit sans aucun fondement. Je ne sai pourtant s'il n'y auroit point quelque chose. M. le Grand inquiet m'a demandé si ce bruit n'est point allé jusques à vous. Sa curiosité marque*, reprit Bouillon en riant, *que je suis un homme auquel il fera volontiers confidence de l'augmentation de sa fortune, & qu'il ne s'ouvrira pas de même, si elle vient à diminuer.*

Quelqu'un s'étoit apperçu d'un assez plaisant manége du Roi & de son Favori, lors qu'ils étoient brouillez. Cinq-Mars cachoit avec un extrême soin les mortifications que le Roi lui donnoit, & Louïs par bonté, ou par incertitude s'il pouroit tenir sa colére contre un jeune homme qui avoit un si grand ascendant sur son esprit, étoit bien-aise que les Cour-

tisans

tisans ne s'apperçussent pas de ce qui se passoit entre lui & Cinq-Mars. Tous les matins, celui-ci entroit dans la chambre de Sa Majesté, dès le moment qu'elle s'éveilloit, & y demeuroit deux heures seul. Quand elle étoit chagrine contre son Favori, elle tâchoit de le mortifier en le privant de cette distinction. Pour empêcher qu'on ne découvrît sa disgrace, le Grand-Ecuier venoit au Louvre à la même heure qu'auparavant. Mais au lieu d'aller jusques à la chambre du Roi, il demeuroit caché tout proche dans un passage étroit. Là il s'amusoit à lire des Romans jusques à ce que le Roi fît appeller ses Officiers privilégiez. Alors le prémier Valet de chambre dévoué au Grand-Ecuier, le faisoit entrer par une porte de derriére qui donnoit dans le passage. De maniére que les autres qui entroient par la porte ordinaire, le trouvant déja dans la chambre du Roi, & voiant les mêmes apparences de privauté, jugeoient que la faveur etoit aussi la même. Les personnes de la prémiére qualité mangeoient souvent chez Cinq-Mars, même les plus dévouées à Richelieu, & ses proches parens. Car enfin, le Grand-Ecuier & le Cardinal gardoient toutes les mesures de la bienséance. Ils s'étoient racommodez plus d'une fois ensemble, *mais aussi sincérement qu'on se racommode à la Cour*, dit fort bien l'Historien de Bouillon, *lors qu'après avoir été fort offensé, on se dispute encore la faveur.* Un jour que 1642.

1642. Cinq-Mars avoit invité Bouillon & de Thou à dîner, le Grand-Ecuier voulut dire de jolies choses, & témoigna un enjouement extraordinaire. Sa belle humeur forcée augmenta les soupçons sur la diminution de la faveur. Le Duc & son ami crurent voir de l'affectation & plus d'embaras que de liberté d'esprit dans les discours du Grand-Ecuier, soit qu'ils fussent prévenus, *ou parce qu'en effet*, dit encore le même Auteur, *il n'est jamais si difficile de parler juste, que lors qu'on parle de peur de se taire.* Le Ministre & le Favori de Louïs avoient ainsi tour à tour leurs mortifications à essuier. S'il est vrai que Cinq-Mars en reçut quelqu'une en ce temps-ci, elle ne dura pas long-temps. Tout le monde convient qu'au départ du Roi, & durant son long voiage en Roussillon, le Grand-Ecuier étoit mieux auprès de lui que le Cardinal: Et c'est ce qui confirmoit le jeune Favori dans sa pensée, que la proposition de l'assassinat ne déplaisoit point à Louïs, & qu'il y consentiroit à la fin. Revenons au dessein d'envoier de Thou en Perigord.

Quoiqu'il eût déclaré nettement qu'on *ne verseroit jamais de sang par son ministére*, il accepta néantmoins la commission d'aller trouver le Duc de Bouillon à Limeuil, & de le prier instamment de la part de Cinq-Mars, de venir promptement à Paris. *Voici tout ce que je puis promettre*, dit de Thou, *je ne persuaderai point à M. de Bouillon de faire ce qu'on lui demande:*

mde : je ne l'en détournerai pas non plus. 1642.
tint parole ; car enfin le Duc voulant
voir la raison pourquoi on le pressoit
retourner si-tôt sur ses pas ; *c'est un*
ret qu'on ne m'a pas confié, répondit
Thou. *Ce procédé me paroît étrange*,
prit Bouillon. *Je suis arrivé depuis*
t peu de temps, & on veut déja que je
en retourne. Cela ne m'est pas possible,
noins qu'on ne m'en donne un prétexte
ausible. Faites le bien comprendre à M.
Grand, sans lui témoigner mon mé-
ntentement. Il faut pardonner quelque
ose à la jeunesse : la faveur même a ses
iviléges. M. le Grand m'a fait des offres
rt obligeantes. Je veux le ménager, &
témoigner ma reconnoissance, quand
ccasion s'en présentera. Environ trois
maines après que de Thou s'en fût re-
urné à Paris, le Duc reçut à Turenne
ne lettre du Roi, qui lui ordonnoit
se rendre incessamment à la Cour. Il
béit, & dès qu'il fut arrivé à Paris,
Thou vint de la part de Cinq-Mars,
i demander une entrevûë, avant que
Duc parlât au Roi & à Richelieu. Il
t peine à y consentir. La démarche
i paroissoit trop périlleuse. Mais enfin,
Thou aiant marqué les mesures qu'on
uvoit prendre sûrement pour un entre-
n secret, le Duc entre dans le carosse
l'autre, & ils vont la nuit l'un & l'au-
e à S. Germain en Laïe, où la Cour
oit alors.

Monsieur, dit le Grand-Ecuier à Bouil-

1642. lon, après les prémiers complimens, & lors qu'ils furent seuls, *vous n'ignorez pas que le Roi se porte plus mal depuis son retour de Picardie. Cela n'a pas empêché que le Cardinal ne lui ait mis dans l'esprit le voiage de Catalogne. Presque dans le même temps, on a résolu de vous faire revenir de Turenne, & de vous donner le commandement de l'armée d'Italie. J'ai cru devoir vous en avertir, avant que vous vissiez personne. Vous jugez bien que cette pensée ne vient pas de la bonne volonté du Cardinal pour vous. Il ne perd aucune occasion de vous rendre de mauvais offices auprès du Roi.* Le cœur de Madame de Bouillon est tout Espagnol, *lui disoit-il derniérement.* Elle a beaucoup de crédit sur l'esprit de son Epoux. *Et Des-Noiers en ma présence :* Sire, il n'est point si difficile d'ôter Sedan à Mr. de Bouillon. Par le traité de protection, il est obligé de recevoir les troupes de Vôtre Majesté ; s'il refuse celles que vous lui enverrez, on peut le faire arrêter. *Le Cardinal se défie tellement de vous, Monsieur, qu'il ne croit rien de plus important, que de vous ôter Sedan. On ne souffrira pas même que vous demeuriez en Guienne. Les visites que la Noblesse vous y a renduës, donnent de l'ombrage. Si on vous emploie en Italie, ce n'est que pour s'assurer de vôtre personne, en cas que le Roi vienne à mourir. Sera-t-il malaisé de vous arrêter dans une armée, où vous n'êtes connu que par vôtre réputation, & où vous n'aurez ni Officier, ni soldat, à vôtre dévotion ? Le*

Comte

omte d'Harcourt a fait des choses si ex- 1642.
aordinaires en Piémont, que vous aurez
ine à les soûtenir, quelque grande que
t vôtre habileté, à moins que vous ne soiez
suré du même bonheur, & d'être au-
nt favorisé du Ministre. Accepter un
reil emploi, c'est, à mon avis, exposer
tre réputation. Quelles troupes vous
nnera-t'on? Le fort des affaires sera
sormais en Catalogne, dans les Païs-Bas
& en Allemagne.

Je suis mieux auprès du Roi, que je n'ai
mais été. Les bonnes graces de Mon-
ur me sont autant & plus assurées. Je l'ai
it avertir par M. d'Aubijoux qu'on le
ut engager au voiage de Catalogne. Mais
lui ai conseillé de s'en excuser. Le Car-
nal le feroit arrêter infailliblement si le
oi mouroit. Son Eminence n'a pas de
tits desseins. Jugez en par la proposi-
on de laisser les Enfans de France à Vin-
nnes, dont Chavigni sa créature est Gou-
rneur. Il est certain que le Roi ne peut
vre long-temps. Voilà pourquoi, sous
rétexte de la nécessité des affaires, le Car-
nal lui a mis le voiage de Catalogne en
te. Il se flatte que le Roi mourant éloigné
la Reine & de ses Enfans, par le moien
Confesseur il se rendra autant maître
s pensées & des derniéres volontez du
oi, qu'il l'est des affaires. Mais je le
oi plus loin de son compte qu'il ne se l'ima-
ne. Le Roi est si dégoûté de son Ministre,
'il voudroit en être délivré. Vous avez,
Monsieur, un extrême intérêt d'empêcher

 que

1642. *que le Cardinal ne s'empare de la Régence au préjudice de la Reine & de Monsieur. S'il vient à bout de ses desseins, vous serez plus exposé qu'un autre. Cet homme altier & vindicatif ne vous pardonnera jamais l'affront que vous lui avez fait recevoir à Sedan, & le danger où vous l'avez mis de voir sa fortune renversée. La Reine & Monsieur vous tendent les mains. C'est le parti le plus juste que vous puissiez prendre. Quelle gloire n'acquererez-vous pas en soûtenant leurs droits? Quel avantage n'y trouverez-vous pas pour vos intérêts particuliers? Si Monsieur est une fois sûr de vôtre personne & de vôtre place, il sera facile de le porter à entreprendre contre le Cardinal. Nôtre pis aller, ce sera de nous retirer tous à Sedan, en attendant la mort du Roi. On le trouve en si mauvais état qu'elle ne peut pas tarder long-temps.* Ceci n'étoit qu'un prélude pour en venir à la proposition d'assassiner Richelieu. Le Grand-Ecuier n'osa la faire d'abord: Fontrailles trancha le mot quelques jours ensuite, mais d'une maniére un peu enveloppée. Bouillon, faisant difficulté de donner Sedan, *il y a,* dit Fontrailles, *des moiens plus courts & plus assurez contre le Cardinal, si on veut s'en servir.* Cinq-Mars regarda pour lors le Duc; Et celui-ci feignant de n'entendre pas ce qu'on lui disoit assez clairement, détourna le discours. *Les moiens dont parle M. de Fontrailles,* reprit le Grand-Ecuier embarassé de ce que la proposition n'étoit pas goûtée, *c'est*

appa-

apparemment que M. de Bouillon se retire à Sedan avec Monsieur, pour faire la guerre au Cardinal. 1642.

L'Historien de Bouillon qui cherche à le disculper autant qu'il lui est possible, prétend que dès le prémier entretien, Cinq-Mars parla de traiter avec l'Espagne, & que le Duc refusa d'y consentir. *Monsieur*, fait-on dire à Bouillon, *je suis sorti des mains des Espagnols; Dieu me garde d'y rentrer de ma vie. Leur foiblesse & leur mauvaise foi me sont trop connuës. D'ailleurs, la division est si grande parmi eux, qu'il ne leur est pas possible de former aucune entreprise considérable. S'ils la commencent, elle se déconcertera bien-tôt par leur mesintelligence.* Fontrailles mieux informé du secret de l'affaire, raconte au contraire, que la prémiére ouverture de traiter avec l'Espagne, vint de la part du Duc. Selon la rélation de ce Gentilhomme qui paroît exacte & sincére, Cinq-Mars aiant proposé à Bouillon de donner Sedan pour servir de retraite en cas de besoin à Gaston, & au Grand-Ecuier; *Bouillon promit franchement tout ce qui dépendoit de lui.* Mais il représenta que sa place n'étoit point sûre pour ceux qui s'y retireroient, à moins qu'ils n'eussent des troupes assez nombreuses, pour hazarder d'abord un grand combat. Que les armées du Comte d'Harcourt, & du Maréchal de Guise, étoient d'un côté, & celle du Comte de Guébriant de l'autre. Qu'aussi-tôt que le Cardinal seroit infor-

 mé

1642. mé de la retraite de ses ennemis à Sedan, instruit par le péril que le feu Comte de Soissons lui avoit fait courir, & pressé de la nécessité de ses affaires à cause de la maladie du Roi, il feroit investir la place, & se saisiroit des hauteurs qui l'environnent. Qu'après cela, toutes les forces de l'Europe ne pouroient empêcher qu'elle ne fût prise avec ceux qui seroient dedans. *Que pour ces raisons, il falloit nécessairement traiter avec le Roi d'Espagne*, & tirer de lui des forces suffisantes pour donner une bataille, comme celle de l'année précédente.

Fontrailles fait deux réflexions sur la conduite de Bouillon dans cette affaire : que la jalousie du Duc pour la conservation de sa place, & la crainte de la perdre, le portérent à penser plus à la seureté de Sedan, qu'à celle de sa personne; en prenant plûtôt le parti d'accepter le commandement de l'armée d'Italie, que celui de se retirer à Sedan, avec le Duc d'Orleans, avant que le Roi d'Espagne eût fourni des troupes, ou de quoi en lever, & que le Grand-Ecuier entèté d'avoir une retraite assurée, en cas que le projet de se défaire du Cardinal, qu'il avoit toûjours en vûë, vînt à manquer, ou qu'il perdît les bonnes graces du Roi, consentit à tout ce que Bouillon vouloit, voiant qu'il étoit difficile de ne s'y accommoder pas, & que sans l'assurance d'une retraite, il couroit risque d'être perdu sans ressource. S'il m'est permis d'ajoûter ici mes con-

conjectures, je dirai qu'il y a beaucoup 1642.
d'apparence que le Duc bien-aise de se lier avec la Reine, le Duc d'Orleans, & Cinq-Mars, afin d'empêcher que Richelieu n'usurpât la régence, & de se rendre l'ame d'un puissant parti, consentit à recevoir dans Sedan, le Duc d'Orleans, la Reine même & les Enfans de France, si cela étoit nécessaire, pour prévenir le dessein que le Cardinal témoignoit avoir de se rendre maître de leurs personnes après la mort du Roi, & que ce projet ne se pouvant exécuter sans une armée capable de combattre & de repousser ceux qui voudroient attaquer Sedan, il proposa d'entrer en négociation avec le Roi d'Espagne, & de sonder ce qu'on pouvoit attendre de lui. Comme la conclusion du traité demandoit un assez long-temps, Bouillon accepta cependant le commandement de l'armée d'Italie, afin de se rendre moins suspect à Richelieu. Outre que cela lui donnoit le loisir d'envoier à Sedan la Duchesse son épouse & ses enfans qu'il avoit amenez avec lui en Guienne, & de pourvoir à leur seureté, il se flattoit de trouver les moiens de gagner l'armée d'Italie, avec laquelle il seroit en état de traverser les projets du Cardinal, & de se rendre redoutable, si Louïs mouroit avant la conclusion du traité avec le Roi d'Espagne. Telles furent, à mon avis, les vûes particuliéres du Duc de Bouillon dans cette intrigue. La suite les découvrira mieux.

1642. Cinq-Mars vivement sollicité par Aubijoux & par Fontrailles, pensoit de son côté à se défaire de Richelieu, & à obtenir pour cet effet le consentement du Roi, ou du moins celui du Duc d'Orleans. Louïs ne lui en sembloit pas fort éloigné; mais Gaston en rejettoit constamment la proposition. Cependant le Grand-Ecuier ne desespéroit pas de l'y amener par finesse. Voilà donc, comme je l'ai déja remarqué, trois complots différens, un d'assassiner le Cardinal, formé par Cinq-Mars, Aubijoux & Fontrailles; l'autre de se retirer à Sedan & de traiter avec le Roi d'Espagne, proposé par les Ducs d'Orleans & de Bouillon, & accepté par Cinq-Mars, comme une ressource nécessaire en cas de besoin. De Thou n'entroit ni dans l'un, ni dans l'autre. Il détesta l'assassinat quand on lui en parla, & parut si éloigné d'approuver un traité avec les ennemis de l'Etat, dont il connoissoit la foiblesse & les mauvaises intentions, qu'on lui cacha le projet du traité & le voiage de Fontrailles à Madrid. Il ne sut rien de ce qui s'étoit négocié, qu'après la conclusion & la signature. Sa seule vûë, c'étoit d'engager le Roi à chasser Richelieu, ou du moins d'empêcher que le Cardinal n'usurpât la régence au préjudice de la Reine & du Duc d'Orleans. Il avança plus que les autres par la droiture de ses intentions. Le Roi avoit résolu de faire la paix, & Richelieu étoit absolument disgracié & perdu, comme je

le

le rapporterai, si celui-ci n'eût pas découvert l'intrigue liée à la Cour de Madrid. Cela seul irrita le Roi contre son Favori, & le confirma dans la pensée de se racommoder du moins en apparence avec Richelieu. 1642.

Puisque Langlade Auteur des Mémoires de Bouillon, est le seul qui raconte les desseins particuliers & les démarches de son Héros, après la prémiére entrevûe avec le Grand-Ecuier, je rapporterai ce qu'il en a écrit. On y lira quelque chose de curieux & de fort extraordinaire. Il dit donc qu'en sortant de cet entretien, Bouillon trouva *une matiére assez ample de raisonner & de craindre. Il voioit bien,* ajoûte l'Historien, *que l'ambition de Cinq-Mars & sa haine pour le Cardinal, pouvoient le porter à exaggerer bien des choses. Mais aussi à juger sainement de l'état de la Cour & du sien particulier, il trouvoit de grandes vraisemblances à tout ce qu'il venoit d'apprendre.* L'affaire la plus pressante du Duc, c'étoit de se determiner sur le commandement de l'armée d'Italie. Le Roi l'aiant fait venir pour cet effet, il y avoit de l'apparence que Sa Majesté ne demeureroit pas long-temps sans lui en parler. Accepter l'emploi, les suites en étoient à craindre. Celles du refus ne paroissoient pas moins périlleuses. Une secréte & prompte retraite à Sedan prévenoit le danger d'être arrêté après un refus que le Roi & son Ministre ne pouvoient manquer de prendre en mauvaise

Le Duc de Bouillon se lie avec la Reine & accepte le commandement de l'armée d'Italie.

Mémoires du Duc de Bouillon.

1642. part. Le Duc demeuroit ainsi dans une fort grande perplexité. *Cinq-Mars & tous les ennemis du Cardinal*, dit encore Langlade, *ne souhaitoient rien tant que de voir Bouillon prendre le parti de s'enfuir à Sedan. Ils y trouvoient tous leurs avantages communs, & le Duc sa seureté particulière. Mais il craignoit aussi d'y trouver sa perte assurée.* La Duchesse son épouse & ses enfans laissez comme en ôtage à Turenne, lui causoient encore une extrême inquiétude. Enfin, après de longues & sérieuses réflexions sur toutes choses, il prend la résolution d'accepter l'emploi, & va le lendemain saluer le Roi, & voir Richelieu.

La vérité est, & je le lui ai ouï dire plusieurs fois, poursuit le même Auteur, *qu'il fut extrêmement touché de la gloire de se voir recherché pour le commandement d'une armée Roiale, six mois après la bataille de Sedan. Cette pensée seule eût pû suffire à le déterminer. Aussi contribua-t-elle beaucoup à lui persuader que la fortune & sa bonne conduite suppleéroient à tout le reste.* Et plus bas. *Quoique le Duc de Bouillon ne présumât jamais de lui-même, comme il est ordinaire aux plus grans hommes, il ne laissoit pas de voir, de quel poids il pouvoit être dans une régence, s'il se trouvoit à la tête d'une armée, pour soûtenir les intérêts de la Maison Roiale contre le Cardinal.* Après deux témoignages si positifs d'un Historien qui a eu part à la confidence de son Héros, je puis dire hardiment,

diment, qu'aveuglé par une ambition 1642.
mal entenduë, Bouillon commit la plus grande imprudence qu'un homme de son rang & de son habileté, pût commettre. Doit-on appeller autrement la résolution d'entrer dans un traité avec les ennemis de la France, & d'aller en même temps se mettre à la discrétion de Richelieu dans une armée toute dévouée au Cardinal? Je sai bien que pour exténuër cette faute énorme, Langlade insinuë que le Duc ne consentit jamais positivement à la négociation avec le Roi d'Espagne. Mais comment cet Auteur a-t-il osé nier, ou du moins déguiser, une chose plus claire que le jour, & dont Bouillon a été juridiquement convaincu?

Le Roi s'étant trouvé plus mal qu'à l'ordinaire, huit jours se passérent, sans qu'on parlât au Duc du commandement de l'armée d'Italie. La santé de Louïs paroissoit tellement affoiblie que les Médecins commençoient de craindre pour sa vie, & de le dire tout bas à leurs amis. *Les secrets de cette importance*, ajoûte fort bien l'Auteur des Mémoires de Bouillon, *deviennent bien-tôt des nouvelles publiques. Dans l'attente d'une si grande révolution, chacun faisoit des raisonnemens sur les affaires générales, & y joignoit les projets de sa fortune particuliére. Mais cette conjoncture étant la plus délicate & la plus dangereuse, qu'on eût encore vûë, la crainte & la défiance augmentoient par le péril, & faisoient que les Courtisans*

1642. *ſans les plus hardis n'oſoient concerter enſemble. La Reine que le Cardinal avoit perſécutée en tant de maniéres, ſe trouva pour lors en de grandes fraieurs. Elle ne douta point que ſi le Roi venoit à mourir, ce Miniſtre ne voulût lui ôter ſes Enfans, pour ſe faire donner la régence. Quoique ces penſées lui fuſſent autant de coups mortels, elle n'y bornoit pas néantmoins toutes ſes craintes.* Voici des paroles qui donnent d'étranges choſes à penſer. On voit bien que l'Hiſtorien les a voulu inſinuër, & qu'il n'a oſé s'expliquer trop clairement, de peur de déplaire aux parens de Richelieu, & d'irriter peut-être la Maiſon de Condé. Quelle plus grande *crainte* Anne d'Autriche pouvoit-elle ſentir, que celle de voir ſes deux Fils arrachez d'entre ſes bras? Il n'eſt pas difficile de le deviner. Elle eut peur qu'on ne leur ôtât la vie pour faire la Brezé Reine, en mettant le Duc d'Enguien ſur le thrône. J'ai peine à me perſuader qu'un Sécretaire du cabinet du Roi, ait oſé inſinuër une choſe de cette nature, ſans être du moins bien aſſuré que la Reine fut frappée d'une pareille fraieur. Si nous en croions le manifeſte du Comte de Soiſſons, ce ne fut pas une peur panique. Tel étoit donc le grand Miniſtre d'Etat, des louanges duquel les gens de l'Académie Françoiſe nous viennent encore étourdir tous les jours. On a cru devoir craindre qu'il n'empoiſonnât les enfans de ſon Maître, pour approcher du thrône

thrône un Prince qui avoit eu la bassesse d'épouser sa niéce. Langlade fournit lui-même de quoi appuier nos réflexions sur cet endroit. *La Reine*, dit-il plus bas, *pria le Duc de Bouillon de la recevoir à Sedan, avec ses enfans, si le Roi venoit à mourir; ne croiant pas, tant elle étoit persuadée des mauvaises intentions du Cardinal & de son pouvoir, qu'il y eût aucun lieu de seureté pour eux dans toute la France.* Il est à propos de remarquer ici que ces Mémoires furent imprimez à Paris l'an 1692. avec privilége du Roi. 1642.

Le même Auteur nous décrit ainsi la disposition du Duc d'Orleans dans le trouble général que causa le bruit répandu de la mort prochaine du Roi. *Monsieur*, ajoûte-t-il, *qui dans plusieurs occasions importantes de sa vie, avoit aussi ressenti des effets sanglans de la haine du Cardinal, ne pouvoit douter qu'il ne le regardât comme son plus redoutable ennemi, & par le souvenir du passé, & par l'autorité que la qualité de Frére unique du Roi, sembloit lui promettre dans le temps d'une régence.* Gaston devoit-il moins craindre pour sa vie, s'il tomboit entre les mains de Richelieu après la mort du Roi son frére? L'opiniâtreté du Cardinal à *rendre stériles les plus belles années du mariage* de ce Prince, lui prouvoit assez que Richelieu prétendoit approcher du thrône ses nouveaux Alliez, comme le Comte de Soissons le remarque encore dans son manifeste. Nous avons vû que le Cardinal ne vou-

1642. vouloit pas que la Duchesse Régente de Savoie s'accommodât avec les Princes ses beaux-fréres, à condition qu'ils auroient la liberté de demeurer auprès du jeune Duc leur neveu, de peur que tentez d'obtenir une belle succession qui les regardoit de si près, ils ne l'empoisonnassent. On juge ordinairement des autres par soi-même. Richelieu ne croioit-il point le Cardinal Maurice & le Prince Thomas de Savoie, capables de faire ce qu'il auroit fait lui-même en pareil cas? La Reine Anne d'Autriche & le Duc d'Orleans n'étoient donc point si mal fondez dans leur crainte, que l'homme du monde le plus ambitieux & le plus scélérat qui fut jamais, ne pensât à se défaire des deux Fils & du Frére unique de Louïs XIII, s'il se trouvoit une fois maître de leurs personnes, afin de mettre la couronne sur la tète de son allié & de ses petits-neveux dans la suite du temps. Certaines gens soûtiennent que le Roi Henri III. eut raison de faire tuer le Duc & le Cardinal de Guise qui avoient formé le projet de le déthrôner, & d'usurper le Roiaume, dit-on. Je n'entre point dans la discussion d'un fait & d'une question si difficile. Il me suffit de remarquer, qu'on trouvera des preuves autant & plus fortes contre Richelieu que contre ces deux fréres. Du moins ses entreprises ne sont guéres moins criantes que celles des Guises. Que si Henri III. a cru devoir prévenir leurs mauvais desseins par un assassinat, Louïs

XIII.

XIII. aura bien pû être quelquesfois ten- 1642.
té d'uſer des mêmes voies de fait contre ſon Miniſtre. Que ſavons-nous ſi effraié des inſinuations de Cinq-Mars ſur les projets de Richelieu, & ſur ſon application à ſe rendre maître de toutes les forces du Roiaume, & de toutes les perſonnes capables de s'oppoſer à ſes vaſtes deſſeins, ce Prince n'a point paru en certains momens de chagrin & de jalouſie, dans la diſpoſition d'en faire autant que le prédéceſſeur de ſon pére?

Les choſes étant en cet état, reprend Langlade, *on peut juger de l'embarras, où ſe trouvoit le Duc de Bouillon. Comme il avoit paſſé ſa vie à la guerre & hors de France, il n'avoit preſque d'autre connoiſſance de la Cour, que celle qu'il pouvoit tirer du peu de ſéjour qu'il y avoit fait. Les lumiéres naturelles, quelque grandes qu'elles ſoient, n'y peuvent ſuffire, à moins qu'elles ne ſoient ſoûtenuës d'une certaine expérience, ou des conſeils d'un ami ſincére, qu'on y trouve plus difficilement qu'en aucun autre lieu du monde. Cependant, on commença de découvrir la penſée qu'on avoit d'envoier le Duc de Bouillon en Italie. Quoiqu'il ne ſe fût ouvert à perſonne de la réſolution qu'il avoit priſe ſur ce ſujet, les Courtiſans toûjours prêts à décider de l'avenir, toûjours avides de nouveautez, & dans une pareille occaſion toûjours impatiens de voir commencer le déſordre, diſoient déja qu'il refuſeroit l'emploi, & qu'il ſe retireroit à Sedan.* Si nous en croions

1642. croions l'Auteur de ces Mémoires, Anne d'Autriche fit alors rechercher ſecrétement Bouillon. De Thou qui s'étoit attaché depuis long-temps à la Reine & lié avec la Ducheſſe de Chevreuſe avant ſa ſortie de France, eſt emploié pour cet effet. On le charge de preſſer le Duc de ſe dévouer à Anne d'Autriche, & de lui en donner deux preuves qu'elle croioit eſſentielles. C'étoit d'accepter l'emploi d'Italie, afin qu'elle pût être aſſurée d'un habile Général d'armée, & de promettre de la recevoir à Sedan avec ſes enfans, en cas que le Roi vînt à mourir. Comme tous les ennemis de Richelieu cherchoient à s'unir enſemble, depuis la maladie de Louïs, Cinq-Mars avoit eu ſoin de former une liaiſon étroite entre la Reine & le Duc d'Orleans. De Thou fit confidence à Bouillon de cette nouvelle union. La Cour étoit ainſi partagée en deux puiſſantes factions, celle du Cardinal & celle du Grand-Ecuier. Le Prince de Condé & ſon fils ſe déclaroient chefs de l'une; la Reine & le Duc d'Orleans ſoûtenoient l'autre qui ſembloit formée en leur faveur.

Bouillon donna parole de s'attacher à la Reine, & dit qu'il ne pouvoit pas ſe perſuader qu'elle fût jamais réduite à la triſte néceſſité de chercher une retraite aux Enfans de France. Que cependant, ils ſeroient les maîtres à Sedan, quand il plairoit à la Reine de les y amener, ou envoier, & qu'il ſe feroit un fort grand hon-

honneur de les y recevoir. Qu'on ne 1642.
lui avoit point encore parlé du commandement de l'armée d'Italie, & que si on le lui offroit, il se conformeroit aux volontez de la Reine. Rien ne pouvoit mieux flatter l'ambition du Duc. Il se regardoit déja comme sûr de gouverner le Roiaume sous le nom de la Régente durant une minorité prochaine. Mais prévoioit-il bien les obstacles presqu'insurmontables qu'il auroit trouvez à l'exécution de ce grand projet? Dès que Louïs se porte un peu mieux, Richelieu déclare à Bouillon la résolution que Sa Majesté ou plûtôt le Ministre, a prise, de l'emploier en Italie. Le Cardinal, dit-on, parla d'une maniére fort obligeante. Mais il ne dit pas une parole capable d'insinuer au Duc, qu'il vouloit s'assurer de lui, ou l'attacher à sa fortune; *soit que retenu par la considération de sa gloire*, dit Langlade, *il crût qu'il étoit indigne de lui, de rechercher personne, soit que déterminé à perdre le Duc, il voulût éviter la honte de s'être servi des apparences d'une amitié véritable pour l'accabler plus sûrement*. Ce dernier est plus vraisemblable. Car enfin, Richelieu fit toûjours volontiers les prémiéres avances, quand il eut envie de gagner quelqu'un. Averti des liaisons que Bouillon prenoit avec Gaston & Cinq-Mars, le Cardinal ne pensoit qu'à l'éloigner de Sedan, de peur que le Duc d'Orleans & quelques autres ne s'y retirassent auprès de

1642. de lui, & à l'envoier dans un endroit, où il feroit facile de s'assurer de sa personne en cas de besoin. Quoi qu'il en soit, le Duc accepte le commandement de l'armée d'Italie, & trompé par son ambition donne dans un piége assez grossier que son ennemi lui tend.

Les Ducs d'Orleans & de Bouillon conviennent avec Cinq-Mars d'envoier Fontrailles à Madrid pour traiter avec le Roi d'Espagne.

C'est peut-être la chose du monde la plus surprenante, que Langlade entêté de disculper son Héros à quelque prix que ce soit, ait osé avancer que le Duc de Bouillon desaprouva le projet du traité avec l'Espagne, qu'il n'entra point dans le complot, & qu'il ne promit nullement de recevoir le Duc d'Orleans à Sedan & de s'y retirer avec lui. Cet Auteur n'avoit-il donc pas vû la Rélation de Fontrailles, les Mémoires de Montresor, le traité conclu avec le Comte Duc d'Olivarez, où Bouillon est nommé, & en faveur duquel on y stipule certaines conditions, la déclaration que fit Gaston en présence du Chancelier & de douze Conseillers d'Etat ou Maîtres des Requêtes; *titre*, dit fort bien Montresor, *que les Princes ne sont pas accoûtumez de laisser à la postérité?* Ne savoit-il rien de plusieurs piéces authentiques du procès, où Bouillon est chargé, de la confession ingénuë qu'il fit de sa faute, & de l'acte d'abolition que le Roi lui accorda ensuite? Tout cela se trouve imprimé en plusieurs endroits. Enfin, Langlade s'est-il imaginé que son seul témoignage l'emporteroit sur des preuves si claires, si convaincantes? Pour éclair-

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 81. Mémoires de Bouillon & de Montresor. Rélation de

éclaircir ce fait important, je rapporterai ce que Fontrailles & Gaston lui-même en racontent. A quoi j'ajoûterai certaines particularitez qui se lisent dans les Mémoires de Bouillon. Il est certain prémiérement que vers le commencement de cette année, le Duc d'Orleans & le Grand-Ecuier concertérent de former un parti, & d'y faire entrer le Duc de Bouillon. En voici le plan. Montresor a raison de dire que ses *fondemens étoient peu solides, & les moiens de l'exécuter, mal raisonnez.*

1642. *Fontrailles dans ceux-ci. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.*

Son Altesse Roiale se devoit retirer à Sedan, témoigner lors qu'elle y seroit arrivée, être fort contente du Roi, & se plaindre seulement de Richelieu. Cinq-Mars qui demeuroit à la Cour, promettoit d'échauffer en même temps l'esprit de Louis contre son Ministre, & de ne perdre aucune occasion d'irriter davantage Sa Majesté. Le Duc de Bouillon n'aiant point voulu donner sa place, à moins que Gaston n'eût une armée capable de tenir la campagne, on résolut de demander au Roi d'Espagne un secours d'hommes & d'argent. Que le Duc d'Orleans se lieroit avec lui, & tireroit parole que Sa Majesté Catholique ne feroit point la paix sans Gaston & ceux de son parti. Que si le Cardinal offroit des conditions au Duc d'Orleans, on les refuseroit constamment, quelqu'avantageuses qu'elles pussent être. Qu'à l'occasion de ce refus, Cinq-Mars insinueroit au Roi, que Gaston

1642. ton & les Espagnols ne se vouloient pas fier à Richelieu, & que si Sa Majesté vouloit donner au Grand-Ecuier le pouvoir de traiter à certaines conditions raisonnables, la paix se rétabliroit au dedans & au dehors du Roiaume. Que Gaston écouteroit les offres de Cinq-Mars. On s'imaginoit que par ce moien Son Altesse Roiale & le Grand-Ecuier acquéreroient plus de crédit parmi le peuple, qui verroit que le Cardinal n'avoit pû faire une paix si facilement concluë par les deux autres. Tel fut le prémier projet. On est surpris qu'un aussi habile homme que le Duc de Bouillon, ait donné dans une si grande chimére. Il en eut honte dans la suite. C'est-pourquoi son Historien fait tout ce qu'il peut pour nier, ou du moins pour déguiser une si fausse démarche. Disons, afin de sauver en quelque maniére l'honneur du Duc, que l'envie de se lier avec le Duc d'Orleans avant la mort du Roi, qu'on regardoit comme prochaine, le portoit à tout accepter, dans l'espérance de rectifier dans la suite ce qui avoit été mal concerté entre le Duc d'Orleans & Cinq-Mars. Celui-ci même & ses deux confidens Fontrailles & d'Aubijoux, ne donnoient pas autrement dans un projet proposé seulement pour lier une intrigue avec Gaston. Ils se flattoient de l'amener doucement à celui d'assassiner Richelieu, qui leur paroissoit sujet à de moindres difficultez qu'aucun autre. Les choses en demeurérent là jusques

es à ce que Bouillon eût pris sa dernié- 1642.
résolution sur la retraite qu'on lui de-
ndoit à Sedan.
Pour l'obliger enfin à se déterminer &
se lier plus étroitement avec le Duc
Orleans, Cinq-Mars aiant trouvé ce-
-ci fort inquiet, & plein de soupçons &
défiance, sur ce que Chavigni Sécretai-
d'Etat lui avoit déclaré que le Roi le
uloit emmener avec lui en Catalogne,
ofite de la conjoncture, & conduit
uillon à l'Hôtel de Venise le 14. ou 15.
vier durant la nuit. Les écuries de
n Altesse Roiale étoient en cet endroit,
elle s'y devoit rencontrer. Là Gaston
le de la maniére du monde la plus obli-
nte à Bouillon, lui demande son ami-
, & promet de le servir dans toutes les
casions. *Monsieur*, dit alors le Grand-
uier en s'adressant au Duc d'Orleans,
*ne sai fort bon gré d'avoir rendu un ser-
e considérable à Vôtre Altesse Roiale, en
irant M. de Bouillon dans vos intérêts.
tre son rare mérite & sa grande considé-
ion dans le monde, il nous apporte une
ce fort importante.* Cinq-Mars se dé-
ine ensuite contre Richelieu, & remon-
vivement ce qu'ils doivent tous crain-
, en cas que le Roi vienne à mourir.
*faut traiter au-plûtôt avec le Roi d'Es-
gne,* reprit Gaston. *C'est mon sentiment.
nverrai incessamment Fontrailles à Ma-
d. Si M. de Bouillon veut entrer dans le
ité, ses intérêts seront bien recommandez.*
nglade prétend que son Héros répondit

1642. de la forte au Duc d'Orleans. *Monsieur, je me suis expliqué là-dessus à M. le Grand: je persiste dans le même sentiment. La foiblesse des Espagnols est extrême; & Vôtre Altesse Roiale ne doit jamais compter sur leurs promesses. Peut-être qu'en sa considération, ils feront de plus grans efforts qu'ils n'en firent pour feu M. le Comte de Soissons. Mais tout bien considéré, il n'y a point de précautions à prendre contre leur foiblesse & contre leurs infidélitez.*

Je veux bien croire que Bouillon qui cherchoit alors à retirer une parole qu'il se repentoit d'avoir trop tôt donnée dans son prémier entretien avec Cinq-Mars, put repartir ainsi d'abord à Gaston. Mais n'osant reculer de peur de l'irriter, il en dit beaucoup plus. Il confirma tout ce qu'il avoit promis au Grand-Ecuier, & tâcha seulement de se reserver un subterfuge en cas de besoin. C'est ce que Langlade dissimule de fort mauvaise foi. Car enfin, on ne peut s'imaginer qu'il ait ignoré cette circonstance. Le Duc d'Orleans la marque dans ses deux déclarations. *Après le discours du Grand-Ecuier, Monsieur*, dit-il en parlant de lui-même dans celle qu'il fit en présence du Chancelier Séguier & de plusieurs Magistrats, *fit de grandes protestations d'amitié au Duc de Bouillon qui lui offrit sa place, sa personne, & tout ce qui dépendoit de lui. Après quoi le Grand-Ecuier lut l'instruction que Fontrailles devoit porter en Espagne, & un brouillon de deux lettres, que Monsieur*

devoit écrire au Comte Duc, pour le prier de donner créance à Fontrailles. On ajoûta quelques articles au traité. M. de Bouillon y fit mettre entr'autres choses qu'il falloit s'assurer d'un poste près de Sedan. Et dans une autre déclaration envoiée au Roi son frére. *Me voiant pressé d'aller au voiage de Catalogne, sans emploi, & sans raison, comme il me sembloit, j'entrai d'autant plus volontiers en liaison avec le Grand-Ecuier, qu'il m'assuroit du service de M. de Bouillon, qui me donneroit sa place pour retraite en cas de besoin. Quelques jours après dans une entrevüë avec M. le Grand & M. de Bouillon, nous résolumes que M. le Grand demeureroit auprès de la personne du Roi, que je me retirerois à Sedan avec M. de Bouillon; que nous ferions un traité avec l'Espagne, dont la principale condition seroit la paix générale, afin d'attirer le peuple à nôtre parti, & que lors que le Roi seroit à Perpignan, nous entrerions à main armée en France.* 1642.

Ces deux témoignages du Duc d'Orleans joints à celui de Fontrailles & à ce qui se trouve dans le traité conclu au nom de Gaston avec le Comte Duc d'Olivarez, prouvent clairement que Bouillon consentit à la négociation, & qu'il y entra. Sur quel fondement donc Langlade a-t-il avancé si positivement le contraire? Voïci ma conjecture. Bouillon pressé par la Reine d'accepter le commandement de l'armée d'Italie, fit cette réflexion judicieuse que son Historien lui

1642. met ainsi à la bouche. *Le Roi vivant, aurois-je bonne grace, de me trouver à la tête de son armée, pendant que Monsieur & les Espagnols feroient de Sedan le théatre d'une guerre civile? Que diroit-on dans le monde d'une pareille conduite?* Frappé d'une si étrange absurdité, Bouillon eût bien voulu, comme je l'ai déja insinué, retirer sa parole donnée à Cinq-Mars & à Gaston; mais n'osant s'exposer au danger de perdre les bonnes graces & la confiance d'un Prince sur l'appui duquel il comptoit beaucoup après la mort du Roi, qui ne paroissoit pas éloignée, il s'efforça de persuader au Duc d'Orleans de ne penser point si-tôt à une retraite, & d'attendre du moins les prémiers commencemens de la révolution que la mort du Roi devoit causer. Les raisons que Bouillon allégue pour cela, sont fort solides.

Monsieur, lui dit-il, *je ne sai pas quels sont vos projets en cas que le Roi meure bientôt. Mais la confiance que Vôtre Altesse Roiale veut bien me témoigner, semble me donner la liberté de lui représenter qu'une personne de son rang, doit plûtôt penser à se rendre puissante au dedans du Roiaume, qu'à rechercher l'appui des étrangers. Vous devez connoître par vôtre propre expérience, que tant que le Cardinal vous a regardé comme son ennemi, il a tout mis en œuvre pour vous réduire à la nécessité de sortir de France. Ne doutez pas qu'au temps d'une régence, il ne soit bien-*

bien-aise de vous voir prendre le même parti. Vôtre fuite chez les ennemis de l'Etat, sera toûjours un prétexte plausible de vous rendre suspect aux Parlemens & aux peuples, & de les éloigner de vos intérêts. M. le Grand n'a pas encore toute l'expérience requise dans un homme qui aspire aux prémiers emplois. Il a tort de vouloir vous effraier, en vous insinuant qu'on projette de vous arrêter, en cas que le Roi vienne à mourir. Une pareille entreprise est sans exemple. Quelque puissant que soit le Cardinal, trouvera-t-il jamais après la mort du Roi, une personne qui ose se charger de l'exécution d'une telle violence? La Reine seule est capable de vous disputer quelque chose au temps d'une régence. Si vous êtes uni d'intérêts avec elle, jamais le Cardinal ne sera en état de résister. Cependant, si après la mort du Roi, vous croiez être réduit à la nécessité de sortir de France, les portes de Sedan vous seront toûjours ouvertes, aussi bien qu'à la Reine, & à Messieurs les Enfans de France. Je vous donne ma parole de n'embrasser jamais d'autres intérêts que ceux de la famille Roiale & les vôtres. 1642.

Ces remontrances de Bouillon étoient pleines de bon sens. Mais il s'avisa trop tard de les faire. Gaston prévenu par Cinq-Mars qui ne cherchoit qu'à l'engager de quelque maniére que ce fût, vouloit absolument traiter avec l'Espagne, & sortir de France. La cause principale du malheur des Ducs d'Orleans & de

1642. Bouillon dans cette intrigue, ce fut la facilité de Gaston à croire Cinq-Mars, & celle de l'autre à promettre trop promptement une retraite à Sedan, & d'entrer dans le traité avec l'Espagne. Plus convaincu de sa faute depuis que de Thou le rechercha de la part d'Anne d'Autriche, Bouillon eût bien voulu détourner le Duc d'Orleans, & lui persuader d'attendre la mort du Roi. Mais la peur de desobliger un Prince, avec lequel il s'étoit trop engagé, l'empêcha de retirer une parole positivement donnée. Tout ce qu'il peut faire, ce fut de dire au Grand-Ecuier dans un entretien particulier: *Souvenez-vous du moins, que j'ai seulement promis de donner retraite à Sedan, en cas que le Roi meure.* On ne fait pas semblant d'entendre qu'il se veut dédire, & Gaston pense incontinent à dépêcher Fontrailles à Madrid. Le Gentilhomme tout occupé d'un exploit semblable à celui du Maréchal de Vitri, quand Louïs consentit à se défaire de Conchini, fut extraordinairement surpris lorsque Cinq-Mars lui déclara qu'il n'étoit plus question de bien donner un coup de pistolet, ou de poignard; mais de bien ménager une négociation à la Cour d'Espagne. Le Grand-Ecuier & ses deux confidens Fontrailles & Aubijoux semblent s'être imaginez qu'il en seroit de l'assassinat de Richelieu, comme de celui du Maréchal d'Ancre, si le Roi bien-aise de se voir délivré d'un Ministre

niſtre odieux, n'en vouloit pas faire pourſuivre la punition. Mais les Ducs d'Orleans & de Bouillon mieux informez que le Pape ne manqueroit pas d'agir contre les meurtriers d'un Cardinal, & des embaras que la mort du Cardinal de Guiſe cauſa au Roi Henri III. ne voulurent point entrer dans un complot ſujet à d'étranges ſuites. Ils jugérent plus à propos de laiſſer faire Cinq-Mars, & de ne ſe trouver point à Lion, où toûjours entêté de ſe délivrer plus promptement de ſon ennemi, il prétendoit couper, pour ainſi dire, le nœud Gordien par un coup de poignard, ou de piſtolet. La peur des anathémes dont le Prédéceſſeur de ſon pére ſe vid menacé par le Pape Sixte V. après le meurtre du Cardinal de Guiſe, n'arrêta-t-elle point auſſi Louïs, quand ſon Favori le preſſa de conſentir enfin à celui de Richelieu? Tuer un Prélat de ce rang dans l'Egliſe de Rome, c'eſt une terrible entrepriſe. Le Duc d'Orleans & le Comte de Soiſſons preſſez par Montreſor & par d'autres, d'uſer de voies de fait contre leur ennemi, répondirent qu'ils ne vouloient pas s'expoſer au reproche d'avoir tué un Prêtre. N'auroient-ils point parlé plus ſincérement, s'ils euſſent dit que les foudres du Vatican leur faiſoient trop grande peur? A peine toute l'autorité du Roi auroit-elle pû les empêcher d'en être accablez. 1642.

Fontrailles ſurpris de la commiſſion dont le Grand-Ecuïer lui parloit, repar-

1642. tit froidement qu'il trouvoit étrange qu'on disposât ainsi de lui, sans l'en avertir auparavant. *Je verrai ce que j'aurai à faire*, ajoûta-t-il. Chagrin au dernier point, il va trouver Aubijoux & confére avec lui. L'un & l'autre convinrent, qu'en conseillant à Gaston & à Cinq-Mars de se défaire de Richelieu, ils s'étoient engagez dans une fort méchante affaire, & qu'ils ne s'en pouvoient tirer, sans courir risque d'être perdus. *Si je refuse d'aller à Madrid*, dit Fontrailles, *nous devenons suspects à trois personnes, qui seules peuvent nous aider à nous tirer d'un pareil embaras. Il n'y a plus moien de reculer. Le Roi va mourir: voilà nôtre grande ressource. Appuiez de la faveur du Grand-Ecuier auprès de Monsieur, & du crédit de M. de Bouillon, nous pourons nous soûtenir. D'autres penseroient à se tirer d'intrigue en découvrant tout au Cardinal. Mais & vous & moi, sommes incapables d'une pareille infidélité. Voions à quoi tout ceci aboutira.* Fontrailles consentit de la sorte à se charger de la négociation. Je trouve que le Comte de Biron & un nommé Montmort eurent aussi connoissance de l'intrigue liée.

Langlade prétend que de Thou en sçut alors quelque chose. Mais il paroît par plusieurs piéces authentiques qu'il ne connut rien du traité qu'après la conclusion & la signature, ou tout au plus long-temps après le départ de Fontrailles pour Madrid. Je voi seulement que Cinq-

Cinq-Mars l'emploia auprès du Duc de Beaufort qu'on vouloit gagner. De l'aveu de Gaſton, & lui & de Thou propoſérent uniquement à Beaufort, d'entrer dans un parti qui ſe formoit pour éloigner Richelieu des affaires, & lui dirent que le Duc de Bouillon en étoit, & qu'il promettoit de donner Sedan pour retraite. Or cela ne ſuppoſe point que de Thou eût connoiſſance du traité avec l'Eſpagne. Le Duc de Beaufort s'excuſe de faire ce qu'on lui propoſe, ſur ce qu'il dépend du Duc de Vendôme ſon pére, ſans la permiſſion duquel il ne peut prendre aucun engagement. Dès que le Roi eſt parti de Paris vers la fin de Janvier, Gaſton ſe retire à Blois, y mande Montreſor, lui fait confidence de toute l'affaire, & ſouhaite de ſavoir ſon ſentiment. Le Duc d'Orleans fut fort ſurpris de ce que Montreſor ne l'approuvoit pas. Voici les raiſons que ce Gentilhomme en donne. *La fidélité de quelques-uns qui s'en mêloient*, dit-il, *m'étoit fort ſuſpecte, & le parti d'Eſpagne, duquel ils ſe vouloient appuier, me paroiſſoit ſi foible de forces & de réputation, qu'on n'avoit aucune raiſon d'eſpérer qu'il dût être ſi promptement en état d'appuier celui que Monſieur vouloit former. Pour en dire plus poſitivement mon opinion, je n'étois nullement content, ni des fondemens de leurs délibérations, ni des voies qu'ils prenoient pour les faire réüſſir. Il fallut pourtant que nonobſtant ma répugnance,* 1642.

 j'y

1642. *j'y eusse plus de part que je n'aurois désiré, s'il eût été à mon choix d'en accepter ou d'en refuser la connoissance.* Tels furent ceux qui entrérent prémiérement dans l'intrigue, ou qui en furent quelque chose.

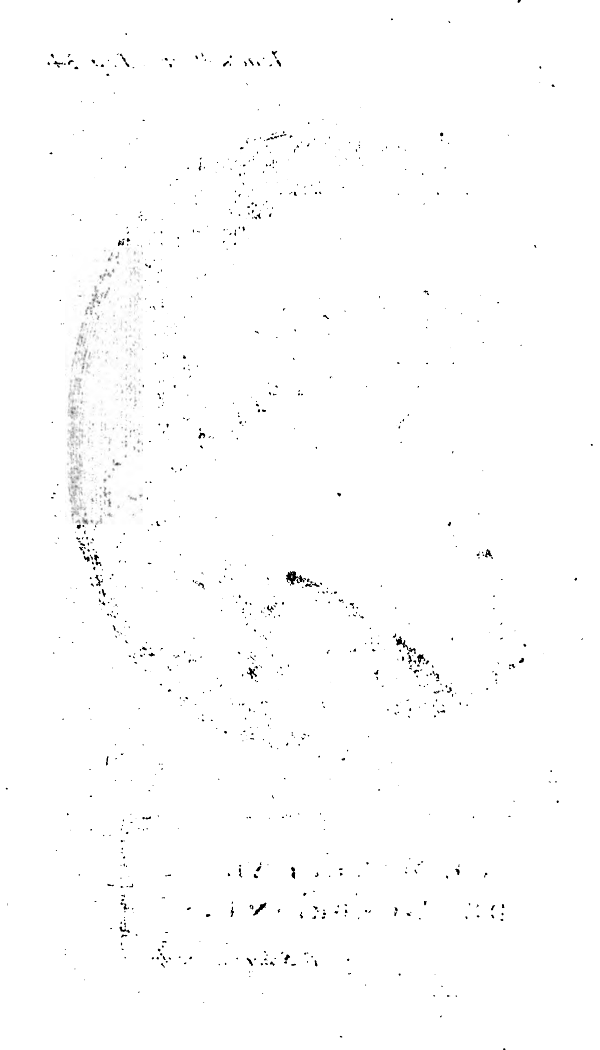
Le Comte de Guébriant obtient le bâton de Maréchal de France par une belle victoire remportée sur Lamboi Général de l'Empereur.

Lorsque le Roi étoit sur le point de se mettre en chemin, il arriva un contretemps capable de déconcerter le Duc d'Orleans, s'il eût été moins entêté de son projet. Bouillon ne manqua pas de s'en servir, & de lui représenter, que depuis la défaite de Lamboi par le Comte de Guébriant, dont Louïs venoit de recevoir la nouvelle, il n'y avoit plus de seureté à traiter avec les Espagnols, & qu'il falloit abandonner le dessein de se retirer à Sedan. *Considérez, s'il vous plaît, Monsieur*, dit-il à Gaston, *qu'après ce nouvel échec donné à la Maison d'Autriche, on ne doit rien espérer des Espagnols. Le Comte de Guébriant est si avantageusement posté, que leurs affaires seront entiérement ruïnées dans les Païs-Bas, si les Hollandois veulent seconder tant soit peu les efforts du Roi.* Remontrance aussi inutile que les précédentes. Fontrailles eut ordre de partir pour Madrid, nomma le Duc de Bouillon, & ménagea ses intérêts dans le traité: preuve évidente que celui-ci s'étoit véritablement engagé, & que n'aiant point retiré positivement sa parole, il chancela tout au plus, & parut chercher les moiens de se dégager. Son Historien ajoûte que Fontrailles allant à Madrid, passa par Limoges, & qu'il y trou-

Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. VI. Chap. 3. 4. &c. L. VII. Chap. 1. Mémoires de Bouillon. Histoire de Gassion. Tom. II. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Historie di Gualdo Priorato.



LE MARÉCHAL
DE GUEBRIANT.



trou
pré
fait
Du
que
dre
répo
sible
ave
repr
affa
Vou
succ
vou
non
Je j
ma
trai
été
attr
lé d
affi
le r
de
avo
bon
tiés
ner
me
vi

mo
RE
d'a
de

rouva Bouillon qui alloit à Turenne, se 1642.
préparer à son voiage d'Italie. *C'en est* *Part. III. Lib. III.*
fait, Monsieur, dit le Gentilhomme au *Mercurio*
Duc, *je vas en Espagne conclure l'affaire* *di Vittorio*
que vous savez. Je ne puis rien compren- *Siri. Tom.*
dre à la conduite de Son Altesse Roiale, *II. Lib. I.*
répondit le Duc de Bouillon. *Est-il pos-*
sible qu'elle s'opiniâtre encore à traiter
avec les Espagnols, après ce que je lui ai
représenté de la mauvaise situation de leurs
affaires depuis la défaite de Lamboi?
Vous pouvez bien juger que ce mauvais
succès n'a pas changé les dispositions, où
vous m'avez vû. Au nom de Dieu ne me
nommez point dans toute vôtre négociation.
Je suis résolu plus que jamais à n'entrer de
ma vie en affaire avec les Espagnols. Si Fon-
trailles a sû que Bouillon avoit toûjours
été dans la disposition que Langlade lui
attribuë, si le Duc a véritablement par-
lé de la sorte; d'où vient que Fontrailles
assure constamment le contraire, & qu'il
le nomme dans le traité? *J'attrappai M.*
de Bouillon à Limoges, dit-il, *après l'a-*
voir exhorté à se mettre en seureté; le
bon succès de nôtre affaire dépendant en-
tiérement de lui, il me le promit. L'évé-
nement a fait voir qu'il ne prit pas bien ses
mesures. Parlons maintenant de la belle
victoire du Comte de Guébriant.

Renforcé des troupes de Hesse, com-
me je l'ai remarqué ci-dessus, il passe le
Rhin le 13. Janvier, & forme le projet
d'aller attaquer Lamboi retranché près
de Kempen dans l'Electorat de Cologne.

1642. *Résolution hardie*, dit son Historien, *& qui en toute autre conjoncture auroit été blâmée comme téméraire.* Les Impériaux étoient plus forts de trois ou quatre mille hommes ; & une armée beaucoup supérieure à eux, n'auroit osé entreprendre de les forcer dans leurs retranchemens. Comment donc un Général aussi prudent que le Comte voulut-il risquer les troupes de son Maître & sa propre réputation ? Voici les raisons que le même Auteur en donne. *Si Halzfeld qui commandoit une armée aussi nombreuse que celle de Lamboi, l'eût jointe, comme il le projettoit, le Comte de Guébriant se seroit vû réduit à la nécessité de se retirer dans les Provinces-Unies : extrémité non moins préjudiciable que honteuse. Car enfin nos troupes étoient perduës. L'Empire se voioit délivré de nous, & nos conquêtes d'Allemagne auroient été abandonnées. Les ennemis ne pensoient pas seulement à défaire nôtre armée. Ce ne devoit être qu'un coup porté en passant, pour l'exécution d'une plus grande entreprise, concertée entre toute la Maison d'Autriche, qui faisoit marcher de ce côté-là, ses forces d'Allemagne & des Païs-Bas. Le Comte de Guébriant qui n'en savoit rien, non plus que nos Ministres, pensoit que les ennemis n'en vouloient qu'à lui seul. C'est-pourquoi il résolut d'empêcher que l'armée de Lamboi ne devînt aussi forte, que la sienne fût en danger d'être accablée par la jonction des Impériaux & des Bavarois.*

Pour

Pour vouloir faire le profond politique, & relever l'importance de la victoire de son Héros, l'Historien de Guébriant commet ici une faute considérable. Il suppose un grand projet concerté entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, qu'ils ne pouvoient avoir formé, sans être Prophétes. Leur but, selon cet Auteur, c'étoit d'envoier un grand nombre de troupes à Sedan, pour soûtenir les Ducs d'Orleans & de Bouillon. Le Duc de Loraine, Lamboi & Halzfeld étoient déja en campagne, dit-il encore, Don Francisco de Melo les devoit joindre avec les forces des Païs-Bas, & trente mille hommes étoient destinez à faire irruption en France. *Toutes les apparences favorisoient l'entreprise des ennemis*, ajoûte-t'on. *Le Roi devoit être au siége de Perpignan avec toutes ses forces. Il ne restoit pour la défense du Roiaume qu'une petite armée sous deux Généraux qui s'accordoient mal*, le Comte d'Harcourt & le Maréchal de Guiche; *enfin il étoit impossible que la France ne fût embrasée des feux que les ennemis lui préparoient avant que le Roi pût arriver pour les éteindre; & peut-être que nous eussions vû le salut du Roiaume dépendre du succès d'une bataille.* On ne peut nier que la victoire de Guébriant n'ait été fort avantageuse à la France. Mais il est ridicule d'en vouloir relever l'importance, par cette fausseté manifeste, qu'elle déconcerta l'exécution du traité que le Duc d'Orleans avoit fait avec le Roi d'Espagne. 1642.

1642. gne. Selon le rapport de l'Historien de Guébriant, on reçut à Paris la veille du départ du Roi la nouvelle de l'avantage remporté par le Comte. Or Fontrailles n'étoit pas encore en chemin pour aller à Madrid. Comment donc l'Empereur & le Roi d'Espagne avoient-ils déja formé le projet que l'Auteur leur attribue, & fait marcher des troupes pour l'exécuter? Ils ne savoient rien alors de la conspiration tramée en France; & bien loin que la victoire de Guébriant ait déconcerté le Duc d'Orleans, son traité avec l'Espagne ne fut conclu qu'environ deux mois après.

De l'aveu de tous les Historiens, l'action de Guébriant fut également hardie & heureuse. On la raconte diversement. Voici ce qu'en dit l'Auteur de sa vie. Le 17. Janvier, il attaque Lamboi dans ses retranchemens, abbat les barriéres, occupe ou arrache les haies & les palissades, gagne le canon des Impériaux & le fait pointer contr'eux-mêmes. La cavalerie Françoise & Hessienne entre pours-lors à droit & à gauche dans le camp de Lamboi, met celle de l'ennemi en désordre, & hors d'état de secourir l'infanterie accablée. Enfin Lamboi, Merci Major Général, le Comte de Laudron, tous les Colonels, & cinq mille autres tant Officiers que soldats demeurent prisonniers. Plus de deux mille Impériaux furent tuez sur la place, l'artillerie, le bagage, les provisions, les drapeaux, les cornettes,

tout

tout fut pris. En un mot, il n'y eut 1642.
jamais une victoire plus complete. Les François & les Hessiens ne perdirent qu'un ou deux Officiers, & environ cent soixante soldats, & eurent un peu plus de cinquante blessez, quoique le combat sanglant & opiniâtre eût duré depuis dix heures du matin jusques à trois heures du soir. Le Comte diligent à poursuivre sa victoire, achéve de ruïner l'armée de Lamboi, oblige Halzfeld Général du Duc de Baviére qui s'approchoit, à se retirer derriére Juliers, de peur que le Vainqueur ne vienne fondre sur lui, prend Nuiz, Kempen, & plusieurs autres places, élargit enfin ses quartiers dans le païs de Cologne & de Juliers. Un Historien étranger, mais partisan de la Maison d'Autriche, prétend que les forces de Guébriant n'étoient point si inférieures, & qu'avant le combat, il reçut de la part du Prince d'Orange, un renfort de trois mille hommes de pied & de quinze cens chevaux. Que Lamboi averti de la marche de l'ennemi, assembla le Conseil de guerre. Que les uns furent d'avis d'attendre les François dans les retranchemens; les autres d'aller au devant d'eux; quelques-uns de se retirer dans un meilleur poste, jusques à ce qu'Halzfeld fût arrivé. Que Lamboi ne put goûter ce dernier avis, de peur que le Général Bavarois ne partageât avec lui l'honneur de la victoire. Que prévenu de la foiblesse des François qu'il croioit inférieurs en

nom-

1642. nombre, il marcha droit à eux. Que s'étant posté fort avantageusement, il se vid attaqué avec une furie extraordinaire. Que la victoire coûta huit cens hommes à Guébriant. Pour ce qui est de la perte des Impériaux, cet Auteur en convient de bonne foi.

Jamais action ne fut plus applaudie. Louïs n'en aprit le détail qu'à Lion, où l'exprès de Guébriant joignit Sa Majesté. Un peu après son arrivée à Narbonne, elle récompensa d'un bâton de Maréchal de France, les importans services d'un si excellent Officier, malgré l'opposition de Cinq-Mars, qui voioit avec chagrin l'élévation d'une créature de Richelieu. Peut-être que Guébriant n'aiant pas répondu aux avances que le Grand-Ecuier lui avoit faites un peu avant la bataille de Kempen, le jeune Favori dont le crédit augmentoit chaque jour, tâcha de traverser la promotion d'un Officier, qui toûjours attaché au Cardinal, ne se mettoit pas en peine d'adorer une faveur naissante. *Je manquerois à ce que je vous dois & à ma propre inclination*, disoit Cinq-Mars au Comte, *si je ne vous assurois que j'aurai toute ma vie une extrême passion de vous servir. Par là, je prétends vous dire, que je souhaite infiniment d'avoir beaucoup de part dans vos bonnes graces & dans vôtre amitié. Je la croi d'autant plus estimable, qu'elle est exempte du vice de celles du temps présent. S'il me la faut acquérir par tout ce qui dépendra de moi,*

moi, je m'y engage de tout mon cœur, & vous promets de vous témoigner en tout ce que vous voudrez, que je suis véritablement vôtre serviteur. Tel est le stile d'un homme qui cherche à mettre quelqu'un dans ses intérêts. Si donc le Grand-Ecuier fut contraire à Guébriant comme le Roi le dit lui-même dans la suite, il est fort vraisemblable que le Comte n'aiant pas répondu au gré de Cinq-Mars empressé à se faire des amis, & à débaucher ceux de Richelieu, le jeune Favori se voulut venger de l'inutilité de ses avances. 1642.

Le Cardinal moins fier depuis la diminution de son crédit, félicita Guébriant de sa promotion par cette lettre aussi obligeante que modeste. *Je ne saurois vous témoigner assez la joie que j'ai de ce que vôtre mérite & l'estime que le Roi fait de ceux qui vous ressemblent, vous ont mis en main un bâton de Maréchal. Si j'y ai contribué quelque chose, ce n'a été que par mes vœux. Ces deux motifs sont si puissans qu'il n'étoit pas nécessaire d'y en ajoûter un autre.* Chavigni Sécretaire d'Etat se chargea du soin d'insinuer au nouveau Maréchal, qu'il étoit redevable de tout à Richelieu, & de l'exhorter à ne se séparer point des intérêts d'un si bon ami. *Ce qui redouble ma joie*, lui dit-il, *c'est la maniére dont Monseigneur vous a procuré cette dignité. Vous devez lui en être plus obligé que de la chose même. On ne peut rien ajoûter aux témoignages d'estime & d'affection que Son Eminence vous a donnez en*

1642. *en cette occasion. Je m'assure, Monsieur, que vous n'oublierez rien de ce qui dépendra de vous pour lui faire connoître vôtre gratitude. Son Eminence vous considére non seulement comme une personne capable de rendre de grans services à l'Etat: mais elle attend aussi en son particulier beaucoup de reconnoissance & d'affection de vôtre part.* Les confidens de Richelieu se plaignoient alors hautement de l'ingratitude de plusieurs gens qu'il avoit avancez, & tâchoient de lui conserver ses anciennes créatures, ou de lui en faire de nouvelles. Pouvoient-ils marquer plus clairement qu'un grand nombre de Courtisans l'abandonnoient pour s'attacher à Cinq-Mars, & que chacun sentoit la diminution de l'autorité du Cardinal? *Il y a tant d'ingrats*, disoit Des-Noiers à Gassion au commencement de cette année, *que je ne sai comment les Puissances se peuvent résoudre à faire du bien. Si vous & moi étions en leur place, nous ferions punir tel qui reçoit tous les jours de nouvelles graces. Il semble qu'il n'y ait que les malheureux, qui demeurent fidéles.*

Deux lettres du Comte d'Avaux à Guébriant datées de Hambourg, l'une du 25. Février, & l'autre du 4. Avril, me fournissent deux particularitez remarquables. *Vous avez plus avancé la paix que M. Salvius, ni moi*, dit-il dans la prémiére. *Nous avions bien arrêté avec l'Empereur, qui est aussi intervenu pour le Roi d'Espagne, tout ce qui regardoit les passeports, les*

es lieux des conférences, & le temps de leur 1642.
uverture. Mais la Cour de Vienne refusoit le ratifier le traité, sous prétexte que son Ambassadeur avoit excédé ses pouvoirs. Le lesaveu a duré quinze jours. Mais depuis a défaite de Lamboi, ils ont changé d'a-ris. On témoigne maintenant, vouloir enir les articles passez avec nous. Ce n'est pas sans donner des marques d'indignation leur Ambassadeur. On l'a révoqué par n billet de deux lignes, sans lui rien dire les intentions de l'Empereur sur ce qui a té conclu avec nous. C'est ainsi que la Maison d'Autriche traite ses Ministres, pour avoir été si simples que de croire qu'el-e veut véritablement la paix. Et dans la seconde lettre. *Les Ducs de Brunswick & le Lunebourg sont sur le point de finir leur raité avec l'Empereur, qui a consenti qu'ils lemeurent neutres, & qu'ils ne joignent point leurs troupes aux siennes.* Condition que la Cour de Vienne refusa d'acorder usques à la victoire de Kempen. Ces leux avantages en furent des suites. Ce-pendant la France n'avoit plus d'autre allié en Allemagne, que la courageuse Landgrave de Hesse. Le Duc de Neubourg lont les Etats demeuroient à la discrétion du Maréchal du Guébriant, fut obligé de recourir à cette Princesse, pour obtenir du Roi par son moien, la neutralité du Païs de Juliers. Mais il s'en avisa un peu trop tard.

Diminution du crédit de Richelieu

Le Duc d'Orleans & Cinq-Mars se vi-rent secrétement à Chilli, belle maison bâtie

1642. durant le voiage du Roi en Catalogne.

bâtie près de Paris par le Maréchal d'Effiat pére de celui-ci, lorsque la Cour y passa pour aller à Fontainebleau & de là en Languedoc. Le dessein du Grand-Ecuier, c'étoit d'engager Gaston à suivre le Roi du moins jusques à Lion, où la plus grande partie de la Noblesse d'Auvergne invitée par Cinq-Mars, se devoit rendre, afin qu'elle pût l'aider à l'exécution de son dessein d'assassiner Richelieu. Mais & Gaston & Bouillon également sollicité de venir aussi à Lion, s'en excusérent sous divers prétextes, comme je l'ai déja insinué. Cependant Louïs arrive à Fontainebleau environ le dernier jour de Janvier. Le Cardinal dont le but principal dans un si long voiage, c'est de persuader au Roi de chasser son Favori, & de l'en desacoûtumer insensiblement, commence dès-lors de lui parler contre le Grand-Ecuier, & croit qu'en un jour de dévotion il poura gagner quelque chose sur l'esprit timide & scrupuleux de Louïs. Le jour de la fête qu'on nomme *la Chandeleur*, il fait sa prémiére tentative, & n'omet rien de tout ce qu'il croit capable de persuader à Louïs d'envoier Cinq-Mars en Touraine, ou ailleurs. La proposition fut fort mal reçue, & Richelieu sortit si déconcerté du cabinet du Roi, que Gassion s'apperçut du désordre du Cardinal. Cet Officier suivoit la Cour, parce que Richelieu avoit envie de l'avoir auprès de lui, & de le faire servir dans l'armée de Catalogne. Mais le Roi refusa d'y

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 83. Mémoires de Montresor, de Bouillon & de Chavagnac. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.

d'y consentir, & Gassion eut ordre de retourner à son emploi dans l'armée des Païs-Bas. Le Grand-Ecuier aimoit-il mieux que le Colonel fût dans le voisinage de Sedan, parce qu'il avoit conçu quelque espérance de le gagner? Je trouve que Fontrailles parla de Gassion au Comte Duc d'Olivarez, comme d'un Officier disposé à se joindre au Duc d'Orleans, & que le Ministre Espagnol répondit qu'on ne devoit pas faire grand fonds sur un simple Colonel d'infanterie. Il y a là quelque chose que je ne puis allier avec ce grand attachement que Gassion témoignoit à Richelieu. Chagrin de ce que le Ministre ne l'avançoit pas assez promptement, fut-il tenté de se donner au Favori? Est-ce une vaine espérance que le Grand-Ecuier conçut sans aucun fondement? L'Historien de Gassion ne me fournit rien qui puisse éclaircir cette difficulté. Tout ce que je puis dire, c'est que beaucoup plus de gens qu'on ne croit communément, entrérent, ou du moins parurent disposez à entrer dans la conspiration de Cinq-Mars; éblouïs qu'ils étoient de l'augmentation de sa faveur, ou dégoûtez de la domination du Cardinal. 1642.

Louïs continuë son voiage & son Ministre marche aussi bien accompagné que lui. La dépense de la maison du Cardinal montoit à près de mille écus par jour. Tout y étoit si magnifique & si bien réglé, que les Officiers de celle du Roi en avoient

1642. avoient de la confusion. Les mêmes gîtes ne pouvant suffire aux deux équipages, Louïs & Richelieu voiageoient séparément, l'un après l'autre. Ils ne se rencontrérent ensemble qu'à Montargis, à Briare, à Cones, & à Moulins. Le Cardinal fit dans ces entrevûës avec le Roi de nouveaux efforts contre le Grand-Ecuier. Mais ils furent aussi inutiles que les prémiers. Cinq-Mars de son côté manqua, dit-on, à Briare la plus belle occasion qu'il pût avoir de se défaire de son ennemi. Le Cardinal s'y trouva un jour seul & sans suite dans le cabinet du Roi. Quelques gens exhortoient le Grand-Ecuier à profiter de la conjoncture favorable. Mais il s'en défendit sous prétexte que le coup se feroit plus seurement à Lion, où il espéroit que les Ducs d'Orleans & de Bouillon se rendroient en même temps que la Noblesse d'Auvergne. Montmort étoit allé de sa part à Turenne presser Bouillon de ne manquer pas au *rendez-vous* qu'on lui donnoit à Lion. A Dieu ne plaise que je blâme Cinq-Mars de n'avoir pas commis un noir assassinat. Je dirai seulement, que pour certains crimes, il faut une hardiesse & une résolution qu'il n'avoit pas. Que lui manquoit-il à Briare? Le consentement du Roi? Il étoit obtenu. En voici une preuve plus forte que celles que j'ai déja données. Elle paroît incontestable. *Les énigmes les plus obscurs commencent à s'expliquer*, dit Richelieu dans un mémoire envoié à ses

ſes deux confidens Chavigni & Des-Noiers. *Le perfide public*, c'eſt le nom qu'ils doñoient entr'eux au Grand-Ecuier depuis la découverte de la conſpiration, *reconnoit au lieu où il eſt, qu'il a eu de mauvais deſſeins contre la perſonne de M. le Cardinal; mais qu'il n'en a point eu que le Roi n'y ait conſenti. Ce bruit eſt déja répandu dans la Province. Il peut faire de mauvais effets. Vous aurez beaucoup de peine à rapprivoiſer l'eſprit de M. le Cardinal, qui ſachant le conſentement du Roi, aura toûjours peur aux lieux, où ce qu'on a voulu faire, pouroit être fait, tandis que ceux qui étoient déſignez à l'exécution, ſeront auprès de Sa Majeſté.* Veut-on marquer ici Troisvilles Capitaine Lieutenant des Mouſquetaires, Tilladet Capitaine aux gardes, & quelques autres dont après ſon retour à Paris, Richelieu demanda l'éloignement avec tant de hauteur & d'arrogance? 1642.

Je ne ſai quel fonds je puis faire ſur les Mémoires publiez ſous le nom de Chavagnac Gentilhomme d'Auvergne. L'empreſſement que le Cardinal & ſes confidens eurent de le faire arrêter, après l'emprisonnement de Cinq-Mars, prouve qu'il eut aſſez grande part à la conſpiration, ou du moins qu'il en ſavoit le ſecret & les particularitez. On a encore quelque raiſon de croire, que de concert avec le Grand-Ecuier, Chavagnac élevé dans la Religion Réformée, tenta de faire ſoulever les Proteſtans du Vivarets & des Cevennes. Quoi qu'il

1642. qu'il en soit, voici ce que je trouve dans ses Mémoires. *Le Roi séjourna quelques jours à Lion. M. le Grand qui avoit pris la résolution de se défaire du Cardinal, y fit venir presque toute la Noblesse d'Auvergne. On étoit persuadé que Sa Majesté y consentoit.* Quelques-uns mettent jusques à sept ou huit cens Gentilshommes. Le Roi en marque seulement cinquante. Cela est plus vraisemblable. *M. le Grand nous aiant assemblez*, ajoûte Chavagnac, *dit qu'il alloit chez le Roi, & que dans peu de temps, il viendroit nous rejoindre. Un moment après, le Cardinal arriva seul avec de Bar Capitaine de ses gardes. Cela surprit extrêmement le Roi & M. le Grand qui lui parloit à l'oreille. Ils demeurérent si embarassez que le Cardinal jugea bien qu'ils s'entretenoient de quelque chose qui le regardoit. M. le Grand ne pouvant soûtenir sa présence, sortit, & nous vint dire de nous retirer chacun chez nous.* Si cette circonstance est véritable, on peut croire que Cinq-Mars tâchoit alors de tirer encore du Roi un consentement plus positif & plus précis. Loüis effraié au moment de l'exécution, aiant refusé de le donner, Richelieu toûjours heureux en pareilles rencontres, échappa d'un fort grand danger.

Le Marquis de Mortemar prémier Gentilhomme de la chambre du Roi, sût tout le détail du complot de l'assassinat. En voici la preuve dans un mémoire que Chavigni envoia au Cardinal. *Le Marquis*

quis de Mortemar, porte-t-il, *a dit tout au long à Sa Majesté le coup qu'on avoit manqué à Lion. Il a même ajoûté que M. le Grand avoit dit que si Monsieur fût arrivé à Lion, l'affaire étoit faite.* Le dissimulé Louïs écoutoit froidement ces discours, & feignoit de n'en rien savoir, de peur d'effaroucher davantage son Ministre. *Je croi Cinq-Mars assez détestable*, disoit-il, *pour avoir eu une si horrible pensée.* Sa Majesté en étoit bien informée depuis long-temps. De son propre aveu l'ambitieux & vindicatif Favori s'étoit offert à elle pour faire lui-même le coup. Comme Richelieu & ses deux confidens Chavigni & Des-Noiers, ne parlent de Mortemar qu'en le nommant le *fidéle Marquis*, c'est une preuve qu'il se livra au Cardinal après la prison du Grand-Ecuier, & qu'il découvrit les secrets que son ami disgracié lui avoit confiez. *Je ferai parler le fidéle Marquis de Mortemar*, dit Chavigni, *comme M. le Cardinal le souhaite. C'est une chose absolument nécessaire. Elle sera exécutée adroitement.* Et dans un autre. *Le fidéle Marquis de Mortemar prendra son temps aujourd'hui, pour parler du dessein qu'on a eu sur M. le Cardinal. Il a dit depuis deux jours des choses qui ont produit un grand effet.* Tout cela prouve plus que suffisamment que Mortemar eut connoissance du complot de l'assassinat; qu'il y entra, ou fit semblant d'y entrer, & qu'il sacrifia ensuite son ami. On a tort de l'appeller le *fidéle Marquis*. S'il a toû-

1642.

1642. jours été *fidèle* à Richelieu, il se rendit son espion auprès du Grand-Ecuier: chose fort indigne d'une personne de son rang & de sa naissance.

Le Roi tint plusieurs conseils à Lion. Le Cardinal s'y trouva. Mais persuadé de la diminution de son crédit, il ne parla plus contre le Favori. *Le pouvoir de Cinq-Mars sur l'esprit du Roi*, dit l'Auteur des Mémoires de Bouillon, *augmenta tellement durant le voiage, que Richelieu crut avoir sujet de tout craindre. Si le public voioit clairement par les choses extérieures, l'acroissement de cette faveur, le Cardinal le sentoit encore mieux par ce qui se passoit dans les affaires & par la maniére, dont le Roi lui parla plusieurs fois de son Favori. Bien loin de cacher son état heureux, le Grand-Ecuier ne perdoit aucune occasion de le faire remarquer*. Les soupçons & la défiance allérent toûjours en augmentant, jusques à ce que Louïs fut arrivé à Narbone. Ce fut là que la mesintelligence entre lui & son Ministre éclatta enfin, comme je le raconterai dans son lieu. Une lettre que Des-Noiers écrivit à Gassion, & les apostilles que Richelieu y mit de sa main, quand le Roi eut fait Guébriant & la Mothe-Hondancourt Maréchaux de France, témoignent assez en quelles trances le Cardinal & ses confidens se trouvérent alors. On avoit peur que Gassion chagrin de n'avoir pas eu le bâton aussi bien que les deux autres, ne se dégoûtât de Richelieu, & qu'il ne se donnât à Cinq-Mars.

Voici

Voici l'endroit où il faut vous déclarer, dit le Sécretaire d'Etat au Colonel. *Nous demêlons ici nos amis de nos ennemis. Ce n'est pas la moindre de nos peines. Son Eminence m'a non seulement commandé de vous écrire, mais encore de vous assurer de son souvenir, en quelqu'état que la providence de Dieu le mette ou le maintienne. Il ne doute pas aussi de vôtre affection. De tous ses chagrins, celui de ne vous avoir pas auprès de lui, n'est pas le moindre. Je ne vous dirai pas les raisons de son souhait. Ne manquez pas de lui en témoigner vôtre reconnoissance, & sur tout dans la conjoncture présente des affaires. A cette heure un compliment en vaut deux. N'ajoûtez pas foi aux bruits publics, & tenez vous ferme au service. Le Roi est juste. Tôt ou tard, il reconnoîtra ses véritables serviteurs. Les apparences de la Cour peuvent tromper les plus fins, quand ils ne sont pas avertis. Vous le serez de tout ce qui arrivera d'important.* Le Cardinal ne pouvoit guéres mieux marquer en peu de mots son embaras & son inquiétude, que dans les deux apostilles qu'il mit à cette lettre. *Le Roi a fait deux Maréchaux. Il ne tiendroit pas à moi qu'il n'en fît un troisiéme. Nos affaires m'empêchent de vous demander la continuation de vôtre affection; mais non pas de vous conserver dans mon ame au rang de mes vrais amis.* Se sentoit-il donc tellement déchû de son crédit & de son autorité, qu'il n'osoit presser les gens de se déclarer trop ouvertement pour lui?

1642.

1642. Le Maréchal de Brezé est reçu à Barcelone en qualité de Viceroi de Catalogne.

Louïs fit à Lion la revûë des troupes qu'il conduisoit à son expédition. Elles montoient à dix-neuf mille hommes bien choisis, quinze mille de pied, & quatre mille de cavalerie. Après cela il continua son voiage vers le bas Languedoc, & donna en passant à Valence de bonnet de Cardinal que le Pape avoit envoié à Mazarin. Le Roi d'Espagne averti dès le commencement de cette année que les plus grans efforts de la France se devoient faire en Catalogne, tâcha de ramener les habitans du païs par la publication d'une amnistie entiére & générale, & par une promesse solennelle & authentique, de les remettre dans la pleine jouïssance de leurs anciens priviléges. La démarche faite trop tard, ne servit de rien; soit que les Catalans trop engagez avec la France, ne pussent plus s'en dédire; soit qu'ils n'osassent se fier à la parole d'un Souverain tellement irrité contr'eux, qu'ils ne pouvoient raisonnablement espérer, qu'il exécutât de bonne foi ce que la nécessité pressante de ses affaires lui extorquoit en leur faveur. Bien loin d'accepter les offres de Philippe, les principaux de la Province & de la ville capitale, pressérent instamment le Maréchal de Brezé, de venir prendre possession de la Viceroiauté de Catalogne. Il y avoit été nommé à Péronne dès le mois de Septembre de l'année précédente. Vers la fin de l'automne, il alla en Roussillon à la place du Prince de Condé, qu'on rappelloit à Paris,

Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I. Histoire du Cardinal Mazarin. Liv. I. Chap. III.

Paris, afin de l'y laisser comme Régent 1642.
du Roiaume en l'absence du Roi. Brezé
demeura quelque temps à donner les ordres, & à préparer les choses nécessaires à l'exécution du projet formé par Richelieu son beau-frére.

Il ne s'acquitta pas trop bien de sa commission. Cinq-Mars attentif à profiter de tout contre le Cardinal, ne manqua pas de représenter au Roi que cet homme uniquement occupé de son ambition, & à se rendre maître absolu des armées & des provinces, faisoit donner les emplois les plus importans à ses parens, quelque malhabiles qu'ils fussent. Que Brezé n'aiant pas sû empêcher les Espagnols, de jetter un bon renfort d'hommes & de provisions dans Perpignan que les François tenoient comme bloqué, & que le Roi prétendoit assiéger, la conquête de cette place seroit désormais beaucoup plus difficile. Enfin que tous les projets de Sa Majesté pouroient bien échouer, par la faute du Maréchal. Le Comte Duc d'Olivarez informé du mauvais état de Perpignan, avoit envoié par mer à Colioure un puissant secours d'hommes, de vivres, & de munitions sous la conduite du Marquis de Torrecuso & de Mortare, pour la défense de ces deux places que les François devoient prémiérement attaquer. Torrecuso trouva le moien d'en faire passer une bonne partie à Perpignan, malgré le Maréchal de Brezé, qui eut du desavantage dans les tentatives qu'il fit

1642. pour s'y oppoſer. Contretemps qui acheva de chagriner Louïs contre ſon Miniſtre. Sa Majeſté craignoit que Richelieu ne l'eût engagé inutilement à un long & pénible voiage. Torrecuſo s'en retourna triomphant à Madrid, & laiſſa Mortare à Colioure. Brezé dont la préſence eſt déſormais inutile en Ruſſillon, ſe rend à Barcelone, & eſt reçu en grande cérémonie, va le 23. Février à l'Egliſe Cathédrale, où après la lecture des lettres patentes qui l'établiſſent Viceroi de la Province, il jure ſolennellement l'obſervation des conditions auxquelles les Catalans s'étoient donnez à Louïs le 23. Janvier de l'année précédente, & que le Roi avoit acceptées à Péronne le 18. Septembre ſuivant.

Fontrailles arrive en Eſpagne, & traite au nom du Duc d'Orleans avec le Comte Duc d'Olivarez.

Fontrailles arriva en Eſpagne environ le même temps que le Roi ſe rendit à Narbone. Puiſque nous ne ſavons rien du détail de ſa négociation, que ce qu'il en raconte lui-même dans une rélation, & ce que le Duc d'Orleans en touche legérement dans la déclaration, ou confeſſion, qu'il envoia baſſement au Roi, & qu'il confirma enſuite devant le Chancelier & quelques autres Magiſtrats, je me contenterai de tranſcrire ce que je trouve dans ces deux piéces. *Au mois de Janvier dernier*, dit Gaſton, *je mis à Paris entre les mains de Fontrailles deux blancs ſignez de mon nom ſeulement, dans un petit papier. C'étoit pour en faire deux lettres, l'une au Roi d'Eſpagne, & l'autre au Comte Duc.*

Fon-

Fontrailles remplit les deux blancs signez, à ce qu'il m'a dit. Je le croi d'autant plus véritable, que j'ai reçu réponse aux deux lettres qui n'étoient qu'en créance sur Fontrailles. Je lui avois donné pouvoir de demander une armée de douze mille hommes de pied & de quatre mille chevaux de vieilles troupes d'Allemagne, & de l'argent raisonnablement pour faire des levées en France. Il y avoit quelques autres articles pour ma subsistance, & pour des lettres, afin que je me pusse retirer en cas de besoin dans toutes les places du Roi d'Espagne. A tous ces articles, on en ajoûta un pour la subsistance de deux grans Seigneurs qui n'étoient pas autrement nommez. C'étoient Mrs. de Bouillon & de Cinq-Mars. 1642.

Si la Rélation de Fontrailles est véritable, comme elle en a l'air, la confession du Duc d'Orleans n'est ni exacte, ni sincére. Semblable aux criminels mis sur la sellette pour répondre à leurs Juges, il a eu peur d'en dire trop. *Je partis en poste après avoir reçu la minute du traité*, rapporte Fontrailles, *& une copie de la lettre de Monsieur au Comte Duc d'Olivarez, & une autre de la lettre qu'il désiroit écrire au Roi d'Espagne. Dans mes mémoires*, c'est-à-dire dans l'instruction qui lui fut donnée, *il y avoit beaucoup de raisons exprimées des avantages que Sa Majesté Catholique recevroit du traité. C'étoit la premiére négociation dont j'avois été chargé en ma vie. Je l'entreprenois sans être fort instruit. Aiant demandé à M. de Bouillon*

1642. *que je croiois fort habile en telles affaires, la maniére dont il falloit que Monsieur traitât avec le Roi d'Espagne, & une instruction de ce qui appartenoit à la dignité de Son Altesse Roiale, il me répondit que les Espagnols m'acorderoient plus que je ne voudrois. Mais je trouvai tout le contraire.* Voici la vérité des prémiers commencemens de l'affaire. Avant son départ de Paris, Gaston donna deux blancs signez à Fontrailles. Mais il lui envoïa depuis une minute du traité, concertée avec le Duc de Bouillon; deux copies des lettres dont Fontrailles devoit remplir les blancs signez, & une instruction sur ce qu'il falloit remontrer au Comte Duc. Fontrailles aiant *atrappé*, comme il dit, Bouillon à Limoges, le pressa de l'instruire sur diverses choses. Mais le Duc qui auroit bien voulu arrêter l'exécution de ce qui avoit été projetté à Paris, s'en défendit de peur de s'engager davantage.

La Rélation de Fontrailles est si naïve, si divertissante, qu'elle perdroit beaucoup de sa grace, si je voulois la tourner à ma maniére. La voici. *Le même jour que j'arrivai à Madrid*, dit-il, *je vis sans difficulté le Comte Duc. Quoique je fusse fort mal vêtu, il ne me voulut jamais parler qu'après que je me fus couvert. Je le rencontrai assis dans son carosse. Je sentis fort bien que la vûë du seing de Monsieur, lui causoit une véritable joie. Cela paroissoit par quelques discours qu'il envoioit faire au Roi son maître. S'étant apperçu que je péné-*

pénétrois ses sentimens, il s'en repentit & tâcha de réparer sa faute. Mais ce fut grossiérement. Je me promenai trois heures avec lui. Il me parla toûjours de M. le Cardinal avec estime & respect. Cela marquoit sa crainte. Il connoissoit aussi bien que moi tous les gens de qualité de la Cour, & leurs intérêts. Lorsque je pris congé de lui, il me remit aux soins d'un Sécretaire d'Etat son confident, nommé Carnero. Il avoit continuellement un chapelet à la main. Cependant, il disoit le mot sur le Pape, sur la Religion. Prévenu que j'étois Huguenot, il croioit me faire plaisir. Je ne traitois avec lui que dans son carosse, parce qu'il ne vouloit pas être vû autrement qu'assis. Il avoit bonne mine dans cette posture. Mais quand il se tenoit debout, son menton touchoit presqu'à ses genoux; tant il étoit courbé. Je ne le vis qu'une fois de la sorte, & ce fut par surprise. Je m'apperçus fort bien qu'il en étoit fâché. 1642.

J'ai examiné les demandes de M. le Duc d'Orleans, *me dit-il lorsque je fus entré dans son carosse avec lui & Carnero.* Elles sont grandes. Il faudroit que le Roi mon maître déboursât trois millions d'or pour une affaire, où je ne voi rien que d'imaginaire. M. le Duc dit qu'il a deux personnes considérables avec lui, & une bonne ville frontiére. Mais il ne nomme ni les deux Seigneurs ni la place. Quel fonds pouvons-nous faire sur ce que nous ne connoissons point? Dans un traité, les conditions doivent être égales. M. le

 Duc

1642. Duc demande des choses effectives. Il doit donc nous faire voir quelque chose de réel dans ce qu'il promet. Il n'a ni place, ni gouvernement. Sa personne est d'un grand prix, je l'avouë. Mais enfin, il n'est plus l'héritier présomptif de la Couronne. Toutes ses entreprises ont si mal réüssi, que j'ai peine à me persuader que beaucoup de gens veuillent désormais s'embarquer avec lui. Il a fait plusieurs traitez avec le Roi mon maître, qui l'a reçû & entretenu dans ses Etats. Trois jours après la signature du dernier, il s'enfuit de Bruxelles, comme si on avoit eu dessein d'en user de mauvaise foi contre sa personne. Au reste, je ne devine point quels peuvent être les deux Seigneurs qu'il ne veut pas nommer. On voit en Angleterre & dans les Païs-Bas plusieurs personnes de qualité sorties de France. Elles nous ont promis des merveilles & nous coûtent beaucoup. Que font-elles? rien. M. le Comte de Soissons, dont le crédit & la réputation lui avoient acquis l'affection de tant de gens, n'est plus. Le Duc d'Epernon homme d'expérience & de résolution, est mort depuis peu. Le Maréchal de la Meilleraie est créature & parent de M. le Cardinal, contre qui le parti se forme. M. de Schomberg ne peut rien faire: le Roi est dans son gouvernement. M. de Bouillon accepte l'emploi d'Italie. Le Colonel Gassion n'est qu'un Officier subalterne de cavalerie: je n'en fais pas grand cas. Quelles sont donc ces deux

deux personnes considérables? C'est ce 1642.
que je ne découvre point. N'attendez pas que je passe plus avant sur vos demandes, à moins que vous ne les nommiez aussi bien que la place. Enfin, par je ne sai quelle fatalité, le Roi de France a toûjours la bonne fortune de son côté. Il remet la conduite de ses affaires entre les mains d'un Ministre plus heureux encore qu'il n'est habile. Cela nous doit rendre plus reservez, quand on nous propose de nouvelles entreprises.

Je m'excusai de ce qu'on exigeoit de moi, sur le commandement précis que j'avois de ne nommer les deux personnes qu'après la signature du traité. Monsieur, *répondis-je*, vous verrez mon instruction quand il vous plaira. J'offre de vous la montrer. Elle vous convaincra que je suis réguliérement les ordres qui m'ont été donnez. Que risquez-vous en signant le traité? N'êtes-vous pas maître de ma personne? Si les deux Seigneurs & la place ne vous plaisent pas, qui vous empêchera de m'ôter le papier que vous m'aurez mis entre les mains? Pour moi, je ne puis rien faire au delà de ce qui m'a été prescrit. Que si après vous avoir nommé & les deux personnes & la place, il arrive qu'on ne veuille pas accorder les demandes que Monsieur fait au Roi d'Espagne, outre que je me serai rendu coupable d'une desobéïssance, je passerai encore pour un malhabile homme. Dites tout ce qu'il vous plaira, *reprit le Comte Duc après une*

1642. *longue contestation*, je ne signerai point sans cela. Je conviens de toutes vos demandes à l'heure présente. Nommez seulement les deux personnes & la place. Sinon, je vous ferai expédier un passeport, & vous vous en retournerez quand vous le jugerez à propos. *Assuré que les personnes & la place seroient agréables; que l'ordre de ne les nommer qu'après la signature du traité, n'étoit qu'une formalité inutile; qu'un prompt retour avanceroit fort les affaires, & qu'une plus longue contestation me feroit perdre trop de temps à Madrid, je lui repartis de la sorte.* Sur la parole que vous me donnez, Monsieur, de signer le traité en la forme que je vous l'ai présenté, je vous déclare que les deux personnes sont M. le Duc de Bouillon & M. de Cinq-Mars Grand-Ecuier. Sedan est la place dont Monsieur se tient sûr.

Le Comte Duc témoigna être fort content d'une si bonne nouvelle. Mais il tint mal sa parole. Car enfin, il me chicana sur tous les articles, sur les troupes, sur l'argent, sur les qualitez de Son Altesse Roiale, sur les avantages qu'il vouloit donner au-dessus d'elle à l'Archiduc Leopold, destiné à succéder au Cardinal Infant dans le gouvernement des Païs-Bas. *Cela me fit connoître que M. de Bouillon s'étoit fort mépris, quand il m'avoit assuré que les Espagnols m'accorderoient plus que je ne leur demanderois.* Monsieur, *dis-je alors au Comte Duc avec quelqu'indignation*, je ne m'étonne pas que vos affaires aillent si mal. Il est

question

question de sauver Perpignan, & vous 1642.
vous amusez à des bagatelles. La perte de cette place sera suivie de celle de la Catalogne pour toûjours, & l'Espagne demeurera partagée entre les deux Rois. *Le Comte Duc me regarda fixement, & ne me dit presque plus rien. Il me retint quatre jours, & se voulut faire un grand mérite de ce qu'il avoit obligé* le Conseil, disoit-il, d'aller en poste & à la Françoise, contre la coûtume & la pratique de la Cour de Madrid. *Je vis le Roi après la signature du traité. Il me dit fort peu de choses. Le Ministre faisoit tout avec la même autorité que le Cardinal de Richelieu en France, & agissoit comme lui généralement dans toutes les affaires.*

Le traité fut signé le 13. Mars. Il contenoit 20. articles, dont voici les principaux. Que le but principal de cette union, étant une paix juste entre les Couronnes de France & d'Espagne, on ne veut rien faire contre Louis, ni au préjudice de la Reine son épouse. Qu'au contraire, on aura soin de la maintenir dans tous ses droits. Cela regardoit la régence qu'elle prétendoit obtenir après la mort du Roi. Que Philippe fournira douze ou quinze mille hommes de vieilles troupes. Que dès le jour même que le Duc d'Orleans sera dans Sedan, Sa Majesté Catholique lui remettra quatre cent mille écus pour faire des levées. Qu'elle lui donnera douze mille écus de pension par mois, quarante mille ducats

1642. au Duc de Bouillon par an, & autant au Grand-Ecuier; cent mille livres pour mettre Sedan en état de défense, & vingt-cinq mille par mois pour l'entretien de la garnison. Que Philippe & Gaston ne feront aucun accommodement général, ou particulier, sans le consentement de l'un & de l'autre. Que les places prises sur la France depuis la rupture entre les deux Couronnes, seront renduës de bonne foi, dès que Louïs restituera celles qu'il a prises, ou achetées, ou occupées par des gens à sa solde, c'est-à-dire outre ses conquêtes, Pignerol, Brisac, quelques autres villes d'Alsace, & la Loraine. Que le Duc d'Orleans & ceux de son parti se déclarent dès-lors ennemis des Suédois & de tous les autres ennemis de l'Empereur, ou du Roi d'Espagne, & par conséquent des Provinces-Unies, des Portugais, & des Catalans. Qu'en cas que le Duc d'Orleans vienne à mourir, Sa Majesté Catholique conservera les mêmes pensions aux deux Seigneurs, & même à un seul, pourvû que le parti subsiste. On ne pouvoit prendre des engagemens plus étroits de part & d'autre.

Je partis incontinent pour m'en retourner en France, ajoûte Fontrailles, *& me rendis à Toulouse. J'y rencontrai le Comte d'Aubijoux, avec lequel j'allai trouver M. le Grand à Narbone. Après lui avoir rendu compte de ma négociation, nous délibérames sur ce qu'il falloit faire. Persuadé que les choses étoient fort secrétes, je pro-*

proposai d'agir avec toute la circonspection possible. Si M. d'Aubijoux, *dis-je*, va trouver M. de Bouillon incontinent après mon retour, cela confirmera les soupçons que mon absence aura pû causer, & on donnera de mauvaises impressions au Roi. Je suis donc d'avis que M. de Montmort aille porter une lettre à Monsieur, & une autre à M. de Bouillon, pour les avertir que je suis arrivé. Cela se fera sans éclat. M. d'Aubijoux peut partir dans quinze jours, sans qu'on en soit surpris. Il portera le traité à Monsieur, & ira tirer de M. de Bouillon les pouvoirs nécessaires, afin qu'on soit reçu à Sedan. *Les choses étant ainsi arrêtées, après le départ de M. de Montmort je priai M. le Grand de trouver bon que je me retirasse en Angleterre.* Je ne puis, *lui remontrai-je*, retourner à la Cour sans un danger évident pour moi, & pour ceux qui sont engagez dans l'affaire. Si M. le Cardinal a le moindre soupçon, je serai arrêté. Il est capable de me faire donner la question dans sa chambre. Qui peut répondre de soi en pareille occasion? Pour moi, je ne sai si les douleurs ne me feroient point parler. Au reste, Monsieur, je vous promets de me rendre d'Angleterre à Sedan, dès que je saurai que vous n'êtes plus à la Cour. *Ces raisons ne l'aiant pas persuadé, il refusa de consentir à ma sortie hors du Roiaume.* Elle causeroit de trop grans embaras à vos amis, *ajoûta-t'il*, & particuliérement à moi. 1642.

1642. moi. Puisque vous avez si bien commencé, il faut hazarder tout, & aller jusques au bout. J'avouë qu'il est à propos que vous ne paroissiez point ici, & je consens que vous vous en écartiez.

La Reine Anne d'Autriche a connoissance du traité avec l'Espagne, en fait confidence à de Thou, & fomente sous main la cabale.

Nous partimes M. d'Aubijoux & moi pour Toulouse, & nous rencontrames à Carcassone M. de Thou qui s'en alloit avec M. de Charrost à la Cour. Celui-ci prétendoit y servir son quartier de Capitaine des gardes du corps. J'en tirai mauvais augure. Il me sembloit qu'en un temps si jaloux, une créature du Cardinal n'auroit pas quitté son gouvernement de Calais, sans un dessein extraordinaire, & qu'il seroit infailliblement emploié à quelque chose. Eh bien ! vous venez d'Espagne, *me dit M. de Thou dès que je fus seul avec lui. Cela me surprit fort. Car enfin, je croiois qu'on lui avoit célé mon voiage, selon la résolution qui en avoit été prise.* Cela est vrai, *lui avouai-je de bonne foi.* Mais qui vous en a tant dit ? La Reine, *reprit-il*, Monsieur lui a tout découvert. *A la vérité, je ne la croiois pas si bien instruite, quoique je ne doutasse point qu'elle ne souhaitât fort de voir une cabale formée à la Cour, & qu'elle n'y eût contribué de tout son pouvoir. Cela lui étoit trop avantageux, soit pour ruïner le Cardinal son ennemi, soit pour éloigner Monsieur de ses prétensions à la régence. Lui seul étoit capable de se déclarer son compétiteur, ou du moins de partager l'autorité avec elle. Si au temps de la mort du Roi,* il

Mémoires de Bouillon & de Montresor. Rélation de Fontrailles dans ceux-ci. Procès de Mrs. de Cinq-Mars & de Thou, dans un Recueil de diverses piéces.

il se fût trouvé absent & embarassé, il falloit nécessairement qu'il s'appuiât de la Reine, & qu'il lui accordât des conditions avantageuses. M. de Thou m'apprit encore que plusieurs autres personnes étoient informées de mon voiage. Les réflexions que Fontrailles fait ici sur les vûës secrétes d'Anne d'Autriche, paroissent judicieuses ; & ce qu'il dit de la connoissance qu'elle eut du traité qui se négocioit en Espagne, est curieux. Je ne le trouve point ailleurs. 1642.

On pouroit objecter que de Thou, sans faire aucune mention de la Reine, a constamment répondu à ses Juges, que Fontrailles fût le prémier qui lui découvrit à Carcassone le secret du traité conclu avec le Comte Duc. J'avouë que de Thou l'a dit plus d'une fois. Mais la maniére plus qu'équivoque dont cet illustre malheureux parla aux Magistrats, est seulement un effet de sa discrétion & de sa probité. De peur de commettre la Reine, & de l'exposer à une nouvelle persécution de la part du Cardinal de Richelieu, s'il déclare qu'elle avoit eu connoissance du traité avec l'Espagne, & que c'est elle qui lui en apprit la prémiére nouvelle, il se contente de dire qu'il n'a eu aucune part au projet du traité, & qu'il ne connut l'affaire que dans un entretien avec Fontrailles à Carcassone. Ce qui n'étoit pas exactement vrai. Mais un pareil déguisement de la vérité, pour empêcher que la Reine ne fût exposée à être

1642. être perduë sans ressource, est plus louable que blâmable.

Que de Thou ne sût rien du traité lors que le projet en fut formé, & que les autres lui en firent un mystére à l'instance du Duc d'Orleans, on le prouve non seulement par le témoignage de Fontrailles, mais encore par ce que Cinq-Mars & de Thou répondirent plus d'une fois dans leurs interrogatoires. Les Juges aiant demandé au Grand-Ecuier, si de Thou avoit eu connoissance du traité, *ouï*, répondit-il. *Mais ce n'est que depuis peu de temps & à l'occasion de la rencontre de Fontrailles, qui à son retour d'Espagne, l'en informa. La vérité est que M. de Thou m'a témoigné que j'avois mal fait de m'être engagé dans cette malheureuse affaire, & qu'il falloit emploier tous les moiens possibles, pour la rompre & pour en arrêter l'exécution.* Cinq-Mars interrogé encore, si de Thou avoit sçû le voiage de Fontrailles pour la négociation du traité, *non*, répondit-il. *Monsieur m'a empêché de lui en parler, en me représentant que M. de Thou aiant un grand nombre d'amis & de parens, il étoit à craindre qu'il n'en parlât à quelqu'un d'eux, s'il ne l'approuvoit pas.* Les Magistrats aiant demandé au Grand-Ecuier, si de Thou lui avoit donné quelques conseils pour faire réüssir le traité, *non*, répondit-il. *Au contraire M. de Thou m'a toûjours dit qu'il le falloit rendre inutile, à quelque prix que ce fût.* Enfin dans la confrontation

tion des deux accusez, Cinq-Mars déclara encore que de Thou l'avoit toûjours dissuadé d'exécuter le traité, lui protestant qu'il se retireroit à Rome, pour n'en voir pas les suites malheureuses, si le Grand-Ecuier ne s'en vouloit pas désister, & que pour l'en détourner davantage, de Thou lui représenta la foiblesse des Espagnols & le mauvais état de leurs affaires. 1642.

Celui-ci parla conformément à ce que son ami avoit dit. Les Juges lui aiant demandé, s'il avoit eu connoissance du traité conclu par Fontrailles à Madrid, *ouï*, répondit-il, *à mon grand regret. Monsieur de Fontrailles m'en donna le prémier avis dans une visite qu'il me rendit à son retour d'Espagne. Je lui en témoignai mon déplaisir, & lui dis que j'étois bien fâché, que M. le Grand se fût engagé dans cette affaire. Dès-lors je pris la résolution de sortir de France, ne jugeant pas que j'y pusse apporter d'autre remède que de détourner M. le Grand avant mon départ, de l'exécution du traité. J'aurois fait les mêmes efforts auprès de M. le Duc de Bouillon, en passant par le Piémont pour aller à Rome, où j'avois résolu de me retirer. Et cela seroit arrivé sans une longue * maladie qui m'arrêta trois mois.* Interrogé pourquoi il n'avoit pas donné avis au Roi d'une chose si importante au salut de son Etat, *je n'ai pas vû lieu de le faire*, repliqua-t'il, *sans me mettre en dan-*

* C'étoit une apostume dans la gorge.

1642. *danger de perdre la vie & l'honneur que j'estime plus que toute autre chose. Quelle apparence y avoit-il que je me rendisse délateur d'un crime que je ne pouvois prouver? Tout ce qui restoit en mon pouvoir, c'étoit d'en détourner M. le Grand. Je l'ai fait, Dieu m'en est témoin.* Et sur la sellette, *après avoir beaucoup considéré dans mon esprit,* dit-il, *si je devois déclarer au Roi ce que je savois du traité, je pris la résolution de ne lui en rien dire. Voici ma raison. Je me serois rendu délateur d'un crime d'Etat contre Monsieur & contre Mrs. de Bouillon & de Cinq-Mars, beaucoup plus puissans que moi. N'aurois-je pas infailliblement succombé dans une accusation, dont je ne pouvois prouver la vérité? Tout ce que je connoissois de l'affaire, je l'avois appris de M. de Fontrailles. Il étoit absent pour lors.* C'est-à-dire qu'il se cachoit, & vouloit faire acroire qu'il s'étoit retiré du Roiaume. Je suis surpris que contre des témoignages si positifs, Langlade ait avancé que de Thou, eut connoissance du traité dès que le prémier projet en fut formé.

Le même Auteur parle de l'envoi de Montmort cousin germain de Fontrailles & proche parent d'Aubijoux aux Ducs d'Orleans & de Bouillon. Montmort joignit à Tarare près de Lion, celui-ci qui s'en alloit en Italie, après avoir envoié sa femme & ses enfans à Sedan. Le Gentilhomme lui dit de la part de Cinq-Mars, que Richelieu étoit dangereusement

ment

ment malade, que le Grand-Ecuier n'a- 1642.
voit jamais été si avant dans les bonnes graces du Roi. Que le Duc n'auroit pas sujet de se repentir de lui avoir fait part de son amitié. Que Fontrailles étoit revenu de Madrid avec le traité signé & conclu de la maniére que Gaston souhaitoit. Qu'en l'état où se trouvoit le Cardinal, la négociation seroit inutile. Après avoir répondu aux civilitez de Cinq-Mars, Bouillon chargea Montmort qui s'en alloit à Blois, de dire au Duc d'Orleans, qu'il étoit fort heureux de ce que le secours des Espagnols ne lui seroit plus nécessaire, & que les lettres venuës depuis peu de Liége, témoignoient qu'ils n'étoient pas en état de fournir un nombre considérable de troupes. Dans les piéces du procès fait au Grand-Ecuier & à de Thou, je trouve que pour consoler son ami affligé, qui le pressoit de se désister du traité, Cinq-Mars assura que c'étoit une condition stipulée, qu'on n'entreprendroit rien contre la France, avant que le Maréchal de Guébriant fût chassé de ses postes. D'où le Grand-Ecuier concluoit que les Espagnols n'étant pas assez forts, pour en venir à bout, le traité seroit désormais sans effet. On ne lit rien d'approchant ni dans la Rélation de Fontrailles, ni dans les articles du traité. Seroit-ce une parole donnée réciproquement de vive voix? Il est assez croiable que les troupes Allemandes à la solde du Roi d'Espagne, aiant ordre

1642. ordre de marcher contre Guébriant, le Comte Duc déclara de vive voix, ou peut-être dans un écrit ſecret, que le Roi Catholique ne pouvoit fournir les troupes demandées, qu'après qu'elles auroient repouſſé Guébriant hors de l'Electorat de Cologne. Le Duc de Bouillon peut auſſi avoir exigé cette promeſſe pour la plus grande ſeureté de Sedan. Quoi qu'il en ſoit, deux choſes rendent le témoignage de Cinq-Mars aſſez vraiſemblable, les efforts prompts & effectifs des Eſpagnols pour chaſſer Guébriant, & l'indolence du Duc d'Orleans & du Grand-Ecuier, qui depuis le retour de Fontrailles demeurent long-temps ſans ſe remuer, & ſemblent attendre tranquillement la mort de Richelieu, moins malade qu'ils ne ſe l'imaginoient. Négligence qui cauſa la perte des auteurs de la conſpiration.

Priſe de Colioure & défaite de Don Pedro d'Arragon Marquis de Povar.

Immédiatement après l'arrivée du Roi à Narbone, le Maréchal de la Meilleraie aſſiégea le 13. Mars Colioure dans le Rouſſillon avec une armée de ſeize mille hommes. Le Vicomte de Turenne étoit ſon Lieutenant Général. La priſe de cette place maritime fut jugée néceſſaire, afin d'empêcher que les Eſpagnols ne puſſent ſecourir Perpignan lors que le Roi l'aſſiégeroit. Le Marquis de Mortare Gouverneur ſe défendit bravement avec une garniſon de trois mille hommes. Mais les fortifications étoient ſi mauvaiſes, que ſans un prompt ſecours, la place devoit

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 89. & 90.

devoit être emportée, d'autant plus facilement, que le Bailli de Fourbin l'assiégeoit par mer avec seize galéres & vingt vaisseaux de guerre. L'armée navale d'Espagne n'étant pas prête, le Comte Duc d'Olivarez consulte le Marquis de Léganez son oracle sur les affaires militaires, & celui-ci conseille de secourir les assiégez par terre à quelque prix que ce soit, puisque la perte de Colioure sera infailliblement suivie de celle de Perpignan, & de tout le reste de la Catalogne. On envoie donc ordre à Don Pedro d'Arragon fils du Duc de Cardone & Marquis de Povar, de prendre trois mille chevaux d'élite, & de marcher à Colioure. Jamais projet ne fut plus téméraire. Car enfin, il falloit que ce corps de cavalerie traversât la Catalogne, païs difficile & inégal, dont les habitans révoltez lui pouvoient ôter tous les moiens de subsister, & les François le harceler sans cesse, l'attendre aux défilez & aux passages des riviéres.

1642. *Mémoires de Pontis. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I.*

Povar surpris d'un ordre si mal concerté, représente au Roi que c'est hazarder inutilement ce qu'il y a de meilleur dans son armée de Catalogne. Olivarez homme opiniâtre, & acoûtumé, dit-on, à s'attribuer tout l'honneur du bon succès des entreprises hardies, & à rejetter le mauvais sur la faute des Officiers emploiez, persuade à son Maître de répondre ainsi au Marquis. *Les sujets peuvent prendre la liberté de remontrer les difficul-*

tez

1642. *tez d'exécuter les prémiers ordres qu'on leur envoie. Mais quand on les rëitére, il n'est plus permis de repliquer. On doit marcher alors & obëir au péril de sa vie.* Povar se met en chemin, & tâche de tromper le Comte de la Mothe-Houdancourt par une fausse marche. Mais le Général François ne prit pas le change. Bien averti du dessein de l'ennemi, il le suit, le bat une ou deux fois, & renforcé de quelques milices venuës de Barcelone, il l'enveloppe tellement que Povar & tous ses gens sont réduits à la nécessité de se rendre prisonniers de guerre. La Mothe fut fait Maréchal de France le 23. Mars, pendant qu'il travailloit à ruïner entiérement le secours envoié à Colioure. Cinq-Mars ne traversa pas moins cette promotion que celle de Guébriant. Il les croioit l'un & l'autre également dévouez à Richelieu. La victoire d'Houdancourt fut bien-tôt suivie de la capitulation de Colioure. Le Marquis de Mortare rendit la ville. Celle du château vint peu de jours après. Le Gouverneur espéroit de s'y défendre quelque temps. Mais l'eau lui manqua par un accident imprévû. Le seul puits qu'il avoit se trouva comblé par le jeu d'une mine des assiégeans dans le roc où il étoit. Le château S. Elme voisin auroit pû tenir encore. Cependant Mortare consentit qu'il fût compris dans la capitulation de celui de Colioure.

Cinq-Mars se vengea des deux Maré- 1642.
aux de France faits malgré lui. Le
rdinal & le Grand-Ecuier demandé-
nt à l'envi pour une de leurs créatures,
gouvernement de la nouvelle conquê-
Il fut promis au Favori qui avoit par-
le prémier. Quand le Ministre se pré-
nta, on lui répondit qu'il venoit trop
rd, & que la parole étoit donnée. Ri-
elieu ne se rebute point, & revient
us d'une fois inutilement à la charge.
agrin de ce que son ennemi l'emporte,
ne parle plus de celui qu'il a proposé,
tâche d'obtenir le gouvernement en
veur de Pontis, à qui Louis avoit sou-
nt voulu faire du bien, & que le Car-
nal en avoit toûjours malignement dé-
urné. *Eh quoi, Sire*, dit-il en cette
casion, *Vôtre Majesté ne se souvient-elle
s du pauvre Pontis! Il n'a rien. Ses
vices méritent du moins cette modique
compense. Il saura mieux conserver Co-
ure qu'aucun autre.* Louis connut l'ar-
ce, & reservant à une autre occasion
dédommager un Gentilhomme qu'il
nsidéroit, du mal que Richelieu lui
oit fait, il prit plaisir à mortifier *le
urbe.* C'est ainsi que le Roi nomma
n Ministre en parlant depuis à Pontis.
qu'il y a de plus singulier dans cette
étendue bonne volonté du Cardinal
ur un Officier qu'il persécutoit cruel-
nent, c'est que peu de jours avant que
Cour partit de Fontainebleau, on avoit
s entre ses mains une lettre de Pontis

 in-

1642. interceptée, où irrité contre l'auteur de sa disgrace, il en parloit en termes offençans, & ne le traitoit que de *bonnet*, ou de *toque rouge*. Mépris auquel Richelieu fut extrèmement sensible. Cependant son humeur hautaine le portoit à sacrifier sa colére, pour faire retomber sur Cinq-Mars l'affront qu'il craignoit de recevoir.

Siége de Perpignan.

Dès que Louïs eut reçu la nouvelle de la prise de Colioure, il se prépara, nonobstant les douleurs de la goute, dont il étoit tourmenté, au siége de Perpignan, place réguliérement fortifiée, & défendue par une bonne garnison de trois mille hommes, sous le commandement du Marquis Florés d'Avila, Officier brave & expérimenté. Sa Majesté ne jugea pas à propos de l'assiéger dans les formes. On étoit assuré qu'il n'y avoit pas des vivres pour long-temps. Les Espagnols ne la pouvant secourir désormais, depuis la prise de Colioure & la défaite du Marquis de Povar, elle devoit être infailliblement réduite à la nécessité de se rendre à la fin du mois de Juin, ou dans celui de Juillet. Le Maréchal de la Meilleraie l'alla reconnoître, & le Roi partit de Narbone en même temps, afin de donner lui-même les ordres nécessaires pour la circonvallation. Il arrive environ le 22. Avril devant Perpignan, & ne trouve point d'autre endroit pour son quartier qu'une fort petite maison. La Cour demeura sous des tentes, & des [illegible] plus

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 84. & 89. Mémoires de Pontis. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I.

plus grans Seigneurs eurent à peine le nécessaire. Il ne se fit rien de mémorable dans ce siége. Perpignan étroitement bloqué se prit, pour ainsi dire, en jouant au mail & à la boule. 1642.

Soit que Louis voulût donner quelque satisfaction au Maréchal de Schomberg Gouverneur de Languedoc, que Richelieu avoit mécontenté les années précédentes pour faire plaisir à son allié le Prince de Condé; soit que ce fût à la sollicitation de Cinq-Mars qui cherchoit à gagner le Gouverneur d'une grande Province, Seigneur de mérite qui devoit être chagrin contre le Ministre, Louis l'amena pour commander au siége conjointement avec La Meilleraie; mortification que le Grand-Ecuier fut bien-aise de donner à son beau-frére, qui redevable de son élévation au Cardinal son parent, lui demeuroit inviolablement attaché, & préféroit ses intérêts à ceux de Cinq-Mars, dont il avoit épousé la sœur. Tout le monde étoit si persuadé de la diminution du crédit de Richelieu, & de l'augmentation de la faveur du Grand-Ecuier, qu'il se forma deux partis dans l'armée devant Perpignan. Les amis de celui-ci se nomméрent *Roialistes*, & appellérent ceux de l'autre, *Cardinalistes*. Ce n'étoit pas sans un fondement légitime que le Ministre leur avoit donné lui-même. *Eh bien, Monsieur de Pontis!* dit-il après son retour de Languedoc, à cet Officier disgracié, qu'il se mit alors en tête d'attacher à lui. *Il n'a*

1642. *tenu qu'à vous seul de faire vôtre fortune. Vous avez cru gagner davantage ailleurs, & mieux avancer vos affaires*, c'est-à-dire en vous donnant uniquement au Roi. *Vous n'y auriez pas perdu si vous eussiez voulu vous approcher de nous.* Tant il étoit vrai que les Officiers dévouez au Roi devenoient suspects au Ministre, & passoient pour embrasser un parti contraire au sien, & que les gens qui se donnoient à Richelieu, devoient lui être plus fidéles qu'à leur Souverain. Y eut-il jamais une arrogance pareille à celle de ce Prêtre?

DesCatalans envoiez par ce qu'on nomme la *Députation* à Barcelone, vinrent à Lion faire des complimens à Louïs sur son voiage, & le prier que ses nouveaux sujets pussent avoir la consolation de le voir dans la capitale de leur province. Quand Sa Majesté fut arrivée devant Perpignan, les villes principales lui envoiérent faire des soûmissions & des protestations de fidélité. Les Magistrats du Tribunal Souverain de Catalogne, appellé l'*Audience Roiale*, se rendirent de Barcelone auprès du Roi, pour y résider, & pour faire les fonctions de leurs charges; les jugemens, ou arrêts définitifs de cette Compagnie, n'aiant point de force, & ne pouvant être exécutez, à moins qu'ils ne soient signez du Souverain, lors qu'il se trouve dans la province. Ils se logérent à Thuy petite ville peu éloignée du quartier de Sa Majesté.

Dans

Dans le même camp elle reçut deux vi- 1642.
tes qui lui causérent une extrême joie.
e Maréchal Horn Suédois fait prisonnier
la malheureuse bataille de Norlingue,
voit donné une si haute opinion de son
abileté, que l'Empereur & le Duc de
aviére crurent affoiblir considérablement
Couronne de Suéde, en la privant des
rvices d'un si excellent Général. Ils le
ardérent aussi long-temps qu'ils purent,
uoi qu'on proposât de l'échanger avec
ean de Wert Général du Duc de Bavié-
, pris par le Duc Bernard de Saxe-
Veymar. Mais enfin convaincus par leur
ropre expérience que la Suéde ne man-
uoit point de bons Généraux, Bannier
ant si bien rempli la place d'Horn, &
orstenson se rendant alors aussi redou-
ble que ses deux prédécesseurs, l'échan-
e se fit cette année. Horn vint à Perpi-
nan rendre graces au Roi, qui avoit don-
é Jean de Wert remis entre les mains de
a Majesté par le Duc Bernard. Si
ous en croions Grotius, Louïs n'acorda
as son prisonnier de trop bonne grace.
e savant Ambassadeur se plaint souvent
es difficultez & des délais recherchez de
Cour de France sur la demande que
hristine faisoit du Général Bavarois,
our l'échanger avec le sien. Horn fut
ort bien reçu au camp. Le Roi le réga-
d'une belle épée de diamans, & toute la
our s'empressa de voir un Général si es-
mé, & de lui faire des honnêtetez. Il
sita Richelieu fort malade à Narbone.

1642. Un de ses bras étoit près-qu'entiérement séché. Les plaies que les incisions y avoient faites, jettoient une fort grande quantité de sang, & bien loin de se fermer, elles augmentoient, & sembloient menacer d'une gangréne inévitable. Le Cardinal reçut au lit les complimens du Général Suédois, aussi bien que ceux de Grimaldi Prince de Monaco qui alloit rendre ses respects au Roi. On avertit celui-ci de finir bien-tôt, de ne parler point d'affaires, & de n'attendre pas que Son Eminence peut-être plus occupée de ses chagrins que de son mal, répondît, comme elle le souhaiteroit, aux civilitez du Prince. De Narbone, il se rendit au camp. On l'y reçut avec toute la distinction possible. Louïs lui donna l'Ordre du Saint Esprit, & le Duché-Pairie de Valentinois en Dauphiné qu'on lui avoit promis l'année précédente.

Le Cardinal de Richelieu se retire à Tarascon en Provence, & le Roi pense à faire la paix sans lui.

Si le siége de Perpignan n'est remarquable par aucune action militaire, il l'est du moins par les intrigues & les mouvemens, dont il fut la cause, ou l'occasion, à la Cour de France, & à celle d'Espagne. Voions ce qui se passoit au camp de Louïs & à Narbone. Un Historien de Richelieu raconte qu'on disoit que le Cardinal fit presser le Roi de quitter le siége & de revenir à Narbone. Que ne l'aiant pû obtenir, il prit la résolution de quitter le Languedoc. Qu'en son chemin, il écrivit à Sa Majesté les motifs de son départ, & que l'extrême besoin

qu'il

'il avoit de prendre les eaux de Taras- 1642.
n ville de Provence sur le Rhône vis-à-
s de Beaucaire, l'obligeoit à y aller se-
n le sentiment des Médecins. Que la
ainte que le Roi ne l'abandonnât à la
scrétion de ses ennemis, le fit partir
ec précipitation dans un temps fâcheux
incommode pour une personne indis-
sée. Que par son ordre, on faisoit
urir le bruit qu'il iroit par un certain
droit, & qu'il prenoit une autre rou-
. Qu'il fit même une partie de son vo-
ge par mer, s'étant embarqué à Agde,
ns le dessein de se retirer en Italie, si
pouvoir de ses ennemis augmentoit.
ue pour cet effet, on devoit lui en-
oier de Paris son argent & ses pierreries
premier ordre. L'Auteur de sa vie
e rejette pas cela comme faux. *Il pou-
oit bien y avoir de l'erreur en quelques
rconstances*, dit-il seulement. Mais
e qu'il ajoûte un peu après semble con-
rmer la vérité de ce qu'il n'ose avouer.
e Cardinal, poursuit-il, *avoit d'étran-
es peines d'esprit, & de cuisantes inquié-
udes. Il voioit à regret l'état flottant des
faires presque réduites à cette fâcheuse
trémité, qu'il n'osoit s'assurer ni de la
délité de ses amis, ni de la bienveillance
u Roi.* En effet quelqu'un rapporte
'il voulut sortir du Languedoc, parce
'il ne savoit, s'il se pouvoit fier au
aréchal de Schomberg, quoique son
cien ami, parce qu'il l'avoit sensible-
ent desobligé par complaisance pour le

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 83. & 84. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Mémoires de Bouillon. Piéces du procès fait à Cinq-Mars & à de Thou. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I.

R 4 Prince

1642. Prince de Condé, & que plus sûr de l'affection du Comte d'Alais Gouverneur de Provence, & du Duc de Lesdiguiéres Lieutenant Général du Dauphiné, dont le Cardinal lui fit donner cette année le gouvernement vacant par la mort du Comte de Soissons, il résolut de se retirer dans une de ces deux provinces contigues. S'il est vrai comme quelques-uns le prétendent, que ce fut Schomberg qui l'avertit du traité fait avec l'Espagne, il avoit grand tort de se défier de lui.

Voions ce que les autres Historiens racontent de cette révolution. *Il sembla au Cardinal que le Roi étoit changé pour lui*, dit Langlade, *& que la face de la Cour changeoit aussi en faveur de Cinq-Mars. Richelieu & ses créatures se trouvérent en de si grandes inquiétudes de leur fortune, qu'il mit en délibération, si au lieu d'aller joindre le Roi, lorsque sa santé le lui permettroit, il ne devoit point au contraire se retirer tout-à-fait, & lui écrire qu'il s'éloignoit pour la seureté de sa personne; le Grand-Ecuier étant son ennemi déclaré, & aiant engagé presque toute la Cour dans sa cabale*. L'Auteur de l'Histoire de Gassion insinue qu'avant son départ de Narbone, le Cardinal déclara au Roi la résolution qu'il avoit déja prise de se retirer. Ce dut être lorsque Sa Majesté alla au siége de Perpignan. *A la fin tout éclatta*, raconte cet Historien. *Je ne puis dissimuler ce que j'ai appris de fort bonne part.*

C'est

C'eſt apparemment de Des-Noiers, ou de Chavigni. *Richelieu ſe ſépara du Roi avec une fierté & une aſſurance qui paſſent l'imagination. La magnanimité qu'il affecta en paroiſſant céder & s'exiler volontairement, lui eſt peut-être plus glorieuſe que la continuation de ſa faveur. Je ne puis point rapporter toutes ſes paroles. Voici celles que j'ai retenuës, auſſi bien que le Miniſtre d'Etat qui les entendit.* Sire, *dit le Cardinal*, je ne vous parlerai jamais, ni de mes ſervices, ni de ma perſonne. C'eſt un objet deſagréable que je veux éloigner de vos yeux. Vôtre Majeſté peut exercer ſur moi toute ſa puiſſance Roiale, & me faire ſentir les plus rudes effets de ſa colére. Mais rien ne m'empêchera jamais de paroître où le beſoin de l'Etat & où le danger de vôtre perſonne ſacrée me pourront appeller. 1642.

Richelieu, pourſuit le même Auteur, *voioit tout révolté contre lui, & mêmes l'eſprit du Roi. Il n'épargnoit rien pour ſe maintenir dans la place, dont il ſe ſentoit preſque débuſqué. Mais ſes aſſiduitez l'éloignoient encore davantage. Plus il s'efforçoit de plaire au Roi, plus il ſe rendoit odieux, & plus il étoit cruellement rebutté.* S'il eſt vrai comme on le raconte après un Miniſtre préſent à l'entretien, que le Cardinal ait parlé de la ſorte à Louïs, ce fut, comme je l'ai remarqué, au départ de Sa Majeſté pour Perpignan, & non pas à celui de Richelieu pour Taraſcon. Louïs étoit au camp, lors que ſon

1642. Miniſtre quitta Narbone. Cette grandeur d'ame affectée ne dura pas longtemps à celui-ci. Incapable de ſoûtenir un perſonnage trop forcé, inquiet de voir ſon Maître obſédé par Cinq-Mars, & impatient de recouvrer ſa prémiére autorité preſqu'entiérement perdue, il fait inutilement divers efforts pour l'engager à revenir du camp à Narbone, ſous prétexte qu'il a pluſieurs affaires à communiquer à Sa Majeſté, dit un quatriéme Hiſtorien. Louïs inſenſible aux inſtances les plus preſſantes, demeure au camp nonobſtant le mauvais état de ſa ſanté, & témoigne ne ſe ſoucier pas autrement de voir ſon Miniſtre plus accablé de chagrin que de maladie. Ce fut alors, ajoûte le même Auteur, que Richelieu ſe crut ſi près d'être perdu, qu'il prit la réſolution d'aller à Taraſcon, & de ſortir du Roiaume en cas que la puiſſance de ſon ennemi augmentât. C'eſt pourquoi il écrivit à l'Intendant de ſa maiſon, ou peut-être à ſa bonne niéce la Ducheſſe d'Aiguillon, de lui envoier les pierreries & l'argent qu'il avoit laiſſé à Paris. Durant ſon voiage en Provence, dit-on encore, il écrivit au Roi, que ſa maladie augmentoit tellement, & que l'air de Narbone lui étoit ſi contraire, qu'il avoit cru devoir eſſaier ſi les eaux de Taraſcon lui rendroient ſes forces épuiſées au ſervice de Sa Majeſté, & qu'il la prioit de vouloir bien lui permettre de ſuivre l'ordonnance des Médecins. Ces diver-

diverses rélations conviennent dans le fonds, & différent tout au plus en certaines circonstances, qu'il sera facile de concilier en les comparant avec tant soit peu d'attention. 1642.

Le Cardinal ne partit de Narbone que vers la fin de Mai. Il y fit son testament le 23. du même mois, par lequel il partage ses grans biens entre la Duchesse d'Aiguillon sa niéce, Armand de Maillé son neveu, fils du Maréchal de Brezé, & Armand de Vignerod fils de François de Vignerod Seigneur de Pontcourlai, neveu de Richelieu par sa mére aussi-bien que Maillé. Celui-ci eut le Duché de Fronsac & Caumont, un Marquisat, un Comté, une Baronnie, trois cent mille livres en argent pour être emploiées en acquisition de terres nobles, & une ferme de cinquante mille livres par an en Normandie. Pour ce qui est de Vignerod, son oncle lui donnoit le Duché de Richelieu, plusieurs autres terres, de riches & précieux meubles, à condition que lui & ses descendans prendroient le nom & les armes de la maison de du Plessis. C'étoit celle du Cardinal. Il ne put signer son testament à cause du mauvais état de son bras droit. Le Cardinal Mazarin, l'Escot nommé à l'Evêché de Chartres vacant par la promotion de Leonor d'Estampes à l'Archevêché de Reims, Hardouin de Péréfixe Maître de chambre du Cardinal, depuis Précepteur du Roi Louis XIV. Evê-

1642. que de Rhodez, enfin Archevêque de Paris, & deux ou trois autres le signérent comme témoins, par ordre du Testateur.

Dès l'an 1636. il avoit donné au Roi son hôtel de Paris à condition qu'il *demeureroit inaliénable à jamais de la Couronne, sans même pouvoir être donné à aucun Prince, Seigneur, ou autre personne, pour y loger sa vie durant, & à temps, l'intention du Cardinal étant qu'il ne serve que pour le logement de Sa Majesté quand elle l'aura agréable, de ses successeurs Rois de France, ou de l'héritier de la Couronne seulement, & non d'autre. Le Duc de Richelieu, & ses successeurs Ducs de Richelieu devoient être Capitaines & Concierges de l'hôtel, & y avoir un logement qui leur seroit désigné pour cet effet.* Ridicule vanité! Cet homme croioit-il donc que le Roi, ou le Dauphin étoient seuls dignes de loger après lui dans sa maison? Aussi ne s'est-on pas mis en peine d'observer une pareille condition. Le feu Duc d'Orleans y a logé durant toute sa vie, & son fils l'a obtenuë pour ses enfans mâles. Il y avoit plus de bon sens dans cet article du Testament. *Je supplie Sa Majesté de trouver bon qu'on lui mette entre les mains la somme de quinze cent mille livres, dont je me suis fort utilement servi dans les plus grandes affaires de son Etat. Si je n'eusse eu cet argent à ma disposition, quelques-unes qui ont bien réüssi, auroient eu apparemment un mauvais succès. Cela*

Cela me donne sujet d'oser supplier Sa Majesté de destiner cette somme que je lui laisse, pour l'emploier en diverses occasions, qui ne peuvent souffrir la longueur des formes des finances. Ces paroles insinuent que le Cardinal prétendoit que les quinze cent mille livres lui appartenoient véritablement, & qu'il en faisoit présent au Roi. A cet exemple le feu Marquis de Louvois avoit reservé vingt millions à l'insçu de son Maître, dont il s'est utilement servi dans les grandes entreprises faites durant son Ministére. Si Louïs XIV. eût pris soin de reserver toûjours une pareille somme, il s'en feroit bien trouvé dans la guerre présente. Mais quoi! Dieu vouloit qu'il parût aussi *grand dans l'adversité, que dans la prospérité.* De là vient que ses Ministres ont été moins actifs & moins prévoians. 1642.

Louïs à qui la foiblesse de sa santé ne permettoit pas de souffrir plus long-temps les incommoditez du camp, revint à Narbone, & y fut si malade que les Médecins craignirent pour sa vie. Ne fut-ce point en cette occasion que de Thou attentif à rendre le traité de Fontrailles inutile, persuada au Grand-Ecuier qui se repentoit d'y être entré, d'insinuer au Roi qu'il lui étoit d'une extrême importance de donner promptement la paix à la France, & de régler si bien toutes choses, que ni ses enfans, ni la Reine son épouse, n'eussent rien à craindre de l'ambition de Richelieu, en cas que Sa Majesté vînt à

 mou-

1642. mourir? Quoi qu'il en soit, nous voions que Louïs prit des mesures pour faire la paix à l'insçu du Cardinal. De Thou écrivit pour cet effet à Rome & en Espagne par un ordre exprès du Roi, & signé de la main de Sa Majesté. Voilà le plus grand crime de cet infortuné Gentilhomme. Le vindicatif Richelieu ne lui pardonna pas une si noble entreprise. Je trouve cette particularité dans le recueil des piéces de son procès, parmi lesquelles il y a un extrait de son interrogatoire & de ses réponses au Cardinal, qui l'envoia querir dans sa prison au château de Tarascon, & l'interrogea lui-même dans sa chambre sur ce projet de paix. *Avez-vous écrit à Rome & en Espagne?* demanda Richelieu au prisonnier. *Ouï, Monseigneur*, répondit de Thou, *& par le commandement du Roi. Etes-vous Sécretaire d'Etat pour le faire?* reprit le Cardinal. *Non, Monseigneur*, repartit le prisonnier, *mais Sa Majesté me l'aiant commandé de vive voix & par écrit, je n'ai pû manquer en lui obéïssant. Si est-ce que M. de Cinq-Mars n'en a rien dit*, repliqua le Cardinal. *Il a eu tort*, dit de Thou. *Il en a reçu le commandement aussi bien que moi. Où sont-ils ces commandemens?* demanda Richelieu. *En fort bonne main, Monseigneur*, répondit le prisonnier. *On les produira quand il en sera besoin.* Voilà pourquoi on mit dans une Epitaphe * faite en son honneur, qu'il mourut pour avoir

* *Quæsivi regno pacem, Regique quietem.*

avoir voulu procurer la paix à sa patrie, & du repos à son Roi. 1642.

Dans les prémiers jours de Juin, le Cardinal apprit à Frontignan ville de Languedoc entre Agde & Montpellier, la défaite du Maréchal de Guiche à Honnecour, par Don Francisco de Melo Général de l'armée Espagnole dans les Païs-Bas. On croit communément que Guiche créature & allié de Richelieu, se laissa battre de concert avec lui, afin que le Roi effraié de cette disgrace appellât son Ministre, lui rendît sa prémiére autorité, & chassât le Grand-Ecuier. *On parla différemment de ce combat*, dit le Baron de Sirot. *Certaines gens ont prétendu qu'il y avoit ordre de la Cour de combattre à quelque prix que ce fût, parce que le rétablissement de la puissance du Cardinal, ébranlée par les insinuations de Cinq-Mars au Roi, sembloit dépendre du succès de la bataille. Soit qu'il fût bon, ou mauvais, Son Eminence espéroit qu'il contribueroit à ramener l'esprit du Roi fort éloigné d'elle.* Et l'Auteur de la Vie de Gassion. *La crainte dont Richélieu s'étoit autrefois si heureusement servi, devint inutile. La perte de la bataille d'Honnecour divertit plus le Roi par les chansons faites à cette occasion, que les suites qu'on en appréhendoit avec raison, ne l'affligérent. Si ce fut un artifice du Cardinal, ou une complaisance du Maréchal de Guiche, comme quelques-uns ont osé le dire, je m'en rapporte à des Politiques plus profonds & plus pénétrans* que

Les Espagnols prénent Lens & la Bassée.

Mémoires de Puységur & de Sirot. Histoire de Gassion. Tom. II. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Historia di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I.

1642. *que moi.* L'Hiſtorien de la République de Veniſe dit que Paris fut allarmé de la diſgrace arrivée à Honnecour, que pluſieurs penſérent que la négligence affectée du Maréchal de Guiche étroitement lié au Cardinal, en étoit la cauſe, afin que la confuſion qu'elle devoit apporter aux affaires du Roiaume, fit connoître à Louïs combien ſon Miniſtre lui étoit néceſſaire. Si ces bruits ſont bien ou mal fondez, nous en jugerons par les circonſtances de l'action, & par ce qui ſe paſſa enſuite à la Cour. Nous avons deux rélations de la bataille d'Honnecour, l'une de Puyſégur témoin oculaire, & l'autre de Don Franciſco de Melo Général Eſpagnol. Je les rapporterai toutes deux. Mais il faut parler prémiérement de la priſe de Lens & de la Baſſée par les Eſpagnols.

Louïs partant pour Perpignan, laiſſa deux armées ſur la frontiére de Picardie; l'une de dix-huit mille hommes ſelon Puyſégur, commandée par le Comte d'Harcourt, & l'autre de dix à onze mille ſous la conduite du Maréchal de Guiche. On ne les fait pas communément ſi nombreuſes. Mais Puyſégur paroît plus croiable. Le 17. Avril, Lens fut aſſiégé, & pris le 19. par les Eſpagnols. On dit que la malhabileté du Gouverneur en fut la cauſe. Il ſe nommoit Daniſi, Officier aſſez brave, mais peu expérimenté en ce qui regarde la défenſe d'une place. Il auroit pû tenir juſques à ce que les deux Généraux François diſpo-

ſez

sez à le secourir, se fussent avancez. L'un étoit près de S. Quintin, & l'autre de Péronne. Danisi pouvoit d'autant plus facilement leur donner le temps de s'approcher, qu'il étoit seulement attaqué par un petit corps de troupes séparé du gros de l'armée Espagnole, occupée au siége de la Bassée. Harcourt indigné de sa lâcheté lui fit faire son procès au Conseil de guerre, qui le condamna par contumace à perdre la tête comme poltron; sentence aussi infamante qu'il se peut contr'un Gentilhomme. 1642.

Bourdonnet Gouverneur de la Bassée se défendit bravement & attendit le secours. Harcourt & Guiche s'étoient mis en chemin. Ils apprirent près d'Arras que les ennemis, *qui n'avoient que deux mille cinq cens toises de travail à faire pour tenir deux marais*, dit Puységur, *s'étoient fort bien couverts du côté de la France. Le Comte d'Harcourt assemble alors le Conseil & m'ordonne de m'y trouver*, poursuit le même Officier. *Ce n'étoit pas mon intention, parce qu'étant le dernier de tous, j'aurois dû parler le prémier. Or je ne voulois pas donner occasion de dire que les autres avoient suivi mon avis. Je devois être sur mes gardes contre le Cardinal.* Cela signifie que Puységur étoit du nombre de ces gens desagréables à Richelieu, parce qu'ils se dévouoient uniquement au Roi. Dès que cet homme vindicatif trouvoit le moindre prétexte de parler contr'eux, il les perdoit infailliblement.

Les

1642. *Les Maréchaux de Camp de cette année étoient Mrs. de la Ferté, de Vaubecourt, de Gassion, de Gesvres, de Courcelles, de Lénoncourt, & de Rantzau. Ce dernier n'étoit pas encore arrivé. Avant qu'on entrât au Conseil j'avois parlé à ces Messieurs, qui ne croioient pas la chose pratiquable.* Nous ne sommes point d'avis, *disoient-ils*, qu'on marche au secours de la Bassée, ni qu'on attaque les lignes. *Je me persuadai qu'ils avoient envie que je rompisse la glace, puis que je devois opiner le prémier. Mais cela me confirma davantage dans la résolution de n'aller point au Conseil. Les Généraux mirent en question, si on attaqueroit les lignes, ou non. Le Marquis de Gesvres parla le prémier, & dit qu'il les falloit attaquer. Les autres crurent qu'ils ne passeroient pas pour braves, s'ils étoient d'un sentiment contraire. Le sien fut ainsi généralement approuvé.*

Il faut excepter Gassion, si son Historien est exact. Il fut d'avis qu'on allât reprendre Lens, & remontra qu'on l'emporteroit avec la même facilité, que l'ennemi s'en étoit rendu maître; que le succès de cette entreprise produiroit un double effet; qu'il obligeroit les Espagnols à lever le siége de la Bassée, & qu'il rassureroit la frontiére. Le Comte d'Harcourt averti que Puységur étoit dans l'antichambre, le fit appeller, & lui aiant demandé pourquoi il n'étoit pas venu plûtôt, *Messieurs les Maréchaux de Camp*, lui

lui dit-il, *croient qu'il faut attaquer les lignes. Ils ont leurs raisons. Quel est vôtre sentiment? Il ne serviroit plus de rien, Monsieur*, répondit Puységur. *La pluralité des voix l'emporte. Cela ne va pas ainsi*, reprit Harcourt. *Les Généraux prénent l'avis des Officiers. Mais quand la chose ne nous paroît pas faisable, nous ne sommes pas obligez de le suivre. Dites nous donc ce que vous en pensez. C'est, Monsieur*, dit Puységur, *de marcher avec toute l'armée, jusques à la portée du canon des lignes, & de les bien faire reconnoître; si on trouve lieu de donner, on donnera.* Le Comte jugea que c'étoit le meilleur parti, fit marcher l'armée, & se mit en bataille près des retranchemens des Espagnols. 1642.

Je m'en vas reconnoître les lignes, si vous le trouvez bon, Monsieur, dit alors Puységur à Guiche. *Je vous en ferai un fidéle rapport. Je les veux voir aussi*, répondit le Maréchal. *Allons y ensemble. Ce n'est pas la fonction d'un Général, que d'aller reconnoître une ligne*, répliqua Puységur. *Il est bien malaisé que vous la voyez, sans vous exposer à un danger manifeste d'être tué. Vos yeux ne portent pas fort loin.* Guiche voulut absolument y aller. Après avoir essuié bien des coups de mousquet, ils reconnurent que la ligne avoit douze ou treize pieds de large, & dix de profondeur. Le parapet étoit si élevé, qu'à peine voioit-on le bout des piques des bataillons placez derriére. *C'étoit*

1642. *toit la plus belle ligne que j'euſſe jamais vûë,* avoue Puyſégur. *Elle avoit été faite par les païſans des environs de Lisle avec leurs grans fouchets. Il auroit bien fallu des faſcines pour la combler. Nous n'en avions pas une. Entre Souché, d'où nous étions partis, & Arras, il n'y a pas un ſeul arbre. Enfin nous manquions d'outils & de canon. Le Maréchal de Guiche alla joindre le Comte d'Harcourt & me commanda de le ſuivre. Je m'en diſpenſa. Ils réſolurent tous enſemble de ſe retirer. Deux jours après la place fut priſe.* C'étoit le 13. Mai.

L'Hiſtorien de Gaſſion prétend que ſon Héros & quelques autres, furent d'avis de donner; fondez ſur ce qu'il y avoit un eſpace de cinquante toiſes, où l'on n'avoit point encore travaillé, & par où les eſcadrons & les bataillons pouvoient entrer de front & ſe mettre en bataille. Ces Meſſieurs remontroient que cela ſeroit capable d'épouvanter les ennemis, & de les obliger à quitter leurs retranchemens. Que de la conſervation de la place aſſiégée, dépendoient la gloire des armes du Roi, la ſeureté de la frontiére, & peut-être la conquête d'une partie de la Flandre dégarnie. Que ſi les aſſiégeans étoient une fois battus, il ne reſtoit plus de forces, ni de reſſource à l'ennemi dans les Païs-Bas. Gaſſion choqué de ce qu'on n'a pas égard à ſes raiſons s'abandonne à ſa bruſquerie naturelle. *Il eſt ſurprenant*, dit-il, *que M. le Comte d'Har-*

d'Harcourt s'arrête ici à des difficultez, qui ne l'ont pas embarassé ailleurs. Les Diables de Flandre ne sont pas plus noirs que ceux d'Italie. Vouloit-il reprocher à ce Général, que pour faire plaisir à Richelieu son allié, il évitoit de ruiner les ennemis? 1642.

Défaite du Maréchal de Guiche à Honnecour.

Les deux armées Françoises s'étant séparées, Harcourt marcha vers Ardres & Calais; Guiche à l'Abbaie d'Honnecour près du Câtelet, où il se retrancha; mais de telle maniére, qu'il sembloit inviter les Espagnols à le venir forcer, & attendre exprès, que supérieurs en nombre, ils s'approchassent pour le défaire entiérement. On le doit croire pour l'honneur du Maréchal. Autrement, il étoit un aussi malhabile Général qu'il y en eut jamais. En voici la preuve bien claire dans les Mémoires de Puységur. *Je fis le camp*, raconte cet Officier, *& sur le soir j'avertis M. de Guiche qu'il n'étoit pas bon d'y demeurer longtemps.* Nous sommes trop près de Cambrai. Les ennemis qui savent que leur armée est deux fois plus nombreuse que la nôtre, ne manqueront pas de venir à nous. Je verrai les choses demain, *repartit-il. Après avoir visité le camp & reçu des outils & du canon, il ordonne qu'on se retranche à la tête du camp.* Nous sommes sur une hauteur, *disoit-il.* Le bois & la ravine qui s'étendent jusques à l'Escaut, couvrent l'un l'aile droite, & l'autre la gauche. Cela est vrai, Monsieur, *répondis-*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 84.

1642. *Mémoires de Puységur. Histoire de Gassion. Tom. II. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I.*

pondis-je, mais voici deux éminences à une portée de mousquet du camp, plus hautes que la nôtre & qui nous commandent. Pour ce qui est du bois, il sera bientôt coupé pour faire des huttes & pour couvrir les écuries de la cavalerie. N'importe, *répliqua le Maréchal.* Je veux demeurer ici. *Le Comte de Fuensaldagne Gouverneur de Cambrai lui envoioit souvent des rafraichissemens. Le dernier, ce fut l'armée ennemie qui vint pour nous attaquer dans nos retranchemens.* Monsieur, *dis-je au Maréchal un jour avant qu'elle arrivât*, les Espagnols ont passé l'Escaut & sont de nôtre côté. Si vous le voulez, il n'y a qu'à jetter deux ponts sur la riviére. Nous la repasserons, & les ennemis ne pouront nous faire du mal. Non, je ne le veux point, *repartit-il.* Je les attendrai ici de pied ferme. S'ils nous attaquent, nous nous défendrons fort bien. Je n'ai rien à répliquer, *dis-je alors.* Mais si les ennemis s'approchent, chacun aura besoin de toute sa bravoure.

M. de Rantzau arriva cette nuit-là, & conseilla comme moi au Maréchal de faire deux ponts & de passer la riviére. Vous avez vû Puységur, *lui dit-il.* Non, Monsieur, *répondit Rantzau.* Mais l'avis qu'il donne, est fort bon. Cependant, je ne le suivrai pas, *répliqua le Maréchal.* Je veux attendre les ennemis, & s'ils m'attaquent, je les battrai. Je le souhaite, *reprit Rantzau.* Mais j'ai peine à le croire. Ils sont deux fois plus forts que nous. Puisque

Puisque vous ne voulez pas suivre mon avis, vous n'avez qu'à nous donner nos postes. Nous sommes trois Maréchaux de Camp. Courcelles est le plus ancien, *dit M. de Guiche*, il commandera la droite; vous la gauche comme le second, & Léononcourt le troisiéme, sera au milieu. Pour moi, j'irai & viendrai par tout. Je vous assure, *répondit Rantzau*, que je serai pris, ou tué plûtôt que d'abandonner mon poste. *Les ennemis viennent & nous enveloppent de tous côtez. Les troupes du Général Beck attaquérent nôtre droite à la faveur de six piéces de canon, qui nous battoient les unes en flanc, & les autres en tête. Leur effort ne fut pas moindre à la gauche. Mais personne n'attaqua nôtre front. Les troupes destinées à cela demeurérent dans le fonds, & n'osérent donner. Les deux côtez furent enfin forcez. La perte fut plus grande à la droite. Le Maréchal demeura des derniers. Il ne se vouloit pas même retirer. Mais on l'y contraignit.* Ne fut-ce point une affectation pour couvrir son dessein prémédité de se faire battre? Son opiniâtreté ne paroît point naturelle. On croit voir un homme qui veut être défait, ou un Général qui ne fait pas son métier. 1642.

Quoi qu'il en soit, il y eut selon Puységur, quatre cens Officiers tant de cavalerie, que d'infanterie, pris dans cette bataille. Trois mille hommes & vingt ou trente Officiers de tuez. Rantzau, Roquelaure, St. Mégrin, & Puységur furent

 du

1642. du nombre des prisonniers. Rambure après s'être rendu, fut brutalement tué par des gens qui vouloient avoir part à sa rançon, & empècher que celui qui l'avoit pris, en eût aucune. *En pareilles occasions*, dit Puységur, *il fait bon promettre à tous; tant à celui qui vous tient, qu'à ceux qui vous veulent avoir.* C'est ainsi que cet Officier sauva prudemment sa vie. Il le raconte d'une maniére fort naïve. *Nôtre régiment de Piémont fut enveloppé de tous côtez*, dit-il. *Je rencontrai un Officier ennemi qui venoit à moi, & me vouloit tuer.* Vous gagnerez beaucoup plus à me laisser la vie. Voilà tout ce que j'ai sur moi, *dis-je en lui montrant mon habit.* Que me donneras-tu? *me demanda-t-il.* Mille florins, *répondis-je.* Vien, tu es mon homme, *reprit-il.* J'en ai paié autant il n'y a que dix jours, lorsque je fus pris par les troupes de M. de Guébriant. *A cent pas de là, trois Irlandois voulurent m'arracher des mains du Major qui me menoit.* Vous ne l'aurez pas, *crioient-ils.* Nous le tuerons plûtôt que de vous le laisser. Je vous donnerai autant qu'à lui, *dis-je à ces gens.* Qu'un de vous vienne avec nous, & que les deux autres tâchent d'attrapper encore quelques prisonniers. *Ils me demandérent, combien je leur promettois, & me conduisirent au bagage, où les vivandiers me firent bien boire, quoique je n'en eusse pas envie.*

Tel fut le succès de la bataille d'Honnecour au rapport de Puységur. La lettre

que

que Richelieu écrivit de Frontignan le 6. Juin au Maréchal de Guiche, prouve manifestement que si le Cardinal ne lui avoit pas recommandé de se laisser battre, Son Eminence ne fut pas du moins fâchée de cette disgrace, & qu'elle en sut bon gré au Maréchal. Voici la lettre. *Les hommes font tout ce que la prudence & l'occasion leur suggérent. Mais le succès est entre les mains de Dieu. Il n'y a point de Général dans le monde qui ne puisse perdre une bataille. Quand ce malheur arrive, on se doit consoler si on a fait tous ses efforts pour la gagner. Consolez vous donc, mon pauvre Comte, & n'omettez rien de ce qui dépendra de vous, pour prévenir les suites fâcheuses que l'accident qui vous est arrivé, peut avoir. Si mon bras étoit bon, je vous l'offrirois. Mais en quelqu'état que je me trouve, je serai toûjours entiérement à vous.* Après une pareille disgrace, écrivoit-on d'un air si libre, si enjoué mêmes, au Maréchal de Châtillon & aux autres Généraux malheureux? D'où vient ce stile différent? Voions maintenant la rélation de Don Francisco de Melo dans sa lettre du 28. Mai à Don Frederic Henriquez Gouverneur du château de Milan. 1642.

Le Général Espagnol raconte que voiant que les deux armées Françoises montoient pour le moins à vingt mille hommes, il fit de fausses marches, & qu'il feignit de diviser ses troupes en deux corps, dont l'un devoit marcher vers le

1642. Bolonois, & l'autre aller dans le Hainaut, afin d'obliger les deux Généraux ennemis à se séparer, & de les attaquer plus seurement l'un après l'autre, si 'occasion s'en présentoit. Harcourt va en effet couvrir le Bolonois, & Guiche se poste à l'Abbaie d'Honnecour près du Câtelet. Content du succès de son stratagéme, Melo se met au milieu des deux armées pour empêcher leur jonction, & averti de la mauvaise disposition du camp de Guiche moins habile & moins heureux qu'Harcourt, il prend la résolution de l'attaquer. Le voilà donc en présence des François le 26. Mai. Guiche connut alors la vérité de ce que Puységur & Rantzau lui avoient remontré, qu'il ne fait pas bon demeurer près d'un ennemi deux fois plus fort, dans un camp commandé par des hauteurs. Melo poste dessus vingt piéces de canon, qui battent les François, pendant que Beck donne à droite, & Gasco à gauche. Le combat dura depuis une heure après midi jusques à six ou sept heures du soir. On attaqua, on se défendit bravement de part & d'autre. Mais enfin les Espagnols supérieurs en nombre, forcent les François sur les six heures. Outre ceux qui demeurérent sur la place, plusieurs se noiérent dans l'Escaut, où ils se jettérent avec précipitation. Une somme considérable d'argent destinée au paiement d'une montre, le bagage, le canon, les enseignes, les drapeaux, tout fut pris. Le Maréchal de Guiche se sauva déguisé au

travers

travers de la cavalerie Espagnole. Sa défaite fut entiére. D'une armée de dix ou douze mille hommes, à peine en ramassa-t'on seize cens, au rapport de l'Historien de Gassion. 1642.

La nouvelle de cette disgrace, dit-il, *fut reçuë du Roi avec tant de Philosophie, & il en parut si peu ému, que le Cardinal desespéra plus que jamais de se bien remettre dans son esprit.* D'autres Historiens ne conviennent pas du phlegme de Louis en cette occasion. Quelqu'un rapporte qu'effraié de cette perte, il envoia promptement un courier à Richelieu, qu'il le pria de donner les ordres nécessaires, pour en prévenir les suites fâcheuses, & pour remédier au mal qu'elle pouroit avoir causé. Il ne faut pas douter que Chavigni, Des-Noiers, & les autres créatures du Cardinal, n'aient habilement profité de la conjoncture en faveur de celui qui seul les pouvoit maintenir dans leurs emplois. Nous voions en effet que depuis ce temps-là Cinq-Mars fut moins bien dans l'esprit de son Maître. *Le Roi*, dit un Historien de Richelieu, *préféra en cette occasion les conseils de son prémier Ministre aux sentimens de son Favori. Par un billet écrit de sa main, il manda au Cardinal, qu'il renvoioit Chavigni pour conférer avec lui sur le malheur arrivé au Maréchal de Guiche, Que Sa Majesté avoit concerté avec le Sécretaire d'Etat, un mémoire de ce qui se pouvoit faire pour y remédier. Que sans s'arrêter aux bruits répandus, Richelieu*

1642. *demeurât persuadé que Louïs l'aimoit plus que jamais. Qu'ils avoient trop long-temps vécu ensemble pour se séparer. Que Sa Majesté vouloit bien que chacun sçût le contenu de son billet.* Quelle inconstance! quelle dissimulation, si ce récit est véritable! Il est certain qu'au temps de la mort de Richelieu arrivée à la fin de cette année, le Roi pensoit à éloigner son Ministre. Mais il voulut faire la chose de lui-même & sans y paroître porté par aucun autre. Dans le temps même qu'il faisoit ces protestations au Cardinal, & peut-être depuis la bataille d'Honnecour, il prenoit des mesures pour conclure la paix à son insçu & sans sa participation.

On fut extrêmement surpris dans le monde, que Melo pensât si peu à profiter de sa victoire. Si dans la prémiére consternation qu'elle causa, il se fût avancé vers la Picardie, il auroit apparemment obligé Louïs à lever le siége de Perpignan, & à ramener les troupes pour la défense de sa frontiére. Mais Melo avoit ordre de marcher vers le Maréchal de Guébriant, pour le chasser de ses postes, selon que le Comte Duc d'Olivarez en étoit convenu avec le Duc l'Orleans, Bouillon, & Cinq-Mars. La négligence de ceux-ci est quelque chose de fort extraordinaire. S'ils se fussent retirez à Sedan immédiatement après la défaite du Maréchal de Guiche, ils auroient trouvé dans le voisinage une armée victorieuse

pour

pour les soûtenir, & Richelieu auroit été fort embarassé. Peut-être que Melo, qui paroissoit incertain s'il iroit vers le Rhin, ou s'il feroit irruption en France, attendoit des nouvelles de Gaston, qui lui devoit envoier la ratification du traité conclu par Fontrailles. Mais, comme je l'ai déja remarqué, le Duc d'Orleans demeuroit tranquillement à Blois, & Cinq-Mars arrêté par son ami de Thou, ne pensoit presque plus aux engagemens pris avec le Roi d'Espagne. 1642.

La Cour de ce Monarque n'étoit pas moins agitée que celle de son beau-frére, & la fortune d'Olivarez commençoit d'être autant & plus chancelante que celle de Richelieu. Il y eut cette différence entre les deux Ministres, que l'Espagnol élevé auprès de son Maître, eut l'adresse de se faire également aimer & respecter de lui; au lieu que le François emploia d'abord de noirs artifices pour se rendre nécessaire au sien, & qu'il se fit redouter ensuite par la puissance souveraine que Louïs lui permit d'usurper. Altiers & impérieux, ils chagrinérent l'un & l'autre, les épouses, les fréres de leurs Rois, & les plus grands Seigneurs du Roiaume. Elizabeth de France Reine d'Espagne, Princesse d'un bon esprit & d'un grand courage, ne haïssoit pas moins le Comte Duc, qu'Anne d'Autriche détestoit le Cardinal. Olivarez n'emploioit pas la calomnie pour rendre Elizabeth odieuse à Philippe, mais il avoit su persuader à ce

Mauvaise conduite du Comte Duc d'Olivarez durant son Ministére.

Disgrazia del Conte Duca, nell' opere di Ferrante Palavicini. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I.

1642. Prince qu'il entretenoit exprès dans la débauche, & dans l'amour du plaisir, afin de le dégoûter du travail & de l'application que demande le gouvernement d'une Monarchie composée de plusieurs nations différentes, & étenduë dans les quatre parties du monde, qu'un Roi se doit servir de son épouse légitime pour avoir des enfans, & des autres femmes pour le plaisir, sans leur donner aucune connoissance des affaires, dont l'administration doit être laissée à un Ministre fidéle & laborieux. *Il faut*, disoit-il, *qu'une Religieuse recluse dans son monastére, ne pense qu'à prier Dieu, & qu'une femme mariée renfermée dans la maison, s'occupe uniquement de l'éducation de ses enfans.* Liberté que le Comte Duc ne laissa pas même à la Reine d'Espagne.

Sensiblement affligée de la foiblesse, des désordres, & de la négligence de son Epoux, elle déploroit plus que toute autre chose son insensibilité en ce qui regardoit l'éducation du Prince Don Balthazar leur fils unique. Quoiqu'il dût entrer bien-tôt dans sa quatorziéme année, il étoit encore sous la conduite des femmes. La Comtesse d'Olivarez sa gouvernante s'étoit si bien renduë maîtresse de son esprit, qu'il lui obéïssoit aveuglément. Balthazar avoit, dit-on, de bonnes qualitez, & son naturel heureux sembloit promettre beaucoup, pourvû qu'on prît soin de le cultiver. Mais cette raison-là même portoit le Comte Duc à lui ouvrir moins l'esprit, & à le

rendre

rendre moins propre à voir les choses, & 1642.
à en juger par lui-même. *N'est-ce pas une chose pitoiable*, disoit à une de ses confidentes, Elizabeth affligée des pertes continuelles de la Monarchie d'Espagne, & de la mauvaise éducation du Prince qui en devoit être l'héritier, *que le Roi semble ne s'occuper que de l'agrandissement du Comte & de la Comtesse d'Olivarez. Il ne pense nullement au bien de nôtre fils unique. A moins qu'on n'y pourvoie sérieusement & bien-tôt, que sera-t'il un jour? Un pauvre Roi de Castille: peut-être un Gentilhomme particulier, si on continuë à perdre tous les ans un Roiaume, ou une riche Province.* Les Espagnols dont la Reine s'efforça de gagner l'amitié, & dont elle sut admirablement bien prendre les maniéres & les intérêts, dès qu'elle eut passé les Pirénées, plaignoient son malheur, crioient contre Olivarez, & voioient avec la derniére indignation l'empire que la Comtesse exerçoit sur le jeune Balthazar renfermé dans le Palais, comme dans un serrail avec des femmes.

Le Comte Duc ne se rendit pas moins odieux aux Infans Don Carlos & Don Ferdinand Cardinal, fréres de Philippe, que Richelieu à Gaston Duc d'Orleans. On crut qu'il avoit empoisonné l'aîné de ces deux Princes, dont l'esprit fier & pénétrant lui devenoit suspect. Mais peut-être que les excès de plaisir, auxquels Olivarez étoit bien-aise de voir Carlos sujet, & le peu de soin qu'on prit de l'en

1642. retirer par le mariage, furent le poison mortel qui l'enleva dans la fleur de son âge, & lors qu'il étoit sur le point d'aller prendre possession de la Viceroiauté de Portugal que le Roi son frére lui avoit donnée. Pour ce qui est du Cardinal Infant, Prince qui comme nous avons vû, ne manquoit ni d'esprit, ni de courage, Olivarez s'en défit, en lui procurant le gouvernement des Païs-Bas après la mort de l'Infante Isabelle, & en l'exposant aux dangers & aux fatigues de la guerre, de peur qu'il ne l'examinât de trop près, & qu'il n'avertît Philippe de plusieurs choses. * L'ingénieux Voiture a fait sans y penser l'éloge de Ferdinand, quand il écrit, quoiqu'avec un peu trop d'exaggération, cette nouvelle à un de ses amis. *Je vous dirai une chose qui vous doit étonner. Monsieur le Prince d'Orange est battu à cette heure tous les ans cinq ou six fois.* Philibert fils de Charles Emmanuël Duc de Savoie établi en Espagne, & l'Infante Marguerite de Savoie Duchesse Douairiére de Mantoue sa sœur, cousins germains du Roi, eurent autant sujet de se plaindre d'Olivarez, que le Comte de Soissons en eut de crier contre Richelieu. Le Prince de Savoie souffrit de continuelles traverses dans son emploi. Le Comte Duc haïssoit, dit-on, tous ceux de cette maison. Je n'en sai pas la raison. Peut-être que ce fut du chagrin qu'il eut de ce que Victor Amedée non content d'avoir vendu

* *Voiture*, *Lettre* 121.

vendu Pignerol à la Couronne de France, s'étoit encore ligué avec elle contre l'Espagne. Mais en se faisant donner le commandement général de l'armée des Confederez en Italie, Victor Amedée servit peut-être plus utilement Philippe, que s'il fût demeuré neutre. Car enfin, on ne pouvoit pas raisonnablement exiger que Victor Amedée rendît ses Etats le théatre de la guerre, en se déclarant pour l'Espagne. 1642.

Quoi qu'il en soit des motifs secrets de la haine d'Olivarez, la Viceroiauté de Portugal causa, comme je l'ai déja remarqué, plus de chagrins & de déplaisirs à Marguerite, qu'elle ne lui apporta d'honneur & de distinction. De peur que cette habile Princesse ne désillât les yeux à Sa Majesté Catholique, & qu'elle ne lui découvrît que la mauvaise conduite de son Ministre étoit l'unique & véritable cause de la révolte des Portugais, le Comte Duc empêcha qu'elle ne vînt de Lisbone à Madrid. On lui ordonna de s'arrêter à Merida dans l'Estramadure. Ce fut apparemment, sous prétexte que dans une ville voisine du Portugal, elle animeroit mieux l'Archevêque de Brague & ses complices à exécuter promptement leur projet de déthroner le nouveau Roi de Portugal. Après de grandes plaintes de l'incommodité d'un païs, dont la chaleur extrême est insupportable à ceux qui sont acoûtumez à un climat plus moderé, l'Infante obtint enfin la permission d'aller à

1642. Ocagna dans la Castille. Par la dureté d'Olivarez, elle y manqua des choses nécessaires à la vie. De maniére que Philippe étant allé cette année à l'Aranjuez maison Roiale près d'Ocagna, Marguerite ne put retenir sa juste douleur, & lui déclara nettement que *l'usurpateur & le Tiran du Portugal en avoit mieux usé avec elle que le Roi d'Espagne.* Elle voulut dire que depuis la révolution arrivée dans ce Roiaume, le Duc de Bragance qu'elle regardoit comme un *usurpateur*, dont elle avoit tâché de traverser les desseins, l'avoit mieux traitée à Lisbone & ailleurs, que Philippe, qu'elle auroit utilement servi, si le Comte Duc eût voulu avoir égard aux bons avis qu'elle lui envoioit.

Olivarez n'affectoit pas des maniéres moins fiéres, ni moins dures au regard des Grands d'Espagne, que Richelieu avec les Seigneurs de France. Il ruïna d'abord la puissante Maison de Lerme, & persécuta tellement celle de Toléde, que le Duc d'Albe, qui en est le chef, fut obligé de se retirer de la Cour. Le Duc de Ferrandine son parent, fut mis cette année en prison, sous prétexte qu'il n'avoit pas fait son devoir contre l'Archevêque de Bourdeaux. De maniére que Louïs & Philippe également mécontens de leurs Généraux sur mer, du moins en apparence, les disgraciérent l'un & l'autre. Entre les Grands maltraitez par Olivarez, on compte les Ducs d'Isar & de Maqueda,

les

les Comtes de Lemos, de Fuensalida, & d'Allamira. Le Marquis de Léganez & le Comte de Monterey furent les seuls qui trouvérent grace devant le Ministre. Il les combla de bienfaits, & leur permit de piller impunément. Les Grands se retirent presque tous de la Cour. Peu se trouvent à la chapelle du Roi & à son dîner: peu l'acompagnent à la chasse & à ses autres divertissemens. Au jour de Noël, le Comte de Sainte Colombe se trouve seul à la chapelle sur le banc destiné aux personnes de son rang; solitude inouïe & qui parut monstrueuse. Philippe étonné de voir sa Cour deserte & abandonnée, en demande la raison au Marquis del Carpio allié de son Ministre. *C'est, Sire,* répond celui-ci outré d'un mariage dont je parlerai incontinent, *qu'on aime mieux se priver de l'honneur d'être auprès de Vôtre Majesté, que de se rendre suspect à M. le Comte Duc. Chacun craint de s'exposer à sentir les effets de sa jalousie.* Paroles qui pénétrérent fort avant dans l'esprit de Philippe. On murmura encore extrèmement de ce que le Duc de Medina Sidonia fut mis en prison, nonobstant le cartel envoié au Roi de Portugal son beau-frére. On prétendoit que cette démarche le disculpoit, quoique le Marquis d'Ayamont eût déclaré que le Duc se vouloit faire Souverain de l'Andalouzie. *La violence de la torture donnée au Marquis,* disoit-on, *l'a contraint à parler contre ses propres lumiéres.* Je ne sai si Olivarez eut si grand 1642.

1642. tort dans cette derniére affaire. Il crut apparemment, & ce n'étoit pas sans raison, que le défi envoié à Lisbone n'étoit qu'une collusion entre les deux beaux-fréres, & que le Duc trop tôt effraié de ce que les flotes de France & de Hollande ne paroissoient pas sur les côtes d'Espagne, craignit d'être découvert & surpris. Pour ce qui est d'Ayamont, il est certain qu'il favorisoit autant qu'il pouvoit, le nouveau Roi de Portugal.

Ce qui souleva davantage les Grands, le peuple, & les plus proches parens du Ministre contre lui, ce fut la reconnoissance d'un fils naturel qu'il prétendoit faire son héritier, au préjudice de Don Louïs de Haro son neveu, & le mariage de ce misérable bâtard avec Donna Juana de Velasco fille du Connétable de Castille. Ce nouvel acteur qui porta d'abord le nom de Julien de Veleazar, étoit fils d'une Génoise nommée Spinola, qui abandonna un prémier amant dont elle étoit assez magnifiquement entretenuë, pour se donner à Olivarez. Comme elle acoucha d'un fils de telle maniére qu'il pouvoit appartenir à l'un ou à l'autre, tous deux le négligérent & le laissérent à la mére qui prit soin de lui. Après la mort de la Spinola, Julien qui se voioit sans pére eut recours au prémier amant, homme riche & revêtu d'une belle charge, telle à peu près que celle du Grand Prévôt de l'Hôtel en France, & obtint la permission de se dire son fils naturel;

turel ; mais ſans aucune eſpérance d'éta- 1642.
bliſſement. Réduit à la cape & à l'épée, Julien s'en va au Mexique. Au lieu d'y faire fortune, il mene une vie ſi licentieuſe, qu'on le condamne aux galéres. Le Viceroi lui accorda ſa grace en conſidération du Prévôt de l'Hôtel. Julien revient en Eſpagne, & va ſervir en Flandre & puis en Italie. Il ne manquoit pas d'eſprit, dit-on. Mais ſa mauvaiſe éducation, & le déſordre de ſa vie, le rendoient mépriſable au dernier point. Le Comte Duc qui n'avoit point d'enfans, apprend que Julien eſt de retour à Madrid, & ſe met en tête qu'il eſt plûtôt ſon fils, que celui de ſon ancien rival. La Comteſſe ſon épouſe y aiant donné ſon conſentement, il prend la réſolution de reconnoître Julien âgé pour lors de vingt-cinq ans, de le déclarer ſon héritier & de le marier avantageuſement. Mais le miſérable avoit déja épouſé je ne ſai quelle courtiſane. Une pareille indignité ne rebute point le Comte Duc. On fait caſſer le mariage. Julien reconnu cette année fils d'Olivarez, prend le nom d'Enriquez de Guzman. La ſucceſſion de ſon nouveau pére lui eſt aſſurée, & il épouſe la fille du Connétable de Caſtille. Je dirois qu'on n'a jamais vû une ſi grande bizarrerie de la fortune, ſi la monſtrueuſe élévation d'une Dame amenée de l'Amerique en France, mariée à un Poëte dont la figure & les ouvrages étoient également groteſques, & devenuë, dirai-je, la

1642. Maîtresse, ou l'Epouse légitime du grand Monarque, n'étoit quelque chose de plus surprenant, & de plus inouï.

Toute l'Espagne fut indignée de la honteuse mesalliance de la fille de Velasco. Le peuple parloit librement. Mais les Grands dissimuloient leurs sentimens, de peur d'irriter le Ministre vindicatif. Tous allérent à l'envi lui faire des complimens & à son fils perdu & retrouvé. Le Connétable de Castille, le Marquis d'Ayetone, & Don Louïs de Haro lui-même, recevoient ceux qui venoient rendre visite, & faisoient les honneurs de la maison du Comte Duc. La nouvelle Excellence, on donnoit ce titre à Enriquez, peu acoûtumée aux grandeurs, étoit si empruntée dans ses habits magnifiques, & faisoit tout de si mauvaise grace, que ceux qui sortoient de son appartement, disoient en levant les épaules, que c'étoit *un Mezzetin habillé en Roi d'Espagne*. Cependant Enriquez est fait Gentilhomme de la chambre de Sa Majesté. On lui donne l'habit & une Commanderie de l'Ordre d'Alcantara. Il attend bien-tôt la charge de Président du Conseil des Indes : dignitez qu'on regardoit comme un degré pour monter à celle de Gouverneur du Prince d'Espagne. Tel est le malheur, dirai-je, des personnes de ce rang, ou du Roiaume? Leur éducation est la chose du monde la plus importante à l'Etat. Cependant, on la confie presque toûjours à des gens indignes, ou

ou incapables d'un ſi grand emploi. Le 1642.
Miniſtre, ou le Favori, le font donner à une de leurs créatures, & le Pére penſe plus à récompenſer des ſervices inutiles & ſouvent criminels, qu'à faire un choix avantageux à l'héritier de ſa Couronne.

Comme Philippe reconnut en même temps le fils naturel qu'il avoit eu d'une comédienne, & qui fit depuis grande figure dans le monde ſous le nom de Don Jean d'Autriche, on crut que c'étoit à l'inſtigation du Comte Duc, qui cherchoit à rendre ſa démarche moins odieuſe, en portant ſon Maître à faire quelque choſe de ſemblable. Don Jean n'avoit alors que treize ans, & ſon beau naturel promettoit beaucoup. Sa mére, dit-on, fut d'une beauté médiocre; mais d'aſſez bonnes mœurs pour une perſonne de ſa profeſſion. Immédiatement après la naiſſance de ſon fils, elle demanda la permiſſion de ſe retirer dans un monaſtére, où ſans prendre le voile, elle paſſa le reſte de ſes jours dans la retraite. Le Roi aiant réſolu d'aller en Catalogne, comme je le raconterai, le jeune Don Jean fut nommé au commandement de l'armée deſtinée contre le Portugal. On lui donna pour conducteur le Marquis de Caſtagneda & un Conſeil de guerre choiſi. Le peuple murmura fort de ce que le Roi avançoit de la ſorte un fils naturel, pendant que l'héritier de la Monarchie auſſi âgé, demeuroit ſous la conduite de la femme du Miniſtre, juſques à ce qu'on lui donnât pour

1642. pour Gouverneur le plus infame de tous les bâtards.

Le Roi d'Espagne prend la résolution d'aller en Catalogne.

Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Disgrazia del Conte Duca. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I. & II.

Je ne souffre point de favori dans mon palais, disoit nettement Isabelle Reine de Castille à Ferdinand Roi d'Aragon son époux. *Vous êtes mon favori, & je dois être vôtre favorite. Tous les sujets sont nez pour obéir également au Souverain.* Maxime qu'Elizabeth de France goûtoit extrêmement. Comme elle aimoit uniquement le Roi son époux, elle voioit avec déplaisir qu'il ne répondoit pas à sa tendresse. Ce n'est pas que Philippe manquât d'estime & de considération pour une Princesse d'un si rare mérite. Mais prévenu des pernicieux principes que le Comte Duc lui inspiroit, & enyvré des plaisirs dans lesquels son Ministre l'entretenoit, le Roi ne parloit jamais à Elizabeth de ce qui regardoit le gouvernement : de maniére que ne pouvant commander aussi absolument que la Trisaieule de Philippe, qui se reserva le droit de gouverner par elle-même son Roiaume héréditaire de Castille, la Reine d'Espagne fut obligée d'emploier toute son adresse, & d'user de grans ménagemens pour éloigner le Duc. Après de sérieuses réflexions sur les moiens de désiller les yeux au Roi, & d'acquerir elle-même du crédit & de l'autorité, elle résolut de l'engager à marcher en personne vers la Catalogne, & de lui remontrer que Louïs s'approchant à la tête de son armée, dans le dessein d'enlever pour jamais une des plus belles

belles provinces d'Espagne, & peut-être 1642.
de pénétrer jusques dans l'Aragon, toute l'Europe seroit surprise de voir Philippe se divertir tranquillement à Madrid, pendant que ses deux ennemis travailleroient de concert à le dépouiller, l'un du côté des Pirénées, & l'autre au delà du Tage & de la Guadiana. Elizabeth se flattoit d'empêcher ainsi qu'Olivarez n'obsédât entiérement le Roi. Elle espéroit qu'à l'armée, Sa Majesté Catholique auroit de fréquentes occasions de parler aux Officiers & aux Grands qui l'acompagneroient. Que dans ces entretiens quelqu'un lui feroit sentir la mauvaise administration du Comte Duc. Que venant enfin à ouvrir les yeux, il penseroit sérieusement à remédier au désordre de ses affaires. L'habile Princesse avoit encore une autre vûë. C'étoit de demeurer Régente dans l'absence du Roi son époux, qu'Olivarez ne manqueroit pas de suivre. Elle pensoit que cela lui fourniroit les moiens de signaler sa prudence & ses autres bonnes qualitez, d'acquerir encore plus d'estime & de considération parmi les Espagnols, enfin de parler elle-même au Roi des affaires qu'elle auroit ménagées, & de lui insinuer diverses choses capables de le porter à éloigner un Ministre universellement odieux.

Le peuple seconda merveilleusement bien les intentions de la Reine. Un jour que Philippe sortoit de Madrid pour aller à la chasse du loup, on lui cria si haut, qu'il

1642. qu'il le put entendre : *Les François, Sire, sont les loups qui nous dévorent. Allez à la chasse du côté de Colioure, nous serons plus en seureté.* Ces cris & je ne sai quelle pasquinade où l'on insinuoit, que si Philippe faisoit scrupule de retenir les païs usurpez par ses ancêtres, le Comte Duc lui mettroit bien-tôt la conscience en repos, & que chacun reprendroit ce qui lui avoit été enlevé ; ces railleries, dis-je, jointes aux remontrances qu'Elizabeth faisoit par elle-même, ou par des personnes adroitement interposées, produisirent un si bon effet, que le Roi résolut enfin d'aller en Catalogne. Olivarez mit tout en œuvre pour l'en détourner. Tantôt il représentoit à Sa Majesté, que Madrid étant à une distance presqu'égale de la Catalogne & du Portugal, elle y donneroit mieux les ordres nécessaires pour repousser les François, & pour réduire les Portugais ; tantôt que le thrésor Roial étant épuisé par les dépenses extraordinaires qui se faisoient en Italie, en Allemagne, dans les Païs-Bas, en Espagne, & sur les deux mers, on auroit peine à trouver de quoi fournir aux frais de son voiage. Souvent il exténuoit les dangers, dont certaines gens, disoit-il, effraioient malignement le Roi, & tâchoit de le rassurer, en lui remontrant, que la conspiration formée par le Duc d'Orleans, étant sur le point d'éclatter, Louis seroit obligé d'abandonner le Roussillon & la Catalogne, pour aller remédier aux désor-

dres

dres de son Roiaume menacé d'un boule- 1642.
versement général. Olivarez comptoit tellement sur les grandes affaires que Richelieu malade auroit incontinent sur les bras, qu'il railloit avec les Ministres étrangers de l'arrivée de Loüis à Narbone. *Pauvre Espagne!* disoit-il en souriant. *Le Roi de France s'approche à grandes journées pour te conquerir en une campagne.*

Cependant la confiance affectée du Comte Duc ne dissipoit pas les inquiétudes du Roi, qui commençoit d'ouvrir les yeux, & de pénétrer les artifices de son Ministre. Il lui écrit donc une lettre pleine de vigueur & de bon sens. *Les affaires de la Monarchie deviennent tous les jours plus mauvaises*, disoit Sa Majesté. *Ce n'est pas que Dieu nous ait entiérement abandonnez, & que toutes les ressources humaines nous manquent. Le Ciel a favorisé mes justes desseins en plusieurs rencontres ; & j'ai encore de bonnes & nombreuses armées. Plus je refléchis sur nos disgraces passées, plus je me persuade qu'elles viennent de la mauvaise administration des affaires, & de la négligence à exécuter les résolutions prises dans mon Conseil.* Après une récapitulation des malheurs arrivez sous le Ministére d'Olivarez, mêlée de fréquens & vifs reproches de son indolence, & des fausses mesures qu'il avoit prises, *je veux*, ajoûtoit Philippe, *qu'on assemble un conseil extraordinaire des personnes les plus habiles & les mieux intentionnées de ma Cour, & que le Mar-*

quis

1642. *quis de Grana Ambassadeur de l'Empereur, dont je connois le zéle & la prudence, y soit appellé. Vous leur lirez cette lettre, & leur demanderez ce qu'ils pensent du dessein que j'ai d'aller en Catalogne.* Il fallut obéir. On dit que ce ne fut pas sans verser des larmes, en lisant les reproches que son Maître lui faisoit. Plus entêté que jamais d'empêcher que Philippe ne sortît de Madrid, il s'efforça de prouver par un discours étudié, que le vöiage de Sa Majesté seroit préjudiciable, ou du moins inutile au rétablissement des affaires. Les Espagnols timides, ou éblouïs des raisons spécieuses que le Comte Duc alléguoit avec art, furent de son avis. Le seul Grana remontra vivement, que la présence du Roi à l'armée avanceroit fort le recouvrement de la Catalogne, dont la réduction du Portugal dépendoit absolument. Que les soldats animez combattroient mieux. Que le peuple & les Gentilshommes toûjours affectionnez à la maison Roiale, reprendroient courage, dès qu'ils verroient le Roi à la tête des troupes. Que les Grands & la Noblesse viendroient à l'envi le seconder dans le noble & juste dessein de repousser l'ennemi, & de réduire les rebelles. Que le peuple contribueroit plus volontiers aux dépenses nécessaires. Que l'Empereur Charles-Quint avoit plus fait par sa présence contre les rebelles de Flandres & d'Allemagne, que par le nombre de ses troupes.

La

La résolution du Conseil contraire au départ du Roi, lui fut portée par écrit. Persuadé que son Ministre l'avoit inspirée, ou que du moins les Espagnols consultez n'avoient osé le contredire, de peur qu'il ne les maltraitât dans la suite, Philippe prend le papier, le déchire, & le jette au visage de celui qui le lui présentoit. *Rapportez à ceux de la part de qui vous venez*, dit-il, *que je veux exécuter mon dessein d'aller en Catalogne. Je prétends être maître de mes actions. Le sentiment du Marquis de Grana est plus droit, & plus convenable au bien de mes affaires, que celui de tous les autres. Si quelqu'un prend désormais la liberté de me parler contre la résolution que j'ai prise, il s'en trouvera fort mal.* Depuis ce temps-là, Olivarez s'apperçut de la diminution de son crédit. Le lendemain de Pâque s'étant présenté à la porte du cabinet du Roi, qui dictoit quelque dépêche à un Sécretaire, dont l'emploi répond à celui de l'Officier qu'on nomme en France *le Sécretaire du Cabinet*, on lui vint dire de la part de Sa Majesté, qu'il attendît quelque temps; refus qu'il n'avoit jamais essuïé en vingt-deux ans de faveur. Le Comte Duc ne se rebute point. Il change seulement de mesures, & tâche de faire en sorte que le voiage de Philippe se termine à une promenade & à des parties de chasse & de divertissement. Bigot & superstitieux selon le génie de la nation, le Roi emploie plusieurs jours à visiter les Eglises & les Chapelles, 1642.

ou

1642. où il y a des reliques des Saints ou de prétendues images miraculeuses de la Bienheureuse Vierge, sort de Madrid, & chasse tantôt dans une forêt, tantôt dans une autre. On l'amuse de comédies, & de spectacles préparez à dessein en divers endroits par où il passe. *Pendant que Sa Majesté se divertit à la comédie en chemin faisant*, disoit-on, *le Roi de France lui prépare des tragédies dont la catastrophe triste & malheureuse fera verser des larmes.* Olivarez attendoit toûjours l'effet du traité conclu avec le Duc d'Orleans. Il espéroit que la retraite de Gaston à Sedan, ou les efforts de Don Francisco de Melo sur la frontiére de France, obligeroient Louïs & son Ministre à retourner sur leurs pas.

Après quelques jours de marche & de repos, Philippe arrive enfin à l'Aranjuez, & y séjourne peu de jours. Le Comte Duc tâcha de lui persuader de n'avancer pas plus loin, ou d'aller tout au plus en chassant jusques sur les frontiéres d'Aragon. Mais soit qu'il eût résolu de demeurer inflexible aux remontrances de son Ministre, soit que ce fût un effet des insinuations de la Duchesse Douairiére de Mantouë, qui à l'occasion des affaires du Portugal, put lui découvrir bien des choses touchant la mauvaise conduite d'Olivarez, le 5. Mai il publie un décret, dont voici l'extrait. *Quoiqu'il n'ait pas plû à Dieu de bénir mes armes sous la conduite de Don Pedro d'Aragon, qui a hazardé mes trou-*

troupes contre l'ordre exprès que je lui en avois donné, & que l'armée navale que j'avois fait préparer contre la Catalogne, ait tellement tardé à se mettre en mer, que je ne sai pas mêmes, si elle y est à présent, quoique j'eusse ordonné qu'elle y fût le 20. Mars, ce qui auroit empêché la prise de Colioure; je ne laisse pas de partir aujourd'hui de l'Aranjuez, pour me rendre sur la frontiére de Castille, du côté de Moya & de Cuença, villes également éloignées de mes Roiaumes d'Aragon & de Valence, d'où je pourai plus facilement envoier du secours, où il sera nécessaire. Philippe ne savoit pas les ordres positifs donnez par son Ministre au Marquis de Povar, ou bien, il avance une insigne fausseté, pour se disculper d'une entreprise téméraire & extravagante. Car enfin, tous les Historiens conviennent que Don Pedro d'Aragon remontra que le secours de Colioure par terre, étoit une chose impraticable. Et comment le Roi a-t-il pû dire qu'il avoit ordonné au Marquis de Povar de ne point *hazarder ses troupes?* Ne lui commanda-t-il pas par une lettre de sa main, d'obéïr sans replique? Et ce Général pouvoit-il traverser toute la Catalogne soulevée & remplie de François, sans *hazarder* les gens choisis qu'on lui ordonna de prendre? C'est ainsi que les Princes non contens de rejetter le mauvais succès d'une entreprise sur leurs Officiers, flétrissent encore sans scrupule la réputation de ceux qui leur ont simplement 1642.

1642. ment obéi. *Je demeurerai sur la frontiére d'Aragon & de Valence*, poursuit le Roi d'Espagne, *jusques à ce que l'armée soit en état de marcher. C'est de quoi j'ai voulu avertir, afin que chacun étant informé de ma volonté, on se tienne prêt à partir dans le temps qui sera ordonné. Il suffira pour joindre l'armée qui me doit accompagner, lors qu'elle ira de Castille en Aragon.*

Un accident ridicule déconcerte un grand projet du Roi d'Espagne.

De l'Aranjuez Philippe se rend à Cuença, & y passe le mois de Juin en parties de chasse, en combats de taureaux, & en d'autres divertissemens. Il va ensuite à Molina, où le Comte Duc se mit, dit-on, à la tête de la compagnie colonelle de son régiment, lorsque le Roi en fit la revûë, & monta lui-même la garde, afin de donner l'exemple aux autres Grands. Mais comment put-il marcher, s'il étoit aussi courbé que Fontrailles nous le dépeint? Quoi qu'il en soit de sa bonne, ou mauvaise grace dans une pareille action, Philippe tint plusieurs conseils de guerre à Molina, sur la maniére dont il s'y prendroit pour secourir Perpignan étroitement bloqué. Quelques-uns étoient d'avis d'envoier l'armée navale déja supérieure à celle de France, quoique l'escadre de Naples ne fût pas encore arrivée. L'Espagnole étoit de cinquante-quatre gros vaisseaux, commandez par le Duc de Ciudad Real, & de neuf galéres sous la conduite de Don Louis d'Alencastro Seigneur Portugais, frére

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 90. Disgrazia del Conte Duca. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.

frére du Duc d'Aveiro. Les François supérieurs de huit galéres avoient quarante-huit vaisseaux, dit-on. Ils n'étoient pas apparemment tous de guerre: autrement les forces eussent été assez égales. Les auteurs de cet avis prétendoient qu'avec l'armée navale, on pouroit reprendre Colioure, ou emporter quelqu'autre port de la côte du Roussillon, y débarquer un corps de vieilles troupes choisies, & le faire marcher au secours de Perpignan. 1642.

D'autres à qui l'entreprise paroissoit trop incertaine, proposérent d'y aller par terre, quoique depuis la disgrace arrivée à Don Pedro d'Aragon, une si longue marche dût paroître encore plus périlleuse. Le Marquis de Torrecuso habile Officier Italien, présenta là-dessus un mémoire au Conseil. Il y promettoit d'exécuter heureusement le projet, pourvû qu'on lui donnât la liberté de choisir dans l'armée dix mille hommes de pied, deux mille chevaux, & mille dragons; que tout ce qui étoit dû à l'armée, fût paié; qu'on assurât l'argent nécessaire pour la paier désormais à la fin de chaque mois, & qu'on fît des magazins de vivres & de munitions, suffisans pour entretenir les troupes en campagne pendant trois mois. Après un sérieux examen de la proposition dans le Conseil, Philippe l'accepte. Torrecuso content d'avoir obtenu ce qu'il demandoit, se prépare à marcher, & les Marquis de Léganez & de Favara ont or-

1642. dre d'occuper les Catalans & les François en deux endroits différens, afin que Torrecuso puisse avancer sans résistance.

Un ridicule accident déconcerta le projet. Les armées navales de France & d'Espagne, se rencontrérent sur les côtes de Catalogne, & se battirent pendant deux jours, sans grande perte de part ni d'autre. Elle fut pourtant plus considérable du côté des Espagnols, qui ne purent sauver un de leurs plus beaux vaisseaux. On prétend qu'ils eussent obtenu facilement une belle victoire, sans la mesintelligence de leur Amiral, Officier assez malhabile, avec le Général des galéres. Au commencement du combat, un homme s'avise de partir pour la Cour, comme dépêché par le Duc de Ciudad Real, afin de porter au Roi la nouvelle d'une victoire complette, & d'atrapper la récompense, qui se donne en pareilles occasions. Le fourbe fait sérieusement confidence du prétendu sujet de son voiage à un Capitaine, qui plus diligent que lui, arrive le prémier, & annonce la fausse victoire au Roi & au Comte Duc. L'auteur de la nouvelle vient ensuite, & passe pour un second Exprès qui apporta la confirmation de la défaite des François. Olivarez l'écrit incontinent à la Comtesse son épouse, & le porteur de la dépêche reçoit d'elle un riche présent. On allume des feux de joie dans tout Madrid, & les Ministres étrangers trompez comme les autres, demandent audience

à la

à la Reine, pour lui faire leurs complimens. Elizabeth refusa d'abord de les recevoir, & dit qu'elle n'avoit pas encore reçu des lettres assez positives de la part du Roi. Cependant l'Ambassadeur de l'Empereur, & celui d'Angleterre, aiant écrit, l'un au Nonce du Pape, & l'autre à l'Ambassadeur de Venise, que la nouvelle se débitoit comme certaine à la Cour de Philippe, on ne parle plus d'autre chose à Madrid, que des heureuses suites d'un si grand avantage; Car enfin on disoit que les François avoient perdu seize vaisseaux & dix galéres. On comptoit déja sur la réduction de la Catalogne & du Portugal, comme sur deux avantages infaillibles. Quelle fut la confusion de la Cour & de la capitale d'Espagne, quand on apprit peu de jours après par une barque arrivée à *Binarux*, ou *Vineros*, dans le Roiaume de Valence sur les confins de la Catalogne, que la flote Espagnole assez maltraitée, s'étoit retirée au Port Mahon, & que celle de France étoit allée en meilleur état à Barcelone! Philippe honteux & déconcerté, s'effraie, perd courage, desespére de secourir Perpignan, puisque sa flotte ne peut plus agir par mer, pendant que Torrecuso s'avancera par terre. On écrit donc à ce Général de la part de Sa Majesté, de n'aller pas plus loin, & de ne hazarder point les troupes qu'on lui a données. 1642.

Le Roi propose ensuite dans son Conseil,

1642. ſeil, s'il paſſera de Caſtille en Aragon. Le Marquis de Grana Ambaſſadeur de l'Empereur, remontra fortement que la préſence de Sa Majeſté feroit grand bien à ce Roiaume découragé par les dégâts continuels des François, & par la priſe de Monçon; qu'elle animeroit les ſoldats; qu'il y avoit ſujet d'eſpérer que la Nobleſſe Catalane, déja rebuttée de la domination Françoiſe, rentreroit dans le devoir, quand elle ſauroit que le Roi eſt aux portes de la Province pour l'en délivrer. Que dès que Philippe ſe fera voir à la tête de ſon armée, les Grands & la Nobleſſe viendroient à l'envi combattre ſous ſes yeux. Celui qu'on appelle en Eſpagne l'Auditeur du Conſeil Roial, & qui l'étoit auſſi du Conſeil des finances, repréſenta au contraire, que le Roi ne pouvoit aller en Aragon, où les ennemis faiſoient des courſes continuelles, ſans hazarder ſa perſonne; & que le thréſor Roial épuiſé ne pouvoit fournir à une ſi grande dépenſe. Il inſinua en même temps que l'Ambaſſadeur de l'Empereur recherchoit des raiſons éloignées, qu'il croioit capables de lui acquerir la réputation d'habile homme d'Etat, & qui ne paroiſſoient nullement convenables au bien de la Monarchie d'Eſpagne. *Monſieur l'Avocat*, reprit Grana juſtement indigné, *je ne ferai pas difficulté de reconnoître que vous entendez mieux que moi Balde & Bartole. Mais je ſoûtiens qu'en ce qui regarde la guerre, & le gouvernement d'un*

d'un Etat, vous êtes un grand ignorant. 1642.
Ces choses ne s'aprénent ni au barreau, ni dans l'étude d'un Praticien; mais en plusieurs campagnes, & par une longue expérience des affaires qui se traitent dans le cabinet des Princes. Olivarez prend le parti de son Auditeur, & le Ministre Impérial dont la patience est poussée à bout, demande au Roi la permission de s'en retourner à Madrid. Sa Majesté le retint honnêtement. La voilà donc enfin à Sarragosse. Tout le monde attendoit qu'elle iroit faire la revûë d'une armée de trente mille hommes, la plus leste que l'Espagne eût jamais vûë. Mais le Comte Duc sut si bien l'intimider, en lui représentant que depuis la prise de Monçon les François faisoient des courses dans tout l'Aragon, & jusques aux portes de Sarragosse, que le foible Monarque renfermé dans une chambre, dont il n'ose sortir, s'occupe à regarder par la fenêtre des gens qui jouent au ballon. Cependant son Ministre alloit tous les jours se promener hors la ville, suivi de douze carosses, & escorté de deux cens hommes armez à pied & à cheval, que son fils Enriquez commandoit.

Avant son départ de Madrid, le Roi d'Espagne eut une grande & longue contestation avec Marie de Bourbon Princesse de Carignan, épouse du Prince Thomas de Savoie, & sœur du feu Comte de Soissons. Elle s'étoit retirée à Milan, & depuis à Madrid, lorsque Tho-

1642. mas brouillé avec Victor Amedée Duc de Savoie son frére, entra au service du Roi d'Espagne comme je l'ai raconté ci-dessus. Après que ce Prince eut conclu le traité d'acommodement avec la France, dont j'ai aussi parlé, & qu'il rompit ensuite, un Exprès vint de sa part à Madrid, prier Sa Majesté Catholique, de vouloir bien permettre à la Princesse de Carignan, de revenir en Italie avec ses enfans. Le Roi & son Ministre répondirent en termes généraux & obligeans, que Thomas auroit la juste satisfaction qu'il demandoit. Mais on n'avoit nulle envie de la lui acorder. Bien informez que le Prince traitoit secrétement avec la France, Philippe & Olivarez prétendoient garder la Princesse & ses enfans, comme des ôtages que Thomas avoit donnez, de son attachement aux intérêts de la Couronne d'Espagne; ou du moins l'y retenir par la crainte de voir son épouse & ses enfans arrêtez, comme par droit de représailles, en cas que le Prince ne tînt pas les paroles données à Sa Majesté Catholique. La Princesse impatiente de ne voir aucun effet des promesses faites à l'Exprès venu de la part de Thomas, parle au Comte Duc, & le prie d'avoir égard au juste empressement qu'elle a de rejoindre son époux. *Il n'y a rien de plus raisonnable*, *Madame*, répondit Olivarez. *Je vous demande seulement quinze jours de temps. Après cela, vous serez contente. Monsieur*, dit la Princesse

cesse un peu défiante, *m'assurez-vous que le Roi me tiendra parole? Jesus!* s'écria le Comte Duc. *Le Roi peut-il manquer à sa parole? Je vous la confirme de la part de Sa Majesté, & pour dissiper tous les soupçons que quelqu'un vous a peut-être malignement inspirez, je vous déclare que le Comte d'Orgaz a reçu ordre de tenir des charrois prêts pour vôtre voiage.* 1642.

Celui-ci ne manque pas de prétextes spécieux pour différer. Tantôt il attend des ordres plus précis; tantôt il n'a pas encore touché l'argent nécessaire pour les frais du voiage. Carignan dont la défiance augmente, envoie dire à Orgaz de ne s'embarasser point sur le chapitre de l'argent, qu'elle ne veut pas être à charge au Roi Catholique, & qu'elle fera le voiage à ses propres dépens. On rejetta la proposition comme injurieuse à un puissant & généreux Monarque. Les difficultez sur les charrois durérent depuis le commencement de Février jusques à la derniére semaine du Carême. Nouvelles instances de la part de la Princesse au Comte Duc. *Madame de Carignan*, répondit-il gravement, *est trop bonne Chrétienne pour vouloir voiager durant les jours saints. Je la prie très-humblement de différer son départ jusques au Samedi d'après Pâque.* Elle attend, & on l'amuse sous divers prétextes jusques au mois de Juillet. Persuadée qu'on la jouë, elle se détermine à prendre congé du Roi, & prie la Comtesse d'Olivarez de demander pour elle audience

1642. à Sa Majesté. On lui répond que le Cardinal de Borgia ira la trouver de la part de Philippe. Voilà donc Son Eminence, qui prie Carignan de différer encore, parce que les galéres d'Espagne étant occupées à délivrer Tarragone assiégée par les François, elles ne peuvent la porter seurement en Italie avant le mois d'Octobre. *Monsieur le Cardinal*, dit la Princesse en colére, *je suis fort surprise qu'une personne de vôtre caractére se charge de la commission de venir détourner une femme d'aller rejoindre son mari. Vous savez qu'on a fait courir le bruit, que je ne me soucie pas autrement de retourner en Piémont. Je veux que mon empressement en démente les auteurs. Mes enfans deviennent grands. Je dois les conduire à leur pére, afin qu'ils apprénent de lui à se rendre dignes de la bienveillance & de la protection de Sa Majesté Catholique.*

Carignan va le même jour au palais, & prend congé du Roi & de la Reine qu'elle trouve ensemble. *Je ne reçois point vos adieux*, lui dit Philippe. *Ne vous a-t'on pas déclaré de ma part, que je ne puis vous donner mes galéres avant le mois d'Octobre? Je suis bien malheureuse, Sire*, reprit la Princesse en pleurant, *de me voir dans la nécessité de faire violence à la forte inclination que j'ai à vous donner des marques de mon respect. Je supplie très-humblement Vôtre Majesté, de considérer qu'il y a sept ans que je suis séparée de mon mari.* C'est inutilement que la Reine

Reine demeurée ſeule avec Carignan, 1642.
l'exhorte à prendre encore un peu de patience. Dès le lendemain, elle va trouver le Comte Duc, & le conjure avec toute la civilité poſſible, de l'aider dans la juſte réſolution qu'elle a priſe, d'aller joindre ſon époux qui la demande. Olivarez ſe met en colére, & lui dit avec une extrême hauteur, que le Roi ne veut pas qu'elle parte. *C'eſt à vous, Madame, d'obéïr à ſes ordres*, ajoûte-t'il. *Je voudrois de tout mon cœur*, répliqua la Princeſſe, *pouvoir me conformer au ſentiment de Sa Majeſté. Vous me parlez de lui obéïr, Monſieur; c'eſt à quoi je ne me ſuis pas obligée, & encore moins quand ce qu'on exige de moi, eſt contraire à la volonté du Prince mon époux, & au bien de mes enfans. Les voilà déja grands. Ils ont beſoin d'être ſous la conduite de leur pére. Puis qu'ils ont l'honneur d'appartenir de ſi près au Roi, ne doit-il pas être bien-aiſe qu'on s'applique à leur éducation. Ce ſeroit mal reconnoître les ſervices du pére que de laiſſer perdre les enfans.* Pour donner quelque ſatisfaction à la Princeſſe, Carnero Sécretaire d'Etat la vient trouver, & lui promet qu'elle partira ſans faute au mois d'Octobre. Elle en demande la permiſſion par écrit. *On vous la donnera, Madame*, dit le Sécretaire d'Etat. Il revient en effet avec un papier, ſigné d'un de ſes collégues. Carignan refuſe de le recevoir, parce que le ſeing du Roi n'y eſt pas. On lui apporte

1642. alors une lettre de Philippe même, qui promet positivement de lui donner des galéres pour aller en Italie au mois d'Octobre, & l'invite à venir au palais en attendant, où il lui fait préparer l'appartement du Cardinal Infant. La Princesse reçoit la lettre du Roi avec plaisir, la garde & ne va point loger au palais, qui lui paroît une honnête prison.

Le mois d'Octobre vient, & elle demande instamment l'exécution de ce que Philippe lui a solennellement promis. Le Cardinal de Borgia, le Marquis de Mirabel, un Sécretaire d'Etat, & le Confesseur du Roi, la viennent trouver de la part de Sa Majesté, & lui disent, qu'à la vérité les galéres sont revenuës de Tarragone; mais qu'il y a une nécessité indispensable de les renvoier porter des vivres & des munitions dans le Roussillon. Que pour cette raison, le Roi souhaite que la Princesse différe encore son départ. *Monsieur le Cardinal*, repartit-elle, *je suis lasse de voir qu'un Prélat de vôtre rang, se charge de me porter des paroles manifestement contraires aux promesses qu'il sait bien que le Roi m'a faites. Je prétends m'en retourner au-plûtôt en Italie. J'en ai la permission signée de la main de Sa Majesté. Madame*, répliqua Borgia, *le Roi a des raisons d'état qui l'obligent à faire differer vôtre voiage. On ne les peut pas communiquer à une Dame; c'est à vous d'obéïr. Et quelles raisons d'état*, reprit Carignan, *peut-*

peut-on avoir, qui ne se puissent confier à une personne de mon rang, sur tout dans une affaire qui me regarde? Pour ce qui est des ordres du Roi que vous m'apportez, Monsieur, je serai toute ma vie très-humble servante de Sa Majesté. Mais les Princes de la maison de Savoie ne reconnoissent point d'autre Souverain, que le Duc qui en est le chef. Ne me répliquez pas davantage, je vous en prie. Le Marquis de Mirabel prit la parole, & dit certaines choses peu respectueuses au regard du Prince Thomas. La Princesse le releva & lui parla d'une maniére si haute, qu'il garda le silence. *Madame,* dit alors le Confesseur du Roi, *vous n'êtes pas la seule femme séparée de son mari dans le monde. Je le sai,* répliqua-t-elle. *Il y a beaucoup de sotes, & je ne veux pas en augmenter le nombre.* Carignan va le lendemain prendre congé du Roi, qui lui dit nettement qu'il ne veut pas qu'elle parte, & que cela est important aux intérêts du Prince Thomas. *Sire,* répondit la Princesse, *j'ai la parole de Vôtre Majesté par écrit. Voudroit-elle la retirer? Je vous suis infiniment redevable du soin que vous prenez des intérêts du Prince mon époux. Je les connois aussi bien qu'un autre, & je ne vois pas que mon départ leur soit contraire.* 1642.

Peu de temps après, la Princesse apprend qu'on a défendu de la part du Roi, & sous peine de la vie, à tous les voituriers, de lui fournir aucune chose né-

1642. cessaire pour son voiage. Inflexible dans sa résolution, elle fait charger quelques chariots qui lui appartiennent, & se prépare à partir. Lors qu'elle est sur le point de monter en carosse, des gens viennent avec des soldats, & font dételer les mules. *Je suis bien-aise*, dit-elle, *de voir qu'on en vient à la violence ouverte.* Carignan rentre aussi-tôt dans sa chambre, & en ferme la porte. Avertie ensuite qu'on n'a pas touché au carosse destiné pour les Dames de sa suite, & qu'il est toûjours prêt à partir, elle monte dedans avec ses enfans, dit qu'elle va d'un certain côté, & prend une route opposée, avec quelques-uns de ses domestiques à cheval. Olivarez court incontinent après elle, & l'atteint avec assez de peine. *Madame*, lui dit-il, *le Roi & la Reine sont fort surpris de ce que vous êtes partie sans les voir. Leurs Majestez vous attendent hors de la porte de Madrid.* La Princesse renouvelle ses anciennes plaintes, & déclare hautement qu'elle trouve fort étrange qu'on use d'une pareille violence, au regard d'une personne qui n'est point sujette du Roi d'Espagne. *Si Sa Majesté Catholique*, ajoûte-t'elle, *n'est pas contente des services du Prince mon époux, que ne s'explique-t'on franchement? Il remettra aussi volontiers son emploi, qu'il l'accepta d'abord. Madame*, reprit le Comte Duc, *si vous n'êtes pas sujette de la Couronne d'Espagne, celui qui la porte n'en est pas*

 moins

moins un grand Roi. Croiez-vous qu'il n'a pas d'autres sujettes qui vous valent bien? 1642.

J'en suis bien éloignée de le croire, répliqua la fiére Carignan. *Le Roi vôtre maître n'aura jamais une sujette de ma naissance & de mon rang. Avez-vous oublié que je suis de la même maison que la Reine son épouse?* Le Comte Duc s'adoucit, proteste qu'on ne prétend point retenir plus long-temps la Princesse en l'Espagne, & la prie de revenir seulement à Madrid, faire la révérence au Roi & à la Reine. Elle y consent, mais en disant qu'après avoir pris congé de Leurs Majestez, elle reviendra immédiatement sur ses pas. Le Marquis de Grana Ambassadeur de l'Empereur s'entremet pour accommoder le différend, & à sa sollicitation, Carignan revint passer le reste de l'année précédente à Madrid. *Me voici de retour*, dit-elle au Sécretaire Carnero qu'elle envoia chercher. *Mais je n'abandonne pas pour cela mon dessein d'aller au plûtôt en Italie. Je vous prie de le dire sans façon à M. le Comte Duc. Il ne m'a jamais regardée de bon œil: qui ne le sçait pas? Je suis Françoise, & je dis librement mes sentimens. Cela suffit pour lui être desagréable. Cependant j'ai toûjours eu pour lui tous les égards imaginables. Je l'ai respecté comme mon pére. C'est beaucoup de peine inutilement prise. Il s'en faut consoler. Puisque je suis sortie avec un seul carosse, & que je n'ai pas fait dif-*

 ficulté

1642. *ficulté de passer la nuit couchée à terre dans une méchante hôtellerie, je pourai bien sortir même à pied, en cas qu'on veuille me retenir malgré moi. Rien ne me sera trop pénible, quand il sera question d'aller rejoindre le Prince mon époux.*

Voiant aux prémiers jours de cette année, qu'on ne pense en aucune maniére à lui tenir les paroles tant de fois données, elle part le 17. Janvier, & prend la route de Valence, dans le dessein de s'embarquer à la prémiére occasion pour passer en Italie. A peine a-t'elle fait deux cens pas, qu'elle voit venir à elle un gros de cavaliers armez, dont le Commandant lui dit sans se découvrir, que Philippe aiant su qu'elle se veut retirer à l'Aranjuez, Sa Majesté lui envoie des gens pour l'escorter jusques-là. *Je ne vas pas à l'Aranjuez*, répondit Carignan, *mais à Valence suivant la permission que Sa Majesté m'en a donnée par écrit. On ne l'entend pas ainsi*, reprit le brutal Espagnol. *Il faut obéïr au Roi. Je suis sa très-humble servante*, dit la Princesse. *Je l'honore & le respecte comme un grand Monarque. Mais je ne reconnois point d'autre Souverain que Monsieur le Duc de Savoie, ou les Princes ses tuteurs durant sa minorité. Vous êtes un insolent. Sachez qu'on saura vous punir tôt ou tard de m'avoir parlé de la sorte. Madame*, repartit l'Officier en tirant un papier de sa poche, *Voici un ordre de Sa Majesté. Lisez le s'il vous plait. Je n'en ferai rien*, reprit-elle. *C'est un ordre*

ordre ſuppoſé par un Miniſtre ennemi de 1642.
nôtre maiſon. Cependant, l'Officier arrête les gens de la Princeſſe, & déclare qu'il ne leur permettra pas de la ſuivre. Elle deſcend alors de caroſſe avec ſes enfans & quelques Dames, commande à ſes principaux domeſtiques de mettre pied à terre, & de lui donner la main & aux jeunes Princes. *Approchez*, cria-t'elle à l'Officier, *& empêchez ces gens-là de me ſervir.* L'Officier devenu plus civil, met la main au chapeau, la prie de remonter en caroſſe, & la fait conduire par ſes gens armez juſques à un village voiſin. Elle y deſcend dans une maiſon particuliére: s'appercevant que les ſoldats gardent la porte du logis, & qu'ils ſe poſtent autour, elle leur dit de ſe retirer, & demande ſi on prétend la traiter comme une priſonniére. Plus indignée de ce qu'ils font ſemblant de n'entendre pas ce qu'elle dit, *vous êtes de braves gens*, leur crie-t'elle par la fenêtre. *Vous témoignez plus de courage contre l'épouſe d'un Prince qui depuis ſept ou huit ans, expoſe continuellement ſa vie pour le ſervice du Roi, que contre les ennemis de Sa Majeſté.*

Carnero Sécretaire d'Etat arrive enſuite de la part de Philippe, & prie Carignan de revenir à Madrid. *Je ne ſuis pas ſi aveugle*, répondit-elle, *que je ne voie fort bien que le Comte Duc abuſe du nom de Sa Majeſté, pour me jouer de pareils tours. Je ſuis retournée une fois à Madrid. Cela me doit ſuffire. On n'en uſe pas de la ſorte avec*

1642. *avec une perſonne de mon rang. J'ai écrit au Roi la raiſon pourquoi je ſuis partie ſans prendre congé de lui. Je ne croi pas, Madame, que Sa Majeſté veuille recevoir vôtre lettre*, dit Carnero. *Je vous avertirai ſeulement qu'en perſévérant dans vôtre deſſein, vous vous expoſez à recevoir d'étranges deſagrémens. On pourroit bien vous enlever les Princes vos enfans. Ils ont l'honneur d'appartenir de fort près au Roi. Ne croiez pas qu'on vous permette d'altérer leur ſanté par les incommoditez du voiage que vous entreprenez dans une ſaiſon fâcheuſe, & par un plus long ſéjour dans un miſérable endroit. Il ſe faut préparer à tout*, répliqua Carignan. *Puis-je ſouffrir pour une meilleure cauſe? Quand il eſt queſtion d'obéïr aux ordres juſtes de ſon époux, une femme vertueuſe ne doit pas craindre la mort.* Le Marquis de Caſtagnede vient encore, la prie au nom du Roi, de revenir, ou d'aller à Toléde, ou bien au *Pardo*, en cas que le ſéjour de Madrid lui ſoit deſagréable, & la menace de l'enlévement de ſes enfans, ſi elle s'opiniâtre plus long-temps à partir. *M'arracher mes enfans malgré moi*, reprit-elle. *Sont-ils donc d'une condition à eſſuier de pareilles violences? Le Roi n'a point d'autre autorité ſur eux que celle que la force lui peut donner. Et puis qu'on en uſe ſi mal à leur égard, je vous déclare que je renonce & pour moi, & pour eux à la protection de Sa Majeſté Catholique.* La Princeſſe tâchoit de ſe ſoûtenir par ſon grand courage.

ge. Cependant la crainte de voir ses enfans arrachez de son sein, lui causoit de mortelles inquiétudes. Cela ne l'empêcha pas de parler encore avec une extrême hauteur au Comte Duc dans une entrevûë. Le Ministre se trouva même fort embarassé. On vint lui déclarer de la part du Prince Thomas, que si on refusoit plus long-temps de lui renvoier son épouse & ses enfans, il entreroit dans le Duché de Milan à la tête d'une puissante armée. 1642.

Vers la fin de cette longue & ridicule scéne qu'Olivarez, embarassé de la résistance d'une Dame aussi opiniâtre que fiére, donnoit à Madrid, Maurice Cardinal, & Thomas Prince de Savoie, travailloient sérieusement à s'accommoder avec la Duchesse Christine leur belle-sœur, & avec le Roi de France. L'aîné des deux fréres qui aimoit la vie tranquille, avoit toûjours paru plus disposé à la paix que son cadet, dont il se défioit à cause de leurs intérêts différens. Maurice voioit que Thomas ne pensoit qu'à s'assurer, ou du moins à ses enfans, la succession aux Etats de la Maison de Savoie, en cas que le jeune Duc Charles Emmanuël mourût, & que pour cet effet on cherchoit à faire vieillir le Cardinal dans le célibat; chose qui n'étoit nullement de son goût. Maurice vouloit être Duc de Savoie, ou laisser des enfans capables de l'être, si la race masculine de Victor Amedée venoit à manquer. C'est-pourquoi il témoignoit une

Accommodement de Maurice Cardinal, & de Thomas Prince de Savoie avec la Duchesse Christine & avec le Roi de France.

Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. *Historie di Gualdo Priorato.*

1642. une entiére disposition à s'accommoder avec Christine, pourvû qu'on lui permît d'épouser Louïse Marie sa niéce, fille aînée de Victor Amedée, afin de prévenir toutes les contestations qui se pouroient former, si Charles Emmanuel mouroit jeune, ou sans enfans. Le Cardinal de Savoie demandoit encore que Louïs lui donnât & à sa future épouse de quoi soûtenir leur rang. L'Archevèque de Turin, & quelques autres Piémontois du Conseil de Christine appuioient les prétensions de Maurice, afin de délivrer leur patrie d'une longue & sanglante guerre, & d'en assurer le repos pour long-temps. Mais la jeune Princesse peu touchée des raisons politiques, avoit une extrême répugnance à épouser son oncle assez avancé en âge. *Faut-il*, disoit-elle, *que pour terminer un différend qui se pouroit bien accommoder autrement, on m'oblige à épouser mon pére?*

Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I. II.

Thomas aussi brouillé avec le Comte de Sirvela nouveau Gouverneur de Milan, qu'il l'avoit été avec le Marquis de Léganez, & mécontent de ce que la Cour de Madrid jalouse de la conservation d'un beau Duché, faisoit difficulté de lui accorder le commandement d'une armée en chef, & sans aucune dépendance de Sirvela, de peur que le Prince ambitieux ne se servît de la puissance même de Philippe pour s'emparer avec le secours de la France, du païs dont la défense lui auroit été confiée; Thomas, dis-je, prit d'autant plus facilement la résolution de suivre l'exem-

l'exemple de Maurice, qu'il ne pouvoit honnêtement continuer lui seul la guerre contre son neveu Charles Emmanuël, & contre Christine réconciliée avec celui des deux fréres qui avoit le plus de droit à la tutelle du jeune Duc & à la régence des Etats de la Maison de Savoie. Quel prétexte Thomas abandonné par Maurice auroit-il eu de faire la guerre? Que pouvoit-il demander lorsque son frére aîné accordoit tout à leur sœur? Il devoit craindre que le jeune Charles Emmanuël ne se vengeât un jour sur lui, ou sur ses enfans, de la désolation entiére du Piémont & de la Savoie. Il prévoioit encore que Maurice étant une fois accommodé avec Christine, ils se joindroient l'un & l'autre, appuiez du secours de la France, pour le chasser d'Ivrée & des autres places qu'il avoit occupées dans le Piémont: de maniére qu'il se verroit réduit à la nécessité de se jetter entre les bras de Sa Majesté Catholique, & d'accepter le commandement de ses armes contre le Portugal; emploi artificieusement offert au Prince, afin de le tirer de l'Italie, & qu'il refusa en disant, qu'il se garderoit bien de s'aller rendre prisonnier en Espagne, avec son épouse & ses enfans. 1642.

Il avoit encore des intérêts particuliers & secrets pour l'établissement de sa maison. Par la mort du Comte de Soissons, la Princesse de Carignan sa sœur, devoit partager sa succession avec la fille du Duc de Longueville, qui épousa en prémiéres nôces

1642. nôces une autre ſœur du feu Comte. De maniére qu'en mariant ſon fils avec la jeune Longueville, il le rendoit héritier de tous les biens de la Maiſon de Soiſſons, & peut-être des grandes & riches Seigneuries de celle de Longueville, en cas que le Duc n'eût point d'enfans mâles, ou que ceux qu'il auroit d'un ſecond lit, mouruſſent ſans poſtérité, comme il eſt arrivé en effet. Une choſe touchoit encore plus vivement Thomas. C'étoit l'eſpérance que la Cour de France lui donnoit, de l'aider à conquerir une partie du Milanois, où il ſe pouroit faire une belle Principauté. La Monarchie d'Eſpagne étoit alors ſi foible, qu'elle paroiſſoit en danger d'être bien-tôt démembrée de tous côtez. Chacun penſoit à profiter de ſes débris. Le Cardinal Mazarin ardent à renouër le traité qu'il conclut l'année précédente avec Thomas, & que le Prince rompit enſuite, le flattoit de l'agréable idée d'un projet, dont l'exécution ne paroiſſoit pas trop difficile, pourvû que Richelieu auprès de qui Mazarin pouvoit beaucoup, voulût ſérieuſement l'appuier. Durant la campagne de cette année, le Prince découvrit manifeſtement ſes deſſeins ſecrets, & les Eſpagnols ne manquérent pas de les lui reprocher tout publiquement. Dès qu'il fut entré au ſervice de la Couronne de France, il aima mieux qu'on tâchât d'emporter Novare, & quand l'entrepriſe eût échoué, qu'on enlevât Tortone au Roi d'Eſpagne, que de reprendre les villes occu-

occupées dans le Piémont par Sa Majesté Catholique. Celles-ci devoient retourner au Duc de Savoie, & les autres conquêtes étoient promises en propre à Thomas. Il reçut en effet des mains de Louïs d'investiture de Tortone. L'incomparable Prince Eugéne de Savoie a eu l'honneur en nos jours, de conserver à la Maison d'Autriche une belle Souveraineté que son grand-pére, son grand-oncle, & son aieul, ont souvent projetté de lui enlever, ou du moins une grande partie. Mazarin ne le prévoioit pas en concluant le mariage de sa niéce avec le second fils de Thomas, qu'il en naîtroit un guerrier invincible, dont le courage & l'expérience ébranleroient la puissance d'une Monarchie, à l'établissement de laquelle ce Ministre avoit tant travaillé. 1642.

Les deux fréres aiant donc résolu de s'acommoder avec leur belle-sœur & avec le Roi de France, commencérent de se plaindre des Ministres de Philippe. On comprit bien à Madrid, qu'ils cherchoient à se détacher des intérêts de Sa Majesté Catholique. Comme il lui importoit extrêmement de les retenir, & d'empêcher qu'ils ne se déclarassent en faveur de Louïs, les Ministres du Roi d'Espagne en Italie, eurent ordre de les ménager & de leur accorder leurs demandes. Philippe fut mal servi. Sirvela Gouverneur de Milan ne vouloit point donner à Thomas le commandement absolu d'une armée, & Olivarez à qui ce Seigneur de la maison de

1642. de Velasco nouvellement alliée au Comte Duc, avoit rendu Thomas fort suspect, approuvoit la défiance du Gouverneur de Milan. On l'offrit pourtant enfin au Prince. Mais quand il fut question de régler la formule du serment de fidélité que Thomas feroit au Roi d'Espagne, il y eut de longues contestations. Négocier l'accommodement de ceux qui cherchent des prétextes de rupture, c'est la chose du monde la plus desagréable & la plus embarassante. Le Cardinal Trivulce, le Marquis de Caracéne, & les autres qui s'entremirent pour ajuster les différends survenus entre Thomas & Sirvela, s'en apperçurent bien-tôt. Si le Prince vouloit une chose, le Gouverneur de Milan la refusoit, & quand elle étoit accordée, l'un prétendoit l'obtenir d'une certaine maniére, que l'autre rejettoit absolument.

Durant ces négociations, le Cardinal Maurice trouva moien de se défaire de la garnison Espagnole qu'il avoit reçuë à Nice, & Sirvela fournit lui-même fort imprudemment à Thomas, l'occasion de se délivrer de celle d'Ivrée. Sous prétexte de quelques mouvemens des François depuis l'arrivée du Duc de Bouillon leur nouveau Général en Italie, le Gouverneur de Milan demande au Prince une partie de la garnison Espagnole d'Ivrée. On la fait partir tout entiére, & quand Sirvela en renvoie une partie, en disant qu'il n'a pas besoin d'un si grand nombre de gens, on

on ne veut pas leur permettre de rentrer dans la ville. Cependant les deux fréres achevoient de conclure leurs traitez. Pour sauver les apparences, ils demandent que Philippe rende à leur neveu toutes les places occupées sur lui dans le Piémont, puisque Louïs offre de restituer en même temps celles où il a mis garnison Françoise. On menace de se déclarer pour la France en cas de refus. Comme cette Couronne ne vouloit rendre ni Pignerol, ni Cazal, on offre de consentir que Philippe garde Verceil & Trino, jusques à ce que le différend sur la restitution de Pignerol & de Cazal soit terminé au traité de la paix générale. 1642.

Celui des deux Princes avec Christine fut signé à Turin le 14. Juin. En voici les principaux articles. Que la Duchesse conserveroit le nom & l'autorité de Tutrice & de Régente, sans autre obligation que d'appeller Maurice & Thomas au Conseil, quand ils seront auprès d'elle, & de les consulter dans les affaires importantes. Que le prémier épousera la Princesse Louïse Marie sa niéce, & sera Lieutenant Général pour le jeune Duc dans le Comté de Nice & ses dépendances. Que Thomas aura la même qualité à Ivrée, & dans le territoire de quelques autres villes. L'administration des Etats de Charles Emmanuel fut ainsi partagée entre sa mére & ses oncles. La porte de l'Italie que les Ducs de Savoie prenoient si grand soin de tenir fermée & de n'ouvrir qu'en des occa-

1642. occasions pressantes, demeura libre aux François.

Le 1. Juillet Aiguebonne Ambassadeur de Louïs à la Cour de Savoie, & les Plénipotentiaires de Maurice & de Thomas, signérent à Turin le traité entre Sa Majesté Très-Chrétienne & les deux Princes. J'en marquerai pareillement les conditions les plus importantes. Que Maurice & Thomas se déclareront pour la Couronne de France. Que celui-ci la servira, jusques à ce que le Roi d'Espagne ait restitué au Duc Charles Emmanuël les places occupées dans le Piémont, & renvoié en Italie la Princesse de Carignan & ses enfans. Que Louïs approuvera le traité des deux fréres avec Christine, & le mariage de Maurice avec la Princesse Louïse. Qu'il donnera cent mille livres de pension à Maurice. Qu'en considération du mariage de celui-ci avec la niéce de Sa Majesté, il recevra les gratifications qu'on lui avoit offertes, il y a quelque temps. C'étoit, dit-on, un Duché de vingt-cinq mille écus de rente en France, une pension considérable à la Princesse durant sa vie, un présent de pierreries, & cent mille écus d'argent pour les nôces. Que le Roi donnera pareillement cent mille livres de pension à Thomas, & soixante & dix mille pour sa femme & ses enfans, quand ils seront revenus d'Espagne. Que Sa Majesté tâchera de faire réüssir le projet de mariage entr'un fils du Prince & la fille du Duc de Longueville. Que Louïs

ne

ne fera ni paix ni tréve avec la Couronne d'Espagne, sans y comprendre Thomas, & sans obtenir à son épouse & à ses enfans la liberté de revenir en Piémont. Qu'en cas que Christine vienne à mourir durant la minorité de Charles Emmanuel, le Roi maintiendra Maurice & Thomas dans la qualité & l'autorité de Tuteurs du jeune Duc leur neveu, & de Régens de ses Etats, pourvû que les deux Princes demeurent attachez aux intérêts de la Couronne de France. 1642.

Le Pape excommunie le Duc de Parme.

Dans le temps même que Maurice & Thomas concluoient leur accommodement avec Christine leur belle-sœur, l'Italie se voioit menacée d'une guerre générale. La République de Venise, Ferdinand II. Grand-Duc de Toscane, & François Duc de Modéne, armoient, & négocioient une ligue entr'eux pour la défense d'Edouard Farnése Duc de Parme, que le Pape Urbain, ou plûtôt les Barberins ses neveux, projettoient de dépouiller non seulement du Duché de Castro, mais encore de tous ses Etats. Les Couronnes de France & d'Espagne s'efforcérent à l'envi de profiter de la conjoncture. Les Ministres de Philippe en Italie représentoient aux Princes que l'affaire de Castro se pouvant terminer par quelqu'expédient facile à trouver, il leur seroit plus avantageux de s'unir avec la Couronne d'Espagne pour la conservation du repos de l'Italie, contre les François qui vouloient s'y établir à la faveur

Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I.

1642. des brouilleries excitées par leurs artifices. La conjoncture paroissoit favorable aux Espagnols. Les Princes d'Italie furent alarmez du voiage de Louïs à Lion & en Dauphiné. On ne savoit s'il porteroit ses armes vers les Pirénées ou au delà des Alpes. Et quand les troupes furent arrivées aux frontiéres de la Catalogne, on craignit encore qu'immédiatement après la prise de Perpignan, elles ne vinssent fondre sur l'Italie, où Richelieu forma toûjours de grans projets. Mais le Sénat de Venise & les autres Puissances ne voiant pas que dans un pareil mouvement, il fût possible de s'unir contre les étrangers, tous résolurent de demeurer neutres entre les deux Couronnes, & de rejetter également les propositions de Philippe & de Louïs. Se liguer ensemble pour la défense commune & pour la conservation du repos de l'Italie, c'étoit sans doute le meilleur parti. Mais la diversité des intérêts rendant la chose impratiquable, on crut qu'il y auroit moins de mal & plus de seureté, à ne s'attacher ni à l'une, ni à l'autre Couronne.

Le Marquis de Fontenai-Mareuil Ambassadeur de France à Rome, & Lionne envoié extraordinairement à l'occasion du différend survenu entre Farnése & les Barberins, insinuoient à ceux-ci qu'il étoit plus à propos de le terminer promptement, & d'emploier les forces nombreuses qu'ils avoient levées, à une acquisition plus considérable que celle d'un Duché


URBAIN VIII.
PAPE.
G. Schouten. Sculp.

enclavé dans l'Etat Ecclésiastique, tel 1642.
que celui de Castro. Qu'avec le secours de Louïs qui leur offroit six mille hommes & son armée navale, on chasseroit les Espagnols de l'Italie. Que la conquête du Roiaume de Naples, dont la Noblesse & le peuple étoient également mécontens, ne coûteroit pas beaucoup. Que Louïs contribueroit volontiers à le mettre dans la Maison Barberine. Urbain ne donna pas dans un projet plus spécieux que solide. Animé plus que jamais contre le Duc de Parme qui refusoit constamment de comparoître en personne à Rome, & d'obéïr aux monitoires publiez contre lui, il prend la résolution de l'excommunier, & de le dépouiller même de ses Etats, en cas qu'il persiste dans une opiniâtreté que les Barberins dépeignoient à leur vieux oncle comme une révolte criminelle. *Je suis le vainqueur, & le Duc de Parme est le vaincu*, disoit-il enflé du succès de l'expédition de son neveu Thadée contre Castro, à ceux qui le pressoient d'entendre à un acommodement: *je suis son Souverain & il est mon vassal. C'est à lui de recevoir les conditions que je voudrai lui prescrire.* Telle étoit la sote arrogance que la qualité de prétendu Successeur de S. Pierre inspiroit au fils d'un bourgeois de Florence. *Ce que vous dites est vrai*, répondit ridiculement le Cardinal François Barberin à quelqu'un qui lui remontroit que la rupture avec le Duc de Parme pouroit être suivie

1642. de la ruïne de la Maison Barberine. *Mais j'espére que S. Pierre la soûtiendra.* Comme si cet Apôtre étoit capable de s'intéresser à protéger des gens élevez par mille actions contraires aux préceptes de l'Evangile.

Voilà donc Farnése solennellement excommunié le 13. Janvier de cette année, & déclaré déchu de toutes ses dignitez. Le Cardinal Antoine Barberin Camerlingue ordonne ensuite que le Duché de Castro, & tous les biens qu'Edouard posséde à Rome, & dans l'Etat Ecclésiastique, soient vendus à l'encan. Montecuculi envoié par le Duc de Modéne pour prier le Pape & ses neveux de ne porter pas les choses à la derniére extrémité, va incontinent chez le Cardinal François Barberin, & prend congé de lui. *Ne vous pressez pas tant, Monsieur le Marquis,* lui dit l'Eminence en souriant: *continuez la négociation que vous avez commencée. Le Pape a voulu se donner le plaisir d'excommunier M. le Duc de Parme. Sans cela son esprit n'auroit jamais été content, ni en repos.* C'est ainsi que ce Prélat qui affectoit je ne sai quels dehors de piété, se jouoit en secret de ce qu'il vouloit faire regarder comme un acte de Religion. Farnése reçut fort tranquillement la nouvelle de son excommunication. L'Ambassadeur de France à Rome, lui en envoia l'acte. Le Duc déja couché, le lit froidement, le fait mettre sur sa toilette, & dit le lendemain en se levant à quelques-uns de

de ses Courtisans : *Le Pape nous envoie un Jubilé : il le faut gagner. La Bulle est sur cette table.* Edouard continuë ses exercices ordinaires de dévotion, & pense seulement à se précautionner contre ces mouvemens que les foudres du Vatican pouroient causer dans ses Etats. Il devoit craindre que le Pape irrité de ce qu'on ne paroîtroit pas autrement effraié du prémier coup, n'en lançât un second, & qu'il ne mît en interdit les Duchez de Parme & de Plaisance, à l'exemple de Paul V. qui en usa de la sorte au regard des Etats de Venise, dans son différend avec le Sénat. 1642.

Comme les Moines & les Ecclésiastiques sont à craindre en pareille conjoncture, parce qu'il leur est facile d'embarasser la conscience du peuple ignorant & superstitieux, dans la confession, ou dans les entretiens particuliers, & de soulever les sujets contre le Souverain excommunié mal à propos ; le Duc de Parme ordonna prémiérement, que tous les Moines nez hors de ses terres, & particuliérement dans l'Etat Ecclésiastique, fortissent des villes de Parme & de Plaisance & de leurs dépendances. Il excepta seulement les sujets de la République de Venise, qu'il supposoit moins bigots, & mieux instruits que les autres, des bornes de la déférence dûë au Pape en pareilles rencontres. Farnése fit assembler ensuite les Moines & les Religieux nez ses sujets. On leur représenta de sa part l'origine &

1642. le progrès de son différend avec Urbain, la nullité de l'excommunication fulminée, & le danger qu'elle ne fût suivie d'un interdit. *Ceux*, ajoûta-t-on, *qui se croient obligez d'obéïr aveuglément au Pape en ces matiéres, ont une entiére liberté de se retirer dès à présent. Les autres peuvent demeurer, pourvû qu'ils promettent d'être fidéles à Son Altesse.* Les Parmesans & les Plaisantins promirent sans difficulté, & signérent un acte dressé pour cet effet.

Edouard déja mécontent des Jésuïtes sur quelqu'autre article, ne les fit pas appeller à l'assemblée, parce qu'ils lui étoient plus suspects que les autres Religieux. Les bons Péres effraiez du souvenir de ce qui étoit arrivé à leurs confréres au temps de l'interdit de Venise, envoient le Recteur de leur collége de Parme, témoigner au Duc, qu'ils sont sensiblement affligez de ce que Son Altesse paroît se fier moins à eux qu'aux autres, & lui protester qu'ils seront toûjours inviolablement attachez à sa personne & à la Maison Farnése. On dit qu'ils tinrent parole, & qu'Edouard fut fort content de leur conduite. Tant la peur d'être chassez des Duchez de Parme & de Plaisance, aussi bien que de Venise, où ils n'étoient pas encore rétablis, rendoit les bons Péres souples & circonspects. Farnése prit la précaution de défendre qu'aucun Moine ou Religieux n'entrât dans ses Etats, ou n'en sortît sans la permission ex-

presse

presse de Son Altesse. On s'assura des 1642.
Chapitres & de tous les Ecclésiastiques. L'Evêque de Plaisance étoit né sujet du Pape. On lui dit à l'oreille de se retirer doucement. Et parce qu'il s'en défendoit sous divers prétextes, on le menaça tellement de l'y contraindre, s'il ne vouloit pas faire la chose de bonne grace, qu'il prit enfin le parti de s'en aller à Bromio, ville de son Diocése, mais dépendante du Duché de Milan. Après cela, Farnése voulut connoître la disposition des laïques & des habitans de ses principales villes. Il fait appeller les plus considérables de celle de Parme, leur expose lui-même l'injustice de la procédure du Pape, & tire parole d'eux qu'ils lui demeureront constamment fidéles & à sa maison.

Il ne faut pas attendre qu'un Prince feudataire du Pape, & beaucoup moins puissant que lui, réponde en pareille occasion avec autant de hauteur & de fierté, que le Roi de France, ou le Sénat de Venise. Edouard se contente d'envoier au Pape une requête en forme de protestation assez respectueuse pour la personne d'Urbain; mais extraordinairement vive & animée contre ses neveux. Après une nouvelle exposition de son droit & de sa conduite, il se plaint amérement des Cardinaux François & Antoine Barberin, les récuse comme ses ennemis déclarez, & non content de prier Urbain, de leur ôter la connoissance de toutes les affaires qui regardent la maison Farnése, il l'ex-

1642. horte à suivre l'exemple de Paul IV. son prédécesseur, qui chassa les Caraffes ses neveux, quand il eut reconnu la maniére dont ils abusoient de son autorité. *Les deux fréres*, dit le Duc, *par le moien de leurs créatures dont Vôtre Sainteté est continuellement obsedée, la tiennent dans une espéce de prison. Ils empêchent le libre accès que chacun doit avoir auprès d'elle, & exercent une tirannie dont tous vos sujets se plaignent. Le monde connoit leurs violences, & plaint le malheur de ceux qu'ils oppriment injustement. Si Vôtre Sainteté veut faire des recherches de la vie & de la conduite des Barberins, elle reconnoîtra qu'ils ne sont ni moins criminels, ni moins punissables que les Caraffes. A l'exemple de Paul IV. ce saint vieillard, vous aurez la consolation de dire, que l'année de l'éloignement de vos neveux est la prémiére de vôtre Pontificat.*

Le Maréchal d'Etrées étoit à Parme, & les Barberins voioient avec chagrin auprès du Duc, un Seigneur ennemi de leur maison, & capable d'aider Edouard de ses conseils & de sa personne à l'armée, en cas qu'on en vînt à une guerre ouverte, comme il y avoit beaucoup d'apparence. C'est-pourquoi ils emploiérent tout leur crédit à la Cour de France, afin qu'il y fût rappellé. On lui envoia en effet des ordres réïtérez, de revenir incessamment à Paris. Mais le Maréchal qui savoit que Richelieu étoit en colére contre lui, ne se pressoit pas autrement d'obéïr. *Il y*

a déja deux * *Maréchaux de France à la Bastille*, disoit-il sans façon. *Je n'ai pas envie d'être le troisiéme.* Retiré de Rome, il demeuroit auprès de Farnése son ami, qui de son côté agissoit puissamment auprès de Louïs & de son Ministre, afin qu'on lui laissât Etrées, dont il avoit besoin. On ne sera pas fâché de savoir comment le Maréchal étoit tombé à Parme. Ses différends avec les Barberins, & celui du Nonce Scoti avec la Cour de France, étant ajustez, il sembloit que Louïs dût rappeller Etrées incapable de bien vivre jamais avec Urbain & ses neveux, & que le Pape dût appeller pareillement Scoti, dont la hauteur & la liberté n'avoient pas moins choqué Richelieu & Chavigni Sécretaire d'Etat, que l'emportement & la fierté du Maréchal avoient irrité les neveux & les Ministres d'Urbain. Mais celui-ci ne voulant pas mécontenter un Nonce qui l'avoit servi à son gré, Louïs qui ne croioit pas qu'il fût de sa dignité, de faire la prémiére démarche, laissoit aussi son Ambassadeur à Rome. 1642.

Etrées toûjours outré du meurtre de son Ecuier, cherchoit toutes les occasions de se venger des Barberins. Il fit l'année précédente donner je ne sai pourquoi, des coups de bâton à un Clerc du Consistoire, & se retira ensuite à Caprarola, sous prétexte que sa personne n'étoit pas en seureté à Rome. Les Barberins las

* Bassompierre & Vitri.

1642. d'avoir toûjours quelque chose à démêler avec un Seigneur hautain & vindicatif, jugent qu'ils n'auront jamais de repos, tant qu'il demeurera auprès de leur oncle. Ils engagent donc Scoti à consentir qu'on le rappelle, & demandent en même temps au Roi de France & à Richelieu d'être délivrez du Maréchal. Le Ministre bien-aise de les contenter, puisqu'Urbain fait les prémiéres avances, persuade à Louïs de rappeller Etrées. On lui ordonne donc d'aller à Rome, prendre congé du Pape, & de revenir en France. Convaincu que son rappel est une intrigue des Barberins, qui veulent le chasser à quelque prix que ce soit, le Maréchal demeure encore assez long-temps à Caprarola, & se retire à Parme sans aller à Rome essuier les insultes de ses ennemis qui ont enfin le dessus. Une si grande opiniâtreté à refuser d'obéïr aux ordres qu'on lui envoia de prendre son audience de congé & de se rendre ensuite à la Cour, étoit la raison pourquoi Etrées craignoit fort la Bastille.

Farnése le reçut à bras ouverts, & les Barberins prévenus que non seulement il aigriroit encore plus le Duc, & qu'il le porteroit même aux derniéres extrémitez, redoublérent leurs instances, afin que le Maréchal fût rappellé en France. Nouveaux ordres pressans arrivent à Parme de la part de Louïs. Le Duc emploie tout son crédit, pour en obtenir la révocation. Richelieu qui n'avoit nulle envie de le laisser opprimer, juge qu'il est plus à pro-

pos

pos de souffrir que le Maréchal capable 1642.
de servir Farnése dans le cabinet & à l'armée, demeure à Parme, puisqu'il s'y trouve comme par hazard, que de permettre à quelqu'un d'y aller, chose qui auroit extrêmement irrité le Pape & ses neveux. On écrit donc à Lionne de faire valoir au Duc la complaisance du Roi qui veut bien lui acorder Etrées. Un Auteur rapporte qu'il a plusieurs fois ouï dire au Maréchal, que voiant la foiblesse de Farnése incapable de résister à des ennemis assez puissans pour l'accabler par leurs forces & par leur crédit, il lui conseilla toujours de terminer au-plûtôt une affaire, dont il auroit trop de peine à se tirer avec honneur. Mais convaincu que ni les Princes d'Italie, ni la Couronne de France, ni celle d'Espagne quoi qu'irritée contre lui, ne souffriront jamais que le Pape s'empare des Etats de Parme & de Plaisance, le Duc demeure inflexible, & s'opiniâtre à soûtenir courageusement son droit, & à ne faire aucune démarche indigne de son rang.

Ligue de quelques Princes d'Italie pour la défense du Duc de Parme.

Depuis l'excommunication du Duc de Parme, les Barberins amusérent le Sénat de Venise, les Ducs de Toscane & de Modéne, les Rois de France & d'Espagne, par des paroles générales, d'entendre à un accommodement, dès que Farnése cessant de menacer d'attaquer la Romagne, & de pénétrer dans l'Etat Ecclésiastique rentreroit en lui-même, & s'humilieroit devant le Pape, dont il se recon-

Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642.

1642. noiſſoit vaſſal. Pour mieux couvrir leur jeu, ils entamoient des négociations, écoutoient les propoſitions qu'on leur faiſoit, & ne paroiſſoient pas trop éloignez d'accorder des conditions raiſonnables. Cependant, ils ſe préparoient à la guerre, aſſembloient un grand nombre de troupes, rempliſſoient des magazins, & faiſoient avancer de l'artillerie. Leur deſſein, c'étoit de ſurprendre tellement le Duc de Parme, & les Princes d'Italie diſpoſez à le ſecourir, que Farnéſe incapable de réſiſter, fût réduit à la néceſſité de céder ſon Duché de Caſtro, & d'implorer la clémence d'Urbain, pour ſauver le reſte de ſes Etats. Il n'avoit pas deux mille hommes de troupes réglées, & le Duc de Modéne ſon beau-frére, par le païs duquel il falloit paſſer, pour entrer dans le Duché de Parme, n'en pouvoit pas diſputer l'entrée avec mille. Les Vénitiens & le Grand-Duc de Toſcane bien-aiſes d'éviter la guerre, ne ſe preſſoient pas d'armer. On eſpéroit de fléchir enfin la dureté apparente, ou réelle d'Urbain & de ſes neveux. Les Rois de France & d'Eſpagne occupez, l'un au ſiége de Perpignan & à ſe défendre du côté de la Picardie & de l'Artois; l'autre à ſauver le Rouſſillon, à repouſſer ſes ennemis des frontiéres de l'Aragon & de l'Eſtramadure, & à conſerver le Duché de Milan, ne paroiſſoient pas devoir s'intéreſſer beaucoup en faveur de Farnéſe, contre le Pape, que les deux Monarques ména-

Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I.

ménageoient à l'envi. Cette situation 1642.
des affaires relevoit extrêmement le courage des Barberins, qui se mettoient en état d'exécuter seurement leur projet, pendant que les Princes d'Italie délibéroient entr'eux, & ne pensoient qu'à faire des remontrances à la Cour de Rome. De maniére que le Duc de Modéne effraié de ce que Don Thadée Préfet de Rome, & Général de l'armée du Pape son oncle, lui envoie demander passage par ses Etats, écrit au Sénat de Venise, & le prie de se souvenir qu'Annibal prit & ruïna Sagonte, pendant que les Sénateurs de l'ancienne Rome perdoient le temps en consultations & en ambassades.

Quand on eut appris à Venise & à Florence, que le Marquis Carpegna étant venu demander une seconde fois au Duc de Modéne passage pour l'armée Barberine, qui montoit à huit, ou dix mille hommes, avec menaces d'entrer à force ouverte, en cas de refus, & que le Duc incapable de résister, avoit tâché de conjurer l'orage, en promettant de le donner dans un mois, à condition qu'il seroit averti six jours avant que les troupes fissent leur prémier mouvement, le Sénat & le Grand-Duc étonnez, envoiérent promptement un secours d'hommes & d'argent, afin que les Ducs de Parme & de Modéne se missent en état de disputer l'entrée du Modénois, & d'arrêter les prémiers efforts des Barberins, jusques à ce qu'après la conclusion d'une ligue

1642. proposée, on mît sur pied une armée capable de faire tête au Général du Pape. Pendant qu'on travaille à finir le traité de ligue, les Vénitiens & le Grand-Duc tâchent de gagner du temps, par de nouvelles instances à Rome pour un acommodement. Bien loin d'y avoir égard, le vieux Pontife, dont le cerveau usé ne se remplit que de projets de guerre & de conquêtes, assemble ses Cardinaux le 2. Août, & sans les avoir prémiérement consultez, leur déclare sa résolution de réduire par la force des armes, le Duc de Parme insensible aux monitoires & aux excommunications. Le Collége parut extrêmement mortifié, de ce qu'Urbain entreprenoit de lui-même une pareille guerre, & parloit d'un ton à ne vouloir écouter aucune remontrance, ni souffrir la moindre contradiction. *Je sai bien*, dit le Pape à quelques-uns de ses confidens, *que les évènemens de la guerre sont incertains, & que mon armée peut être battuë. Mais, graces à Dieu, j'ai des ressources. Il me sera facile d'en mettre une autre sur pied, avantage que mon sujet rebelle n'aura pas.* Les gens surpris se demandoient les uns aux autres, si la fantaisie ne prendroit point encore au Pontife devenu guerrier à la fin de ses jours, d'aller lui-même commander son armée, à l'exemple de Jules II. son prédécesseur. Il faisoit dresser la formule de l'interdit qu'il projettoit de jetter sur les Etats de Farnése, & d'une défense sous peine

peine d'excommunication à tous les sujets du Duc, de l'assister directement ou indirectement dans sa prétendue révolte contre le Pape. Le nouveau foudre se devoit lancer au bruit du canon, lorsque l'armée Barberine feroit irruption dans le Duché de Parme, afin que les armes matérielles rendissent les spirituelles plus redoutables, persuadé qu'il étoit que les Princes méprisent ordinairement celles-ci, quand elles ne sont pas soûtenuës par les autres. 1642.

L'Ambassadeur de France embarassé de ces mouvemens, croit que le moien le plus sûr de dissiper l'orage, c'est d'obtenir quelque délai, afin que le Pape étonné de la ligue presque concluë à Venise, & des menaces que Louïs ne manquera pas de lui faire, dès que Perpignan sera pris, devienne un peu plus traitable. Fontenai-Mareuil fait donc de grandes instances, pour obtenir du moins un délai de quinze jours. On n'osa pas le lui refuser. *Ne vous flattez pas, Très-Saint Pére*, dit franchement l'Ambassadeur à Urbain. *Le Roi mon maître ne souffrira jamais que M. le Duc de Parme soit opprimé. Si on en vient à une violence ouverte contre lui, Sa Majesté emploiera, s'il en est besoin, toutes ses forces à le protéger. Et bien*, repartit le Pontife enflammé de colére, en jettant sa calotte à terre, *je me déclarerai pour l'Espagne. Le Roi mon maître n'en croira rien*, répliqua Fontenai en souriant. *Il a trop bonne*

opinion

1642. *opinion de la prudence de Vôtre Sainteté, pour se persuader qu'elle se veuille unir contre lui avec ses ennemis, lorsque leurs affaires sont en si mauvais état.* L'Ambassadeur aiant repété la même chose dans une autre audience, Urbain fut plus modéré. *Je n'aurois jamais cru*, dit-il seulement, *que le Roi vôtre maître se voulût déclarer contre nous en faveur du Duc de Parme. Lui veut-il donc plus de bien qu'à moi? Non, Très-Saint Pére*, reprit Fontenai. *Sa Majesté fait profession d'un attachement sincére à vôtre personne & aux intérêts du S. Siége. Elle souhaite seulement la paix pour l'avantage de la maison de Vôtre Sainteté, & pour celui de M. le Duc de Parme.* Cependant le Cardinal Patron impatient de voir Thadée son frére marcher à la tête d'une armée, & devenir un fameux conquerant, déclare à l'Ambassadeur de Venise, qu'Urbain n'accordera pas un plus long délai, & que le Saint Pére n'est pas d'humeur à entretenir un si grand nombre de troupes sans rien faire.

Peu de temps après on apprit que la ligue entre la République de Venise, le Grand-Duc de Toscane, & le Duc de Modéne avoit été signée le 31. Août. Les troupes que les Puissances confédérées devoient fournir, s'avancérent incontinent vers les Etats de Modéne & de Parme. L'acte d'union fut dressé avec beaucoup de ménagement. Sans nommer le Pape, on se contente de dire que les mouve-

mens

mens de l'armée qui semble menacer le 1642.
Duc de Parme, pouvant causer de fort grans troubles en Italie, le Sénat & les deux Ducs ont résolu de se liguer pour leur commune défense, & pour la tranquillité de leurs Etats. Que la ligue durera dix ans. Que les Vénitiens fourniront six mille hommes de pied & neuf cens chevaux; le Grand-Duc de Toscane quatre mille des uns & six cens des autres; le Duc de Modéne deux mille fantassins & trois cens cavaliers. On ajoûte dans un acte secret, que les troupes assemblées sur les confins du Modénois, paroissant destinées particuliérement contre le Duc de Parme, les Conféderez ont résolu de le secourir, & qu'il poura entrer dans la ligue aux conditions dont les Conféderez conviendront avec lui. Les Barberins se déconcertent; leur oncle commence de se repentir; dit que ses Ministres l'ont trompé, & reproche à ses neveux de l'avoir engagé trop avant dans une affaire sujette à de fâcheuses conséquences.

L'armée Barberine se dissipe, & le Duc de Parme pénétre jusques dans l'Etat Ecclésiastique.

Le Duc de Parme content de voir ses Etats désormais en seureté, par l'obligation que les Conféderez s'imposérent de les défendre contre ceux qui les attaqueroient, pense tout de bon à se venger avec éclat, en faisant irruption dans la Romagne, & en pénétrant jusques à son Duché de Castro dans l'Etat Ecclésiastique. Secondé par le Maréchal d'Etrées, il forme le projet de dissiper avec trois ou quatre

Nani, Historia Ve-

1642. nета. Lib. XII. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. III.

quatre mille hommes de bonne cavalerie ſous des Officiers braves & aguerris, l'armée Barberine, compoſée de méchantes milices ramaſſées dans les Etats du Pape, commandée par Don Thadée Général fort malhabile, & de porter l'épouvante juſques aux portes de Rome. Les Vénitiens & le Grand-Duc de Toſcane regardérent l'entrepriſe comme téméraire. Ils craignoient de voir Farnéſe enveloppé, s'il entroit avec ſi peu de monde dans les païs du domaine du Pape, & qu'en ſe perdant lui-même & ſes Etats, il n'attirât une longue & ſanglante guerre que les Conféderez vouloient éviter. Ils le prient donc de ne ſe repaître point d'eſpérances chimériques, & de prendre d'autres meſures qui lui ſeront plus avantageuſes, & non moins glorieuſes. Les remontrances de Lionne furent auſſi inutiles, que celles de l'Envoié du Sénat.

Ce projet, Monſieur, lui diſoit le Miniſtre de France, *eſt une preuve du grand courage de Vôtre Alteſſe. Je crains ſeulement qu'il n'y ait plus de hardieſſe que de prudence. Aller attaquer dans leur propre païs, des troupes plus nombreuſes que les vôtres, & pourvûës de tout ce qui eſt néceſſaire à une vigoureuſe réſiſtance, n'eſt-ce point vouloir éviter le danger, en s'y expoſant ſans aucune néceſſité? Ne craignez point que les Barberins faſſent avancer leur armée. La concluſion de la ligue les déconcerte. Le Roi tournera ſes armes vers l'Italie, dès qu'il ſera maître de Perpignan.*

pignan. Ne voiez-vous pas que le Prince Thomas de Savoie & le Duc de Longueville commencent déja d'agir contre le Milanois? Dans peu de temps, Sa Majesté parlera plus fortement au Pape, & l'obligera de vous faire justice. En tout cas, le bon homme ne peut pas vivre plus d'un ou deux ans. Il faudra bien que son successeur vous rende Castro. Vôtre irruption dans le Patrimoine de S. Pierre aura encore un mauvais air dans le monde. Les dévots & les zélez lui donneront des interprétations sinistres. De grace, aiez un peu de patience, & craignez que vôtre précipitation ne choque & ne rebutte ceux qui s'intéressent à vôtre conservation. Et que dois-je craindre, repartit le Duc, *d'une multitude de gens plus acoûtumez à manier la béche que l'épée, & conduits par le Préfet de Rome qui n'entend rien à la guerre? Cinq ou six escadrons de bonne cavalerie dissiperont cette canaille en un instant. Tout dépend de la diligence & de la résolution que je témoignerai d'abord. Ce fut par là que le Duc d'Urbin sut ranger à la raison le Pape Leon X. fier de l'appui de deux Couronnes, avantage que mes ennemis n'ont pas. Le Pape Paul III. a mis les Duchez de Parme, de Plaisance, & de Castro dans nôtre maison; je les y veux conserver, ou je les perdrai tous trois. Que puis-je attendre de la voie de la négociation? Le temps se perd en délibérations à Venise; & mes Etats se ruïnent par les troupes que j'y entretiens. Il faut tenter la fortune.* 1642.

De

1642. *De peur de mourir excommuniez, forçons les Barberins à lever honteusement & malgré qu'ils en aient, les censures dont ils ont voulu flétrir une maison, à laquelle ils ont de leur propre aveu, les derniéres obligations. Si elle ne les eût pas puissamment protégez; si le Cardinal Farnése mon oncle n'eût pas contribué à mettre la tiare sur la tête de Barberin, on ne nous menaceroit pas aujourd'hui des armes spirituelles & temporelles de S. Pierre. Bien loin de me condamner, toute l'Europe m'applaudira d'avoir humilié l'arrogance d'Urbain & de ses neveux. Laissez moi faire, & vous verrez bien-tôt qu'il n'y a ni fanfaronade, ni témérité dans mon entreprise.*

Lionne étonné d'une pareille intrépidité, va trouver Thadée à Bologne, lui représente la résolution que Farnése a prise de tout risquer, & de le venir attaquer. Le Préfet s'en mocqua comme d'une rodomontade. *J'exécute seulement les ordres qu'on m'envoie de Rome*, répond-il froidement. *Si M. le Duc de Parme s'avance, on le fera reculer bientôt.* Le Ministre de France court en poste à Rome, & tâche de persuader au Cardinal François Barberin de prévenir une irruption dans l'Etat Ecclésiastique, en consentant que le Duché de Castro soit mis en séquestre, jusques à ce que le différend puisse être terminé à l'amiable; expédient qu'on avoit déja proposé. Le Cardinal encore plus fier que son frére qui craignoit le bruit & le feu de la mousquet-

quetterie, rit des menaces de Farnése. 1642.
M. de Lionne, dit-il ensuite à quelqu'un, *vient nous avertir que le Duc de Parme se prépare à marcher droit à nous. Croit-on nous faire peur?* Quelle fut la mortification d'Urbain, & de son Cardinal Patron, quand ils apprirent que cette belle armée, sur laquelle ils comptoient si fort, s'étoit dissipée, dès que Farnése avoit paru à la tête de sa cavalerie, acompagné du Maréchal d'Etrées, dont ils avoient tant demandé le rappel en France; que le Préfet s'étoit promptement retiré à Ferrare; que le Cardinal Durazzo Légat de Bologne, & les habitans de la ville se tenoient renfermez dans leurs murailles, où ils ne se croiroient pas même en seureté, si modéré au delà de ce qu'on devoit attendre d'un guerrier irrité, le Duc ne protestoit de ses bonnes intentions au regard des sujets du Pape, & ne les exhortoit encore à demeurer fidéles à Urbain.

Le Sénat de Venise auroit souhaité que Farnése eût pris des quartiers & établi des contributions dans le Bolonois, afin de forcer ses ennemis à lui rendre incessamment son Duché de Castro. C'étoit assurément le parti le plus sûr. Mais soit que le Duc rempli de grandes espérances, s'abandonnât trop à la vivacité de son tempérament; soit que le Maréchal d'Etrées bien-aise de voir ses ennemis humiliez le lui persuadât, il marche vers la Romagne. Les habitans d'Imola lui envoient les clefs de leur ville. Faenza &

For-

1642. Forli ouvrent leurs portes. Il tourne ensuite vers la Toscane pour entrer dans le Perusin, d'où il prétendoit aller droit à Castro. Le Grand-Duc auquel il avoit demandé passage, le lui accorda, & envoia le Prince Mathias son frére, remontrer à Farnése, qu'il s'étoit vengé de ses ennemis avec assez d'éclat, & le conjurer de retourner dans ses Etats, de peur que lui & ses amis ne se trouvassent embarassez en de nouvelles affaires, dont il seroit difficile de se tirer avec autant d'honneur. Le Florentin craignoit-il les foudres du Vatican que le Pape déconcerté vouloit lancer sur les Confédérez, aussi bien que sur le Duc de Parme? Quoi qu'il en soit, inflexible dans sa résolution, Farnése avance toûjours, & jette la confusion & l'épouvante dans Rome. Quel plaisir pour lui & pour le Maréchal son bon ami, d'apprendre que le vieux Pontife ne pense pas seulement à la seureté d'Orviete & de Viterbe; mais encore à celle de sa capitale & de sa personne! Qu'il va de Montecavallo loger au Vatican, afin d'ètre plus près du Château S. Ange, où il projette de se retirer en cas de nécessité. Qu'on y porte par son ordre autant de provisions & de munitions, qu'il est possible: tant il craint que le peuple soulevé contre lui, ne se joigne à Farnése. Qu'aiant proposé de toucher au thrésor du Château S. Ange amassé par Sixte V. le Cardinal Bentivoglio & quelques autres ont détourné

tourné le coup, en remontrant qu'on 1642.
n'eſt point encore dans le cas, auquel ce Pape permet de ſe ſervir de ſon threſor, puiſque le Duc de Parme n'attaque point l'Etat Eccléſiaſtique, & qu'il prétend tout au plus de rentrer dans ſon Duché de Caſtro. Toute la ville de Rome n'étoit pas moins allarmée que les Barberins. Pendant que le peuple ſe déchaine contr'eux, & particuliérement contre Thadée, les perſonnes les plus diſtinguées font porter ce qu'ils ont de plus précieux chez les Ambaſſadeurs, ou l'envoient à Palliano & à Sermonetta.

Dans cette fâcheuſe extrémité, Urbain revenu de ſes fantaiſies martiales, fait le dévot au dehors, s'humilie, dit-il, ſous la main puiſſante de Dieu qui le frappe, ſe ſoûmet aux ordres de la Providence, & proteſte d'être diſpoſé à ſacrifier pour lui & ſon honneur & ſa vie. Clément XI. a donné depuis peu une pareille comédie au monde. Ses grans préparatifs de guerre ont été diſſipez, & quand les troupes Impériales ont paru prêtes à marcher vers Rome, on a fait des proceſſions, & le Saint Eſprit a inſpiré la paix. Dans ſon domeſtique, le dévot Urbain jettoit feu & flammes contre ſes neveux. Il maltraita le Cardinal Patron, & lui reprocha de l'avoir jetté dans tous ces embaras. Thadée de retour à Rome ne peut obtenir la permiſſion de voir ſon oncle. On le rebutte, on le renvoie comme un lâche & un poltron. *Il m'a mis le poignard dans le*

1642. *le ſein*, crioit le Pontife. *Mais je ſaurai bien lui faire rendre compte de l'argent qu'il a reçu pour lever des troupes. On lui a donné de quoi mettre vingt mille hommes ſur pied, & il n'y en a pas dix mille. Qu'il ſe prépare à vendre ſes terres pour reſtituer ce qu'il m'a volé.* Ceux qui l'entendoient parler de la ſorte, s'imaginoient que ſenſible aux remontrances du Duc de Parme, il vouloit chaſſer ſes neveux à l'exemple de Paul IV. Mais la vûë du Cardinal François abattu & conſterné au dernier point, l'adoucit tout d'un coup. Il recommande vivement à ſon Médecin, de prendre garde que la ſanté d'un homme ſi néceſſaire, ne s'altére conſidérablement. *Tout eſt perdu ſans reſſource*, dit-il, *ſi mon neveu vient à mourir.* Le Cardinal Antoine plus actif & plus habile que Thadée ſon frére, prend avec lui le Bailli de Valencé de l'Ordre de Malte, & ſecondé de cet Officier François brave & intelligent, il donne de bons ordres pour la conſervation des places importantes de l'Etat Ecléſiaſtique, ramaſſe quelques milices ſous d'habiles Officiers, & les poſte ſi bien que ſans rien hazarder, les troupes ennemies ſe puiſſent conſumer, ou débander par la diſette des vivres & du fourage. Le Cardinal Patron d'un autre côté, cherche à lier une négociation afin d'amuſer Farnéſe, & d'arrêter ſes progrès. En cela, les deux fréres firent paroître de l'adreſſe & de l'habileté.

On parle d'abord à l'Ambaſſadeur de

France

France & à Lionne. Pour s'insinuer mieux dans leur esprit, on propose de s'unir avec Louïs, & de l'aider à chasser les Espagnols du Roiaume de Naples, dont le Pape donnera l'investiture au Duc de Parme à certaines conditions. Les deux Ministres de France persuadez que la peur porte les Barberins à faire ces offres chimériques, & qu'ils cherchent des duppes pour se tirer de l'extrême embaras où ils se trouvent, n'ont aucun égard à la proposition. Sans prendre le change, ils demandent qu'Urbain consente au séquestre du Duché de Castro entre les mains de quelque Puissance dont les uns & les autres conviendront. En ce cas, Lionne promet d'entamer la négociation avec Farnése. Le Pape le veut bien, & Lionne reçoit par écrit la commission de porter cette parole au Duc de Parme. Les Barberins étoient alors fort brouillez avec la Cour de Madrid à l'occasion de l'affaire de l'Evêque de Lamégo Ambassadeur de Portugal à Rome, dont je parlerai bien-tôt. Nonobstant ce contretemps, Urbain recherche l'assistance du Roi d'Espagne, & fait ensorte que le Cardinal d'Albornoz, qui s'étoit retiré de Rome, aussi bien que le Marquis de Los Velez Ambassadeur d'Espagne & deux ou trois autres Cardinaux, le viennent trouver secrétement. *Les Rois Catholiques*, dit-il à Albornoz, *ont toûjours embrassé les occasions qui se sont présentées, de mettre le S. Siége dans leurs intérêts. En voici une capable de* 1642.

1642. *m'engager & mes successeurs après moi, à conserver une reconnoissance éternelle du bien que Sa Majesté Catholique lui peut faire. C'est non seulement de ne nous donner aucune jalousie sur les frontiéres de l'Etat Ecclésiastique dans la situation présente de nos affaires; mais encore de nous secourir contre le Duc de Parme. Très-Saint Pére*, répondit le Cardinal l'Espagnol, bien informé que le Roi son maître n'avoit pas envie de contribuer à l'agrandissement des Barberins, *outre que nous n'avons reçu aucune réponse de Madrid sur l'affaire de l'Evêque de Lamégo, qui a obligé l'Ambassadeur & tous les serviteurs de Sa Majesté de sortir de Rome, nous nous trouvons si écartez les uns des autres, que nous ne pouvons prendre aucunes mesures, ni concerter ensemble les moiens de prévenir la jalousie & les ombrages que le Viceroi de Naples vous pouroit donner. C'est la seule chose qui dépend de nous. Pour ce qui est de l'assistance que Vôtre Sainteté demande, il en faut écrire à Sa Majesté & attendre sa réponse.* Le Cardinal Patron voulut aussi avoir une entrevûë avec Albornoz. Après avoir bien déclamé contre les François, aux artifices desquels il attribuoit les différends survenus entre le Pape & le Roi d'Espagne, il promit tout, pourvû que Philippe voulût aider Urbain à humilier le Duc de Parme. Mais il ne put tirer d'autre réponse, que celle que le Cardinal Espagnol avoit donnée au Pape. C'est ainsi que dans le temps même que les

les fourbes Barberins proposoient aux François de les aider à chasser les Espagnols de l'Italie, ils offroient à ceux-ci de se déclarer pour Philippe contre Louïs. 1642.

Cependant Lionne entamoit sa négociation avec Farnése. Le Grand-Duc de Toscane pressoit si vivement d'écouter les propositions du Pape, que le Duc de Parme n'osant le desobliger, se laissa imprudemment amuser, & perdit tout le fruit d'une expédition si heureusement commencée. Je serois surpris de ce qu'Etrées ne le détourna pas de donner dans le piége qu'on lui tendoit, si je ne voiois que craignant de se brouiller davantage à la Cour de France qui souhaitoit l'acommodement, le Maréchal dut se garder bien de traverser la négociation de Lionne. Le Cardinal Spada Plénipotentiaire du Pape faisoit semblant d'y aller de bonne foi, & cependant il gagnoit du temps. C'étoit tout ce que les Barberins demandoient. On convient des articles d'un traité, & quand il est question de le signer, Spada forme de nouvelles difficultez. De maniére que les troupes du Duc de Parme se trouvent, ou ruïnées, ou dispersées, quand la négociation se rompt tout d'un coup. Farnése enragé prend la poste, s'en retourne à Parme, & laisse au Maréchal d'Etrées le soin de ramasser ce qui reste de sa cavalerie délabrée. Il n'y a rien de plus embrouillé que l'intrigue de cette négociation. Les Politiques les plus pénétrans n'en purent développer l'artifice.

1642. Le Pape nia qu'il eût donné à Spada un plein pouvoir de conclure. Là-dessus on accusa Lionne de n'avoir pas eu la précaution de s'assurer des pouvoirs de celui avec lequel il traitoit. Lionne protesta que le Cardinal lui avoit montré un plein pouvoir. *Si le Pape n'en a point donné*, disoit-il, *le Cardinal Spada est donc un faussaire.* Plusieurs crurent que pour se fraier le chemin au Pontificat, le Cardinal fit tout ce que les Barberins voulurent ; & qu'il ne se mit pas en peine de sacrifier son honneur & sa réputation. D'autres dirent que le Pape voiant le Duc de Parme hors d'état de poursuivre son entreprise, révoqua les pouvoirs donnez à Spada, qui n'osa rien déclarer de peur de se perdre à la Cour de Rome. La chose est si embarassée, qu'on ne sait pas certainement si Spada trompa Lionne pour faire sa cour aux Barberins, ou s'il fut trompé lui-même par des gens, qui l'auroient ruïné s'il avoit découvert leur fourberie. Quoi qu'il en soit, Urbain content de voir toutes ses fraieurs dissipées, exalte l'habileté de son neveu Antoine, l'appelle un nouveau *Fabius*, dit que c'est le *Pére de la Patrie*, & le glorieux *défenseur de l'Eglise.* Pouvoit-il avouër plus clairement que le Duc de Parme lui avoit donné la peur tout entiére, ni le louër davantage que de le comparer indirectement à Annibal venu de la Lombardie aux portes de Rome ? Toûjours brave quand l'ennemi est loin, *nous ne sommes plus*

plus au temps de Charles-Quint, répondoit-il à ceux qui lui représentoient que Farnése appuié par les Confédérez pourroit bien revenir, & marcher droit à Rome sans se laisser surprendre par l'espérance d'un accommodement. *Ceux qui eurent part au sac de Rome sous Clément VII. moururent tous en moins de deux ans. Il n'en resta pas un seul dans le monde. Quand je me verrois même au lit de la mort, je ferois plus qu'on ne s'imagine contre ceux qui oseroient attaquer le Saint Siége: Tant je me repose sur l'infaillibilité des promesses de Jesus-Christ à S. Pierre.* 1642.

Il y eut un autre Prince excommunié cette année, & la censure fut plus juste & plus édifiante. Je parle de Charles Duc de Loraine, & de Béatrix de Cuzance veuve d'Eugene Leopold Comte de Cantecroix, qu'il faisoit reconnoître dans tous ses États comme son épouse légitime. J'ai déja rapporté que l'Archevêque de Malines leur avoit ordonné de la part du Pape de se séparer, & enjoint particuliérement à Béatrix de se retirer dans un monastére. Ni l'un ni l'autre n'aiant déféré à cette monition, différens Nonces d'Urbain, & le Cardinal Ginetti son Légat à Cologne pour la paix générale, leur en firent d'autres. Mais ce fut toûjours inutilement. Les procédures en demeurérent là, jusques à ce que Richelieu irrité de ce que le Duc avoit rompu le traité fait à Paris l'année précédente avec Louïs, anima la Duchesse Nicole

Le Pape excommunie le Duc de Loraine & sa Cantecroix.

Mémoires de Beauvau. Liv. II. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. I.

1642. cole à demander vivement justice au Pape, & appuia les sollicitations de cette Princesse qu'il avoit sacrifié à la Cantecroix peu de temps auparavant. Le Cardinal se jouoit ainsi de la Religion selon ses intérêts. Quand il avoit envie de gagner le Duc de Loraine, on l'amusoit de l'espérance que Louïs abandonneroit Nicole, & qu'il favoriseroit du moins secrétement la dissolution de leur mariage. Aujourd'hui que le Duc a manqué de parole, & s'est nouvellement dévoué à la Maison d'Autriche, Richelieu se déclare ouvertement pour la juste cause de la Duchesse infortunée, & entreprend de faire flétrir Charles & *sa femme de campagne*, par une excommunication lancée dans toutes les formes. Le Duc méritoit une pareille punition. A Dieu ne plaise que je blâme Urbain, d'avoir fait son devoir au regard de ceux qui le vouloient bien reconnoître comme Evêque Universel & Chef de leur Eglise. Je reflêchis seulement sur la scélératesse du Cardinal.

Le Duc François frére de Charles joignit ses instances à celles de Nicole doublement sa belle-sœur. Il importoit trop à Claude son épouse, sœur cadette de Nicole, dont il avoit des enfans, que le mariage scandaleux de Charles avec la Cantecroix fût cassé. Comme celui-ci prétendoit non seulement que son mariage avec Nicole étoit nul, mais encore que la Loi Salique étant établie dans les Duchez de Loraine & de Bar, il étoit l'héri-

l'héritier légitime du feu Duc Henri, au 1642.
préjudice de Nicole & de Claude filles de ce Prince, celle-ci & les enfans qu'elle avoit de François, auroient été exclus de la succession aux Etats de la Maison de Loraine, si la Cantecroix eût donné un héritier légitime à Charles. Le Grand-Duc de Toscane proche parent des deux Princesses les appuioit encore de tout son crédit à la Cour de Rome. Voilà donc le Duc de Loraine & sa Cantecroix solennellement excommuniez le 23. Avril de cette année. Un des Procureurs Généraux de Charles en appelle *comme d'abus* à la maniére de France, & menace de poursuivre comme criminels de léze-majesté les sujets de son maître soupçonnez d'avoir sollicité la bulle, & tous ceux qui obéiront à ce qu'elle ordonne contre le Duc & contre sa *femme de campagne*, que le Magistrat appelle hautement *Madame la Duchesse*. On ne connoissoit plus en Loraine la Duchesse Nicole Souveraine légitime du païs, Charles ne lui en donnoit plus la qualité. C'étoit seulement *sa chére cousine*. Il protesta ensuite par un acte particulier, de la nullité de l'excommunication fulminée contre lui, qu'il prétendoit contraire au Droit Canonique, & aux priviléges accordez aux Ducs de Loraine par les Papes précédens, & en appella *du Pape mal informé au Pape mieux informé*. Mais afin de poursuivre son appel, il fallut selon le stile de la Cour de Rome, se

 faire

1642. faire prémiérement absoudre de la censure encouruë. Cela fut accordé, à condition que le Duc & la Cantecroix se sépareroient de corps & d'habitation. Ils n'obéïrent qu'en partie. Le commerce criminel continua secrétement, & la Dame acoucha d'un fils, connu depuis dans le monde sous le nom du Prince de Vaudemont. Après de nouvelles poursuites, Innocent X. successeur d'Urbain prononça enfin une sentence définitive, par laquelle il déclara le prétendu mariage du Duc & de la Cantecroix, nul & invalide. Telle fut la fin de cette longue & scandaleuse affaire.

Les Espagnols insultent à Rome l'Evêque de Lamégo Ambassadeur de Portugal, & les François le défendent.

Birago, Historia della Disunione del Regno di Portogallo. Lib. IV. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Historie di Gualdo Priorato.

Ce n'étoit pas sans raison que le Pape demandoit que le Viceroi de Naples ne lui donnât point d'ombrage. Quelques troupes Espagnoles s'étoient avancées vers les frontiéres de l'Etat Ecclésiastique; soit que les Ministres de Philippe outrez de ce que l'insulte faite à l'Evêque de Lamégo Ambassadeur de Portugal leur avoit si mal réüssi, voulussent menacer le Pape du ressentiment de leur Maître; soit que se défiant des Barberins, ils craignissent qu'il n'y eût de la collusion entre le Pape & le Duc de Parme, & qu'après un accommodement feint ou véritable, les Conféderez, les Barberins, & les François ne vinssent avec Farnése fondre sur le Roiaume de Naples, pendant que le Prince Thomas de Savoie & le Duc de Longueville envoié pour succéder au Duc de Bouillon mis en prison par ordre du

du Roi de France, attaqueroient le Milanois. Voici quel fut le grand vacarme dont l'Evêque de Lamégo fut la cause innocente à Rome. Les Espagnols le commencérent & ne s'en tirérent pas avec honneur. Le Prélat desespérant d'obtenir du Pape la reconnoissance du nouveau Roi de Portugal, résolut de visiter en cérémonie ce qu'on nomme *le Sacré Collége*, & d'exposer à chacun des Cardinaux desintéressez la justice des prétensions de la Maison de Bragance. Il commence donc par le Cardinal Lanti Doien. Le Marquis de Los Velez Ambassadeur d'Espagne attentif à toutes les démarches des Portugais, pressa vivement le Cardinal François Barberin de ne permettre pas que l'Evêque de Lamégo marchât en si grande pompe à Rome, & dit nettement que si cela continuoit, il arriveroit du bruit, & que le Pape en auroit du chagrin. La plainte du Marquis aiant été rapportée à la Congrégation des Cardinaux nommez pour les affaires du Portugal, on ne jugea pas à propos de défendre à l'Evêque de marcher dans Rome. On régla seulement quel seroit son cortége & le nombre de ses estaffiers. On l'avertit encore de tirer exactement les rideaux des portiéres de son carosse, en sorte qu'on ne le distinguât point quand il seroit dedans.

1642. *Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.*

L'Ambassadeur d'Espagne mécontent de ce qu'on laisse mêmes cette liberté à un Prélat qu'il auroit voulu faire chasser de Rome, prend la résolution de l'insulter

1642. s'il le rencontre en chemin avec les rideaux du carosse non tirez, formalité que l'Evêque de Lamégo ne se mettoit pas trop en peine d'observer. Le 20. Août étant allé au palais du Duc de Ceri, où logeoit le Marquis de Fontenai-Mareuil Ambassadeur de France, il arriva que Los Velez vint dans le voisinage rendre visite au Cardinal Roma. Quelqu'un avertit l'Ambassadeur d'Espagne que celui de Portugal étoit chez Fontenai. Après avoir concerté avec son Majordome, Los Velez envoie chez lui, fait venir un carosse plein de pistolets qu'on distribue à ses gens, remonte dans le sien, & ordonne que si le Prélat passe avec les rideaux de son carosse tirez, on ne lui dise rien. Qu'en cas qu'ils soient ouverts & qu'il ne s'arrête pas pour faire honneur au Ministre de son véritable Souverain, on coupe les jarrets aux chevaux de l'Evêque. L'Ecuier de celui-ci s'apperçut heureusement que l'Ambassadeur d'Espagne avoit quelque dessein en tête. Il l'examine, & détâche quelqu'un pour suivre ceux que Los Velez envoioit à son palais, & pour rapporter ce qu'il aura remarqué. L'Espion vint dire incontinent qu'on avoit mis un grand nombre d'armes à feu dans un carosse, qui alloit joindre celui de l'Ambassadeur d'Espagne.

Dans ce même temps Pacheco Agent de Portugal étoit chez le Cardinal François Barberin, qui lui demanda des nouvelles de la santé de l'Evêque de Lamégo.

Elle

Elle est fort bonne, graces à Dieu, répondit 1642.
Pacheco. *Il est allé rendre visite à l'Ambassadeur de France*. Le Cardinal inquiet ordonne sur l'heure, qu'on aille dire à son frére Antoine, d'envoier incessamment une partie des soldats qui sont à sa disposition, afin de prévenir le désordre qui ne manquera pas d'arriver, si l'Ambassadeur d'Espagne rencontre celui de Portugal. Antoine étant allé à la chasse, Fachinetti Prélat de sa maison, court à l'endroit où est le Marquis de Los Velez, lui parle de diverses affaires, & l'arrête, afin d'empêcher qu'il ne rencontre l'Evêque de Lamégo. Expédient pris mal à propos, qui causa, dit-on, tout le désordre. Si on n'eût point retenu l'Espagnol, selon toutes les apparences, il seroit rentré chez lui sans rencontrer le Portugais. François Barberin non content d'envoier chez son frére, chargea Pacheco d'aller promptement dire à l'Evêque de Lamégo, de se retirer avant la nuit, afin d'éviter les mauvais desseins que les Espagnols pouroient avoir. Tout cela suppose que le Cardinal Patron savoit que Los Velez devoit être ce jour-là dans le quartier de l'Ambassadeur de France. Quoi qu'il en soit, Pacheco trouve l'Evêque de Lamégo déja dans la cour du logis de Fontenai, dont il avoit pris congé. On rentre, on consulte quelque temps. Le Marquis ordonne à ses gens de prendre les armes, & de se tenir prêts à escorter l'Ambassadeur de Portugal, qui de son côté, fait ve-

1642. nir un de ses carosses plein de mousquets, & envoie dire à tous les Portugais qu'on poura trouver, d'acourir promptement à son secours. Tant d'allées & de venuës furent remarquées dans une ville, où chacun refléchit sur ce qui se passe, s'informe de tout avec soin, & aime à débiter ses conjectures. Le bruit se répandit ainsi qu'on alloit voir quelque chose d'extraordinaire, & que le jour ne se passeroit pas sans combat. Les Portugais & les Catalans armez, venoient de tous côtez au palais de l'Ambassadeur de France. Spada Gouverneur de Rome averti de ce qui se dit, envoie le Prévôt & ses *Sbires*, canaille poltrone, qui n'osa se montrer pour empêcher qu'on ne se battît, quoiqu'ils fussent plus de cent.

Sur le soir, l'Evêque de Lamégo monte résolument dans son carosse avec Pacheco & quelques Gentilshommes, & prend le chemin de la Place Navone où est son logis, acompagné de Portugais, de François & de Catalans. Après avoir passé une ou deux ruës, on rencontre l'Ambassadeur d'Espagne, qui voiant le nombre & la résolution de ceux qui escortoient l'Evêque de Lamégo, se repent de s'être tant engagé. *Que ferons-nous?* dit-il à ceux qui étoient dans son carosse. *On ne peut reculer honnêtement. Avançons. Arrête, arrête,* crient les Castillans aux Portugais. *Arrêtez vous-mêmes,* répondent fiérement ceux-ci. On tire incontinent un grand nombre de coups de mousquet de

part

part & d'autre, ſans qu'on puiſſe diſcerner qui a commencé. Le cocher de Los Velez ſauva la vie à ſon maître & à ceux qui étoient avec lui dans le caroſſe. En tirant fortement la bride en arriére, il fit cabrer les chevaux qui reçurent les coups de mouſquet, & en furent tuez. Le Marquis auſſi brave dans les ruës de Rome que dans le champ de bataille entre Barcelone & Montjouï, ſort promptement de ſon caroſſe, non par les portiéres, mais par derriére, & marchant, comme on dit, à quatre pieds, ſe gliſſe entre les rouës, & s'enfuit éperdu & ſans chapeau dans une boutique voiſine, & de là au palais du Cardinal d'Albornoz. Vargas Officier Caſtillan ſoûtenu de quelques-uns de ſa nation, tâcha de s'approcher du caroſſe de l'Evêque de Lamégo, pour le tuer: mais il fut bravement repouſſé. Le Prélat retourne ſur ſes pas au palais de l'Ambaſſadeur de France, & de là au ſien; trop fier pour donner aux Caſtillans ſujet de lui reprocher qu'il n'a oſé aller coucher chez lui. Il y eut pluſieurs gens tuez ou bleſſez de part & d'autre. Tous les Hiſtoriens conviennent que les Eſpagnols furent plus maltraitez que les autres. Le Cardinal Antoine averti que tous les partiſans de la Maiſon d'Autriche couroient au palais du Marquis de Los Velez, envoia des gens de pied & de cheval pour en garder les avenuës, auſſi bien que celles du palais de l'Evêque de Lamégo, & pour em- 1642.

1642. pècher qu'il n'arrivât un plus grand désordre.

Cependant les Miniſtres de France, de Portugal & d'Eſpagne, le Pape mème, ſe plaignoient chacun de leur còté. Urbain crioit qu'on avoit perdu le reſpect dû à ſa Souveraineté; Los Velez, que les Barberins étoient cauſe du déſordre, en permettant que l'Envoié d'un rebelle & d'un uſurpateur vint à Rome inſulter au Roi Catholique; Fontenai-Mareuil & l'Evèque de Lamégo, que la violence des Eſpagnols étoit contraire au droit des gens, & à la ſainteté de l'azile d'une ville qui doit être la patrie commune de tous ceux qui reconnoiſſent le Pape, & particuliérement des Evèques. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne enragé de s'ètre ſi mal tiré d'intrigue, faiſoit plus de vacarme que les autres, & ſe préparoit à ſortir de Rome. Les Cardinaux Roma & Sachetti vinrent le prier de la part du Pape de ſuſpendre ſa réſolution. Il différa ſon départ de quelques jours, & promit de demeurer, pourvû qu'on obligeât l'Evèque de Lamégo à s'en aller. Les Barberins n'aiant oſé le contenter de peur d'irriter la Couronne de France, Los Velez ſort de Rome & ſe retire à Aquila dans le Roiaume de Naples. Les Cardinaux d'Albornoz, de la Queva, & de Montalte, allérent à Freſcati & à Tivoli dans l'Etat Eccléſiaſtique. L'Ambaſſadeur de Portugal fit alors ſa derniére tentative pour obtenir une audience ſolennelle, & préſenta un mémoi-

re

re en maniére de requête à Urbain. Ses instances furent inutiles. *Le Pape*, disoient ses neveux, *est en guerre ouverte avec le Duc de Parme. On se gardera bien de s'en attirer une autre de la part du Roi d'Espagne*. Cela leur paroissoit d'autant plus à craindre que le Viceroi faisoit filer des troupes vers la frontiére de l'Etat Ecclésiastique. Après quelques informations juridiques sur l'affaire du 20. Août, l'Evêque de Lamégo fut déclaré ce qu'on appelle *irrégulier*, à cause des meurtres commis par son ordre, disoient les Canonistes. On vouloit lui ôter ainsi tout accès auprès du Pape & des Cardinaux, & le réduire à la nécessité de prendre le parti de la retraite. Il le prit en effet. Quelqu'un raconte que l'Ambassadeur d'Espagne à Venise, suborna des assassins pour le tuer à Ligourne. Mais le Grand-Duc de Toscane averti de l'infame & noir complot, donna de si bons ordres pour la seureté du Prélat Portugais, qu'il s'embarqua & vint à Lisbone sans courir aucun risque de la part des ennemis du Roi son maître.

1642.

Les brouilleries entre le Roi & le Parlement d'Angleterre augmentent.

Passons pour la derniére fois aux affaires d'Angleterre. Il faut dire quelque chose de l'origine d'une guerre civile allumée dans ce Roiaume huit ou neuf mois avant la fin du Régne dont j'achevé l'Histoire, & qui dura plusieurs années après. Evénement fatal à Charles, dont il seroit désormais inutile de commencer le détail. Dénué de gens habiles, & capables

1642. bles de ménager ses intérêts dans la Chambre des Communes, & de s'y opposer aux efforts de ses ennemis, il prit la résolution de gagner par des emplois considérables, Falkland Seigneur dont le titre étoit en Ecosse, & le Chevalier Colepeper Député de la Province de Kent. Il donna donc au prémier la charge de Sécretaire d'Etat, que le Chevalier Vane avoit auparavant, & à l'autre celle de Chancelier de l'Echiquier, que Pym prétendoit obtenir, dès que le feu Comte de Bedford son ami, sous lequel il auroit eu le prémier emploi, seroit fait Grand Thrésorier du Roiaume. Mais la mort de ce Seigneur renversa les espérances de Pym, qui continua de s'opposer si ouvertement au Roi, que bien loin de penser à l'avancer, il crut devoir punir un ennemi trop violent & trop opiniâtre. Charles n'auroit-il pas mieux fait de dissimuler, de sacrifier encore son juste ressentiment à son propre repos & à celui de ses sujets, & d'ôter au Parti Puritain un Chef aussi dangereux que puissant? Quoi qu'il en soit, Sa Majesté ne pouvoit choisir deux meilleurs Ministres, si nous en croions le Comte de Clarendon leur intime ami. Elle lui offrit un emploi dans ce même temps. Mais il la pria de trouver bon qu'il ne l'acceptât pas, & lui remontra qu'il la serviroit plus utilement dans la Chambre Basse. C'étoit apparemment quelque Magistrature, qui l'auroit obligé de se trouver réguliérement à la Haute, où

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book. Ludlow's Memoirs. Sir Philip Warwick's Memoirs.

où les prémiers Juges d'Angleterre sont 1642.
appellez, afin que les Seigneurs les puissent consulter en cas de besoin. Ne croioit-il point l'emploi au dessous de lui ? Ne se voioit-il point avec peine moins avancé que ses amis ? Le Roi sembla craindre que cette modestie ne fût affectée. *Je trouverai quelque occasion de vous donner une plus ample récompense*, repartit-il d'un air fort obligeant.

Falkland, dit le Chancelier d'Angleterre, *fut extraordinairement surpris quand on lui déclara le dessein que Charles avoit formé de l'avancer. Desintéressé au dernier point, & content d'être fidéle au Roi, autant que son devoir & les loix l'y obligeoient, il ne cherchoit pas autrement à se rendre agréable au Ministére. Son respect pour les Parlemens étoit extrême : il les regardoit comme le plus ferme appui de la justice, qu'il aimoit tant, qu'il ne pouvoit souffrir que les personnes les plus élevées dans le monde, entreprissent de la violer. S'il parut en ce temps-ci disposé à traverser les projets de la Chambre Basse, ce ne fut qu'après avoir certainement connu les mauvaises intentions des Chefs du Parti dominant. Son peu d'expérience dans les affaires le fit hésiter sur la proposition du Roi. Il craignit de n'être pas assez propre à la charge qu'on lui offroit. Deux autres considérations l'arrêtérent.* Que sai-je, *disoit-il*, si le monde ne s'imaginera pas, que c'est par une ambition secréte, que je me suis opposé à la Cour, & que je

l'ai

1642. l'ai voulu réduire à la nécessité de me gagner? Le Roi s'attend peut-être qu'en reconnoissance d'un bienfait signalé, je me dévouerai aveuglément à ses volontez. C'est ce que je ne ferai jamais. *Falkland aimoit tant la vérité, qu'il n'étoit pas capable de la moindre dissimulation, ni d'insinuer aux gens qu'il auroit pour eux certaine complaisance contraire à ses intentions. Cela lui paroissoit le mensonge le plus indigne d'un honnête homme.* Plût à Dieu que ceux qui se vantent sans façon de prendre pour principe de leur conduite cette détestable maxime, qu'il ne coûte pas plus de dire, *oui*, que de dire, *non*, voulussent suivre cet excellent modéle.

L'Historien qui nous donne un portrait si avantageux de Falkland, & que rien ne nous empêche de recevoir comme ressemblant, s'applaudit avec raison de lui avoir enfin persuadé d'accepter la charge de Sécretaire d'Etat. *Mylord*, lui remontra Hyde, *vôtre refus causeroit un trop grand préjudice aux affaires du Roi. On croira dans le monde que vous condamnez absolument sa conduite, & que vous évitez de servir un maître qui exigeroit de vous des choses incompatibles avec l'austére vertu dont vous faites profession. Quel avantage pour le Roi & pour la patrie, si vous servez Sa Majesté abandonnée de tous ceux qui lui peuvent donner de salutaires conseils! Vous trouverez de fréquentes occasions de lui découvrir la triste situation de ses affaires, & les dangers dont l'Angleterre est menacée.*

cle. Le Roi ne les apperçoit pas bien. Vous 1642.
préviendrez les pernicieux desseins de ceux qui le portent malignement à augmenter le mécontentement de ses sujets. On ne vous soupçonnera jamais d'avoir acheté ses gratifications par des bassesses indignes. La bonne opinion qu'on a de vous dans la Chambre des Communes, vous rend plus propre qu'aucun autre à y servir utilement Sa Majesté. Clarendon ne donne pas de si grans éloges au Chevalier Colepeper. Il dit seulement que ce Gentilhomme d'un esprit fort pénétrant & d'une mémoire prodigieuse, affectoit de ne parler qu'à la fin des délibérations de la Chambre Basse, qu'il recueilloit exactement ce qui s'étoit dit de part & d'autre, & qu'il appuioit son sentiment de raisons si claires, si solides, qu'il obligeoit les autres à s'y rendre. Chose d'autant plus singuliére, qu'il avoit fort peu d'agrémens dans sa personne & dans son élocution. De maniére que s'il l'emportoit sur les autres, ce n'étoit que par la force de la raison, ou par une assez grande confiance, qui en imposoit. Qualité d'un grand usage à ceux qui cherchent à entrainer la multitude.

Les deux nouveaux Conseillers d'Etat auroient été plus utiles à Charles, s'il eût moins écouté les insinuations de Digby son intime confident, depuis que devenu suspect & odieux au Parti Puritain, par sa harangue contre la condamnation irréguliére du Comte de Strafford, dont il

1642. il étoit auparavant un des plus ardens accusateurs, il se fut accommodé avec la Cour. Ce Seigneur fils du Comte de Bristol, se distingua par ses rares qualitez. Beau, bien fait de sa personne, éloquent, agréable dans la conversation, à cela près que ses maniéres paroissoient trop affectées, habile en tout ce qu'une personne de sa naissance doit savoir, Digby eût été fort propre aux grandes affaires, si sa vanité, son ambition, & la bonne opinion qu'il avoit conçuë de son propre mérite, ne l'eussent rendu incapable de les ménager avec dextérité & de les faire heureusement réüssir. Les différends de son pére avec le Duc de Buckingham à l'occasion du voiage de Charles en Espagne, obligérent Digby à mener une vie retirée à la campagne, & le chagrinérent contre le Roi & ses Ministres. Choisi membre de ce Parlement, il se lia étroitement avec les Chefs du Parti Puritain, & ne témoigna pas moins d'animosité qu'eux, contre le Comte de Strafford, & contre tous les autres qui avoient eu part au gouvernement. Dégoûté à la fin des violences de Pym & des gens de la même faction, il se sépara d'eux avec tant d'éclat, qu'ils devinrent ses irréconciliables ennemis. Il offrit alors ses services au Roi, qui content de ce que Digby découvrit des intrigues de Pym & de ses amis, les accepta volontiers. On le tira de la Chambre Basse, où il ne pouvoit plus désormais être utile, & il fut appellé à la Haute,

Haute, grace que les Rois accordent quel- 1642.
quesfois aux fils des Seigneurs. Le nouveau Pair s'y distingua bien-tôt, & sa faveur à la Cour lui attira un assez grand nombre d'amis, tels que sont ceux qui cherchent à se bien mettre auprès du Prince.

Digby contribua beaucoup à l'avancement de Falkland, de Colepeper & d'Hyde. Le prémier supportoit avec peine ses défauts. Aussi rigide, aussi grave que Caton, il ne s'accommodoit pas d'un Courtisan trop vain, & trop leger. Les deux autres plus complaisans, tâchoient de lui inspirer de bons sentimens, & de le détourner de ses projets trop hardis. Les choses allérent assez bien, tant qu'il écouta leurs avis. Mais son grand défaut, c'étoit de se représenter les entreprises les plus épineuses, comme faciles, & de ne considérer pas assez les obstacles qu'il pouroit rencontrer. Rien ne l'arrêtoit, dès qu'il s'étoit une fois mis en tête, qu'il lui seroit glorieux de les avoir surmontez. Prévenu que tous les gens sages approuveroient ses desseins, il les communiquoit rarement, de peur qu'un autre ne partageât avec lui l'honneur de l'exécution. Un tel confident ne convenoit guéres à Charles, trop porté de lui-même à prendre de soudaines résolutions, & à s'effraier, quand il trouvoit de la résistance.

Le Chevalier Balfour Lieutenant de la Tour de Londres avoit de si grans engagemens

1642. gemens avec les Puritains, à qui les gens de la Cour donnoient le sobriquet de * *Têtes rondes*, que Charles crut devoir l'ôter de ce poste, où il étoit important à Sa Majesté, de mettre un homme de confiance. Digby lui conseille imprudemment d'en gratifier le Chevalier Lunsford, qui avoit servi en France, & que Digby étoit bien-aise de rendre dépendant de lui. Pym & ses gens irritez exhortent incontinent leurs amis de la ville de Londres à présenter une requête à la Chambre Basse, où ils la prieroient de s'emploier, afin que Lunsford homme de mauvaise réputation, & capable d'augmenter, disoit-on, les soupçons & les fraieurs des habitans, fût ôté de la Tour. Une requête mendiée eut bien-tôt son effet. Le nouvel Officier est flétri, & déclaré suspect sur le chapitre de la Religion. *Les marchands*, crioit-on, *confieront-ils jamais à sa garde l'or & l'argent qui se portent à la Tour, afin de le convertir en monnoie courante?* C'est là qu'elle se fabrique. *Il faut proposer aux Seigneurs de se joindre à nous, pour prier le Roi d'ôter la Lieutenance donnée à Lunsford, & pour lui recommander un meilleur sujet.* C'étoit le Chevalier Coniers. La Chambre Haute persuadée qu'il appartient au Roi de remplir les emplois qui sont à sa nomination, & que le Parlement n'a pas droit de lui marquer ceux qui sont plus au gré de l'une ou de l'autre

* Les Presbytériens affectoient alors de porter les cheveux fort courts & coupez en rond.

l'autre Chambre, rejette la propoſition incivile des Communes. Pour arrêter les clameurs de celles-ci, Sa Majeſté met le Chevalier Byron Gentilhomme d'un mérite reconnu à la place de Lunsford. Ce dernier ne leur fut pas plus agréable. On ne ſe pouvoit fier à lui; il avoit refuſé d'obéïr à l'ordre que la Chambre Baſſe lui avoit envoié de comparoître devant elle. Pourquoi tant de détours? Que ne diſoit-on rondement que Byron étoit trop attaché à la perſonne du Roi? Mais une ſi grande ſincérité n'étoit pas encore de ſaiſon. Nouvelles inſtances aux Seigneurs, afin que les deux Chambres ſupplient conjointement Sa Majeſté d'ôter la Lieutenance à Byron, & de la donner à Coniers qu'elles lui recommandoient. Inflexibles dans leur réſolution de ne ſe mêler point de ce qui ne les regarde pas, ils rejettent une ſeconde fois la propoſition des Communes. 1642.

Quelle fut, bon Dieu! la chaleur des Puritains, dans l'affaire de la Lieutenance de la Tour donnée à Lunsford! Si nous les en voulons croire, on le mettoit dans ce poſte, en conſéquence d'une conſpiration formée de livrer la Tour de Londres aux Papiſtes, afin de faciliter leur projet de renverſer la Religion établie par les loix. Pym & ſes amis indignez, diſoient-ils, de l'indolence des Seigneurs & de leur refus de ſe joindre à la Chambre Baſſe, l'engagent à dreſſer un acte de proteſtation, où elle déclare que ſi les Seigneurs

per-

1642. persistent à refuser de la seconder dans le juste dessein de prévenir la ruïne entiére du Roiaume, le sang qui sera répandu, & les maux dont l'Angleterre se verra infailliblement accablée, ne pouront être imputez qu'à la négligence des Seigneurs, qui ne veulent pas avoir égard aux instances des Communes. L'acte aiant été porté à la Chambre Haute, le plus grand nombre des Seigneurs jugea qu'il falloit prendre du temps pour refléchir sérieusement sur ce qu'il contenoit. L'examen de la protestation fut donc remis à quelques jours de là. Ce délai qui paroissoit un honnête refus déplut à vingt ou vingt-deux Seigneurs du Parti Puritain. Ils protestent contre. *Les conséquences leur en paroissent si dangereuses*, disent-ils, *qu'ils craignent de s'en rendre responsables.* Cela est si frivole, que j'ai peine à m'imaginer que des gens d'esprit aient été capables de prendre une terreur panique. Ils avoient certainement quelque raison secréte d'éloigner Lunsford mis par Digby, & d'appuier les Communes dans le dessein de traverser les projets d'un déserteur du Parti Puritain, qui devenoit Favori. Les signatures qu'on a conservées nous apprénent les noms des principaux Seigneurs opposez à la Cour, & liez avec les Communes. Les Comtes de Northumberland, d'Essex, de Pembrock, de Bedford, de Warwick, de Holland, de Carlile, de Suffolk, de Clare, de Bullingbrook, de Niewport, & de Stamford, le

Vicomte Say, & neuf Barons entre lesquels on trouve Wharton, Spencer, & Kimbolton, ou Mandeuil, fils du Comte de Manchester. Le Roi étoit particulièrement irrité contre celui-ci, comme je le rapporterai incontinent. Il fallut bien céder à la fin. Tel étoit l'artifice ordinaire de Pym & des gens de sa faction. Opiniâtres à demander en même temps au Roi plusieurs choses contraires aux droits de sa Couronne, ils le mettoient dans la nécessité de les leur accorder toutes, les unes après les autres, pour se délivrer de leurs clameurs importunes, & pour prévenir les maux dont ils le menaçoient. Dans les derniers jours du mois de Janvier de cette année, il mit ainsi leur Coniers à la place de Byron. 1642.

Voici quel étoit dès-lors le projet des prétendus Réformateurs de l'Eglise & de l'Etat, comme le Comte de Clarendon le prouve authentiquement. Que la Reine Henriette ne se mêleroit ni des affaires d'Etat, ni de la distribution des emplois. En cela, ils avoient raison. Car enfin, Charles trop complaisant à son épouse bigotte & entêtée du Papisme, fit des fautes considérables, & causa du préjudice à la Religion Protestante. Qu'en présence des deux Chambres du Parlement, la Reine s'engageroit par un serment solennel, dont la formule seroit dressée par cette Assemblée, à ne donner aucun conseil, & à ne s'emploier point en ce qui regarderoit la distribution des emplois importans,

1642. Que tous les membres du Conseil Privé de Sa Majesté, & les Ministres dans les païs étrangers, seroient ôtez, ou rappellez, & qu'aucun ne leur pouroit succéder, à moins qu'il ne fût recommandé au Roi par les deux Chambres du Parlement, & qu'il n'eût prêté serment que la Reine n'avoit agi, ni directement, ni indirectement en sa faveur. Que Charles ne pouroit marier ses enfans à des Papistes, ni même à des Protestans, sans le consentement des Communes & des Pairs du Roiaume. Qu'excepté la Princesse Marie engagée au jeune Prince d'Orange, aucun des enfans du Roi ne pouroit passer la mer sans le consentement du Parlement, & qu'il seroit défendu à toutes personnes de les acompagner en ce cas, sous peine de léze-majesté. Que les Pairs Papistes n'auroient plus droit de séance à la Chambre Haute. Que le Parlement travailleroit à la réformation du gouvernement de l'Eglise & de la Liturgie. Que l'omission de quelques cérémonies ne pouroit être punie, jusques à ce que le grand ouvrage de la réformation fût achevé. Qu'aucun membre de la Chambre Basse ne passeroit à la Haute, & ne seroit fait Pair du Roiaume, sans le consentement des Communes, à moins que ce ne fût par droit de succession. Que le Roi ne créeroit désormais un Pair d'Angleterre, que du consentement des deux Chambres. Que les membres des Communes qui durant le présent Parlement avoient été appellez

à la

à la Chambre Haute, n'y pouroient opiner, à moins que les deux Chambres n'en demeuraſſent d'accord. Qu'aucun Seigneur, ni aucun Gentilhomme de la Chambre Baſſe, ne pouroit obtenir un emploi, ni perdre celui qu'il avoit, ſans le conſentement de la Chambre, dont il étoit membre. Que ceux que le Roi avoit avancez durant le préſent Parlement, ſeroient privez de leurs nouvelles dignitez. Enfin que Sa Majeſté ne donneroit aucune charge militaire, ni le gouvernement d'aucune place forte, qu'à ceux qui lui ſeroient recommandez par le Parlement. 1642.

Voilà comme ces francs Républicains méditoient, non ſeulement de ſe venger de Digby, de Falkland & de Colepeper; mais encore de ſe rendre auſſi, peut-être plus puiſſans que le Roi, & de le réduire avec le temps à la condition du Doge de Veniſe. Ces remarques ſerviront à juſtifier la mémoire d'un Prince, dont la droiture & la piété doivent couvrir les fautes qu'il a commiſes moins par malice, que par infirmité. Un Gentilhomme Anglois, qui ſe vante brutalement *d'avoir eu l'honneur* d'être du nombre de ſes Juges, a l'audace de ſoûtenir, que Charles brouillé avec ſon Parlement, en aiant appellé au ſort des armes, on a pû légitimement le condamner à la mort, comme coupable du ſang répandu dans une guerre civile allumée par ſon opiniâtreté. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi des

1642. gens sans caractére & sans autorité, ont pû lui donner des Juges à leur fantaisie, & contre les loix fondamentales de l'Angleterre. Qu'il me soit seulement permis de demander, comment il étoit responsable du sang répandu, & des maux que cause une guerre civile de quelques années. Pourquoi Charles tira-t'il l'épée? Ne fut-ce pas afin de conserver les droits les plus incontestables de sa Couronne, qu'on lui enlevoit sous des prétextes frivoles, avec autant d'injustice, que de violence?

Le Roi d'Angleterre fait accuser de léze-majesté un Pair de son Roiaume & cinq Gentilshommes de la Chambre des Communes.

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.

De leur propre aveu, les Chefs du Parti Puritain se trouvoient fort embarassez au commencement de cette année 1642. Le monde ouvroit enfin les yeux, & ceux qui aimoient sincérement le bien de la patrie, se déclaroient pour le Roi & souhaitoient la fin d'un Parlement, où des esprits turbulens & factieux vouloient dominer. De maniére que Charles l'auroit pû congédier, à la pluralité des voix dans les deux Chambres, si moins crédule aux insinuations de Digby, il n'eût achevé de gâter ses affaires, & donné de trop grans avantages à ses ennemis, par une entreprise formée à contretemps, & fort mal concertée. On ne sait pas bien comment son confident lui mit dans l'esprit, que s'il faisoit accuser de léze-majesté quelques-uns des principaux Puritains, il trouveroit dans la Chambre Haute assez de gens disposez à les condamner. Qu'il se vengeroit ainsi de ses ennemis avec éclat, & qu'il jetteroit une telle

telle épouvante dans tout le Parti, qu'on 1642.
le verroit dissipé en fort peu de temps. Trompé par sa juste indignation, & par l'impatience de réprimer l'audace de ceux qui projettoient de le dépouiller de son autorité légitime, le Roi goûte une proposition d'ailleurs conforme à son humeur. Il crut devoir ménager les grans Seigneurs déclarez contre lui. On auroit eu trop de peine à les perdre. Peut-être aussi que plus reservez & plus attentifs à leurs démarches, ils ne donnoient pas tant de prise que Kimbolton. Charles résolut de l'attaquer seul dans la Chambre Haute. Il n'eut pas de si grans égards pour les Chefs du Parti Puritain dans la Basse. * Le Procureur Général eut ordre d'en accuser cinq au nom de Sa Majesté; Denzil Hollis, Arthur Hasterig, Jean Pym, Jean Hambden, & Guillaume Stroud. Il n'auroit pas été difficile de convaincre ces Messieurs d'actions criminelles de léze-majesté devant des Juges équitables & desintéressez. Du moins selon la nouvelle Jurisprudence établie dans les procédures contre le Comte de Strafford, si aucune de leurs actions en particulier, n'eût été un véritable crime de léze-majesté, en les combinant toutes, on en auroit trouvé plus d'un, & des plus crians.

Mais une affaire si délicate, & capable de soulever tout le Parlement, devoit être concertée & conduite avec une extrême prudence. Il falloit éviter soigneusement

 la

* Attorney General.

1642. la moindre démarche contraire aux loix. C'est à quoi Charles mal conseillé ne fit pas assez d'attention. La bonne politique permettoit-elle qu'on accusât tant de gens à la fois? Hasterig & Stroud n'avoient nulle considération dans leur Parti: mais ils ne manquoient ni de parens, ni d'amis, disposez à les défendre. Joindre aux trois autres ces deux Gentilshommes d'un mérite plus que médiocre, c'étoit leur faire trop d'honneur. Enfin Kimbolton ne faisoit pas assez grande figure dans la Chambre Haute. Si on n'eût attaqué aucun de ses membres, peut-être qu'elle se seroit moins intéressée pour ceux de la Basse, qu'on eut tort de n'accuser pas devant leurs Juges naturels. Ils n'étoient point Pairs du Roiaume: quelle nécessité y avoit-il donc de porter leur affaire à la Chambre Haute? Le privilége du Parlement ne s'étendant point jusques au crime de léze-majesté, on pouvoit poursuivre Pym & les autres membres de la Chambre des Communes; mais ce devoit être dans une Cour de Justice ordinaire. Le Comte de Clarendon prétend que le Roi y auroit trouvé plus de déférence, & plus d'équité. Ces Messieurs se sentoient si bien coupables d'avoir formé des projets criminels, qu'après le rétablissement de Charles II, Hollis avouoit de bonne foi qu'il méritoit alors d'être sévérement puni, & que le Roi avoit raison de vouloir lui faire couper la tête. Bien en prit donc à ce Gentilhomme, de ce que l'affaire fut mal

mal entamée, & de ce que ses complices 1642.
soulevérent le peuple en sa faveur.

Quoi qu'il en soit des raisons bonnes où mauvaises, que Charles put avoir de suivre aveuglément le conseil du seul Digby, Edouard Herbert Procureur Général demande audience le 3. Janvier aux Seigneurs, entre dans leur Chambre, & déclare qu'il apporte de la part du Roi certains chefs d'accusation contre Kimbolton & les cinq Gentilshommes de la Chambre des Communes que je viens de nommer. Les voici. Qu'ils avoient projetté de renverser les loix fondamentales du gouvernement d'Angleterre, de dépouiller le Roi de son autorité, & d'attribuer aux sujets de Sa Majesté un pouvoir tirannique & arbitraire; pris à tâche de décrier la conduite du Roi & de la rendre odieuse au peuple; exhorté l'armée à lui desobéïr, & à se déclarer pour leur parti; animé une Puissance étrangére, c'est-à-dire, les Conféderez d'Ecosse, à faire irruption en Angleterre; tenté d'épouvanter le Parlement; usé de moiens violens, afin de contraindre cette Assemblée à seconder leurs mauvais desseins; soulevé la populace contre le Roi & le Parlement; conspiré de faire la guerre à Sa Majesté, & qu'ils l'avoient actuellement commencée. Ce que j'ai rapporté ci-dessus, prouve que l'accusation n'étoit pas sans fondement. Herbert requit ensuite pour le Roi, que la Chambre Haute nommât des Commissaires, afin de recevoir & d'examiner les dé-

1642. positions des témoins qui seroient produits, & qu'elle prît soin de s'assurer des personnes accusées.

Les Seigneurs extrèmement surpris d'une pareille procédure, ne savoient quel parti prendre. Kimbolton effraié protestoit de son innocence, & demandoit humblement la permission de se justifier. Si dans cet instant quelqu'un eût parlé vivement pour le Roi, & pressé les Seigneurs d'ordonner du moins que Kimbolton fût arrèté, ils auroient eu peine à s'en dispenser. Mais au lieu de cela, Digby mème qui devoit s'intriguer plus que tout autre, afin que l'entreprise qu'il avoit suggerée à son Maître, commençât bien, demeure tranquille, parle à l'oreille de Kimbolton assis auprès de lui, fait semblant de n'avoir rien sçu, & de condamner la procédure. *Le Roi*, dit cet homme habile dans l'art de dissimuler, *est fort mal conseillé. L'affaire sera plus difficile, qu'il ne se l'imagine. Je voudrois savoir qui l'a porté à l'entreprendre. Il faut que j'aille à la Cour, afin d'en prévenir les suites fâcheuses. Je m'adresserai directement à Sa Majesté.* Digby sort de la Chambre Haute, & laisse faire les Seigneurs, qui bien-aises de gagner du temps, nomment des Commissaires, pour chercher dans leurs régitres ce qui s'est fait autrefois en des occasions semblables, & envoient avertir la Chambre Basse, de l'accusation intentée contre cinq de ses membres. Elle en savoit déja quelque chose. On y étoit venu dire,

dire, que des gens appofoient de la part 1642.
du Roi, le fcellé dans les maifons de Hollis, d'Hafterig, de Pym, d'Hambden & de Stroud: que leurs cabinets, leurs coffres, leurs papiers, étoient déja fcellez. Le Parti Puritain faifoit grand bruit là-deffus, & crioit que c'étoit une chofe manifeftement contraire aux priviléges du Parlement.

Un Sergent d'armes la maffe à la main, paroît incontinent à la porte de la Chambre des Communes, & demande à parler de la part du Roi à l'Orateur. On le fait entrer. Il déclare que Sa Majefté lui a expreffément commandé de fommer l'Orateur de lui livrer les cinq Gentilshommes accufez, & de les faire arrêter comme coupables de léze-majefté. Le Sergent fe retire pour un temps, & Falkland, Colepeper, & deux autres, font chargez de dire au Roi, que la demande faite de fa part à la Chambre Baffe, eft d'une extrême importance, & qu'elle regarde les priviléges du Parlement, & par conféquent de toutes les Communes d'Angleterre. Après de férieufes réflexions, la Compagnie ne manquera pas d'informer Sa Majefté avec le refpect qui lui eft dû, & auffi promptement que l'importance de l'affaire de poura permettre, de la réfolution qui fera prife. Que cependant les cinq Gentilshommes feront toûjours prêts à répondre aux accufations légitimement intentées contr'eux. L'Orateur s'adreffant à chacun d'eux en particulier,

1642. leur ordonne de se trouver tous les jours exactement à la Chambre. On continuë de parler du scellé mis chez eux par deux Chevaliers. On résout de faire arrêter ceux-ci, quoiqu'ils aient seulement exécuté l'ordre que le Roi leur en avoit donné. Ce n'est pas tout. On déclare que si quelqu'un ose désormais mettre le scellé dans la maison d'aucun particulier de la Chambre Basse, les Officiers établis pour la seureté publique, le saisiront à la prémiére réquisition de celui qui se plaindra d'une pareille violence, & que si on veut l'arrêter, il aura droit de se défendre à force ouverte, & d'implorer le secours de ses amis. Pym & les quatre autres ne manquérent pas de prendre chacun la copie d'une délibération qui leur étoit si favorable, & qui les autorisoit à prendre les armes en cas de besoin contre les Officiers & les soldats, que Sa Majesté pouroit envoier pour les arrêter. Chacun, disoit-on dans cette délibération, étoit obligé de prêter main forte aux cinq accusez, en conséquence de la protestation dont j'ai parlé ci-dessus. Elle fut à peu près dressée sur le modéle de la ligue signée en Ecosse. Chacun y juroit de défendre la liberté du peuple & les priviléges du Parlement contre tous ceux qui entreprendroient de les violer. Telles furent les prémiéres étincelles de l'embrasement général qui désola toute l'Angleterre peu de temps après.

Le

Le lendemain 4. Janvier, un certain Capitaine Langrish aiant ouï dire aux Officiers de la garde du Roi à Whithall, que Sa Majesté devoit aller ce jour-là bien acompagnée à la Chambre des Communes, s'échappa promptement & vint en donner avis à Westminster. La chose parut d'autant plus croiable, que la Comtesse de Carlile sœur du Comte de Northumberland, Dame d'esprit, fort avant dans les intrigues de la Cour, & devenuë après la mort du Comte de Strafford, bonne amie, pour ne pas dire maîtresse de Pym, l'avoit averti que ce jour-là on feroit tous les efforts imaginables pour arrêter les cinq Gentilshommes accusez. Le Comte de Clarendon prétend que ce fut un nommé Murry qui donna l'avis, sur la confidence que Digby son ami lui avoit faite du dessein de Charles. Quoi qu'il en soit, la Chambre Basse prie incontinent les cinq Gentilshommes de se retirer, afin de prévenir le désordre qui pourroit arriver, en cas que le Roi les fît saisir par les gens de sa suite, s'il les appercevoit dans la Chambre. Le seul Stroud fit difficulté de sortir. Mais le Chevalier Earle son ami le tira par force hors de l'assemblée. Charles étoit déja dans la Cour du palais de Westminster, accompagné de ses halebardiers, de ses Gentilshommes *Pensionaires*, du Prince Robert Palatin son neveu, & de quelques Officiers de guerre, qui l'avoient suivi depuis Whithall. Il laisse à la porte de la 1642.

1642. Chambre Basse les gens de sa garde ordinaire & les autres ; leur ordonne de se tenir dans le respect, & de l'attendre en repos ; entre dans la Chambre avec le seul Prince Robert, jette les yeux de tous côtez en marchant, pourvoir si ceux qu'il veut arrêter, y sont ; s'avance jusques à la chaire de l'Orateur ; lui dit, *Monsieur l'Orateur, vous voulez bien me prêter vôtre place pour un peu de temps*, y monte, s'assied, & continuë de chercher des yeux les gens, pour lesquels il commettoit mal à propos, & sa personne, & son autorité.

Messieurs, dit-il alors, *je suis fâché d'avoir été obligé de venir ici. Je vous envoiai hier un Sergent d'armes, avec ordre d'arrêter quelques personnes de vôtre corps, que j'avois commandé d'accuser du crime de léze-majesté. J'attendois d'être obeï ; & non pas de recevoir une excuse de vôtre part. Je veux bien vous déclarer que je conserverai vos priviléges plus soigneusement qu'aucun de mes prédécesseurs. Mais vous devez savoir aussi, que les gens coupables de léze-majesté ne s'en peuvent légitimement prévaloir. Je suis donc venu reconnoître moi-même, si aucun de ceux que je vous ai marquez, se trouve ici présent. Car enfin, tant que des sujets mal-intentionnez seront parmi vous, je ne dois pas espérer, que vous vous conduisiez avec autant de droiture & de fidélité, que je le souhaite de tout mon cœur. Je les veux avoir quelque part qu'ils puissent être.*

Les

Les oiseaux se sont envolez, autant qu'il me paroît. Mais j'attens que vous me les envoirez dès qu'ils reviendront ici. Je vous donne ma parole de Roi, que je n'userai d'aucune violence. On les poursuivra selon les loix établies. C'a toûjours été mon intention. Il parloit sincérement. La suite le prouvera certainement. *Puisque je ne puis exécuter ce qui m'amenoit ici*, ajoûta le Roi, *je prendrai cette occasion de vous repéter une chose que j'ai dite plus d'une fois. C'est que je suis constamment résolu à maintenir tout ce que j'ai fait en faveur & pour le bien de mes sujets. Je ne vous détournerai pas plus long-temps. Il me suffit de vous avoir avertis que j'attens que vous m'enverrez les personnes accusées, dès qu'elles paroîtront ici. Autrement je poursuivrai mon chemin, & ferai ensorte de les trouver.* Puis s'adressant à l'Orateur de la Chambre qui étoit aux pieds de sa chaire, *quelqu'un d'eux est-il ici?* lui demanda Charles. *En voiez-vous un, ou plusieurs? Où sont-ils donc? Sire*, répondit l'Orateur en se mettant à genoux, *je ne dois me servir ici ni de mes yeux, ni de ma langue, qu'autant qu'il plaît à la Chambre de me l'ordonner. Je ne suis que son serviteur. C'est-pourquoi je supplie très-humblement Vôtre Majesté, de trouver bon que je ne réponde pas autrement à ce qu'il lui a plu de me demander.* Charles se léve alors, & sort de la Chambre. Les esprits y étoient en si grand mouvement, que plusieurs se mirent à crier assez haut pour 1642.

1642. être entendus de Sa Majesté, *priviléges, priviléges.* On s'ajourne au lendemain, & tous se retirent interdits, ou irritez.

Les Seigneurs parurent effraiez, quand on leur rapporta ce qui s'étoit passé dans la Chambre Basse. Le Comte d'Essex que certains mécontentemens jettérent dans le Parti opposé au Roi, mais homme d'honneur & assez bien intentionné dans le fonds, jusques à ce qu'il se fût laissé entrainer par le torrent, sembla pour lors revenir de ses préjugez, & craindre sérieusement les suites d'une démarche si éclatante. *Milords*, dit-il, *Ceci nous regarde particuliérement. Rendons nous médiateurs entre le Roi & le peuple. Cherchons quelqu'expédient pour tirer d'intrigue les personnes accusées.* Les amis du Comte dans le Parti Puritain, l'empêchérent de poursuivre. Quelqu'un lui remontra si vivement, qu'il n'y avoit rien à craindre pour des gens qui se défendroient fort bien sans l'intervention de la Chambre Haute, qu'il *se mocqua lui-même* de la fraieur qu'il avoit témoignée. Preuve certaine, qu'il donna un avis aussi sage que salutaire, moins par raison, que par humeur & par esprit de parti. Au lieu de se mocquer de lui-même, il devoit insister sur ce qu'il avoit proposé. Sa réputation & son crédit auroient attiré un grand nombre de Seigneurs, & leur Chambre devenuë médiatrice entre le Roi & celle des Communes, auroit pû prévenir les malheurs de la

la guerre civile, dont l'Angleterre étoit 1642.
trop visiblement menacée.

Pour achever de rendre Charles odieux au peuple, les Puritains apostent certaines gens qui déposent, qu'il avoit amené à Westminster plusieurs gens armez. Qu'un des Officiers qui attendoient ses ordres à la porte de la Chambre des Communes, banda son pistolet, & dit, *je sai fort bien viser au but. Soiez sûrs que je n'en manquerai pas un.* Que d'autres criérent; *Que la peste étouffe tous ces gens des Communes. Il se faut saisir des accusez, & les faire pendre sans autre forme de procès. On réduira bien-tôt la Chambre Basse.* D'où les amis de Pym & des autres, vouloient conclure, que si le Roi eût trouvé les accusez, il les auroit enlevez à force ouverte, & que les Officiers & les soldats de sa suite, prétendoient faire main basse sur tous ceux qui se seroient opposez à une telle violence. Il n'est pas impossible que quelques emportez qui purent suivre le Roi, & acourir sans son ordre à Westminster, n'aient parlé mal à propos. Mais il est certain d'un autre côté, qu'il n'eut jamais dessein de procéder autrement que par les voies légitimes. En voici une preuve convaincante. Digby au desespoir d'avoir engagé son Maître dans une affaire, d'autant plus embarassante, que les accusez s'enfuirent d'abord à Londres, comme pour se mettre sous la protection de la ville, qui à l'instigation de leurs amis, se déclaroit

1642. roit pour eux, dit alors au Roi: *Je sai où ils sont. Permettez moi seulement, Sire, d'y aller avec quelques Officiers fidéles & zélez pour le service de Vôtre Majesté. Nous lui livrerons ses ennemis morts, ou vifs.* Naturellement éloigné des voies de fait, Charles rejetta la proposition. Que sait-on si son confident, peut-être disciple de Machiavel, ne blâma point la clémence & la droiture du Roi, dans une affaire, où il s'agissoit de soûtenir son honneur & son autorité? Pour moi, je louërai d'autant plus volontiers des sentimens dignes d'un Prince Chrétien, que dans le temps même qu'il épargnoit des sujets dangereux, & disposez à tout entreprendre contre leur Souverain, leurs émissaires, malgré la vigilance & l'activité de Gourney Maire de Londres, Magistrat bien intentionné, excitoient la populace à se mettre sous les armes, & crioient de la maniére du monde la plus séditieuse, que Charles venoit à la tête de *ses Cavaliers*, pour mettre la ville en cendres. C'étoit le sobriquet que les *Têtes rondes* donnoient de leur côté aux gens de la Cour, mieux mis & d'un meilleur air, que des Presbytériens refrognez & fanatiques.

Après avoir inutilement demandé au Maire & au Conseil de la ville de Londres, que

C'est bien la chose du monde la plus surprenante que le Roi, qui devoit déja sentir, qu'en suivant les conseils imprudens de Digby, il se commettoit mal-à-propos, ait voulu dès le lendemain s'exposer à un nouvel affront, & aller à Londres

dres demander lui-même au Maire & au Conseil de la ville, que les accusez fussent remis entre ses mains. Le souvenir de la soûmission & de l'attachement que le Maire & les habitans lui témoignérent à son retour d'Ecosse, le porta peut-être à croire qu'ils ne voudroient pas lui desobéïr en cette rencontre. Digby le lui insinuoit. En passant par la ville, il se put appercevoir que les bruits répandus malignement par ses ennemis, avoient fait d'étranges impressions sur les esprits. Au lieu des acclamations ordinaires, il entendit crier par tout : *Priviléges du Parlement, priviléges du Parlement.* On jetta même dans son carosse un papier qui contenoit une exhortation séditieuse & fanatique au peuple : *A vos tentes, ô Israël*, y disoit-on, *à vos tentes.* Charles arrive à la maison de ville, & y parle de la sorte au Maire & aux gens du Conseil assemblez, selon l'ordre qu'il leur avoit envoié. *Messieurs, je viens demander certaines personnes que j'ai accusées de léze-majesté, & qui prétendent, comme je le conjecture, se mettre ici à couvert des poursuites commencées. Je ne croi pas qu'aucun homme de bien veuille m'empêcher de les prendre. Leurs crimes & leurs infidélitez sont extrêmes. J'espére que vous m'aiderez à les faire juger selon les loix. Puisque des gens mal-intentionnez cherchent à me rendre suspect, & me décrient comme un fauteur de la Religion Papiste, je veux bien vous jurer en foi de Roi,*

1642.

Kimbolton & les autres soient remis entre ses mains, le Roi d'Angleterre abandonne sa capitale.

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs of the Duke of Hamilton. III. Book.

que

1642. *que je ne le suis point, & que je ne le serai jamais. Je poursuivrai de tout mon pouvoir tous ceux qui s'opposent, ou qui s'opposeront aux loix, sans aucune distinction, Papistes, ou Schismatiques séparez de l'Eglise Anglicane. Je maintiendrai la vraie Religion Protestante que mon pére a professée, & j'y demeurerai toute ma vie inviolablement attaché. Je suis bien fâché d'apprendre*, dit-il encore, *que vous avez je ne sai quelles craintes, & que vous vous imaginez être en danger. Pour moi, je me repose tellement sur vôtre affection, & sur vôtre fidélité, que je suis venu ici presque sans aucune garde.* Puis se tournant vers un des Officiers, qui paroissoit moins bien intentionné pour son service: *Monsieur le Sherif*, lui dit-il, *je m'invite à diner aujourd'hui chez vous.* Il y alla en effet, & s'en revint extrêmement mortifié à son palais de Whitehall. Le peuple fut plus tranquille dans les ruës, lorsque Sa Majesté y passa.

Bien loin d'avoir égard à la demande du Roi, le Maire & les gens du Conseill de la ville, lui présentent une requête, où après avoir remontré sans façon, que leurs craintes ne sont pas sans fondement, depuis que la révolte des Irlandois Papistes est fomentée au dedans & au dehors du Roiaume d'Angleterre; que le gouvernement de la Tour de Londres est ôté à des gens d'honneur & de confiance; qu'on fortifie Whitehall d'une maniére qui ne s'est point encore vûë; que les habitans

de Londres qui passent auprès, sont insultez & maltraitez ; que la mesintelligence entre le Roi & le Parlement est entiére ; que les priviléges de la Chambre Basse ont été violez par la maniére dont Sa Majesté y est entrée ; que l'Angleterre, la Religion Protestante, & la ville de Londres sont menacées d'une ruïne totale : après cette préface, dis-je, on supplie le Roi, de concourir avec le Parlement pour la prompte délivrance des Protestans Irlandois, de mettre la Tour de Londres entre les mains de quelques Officiers, sur la fidélité desquels on se puisse reposer ; d'éloigner de Whitehall & de Westminster les soldats suspects & inconnus, d'y placer pour la seureté de sa personne Roiale & du Parlement, une garde généralement approuvée ; de laisser Kimbolton & les autres en liberté, & de ne les poursuivre que d'une maniére conforme aux priviléges du Parlement. Quoique la requête parût dressée par des gens du Parti Puritain, on ne se put dispenser d'y répondre doucement, de garder de grans ménagemens avec les Magistrats de la ville, & de se justifier sur les reproches qu'ils faisoient avec autant de hardiesse que de dureté. Pour sauver les apparences par une résolution plûtôt feinte que véritable, de soûtenir sa démarche, le Roi fait publier le lendemain un ordre précis à tous les Magistrats, & à tous les Officiers d'arrêter Kimbolton & les autres accusez, & de les conduire à la Tour de 1642.

1642. de Londres. Ils se tenoient enfermez par bienséance dans une maison de la ville. Tout le monde la connoissoit. Mais ils ne craignoient pas que personne eût la hardiesse de les y venir chercher.

Nonobstant sa constance affectée, Charles sentoit des angoisses mortelles, & ne savoit comment se tirer des embaras, où sa facilité à suivre des conseils imprudens le jettoit. Falkland, Colepeper & Hyde, furent extrèmement indignez de l'avantage que Sa Majesté donnoit à ses ennemis, dont la fierté & l'arrogance considérablement augmentées, déconcertoient tous les membres de la Chambre Basse bien intentionnez pour le Roi. Dans leur prémier chagrin, Falkland, & ses deux amis, pensérent à ne se mêler plus de ce qui se feroit au Parlement. *On ne manquera pas*, se disoient-ils l'un à l'autre, *de nous imputer des choses, qui ne nous ont point été communiquées, & que nous condamnons absolument.* Ils se seroient retirez tous trois, & auroient paru rarement à la Chambre Basse, comme un d'eux le rapporte dans son Histoire, si touchez de l'état pitoiable du Roi, ils n'avoient cru que l'honneur & la conscience ne leur permettoient pas de l'abandonner. Hyde le servit fort utilement. Laborieux, habile, pénétrant, versé dans les loix & dans les affaires du Parlement, il dressa si bien les actes publiez depuis sous le nom de Sa Majesté, que les gens de bon goût les lisoient avec beau-

coup

coup plus de plaiſir & de ſatisfaction, que 1642.
tout ce qui venoit de la Chambre des Communes. Son ſtile étoit un peu trop diffus ; cela paroît dans ſon grand ouvrage. Mais il ſavoit admirablement bien démaſquer Pym & les autres Républicains. On ne pouvoit ni mieux découvrir leurs différens intérêts & leurs vûës ſecrétes, ni prouver plus ſolidement la juſtice des propoſitions du Roi. Quelques-uns le blâmérent de s'acommoder trop au temps, & de n'appuier pas aſſez fortement les droits & les prétenſions légitimes de ſon Maître. *Nôtre meilleure plume*, diſoit un Seigneur Anglois zélé ſerviteur de Charles, en parlant d'Hyde, *nous fera plus de mal que de bien.* Si ce cenſeur eût voulu refléchir ſur la conjoncture du temps, & ſur la diſpoſition préſente des eſprits, bien loin de blâmer la condeſcendance d'Hyde écrivant ſous le nom d'un Prince contre lequel on ſouléve tout un Roiaume, il auroit loué ſa prudence & ſa dextérité. Il n'en faut pas trop exiger, quand il s'agit de ramener de gens ſoupçonneux & aigris. L'Hiſtoire du Comte de Clarendon trouve encore de pareils critiques. Elle fait tort à la réputation de celui en faveur duquel elle eſt écrite, dit-on. Mais quoi ? Un Hiſtorien ne doit-il pas raconter ſincérement la vérité ? S'il y a quelque choſe à redire dans cet ouvrage excellent d'ailleurs, c'eſt qu'il excuſe, & qu'il pallie un peu trop en certaines rencontres, la mau-

1642. vaise conduite du Roi. On ne peut assez détester la fureur envenimée des opiniâtres & injustes persécuteurs de Charles, ni la rage de ses barbares meurtriers. Mais il ne faut pas s'imaginer aussi, qu'un Prince puisse tomber en tant de disgraces, sans se les attirer du moins en partie par des fautes criantes & presqu'inexcusables.

La prémiére fois que les Communes s'assemblérent après le 4. Janvier, elles ne s'arrètérent pas fort à l'accusation intentée contre leurs membres. La maniére dont le Roi entra dans la Chambre, sembloit les irriter plus que toute autre chose. *Nous déclarer hautement*, crioient quelques-uns, *qu'il veut faire prendre ceux qu'il accuse, par tout où il les trouvera, n'est-ce pas nous insinuer qu'il les auroit enlevez à main armée du milieu de nôtre assemblée, s'il les y eût rencontrez? Quelle plus grande atteinte peut-on donner à nos priviléges?* D'autres aussi mutins, mais plus modérez en apparence, faisoient semblant de ne s'intéresser qu'à ce qui regardoit leur Chambre en général. *Jusques à ce que tout soit calmé de part & d'autre, nous ne serons point ici en seureté*, remontroient-ils. *La fraieur est généralement répanduë dans la ville. Les bons Anglois se déclarent pour nous. Ne seroit-il point à propos d'y choisir un endroit, où nous pourions nous assembler sans rien craindre? Les habitans s'offriront d'eux-mêmes à nous garantir de toute sorte*

de

de violence. La chofe ne parut pas prati- 1642.
quable. On ne pouvoit changer l'endroit marqué dans la convocation du Parlement, fans le confentement du Roi & de la Chambre Haute. Charles & les Seigneurs auroient demandé que le Parlement fût transféré dans quelqu'autre ville. Et c'eft ce que les Communes craignoient. L'appui de la nombreufe populace d'une capitale leur étoit d'un trop grand fecours. Voici l'expédient dont elles s'aviférent. Les féances furent interrompuës pour quelques jours, on nomma des Commiffaires qui fe devoient affembler dans la ville, afin d'examiner tranquillement, difoit-on, les mefures qui fe pouvoient prendre dans la fituation préfente des affaires, & de rapporter leurs délibérations à la Chambre, lors qu'elle reprendroit fes féances ordinaires. Tous les membres eurent la liberté de fe trouver, s'ils le vouloient, à cette affemblée particuliére. Les cinq Gentilshommes accufez n'en uférent pas. Outre qu'il falloit garder quelque bienféance, on étoit bien-aife de témoigner, qu'on ne fe croioit pas dans une entiére feureté, & d'animer davantage la multitude déja fort échauffée.

L'artifice réüffit. Les mariniers en corps viennent préfenter une requête fignée de mille d'entr'eux, où ils offrent de pourvoir à la feureté des Commiffaires & des autres membres du Parlement, qui fe rendront par eau à l'endroit de l'affem-

1642. blée. L'offre eſt acceptée: on leur recommande d'avoir des armes à feu propres & bien préparées, & de faire la garde ſur la riviére depuis Weſtminſter juſques au pont de Londres. Si la Chambre des Communes peut légitimement armer ainſi des gens, & leur aſſigner des poſtes, j'en laiſſe la déciſion à ceux qui ſavent les loix d'Angleterre. Les apprentifs de la ville vinrent pareillement offrir leurs ſervices pour la ſeureté du Roi & du Parlement, diſoient-ils. Quelle ridicule & ſéditieuſe comédie! On remercia fort honnêtement ceux-ci de leur bonne volonté. Le Préſident de la Commiſſion les pria de ſe tenir en repos, parce que la milice de Londres devoit faire la garde autour de la maiſon, où les Commiſſaires tenoient leurs ſéances. La capitale ſe déclarant de plus en plus en faveur de la Chambre des Communes, Charles réſolut de ſortir de Londres le 10. Janvier, de ſe retirer dans ſa maiſon d'Hamptoncour, & d'aller conduire à Douvre la Reine Henriette, qui s'y devoit embarquer pour la Hollande, ſous prétexte de mener la Princeſſe Marie leur fille au jeune Guillaume de Naſſau ſon époux. Le but principal du voiage, c'étoit de tenter, ſi par le moien de Frederic Henri Prince d'Orange pére de Guillaume, on pouroit obtenir quelques ſecours des Etats Généraux des Provinces-Unies, en cas que Charles ſe trouvât dans la néceſſité d'emploier la force des armes, pour réduire

des

des gens disposez à une révolte ouverte contre leur Souverain. Il projettoit d'aller de Douvre dans les Provinces Septentrionales d'Angleterre, afin de s'éloigner du Parlement, de s'approcher de l'Ecosse, & de prendre là les mesures qu'il jugeroit convenables à la situation de ses affaires. Il avoit accordé tant de choses aux Ecossois, & ceux-ci firent alors de si belles promesses à un Roi qui se dépouilloit & de son bien & de son autorité pour les gagner, que Sa Majesté se flatta peut-être, qu'ils se joindroient volontiers à elle dans une guerre, où ils s'enrichiroient. Si telle fut véritablement la pensée de Charles, il se trompoit étrangement. Les Presbytériens d'Angleterre étoient trop étroitement liez avec ceux d'Ecosse. Il le put reconnoître dans les mémoires, où les Commissaires du Parlement d'Edimbourg offroient leur médiation au Roi, & à la Chambre des Communes, pour le rétablissement de la bonne intelligence entre Sa Majesté & le Parlement d'Angleterre. Bien loin de la vouloir servir & l'aider à se tirer d'intrigue, les prétendus médiateurs exhortoient sous main les Chefs du Parti Puritain à insister constamment sur l'abolition de l'Episcopat en Angleterre, & sur l'établissement de la discipline Presbytérienne. 1642.

Avant son départ de Londres, Charles envoia ordre au Comte d'Essex son Grand Chambellan, & au Comte d'Holland pré-

1642. mier Gentilhomme de sa chambre, de le suivre à Hamptoncour. Essex se disposoit à obéir comme le devoir de sa charge l'y obligeoit. Mais Holland l'en détourna. *Croiez-vous*, *Mylord*, lui dit-il, *qu'après les engagemens que nous avons pris l'un & l'autre, avec ceux que le Roi perdroit absolument, si on le laissoit faire, nôtre vie soit en seureté à Hamptoncour? Ne nous mettons point à sa discrétion, & demeurons avec ceux qui ne nous défendront pas moins vigoureusement que Mylord Kimbolton & les autres accusez.* Non content de se rendre aux insinuations malignes d'un homme qui ne cherche qu'un compagnon de sa desobéïssance, & à qui les remords de sa conscience ne permettent pas de paroître devant un bienfaicteur qu'il trahit depuis long-temps, Essex qui pouvoit tout attendre du Roi s'il eût voulu oublier certains ressentimens, & se donner à lui, acompagne Holland, va trouver les Commissaires des Communes assemblez à Londres, & leur fait bassement la cour. Ravis de ce que deux prémiers Seigneurs de la maison du Roi l'abandonnent pour se joindre à eux, ces Messieurs reçoivent Essex & Holland avec toutes les marques possibles de distinction & de reconnoissance. Les deux Comtes venant à refléchir ensuite, que leur refus de suivre Sa Majesté, pouroit être fort mal interprété dans le monde, pensent à en couvrir la honte, en se faisant ordonner par la Chambre des Seigneurs, de

de se trouver réguliérement aux séances du Parlement, où leur présence étoit plus nécessaire qu'à la Cour, à cause des affaires importantes qui se traitoient dans la Chambre Haute. Après cela Essex & Holland prient le Roi de vouloir bien leur pardonner, s'ils n'ont pas suivi Sa Majesté comme elle le leur avoit commandé. On leur ôta leurs charges, dont ils remirent les marques extérieures, à celui qui les leur vint redemander de la part du Roi. 1642.

Le 12. Janvier, on ramena en triomphe au Parlement qui reprenoit ses séances au palais de Westminster, Kimbolton, Hollis, Hasterig, Pym, Hambden, & Stroud. Acompagnez des Sherifs & de la milice sous les armes, & suivis d'une multitude infinie de peuple, qui crioit, *priviléges du Parlement, point d'Evêques, point de Pairs Papistes*, les six accusez vont reprendre leurs places, Kimbolton à la Chambre Haute, & les cinq autres à la Basse. En passant près du palais de Whitehall, plusieurs demandérent à la porte, d'un air insultant; *qu'est donc devenu le Roi avec ses Cavaliers? Où est-il allé?* Un certain Capitaine Skyppon qui avoit servi en Hollande, bon Officier, & irréprochable dans ses mœurs, mais ennemi déclaré de l'Eglise Anglicane, commandoit la milice, en qualité de *Major Général*; nouvelle charge créée en sa faveur, par des gens sans caractére & sans autorité. La Tamise étoit cou-

On raméne en triomphe au Parlement Kimbolton, & les cinq Gentilshommes de la Chambre des Communes, & le Roi se désiste de l'accusation intentée contr'eux.

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. *Book.*

1642. verte de barques & de bateaux longs avec de petites piéces d'artillerie, des banderolles, & le pavillon de la ville de Londres, comme s'il eût été question d'aller se battre sur la riviére. Les gens de la milice & les mariniers portoient, les uns au bout de leurs picques, les autres sur leurs chapeaux, ou sur la poitrine, des copies imprimées de la protestation faite & signée en forme de ligue l'année précédente, pour la défense de la Religion & des droits du Parlement.

Dès qu'Hollis & ses collégues eurent repris leurs places à la Chambre Basse; ils exaltérent le zéle de la ville de Londres pour le Parlement. Et parce qu'il étoit certain que les habitans avoient fait durant les séances des Commissaires, plusieurs choses punissables selon les loix, on remontra qu'en reconnoissance de ces témoignages extraordinaires d'affection, les deux Chambres devoient prendre la ville sous leur protection, & empêcher qu'un zéle irrégulier en certaines choses, mais estimable dans le fonds, ne fût un jour sujet à des recherches criminelles selon la rigueur de la loi. On fait entrer incontinent les deux Sherifs dans la Chambre des Communes. L'Orateur les remercie du soin qu'ils ont pris pour la seureté des accusez & des Commissaires de la Chambre Basse, promet aux habitans une entiére indemnité pour tout ce qu'ils ont fait en cette occasion, & déclare qu'il n'y a rien qui ne soit louable &

con-

conforme aux loix. Les mariniers furent 1642.
pareillement remerciez, & le nouveau *Major Général* Skyppon eut ordre de venir tous les jours garder le palais de Westminster avec le nombre de gens armez, qu'il jugeroit suffisant pour la seureté du Parlement. Avant que de sortir de Londres, l'assemblée des Commissaires de la Chambre Basse avoit déja déclaré que tout ce que les habitans de la ville firent, disoit-on, pour la défense du Parlement, pour la conservation de ses priviléges & pour la seureté de ses membres, étoit légitime, & conforme à l'obligation contractée par la souscription de la protestation, dont j'ai parlé ci-dessus, & que quiconque oseroit inquiéter le moindre habitant sur cette affaire, devoit être puni comme ennemi du bien public. Si sous prétexte de maintenir leurs priviléges violez par le défaut de certaines formalitez, par le scellé mis dans la maison de cinq Gentilshommes de leur Chambre, & par la maniére inusitée dont Charles y entra, les Communes ne donnérent pas des atteintes criminelles à l'autorité Roiale, & ne se rendirent pas véritablement coupables de léze-majesté, laissons en le jugement aux personnes équitables, & plus versées que nous dans les loix d'Angleterre. Les Seigneurs gardérent de plus grans ménagemens, & en usérent avec beaucoup plus de prudence. Contens de condamner ce qu'il y avoit d'irrégulier dans la procédure commencée par ordre du

 Roi,

1642. Roi, ils ne voulurent ni envoier des Commissaires à Londres, ni approuver authentiquement ce qui s'étoit fait dans la ville.

Le Roi effraié de ce que non seulement sa capitale, mais encore les provinces de Buckingham, d'Essex, & quelques autres, se déclarent ouvertement pour la Chambre des Communes, pense aux moiens de prévenir les suites fâcheuses du mouvement extraordinaire, que les sinistres interprétations données à ses démarches, peuvent causer dans tout le Roiaume. Il fait donc savoir aux Communes, que s'étant apperçu que d'habiles Jurisconsultes doutent de la validité de l'accusation intentée, il veut désormais prendre une autre voie, & poursuivre les accusez de la maniére qui sera jugée la plus juridique. Il assure encore les deux Chambres, qu'il ne prend pas moins à cœur la conservation de leurs priviléges, que celle des siens propres, de sa Couronne & de sa vie. Sa Majesté leur proteste enfin dans un autre écrit, qu'elle n'a jamais pensé à donner la moindre atteinte à leurs droits, & que si on lui montre que cela est arrivé par mégarde, il est disposé à y remédier selon que le Parlement le jugera convenable. Il semble que les deux Chambres devoient être contentes d'une déclaration si honnête. Mais par une jalousie peut-être trop affectée & trop opiniâtre, de la conservation de leurs priviléges, elles soûtiennent hardiment au Roi, qu'aucun membre du Parlement

ne

ne peut être, ni accusé, ni poursuivi criminellement, sans le consentement de la Chambre, où il a droit de séance. Le Comte de Clarendon ne paroît pas convenir de la justice de cette prétention. Il ne m'appartient pas de l'examiner. Pour fermer la bouche à des gens si entêtez, Charles leur fait savoir qu'il se désiste entiérement de l'accusation intentée contre Kimbolton & les cinq Gentilshommes de la Chambre Basse, & qu'il est disposé à donner une amnistie générale pour tout ce qui concerne cette affaire. 1642.

La raison principale, sur quoi les Communes appuioient leur prétension, qu'aucun membre de la Chambre Basse ne pouvoit être accusé, ni poursuivi criminellement sans leur consentement, c'est, disoient-elles que le Roi pouroit insensiblement dissoudre un Parlement, en accusant ceux qui le composent les uns après les autres. Le Chancelier d'Angleterre remarque judicieusement là-dessus, que ceux qui faisoient cette objection frivole, devoient considérer que selon leurs propres principes, ils pouvoient anéantir en quelque maniére la Chambre Haute. Car enfin, ils prétendoient qu'elle devoit emprisonner tous les Seigneurs que la Basse s'avisoit d'accuser de léze-majesté. De cette maniére, les Communes avoient ôté tout d'un coup douze ou treize Evêques de la Chambre Haute. Rien ne les auroit donc empêchées de la réduire aux seuls Pairs du

1642. Parti Puritain, par des accusations successivement portées contre tous les autres. Tant il est vrai que l'esprit de parti aveugle étrangement, & que les gens qui veulent cacher leurs mauvais desseins, sous le prétexte spécieux de maintenir la liberté du peuple, exercent le plus souvent un pouvoir purement arbitraire. On n'en trouve que trop d'exemples dans le Parlement, dont je raconte les prémiéres entreprises.

Que des hommes aussi emportez, aussi opiniâtres que les Chefs des *Têtes rondes*, n'aient pas été contens d'avoir obligé le Roi à sortir de Londres & à se désister des poursuites commencées contre les accusez, je n'en suis pas surpris. Mais que les Seigneurs ordinairement plus modérez & plus prudens que les personnes d'un rang inférieur, se soient encore joints à la Chambre Basse, c'est-à-dire, à Pym & à ceux de son parti, pour achever de chagriner un Prince désolé, solitaire, & abandonné de tout le monde dans son château de Windsor; c'est une chose qui paroît presqu'incroiable. On le presse avec une hauteur extraordinaire de nommer ceux qui lui ont conseillé d'accuser Kimbolton & les autres, afin qu'ils soient punis du tort fait à la réputation d'un Pair du Roiaume, & de cinq Gentilshommes de la Chambre Basse. Sa Majesté ne voulant exposer aucune personne de son Conseil, les Communes s'en prénent à Herbert Procureur Général,

ral, qui avoit porté de la part du Roi les chefs d'accusation à la Chambre Haute. On le somme de comparoître devant les Communes. Il est interrogé, & il répond constamment qu'il n'a rien sçu des desseins du Roi, & qu'il a simplement exécuté les ordres de Sa Majesté. On n'a point d'égard à ses moiens de défense. La Chambre Basse prononce que le Magistrat a violé les priviléges du Parlement, que sa procédure est contraire aux loix, & qu'il doit être poursuivi criminellement devant les Seigneurs. On dresse des articles d'accusation contre lui, qui sont incontinent portez à la Chambre Haute. Ce fut en vain, qu'Herbert répliqua aux Communes avec autant de force, que de modestie, & que le Roi déclara dans une lettre écrite pour cet effet le 4. Mars, que son Procureur Général ne lui avoit donné aucun conseil sur l'affaire de Kimbolton & des cinq Gentilshommes, & qu'Herbert ne pouvoit être coupable que d'avoir obéi à Sa Majesté, il fut condamné le 13. Avril par les Seigneurs, jugé incapable d'exercer aucune magistrature, interdit même des fonctions d'Avocat, & confiné dans une prison aussi long-temps qu'il leur plairoit de l'y laisser. 1642.

J'entrerai bien-tôt dans le détail d'une affaire qu'un Evèque d'Angleterre, grand défenseur de la liberté du peuple, quoiqu'il semble avoir varié quelquesfois sur ce chapitre, reconnoit comme la *Bishop of Salisbury his Speech. 1710.*

 cause

1642. cause *d'une véritable rebellion, parce que le Parlement prit les armes, non pour se défendre contre des usurpations injustes, mais pour extorquer du Souverain une loi nouvelle*, qui l'auroit privé d'une de ses plus anciennes prérogatives. On déférera toûjours beaucoup aux lumiéres de ce Prélat : mais il nous permettra, s'il lui plait, de suivre en cette occasion celles du Comte de Clarendon, Historien plus exact & plus versé dans les loix, qui place l'époque de la guerre civile, ou de *la rebellion* aux entreprises violentes & insoûtenables de la Chambre Basse, sous prétexte de maintenir ses priviléges violez dans l'accusation intentée contre Kimbolton & les autres. Le Roi leur reprochoit d'avoir voulu soulever ses sujets contre lui. On voit bien sur quel fondement cela se put avancer. Mais il s'en falloit extrêmement, que les choses n'eussent été portées si loin que dans la suite, lors que ceux qui dominoient dans la Chambre, animérent la milice de la capitale & les mariniers à prendre les armes, & approuvérent que les six accusez fussent conduits de Londres à Westminster par un Officier de nouvelle création, & comme en bataille rangée par terre & par eau. Charles pardonna, ou du moins offrit de pardonner tout ce qui se fit alors, dira-t'on peut-être. Passons cela, je le veux bien. Mais Sa Majesté consentit-elle que les deux Chambres du Parlement ordonnassent aux Shérifs d'assiéger la Tour de

Lon-

Londres ſous la direction du prétendu *Major Général* Skyppon, & d'empècher qu'on y portât, ou qu'on en tirât des armes & des munitions? Approuva-t'elle que le jeune Hotham fût envoié pour ſe ſaiſir de la ville d'Hull dans la province d'York, & des magazins qu'on y avoit faits par ordre du Roi? Permit-il de commander au Gouverneur de Portsmouth, de ne ſouffrir que perſonne n'entrât dans la ville, ou n'en ſortît ſans un ordre précis de Sa Majeſté, *ſignifié par les deux Chambres du Parlement*, diſoit-on par une ironie auſſi ridicule qu'inſultante? Ces trois attentats ſur l'autorité ſouveraine, ſont-ils beaucoup moins crians que celui d'avoir toutes les milices du Roiaume à ſa diſpoſition? C'eſt la nouvelle conteſtation entre Charles & ſon Parlement, dont je parlerai, dès que j'aurai raconté une démarche que ce Prince fit avec une peine extrême, afin de ſe délivrer des inſtances importunes des deux Chambres ſur l'article de la milice & des places fortes. 1642.

Quand les Communes entreprénent une affaire, elles l'abandonnent rarement. De grans obſtacles de la part des Seigneurs, ou du Roi, les peuvent bien arrêter pour un temps; mais elles y reviennent ſi ſouvent & avec une telle opiniâtreté, qu'on eſt à la fin obligé de leur céder. Le Parti Puritain penſa d'abord, comme je l'ai remarqué ci-deſſus, à l'entiére abolition de l'Epiſcopat. La choſe ne paroiſſant pas encore pratiquable, on de- Les Evêques d'Angleterre ſont enfin exclus du Parlement. *Rushworth's Historical*

 manda

1642. manda seulement que les Evêques fussent exclus du Parlement. L'acte en est dressé par les Communes, & rejetté par les Seigneurs. Dès que la conjoncture semble plus favorable, on revient à la charge. Un nouvel acte se propose afin d'ôter aux Ecclésiastiques toute sorte de jurisdiction temporelle, de les rendre incapables d'exercer aucune fonction de judicature, & par conséquent de priver les Prélats du droit d'opiner dans la Chambre des Seigneurs, qui est le souverain Tribunal du Roiaume. Celle-ci fait encore quelques difficultez. Mais enfin, ou intimidée par le peuple soulevé contre les Evêques, ou choquée de la protestation que l'Archevêque d'York & quelques-uns de ses confréres, firent à la fin de l'année précédente, elle passe l'acte qui exclut les Prélats du Parlement. Il fut question ensuite d'obtenir le consentement de Sa Majesté à une loi, qu'elle croioit contraire à la constitution du gouvernement d'Angleterre, & à ses propres intérêts. La Chambre Basse impatiente de ce que Charles différoit de répondre positivement à ses instances empressées, & demandoit du temps pour examiner meurement une affaire si importante, lui remontra que la jurisdiction temporelle des Ecclésiastiques, & le parti que les Evêques formoient dans la Chambre Haute, étoient préjudiciables aux sujets de Sa Majesté; que la bonne correspondance qu'il y auroit entre les deux Chambres, dès que les Evê-

Collections. IV Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book.

Evêques feroient exclus du Parlement, causeroit une joie universelle; que si le Roi vouloit bien passer l'acte dressé pour cet effet, ce seroit un témoignage authentique de la disposition de Sa Majesté à remédier efficacement aux abus introduits dans le gouvernement de l'Etat & de l'Eglise. 1642.

Persuadé que s'il acordoit une pareille demande, il ne pouroit désormais refuser aucune chose à son Parlement, Charles seroit demeuré inflexible, si des gens affectionnez d'ailleurs à son service, dit le Comte de Clarendon qui veut apparemment désigner Falkland & Colepeper; mais séduits par leurs préjugez, & mal instruits des loix fondamentales du Roiaume, n'eussent insinué au Roi que son consentement à l'acte contre les Evêques, étoit l'unique moien de sauver l'Eglise Anglicane. Que le plus grand nombre des Seigneurs & des Gentilshommes de la Chambre Basse seroient si contens de la condescendance de Sa Majesté, qu'on n'insisteroit plus sur aucun autre changement dans la Religion. Que le Parti dominant chez les Communes, chagrin de ne pouvoir obtenir que les Prélats fussent exclus du Parlement, s'opiniâtreroit à demander la suppression entiére de l'Episcopat, & renverseroit le gouvernement de l'Eglise. *Que perdrez-vous dans le fonds, Sire?* ajoûtérent ces politiques. *Les Evêques ne sont-ils pas déja privez de leur droit d'opiner dans la Chambre Haute?*

1642. *te? On ne leur permet plus d'y aller. Douze d'entr'eux sont en prison comme criminels de léze-majesté. Il n'est pas possible de remédier à ce malheur tant que les esprits seront aigris & échauffez. Quand tout sera calmé, en usant de vôtre autorité, & en représentant les moiens illégitimes employez pour priver les Evêques de leurs anciens droits, il sera plus facile de les leur faire rendre, que de les conserver maintenant. Les deux actes qu'on vous presse de passer, ne sont pas d'une égale importance. L'un regarde presqu'uniquement les Evêques; l'autre vous enléve un des plus beaux fleurons de vôtre Couronne. Etes-vous en état, Sire, de les rejetter tous deux? Peut-être qu'en consentant à celui où vous êtes moins intéressé, vous vous dispenserez de passer l'autre? Si Vôtre Majesté se trouve enfin réduite à la triste nécessité de prendre les armes contr'une faction opiniâtre, il faut du moins que ce soit pour vous défendre vous-même, & pour maintenir un droit que les loix vous donnent, & sans lequel vous ne seriez plus Roi. Faire la guerre pour l'intérêt des Evêques, cela seroit trop mal reçu en Angleterre. Car enfin, bien des gens sont persuadez, que la jurisdiction temporelle des Ecclésiastiques est contraire au bonheur & à la tranquillité de l'Etat.*

Charles auroit peut-être tenu bon, si la Reine son épouse ne se fût pas mise de la partie. Soit que ses Prêtres s'imaginassent que la Religion Anglicane perdroit un grand

grand appui par la diminution de l'autorité des Evêques ; soit que la Cour de France conseillât à Henriette d'empêcher que le Roi n'irritât davantage son Parlement ; soit qu'elle voulût appaiser Pym & les gens de son parti qui l'attaquoient sans cesse, de peur qu'ils ne s'opposassent à son dessein d'aller en Hollande, & qu'ils ne soulevassent le peuple contr'elle, la Reine insiste sur les raisons alléguées à Charles, & le détermine à passer l'acte. Cela fut exécuté le 14. Février par des Commissaires qu'il nomma pour cet effet. Bien loin que cette condescendance mal entenduë fût de quelqu'utilité au Roi, elle rendit ses ennemis plus fiers & plus entreprenans. Rien ne leur paroîtra désormais impossible. Ses plus zélez serviteurs, qui n'avoient pû croire qu'il consentît jamais à une nouveauté si préjudiciable à ses intérêts, se défiérent alors de sa facilité. Prévenus qu'il ne refusera plus rien aux importunitez de la Chambre Basse, ils prénent peu de part aux affaires, évitent de se rendre suspects, ou odieux, à un parti trop puissant & trop animé ; ou entrainez par le torrent, ils consentent à ses demandes les plus insolentes. Ceux qui s'intéressoient moins à conserver la Religion, qu'à maintenir l'autorité Roiale, ne se mirent plus en peine de traverser les changemens qu'on proposoit de faire dans le culte & dans le gouvernement de l'Eglise. *L'Episcopat*, disoient-ils au rapport du Comte de Clarendon, 1642.

1642. rendon, *est désormais inutile au Roi. Tirerons-nous l'épée pour empêcher qu'il ne soit entiérement aboli? Il est plus à propos de le sacrifier au bien du Roiaume, & à la réünion des partis. Le droit que les Prélats avoient d'opiner à la Chambre Haute, étoit fort utile au Roi: cela est certain. Les en voilà privez. Toute autre forme de gouvernement Ecclésiastique lui sera désormais aussi avantageuse que l'Episcopat. Pourquoi Sa Majesté s'embarasseroit-elle à le maintenir.* Après que Charles eut passé l'acte, l'Archevêque d'York & ses confréres prisonniers demandérent d'être élargis en donnant caution. Les Seigneurs y consentirent. Mais les Communes furent tellement irritées de ce que cela se faisoit sans leur aveu, que les pauvres Prélats furent remis en prison.

Artifices emploiez pour mettre les places fortes & les milices d'Angleterre à la disposition du Parlement.

Plus je refléchis sur les démarches du Parlement, dont je décris les prémiéres années, plus je me persuade que les Chefs du Parti Puritain dans la Chambre Basse, & quelques Seigneurs liez avec eux, méditérent véritablement de renverser l'ancien gouvernement d'Angleterre, & d'établir je ne sai quelle République, dont le Chef retenant le nom de Roi, auroit encore moins d'autorité que celui de Pologne, & peut-être aussi peu que le Sénat de Venise en laisse à son Doge. Que ce projet fut conçû dès l'ouverture de cette assemblée, je n'ose pas l'assurer positivement. Mais plusieurs de ceux qui la composérent, y vinrent certainement

dans le dessein de faire du moins quelque chose d'approchant & de profiter de toutes les occasions favorables qui se présenteroient. On ne parle d'abord que de réformer les abus du gouvernement de l'Eglise & de l'Etat. Il y en avoit de crians: cela est incontestable. Charles offre d'y remédier. Trop prévenu de l'innocence du Comte de Strafford, il souffre que la conduite de ce Ministre soit recherchée avec une rigueur aussi maligne, qu'injuste. Qu'en arrive-t'il? Le Roi se voit abandonné de tous les gens capables de le servir utilement. Chacun craint le pouvoir & l'animosité des Chefs du Parti dominant dans la Chambre Basse. Habiles à profiter de la fraieur du Roi, & de l'épouvante répanduë dans son Conseil, ils obtiennent le consentement de Sa Majesté à un acte par lequel leur Parlement doit subsister aussi long-temps qu'il plaira aux deux Chambres. Depuis ce jour fatal à l'Angleterre, vous ne trouvez plus que des entreprises continuelles sur l'autorité du Roi & des Seigneurs. De peur que ceux-ci ne se déclarent trop en faveur de Charles, on intimide les uns par la populace artificieusement soulevée; on gagne les autres, en flattant leur ambition, leur avarice, leurs ressentimens contre le Roi & ses Ministres, dont ils se croient desobligez, ou maltraitez.

1642.

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book.

Si les Presbytériens proposent l'abolition entiére de l'Episcopat, ou du moins d'exclure les Evêques du Parlement, ce n'est

1642. n'eſt pas tant afin de retrancher l'orgueil & le faſte du Clergé, & d'obliger les Prélats moins détournez des fonctions de leur miniſtére, à s'y appliquer uniquement, que pour ôter au Roi des gens redevables de leur élevation à ſes bienfaits, & intéreſſez à ſoûtenir ſon autorité, dont la leur dépend abſolument. Une République s'acommode mieux du gouvernement Presbytérien, que de l'Epiſcopat. Certains mouvemens des Papiſtes allarmez de ce qui ſe dit, & de ce qui ſe fait contr'eux dans la Chambre des Communes; la tentative de quelques Officiers imprudens à la vérité, mais trop zélez pour les intérêts du Roi, & pour la conſervation de l'Egliſe Anglicane, au gré des ennemis de l'un & de l'autre; la révolte d'Irlande; tout eſt mis à profit. *La Religion Proteſtante, le Parlement, le Roiaume entier*, crie-t-on, *doivent tout appréhender & du dedans & du dehors. Il y a un parti formé en Angleterre, & appuié par des nations voiſines, pour rétablir le Papiſme, pour caſſer le cou au Parlement*, c'eſt ainſi qu'on s'exprimoit; *& pour nous ſubjuguer. Le commerce eſt ruïné; le peuple eſt réduit à une extrême indigence. Le Roi, ou la Reine du moins fomentent preſqu'ouvertement la révolte des Irlandois. Il n'y a plus de temps à perdre. Le Parlement ne ſe peut diſpenſer de prendre des meſures efficaces, afin de prévenir la déſolation générale dont nous ſommes menacez.* Cette terreur panique

eſt

est artificieusement répanduë dans la capitale & dans les Provinces. Je dis *panique;* car enfin, quoiqu'il y eût à craindre du côté de l'Irlande, il étoit aisé de remédier au mal, si on eût écouté les instances du Roi sur l'importance de réduire au-plûtôt les Irlandois révoltez. Il s'offroit d'aller lui-même en Irlande & de se mettre à la tête de l'armée. Mais outre que ses ennemis étoient bien-aises de le rendre suspect & odieux, en feignant de se défier de sa sincérité, ils ne craignoient rien tant que de le voir armé. De là cet empressement malin des Communes à le prier de demeurer en Angleterre, & à le détourner de passer en Irlande. Pour ce qui est du dehors, quel sujet pouvoit-on avoir d'appréhender les Puissances voisines? La France & l'Espagne occupées, l'une à conquerir, & l'autre à se défendre de tous côtez, recherchoient à l'envi l'amitié de l'Angleterre, plus abondante & plus riche que jamais. Toute l'Europe en étoit convaincuë. 1642.

Ces choses de notoriété publique n'arrètent point le Parti Puritain. Pym & ses amis font ensorte que la ville de Londres & quelques Provinces, présentent des requêtes à la Chambre Basse, pour la prier de faire attention aux maux présens de l'Angleterre, aux disgraces dont elle est menacée, & au besoin de pourvoir promptement à la seureté de la Religion & de l'Etat. Elles sont luës avec applaudissement & des gens apostez crient

qu'il

1642. qu'il faut demander une conférence avec les Seigneurs, leur communiquer ces requêtes, & les exciter à se joindre aux Communes, afin de presser le Roi d'y avoir égard. Pym se charge volontiers de porter les requêtes à la conférence, & de les appuier le plus fortement qu'il lui sera possible. *Vous avez entendu, Mylords, les soupirs & les cris de tout le Roiaume,* dit cet homme artificieux & malin après la lecture des requêtes de la ville de Londres & des Provinces d'Essex & d'Hertford. *Si vous y trouvez des expressions trop vives, pardonnez les à des gens qui sentent le mal dont ils sont accablez, ou menacez. Vous conviendrez de la justice de leurs demandes, après que je vous aurai exposé les divers dangers que nous devons craindre, la triste situation de nos affaires, & les causes principales de la mauvaise administration dont toute la nation gémit. Nos ennemis sont formidables au dehors. Il est vrai que nous sommes en paix avec tous nos voisins. Mais considérez, s'il vous plaît, Mylords, que la seureté d'une nation dépend moins de la disposition présente de ses voisins, que de ses propres forces, & des sages précautions qu'elle prend pour sa conservation. Toute la Chrétienté est en armes, & nous avons de justes raisons de croire que les plus grandes Puissances de l'Europe sont également malintentionnées pour nôtre Religion. Si elles s'accordent une fois entr'elles, leurs armées nombreuses ne seront-elles pas prêtes à nous accabler? Cette seule con-*

considération nous avertit de nous tenir sur nos gardes. Plusieurs de nos fugitifs ennemis de la patrie, ont soin de découvrir sa foiblesse & ses divisions aux Puissances voisines. La France & l'Espagne fomentent la révolte des Irlandois Papistes. Les Officiers & les soldats pris au service du Roi d'Espagne, sont allez en Irlande, & les mêmes Moines Irlandois emploiez par l'Ambassadeur de ce Prince, à faire ces levées, les ont suivies, & exhortent les rebelles à se défendre vigoureusement. Nous avons des avis certains qu'on prépare à Dunkerque & à Nantes des convois pour leur porter des armes & des munitions. Les Papistes d'Angleterre ne sont ni moins actifs, ni moins échauffez que les Irlandois. Il y a une étroite correspondance entre les uns & les autres. Quelque soin que nous prenions de les désarmer ici, ils ont toûjours des magazins & des munitions. Leurs intelligences sont grandes à la ville, & ils trouvent un libre accès à la Cour. Les personnes du prémier rang les encouragent à profiter des divisions subtilement semées & entretenuës parmi nous. Le Roiaume est plein d'Officiers & de soldats réformez. Le défaut des manufactures & du commerce produit une infinité de vagabonds. Si tous ces gens viennent à se réünir, quels désordres, quelles violences ne verrons-nous pas? Le peuple soulevé les joindra. Qu'il sera difficile pour lors de les réduire, & d'éteindre le feu de la guerre civile qui s'allumera infailliblement! 1642.

Pym

1642. Pym passe ensuite aux malheurs dont l'Angleterre se trouvoit accablée, si nous l'en croions. Les voici. *De grans obstacles opposez à la réformation entiére des abus introduits dans la Religion*; c'est-à-dire, au projet d'abolir l'Episcopat. *La diminution du commerce par les nouveaux impôts, & par les monopoles établis.* Charles avoit consenti à tous les actes faits pour les supprimer. *Les artifices emploiez, afin d'empêcher la délivrance des Protestans d'Irlande.* Le Roi pressoit vivement les deux Chambres d'y travailler incessamment. *Les passeports accordez aux Officiers qui alloient en Irlande au service des rebelles.* Sa Majesté nia toûjours constamment que cela fût véritable. *La permission donnée & des vaisseaux fournis aux personnes accusées de trahison, qui vouloient sortir du Roiaume.* Je ne trouve rien de positif sur cet article. Mais il ne paroît pas de fort grande importance. *Les priviléges du Parlement violez & ses procédures traversées.* Cela regarde l'accusation intentée contre Kimbolton & les cinq Gentilshommes de la Chambre Basse. Charles s'en désista, dès qu'il connut qu'elle étoit irréguliére. *La négligence affectée de mettre le Roiaume en état de défense, d'équipper des vaisseaux, de pourvoir à la conservation des places fortes, & de régler les milices des Provinces.* Le Roi avoit-il la liberté, lui fournissoit-on les moiens de remédier à ces inconvéniens? On verra le contraire dans ce que je rap-

porterai

porterai incontinent. La Chambre des Communes vouloit se rendre maîtresse de tout, & ne lui laisser tout au plus qu'un titre & un honneur imaginaire. *La facilité à écouter des conseils pernicieux, & les emplois ôtez aux gens bien intentionnez pour le salut de la patrie.* Expressions équivoques & générales qui ne signifient rien. *La jalousie & la défiance mises entre le Roi & le Parlement.* D'où venoient-elles? De la malignité du Parti dominant dans la Chambre Basse. *Les sinistres interprétations données aux bons desseins des Communes toûjours disposées à servir Sa Majesté aux dépens de leurs biens & de leurs vies.* Vid-on jamais un plus grand comédien, un plus hardi menteur? *Mylords*, ajoûta-t'il, *je n'ai rien à vous proposer de la part de ceux qui m'ont ordonné de vous apporter ces requêtes. La conscience, l'honneur, vôtre propre intérêt, vous dictent assez ce que vous devez faire dans la situation présente des affaires de l'Etat. Les Communes espérent que vous les seconderez dans la salutaire entreprise de remédier à ses maux, & de prévenir ceux dont il est menacé. Si vous ne voulez pas écouter nos justes remontrances, nous ne perdrons point courage. On ne cessera point de faire son devoir. A Dieu ne plaise que sourds & insensibles aux gémissemens de toute l'Angleterre, vous souffriez que la postérité lise jamais dans l'Histoire de nôtre temps, que les Communes furent obligées de travailler seules à la conservation du* 1642.

1642. *Roiaume, & qu'elles se virent abandonnées par les Pairs, si fort intéressez à les seconder dans une si noble & si juste entreprise.*

L'Orateur remercia Pym d'avoir si bien parlé dans la conférence avec les Seigneurs, & la Chambre Basse ordonna que le discours fût imprimé. Charles surpris de se voir accusé tout publiquement, d'avoir fait passer en Irlande des Officiers au secours des rebelles, se plaint de l'injure, proteste que c'est une noire calomnie, & en demande réparation à la Chambre Basse. On lui soûtient sans façon que plusieurs Officiers qui servent actuellement dans l'armée des rebelles, y sont allez avec des passeports de Sa Majesté; qu'on est bien fâché de la voir si mal servie par ses Ministres, & que ceux sur le rapport desquels elle croit que Pym l'a offensée dans son discours, l'ont surprise. Il y eut sur cette affaire divers écrits de la part du Roi & des Communes, qui refusérent constamment de lui donner la satisfaction qu'il demandoit sur les fausses suppositions de Pym, & sur les malignes interprétations que ce harangueur donnoit à des choses fort innocentes. Tout ceci sert à justifier la mémoire de Charles contre ceux qui cherchent à la flétrir. Ses sujets eurent d'abord de justes sujets de se plaindre de lui & de ses Ministres. On le doit avouer de bonne foi. Mais il est louable d'avoir abondamment réparé le mal dont il pouvoit être la cause. Il accorda même à son

à son préjudice beaucoup au delà de ce qu'on devoit raisonnablement exiger de lui. N'est-ce pas l'injustice du monde la plus criante, que ceux qui déclamoient si fortement contre les prétenduës entreprises sur leurs priviléges & sur leur liberté, s'efforçassent de le priver de l'autorité dont ses prédécesseurs avoient incontestablement joüi? Si Pym & les autres ont crû qu'il leur étoit permis d'user de voies de fait, pour se garantir de la violence, dont ils s'imaginoient que Charles vouloit user contr'eux, Sa Majesté ne pouvoit-elle pas emploier la force des armes, pour repousser les attentats faits à son autorité? La condition du Roi est-elle pire que celle des sujets? 1642.

Contestation entre le Roi & le Parlement d'Angleterre sur la levée & le commandement des milices.

Il y a de bonnes ordonnances en Angleterre sur la levée, l'entretien, l'exercice, & le commandement des milices établies pour la seureté du Roiaume en cas de besoin. Selon l'ancienne constitution du gouvernement, les Rois maîtres de déclarer la guerre & de faire la paix, quand ils le jugent nécessaire au bien de leurs sujets, jouïssoient paisiblement du pouvoir de lever & de régler les milices conformément aux loix faites sur cet article. Avant le long Parlement de 1640, on ne s'étoit point avisé de le leur contester. Ils nommoient dans chaque Province, ou Comté, un Seigneur Lieutenant, pour en commander la milice en chef. Celui-ci choisit ses Députez ou Souslieutenans, les Colonels, & les autres Officiers subalter-

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol.

 nes.

1642. *Clarendon's History. I. Vol. 4. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.*

nes. De maniére qu'il y a une assez grande différence entre les Seigneurs Lieutenans des Comtez d'Angleterre, & les Gouverneurs des provinces de France. Le pouvoir de ceux-ci s'étend sur les affaires civiles & militaires, au lieu que les autres n'ont que le commandement principal de la milice du Comté. Les Républicains du Parlement dont je parle, persuadez qu'ils n'exécuteroient jamais leur projet, de dépouiller le Roi de la plus grande partie de son autorité & de former une République, tant que les milices dépendroient uniquement de lui, méditérent d'en contester à Charles le souverain pouvoir, & de les mettre, autant qu'il seroit possible, à la disposition du Parlement; c'est-à-dire, d'ôter au Roi le seul moien de maintenir son autorité par la force des armes, & de se rendre assez puissans pour lui faire la guerre, en cas qu'il prétendît s'opposer à leurs injustes & violentes entreprises.

Le complot ne se pouvant exécuter que par degrez, & à mesure que les occasions s'en présénteroient, on parla seulement d'abord contre diverses malversations commises par les Lieutenans des provinces, ou par leurs Députez, en ce qui regardoit les milices du Roiaume. L'affaire du Comte de Strafford & plusieurs autres aiant assez occupé les Communes en 1641, celle des milices fut remise cette année sur le tapis. Un Gentilhomme peu considérable, mais choisi exprès par le Parti de

de Pym, proposa comme de lui-même, 1642.
d'examiner si les milices d'Angleterre étoient si seurement établies par les loix, qu'on pût se reposer dessus pour la défense de l'Etat, en cas qu'il arrivât une révolte au dedans, ou qu'une Puissance voisine l'attaquât. D'autres aiant appuié la proposition du prémier, on parla de nommer des Commissaires afin de l'examiner. *Cela paroît inutile*, dit Hyde. *Peut-on douter que le Roi arbitre de ce qui concerne la guerre & la paix, n'ait la souveraine direction des milices? On a toûjours cru qu'elles étoient si bien réglées, que le Roiaume ne pouvoit être exposé à aucun danger par le défaut des loix faites sur cet article. Qu'y a-t-il donc à craindre pour l'avenir?* On parut content de la remontrance d'Hyde. La Chambre se préparoit à parler d'autre chose, lorsqu'Olivier de S. Jean, qui nonobstant la nouvelle gratification de Charles, étoit toûjours d'intelligence avec les Chefs du Parti Puritain, dit qu'il n'étoit pas à propos qu'une affaire de cette importance, fût abandonnée sans une décision finale.

Je serai fort aise de voir, ajoûta-t'il, *que le Roi dont ma charge m'oblige de soûtenir le prérogatives, a la souveraine direction des milices. Mais je ne sai si cela est bien certain. En tout cas, il n'est pas question d'enlever au Roi un droit incontestablement acquis à sa Couronne. Il faut examiner seulement si les loix le lui donnent véritablement. Jusques où s'étend-il? Nos*

1642. *ancêtres ont-ils si bien pourvû à la seureté du Roiaume, qu'il ne soit pas nécessaire de rien ajoûter à leurs réglemens? Beaucoup de Seigneurs ont reçu du Roi la commission de Lieutenans de Province. Ils ont ensuite nommé des Deputez, des Colonels, & d'autres Officiers subalternes. La Chambre s'est apperçuë & a déclaré mêmes, qu'en conséquence de ces nominations, les Lieutenans avoient fait, ou permis plusieurs choses contraires aux loix. Y aura-t-il désormais un Seigneur, ou un Gentilhomme assez hardi, pour exécuter une pareille commission, avant que d'être bien assuré que s'il suit l'exemple de ceux qui l'ont précédé dans le même emploi, le Parlement n'y trouvera rien à redire?* La plûpart des membres de la Chambre Basse persuadez qu'un des gens du Roi n'avance pas cela sans raison, opinent qu'il faut charger S. Jean, de dresser la minute d'un acte qui léve toutes les difficultez sur les milices. Elle demeura long-temps sur la table. Mais l'acte fut enfin passé avec une addition considérable, que les milices & les places fortes du Roiaume, seroient mises entre les mains de gens de confiance, sur les bonnes intentions desquels le Parlement se pût reposer. C'étoit dire fort clairement que le Roi ne pouroit nommer que des personnes agréables à Pym & à ceux de son parti, & que ces Messieurs auroient la liberté d'exclure, ou de chasser du commandement des milices & des places fortes, tous ceux dont ils ne s'accommoderoient pas.

Les

Les Seigneurs plus équitables & plus prudens refuſérent d'abord de ſe joindre à la Chambre Baſſe, & de demander au Roi une choſe ſi déraiſonnable. 1642.

Afin d'inviter les Communes à vivre en meilleure intelligence avec elle, Sa Majeſté leur repréſenta dans une lettre, que les diviſions préſentes cauſeroient un bouleverſement général, ſi on n'y remédioit au-plûtôt. Charles offroit de ſeconder le Parlement dans un ſi bon deſſein, & promettoit de faire tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Prince qui aime ſincérement ſes ſujets. On remercie humblement le Roi de ſa bonté, mais on lui déclare en même temps, que le ſeul & véritable moien de diſſiper les ſoupçons & la défiance du peuple, c'eſt de confier le commandement des milices & la garde des places fortes aux perſonnes qui lui ſeront recommandées par les deux Chambres, & ſur la fidélité deſquelles on ſe puiſſe également repoſer de part & d'autre. Charles répondit qu'il auroit toûjours ſoin de donner le commandement des places fortes à des Officiers irréprochables; que la nomination lui en appartenoit ſelon les loix fondamentales du Roiaume, & qu'il conſerveroit chérement un des plus beaux fleurons de la Couronne que ſes Ancêtres lui avoient laiſſée. Pour ce qui eſt de l'article des milices, Sa Majeſté dit en termes généraux, qu'elle s'expliqueroit plus particuliérement, après y avoir penſé ſérieu-

1642. sement, & qu'elle étoit dans la disposition de ne rejetter aucune des demandes justes que le Parlement lui feroit. Charles finit en prenant Dieu à témoin de la droiture de ses intentions, & en conjurant les Communes par le souvenir de tout ce qu'il leur avoit acordé, & par le zéle qu'elles devoient avoir pour le bien de la patrie, de ne se laisser point prévenir par des jalousies, & par la crainte mal fondée de certains dangers fort éloignez. Pym & ceux de sa faction persuadez alors qu'ils n'obtiendront rien du Roi, à moins que les deux Chambres ne lui demandent conjointement les mêmes choses, lient si bien leur intrigue dans la ville, & parmi les Seigneurs, que la populace se remuë quand il en sera temps, & que ceux-ci gagnez, ou intimidez, consentent à seconder la Chambre Basse. Voici comment la chose arriva selon le Comte de Clarendon.

Pym & ses amis font ensorte qu'on présente de la part du peuple de Londres une requête, pour exposer au Parlement la prétenduë misére de la ville & du Roiaume, pour le supplier de pourvoir à la tranquillité de l'Etat contre les factieux & contre ses ennemis, enfin pour conjurer les deux Chambres d'agir de concert en cette occasion. L'Orateur de la Basse répond aux porteurs de la requête, qu'on y aura égard, & que les Communes s'appliquent entiérement à prévenir les malheurs que le peuple de Londres appréhende.

de. *Nous sommes convaincus des bonnes intentions de la Chambre*, dirent conformément aux instructions qui leur furent données, quelques-uns de ceux qui présentoient la requête; *mais nous savons que tout échoüe à la Chambre Haute. Il seroit à propos de connoître les Seigneurs qui prénent plaisir à traverser les bons desseins des Communes, & de les pouvoir distinguer des autres Pairs affectionnez au bien du peuple.* Ces gens insistent avec importunité, & semblent se retirer malcontens. Quelques Gentilshommes insultez & maltraitez par la populace atrouppée lors qu'ils venoient au Parlement, s'en plaignirent, & remontrérent qu'on ne devoit pas souffrir une pareille licence. *Que penseront les gens sages*, dirent-ils, *des résolutions qui se prénent ainsi pour complaire à une multitude séditieuse & emportée? On dira qu'effraiez de ses menaces frivoles, nous faisons aveuglément tout ce qu'il lui plaît de nous prescrire.* Cela n'est point écouté. Les porteurs de la requête sont rappellez. On les assure que la Chambre Basse continuera de travailler à les contenter, & qu'on ne doute pas que la Haute ne reçoive favorablement leurs demandes, quand on les lui exposera dans la conférence que les Communes demanderont incontinent aux Seigneurs. 1642.

Cela fut fait. Denzil Hollis & quelques autres vont de la part de la Chambre Basse faire de nouvelles instances à la Haute, afin que les deux Chambres se joignent

1642. ſur l'article des milices. *Si vous ne le voulez pas, Mylords*, dit Hollis, *faites du moins en ſorte qu'on puiſſe connoître ceux d'entre vous qui veulent bien nous ſeconder dans cette affaire, afin que le peuple qui nous a préſenté cette requête, demêle ceux qui appuient ſes juſtes priéres, des autres qui s'y oppoſent.* Le Comte de Northumberland ſe léve enſuite & déclare que tous ceux qui refuſeront de ſe joindre à la Chambre Baſſe, ſont, à ſon avis, malintentionnez pour le bien de la patrie. Quelques Pairs ſurpris de cette ſaillie, diſent qu'on n'en a jamais uſé de la ſorte dans leur Chambre. Ceux du Parti Puritain crient qu'ils ſont du ſentiment de Northumberland. Cependant la populace demeuroit dans le palais de Weſtminſter, & paroiſſoit diſpoſée à ſe jetter ſur ceux qui refuſeroient de ſe joindre aux Communes. Pluſieurs indignez de voir qu'on ſacrifie l'honneur & la liberté de leur Chambre à l'emportement de quelques mutins, d'autres craignant d'être mis en piéces, ſortent du Parlement & ſe retirent le mieux qu'ils peuvent. De maniére que la plus grande partie de ceux qui demeurérent dans la Chambre Haute, paſſérent l'acte ſur la milice. Nouvelle requête incontinent de la part des deux Chambres au Roi ſur la même affaire. Il répond toûjours en termes généraux, demande du temps pour s'inſtruire de l'étenduë de ſon pouvoir, & propoſe qu'on lui marque les perſonnes que

que le Parlement approuve & veut recommander. 1642.

Charles eſt bien-tôt pris au mot. On regarde ſa condeſcendance, comme une promeſſe poſitive de ſe rendre aux inſtances du Parlement. L'acte qui donne le commandement des milices aux perſonnes déſignées au Roi, paſſe dans les deux Chambres. Les Comtes de Carlile & de Montmouth furent chargez de le porter à Sa Majeſté avec les noms des gens qui lui étoient recommandez. Comme elle cherchoit encore à gagner du temps, les deux Chambres unies déſormais prétendent que Charles leur a donné ſa parole, diſent qu'elles prénent ſes délais pour un refus, & le prient de ſe raprocher de Londres. Quelqu'un l'avoit trahi en découvrant ſa réſolution d'aller dans les provinces ſeptentrionales d'Angleterre. *Je ſuis ſi ſurpris des fréquentes députations qu'on m'envoie*, dit-il à ceux qui lui préſentérent le 1. Mars une nouvelle requête à Theobalds, *que je ne ſai ce que je dois répondre. Vous parlez ſans ceſſe de craintes & de jalouſies, mettez la main ſur la conſcience, & jugez ſans prévention, ſi je n'en dois pas avoir de plus grandes. Cette députation ne les diminuë pas, je vous le proteſte. Pour ce qui eſt des milices, je vous ai donné une réponſe telle que vous la pouvez raiſonnablement ſouhaiter. N'en attendez point d'autre. On me preſſe de retourner à Londres. Y puis-je être avec honneur & en ſeureté? Je le voudrois de tout mon cœur. Vous ſavez*

1642. *les raisons que j'ai de m'éloigner de Whitehall. Il seroit inutile de les repéter. Au reste, je vous jure mon honneur, que je pense uniquement au bonheur & à la tranquillité de mon peuple. Dieu est le maître des événemens. Je me repose sur sa providence. Il conservera ma personne & mes droits.*

Dès que cette réponse est rapportée à la Chambre Basse, on y déclare que c'est un véritable refus. Que ceux qui ont conseillé au Roi de la donner, sont ennemis de la patrie. Que les conséquences en peuvent être préjudiciables à la paix & à la seureté du Roiaume, à moins que les deux Chambres du Parlement ne les préviennent promptement. Que les Provinces qui dans un si grand danger pensent à se mettre en état de défense, font sagement, & que leur précaution doit être approuvée. Que le Roi ne se peut éloigner davantage de Londres, sans exposer l'Angleterre à de nouveaux périls, ni sans traverser les procédures du Parlement. Quelques Gentilshommes judicieux & modérez, dirent alors que les milices dépendoient uniquement de Sa Majesté, qu'il lui en falloit laisser la disposition, & que le Parlement ne s'en devoit pas mêler. Les plus empottez crient que le Roi ne peut rien sur les milices, qu'il appartient au Parlement de les régler, & que si dans cette affaire, Charles prétend agir indépendamment des deux Chambres, on la doit finir sans lui, puisqu'il

qu'il refuse d'écouter les bons avis que le grand Conseil de la nation lui donne. Trois jours après, le Parlement fait une ordonnance pour le commandement des milices. Elle est envoiée au Roi à Niewmarket ; avec une ennuieuse repétition des prétendus sujets de crainte & avec une replique fort peu respectueuse à ce que Sa Majesté répondit à la derniére requête. 1642.

Je ne croi pas, dit-elle aux Comtes de Pembrock & de Holland députez par la Chambre Haute, *que vous attendiez une prompte réponse à une si étrange déclaration. Je prendrai du temps pour montrer combien vos appréhensions sont frivoles, & le monde sera content de ce que je dirai. Dieu découvrira un jour le secret & le fonds des diverses conspirations que certaines gens ont tramées. Mes sujets connoîtront alors parfaitement la droiture de mes actions. Dieu m'est témoin que je suis moins en peine de la conservation de mes droits & de ma personne, que de la véritable Religion Protestante, de mes sujets, & de l'ancienne constitution du gouvernement. Je l'avouë ingénument : tout cela me paroît en fort grand danger. Que demandez-vous ? Ai-je renversé vos loix ? Ai-je refusé de passer aucun acte pour le bien de l'Etat ? Et qu'avez-vous fait pour moi ? Je ne vous le demande pas. Ce seroit vous reprocher vôtre ingratitude. Tout bien considéré, si les divisions présentes continuent, c'est un jugement du Ciel sur cette nation. Dieu ne me*

1642. *les imputera pas. Je le prie de me traiter & tous les miens selon la droiture de mes pensées & de mes desseins pour la conservation de la véritable Religion Protestante, & des loix du Roiaume. Il bénira en ma faveur l'exécution de ces bonnes ordonnances.* Les deux Comtes firent quelques instances à Sa Majesté. Holland la pressa de revenir à Londres. *Je voudrois de tout mon cœur*, repliqua-t'elle, *que vous m'en donnassiez sujet. La déclaration que vous m'apportez, n'est pas une invitation fort agréable.* Pembrock demanda si on ne pouvoit point espérer que le Roi se relâcheroit sur l'article de la milice, & qu'il en accorderoit la disposition au Parlement. *Non, par Dieu*, repartit Charles justement irrité, *je ne la céderai pas pour une heure. Vous exigez de moi ce que jamais Parlement n'a demandé à aucun de mes prédécesseurs. Je ne voudrois confier la disposition des milices, ni à ma femme, ni à mes enfans.*

Les mois d'Avril & de Mai furent emploiez à dresser & à publier divers écrits sur la même affaire de la part du Parlement & du Roi arrivé à York vers la fin de Mars. Le 27. Mai, il défendit à tous ses sujets enrollez dans la milice, de s'assembler, de marcher & de faire aucun exercice militaire, en vertu de l'ordonnance du Parlement publiée sans le consentement de Sa Majesté, sous peine d'être rigoureusement punis selon les loix. Les deux Chambres déclarérent de leur

côté,

côté, qu'il y avoit plusieurs nullitez dans 1642.
la défense de Charles, fondée sur un vieux statut du Roi Edouard I. mal allégué. *Si Sa Majesté*, disoit-on, *ne peut casser comme contraire aux loix, aucun jugement rendu dans un Tribunal inférieur ; à plus forte raison n'a-t'elle pas droit de condamner de la sorte les décisions du Parlement qui est la Cour Souveraine du Roiaume. Les ordonnances & les déclarations du Roi deviendroient ainsi de véritables loix ; chose absolument contraire à l'ancienne constitution du gouvernement d'Angleterre.* Les deux Chambres défendoient ensuite à toutes les milices du Roiaume d'obéïr à aucune autre ordonnance, qu'à celle du Parlement, promettoient leur protection à tous ceux qui rejetteroient les ordres de Charles, & menaçoient de poursuivre comme infracteurs des loix, & perturbateurs du repos public, les gens qui obéïroient à Sa Majesté. Si ce n'est pas là une véritable rebellion, y en eut-il jamais en Angleterre ? Ce fut donc le Parlement qui rompit le prémier ouvertement avec le Roi, non pour défendre les anciennes loix & la liberté du peuple ; mais pour extorquer du Roi une nouveauté inouïe, qui le dépouilloit d'une grande partie de son autorité, comme le Prélat que j'ai cité ci-dessus l'a fort bien remarqué.

Avant l'établissement des milices réglées, les Rois d'Angleterre avoient coûtume d'envoier aux Seigneurs, ou aux

1642. Gentilshommes distinguez des Provinces, certaines * commissions de lever des soldats, d'obliger les habitans capables de servir à prendre les armes, de les exercer, & de les amener aux endroits marquez, lors que le Roiaume étoit menacé par les étrangers, ou qu'il s'agissoit de réduire des rebelles. Charles voiant certaines Provinces disposées à recevoir plûtôt les ordres du Parlement sur les milices, que ceux de Sa Majesté, résolut de donner à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, commission aux Seigneurs, ou aux principaux Gentilshommes de chaque province, de lever des soldats, de les exercer, & de les tenir prêts à marcher, puisque de l'aveu même du Parlement, on se devoit précautionner contre les dangers, dont le Roiaume paroissoit menacé. Les deux Chambres déclarent incontinent que les nouvelles commissions expédiées par ordre du Roi, sont contraires aux loix, & que ceux qui les exécuteront, doivent être regardez comme ennemis de la patrie, & perturbateurs du repos public. Fréquens écrits de part & d'autre. Charles soûtient que ses commissions sont légitimes, & le Parlement s'efforce d'en prouver la nullité. Certains obéirent au Roi, & d'autres assemblérent les milices selon l'ordonnance du Parlement. Quoique les deux Chambres, & sur tout les Seigneurs semblassent garder encore quelques mesures, on commença de voir divers

* *Commissions of Array.*

vers corps de troupes dans les Provinces, 1642.
ceux-ci pour le service du Roi, & ceux-là, disoit-on, pour la défense du Parlement & de ses priviléges.

Edouard Chef de l'illustre Maison de Montaigu, Baron de Boughton, Seigneur recommandable par sa piété, par ses rares vertus, & par son grand crédit dans la Province de Northampton, où sa terre est située, fut un de ceux qui reçurent la commission du Roi. Le Parti contraire effraié de ce qu'une Province voisine de Londres, étoit sur le point de se déclarer en faveur de Sa Majesté à la sollicitation de Montaigu, envoia des gens avec ordre de s'assurer de lui, & de l'amener à Londres. Il rencontra dans son chemin, dit-on, le Comte d'Essex qui alloit commander l'armée du Parlement contre le Roi. Celui-ci fit arrêter son carosse, & voulut aller saluer Montaigu. *Mylord*, lui cria le prisonnier, *il n'est plus temps de nous faire des complimens. Touche, cocher.* Le Parlement lui offrit de le laisser dans la maison de la Comtesse de Rutland sa fille. Mais indigné de ce qu'elle prenoit parti contre le Roi, il refusa d'y aller. *Si je mérite d'être arrêté*, répondit-il, *on peut m'envoier dans une prison.*

Qu'il me soit permis de rendre justice au mérite d'un Seigneur, grand-pére de feu M. le Duc de Montaigu, qui m'a bien voulu honorer de sa bienveillance, & me combler de ses bienfaits. Edouard avoit

1642. avoit une piété solide, & menoit une vie si réguliére, qu'il passoit pour Puritain, quoique d'ailleurs il fût sincérement attaché à l'Eglise Anglicane. Tel étoit le malheur de ce temps-là. Le nom de Puritain rendu odieux par les partisans de Laud Archevèque de Cantorberi, & par les Courtisans flatteurs & déréglez, se donnoit malignement à tous ceux qui n'aimoient pas moins la réformation des mœurs, que celle de la doctrine & du culte, ou qui n'approuvoient ni l'introduction des nouvelles cérémonies, ni l'esprit de domination répandu dans le Clergé. La ville de Northampton révéroit Edouard comme son protecteur, & tous les Gentilshommes de la Province bien reçus à Boughton, y venoient le consulter, & lui rendre leurs devoirs. C'est la même maison que Ralph prémier Duc de Montaigu son petit-fils, Seigneur poli, magnifique, zélé défenseur de la liberté de sa patrie, a si fort embellie par les bâtimens, par les grans jardins, par un canal d'une vaste étendue, par de larges bassins, par des jets d'eau extraordinaires, par une cascade qui ne céde en rien à celles d'Italie & de France. Les connoisseurs n'admirent pas moins l'hôtel que le mêmeDuc bâtit d'abord à Londres. De maniére qu'il a laissé son fils marié à la derniére fille de l'incomparable Duc de Malborough, l'un des plus riches Seigneurs du Roiaume, & le plus magnifiquement logé à la ville & à la cam-

campagne. Je reviens à Édouard. 1642.

Fidéle au Roi par principe de Religion & de conſcience, il paroiſſoit ſeulement à la Cour, lors que ſon devoir & la bienſéance l'y obligeoient indiſpenſablement. Il ne chercha jamais à s'avancer par la flatterie & par d'indignes complaiſances. S'il défendoit avec courage les loix de la patrie, il les obſervoit encore plus exactement. Son ſecond frére diſtingué par ſon érudition, mourut Evêque de Winchester. Le troiſiéme obtint une des prémiéres Magiſtratures du Roiaume, & fut élevé enſuite aux dignitez de Comte de Mancheſter, de Préſident du Conſeil du Roi, & de Garde du *ſceau privé* de Sa Majeſté. On rapporte qu'il parut ſenſiblement affligé quand il vid Kimbolton ſon fils aîné ſi fort engagé dans le Parti Puritain. *Cette démangeaiſon de retrancher ſans ceſſe quelqu'un des droits de la Couronne*, diſoit-il, *ſera fatale tôt ou tard à l'Angleterre*. Charles de Montaigu dont le feu Roi Guillaume a récompenſé les ſervices importans par le titre de Baron d'Hallifax, Seigneur d'un mérite extraordinaire, amateur des belles lettres, & protecteur de ceux qui les cultivent, deſcend d'un ſecond fils du prémier Comte de Mancheſter. Le Chevalier Sidney de Montaigu dernier frére d'Edouard, fut pére du Comte de Sandwich Grand-Amiral d'Angleterre. J'ai lu quelque part que le Parlement aiant ordonné que tous ſes membres jureroient de *vivre*

&

1642. & de *mourir* avec le Comte d'Essex nommé Général de l'armée contre le Roi, Sidney Montaigu refusa de prêter le serment. *Je suis trop vieux*, disoit-il, *pour promettre de vivre avec Mylord Essex. Je dois mourir bien-tôt & avant lui. Je ne puis pas non plus jurer de mourir avec un Général qui va faire la guerre au Roi. C'est une révolte criminelle, à mon avis, & je ne sai quelle sera la fin d'un Seigneur manifestement coupable de léze-majesté.*

Le Parlement s'assure de la flotte.

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. & 5. Book.

Ce que je remarque depuis cinq ou six mois, disoit Littleton Garde du grand sceau d'Angleterre à son ami le Chevalier Hyde depuis Comte de Clarendon, *ne me permet pas de douter que le Roi & les deux Chambres du Parlement, n'en viennent bien-tôt à une guerre ouverte. Cela ne peut pas être autrement. J'ai curieusement observé les allures de certaines gens, & je connois fort bien l'humeur du Roi.* Ce n'est pas que Charles fût absolument déterminé à réduire par la force des armes le parti contraire à son autorité. Bien loin d'y penser, il souhaitoit si ardemment de pacifier toutes choses, que la Reine Henriette, Digby, & les autres personnes intéressées à la prompte dissipation d'une assemblée qui avoit juré leur perte, craignoient que le Roi ne gâtât ses affaires par un trop grand empressement d'en venir à une réconciliation générale. Mais le Parti dominant alors dans les deux Chambres, entreprenoit tellement sur l'autorité du Roi, qu'il n'étoit que trop

trop vraisemblable, que la patience d'un 1642.
Prince d'ailleurs sensible à son honneur, à sa réputation, seroit enfin poussé à bout. Depuis la retraite de Charles à York, Pym & ceux de la même faction, pensérent à s'assurer du grand sceau d'Angleterre, & de celui qui en avoit la garde, afin que Sa Majesté ne pût désormais faire expédier à l'insçu & contre le gré du Parlement aucune affaire importante. Littleton para le coup, en évitant de se rendre trop suspect aux ennemis de Charles. Le grand sceau fut remis secrétement à l'exprès que le Roi avoit dépêché pour le demander à Littleton, qui alla ensuite exercer sa charge auprès de Sa Majesté. Le Parlement se consola d'avoir manqué son coup. Deux entreprises que Pym & ses amis méditoient depuis long-temps, leur réüssirent. Le Parlement se rendit maître de la flotte, de la ville & de l'arsenal de Hull dans la Province d'York, & de quelques autres places maritimes. Avantages qui augmentérent beaucoup la fierté des ennemis de Sa Majesté, qui se virent maîtres de la ville & de la Tour de Londres, de la partie la plus considérable des revenus publics, des forces maritimes, & des deux magazins les mieux fournis de toute l'Angleterre.

Dès le mois de Mars, les deux Chambres avoient ordonné que le Comte de Northumberland Grand-Amiral du Roiaume auroit soin de faire équipper tous les vaisseaux, & de les mettre en état de sortir

1642. sortir des ports, afin de repousser une Puissance étrangére, qui projettoit d'attaquer l'Angleterre. Northumberland lié avec le Parti Puritain, reçut humblement l'ordre qu'on lui donnoit, & promit d'obéir. Incapable de servir à cause de sa mauvaise santé, il avoit nommé avec l'agrément de Sa Majesté, le Chevalier Pennington pour commander la flote à sa place. Mais Pym & ceux du même parti ne s'accommodoient pas d'un Gentilhomme trop attaché à son devoir. La Chambre Basse propose donc aux Seigneurs d'engager l'Amiral qui avoit droit de choisir entre ses Officiers subalternes, de donner le commandement de la flote en son absence au Comte de Warwick, disposé à l'accepter sans attendre même le consentement du Roi. Les Seigneurs aiant répondu qu'il étoit à propos de savoir prémiérement les intentions de Sa Majesté, les Communes repliquérent que cela n'étoit point nécessaire, puisque Northumberland avoit le pouvoir de substituer un autre à sa place.

Charles averti de ce qui se trame, ordonne à un Sécretaire d'Etat, d'écrire à l'Amiral, que Pennington aiant commandé la flote les trois années précédentes, Sa Majesté souhaite qu'il demeure dans le même emploi. La lettre aiant été communiquée aux deux Chambres, les Seigneurs & les Communes écrivirent de concert au Roi, & lui recommandérent Warwick, comme l'Officier le plus capable

pable de repousser les ennemis en l'absence de Northumberland, à qui sa mauvaise santé ne permettoit pas de faire la principale fonction d'Amiral. Pour ce qui est du Chevalier Pennington, il fut exclus sous prétexte que dans la situation présente des affaires, sa fidélité devoit être suspecte pour certaines raisons, & qu'il seroit dangereux de lui confier le commandement de l'armée navale. Charles répond qu'il est surpris d'une pareille demande; que c'est une chose inouïe que le Parlement ait entrepris de nommer le Général des forces maritimes de l'Etat; que Pennington est un Officier irréprochable; qu'il a été avancé sur le bon témoignage du Comte de Northumberland en sa faveur, & que Sa Majesté veut que les choses demeurent sur le même pied. On ne se met pas autrement en peine de la réponse du Roi. Les deux Chambres pressent l'Amiral d'envoier le Comte de Warwick en sa place. Northumberland fait semblant de croire qu'un ordre précis du Parlement l'excuse suffisamment auprès de Sa Majesté. La commission de Vice-Amiral est donc expédiée à Warwick qui l'accepte sans autre cérémonie. 1642.

Plusieurs gens crurent que Charles irrité d'une pareille desobéïssance révoqueroit Northumberland. Mais Sa Majesté voulut garder encore quelques mesures avec un Seigneur fort puissant, & craignit que les mal-intentionnez ne se missent à crier, qu'on laissoit le Roiaume

sans

1642. sans Amiral, afin qu'il n'y eût point de flote en état de repousser les étrangers, qui selon les bruits répandus exprès par les émissaires de Pym & de ses amis, se préparoient à faire une descente en Angleterre. Il fallut enfin révoquer Northumberland. L'insolence de son prétendu Vice-Amiral étoit si grande qu'il fit poursuivre comme ennemie une frégate legére Angloise qu'Henriette envoioit à Charles son époux. Il est vrai qu'on y apportoit des armes & des munitions achetées par la Reine, qui cherchoit à engager ses pierreries, peut-être celles de la Couronne d'Angleterre, pour trouver de l'argent en Hollande, afin de secourir le Roi dénué de tout, depuis qu'il ne pouvoit plus disposer ni de l'arsenal de la Tour de Londres, ni des magazins de la ville d'Hull dans la Province d'York. Mais quoi? Le Parlement maître des forces du Roiaume par mer & par terre, prétendoit-il mettre le Roi hors d'état de se défendre, en cas qu'on voulût enlever sa Couronne? La charge d'Amiral est ôtée dans les formes à Northumberland, & par conséquent Warwick ne peut plus commander en vertu de la commission que le Général de l'armée navale lui avoit donnée. Le Roi qui se reposoit sur la fidélité des Capitaines de ses vaisseaux, leur ordonne par des lettres expresses de ne reconnoître plus les deux Comtes dépossedez, & d'obéir seulement à Pennington, ou bien au Chevalier Mansel sur qui Charles jetta ensuite

ensuite les yeux, à cause des obstacles que l'autre craignoit de trouver dans l'exécution des ordres du Roi. Incertitudes & délais, qui causérent un extrême préjudice aux affaires de Sa Majesté. 1642.

Le Comte de Northumberland reçut d'une maniére soûmise & respectueuse les lettres de sa révocation, quand elles lui furent renduës. *Je suis fort fâché*, dit-il, *d'avoir eu le malheur de déplaire au Roi.* Insensible aux sollicitations des deux Chambres, qui le pressent de continuer les fonctions d'Amiral, il rejette les offres que les Seigneurs & les Communes lui font de le soûtenir de tout leur pouvoir. *Le Roi*, leur répondit-il, *m'avoit donné une marque de sa confiance en m'honorant de cette charge pour le temps qu'il lui plairoit de me la conserver. Sa Majesté juge à propos de me l'ôter maintenant. A Dieu ne plaise que je prétende la garder, contre la volonté de celui qui m'en a gratifié.* Warwick ne fut ni si modéré, ni si fidéle. On lui propose de commander la flote en vertu d'une ordonnance des deux Chambres, qui lui donnera la même autorité qu'il avoit sous le Grand-Amiral. Le Comte accepte l'offre avec plaisir, & prend si bien ses mesures, qu'il gagne la plûpart des Capitaines des vaisseaux. On lui promet de le reconnoître, & de n'obéïr point aux ordres contraires de Sa Majesté, dont le projet fut ainsi déconcerté. Trois ou quatre Capitaines fidéles au Roi, pensé-

rent

1642. rent à se retirer avec leurs vaisseaux; mais Warwick les fit si bien envelopper par les autres, qu'ils furent obligez à se rendre. Quelques-uns demandérent d'aller à terre & de quitter le service. On nous a conservé la lettre que le Comte écrivit à Pym le 4. Juillet, pour lui rendre compte du bel exploit qu'il croioit avoir fait, en empêchant que les ordres du Roi ne fussent exécutez sur la flote, & en obligeant les Officiers fidéles à Sa Majesté de se retirer.

Le Chevalier Hotham se saisit de la ville & des magazins d'Hull pour le Parlement d'Angleterre, & refuse d'y recevoir le Roi qui se présente même à la porte.

L'affaire d'Hull causa de plus grandes contestations que celle-ci. De longs écrits furent publiez au nom du Roi & de la part du Parlement. Cette place située près de la mer dans la Province d'York, sur les bords de l'Humbre & d'une petite riviére dont la ville tire son nom, ne fut d'abord qu'un village habité par quelques pêcheurs. La commodité du commerce y aiant attiré d'autres gens, il devint une ville assez considérable. On la nomma *Kingston sur Hull.* Elle est pourtant plus connuë sous le seul nom de la riviére. Le Roi Henri VIII. qui s'y plaisoit, la fortifia, & y bâtit une maison. Dans la suite on en fit un arsenal pour les guerres d'Ecosse, & le Comte de Strafford eut soin de le bien remplir, quand le Roi son maître entreprit de réduire les Confédérez de ce Roiaume. Pym & ceux de sa faction attentifs à se rendre maîtres des places fortes, aussi bien que des milices d'Angleterre, crurent que s'ils venoient une

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 5. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.

une fois à bout de s'assurer de la Tour 1642.
de Londres, & des magazins d'Hull, le Roi seroit désormais hors d'état de réduire leur Parti, & qu'ils pouroient même lui faire la guerre en cas de besoin. Charles de son côté, convaincu de l'importance de conserver Hull, résolut d'y envoier secrétement le Comte de Newcastle, Seigneur riche & puissant dans le voisinage, & de lui donner des lettres, afin d'engager le Maire & les principaux habitans de la ville, à remettre le port, les magazins, & les deux forts entre les mains du Comte. Le bon Roi avoit un si grand nombre d'espions autour de lui, que ses ennemis étoient incontinent avertis de ses desseins les plus secrets. Dès que Pym aprend que Newcastle doit aller à Hull de la part du Roi, il fait en sorte que la Chambre Basse donne commission au Chevalier Hotham, Gentilhomme riche & d'un grand crédit dans la Province d'York, d'aller incessamment à Hull, d'empêcher que l'arsenal & les forts ne soient remis au Comte, & d'assembler même les milices du voisinage, pour se fortifier dans la ville contre les entreprises que Newcastle y pouroit faire. Hotham s'étoit jetté dans le parti de Pym, plûtôt par ressentiment contre le Comte de Strafford, qu'il haïssoit personnellement, que par esprit de faction. Dans le fonds de son cœur il étoit attaché au Roi. Les Républicains ne l'ignoroient pas. C'est pourquoi ils lui ajoignirent son fils, sur

1642. lequel ils comptoient beaucoup plus, & l'engagérent à être leur espion auprès du pére.

Newcastle arrive le prémier à Hull, & par une précaution mal entenduë, fait échouer le projet de son Maître. Soit qu'il craignît qu'on ne lui refusât l'entrée de la ville, s'il disoit son nom, il en prend un supposé, & feint d'y venir par curiosité, ou pour des affaires particuliéres. Cependant on le conduit au Maire, & quelques gens le reconnoissent. Il déclare alors le dessein de son voiage, & rend les lettres dont le Roi l'a chargé. Les habitans du Parti Puritain dévouez au Chevalier Henri Vane le fils leur Député au Parlement, & l'un des plus outrez Républicains, s'intriguent & font en sorte par des délais affectez, qu'Hotham qui apporte de la part du Parlement des ordres contraires à ceux du Roi, a le temps d'arriver. La ville se trouve incontinent divisée en deux factions. Les uns se déclarent pour Newcastle, & les autres pour Hotham. Dans cet embaras, le Maire & les principaux Magistrats écrivent en Cour, prient Charles de s'accorder avec le Parlement, afin que les ordres de SaMajesté puissent être exécutez, & lui déclarent qu'ils craignent également de déplaire à l'un, ou à l'autre. Les Seigneurs sollicitez par les Communes enjoignent auComte de se rendre incessamment à Westminster avec le Capitaine Leg, à qui le Roi avoit confié la garde des magazins.

gazins.

gazins. Newcastle obéït du consentement de Sa Majesté, qui ne jugea pas à propos de pousser l'affaire plus loin. Voilà donc Hotham maître de tout dans Hull. 1642.

Dès que Charles fut à York, Pym & ses amis inquiets de ce qu'il ne vouloit pas consentir au transport des armes & des munitions de l'arsenal d'Hull à la Tour de Londres, comme les deux Chambres l'en pressoient, & de ce que les Gentilshommes de la Province d'York affectionnez à Sa Majesté, & disposez à la servir, quand elle les appelleroit, demandoient que tout demeurât à Hull, & venoient en foule auprès du Roi; Pym & ceux de sa faction, dis-je, commencérent de craindre que Charles ne pensât tout de bon à s'assurer d'un arsenal, qui lui fourniroit de quoi armer trente mille hommes. La défiance de ces Messieurs n'étoit pas sans fondement. Pour donner quelque couleur à la résistance qu'ils prétendoient faire au Roi, & pour rendre son séjour à York suspect & odieux au peuple, ils ont recours à leur artifice usé. *Des lettres anonimes venuës d'Amsterdam assurent*, disoit-on en les montrant, *que des troupes levées en Dannemark, seront bien-tôt embarquées. Elles devoient venir à Hull. On y en attend d'autres de France. Les Papistes Anglois léveront alors le masque, & se joindront aux étrangers.* Dans ces entrefaites, Charles aussi impatient de s'assurer d'Hull, que ses ennemis sont

1642. ardens à le lui enlever, prend la résolution d'y aller lui-même, & d'essaier si Hotham & les habitans oseront lui résister. Démarche aussi imprudente, que celle d'aller à la Chambre Basse, & à la maison de ville à Londres. Le Roi commettoit trop facilement & sa personne & son autorité. Le 22. Avril, le Duc d'York fait semblant d'avoir envie de voir Hull, y va suivi du Prince Robert Palatin, du Duc de Richemond & de quelques autres personnes distinguées. Hotham reçoit Son Altesse Roiale avec tous les honneurs dûs aux personnes du prémier rang, & l'invite à dîner le lendemain, puisque le Maire la vouloit régaler le jour même de son arrivée. Lorsque le Chevalier est occupé à donner ses ordres pour le repas, on lui vient dire, que le Roi s'approche avec trois cens Gentilshommes à cheval, & qu'il veut être de la partie. Hotham surpris consulte Pelham membre de la Chambre des Communes qui se trouvoit à Hull, & d'autres personnes sur ce qu'il doit faire dans une conjoncture si délicate. On lui persuade d'envoier quelqu'un pour supplier très-humblement Sa Majesté, de ne prendre pas la peine de venir à Hull, parce qu'Hotham ne peut l'y recevoir avec une suite si nombreuse, sans manquer de fidélité au Parlement, qui lui a confié la conservation de la place. Charles avance toûjours, & Hotham averti qu'il n'est pas loin, ferme les portes, hausse les ponts-levis, &

met

met la garnison sous les armes derriére les 1642.
murailles.

Le Roi arrive à une porte sur les onze heures du matin, fait appeller Hotham, & lui ordonne de l'ouvrir. *Sire*, répondit-il, *le Parlement m'a confié la garde de cette place, pour l'honneur de Vôtre Majesté, & pour le bien du Roiaume.* Tel étoit le stile du Parlement. Tout ce qu'on faisoit pour dépouiller Charles de son autorité, & pour le priver des moiens de la défendre, c'étoit pour *l'honneur* du Roi. Quelle mommerie! *Je vous supplie très-humblement*, ajoûta le Chevalier, *de trouver bon que je m'acquitte de la commission que j'ai reçuë. Je vous ai été fidéle jusques à présent, & je conserverai les mêmes sentimens jusques à la fin de ma vie. Si Vôtre Majesté veut bien entrer acompagnée de douze personnes seulement, elle sera reçuë avec tout le respect possible. Mais je ne puis lui ouvrir les portes, tant qu'elle aura un si grand nombre de gens armez auprès d'elle. On me reprocheroit d'avoir manqué de fidélité à la Chambre dont j'ai l'honneur d'être membre, & de ne l'avoir pas servie, comme j'y suis obligé.* Le Roi refusant d'entrer dans la ville, sans ceux qu'il avoit amenez pour la seureté de sa personne, le Duc d'York, le Prince Robert, le Duc de Richemond, & les autres qui étoient avec Son Altesse Roiale, en sortent, vont joindre Charles, qui donne du temps à Hotham, pour penser sérieusement à ce qu'il prétend

 faire.

1642. faire. Le Chevalier étoit étrangement combattu. Son devoir & sa conscience le pressoient d'un côté. Il craignoit de l'autre que le Roi ne le fît pendre, dès que Sa Majesté seroit dans Hull. Pelham & les émissaires du jeune Vane lui insinuoient, que c'étoit le dessein de Charles ; comme le Chevalier l'avoua peu de temps après. Le Roi revient à la porte sur les quatre heures du soir. On somme encore Hotham de l'ouvrir. Celui-ci persiste dans sa desobéïssance. Deux Hérauts d'armes le déclarent rebelle, & Sa Majesté va coucher à Beverly ville voisine. Cette circonstance est un peu différemment racontée dans l'Histoire du Comte de Clarendon.

Le Chevalier Hotham, rapporte-t'il, parla au Roi du haut des murailles, d'une maniére respectueuse, & le pria en tremblant de lui pardonner, s'il ne laissoit pas entrer Sa Majesté. *Je ne croi pas*, repartit-elle, *qu'on vous ait ordonné de me fermer les portes, & de me faire demeurer ainsi hors de la ville. Vôtre suite, Sire, est si nombreuse*, répliqua Hotham, *que je ne sai si je serai en état de conserver Hull, & d'exécuter les ordres que j'ai reçus. Et bien*, reprit le Roi, *pour vous ôter tout sujet de soupçon & de défiance, je ne prendrai que dix-huit ou vingt personnes avec moi ; les autres m'attendront dehors.* Le Chevalier continuant de se défendre le plus respectueusement qu'il lui étoit possible, *venez ici*, lui dit Char-

Charles, *j'ai quelque chose à vous dire. Je vous donne ma parole de Roi, que vous serez en seureté, & que vous vous en retournerez, quand vous voudrez.* Hotham qui craint encore plus d'ètre pendu, s'il se met à la discrétion de son Maître outragé, refuse constamment de sortir. *C'en est trop*, dit Sa Majesté. *Prévoiez-vous bien les suites de vôtre desobéïssance? Je m'en vas vous faire déclarer rebelle. Si ceux qui vous ont envoié ici, entreprénent de vous soûtenir, il y aura peut-être beaucoup de sang répandu, & le Roiaume tombera par vôtre faute dans une étrange confusion. Y avez-vous bien pensé? Vous pouvez encore prévenir une infinité de malheurs, dont vous serez responsable devant Dieu, & devant les hommes.* Le Chevalier s'embarasse, sa vûë s'égare, il ne sait presque plus ce qu'il dit. *Dieu me confonde, Sire, & tous les miens*, cria-t'il en se jettant à genoux, *si je ne suis pas un des plus fidéles sujets de Vôtre Majesté.* Dès que les Hérauts d'armes l'ont déclaré rebelle, il témoigne ne s'en mettre pas fort en peine, & perd entiérement le respect au Roi. Son fils qu'il dépècha sur l'heure à Londres, pour aller rendre compte au Parlement de tout ce qui s'étoit passé, parla fort insolemment dans la Chambre Basse. *C'est ainsi*, dit-il en finissant son rapport, *que mon pére & moi voulons vous servir, quoi qu'il en puisse arriver.* Pym & ses amis qui se défioient d'Hotham, avoient paru dans une extrè- 1642.

1642. me inquiétude pour Hull, depuis l'arrivée de Charles à York. Contens au dernier point des nouvelles qu'on leur apporte, ils exaltent le courage & la fidélité de leur Gouverneur. Sa résistance aux ordres du Roi se publie par tout comme l'action du monde la plus glorieuse. Pour ne la laisser pas sans récompense, ces Messieurs qui se regardent déja comme des Souverains, accordent au jeune Hotham la survivance du gouvernement d'Hull, en cas que son pére vienne à mourir. L'indignation que le plus grand nombre des Gentilshommes de la Province d'York témoigna de la rebellion d'Hotham, & les nouvelles marques d'attachement que Sa Majesté reçut dans le païs, la consolérent un peu de l'affront qu'elle avoit reçu.

Le Chancelier d'Angleterre prétend que l'affaire d'Hull fut mal ménagée, & que si au lieu de surprendre Hotham, on eût adroitement tâché de le gagner, ce Gentilhomme naturellement timide & irrésolu n'auroit jamais osé résister au Roi. *Il étoit affectionné au gouvernement*, ajoûte Clarendon. *Jamais Anglois n'eut moins envie de voir sa patrie désolée par une guerre civile. Bien loin de penser à s'engager dans une révolte, il s'imagina que le vrai moien d'amener le Roi à une réconciliation avec les deux Chambres du Parlement; c'étoit d'empêcher qu'il ne s'assurât d'Hull, & que si Sa Majesté ne pouvoit avoir un bon arsenal à sa disposition, elle*

elle n'oseroit jamais en venir à une rupture ouverte. Mais empêcher que Charles n'eût de quoi se rendre tant soit peu redoutable à des factieux mutins & entreprenans, n'étoit-ce pas vouloir les aider à le réduire du moins à la condition du Roi de Pologne? Il est assez vraisemblable que plusieurs autres Gentilshommes de la Chambre Basse, qui ne pénétroient pas les desseins secrets des Républicains, pensoient comme Hotham. Cependant Pym & ses amis profitant de leur crédulité, avançoient dans l'exécution de leur projet de renverser l'ancienne constitution du gouvernement de l'Angleterre. Le Roi se plaignit amérement de la desobéïssance d'Hotham, & en demanda réparation & justice au Parlement. Quel dut être son déplaisir, quand il vid qu'au lieu de desavouer & de punir une révolte manifeste, on lui répondit que le Chevalier avoit fait son devoir, en obéïssant aux ordres précis du Parlement, & que Sa Majesté en le faisant déclarer rebelle a donné atteinte à la liberté de ses sujets, & violé les loix du Roiaume & les priviléges des deux Chambres! Telles furent les résolutions prises le 28. Avril. On cherche ensuite les moiens de soûtenir à force ouverte ce qu'Hotham a commencé. Je donnerai incontinent l'extrait de quelques écrits publiez de part & d'autre sur l'affaire d'Hull. C'est l'acte de rebellion le plus insoûtenable que le Parlement eût encore commis. Jusques

1642.

 alors

1642. alors on avoit gardé quelques mesures. On se battoit seulement de la plume & avec certains dehors de bienséance, tantôt plus grands & quelquesfois moindres. Depuis ce temps-ci on commença de tirer l'épée, de nommer desGénéraux d'armée, & de commettre des actes d'hostilité de part & d'autre.

Dans les prémiers jours de Juillet, le monde parut surpris de ce que le Roi, qui n'avoit point encore de troupes réglées sur pied, assembla environ trois mille hommes, s'avança jusques à Beverly, fit mine de vouloir assiéger Hull, & s'en retourna subitement sur ses pas à York. Démarche irréguliére & mal concertée en apparence, qui lui fit un extrême tort, parce qu'on n'en savoit pas la véritable raison. C'étoit une intrigue liée avec Hotham, qui avoit promis de livrer Hull, dès que Charles feroit tirer le prémier coup de canon contre la ville. Clarendon la développe fort bien. Digby impatient de connoître par lui-même la situation des affaires du Roi son Maître à York, y étoit venu *incognito* de Hollande. Ne trouvant pas les choses aussi bien qu'il croioit, il résolut de s'en retourner à la Haie, afin de faire hâter l'embarquement des armes & des munitions, que la Reine Henriette devoit envoier à Charles. Pris avec quelques Officiers en repassant la mer, il fut conduit à Hull. Le Parlement étoit si fort animé contre Digby, qu'on lui auroit infailli-

failliblement coupé la tête, s'il fût tombé entre les mains de ses implacables ennemis. Il le voioit bien. Dans l'inquiétude que sa disgrace lui cause, il s'avise de faire l'avanturier François, qui étoit venu chercher de l'emploi dans les troupes du Roi, demande d'être mené au Gouverneur de la place, & promet de lui découvrir des choses importantes, qu'Hotham sera bien-aise d'apprendre. Digby joue si bien son rôle, que ni le Chevalier, ni aucun autre de la compagnie ne le reconnoissent. Il s'approche d'Hotham, & le prie en François de lui donner audience en quelqu'endroit retiré. Le Chevalier environné d'espions, n'osa passer dans une autre chambre avec le prisonnier. *Je vous écouterai*, répondit-il aussi en François, *si vous voulez venir auprès de cette fenêtre.* On pouvoit s'y entretenir sans être entendu. 1642.

Digby suit donc Hotham. *Monsieur*, dit-il alors en Anglois au Chevalier, *me connoissez-vous? Nullement*, repartit Hotham. *Et bien*, reprit le prisonnier qui se déclaroit Anglois, *je veux essaier si M. le Chevalier Hotham est encore le même. Je l'ai toûjours connu homme d'honneur. Il est trop généreux pour vouloir me livrer à mes ennemis. Je m'appelle Digby. Mylord*, dit Hotham, *vous ne vous repentirez pas de vous être fié à moi. Demeurons-en là aujourd'hui; j'ai mes raisons. Vous les pouvez deviner. Une autre fois, nous nous entretiendrons en particulier.*

 Je

1642. *Je vous ferai appeller dès que je le pourai. Permettez, Mylord, qu'on continuë de vous traiter comme un prisonnier inconnu. Nous serions perdus l'un & l'autre, si les gens qui sont auprès de moi s'appercevoient de quelque chose.* Hotham ordonne à un soldat de remener Digby, & va rejoindre la compagnie. *Cet étranger a de l'esprit & de l'adresse*, dit le Chevalier pour cacher le trouble que l'avanture lui causoit. *Il sait bien des choses touchant les vûës & les desseins de la Reine. J'en découvrirai davantage dans un autre entretien. Cependant je vas écrire tout à l'heure ce que j'ai appris de lui. On sera bien-aise d'en être informé dans la Chambre des Communes.* Hotham se retire dans son appartement pour mieux cacher sa surprise, & ne fait que penser d'un événement si extraordinaire.

Le lendemain, il envoie chercher Digby, & lui parle de la sorte. *C'est à vous, Mylord, de choisir la maniére que vous croiez la plus sure pour vôtre retraite. Il ne faut point que personne sache ce qui se passe. J'ai mille surveillans auprès de moi. Mon fils même est le plus dangereux de tous les espions qu'on m'a donnez. Il s'est aveuglément dévoué aux ennemis du Roi.* Hotham déplore ensuite le malheur du temps, proteste qu'il pense tout autrement que ceux qui veulent porter les choses à la derniére extrémité, jure qu'il est bon serviteur de Sa Majesté. *Ne suis-je pas*, ajoûta-t'il, *l'homme du monde le plus malheureux?*

heureux? On me reprochera d'être la cause de la guerre civile qui va s'allumer. Je n'aurois jamais refusé de recevoir le Roi à Hull, si on ne m'avoit assuré, qu'il venoit dans le dessein de me faire pendre, dès qu'il seroit entré dans la ville. Digby se met aussi à déplorer la triste situation des affaires de l'État, & ménage avec sa dextérité ordinaire l'esprit du Chevalier ébranlé. *Faut-il*, lui dit-il, *qu'une poignée de Républicains ennemis du Roi, parce qu'ils ne peuvent souffrir le gouvernement Monarchique le plus moderé, l'emporte sur ceux qui ont des intentions droites, & qu'elle les entraine dans une guerre civile qui sera fatale & à ses auteurs, & à tous ceux qui s'y trouveront engagez. Le Roi réduira bien-tôt ses ennemis: la chose est infaillible. Les Anglois aiment Sa Majesté. Toutes les Puissances de l'Europe s'intéresseront à la soûtenir. Quel honneur ne pouriez-vous pas acquerir, Monsieur, si vous travailliez efficacement à prévenir les maux dont la patrie est menacée? Le Roi vous combleroit de ses bienfaits: le peuple lui applaudiroit, & vous béniroit comme son libérateur. Livrez Hull à Sa Majesté; les troubles seront incontinent appaisez, & la tranquillité se rétablira dans toute l'Angleterre. J'ai quelque crédit à la Cour; je vous l'offre de tout mon cœur. Chargez moi d'une bonne parole. Je vous répons que vos intérêts seront bien ménagez, & que je vous obtiendrai une ample récompense.* 1642.

1642. On repéta les mêmes choses dans les entretiens suivans. *Après le refus que j'ai fait au Roi*, dit enfin Hotham, *je ne puis me résoudre à lui ouvrir volontairement les portes. Quand je le voudrois mêmes, cela ne seroit pas possible. Les milices qu'on a mises ici sont trop mal-intentionnées pour Sa Majesté, & je ne puis répondre de la bonne volonté des Officiers. Mais si le Roi veut bien s'approcher, je puis espérer de le rendre maître d'Hull, après le prémier coup tiré contre la place. De cette maniére, je sauverai du moins les apparences avec le Parlement.* Digby retourne à York, & va porter la parole d'Hotham au Roi, qui prend aussi-tôt la résolution d'aller à Beverly avec un corps de milices & quelques personnes de distinction. Cependant le Chevalier aiant sondé plusieurs Officiers, il ne les trouve pas disposez à le seconder. Son fils même se défie de quelque chose, & s'intrigue avec les plus mal-intentionnez. Digby revient à Hull, & rencontre Hotham fort chagrin de s'être tant avancé. Charles demeure quelques jours à Beverly, & ne desespére pas que le Chevalier ne puisse exécuter ce qu'il a promis. Le Roi fait mine d'attaquer Hull. Mais au lieu de lui en ouvrir les portes, on tire contre ses gens, qui sont obligez de se retirer honteusement. C'est ainsi que le Comte de Clarendon excuse la seconde marche du Roi vers Hull. Elle fut mal interprétée, parce que l'intrigue de Digby avec

le

le Chevalier Hotham n'étoit pas connuë. 1642.
Deux ans après, celui-ci & son fils, ou touchez de leur faute, ou gagnez par de nouvelles promesses de Charles, entreprirent de lui livrer Hull. Il leur en coûta la vie. L'intrigue aiant été découverte, le Parlement fit arrêter le pére & le fils, qui furent condamnez ensuite à perdre la tête.

Extrait de quelques écrits publiez de la part du Roi, & de celle du Parlement d'Angleterre.

Entre les divers écrits publiez de la part de Charles, & de celle du Parlement sur l'affaire d'Hull, il y en a deux qui méritent quelqu'attention. Les parties intéressées y apportent chacune leurs droits & leurs prétensions; de maniére que ces piéces contiennent les raisons que le Roi croioit avoir d'en venir à une rupture ouverte, & celles dont les deux Chambres vouloient couvrir leur résistance. Sa Majesté se plaint de ce qu'on lui ôte les magazins d'Hull remplis à ses dépens, & de ce que les mêmes gens si jaloux en apparence de conserver les biens acquis légitimement aux sujets, lui enlévent le sien propre contre les loix. Le Parlement répond à cela d'une maniére spécieuse & capable d'en imposer. *Le Roi*, dit-on dans la déclaration ou remontrance envoiée à York le 26. Mai, *se fonde sur un principe qui prive tous les sujets de la propriété de leur bien. Il suppose que les villes, les places fortes, les arsenaux publics lui appartiennent, de même que nos terres, nos maisons & nos biens nous sont propres: prétension insoûtenable.*

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 5. Book.

Car

1642. *Car enfin, le Roi n'est pas plus maître d'une ville, que du Roiaume & de ceux qui l'habitent. Si chaque ville est au Roi, les bourgeois & les autres n'ont plus de droit à leurs maisons. Si le Roiaume est un patrimoine acquis à Sa Majesté, les sujets ne peuvent plus prétendre à la propriété de leurs terres. Si nos personnes sont à lui, nous voilà dépouillez de nôtre liberté. Si le Roi Seigneur absolu de tout, peut vendre, ou aliéner les villes, les places fortes, & en disposer comme il lui plaît, que deviendra ce que les sujets y possédent? Cette maxime détestable que les flatteurs insinuent aux Princes, est la cause de la misére des sujets & des entreprises continuelles qui se font sur leurs droits & sur leur liberté. A quel excès ne se portera pas un Roi, prévenu que son Roiaume lui appartient en propre, qu'il en peut faire tout ce qu'il veut, que ses sujets sont pour lui, & qu'il n'est nullement pour eux? La conservation du Roiaume, des villes, du peuple, des places fortes, des arsenaux, du thresor public, & de tout ce qui s'en achéte, est seulement confiée au Roi. Selon les loix de l'Etat les pierreries de la Couronne ne sont point propres au Roi. Il en a seulement l'usage pour se parer. On doit penser la même chose des villes, des places fortes, des arsenaux, du thresor public. La garde lui en est reservée pour le bien & la seureté du peuple. D'où il s'ensuit qu'il ne peut disposer d'un dépôt mis entre ses mains, sans l'avis & le consentement des*

deux

deux Chambres du Parlement, chargées d'examiner si tout est conservé ou administré selon les intentions de ceux qui se reposent sur la vigilance, & sur l'affection du Roi. Quand il seroit vrai que la ville & les magazins d'Hull appartiennent en propre à Sa Majesté, qui doute que le Parlement n'ait droit de disposer des biens de chaque particulier, & de ceux du Roi même, d'une telle maniére que le public n'en puisse souffrir aucun préjudice? Il plaisoit aux ennemis de Charles dans les deux Chambres, de supposer qu'il y avoit un complot formé entre certains Anglois mal-intentionnez, & les Papistes, de prendre les armes pour ruïner la Religion Protestante, & pour établir la tirannie. Sur la nécessité de prévenir ce danger chimérique on prétendoit que le Parlement faisoit bien de se saisir des arsenaux publics, où les ennemis de la Religion & de l'Etat trouveroient de quoi exécuter leurs funestes projets. La révolte des Irlandois étoit d'un grand usage pour entretenir le peuple dans la défiance qu'on lui avoit inspirée. C'est-pourquoi le Parlement ne se pressoit pas trop de réduire les rebelles. On empruntoit de l'argent pour cet effet en apparence, & plusieurs membres de la Chambre Basse en prêtérent volontiers, les uns en bonne intention, & les autres bien persuadez que ces sommes considérables s'emploieroient plûtôt à mettre le Parlement en état de prendre les armes contre le Roi, qu'à la défense des

1642. des Proteſtans Anglois en Irlande. Cela ne manqua pas d'arriver.

On ne peut nier que le principe poſé dans la déclaration, ne ſoit bon & véritable, du moins en partie. Charles n'en diſconvient pas. Il ſoûtient ſeulement que les deux Chambres tirent mal à propos de fauſſes conſéquences d'une maxime ſolide & certaine. *Il eſt vrai*, répond-il, *que dans une néceſſité preſſante, le Parlement a le pouvoir de régler tellement la jouïſſance de nos biens & de ceux de chaque particulier, que l'uſage qu'on en fera, ne puiſſe expoſer le Roiaume à quelque danger. Mais cela ſe doit-il ordonner ſans nôtre conſentement? Les deux Chambres ſont-elles ſeules juges du danger, du beſoin de l'Etat, de ce que le bien public requiert? Quoi donc? Si un Parti vient à l'emporter par l'artifice, par la violence, par l'abſence de pluſieurs membres, par quelqu'autre accident: ſi des factieux s'aviſent de crier ſans aucun fondement légitime, qu'il y a des gens mal-intentionnez pour la liberté publique & pour la Religion; que le Roi écoute de mauvais conſeils; ſous prétexte de je ne ſai quelle néceſſité, & d'un danger imaginaire, les deux Chambres pouront-elles ôter tout ce qu'il leur plaira, & au Roi, & au peuple? Cela ſera-t'il conforme aux loix, parce que les Seigneurs & les Communes l'auront déclaré? Nous ne pouvons prétendre, dit-on, que la ville d'Hull & ſon arſenal nous apartiennent, de même que les maiſons & les terres ſont pro-*

propres à leurs légitimes possesseurs. Cette hypothése est incompatible avec le droit que chacun a de jouïr de son bien. Pourquoi cela, je vous prie? Ces habiles Jurisconsultes, ces subtils Logiciens ignorent-ils que diverses personnes ont souvent des droits différens à la même chose? Nous ne pouvons vendre, ou aliéner les villes du Roiaume. On en demeure d'accord. Mais combien de gens ont-ils droit à des choses, dont ils ne peuvent disposer absolument? Ce qui se trouve dans les magazins d'Hull a été acheté des deniers publics. Qui le leur a dit? Il leur plaît de supposer, & de déclarer après cela qu'ils peuvent nous l'enlever. Si nous avions gardé cet argent dans nôtre cassette, auroient-ils droit de l'y venir prendre, sous prétexte que nous l'avons reçu de la Thrésorerie? Les villes, les places fortes, les arsenaux sont un dépôt mis entre nos mains. Fort bien. Nous en sommes les gardiens, & nous avons juré de le conserver pour le bien & pour la seureté de nos sujets. Mais peut-on enlever quelque chose à un homme sous prétexte qu'on lui en a commis la garde? Celui-là même qui a confié un dépôt, sous certains engagemens réciproques, le peut-il toûjours reprendre quand il veut, & de quelle maniére il lui plaît? 1642.

Dans l'administration de ce qui a été mis entre nos mains, dit-on encore, nous devons nous conduire par l'avis de ceux que le Roiaume nous donne pour Conseillers. Conséquence fort mal tirée. Cette administration n'est-elle pas irrévocablement & pour

toû-

1642. toûjours confiée & à nous & à nos héritiers? *Cela supposé, le même dépôt aura-t'il été mis entre les mains d'un autre dont le pouvoir sera supérieur à celui que les loix nous donnent* irrévocablement & pour toûjours? *Le vrai moien de connoître la nature & l'étenduë du pouvoir du Parlement, c'est de lire l'ordre envoié de nôtre part pour procéder à l'élection de ses membres. Nous le convoquons afin de prendre ses avis, & non de recevoir ses commandemens. Est-ce pour nous conseiller sur tout ce qui regarde le gouvernement de l'Etat? Non, sans doute. Mais seulement sur quelques affaires importantes * ou difficiles. Cela est si vrai que la Reine Elizabeth fit enfermer dans la Tour de Londres un Gentilhomme de la Chambre des Communes, qui proposa de lui donner des conseils sur des choses, dont elle croioit que le Parlement ne devoit prendre aucune connoissance. Qui a jamais pensé que cette Assemblée pût faire tout ce que l'emportement des Chefs d'un Parti dominant lui suggéreroit? On nous a confié l'administration du Roiaume, disent-ils. Nous ne le desavouons pas. Mais de qui avons-nous reçu cette autorité? De Dieu & des Loix. Le Parlement de qui reçoit-il la commission de délibérer & d'agir? De nous qui le convoquons. Et lors que nous avons promis de ne le congédier point sans le consentement des deux Chambres, n'a-ce pas été une prorogation du pouvoir que nous lui avions acordé? Est-il vraisemblable que nous*

* *Super quibusdam arduis &c.*

nous aions prétendu qu'il s'étendît juſques 1642.
à nous dépouiller de nôtre autorité, & renverſer l'ancienne conſtitution de l'Etat? Quand le peuple choiſit ceux qui le doivent repréſenter dans la Chambre Baſſe, a-t'il intention de leur donner commiſſion de changer le gouvernement Eccléſiaſtique & civil, de les nommer Dictateurs perpétuels ſur nous & ſur tous nos ſujets?

Les deux Chambres avoient avancé un paradoxe qui découvre bien les vûës ſecrétes du parti oppoſé à Charles. Elles ſoûtenoient qu'en conſéquence du ſerment que les Rois d'Angleterre font à leur couronnement, ils ne peuvent rejetter abſolument les actes paſſez dans les deux Chambres, & que cette formule uſitée lorſqu'ils n'y veulent pas conſentir, *le Roi s'aviſera,* eſt plûtôt un délai qu'un refus. Charles répond à cela, qu'il y a un mot équivoque dans le ſerment prêté autrefois en latin par ſes prédéceſſeurs, & allégué malignement par les deux Chambres, afin d'en impoſer au peuple qui n'entend pas la langue latine, ou qui ne demêle pas aſſez la véritable ſignification des mots. Les Rois promettoient de garder & de maintenir les loix & les coûtumes * choiſies par le peuple. Mais le mot latin pouvoit ſignifier *que le peuple a choiſies*, ou *que le peuple choiſira.* Selon ce dernier ſens, les deux Chambres prétendoient que Sa Majeſté ne ſe pouvoit diſpenſer de conſentir à tous les actes qu'elles paſſeroient, puiſqu'elle

* Quas vulgus elegerit.

1642. qu'elle s'étoit engagée *à garder & à maintenir les loix & les coûtumes que le peuple choisiroit.* Sophisme indigne d'une Assemblée qui déja ne se croioit pas moins souveraine que l'ancien Sénat de Rome, ou du moins que celui de Venise! Charles répond fort pertinemment, que selon l'interprétation toûjours donnée aux paroles latines de l'ancien serment, le Roi est seulement obligé à la conservation des loix & des coûtumes déja établies, & non pas de celles qui lui seront proposées dans la suite. *Qui s'imaginera jamais*, ajoûte Charles, *que les Rois nos prédécesseurs aient voulu s'engager à passer des actes semblables à celui de la milice qui nous a été apporté, par lesquels ils seroient tellement dépouillez de leur autorité, qu'ils demeureroient incapables de défendre & de protéger leurs sujets? Mais sans recourir à des raisonnemens, quoique solides, toute l'équivoque est levée par le serment dressé depuis en Anglois, que nous avons prêté à nôtre couronnement. Qu'y avons-nous promis? D'observer & de maintenir les loix & les coûtumes que le peuple de ce Roiaume* * *avoit pour-lors, & non pas celles qu'il s'aviseroit de vouloir établir.*

A la fin de la même réponse à la remontrance ou déclaration du Parlement, Sa Majesté réduit leurs prétensions à sept articles principaux & ajoûte à quelques-uns de courtes réflexions, pour en faire sentir

* *Wich the commonalty of this your Kingdom have*, & nullement *wil have.*

ſentir l'abſurdité. I. Que les deux Chambres ont un pouvoir abſolu de déclarer ce qui eſt conforme aux loix, & que leur déciſion ne peut être conteſtée, ni par nous, ni par aucun de nos ſujets. *Ainſi tout ce qui concerne nos droits & ceux du peuple, la ſeureté de nôtre perſonne & celle de nos ſujets, dépend uniquement de ce qu'il plaira aux deux Chambres d'ordonner.* II. Que l'uſage & les exemples des anciens Parlemens, ne ſont point la régle de celui-ci, & qu'il n'eſt pas obligé de ſe conformer à ce qui s'eſt autrefois pratiqué: *c'eſt-à-dire, qu'il lui eſt permis de faire tout ce qu'il voudra.* III. Que pour le bien public, le Parlement peut diſpoſer de tout ce qui appartient au Roi, & à ſes ſujets, ſans attendre nôtre conſentement, & qu'il a droit de déclarer indépendamment de nous ce qui concerne le bien public. *Le Parlement eſt donc maître de la vie & de la liberté des ſujets, il peut abroger les meilleures loix, & nous ne pouvons ni les maintenir, ni protéger nos ſujets contre les entrepriſes du parti qui s'y trouvera ſupérieur.* IV. Qu'aucun Seigneur ou Gentilhomme des Communes ne peut être inquiété ou pourſuivi comme coupable de léze-majeſté, ou de quelqu'autre crime que ce ſoit, ſans la permiſſion de la Chambre dont il eſt membre, & que c'eſt à elle de juger de la validité de l'accuſation intentée. V. Que le pouvoir ſouverain réſide dans les deux Chambres du Parlement, & que nous n'avons

1642.

pas

1642. pas droit de rejetter absolument les actes qu'elles ont passez. *Nous sommes donc leurs sujets, & nous leur devons obëir.* VI. Que la résistance ouverte & violente aux commandemens que le Roi fait lui-même en personne, n'est pas une révolte criminelle, & qu'on n'est point coupable de léze-majesté, à moins qu'on ne résiste à l'autorité légitime dont le peuple l'a solennellement revêtu, & qu'on n'use de voies de fait contre lui, lors qu'il remplit les devoirs de l'administration qui lui a été confiée. *Bien entendu selon la Jurisprudence des auteurs de la déclaration, qu'il appartient aux deux Chambres de décider jusques où s'étend le pouvoir que le Roi a reçu, & de déclarer s'il exerçoit actuellement les fonctions de son emploi, lors qu'on a entrepris de lui résister.* VII. Que si les deux Chambres vouloient prendre pour modéle de leur conduite, ce que d'anciens Parlemens ont fait de plus fort & de plus extraordinaire, elles pouroient sans s'exposer au reproche d'avoir manqué de modération, & d'entreprendre au delà des bornes qui leur sont prescrites, porter les choses beaucoup plus loin. *N'est-ce pas déclarer sans façon qu'elles nous peuvent déposer quand il leur plaira, & qu'elles ne seront pas blâmables de l'avoir fait?*

Les auteurs de la déclaration semblent s'expliquer moins durement sur ce dernier article, quoique dans le fonds ils disent la même chose. Voici leurs paroles

un

un peu paraphrasées. Il est difficile d'en donner une traduction exacte & litterale en François. *Si nous en avons fait plus que nos ancêtres, c'est que nous avons plus souffert qu'eux. Cependant nous aurons encore plus de modération, & plus d'égards pour le Roi, que les meilleurs Parlemens des siécles passez n'en ont eu pour quelques-uns de ses prédécesseurs. Les entreprises les plus insoûtenables de ces Princes, ne sont-elles pas beaucoup moindres que celles qui se sont faites à nôtre préjudice dans le présent Parlement? On sait jusques où d'autres Parlemens ont porté leurs prétensions. Nous pourions les prendre pour modéles. Cependant nous n'y avons jamais voulu penser. Peut-on nous reprocher de manquer de modération & de ne garder pas d'assez grans ménagemens avec le Roi, lorsqu'après de si mauvais traitemens, nous rejettons la pensée de suivre l'exemple de ce que d'autres Parlemens ont donné à la postérité, comme chacun le sçait.* On ne pouvoit guéres dire plus clairement que les deux Chambres pouvoient déposer Charles I, comme elles avoient déposé autrefois Richard II; & que si le Parlement n'y pensoit, Sa Majesté lui devoit savoir bon gré d'une si grande modération, d'une si longue patience. Les en croirons-nous sur leur parole? Il est bien vrai que le plus grand nombre de ceux qui composoient cette assemblée, ne prétendoit pas porter les choses à une si étrange extrémité. Mais cet acharnement 1642.

1642. opiniâtre à dépouiller Charles de ses plus anciennes, de ses plus incontestables prérogatives, ne prouve-t'il pas assez, qu'on projettoit de lui laisser tout au plus le nom de Roi, & de le réduire à la nécessité de se contenter d'être le Chef de je ne sai quelle République? *On forme non seulement le projet de nous perdre*, dit-il, *mais on cherche encore à détruire le gouvernement Monarchique. Attentat auquel on n'a jamais pensé sous nos prédécesseurs. Si quelques-uns ont été injustement déposez, on a du moins respecté l'autorité Roiale. Les sujets l'ont laissée tout entiére à ceux qu'ils élevoient sur le thrône.*

Plusieurs Pairs d'Angleterre se déclarent pour le Roi & le vont joindre à York.

Les procédures violentes & les prétensions monstrueuses des deux Chambres du Parlement, déplurent si fort à un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes de la Basse, qu'elles demeurérent presque desertes. Souvent il n'y avoit pas plus de douze ou treize Pairs à la Haute, & les Communes se trouvoient réduites à la cinquiéme partie de leur nombre ordinaire. Cependant Charles avoit une Cour nombreuse à York. Les Gentilshommes y venoient en foule, & plusieurs Seigneurs distinguez se rendoient auprès de Sa Majesté. Les factieux allarmez de leur solitude à Westminster, pensent à reveiller les soupçons & la défiance du peuple, & à l'animer plus que jamais contre le Roi.

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol.

Les deux Chambres déclarent donc que le grand nombre de gens armez que Charles assemble à York, prouve manifeste-

[illegible] ment

ment que *séduit par de mauvais conseils, il a intention de leur faire la guerre, quoique dans toutes leurs délibérations, & dans toutes leurs procédures, elles n'aient jamais eu d'autre fin, que de maintenir l'Etat, & de remplir les devoirs de bons & de fidéles sujets. Que le Roi ne peut prendre les armes sans violer le serment fait à son peuple, ni sans renverser le gouvernement du Roiaume, dont la conservation lui a été confiée. Que selon les loix fondamentales du païs, tous ceux qui assisteront Charles dans une pareille entreprise, doivent être regardez & punis, comme traitres à la patrie, & criminels de léze-majesté.* En conséquence de ces résolutions, la Chambre Haute somme les Comtes de Northampton, de Devonshire, de Douvres, de Monmouth, & cinq autres Pairs qui s'étoient rendus auprès du Roi à York, de comparoître comme coupables le 8. Juin à Westminster. Surpris de cette procédure extraordinaire, les neuf Seigneurs écrivent une lettre commune à la Chambre Haute, se plaignent de ce qu'on les traite de criminels dans la sommation envoiée, sans y spécifier leur faute, & disent qu'ils sont venus à York pour obéïr aux ordres précis qu'ils ont reçus de la part du Roi.

1642.
Clarendon's History. T. Vol. 5. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.

Leur réponse aiant été luë dans la Chambre Basse le 15. Juin, on y prend la résolution de les accuser d'avoir méprisé les ordres réïterez de la Haute, que tous les Pairs du Roiaume se rendissent incessamment à Westminster. *Desobéïssance d'au-*

1642. *d'autant plus criminelle*, ajoûtoit-on, *qu'en se retirant après la déclaration publiée par les deux Chambres, que Sa Majesté prétend faire la guerre au Parlement, & en demeurant à York nonobstant la sommation qui leur a été envoiée, de revenir à Westminster, ils paroissent vouloir exciter les autres à deserter le Parlement, & appuier le dessein de lui faire la guerre.* Les chefs d'accusation se dressent sur le champ ; Denzill Hollis les porte aux Seigneurs, & fait en les présentant un discours assez mal tourné. Le 20. Juillet, Kimbolton choisi Orateur de la Chambre Haute pour cette fois, prononce un arrêt par lequel les accusez sont exclus du présent Parlement, privez des priviléges de leur dignité, condamnez enfin à être enfermez dans la Tour de Londres jusques à ce que les Pairs en ordonnent autrement.

Je ne sai pourquoi ces neuf Seigneurs furent particuliérement attaquez. Car enfin, le 13. Juin il y en avoit trente autres à York auprès de Charles. A sa sollicitation, ils firent un acte pour déclarer les raisons qu'ils avoient euës, d'abandonner un Parlement tumultueux, où tout se faisoit par violence, & sans aucune liberté, contre les loix & les régles établies. L'acte signé d'eux tous fut remis entre les mains de Sa Majesté, qui auroit pû s'en servir utilement contre ses ennemis, pour desabuser le peuple prévenu par leurs émissaires, si tous ces Seigneurs eussent eu un courage digne de leur naissance & de leur

rang.

rang. Quelques-uns priérent instamment le Roi, de garder l'acte entre ses mains, & de ne le rendre point public. Il y en eut même qui menacérent hautement de le desavouer, dès qu'il paroîtroit. Charles qui n'ose les desobliger, donne sa parole de Roi, qu'il ne le publiera point sans leur consentement. Elle fut religieusement observée. 1642.

Pour suppléer en quelque maniére à un acte désormais inutile, Sa Majesté assemble solennellement tous les Seigneurs qui se trouvoient à la Cour, appelle encore les gens de son Conseil Privé, & fait lire l'acte suivant signé de sa main le 13. Juin. *Nous déclarons que nous n'exigerons de vous aucune chose, qui ne soit conforme aux loix du Roiaume. Que nous vous garantirons tous en général & chacun de vous en particulier, de tous les dangers, auxquels vous pouriez être exposez, en refusant d'obéir aux ordres injustes des deux Chambres du Parlement. Que nous défendrons la véritable Religion Protestante établie par les loix du païs. Que nous maintiendrons la liberté des sujets, & les priviléges légitimes des trois Etats du Parlement. Que nous ne demanderons vôtre soûmission & vôtre obéissance, qu'autant que nous accomplirons nos promesses. Que nous ne vous engagerons, ni aucun de vous en particulier, à porter les armes contre le Parlement, à moins qu'il n'y ait une nécessité indispensable de nous défendre contre nos ennemis.* Les Seigneurs & les gens du Conseil Privé, signérent de leur

1642. côté un acte, par lequel ils promettoient solennellement, *de n'obéïr à quelqu'ordre que ce pût être, à moins qu'il ne fût conforme aux loix du païs; de défendre la personne, la dignité, la couronne, des prérogatives de Sa Majesté contre tous ceux qui les attaqueroient; de maintenir la véritable Religion Protestante établie par les loix, la liberté légitime des sujets d'Angleterre, les justes priviléges du Roi & des deux Chambres du Parlement; enfin de n'exécuter aucun ordre, ni commandement sur les milices du Roiaume, à moins qu'il ne fût donné du consentement de Sa Majesté.* Ces deux piéces furent imprimées & répanduës dans toute l'Angleterre. Le Comte de Salisbury oubliant ses engagemens, se dérobe peu de jours après, & retourne à Westminster.

Les deux Chambres du Parlement d'Angleterre lévent des troupes. & en nomment les Officiers Généraux.

Comme il plaisoit aux deux Chambres de supposer que Charles se préparoit à leur faire incessamment la guerre, elles le suppliérent de congédier les gens armez qu'il avoit à York auprès de lui. Ces prétenduës troupes sur lesquelles ils faisoient tant de bruit, se réduisoient à une compagnie de Gentilshommes dont le Prince de Galles étoit le Capitaine, & à trois ou quatre cens hommes des milices que Sa Majesté prit pour la seureté de sa personne, à la sollicitation des principaux du païs. Mais avant que de lever soi-même des troupes, il falloit en imposer au peuple & lui faire acroire que le Roi étoit sur le point d'entrer en guerre ouverte. Ce n'est

n'est pas qu'il ne prît des mesures pour se défendre en cas de besoin, & pour ravoir, s'il étoit possible, son arsenal & ses magazins d'Hull. Mais il étoit constamment résolu à ne rompre pas le prémier, & à ne tirer l'épée qu'à la derniére extrémité. Sa déclaration aux Seigneurs qui l'étoient venu trouver, en est une preuve certaine. Et comment y auroit-il pensé, dépourvû qu'il étoit de troupes, d'argent, de munitions, de vaisseaux,& de places fortes? Les deux Chambres ordonnent le 28. Mai aux Sherifs & aux Magistrats des provinces, d'empêcher que le Roi ne léve, ou n'assemble des soldats sans le consentement des deux Chambres, & d'arrêter toutes les armes & toutes les munitions, qui se transporteront vers les provinces septentrionales du Roiaume. Le 2. Juin, on dresse une *très-humble requête*, où les deux Chambres supplient le Roi de consentir à dix-neuf propositions qu'elles lui faisoient. On levoit le masque dans ce nouvel écrit. Le projet formé depuis si long-temps, d'établir une République, dont le Roi seroit seulement le Chef, s'y découvre manifestement. *Nous prenons Dieu à témoin*, dit Charles dans sa réponse, où il remarque les diverses démarches des factieux pour en venir là, *que nous ne souffrirons jamais le renversement de l'ancienne constitution de cet Etat, si heureuse, si sagement concertée. De Roi d'Angleterre, nous ne voulons ni devenir* un Doge de

1642.

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 5. Book.

1642. Venise, *ni de nôtre Roiaume en faire* une République. *En un mot, voici nôtre réponse à toutes vos demandes, nous ne consentirons jamais que les loix d'Angleterre soient changées.* * En effet, si le Roi eût accepté les dix-neuf propositions, il demeuroit tellement dépouillé de son autorité, qu'il ne pouvoit plus rien faire de lui-même. Dépendant d'une nouvelle espéce de Sénat qui se vouloit rendre perpétuel, & lui nommer dans l'intervalle des séances du Parlement, qui ne pouvoient pas durer toute l'année, un certain nombre de Conseillers, il n'auroit pas eu l'autorité d'ordonner la moindre chose, en ce qui regardoit l'administration des affaires publiques, sans le consentement des prétendus Sénateurs choisis, donné pas écrit, & mis dans les régîtres du Conseil. A la Démocratie près que la Chambre des Communes prétendoit retenir, pouvoit-on se régler mieux sur la constitution de la République de Venise? Dans celle de Pologne, le Roi a du moins le pouvoir de nommer aux prémiéres dignitez de l'Etat. On ne le laissoit pas à Charles.

La forme du gouvernement d'Angleterre établie par les loix, est si nettement expliquée dans sa réponse, qu'on sera bien-aise de lire ici ses propres paroles. *Il y a*, dit-il, *trois sortes de gouvernement, le Monarchique, l'Aristocratique, & le Démocratique. Chacun d'eux a ses avantages & ses*

* *Nolumus leges Angliæ mutari.* C'est une vieille maxime fort souvent repetée dans les Parlemens d'Angleterre.

ses inconvéniens. Du mêlange des trois, vos ancêtres sages & expérimentez, en ont formé un particulier, avec tant de prudence & d'habileté, que selon toutes les mesures possibles à la prévoiance humaine, il a tous les avantages des trois, sans leurs inconvéniens, pourvû que la balance demeure égale entre les trois Etats du Roiaume. La Monarchie peut dégénerer en tirannie. L'Aristocratie est sujette aux factions. La licence & le tumulte se glissent facilement dans la Démocratie. L'avantage du prémier gouvernement, c'est d'unir les sujets sous un même Chef, afin de repousser les invasions du dehors, & de prévenir, ou de réprimer les révoltes du dedans. Dans le second, une assemblée de gens éclairez, délibére & prend des résolutions convenables au bien public. La liberté que le troisiéme donne au peuple, lui inspire du courage, & anime son industrie. Les deux Chambres du Parlement & le Roi font conjointement les loix en Angleterre. Et lui & elles ont leurs voix & leurs priviléges. Les loix donnent au Roi le pouvoir de gouverner, de déclarer la guerre, de faire la paix, de créer les Pairs du Roiaume, de choisir les Officiers, les Conseillers d'Etat, les Magistrats, les Gouverneurs des places fortes, d'ordonner la levée des soldats, d'entreprendre la guerre au dehors, de prévenir, ou de supprimer les révoltes au dedans, de faire grace aux criminels, d'user des confiscations comme il le juge à propos. Cette Monarchie modérée, mais revêtuë de l'autorité, sans laquelle 1642.

1642. *on ne pouroit ni maintenir les loix dans leur force, ni conserver la liberté des sujets, fut établie, afin de rendre le Roi si respectable aux Grands, qu'il pût empêcher les divisions & les factions, si redoutable au peuple, qu'il pût arrêter les séditions & la licence.* Presque toutes ces prérogatives, dont les prédécesseurs de Charles avoient incontestablement joui, les deux Chambres prétendoient les lui enlever dans leurs dix-neuf propositions.

De peur, ajoûte-t'il dans sa réponse, *que le Roi n'abuse du grand & perpétuel pouvoir qu'il a pour le bien de ses sujets, ni trop élever ses Favoris & ses Courtisans au préjudice du peuple, la Chambre des Communes instituée pour la conservation de la liberté publique, & non pour avoir aucune part au gouvernement, fait les prémiéres propositions sur la levée de l'argent, qui est le nerf de l'Etat durant la paix, aussi bien que dans la guerre; accuse ceux qui s'acquittent mal des emplois qui leur sont confiez, ou qui dans les fonctions de leur Ministére, violent les loix que le Roi est obligé de maintenir; lui donne enfin de salutaires conseils pour l'administration du Roiaume. Les Pairs, dont la Chambre est le souverain tribunal de Judicature, sont comme une barriére entre le Roi & le peuple, afin de s'opposer aux entreprises que l'un pouroit faire sur l'autre, & de maintenir par de justes décisions les loix qui réglent les droits du Roi, des Seigneurs, & du peuple.* Si prévenu par ses Ministres, Charles parut en

en quelques rencontres aspirer à un pouvoir trop arbitraire, il reconnut certainement dans la suite le danger & la fausseté de leurs insinuations flatteuses. L'idée qu'il donne ici de l'ancienne & véritable constitution du gouvernement d'Angleterre, en est une preuve convaincante. Je croirois volontiers que Falkland, Colepeper, & Hyde ennemis de la licence & de l'emportement, mais amoureux de la juste & raisonnable liberté de leur patrie, aussi bien que Southampton, Seigneur dont les deux partis revéroient également le mérite & la vertu, Bristol, Dorset, & plusieurs autres, contribuérent beaucoup à desabuser Sa Majesté, & à lui inspirer une connoissance plus exacte de l'étenduë & des bornes de son autorité. Ils travailloient à remettre les choses sur l'ancien pied. Mais on s'y prenoit un peu tard. Trop facile à donner dans les extrémitez contraires, Charles avoit accordé tant de choses, qu'il étoit difficile, pour ne pas dire impossible, de l'aider à reprendre ce qu'il avoit perdu, & d'empêcher que ses ennemis enflez du succès de leurs entreprises, n'en fissent de plus grandes. 1642.

Quelques zélez Puritains, ou Presbytériens, vouloient qu'on se contentât de ce qu'on avoit obtenu, ou du moins qu'on ne hazardât de le perdre par les événemens douteux & toûjours funestes d'une guerre civile. *Si on nous avoit prédit, il y a trois ans*, remontra le Chevalier

1642. Rudyard dans sa harangue du 9. Juillet pour exhorter la Chambre des Communes à ne rompre pas ouvertement avec Charles, *que nous aurions bien-tôt un Parlement, que les impôts dont nous nous plaignions, seroient ôtez, que certains tribunaux érigez au préjudice du peuple, seroient abolis, que les bornes de la jurisdiction du Conseil Privé du Roi, seroient considérablement restreintes, que nous obtiendrions les Parlemens triennaux, & la durée de celui-ci jusques à ce que nous aions consenti à sa dissolution; aurions-nous ajoûté foi à de si magnifiques promesses? Ne nous auroient-elles pas semblé autant de songes? Cependant nous en voions la réalité. Le Roi nous offre encore d'autres avantages. Risquerons-nous de tout perdre, en allumant une guerre civile?* Que la remontrance de ce Presbytérien séduit par l'espérance de la réformation du gouvernement Ecclésiastique & civil, que Pym & les autres factieux promettoient; mais pourtant assez amoureux du bien de sa patrie, pour ne la vouloir pas exposer aux malheurs d'une guerre civile, disculpe admirablement le Roi! Qu'elle prouve clairement l'injustice & la fureur de ceux qui opinérent à prendre les armes! *N'allons pas si vîte*, dit encore Whitlock dans la Chambre Basse. *C'est une maxime communément reçuë, que celui qui tire l'épée contre son Souverain, en doit jetter le foureau. Avant que de s'engager dans une guerre civile également funeste aux victorieux & aux vaincus, ne seroit-*

seroit-il point à propos de faire de nouvelles tentatives auprès du Roi? Le Duc de Rohan remarque dans son livre des Intérêts des Princes, que l'Angleterre est un puissant corps, qui ne peut être détruit que par ses propres mains. *Prenons garde que ce grand Politique ne nous aït prédit la vérité.* Cela n'étoit que trop à craindre. 1642.

Dès que les factieux eurent tiré *l'épée*, ils en jettérent le *foureau*. Une guerre civile de tant d'années devoit être fatale à l'Angleterre. Dieu permit que toûjours riche & florissante, elle rappellât Charles II. son Roi légitime. Un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes du Parlement convoqué depuis son rétablissement, indignez de la violence des factieux de 1641. & du barbare attentat des meurtriers de Charles I. étoit disposé, dit-on, à donner dans une extrémité contraire, & à rendre son Fils plus absolu, plus indépendant qu'aucun de ses prédécesseurs. Malheur qui auroit été une des plus pernicieuses suites de la guerre civile. Car enfin, l'Angleterre se seroit *détruite* alors par ses propres mains. Les Comtes de Southampton & de Clarendon le prévinrent sagement, & rendirent à leur patrie un service qu'elle ne peut assez reconnoître. Ils remontrérent à leurs compatriotes, que si la raison & la Religion les obligeoient à détester la fureur du Parti qui prévalut dans le Parlement dont je parle, on ne devoit pas pour cela re-

1642. renoncer à ce que cette Assemblée avoit pû faire de bon, d'utile à la patrie, & que pour réparer l'injustice de la mort de Charles I. il ne falloit ni se dépouiller de l'ancienne liberté, ni donner au Roi heureusement rétabli, un pouvoir trop arbitraire. Le Clergé qui craint de retomber dans une oppression semblable à celle qu'il a soufferte durant 20. ans, & que la persécution confirme davantage dans les sentimens de Laud Archevêque de Cantorberi, qu'il revére comme un glorieux Martyr; le Clergé, dis-je, se met & par intérêt, & pour rendre les Juges de Laud & les meurtriers du Roi, encore plus odieux, à combattre des véritez, dont les Rebelles avoient criminellement abusé. Les chaires retentissent par tout du dogme de la soûmission aveugle aux volontez les plus injustes des Rois, & * de l'obligation de souffrir plûtôt la perte de la liberté, des biens, & de la vie, que de résister à une domination tirannique. On publie une infinité de volumes pour l'appuier. Les Universitez le canonisent. Charles II. & le Duc d'York son frére en favorisent le progrès avec plaisir. Ses plus ardens défenseurs sont bien récompensez à la Cour. Le Duc plus imbu que le Roi, des superstitions de l'Eglise de Rome, & déterminé à les rétablir en Angleterre, dès qu'il seroit sur le thrône, se flatte de ne trouver aucune résistance de la part des Ecclésiastiques & des laïques

* *Passive obedience, No resistance.*

ques prévenus en fort grand nombre, du 1642.
moins au dehors, que les Chrétiens doivent tout souffrir, & qu'il ne leur est jamais permis de résister à leur Souverain. Jacques II. connut trop tard sa méprise. Les sermons, les livres, les décrets des Universitez, n'avoient pas entiérement effacé les sentimens raisonnables de liberté, que les Anglois naturellement ennemis de l'esclavage, ont reçus de leurs ancêtres. Les Ecclésiastiques ouvrirent les yeux aussi bien que les autres, reconnurent jusques où se doit étendre l'obéïssance que Jesus-Christ & ses Apôtres ordonnent de rendre aux Souverains. Non moins jaloux que les laïques de leur Religion & de leur liberté, les Evêques & les Ecclésiastiques du second ordre, se joignirent à ceux qui avoient appellé le Prince d'Orange au secours de la patrie opprimée. En l'élevant sur le thrône, l'Angleterre non contente d'avoir assuré sa prémiére liberté, résolut de contribuer efficacement à la délivrance de l'Europe. Guillaume III. Guerrier aussi vaillant que juste, porta les prémiers coups qui ont ébranlé la puissance de l'Oppresseur commun. Graces à Dieu, la voilà bien-tôt réduite à de justes bornes sous le régne d'Anne, non moins, que dis-je, plus éclattant & plus glorieux que celui d'Elizabeth. L'Angleterre prête à recueillir les fruits de la paix qu'elle aura procurée à l'Europe, deviendra & plus riche & plus redoutable qu'elle n'a jamais

été.

1642. été. Grand Dieu, détourne le seul malheur que certaines divisions intestines nous font craindre. Empêche qu'une nation si *puissante ne se détruise par ses propres mains.* Fai que la Religion, la tranquillité, l'union, l'abondance, les arts, le commerce, les sciences, y fleurissent à jamais.

Après de longues contestations, la pluralité l'emporte enfin dans la Chambre des Communes. Le 12. Juillet, on y prend la résolution de lever une armée *pour la seureté du Roi;* quelle forfanterie! *pour la défense du Parlement, & de ceux qui ont obéï à ses ordres, pour la conservation de la véritable Religion, des loix, de la liberté, & de la paix du Roiaume.* Les Comtes d'Essex & de Bedford sont nommez, l'un Général de l'armée, & l'autre de la cavalerie. Enfin, les Communes déclarent qu'elles veulent *vivre & mourir* avec Essex. Ne nous imaginons pas que tous ceux qui opinérent de la sorte, eussent envie de porter les choses aux dernières extrémitez. Eblouïs par le discours d'un Gentilhomme distingué, qui remontra que les ennemis du Parlement, c'est-à-dire le Roi & ses confidens, consentiroient à un acommodement, dès qu'ils verroient les deux Chambres en état de leur résister, plusieurs donnérent dans le piége que les factieux leur tendoient. Ces Messieurs ne devoient-ils pas considérer que si le Roi refusoit de se soûmettre aux dures con-

conditions qu'on prétendoit lui impoſer, 1642.
les factieux autoriſez par ces réſolutions, allumeroient dans toute l'Angleterre, un feu capable de la conſumer entiérement? Pour mieux tromper le peuple en témoignant que le deſſein de la priſe d'armes réſoluë, c'eſt d'obtenir la paix & d'aſſurer ſa liberté ; pour garder mêmes certaine bienſéance, on réſolut d'envoier une requête au Roi, afin de le ſupplier de s'accorder avec ſon Parlement, & de prévenir la guerre civile. Les réſolutions aiant été portées à la Chambre Haute, les Seigneurs promirent de ſeconder les Communes *en tout.* Le Comte d'Holland & deux Chevaliers de la Chambre Baſſe furent chargez d'aller préſenter la nouvelle requête au Roi. Le Chancelier d'Angleterre prétend qu'Holland jaloux du crédit d'Eſſex, que Pym & les gens de ſa faction revéroient comme leur plus ferme appui, accepta volontiers la commiſſion du Parlement, afin de ſonder la diſpoſition du Roi, dans les bonnes graces duquel il auroit été bien-aiſe de rentrer. Mais Charles étoit ſi mécontent de lui, & Henriette indignée de ce qu'un Seigneur qui eut autrefois grande part à ſa confidence, embraſſoit ouvertement le parti de ſes plus violens ennemis, avoit tellement aigri ſon Epoux, que le Comte déchu de ſes eſpérances, parla d'une maniére fort emportée avant que de s'en retourner à Londres.

Sire, dit-il en préſentant la requête des deux

1642. deux Chambres, *le feu Roi vôtre père, faisoit mettre au dessous de ses armes, ce beau mot de l'Evangile*, Bienheureux les pacifiques. *Convaincus que Vôtre Majesté ne l'a moins profondément gravé dans son cœur, nous nous sommes chargez avec plaisir, de lui apporter une requête de son Parlement qui lui demande humblement la paix. Vous y verrez que le plus ardent désir des deux Chambres, c'est d'obtenir vôtre consentement aux propositions raisonnables qu'elles vous font. Tout ce qui est contenu dans leur requête, tend au bonheur & à la gloire de Vôtre Majesté.* Charles se la fait lire, & paroît surpris de ce qu'elle répond si peu au compliment de ceux qui la lui présentent. Les deux Chambres s'y plaignoient d'abord de ce que le Roi n'avoit aucun égard aux demandes & aux avis de son Parlement, pour la conservation de la véritable Religion, pour l'honneur & la seureté de sa personne, & pour la tranquillité de l'Etat; de ce que prévenu par de faux & calomnieux rapports, il continuoit de lever des troupes, de faire des préparatifs de guerre dans le Roiaume & dans les païs étrangers; de ce qu'il prétendoit user de violence, afin d'obliger les deux Chambres à lui obéïr aveuglément, & à se désister de leurs justes desseins d'assurer la liberté des sujets. *Nous nous jettons encore aux pieds de Vôtre Majesté*, ajoûtoit-on, *pour la supplier très-humblement, qu'il lui plaise de faire cesser ses préparatifs de guerre,*

&

& les actes d'hostilité déja commencez en plusieurs endroits, de révoquer les commissions expédiées pour lever des soldats, de congédier ceux qui sont sur pied, de renvoier la garde extraordinaire que vous avez à York, de vous rapprocher de vôtre Parlement, d'écouter ses requêtes & ses conseils, qui tendront uniquement à la défense & à l'avancement de la Religion, à l'honneur, à la seureté de vôtre personne Roiale, & à la conservation de nos priviléges, de nous laisser la liberté de poursuivre juridiquement les auteurs des divisions présentes, & de permettre qu'aucun de nous ne soit inquiété, ou sommé de comparoître ailleurs que devant le Parlement, pour tout ce qui peut avoir été dit, ou fait en conséquence des ordres donnez par les deux Chambres. Moiennant cela, on promettoit à Charles, d'arrêter les mouvemens de la populace, les discours & les libelles séditieux, de suspendre les préparatifs de guerre ordonnez, de lui remettre la ville & les magazins d'Hull, & de régler tellement les milices, qu'elles pussent être emploiées à la défense, & non pas à la ruïne de l'Etat. 1642.

Le Roi promit de répondre de telle maniére à la requête, que chacun pouroit aisément juger, qui de lui, ou des deux Chambres, désiroit le plus sincérement la paix. Une réponse fut dressée en effet deux jours après, & luë au Comte d'Holland & aux autres Députez du Parlement. Charles s'y plaignoit de la nomination du

Comte

1642. Comte d'Essex, & de la promesse de *vivre* & de *mourir* avec lui ; de l'emprisonnement du Chevalier Gourney Maire de Londres, parce qu'il avoit obéi aux commandemens exprès du Roi, des entreprises des deux Chambres sur les milices, les places fortes, & les vaisseaux ; des ordres donnez pour lever de l'argent & des troupes ; de la déclaration publiée, que les efforts du Roi pour prendre Hull, & pour empêcher l'exécution de l'ordonnance du Parlement sur les milices, devoient être regardez comme une rupture ouverte avec les deux Chambres. *Que chacun juge maintenant*, poursuivoit-on, *qui a commencé la guerre, & à qui les malheurs en doivent être imputez. Sa Majesté pouvoit-elle moins faire que ce qu'elle a fait ? N'a-t'elle pas eu raison de pourvoir à sa défense, de penser à reprendre ce qu'on lui enléve avec autant d'injustice que de violence ? Ces indignitez ne lui donnent-elles pas sujet d'en apprébender de plus grandes, & de se mettre en état de les repousser ?* On promettoit au nom de Charles, qu'il cesseroit les préparatifs commencez, dès qu'on lui remettroit Hull, l'arsenal, & la flote ; dès que les deux Chambres ne continueroient plus leurs levées d'hommes & d'argent ; dès qu'elles se désisteroient de leurs entreprises sur les milices du Roiaume ; dès que le Parlement seroit ajourné dans un endroit, où le Roi pourroit aller en seureté. *Que si*

tes

ces propositions raisonnables sont rejettées, 1642.
disoit-on, *Sa Majesté doit espérer que Dieu protégera la justice de sa cause, & que ses bons & fidéles sujets ne souffriront pas que leur Roi soit opprimé & dépouillé. Quoi qu'on ait enlevé ses places fortes, ses magazins & ses revenus, il peut tout recouvrer par l'assistance du Dieu tout-puissant, & avec le secours des bons Anglois.*

Le 9. Août, Charles déclara criminels de léze-majesté, le Comte d'Essex & tous ceux qui porteroient les armes sous lui, en conséquence de la résolution prise dans les deux Chambres du Parlement, de lever une armée & de la faire marcher contre le Roi. Dès que l'acte en fut porté à Londres, les deux Chambres prononcérent qu'il avoit été publié par les conseils pernicieux de certaines gens, qui depuis plusieurs années portoient le Roi à changer la Religion établie par les loix, & à introduire les superstitions de l'Eglise de Rome, & le pouvoir arbitraire; comme si Charles ne se seroit jamais avisé de lui-même, & sans appeller des Papistes à son Conseil, de déclarer rebelles, des sujets qui prenoient les armes contre leur Souverain légitime. Y eut-il jamais un raisonnement plus ridicule? Sur cette supposition, les deux Chambres déclarent ennemis de Dieu, du Roi, & de la patrie, tous ceux qui obéiront aux ordres de Sa Majesté contre le Comte d'Essex & ses adhérens. Elles promettent ensuite de soûtenir aux dépens de leurs biens &

de

1642. de leurs vies, le Général *des troupes qu'elles ont déja levées, & qu'elles léveront, pour défendre*, dit-on, *comme leur conscience & leur devoir envers Dieu & la patrie, les y obligent, la véritable Religion Protestante, la personne du Roi, les loix du païs, la liberté des sujets & les droits du Parlement. Afin de donner un témoignage authentique de leur fidélité, les deux Chambres*, ajoûtoit-on, *promettent solennellement, que s'il plaît à Sa Majesté de congédier ses troupes, d'abandonner les mauvais Conseillers qui sont auprès d'elle, & d'écouter les avis salutaires de son Parlement*, c'est-à-dire, de passer tous les actes projettez pour la dépouiller de toute son autorité, *il s'appliquera incontinent à la rendre, le Roi le plus riche, le plus puissant, le plus glorieux, le plus formidable au dehors, & le plus chéri au dedans, qui ait jamais porté le Sceptre d'Angleterre.* Tel étoit le stile ordinaire de ces Rebelles. Charles devoit devenir le plus grand Monarque de l'univers, dès qu'ils l'auroient réduit à la condition du Doge de Venise.

Le Roi d'Angleterre fait mettre sa banniére Roiale à Nottingham.

La cause de ce Prince digne d'un meilleur sort étoit juste & légitime : cela est incontestable. Mais la prudence lui permettoit-elle de s'engager avec tant de précipitation dans une grande & difficile guerre contr'un puissant Parti, maître de la capitale du Roiaume, des meilleures places maritimes; excepté Portsmouth que le Colonel Goring conserva fort habilement à Sa Majesté, des arsenaux, de

la

la flote, des revenus publics & de ceux du Roi même, & soûtenu par le plus grand nombre de ses sujets artificieusement prévenus, & animez d'un zéle aveugle & fanatique de Religion & de liberté? Dénué d'argent, de magazins, de troupes disciplinées, de vaisseaux, d'Officiers expérimentez, de Ministres habiles & éclairez, quelle ressource trouvera-t'il à moins que Dieu ne fasse de nouveaux miracles en sa faveur? Le Comte de Clarendon semble avouër, qu'après avoir déploié trop facilement sa banniére, Charles prit encore mal ses mesures, pour se conserver la Province d'York & quelques autres voisines, qui se déclaroient pour lui. D'un autre côté devoit-il souffrir patiemment qu'on lui arrachât les plus beaux fleurons de sa Couronne, & qu'on le dépouillât de toute son autorité? Si en se privant du pouvoir de congédier le Parlement, il ne se fût pas imprudemment lié les mains, le Parti contraire, dont toutes les personnes équitables & bien intentionnées pour la patrie, condamnoient les entreprises violentes & insoûtenables selon les loix, auroit pû être facilement dissipé. La faute étoit faite, & par surcroît de malheur, irréparable. Le Roi ne se flattoit-il point, qu'en témoignant du courage & de la résolution, le peuple effraié des suites d'une guerre civile, obligeroit les deux Chambres à s'accommoder avec Sa Majesté, à se contenter de ce qu'elle avoit accordé, & à recevoir les conditions raisonna-

1642.

Rushworth's Historical Collections. IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 5. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.

1642. sonnables qu'elle vouloit bien offrir? Mais Charles avoit d'étranges ennemis à combattre. Les Chefs du Parti dominant persuadez que leur unique ressource, c'étoit de l'affoiblir tellement, qu'il ne pût jamais se venger d'eux & les punir, aimérent mieux bouleverser l'Angleterre, que de se mettre à la discrétion d'un Roi justement irrité.

Quoi qu'il en soit de ses vûës & de ses espérances secrétes, la situation de ses affaires étoit triste & déplorable. Ses ennemis la connoissoient aussi bien que leurs propres forces : Et c'est ce qui les rendoit si fiers, si opiniâtres. Le 12. Août, il fit publier à York, ce qu'on appelle une *proclamation*, par laquelle il invitoit ses sujets des Provinces septentrionales d'Angleterre, à secourir & à seconder leur Roi contre des Rebelles qui se disposoient à le venir attaquer. *Comme diverses personnes*, y disoit-il, *animées d'une haine envenimée contre nous & contre nôtre gouvernement, & séduites par leur ambition demesurée de parvenir aux prémiéres dignitez de l'Etat, ont sous le faux prétexte de nous défendre, & de maintenir les priviléges du Parlement, levé une armée qui marche actuellement contre nous, qui sommes leur Souverain légitime, & entreprénent d'allumer le feu d'une guerre civile capable de désoler & de consumer ce florissant Roiaume, à moins qu'on ne s'oppose promptement à leurs desseins criminels ; dans une pleine confiance que le Dieu tout-puissant,*

&

& jaloux de la conſervation de ſes Oints, ne nous refuſera pas ſa protection & ſon aſſiſtance, que nous lui demandons humblement, & que nos bons ſujets contribueront volontiers tout ce qui dépendra d'eux, pour réprimer une révolte, qui tend à la deſtruction de nôtre perſonne, de la Religion Proteſtante, des loix du païs, de la liberté & de la véritable conſtitution du Parlement; nous avons réſolu de déploier le 22. jour de ce mois, nôtre banniére Roiale à Nottingham, & d'inviter tous nos fidéles ſujets, à s'y rendre inceſſamment auprès de nous, & par tout ailleurs où nous ſerons campez dans la ſuite, avec les armes & les autres choſes néceſſaires à l'exécution de nos juſtes deſſeins. 1642.

Charles ſort d'York peu de jours après, & s'aſſure de pluſieurs villes, en allant à Nottingham. Celle de Coventry ferma ſes portes, & offrit de le recevoir ſeulement avec ſa garde ordinaire. Le Roi ſe mit en état d'aſſiéger & de battre la place. Mais outre qu'il y avoit une garniſon capable de l'arrêter au delà du jour fixé pour la cérémonie qui ſe devoit faire à Nottingham, les Colonels Hollis, Hambden, & Goodwin, s'avançoient au ſecours avec les milices qu'ils avoient aſſemblées. Le 22. Août, Sa Majeſté fait porter en grande pompe, par les Chevaliers Brooks, Hopton, Wortley, & Dadington, dans un champ près de Nottingham, la banniére Roiale, avec ces mots de l'Evangile au deſſous de ſes armes;

1642. *Rendez à César ce qui est dû à César.* Le Roi la suivoit acompagné du Prince de Galles son fils, de Robert Prince Palatin son neveu, de plusieurs Pairs du Roiaume, & de deux mille hommes, tant de cavalerie, que d'infanterie. La banniére aiant été posée, un Héraut lut une proclamation, où Sa Majesté déclaroit les raisons qu'elle avoit de lever ainsi l'étendard. La même cérémonie se fit les deux jours suivans.

Le 25. du même mois, Charles donna ordre aux Comtes de Southampton & de Dorset, d'aller à Londres proposer aux Seigneurs des conférences pour un traité d'accommodement. Les Chevaliers Colepeper & Unedal furent chargez de faire les mêmes offres aux Communes, dont ils étoient membres. En pareilles occasions les Députez du Roi à l'une ou à l'autre des deux Chambres, portent de sa part un mémoire qu'on nomme *message.* Sa Majesté y expose ses intentions, ou ses demandes. *Il y a long-temps*, disoit Charles dans celui-ci, *que nous voions avec une douleur inexprimable les troubles présens de nôtre Roiaume. Nous en aurons le cœur percé, jusques à ce que nous aions trouvé les moiens de prévenir la guerre civile dont la nation est menacée. Quoique nos efforts pour pacifier les différends mûs entre nous & nôtre Parlement, n'aient pas eu le bon succès que nous espérions, cependant, nous avons un désir si constant, si sincére du rétablissement de*

la

la paix, que nous ne cesserons point de prendre toutes les mesures possibles, afin d'assurer le repos & le bonheur de nos sujets sur des fondemens solides & durables. La manière de s'expliquer par des messages, des requêtes, & des réponses, a été jusques à présent sujette à tant de méprises de part & d'autre, que nous jugeons plus à propos, que nous & nos deux Chambres, donnions à un certain nombre de personnes choisies, des pouvoirs suffisans de négocier & de conclure un traité. Nous vous promettons en foi de Roi, & à tous nos bons sujets, de consentir à tout ce qui peut maintenir la véritable Religion Protestante, empêcher l'accroissement du Papisme, assurer les loix du païs qui sont le plus solide fondement de nos prérogatives, de la liberté du peuple, & du droit que chacun a de joüir paisiblement de son bien, confirmer les justes priviléges du Parlement, contribuer à nôtre bonheur & à celui de nos sujets, rétablir enfin la bonne intelligence entre nous & les deux Chambres de nôtre Parlement. Prenez de vôtre côté des résolutions aussi droites, aussi fermes, de faire vôtre devoir, & que tous nos bons sujets demandent à Dieu conjointement avec nous, qu'il lui plaise de bénir une si bonne œuvre. Si cette proposition est rejettée, nous aurons la consolation d'avoir fait tout ce qu'on peut raisonnablement exiger de nous, & le sang qui sera répandu à nôtre grand déplaisir, ne devra pas nous être imputé. Quelque mauvaise opinion 1642.

1642. *que le monde ait de nos forces, soiez persuadez que les avances que nous voulons bien faire, ne sont que l'effet du désir que la Religion & la clémence nous inspirent, de prévenir l'effusion du sang de nos sujets. Nous sommes si bien pourvûs d'hommes, d'argent, & d'armes, que jusques à ce qu'il plaise à Dieu d'ouvrir les yeux à nôtre peuple, nous nous croions à couvert de toutes les violences pareilles à celles que nous avons souffertes.* Ces bonnes provisions qui donnoient tant de confiance à Charles, on ne les appercevoit pas. Voilà pourquoi les Seigneurs & les Communes parloient de leur côté avec tant de hauteur & d'arrogance.

Ni les uns, ni les autres, ne voulurent souffrir que les Comtes & les Chevaliers envoiez par Sa Majesté vinssent prendre leurs places au Parlement. On leur permit de donner à quelques particuliers le mémoire dont ils étoient chargez. On y répondit de la sorte. *Sire, nous sommes sensiblement affligez des divisions & des troubles du Roiaume. Nous avons tâché de les prévenir, par les conseils donnez, & par les requêtes présentées à Vôtre Majesté. Bien loin de réüssir dans nos bons desseins, nous avons attiré des proclamations & des déclarations, dont la publication a produit le plus mauvais effet qu'on ait jamais vû. Nous y sommes traitez de rebelles & de criminels de lèze-majesté. Vôtre banniére est maintenant déploiée contre nous. Par là, Sire, vous*

met-

mettez hors de vôtre protection les deux Chambres du Parlement, & par conséquent tout le Roiaume qu'elles représentent. Ainsi jusques à ce que Vôtre Majesté ait révoqué tout ce qu'elle a fait publier contre le Comte d'Essex, contre les deux Chambres du Parlement, contre ceux qui ont obéï à leurs ordres, comme ils y étoient obligez, & que vous ayiez mis bas l'étendard levé contre nous, les priviléges fondamentaux du Parlement violez, le pouvoir qui nous a été confié, & que nous devons maintenir, le bien public à la conservation duquel nous sommes indispensablement obligez de veiller, ne nous permettent pas de répondre autrement au message de Vôtre Majesté. 1642.

Ce fut inutilement que Charles prit Dieu à témoin, qu'il n'avoit jamais eu intention de déclarer les deux Chambres rebelles, ni de lever l'étendard contr'elles, encore moins, de les mettre hors de sa protection, & qu'il offrit de révoquer ses proclamations, & de mettre bas son étendard immédiatement après que les Seigneurs & les Communes auroient révoqué leurs actes publiez, pour déclarer traitres à la patrie, tous ceux qui assisteroient le Roi. On prétendit que c'étoit à Sa Majesté de faire la prémiére démarche. Demêlons l'équivoque des paroles du Roi que je viens de rapporter, de peur que certaines gens ne s'avisent de l'accuser de parjure. Il avoit déclaré criminels de léze-majesté, non la plus saine partie des deux Chambres, qui lui de-

1642. meuroit fidéle, mais seulement le Comte d'Essex, ceux qui porteroient les armes sous lui, & tout au plus les Chefs du Parti dominant, qui par violence, ou par artifice, avoient obtenu les actes publiez contre Charles & contre ses fidéles serviteurs. C'est en ce sens qu'il proteste que son intention n'a jamais été, de flétrir les deux Chambres de son Parlement, ni de leur déclarer la guerre. Tout le monde savoit que celle des Communes étoit alors réduite à la cinquiéme partie des membres qui la devoient composer, & que souvent il n'y avoit pas vingt Pairs du Roiaume à la Haute. Tel fut le commencement de la guerre civile allumée en Angleterre. Les pernicieuses insinuations de la Sœur de Louïs, & les intrigues de son Prémier Ministre y ont tant contribué, que je ne pouvois me dispenser de marquer par quels degrez la bigotterie d'Henriette précipita son facile & crédule Epoux dans un abîme de malheurs inouïs, & comment la maligne politique de l'ambitieux Richelieu fomenta les mécontentemens des Ecossois & des Anglois irritez par l'entêtement & par les mauvais conseils d'un Archevêque opiniâtre & malhabile.

Fin du Livre XLIX.

HIS-



HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE L.

Richelieu ne demeura pas long-temps à Tarascon, sans avoir connoissance du traité négocié par Fontrailles à Madrid. Par quel canal il apprit une nouvelle capable de rétablir sa fortune ébranlée, & de le rendre supérieur à tous les efforts de ses ennemis, c'est ce qu'on n'a jamais bien découvert. Ses créatures firent de concert avec lui, courir le bruit, que le Maréchal de Brezé Viceroi de Catalogne avoit intercepté un pacquet venu d'Espagne, où se trouva un original du traité,

1642. Le Cardinal de Richelieu est averti du traité négocié à Madrid par Fontrailles.

1642. *Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 25. Mémoires de Bouillon & de Montresor. Rélation de Fontrailles dans ceux-ci. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.*

traité, qu'il envoia inceſſamment à ſon beau-frére. Mais cela ne paroît guéres croiable. Pourquoi une piéce de cette conſéquence ſeroit-elle venuë par mer du côté de la Catalogne? A qui l'adreſſoit-on? Si le Comte Duc d'Olivarez dut envoier à quelqu'un l'original, ou du moins une copie autentique du traité, ce fut à Don Franciſco de Melo dans les Païs-Bas par l'Ocean à Dunkerque, ou à quelqu'autre endroit maritime de Flandres. Il étoit néceſſaire que cet Officier avec qui les Ducs d'Orleans & de Bouillon, & le Grand-Ecuier, devoient avoir une étroite correſpondance, dès qu'ils ſeroient à Sedan, du moins juſques à ce que l'Archiduc Leopold ſe rendît à Bruxelles, fût pleinement inſtruit des conditions du traité. Les gens de bon ſens crurent que ce bruit étoit artificieuſement répandu par les confidens du Cardinal, afin de faire acroire au monde qu'il avoit en main le traité; quoique dans le fonds il n'en eût ni original, ni copie; mais tout au plus un extrait tiré par quelqu'un qui l'avoit vû. Encore cela eſt-il aſſez incertain. L'original que Fontrailles apporta, fut envoié par le Comte d'Aubijoux au Duc d'Orleans, qui le brûla dès qu'il apprit que Cinq-Mars étoit arrêté. Il en garda une copie, qu'il avoit fait tirer. S'il eût voulu la brûler pareillement, ou qu'il eût conſtamment refuſé de la donner, & de la reconnoître pour véritable & authentique, jamais on n'auroit pû

le

le convaincre juridiquement, ni condamner Bouillon, Cinq-Mars & de Thou. Mais intimidé par les menaces qu'on lui fit de le chasser de France, & de le reléguer avec une modique pension à Venise, ou ailleurs, il en passa par tout ce que Richelieu lui prescrivit. Lâcheté qui sera comme plusieurs autres, une flétrissure éternelle à la mémoire de ce Prince. 1642.

Un Historien du Cardinal dit que la prémiére nouvelle de la négociation faite en Espagne, vint du Nonce du Pape à Madrid, qui écrivit qu'un François avoit eu de fréquentes & longues conférences avec le Comte Duc d'Olivarez; qu'on eut ensuite un plus grand éclaircissement par une dépêche de Don Francisco de Melo interceptée; que le Cardinal Mazarin reçut en même temps d'Italie, plusieurs avis d'une grande conspiration tramée en France contre la personne & l'autorité du prémier Ministre. On put apprendre encore d'ailleurs quels en étoient les complices. Quelques jours avant son emprisonnement, le Grand-Ecuier reçut une lettre de la Princesse Marie de Gonzague, qui l'avertissoit de prendre garde à lui. *Vôtre affaire*, disoit-elle, *est connuë à Paris, comme on y sait que la Seine passe sous le Pont-neuf.* Selon le systéme de cet Auteur, il faudroit ajoûter quepour derniére confirmation, Richelieu reçut un extrait des articles du traité, qu'il l'envoia incessamment

1642. au Roi par Chavigni, qu'il assûra Sa Majesté qu'il avoit été fait sur l'original, & que *sur sa vie*, il en auroit des preuves convainquantes. On dit communément que c'étoit la copie même du traité que Gaston reconnut ensuite. Mais cela ne s'accorde pas avec la lettre que Marca Conseiller d'Etat, & depuis Archevêque de Toulouse & de Paris, l'un des Juges Commissaires donnez à Cinq-Mars & à de Thou, écrivit à Brienne Sécretaire d'Etat. Nous y lisons que le Duc d'Orleans aiant brûlé l'original, retint la copie. Il faut donc que le papier envoié au Cardinal, ne fût qu'un extrait, ou une seconde copie tirée à l'insçu de l'imprudent Gaston, qui auroit apparemment fait transcrire le traité par l'Abbé de la Riviére, mort depuis Evêque de Langres, son confident, ou par Goulas Sécretaire de ses commandemens, tous deux espions & pensionnaires de Richelieu. Tout ceci est fort incertain, pour ne dire pas absolument faux. J'en marquerai incontinent les raisons.

Quelques-uns, dit l'Auteur de l'Histoire du Maréchal de Gassion, *imputent cette découverte à la legéreté du Duc d'Orleans, qui n'avoit point de secret pour l'Abbé de la Riviére, le plus fameux, le plus riche, & le mieux récompensé de tous les traitres du Roiaume. Par ses vices, ou par son esprit*, ajoûte-t'il, *cet homme de néant fut assez heureux pour plaire à Son Altesse Roiale, & pour parvenir à sa confidence. Mais il*

il trahit sans cesse un si bon maître. Au 1642.
rapport de quelques-uns, l'Abbé pénétra dans cette affaire dès les commencemens, & en donna les prémiers avis au Cardinal. Cela ne se dit pas sans fondement. L'ame sordide, & les trahisons fréquentes du personnage sont de notoriété publique. Cependant, lors que je refléchis sur la maniére dont le Roi, son Ministre, & Chavigni en usérent avec la Riviére, afin de l'intimider, & de l'obliger à déclarer, ou du moins à faire en sorte que Gaston avouât ingénument tout ce qui s'étoit passé, j'ai peine à me persuader qu'il ait été le prémier délateur. De maniére que je soupçonnerois plûtôt Goulas, s'il étoit bien sûr que Richelieu connut l'intrigue par quelqu'un des domestiques, ou des confidens du Duc d'Orleans. Le Comte de Béthune fut accusé d'avoir révélé le secret, mais Montresor proteste que c'est *la plus lâche calomnie qui se pût inventer contre la probité reconnuë* de ce Seigneur. Un mémoire du Cardinal alors embarassé à trouver des preuves suffisantes pour faire condamner ses ennemis à la mort, donne à penser qu'il fut prémiérement averti par des personnes de grande distinction, qui ne voulurent pas être nommées. Ce fut apparemment le Maréchal de Schomberg, à qui Cinq-Mars s'ouvrit trop librement, le croiant ennemi juré & irréconciliable de Richelieu. *Si ceux qui savent beaucoup de particularitez de cette affaire, vouloient être alléguez,*

 dit

1642. dit le Cardinal à Chavigni & à Des-Noiers, *on n'auroit pas tant de peine. Mais la raison veut qu'on choie ses amis, & qu'on s'en serve selon leur goût. Avec le temps, M. de Schomberg sera nécessaire ici. Outre qu'il sait des circonstances, il est vraisemblable que M. le Grand plus resserré qu'auparavant, & pressé par un Commissaire, voudra parler à M. de Schomberg. Du moins son humeur l'y doit porter.* Cela suppose que le Maréchal avoit déja révélé quelque chose, & qu'on espéroit qu'il en diroit davantage, si Cinq-Mars alors prisonnier, s'ouvroit à lui.

Ces paroles de Richelieu me font croire que l'Historien de Gassion peut bien être celui qui a le mieux connu la maniére dont l'intrigue fut découverte. Je rapporterai son texte même. *J'ai peine à me persuader d'une chose*, dit-il par maniére de préface à un fait qui doit surprendre. *J'ai connu le cœur & la probité de celui qu'on accuse. Cependant les Ministres & les plus clairvoians de la Cour n'en veulent point d'autre. Voici ce qu'on raconte. Je le publie à regret pour l'amour du coupable. Mais je ne puis taire, ni dissimuler la vérité. Le Maréchal de Schomberg reçut ordre de venir commander l'armée de Roussillon. Le monde fut surpris de ce qu'on appelloit un homme si peu nécessaire, & de ce qu'on donnoit un compagnon au Maréchal de la Meilleraie, qui n'en souhaitoit point. Cela parut d'autant plus extraordinaire, que le Cardinal avoit depuis peu seulement*

ment mortifié Schomberg sur le gouvernement de Languedoc. Le Grand-Ecuier se flattant de trouver un ami dans un Seigneur desobligé par le Ministre, ouvrit son cœur au Maréchal, lui dit tout le secret de la conspiration, & lui en nomma les complices. L'absence de Richelieu, le chagrin du Roi, & la faveur de Cinq-Mars qui commandoit presqu'en chef, surprirent d'abord Schomberg. Il va bride en main, tâche de pressentir les intentions de Sa Majesté, & reconnoissant qu'elle ne sait rien des projets, il lui découvre tout ce qu'il a appris du Grand-Ecuier. On envoie querir Chavigni, qui surpris de la chose en exaggére les conséquences. Le Roi informé de la brouillerie entre son Ministre & Schomberg, fut plus sensible à la déposition de celui-ci. Il l'examina en particulier, & parla au Favori, qui tint bon. Richelieu averti de tout, fut d'avis d'approfondir l'affaire dans les formes, de se saisir des papiers des accusez, & de leur donner des Commissaires. En cas qu'ils soient coupables, disoit-il en lui-même, on le découvrira bien-tôt. Que s'ils se trouvent innocens, le Roi les disculpera facilement devant le monde, en leur accordant de nouvelles graces. L'embaras du Cardinal dans ses lettres, quand il est question de trouver de quoi convaincre juridiquement les accusez, les artifices emploiez pour surprendre le Duc d'Orleans, & les menaces qu'on lui fait afin de l'obliger à donner la copie du traité qu'il avoit gardée, & à 1642.

1642. la reconnoître pour authentique, en présence du Chancelier & de quelques Magistrats, rendent à mon avis le récit de l'Historien de Gassion plus vraisemblable que celui des autres.

Le Duc d'Orleans & Cinq-Mars concertent ce se retirer à Sedan.

Mémoires de Bouillon & de Montresor. Rélation de Fontrailles dans ceux-ci.

Lorsque la conspiration commençoit de se découvrir, ou du moins peu de temps auparavant, le Duc d'Orleans & Cinq-Mars qui attendoient fort tranquillement la mort de Richelieu, résolurent à la sollicitation de Fontrailles, de se retirer à Sedan. Le Grand-Ecuier s'appercevoit de la diminution de sa faveur, quoi qu'il se vantât à Gaston d'être mieux que jamais dans l'esprit du Roi. La perte de la bataille d'Honnecourt, la longueur du siége de Perpignan, & les mouvemens du Roi d'Espagne pour secourir la place, inquiétoient le foible Louïs. Il craignoit de ne se pouvoir demêler des embaras, que des créatures de Richelieu affectoient de lui représenter comme des suites inévitables de la levée du siége de Perpignan, à laquelle il se faudroit bien résoudre, si l'armée Espagnole s'avançoit une fois jusques dans le Roussillon. Ces insinuations disposérent insensiblement le Roi, à contenter son Ministre irrité, & à lui sacrifier tout, afin de le détourner de sa feinte résolution, d'abandonner le timon des affaires. *Monsieur*, dit un jour le Comte de Brion à Gaston, *ne croiez-vous point trop facilement M. le Grand sur sa parole? Il vous écrit qu'il est tout-puissant auprès du Roi, & entiérement maître de son*

son esprit. Il est facile de vous en convaincre par vous-même. Le Cardinal vous donne de continuels sujets de plainte. Ecrivez les au Roi, & priez M. le Grand de lui rendre la lettre, & d'appuier ce que vous direz contre le Cardinal. Nous verrons s'il osera la présenter. Le Duc d'Orleans agrée l'expédient, dépêche Brion à la Cour, sous prétexte de demander à Sa Majesté la permission d'aller prendre les eaux de Bourbon, & donne la lettre concertée. Cinq-Mars proteste qu'on ne peut être mieux que lui dans l'esprit du Roi. Cependant il ne rend pas la lettre: d'où Brion conclut que le Grand-Ecuier en fait acroire à Gaston. Afin que son voiage fût de quelqu'utilité, Brion engagea Cinq-Mars à presser le Duc d'Orleans d'éloigner l'Abbé de la Riviére, qui par sa longue habitude dans la maison, & auprès de la personne de Son Altesse Roiale, pénétroit, dit-on, ses plus secrétes intentions, & en avertissoit Richelieu. La tentative fut inutile. Plus prévenu que jamais en faveur de son perfide domestique, Gaston le garde, se confie uniquement à lui, & abandonne ses plus fidéles serviteurs. 1642.

Quelque temps s'étant écoulé, dit Fontrailles, *durant lequel M. le Grand étoit en de violentes inquiétudes, & vouloit fort avoir quelqu'un capable de le soulager, & auquel il pût parler confidemment, il m'envoia prier plusieurs fois d'aller à la Cour. Déterminé à n'y plus retourner, je m'en* ex-

1642. *excusai toûjours. Enfin souhaitant que je me rendisse auprès de Monsieur, pour finir l'affaire, il me dépêcha un Gentilhomme avec une lettre de sa part.* Le Roi est à l'extrémité, *m'écrivoit-il.* Acourez promptement. Je ne croi pas que vous le trouviez en vie, quelque diligence que vous fassiez. *Je pars la nuit même, & en arrivant devant Perpignan, je rencontre M. de Thou, qui me dit qu'à la vérité, le Roi a été fort mal; mais qu'il se porte beaucoup mieux. Je me plaignis à M. le Grand de ce qu'il m'avoit fait venir à fausses enseignes.* C'est par nécessité, *me répondit-il.* Je ne reçois aucune nouvelle de Monsieur. Il faut que vous l'alliez trouver pour savoir au vrai l'état des choses. Je le veux bien, *repartis-je.* Mais agréez que pour me bannir tellement de la Cour, qu'il ne me reste aucun prétexte d'y revenir, je fasse appeller M. d'Espenan. Nous avons eu un demêlé, comme vous savez. Le Roi m'aiant fait défendre par M. le Cardinal & par M. le Maréchal de Schomberg d'appeller M. d'Espenan, Sa Majesté sera si fort irritée contre moi, qu'il ne me sera plus possible de m'approcher de la Cour, sans m'exposer au danger d'être infailliblement arrêté. *M. le Grand en étant convenu, l'appel fut fait. Aiant été séparez selon nôtre désir, je m'en allai à Chambor. J'y trouvai Son Altesse Roiale, qui attendoit la mort du Cardinal, sans penser à son affaire, quelqu'importante qu'elle fût.*

Vous

Vous êtes, Monsieur, en un fort grand péril, *lui dis-je franchement.* Le traité que vous avez fait avec le Roi d'Espagne, ne doit pas être regardé comme une chose de néant, & indigne de vôtre application. Le Cardinal n'est point si malade qu'on se l'imagine, & je ne sai si M. le Grand n'est pas absolument ruïné dans l'esprit du Roi. Ne comptez, ni sur la mort de l'un, ni sur la faveur de l'autre. Il n'y a point de temps à perdre. Pensez à vôtre seureté & à celle des gens qui vous ont servi. Vous avez raison, *me répondit-il.* L'avis que vous me donnez est fort bon. Je l'aurois déja suivi, si on ne m'eût pas assuré que le Cardinal ne pouvoit vivre long-temps. *Le Comte d'Aubijoux fut dépêché à M. de Bouillon pour tirer les ordres nécessaires, afin que Son Altesse Roiale fût reçuë à Sedan.* Quand d'Aubijoux sera de retour, *me dit-elle*, je m'en irai, dès que M. le Grand le jugera nécessaire. Pour être plus près de lui, je m'avancerai jusques à Bourbon. J'ai permission d'y aller prendre les eaux. *Je m'en retourne donc à Perpignan & ne marche que la nuit. Après avoir rendu à M. de Cinq-Mars la lettre de Son Altesse Roiale, je le pressai de se retirer à quelque prix que ce fût, & sans perdre un moment de temps. Je l'y avois une fois déterminé, quand tout d'un coup il me fit la question suivante.* Avez-vous dit à Monsieur que j'irois si promptement le trouver? Non, *répondis-je.* 1642.

Vous

1642. Vous ne m'en aviez pas donné charge. Et bien, *reprit-il*, je ne veux pas me présenter devant lui comme un fugitif. Il faut que cela se fasse de concert. Je dépêcherai Montmor à Son Altesse Roiale. Il arrêtera le jour & le lieu, où je me rendrai pour sortir du Roiaume avec elle. *Je l'exhortai inutilement à prendre le parti le plus sûr, & à ne hazarder point sa vie sur une bienséance. Mais n'aiant pû rien gagner, je lui prédis avec douleur à nôtre séparation, que je ne le reverrois plus.* Cela ne s'acorde pas avec cette raillerie assez froide qu'on met communément à la bouche de Fontrailles quand il prit congé du Grand-Ecuier. *Pour vous, Monsieur, qui êtes un homme fort bien fait, vous aurez encore assez bonne mine, quand on vous aura ôté la tête de dessus les épaules. Mais un petit homme aussi mal tourné que moi, seroit étrangement défiguré, s'il perdoit la sienne.* Des personnes de ma connoissance aiant demandé à Fontrailles, si ce conte étoit vrai, il répondit que non. Plus sage que les autres, il se sauva au plus vîte en Angleterre. D'Aubijoux & Montresor l'y suivirent de même. En vérité il y eut tant d'imprudence & si peu de concert dans la conduite de Gaston, de Bouillon & de Cinq-Mars depuis la conclusion de leur traité avec le Roi d'Espagne, que s'ils ne s'étoient pas perdus, ç'auroit été la chose du monde la plus extraordinaire.

Voions

Voions maintenant ce que d'Aubijoux fit avec le Duc de Bouillon. L'Auteur de ses Mémoires en donne un long détail. Transcrivons le. On examinera ensuite, s'il est exact, ou non. *Aubijoux*, dit-il, *n'apporta qu'une lettre de créance. Il étoit chargé de demander au Duc de Bouillon les ordres nécessaires pour faire recevoir dans Sedan Monsieur avec la Reine & Messeigneurs ses Enfans.* Fontrailles, ni aucun autre, ne raconte qu'on ait parlé de conduire alors la Reine, le Dauphin, & le Duc d'Anjou son frére à Sedan. Ce conte est de la façon de Langlade, qui cherche à diminuer la faute de son Héros, & à nous faire acroire que le Duc d'Orleans & Cinq-Mars le trompérent. Suivons le récit de cet Historien. *D'Aubijoux*, continuë-t'il, *avoit lié une assez grande amitié avec le Duc de Bouillon. Il étoit homme de grande qualité, de la maison d'Amboise, & il passoit pour avoir beaucoup d'honneur & de courage. Le Duc de Bouillon ne se pouvant déterminer, le garda trois jours caché dans le camp. Il lui repéta plusieurs fois les mêmes choses qu'il avoit dites au Duc d'Orleans à l'hôtel de Venise, lors qu'on y parla de Sedan, du traité d'Espagne, & de ce que Monsieur avoit à faire, si le Roi venoit à mourir. Plus le Duc de Bouillon y pensoit, & moins il pouvoit comprendre que la Reine & Monsieur s'imaginassent que le Roi étant mort, ils seroient obligez de sortir du Roiaume. De maniére que lorsqu'il joignoit aux raisonne-* 1642.

1642. *sonnemens qui lui venoient sur cela dans l'esprit, ce qui s'étoit passé entre le Duc d'Orleans, Cinq-Mars, & lui, cette derniére instance sur Sedan ne lui paroissoit qu'un artifice du Grand-Ecuier.*

Le prétexte de donner retraite à la Reine, aux Enfans de France, & à Monsieur, étoit plausible & glorieux au Duc de Bouillon. Mais il avoit tout sujet de craindre que par cet engagement, il ne se trouvât dans la suite embarqué malgré lui avec les Espagnols pour soûtenir une guerre civile. Cependant d'Aubijoux, qui savoit avec quelle impatience on attendoit son retour, n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit dissiper les soupçons du Duc de Bouillon, & celui-ci ne doutoit pas que si on avoit dessein de le surprendre, on n'eût commencé par tromper d'Aubijoux. Je suis trop vôtre serviteur, Monsieur, *avoit dit plus d'une fois le Gentilhomme au Duc,* pour vous dissimuler l'artifice si j'y en connoissois le moindre. Considérez, s'il vous plaît, que si vous me renvoiez sans me rien acorder, Monsieur en aura un chagrin mortel. En quel terrible embaras serez-vous, si le Roi meurt, comme je n'en doute pas? Le Cardinal vous haïra toûjours secrétement, & Monsieur se déclarera vôtre ennemi. *Le Duc de Bouillon avoit résisté à ces considérations. Mais enfin il arriva un courier de la Cour, chargé de lettres pour lui, & pour plusieurs Officiers de l'armée. Elles portoient toutes qu'on desespéroit de la vie du Roi. Alors,*

le

le Duc de Bouillon se détermina, & donna les lettres que le Duc d'Orleans lui demandoit : mais à condition, qu'elles ne sortiroient des mains d'Aubijoux, qu'après la mort du Roi, & que si Sa Majesté revenoit en santé, d'Aubijoux les rendroit au Duc de Bouillon, ou qu'il les brûleroit, s'il y avoit du péril à les garder. Fable inventée à mon avis par un Auteur entèté de justifier son Héros, comme je l'ai déja insinué. Et quand il seroit vrai que le Duc de Bouillon fut trompé, seroit-il excusable de s'ètre laissé surprendre dans une affaire, où il y alloit de sa vie, & de tout son bien ? 1642.

Venons au fait. Comment Aubijoux osa-t'il dire que le Roi étoit mourant ? il se portoit mieux lors que Fontrailles alla trouver le Duc d'Orleans à Chambor, & par conséquent avant qu'Aubijoux partît pour le Piémont. Dire que lors qu'il y étoit, un courier rapporta des lettres qui assuroient qu'on desespéroit de la santé de Louïs, c'est la chose du monde la plus insoûtenable ; car enfin Sa Majesté ne fut qu'une fois dangereusement malade au camp devant Perpignan ; après quoi elle voulut retourner à Narbone, & de là vers Paris. Le Duc de Bouillon ne pouvoit pas non plus ignorer l'état de la santé du Roi. Tous les jours, il arrivoit quelque courier de la Cour à l'armée d'Italie, & le Duc de Bouillon avoit un de ses domestiques confidens auprès de Sa Majesté, qui l'avertissoit de ce qui s'y

1642. s'y passoit. Son Historien auroit donc mieux fait, d'avouer de bonne foi, que le Duc avoit pris de si grans engagemens avec Son Altesse Roiale, qu'il ne put honnêtement lui refuser une retraite à Sedan, après l'avoir si solennellement promise. *Fontrailles me vint trouver à Chambor*, dit Gaston, dans la déclaration donnée au Roi, & confirmée depuis en présence du Chancelier & de plusieurs Magistrats, *pour me dire que les affaires de M. le Grand alloient mal, & qu'il falloit pourvoir à nôtre seureté. Sur quoi j'envoiai le Comte d'Aubijoux à M. de Bouillon, lui demander une lettre, pour me faire recevoir à Sedan. Il me l'envoia. M. le Grand me dépêcha ensuite un courier, afin d'avertir qu'il étoit en fort mauvais état auprès du Roi, & de me demander ce que je voulois qu'il devînt. Je lui répondis de se trouver à Moulins le 4. Juillet, & qu'il se retirât avec moi dans la Franche-Comté, & de là à Sedan. Mais le courier trouva qu'il étoit arrêté.* Le Duc d'Orleans demanda donc une retraite à Bouillon, non sur la maladie du Roi parfaitement guéri alors; mais sur la nécessité de pourvoir à la seureté de sa personne, à cause du changement arrivé à la faveur de Cinq-Mars.

Aubijoux, dit Fontrailles, *apporta tout ce qu'il avoit demandé. M. de Bouillon supplia seulement Son Altesse Roiale, de différer son départ de quelques jours. La maladie du Cardinal*, & non pas celle du Roi,

Roi, *les avoit tous amusez.* Montresor enfin. *Le Comte d'Aubijoux alla dans ce même temps en Piémont, vers le Duc de Bouillon, pour tirer de lui les pouvoirs qu'il avoit promis, & des ordres à ceux qui commandoient dans sa place, d'y recevoir Son Altesse Roiale, toutes les fois qu'il lui plairoit d'y chercher sa seureté. M. de Bouillon les remet tous à d'Aubijoux, qui les apporta si à propos à Moulins, que Monsieur eût pû s'en servir s'il fût demeuré dans la même résolution.* En voilà suffisamment pour réfuter le Roman de Langlade. Mais quel fut l'aveuglement du Duc de Bouillon, de demeurer tranquillement dans l'armée d'Italie après avoir envoié de pareilles lettres au Duc d'Orleans? Prétendoit-il la faire soulever en sa faveur, ou qu'on lui en laisseroit le commandement lorsque Gaston seroit à Sedan? La prudence vouloit qu'il s'y enfuît lui-même au-plûtôt. *M. de Bouillon fut arrêté à Cazal d'une maniére fort peu honorable pour lui,* dit Montresor avec beaucoup de raison. En effet il n'y eut jamais de conduite plus irréguliére, plus imprudente que celle de ce Seigneur fort habile d'ailleurs. 1642.

Contre le sentiment de ses Médecins, qui l'assuroient que l'air du Roussillon étoit contraire à sa santé, Louïs s'opiniâtroit à demeurer dans son camp devant Perpignan. Mais lors qu'ébranlée par le témoignage du Maréchal de Schomberg, & par les vives instances de Chavigni, elle

Le Duc de Bouillon, Cinq-Mars, & de Thou sont arrêtez.

eut

1642. eut enfin consenti à l'emprisonnement du Grand-Ecuier, Sa Majesté prit la résolution d'aller à Narbone. On crut qu'il seroit facile à Cinq-Mars de s'échapper du camp, où il avoit beaucoup d'amis & de créatures, & qu'on auroit moins de peine à s'assurer de lui dans une ville, dont les portes seroient fermées, & exactement gardées. Louïs ne s'étoit rendu qu'après de grans combats. Incertain si son Prémier Ministre, dont la conservation sembloit dépendre de la ruïne du Favori, n'avoit point engagé Schomberg à faire une découverte fondée sur des conjectures peut-être éloignées, & craignant de mettre Cinq-Mars dans la nécessité de réveler tout ce qui s'étoit passé entr'eux contre Richelieu, le Roi auroit plus long-temps résisté à donner son consentement, si le P. Sirmond Jésuïte son Confesseur, ne le lui eût enfin arraché. On dit que s'étant mis d'abord à genoux, il pria instamment Dieu, de lui inspirer la résolution qu'il devoit prendre dans une conjoncture, qui lui paroissoit fort embarassante. Le vieux Jésuite gagné peut-être par le Sécretaire d'Etat, dont la fortune étoit uniquement appuiée sur celle du Cardinal, persuada facilement à son Pénitent superstitieux, de punir des perfides qui traitoient avec ses ennemis, pour l'obliger à faire une paix desavantageuse, & de n'épargner pas même son propre frére, qui nonobstant plusieurs révoltes pardonnées, retomboit toûjours dans la même

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 85. & 87. Vie nouvelle du même. Liv. VI. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Mémoires du Duc de Bouillon, de Montresor, du Maréchal du Plessy-Praslin, & de Chavagnac. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.

même desobéïssance. Louïs chercha plus 1642.
d'une fois à se défaire de son Ministre arrogant: mais il voulut le chasser de son propre mouvement, du moins en apparence. Jaloux avec raison de certains dehors d'autorité, il ne pouvoit souffrir qu'on entreprît de l'y forcer malgré lui, ni qu'on prît aucun engagement avec la Maison d'Autriche. Sa Majesté va donc à Narbone: Cinq-Mars la suit. Plus attentif à contenter ses passions criminelles, qu'à pourvoir à sa seureté, & à l'exécution de ses projets déja trop éventez, le jeune étourdi suborne dès le jour même de son arrivée à Narbone, une infame créature, & l'engage à lui vendre la fille qu'elle avoit d'un nommé Burgos faiseur de poudre à canon dans la même ville.

Le 13. Juin, Louïs donne ordre au Comte de Charrost Capitaine de ses gardes, d'arrêter le Grand-Ecuier. La chose ne fut point si secréte, qu'elle ne vînt à la connoissance d'un ami de Cinq-Mars, qui l'en avertit lors qu'il faisoit la débauche chez Beaumont Gouverneur de S. Germain, dit-on. Il va prendre incontinent ses bottes au palais de l'Archevèque, où il étoit logé près de l'appartement du Roi, monte à cheval suivi d'un seul valet de chambre, & court aux portes de la ville. Les trouvant toutes fermées, il se réfugie chez la Burgos, dont le mari étoit absent. Charrost aiant manqué son coup, le va dire au Roi, qui ordonne des

1642. perquisitions dans toutes les maisons de la ville, défend sous peine de la vie à qui que ce soit, de cacher Cinq-Mars, & menace de la même peine ceux qui auront connu le lieu de sa retraite sans le découvrir. L'infortuné Favori auroit pû échapper aux recherches de l'Archevêque créature de Richelieu, du Lieutenant de Roi, & des Consuls de la ville, si Burgos ne fût pas malheureusement revenu au logis. Quelqu'un de ses domestiques l'aiant averti qu'un jeune Gentilhomme fort bien fait, étoit dans la maison, il conjectura que ce pouroit bien être le Grand-Ecuier. Burgos ébranlé peut-être par les grandes promesses que Cinq-Mars lui faisoit, consulte un de ses amis, qui lui conseille de ne s'exposer point au danger de perdre la vie. Il avertit donc le Lieutenant de Roi, qui vient prendre Cinq-Mars, & le conduit prisonnier à l'Archevêché. De Thou & Chavagnac le pére furent arrêtez en même temps au camp devant Perpignan, par Ceton Lieutenant de la compagnie des gardes Ecossois. Il en usa si bien avec de Thou, dont le mérite étoit généralement estimé, qu'on lui laissa la liberté de brûler les lettres & les papiers, dont il crut devoir dérober la connoissance à ses ennemis. Le Grand-Ecuier fut transféré de Narbone dans la Citadelle de Montpellier; de Thou & Chavagnac à Tarascon, où Richelieu leur fit subir divers interrogatoires. Je n'ai pû me dispenser de marquer par avance, que le

Car-

Cardinal interrogea lui-même de Thou sur les propositions de paix envoiées à Rome par ordre du Roi. 1642.

Avant le départ de Sa Majesté pour Narbone, Chavigni expédia l'ordre d'arrêter le Duc de Bouillon, & de le faire conduire à Pignerol. Il étoit adressé à Aiguebonne Ambassadeur de Louïs en Piémont, au Comte du Plessy-Praslin, & à Castellans Maréchaux de camp dans l'armée que le Duc commandoit en Italie. On enjoignoit dans un autre à tous les Officiers des troupes & des places de Sa Majesté dans le même païs, d'obéïr à tout ce qu'Aiguebonne, du Plessy, & Castellans, leur ordonneroient. *Ceci est ma volonté*, mit Louïs de sa propre main à la fin des deux ordres. On raconte différemment la maniére dont elle fut exécutée. Voions prémiérement ce que le Comte du Plessy rapporte dans ses mémoires. Il y marque en même temps, comment le Duc se préparoit à l'ouverture de la campagne. *L'an* 1642, dit cet Officier brave & intelligent à la vérité, mais importun par l'affectation continuelle de se donner des louanges, *le Duc de Bouillon passa en Italie pour y servir de Général. On se prépare à la campagne, on assemble les troupes, on tient plusieurs Conseils, où, comme l'on peut juger, le Comte du Plessy devoit avoir grande part aux résolutions qui se prirent. Il avoit seul le secret des affaires, & savoit mieux que tout autre, la guerre en Italie. Aussi le Duc de Bouillon*

1642. *déféra-t'il presque toûjours à ses avis. L'armée s'assemble vers Albe, & passe de là dans le voisinage d'Alexandrie. Le Comte y reçut l'ordre d'arrêter le Duc de Bouillon. C'étoit une action assez difficile & fort épineuse. Elle ne se put faire le même jour, comme il le désiroit. Par un bonheur extraordinaire le secret se garda quatre jours avant l'exécution. Tout se passa heureusement; mais avec une véritable douleur, & beaucoup de civilité de la part du Comte du Plessy. Le Duc de Bouillon ne s'en plaignit pas, & le Cardinal de Richelieu assez délicat en de semblables choses, fut content de la conduite du Comte. Il en eut assez dans cette rencontre, pour réprimer une espéce de soulévement des soldats, qui devenus insolens depuis la prison du Duc de Bouillon, croioient que tout leur étoit permis. En trois ou quatre marches, le Duc les avoit voulu réduire par une extraordinaire sevérité à l'ordre tant désirable parmi les gens de guerre. Mais des troupes qui n'y étoient pas acoûtumées, ne s'y pouvoient mettre qu'avec un peu de temps. Dans cette extrémité qu'il jugeoit dangereuse, sur tout au milieu du païs ennemi, le Comte se résolut à la fermeté. Inébranlable à plusieurs insolences qu'il châtia rigoureusement, il s'acquit autant d'autorité dans l'armée, où il n'étoit que Maréchal de camp avec plusieurs camarades, que s'il l'eût commandée en chef.*

Un Auteur Italien que le dernier Historien de Richelieu suit préférablement aux autres,

autres, raconte qu'Offonville Capitaine des gardes du Duc de Bouillon, qui demeuroit auprès du Grand-Ecuier, afin d'avertir le Duc de tout ce qui se passoit à la Cour, prit la poste pour l'Italie, dès qu'il sçut que Cinq-Mars étoit arrèté. Le Duc auroit pû se sauver, si le Vicomte de Turenne qui se trouvoit alors à Monfrin, n'eût par un contretemps fâcheux, été lui-même la cause innocente de l'emprisonnement de son frére. Il crut devoir donner avis à Richelieu malade à Tarascon, de ce qui venoit d'arriver à Narbone. Le Vicomte, ajoûte-t'on, ne savoit rien de l'engagement du Duc avec le Grand-Ecuier, & s'imaginoit que le Cardinal pouroit ignorer la disgrace de celui-ci. L'un est véritable, à mon avis. Mais qui se persuadera jamais que Turenne ait pû croire, qu'une pareille chose se fût passée à l'insçu de Richelieu, & qu'il n'en fût pas le principal, l'unique auteur? Pour rendre sa nouvelle plus croiable, poursuit-on, le Vicomte marque au Cardinal qu'il la tient du Capitaine des gardes de son frére, qui va du Roussillon en poste à l'armée d'Italie. Autre circonstance qui rend ce fait douteux. Comment Offonville qui savoit la liaison de son Maître avec Cinq-Mars, ne découvrit-il pas à Turenne, que le Duc étoit lui-même en danger, & qu'il alloit l'avertir de pourvoir à la seureté de sa personne? Richelieu, reprend l'Auteur Italien, dépêche incessamment un 1642.

 de

1642. de ses gens qui devoit porter le commandement d'arrêter Bouillon, lui ordonne de faire la plus grande diligence qu'il sera possible, de dévancer Offonville, & de laisser par tout des ordres de l'arrêter prisonnier. Si cela est, celui de Sa Majesté fut donc envoié du camp devant Perpignan à Tarascon, afin que le Cardinal le fît exécuter comme il le jugeroit à propos. Il n'y a rien là d'impossible. J'y trouve seulement une difficulté. Cinq-Mars fut arrêté quelques jours après l'expédition de l'ordre de s'assurer de Bouillon. D'où vient que Richelieu si actif en des affaires, dont le succès dépend de la diligence, tarde si long-temps à dépêcher quelqu'un en Italie? Offonville, dit-on enfin, est fait prisonnier à Valence, & le Comte du Plessy reçoit son pacquet, avant que Bouillon sache rien de la révolution arrivée à la Cour.

Bien-aise d'exécuter seurement ce qui lui étoit commandé, & de se décharger en même temps sur un autre d'une commission odieuse, le Comte insinuë adroitement au Duc, d'aller visiter la citadelle de Cazal, & ordonne à Convonges Commandant de la garnison Françoise qu'on y avoit mise, d'arrêter Bouillon de la part du Roi. Convonges invite le Duc à souper, & durant le repas lui déclare l'ordre venu de la Cour. Bouillon demande à le voir. Convonges répond qu'il ne l'a pas & qu'il le va chercher. Dans

Dans cet intervalle, le Duc s'échappe suivi d'un de ses domestiques, & tâche de sortir de la ville. Mais il étoit trop tard. Bouillon trouve les portes fermées, passe toute la nuit dans un cul de sac, appuié contr'une muraille. Au point du jour, il entre dans une maison, & feint d'être un Gentilhomme qu'on veut arrêter pour un duël. Le valet du logis le cache dans le grénier au foin. Le Duc y demeure jusques à ce que des soldats envoiez pour visiter la maison, le trouvent, le saisissent, le conduisent en prison. *Heureux Convonges*, s'écrie l'Italien, *qui après une des plus grandes fautes, qu'un homme de sa profession pût commettre, évita la punition qu'il avoit justement méritée.* L'Auteur de la nouvelle vie de Richelieu fait une réflexion autant & plus judicieuse. *Ainsi*, dit-il, *Bouillon & Cinq-Mars furent pris sans se pouvoir sauver, en partie par leur imprudence, & en partie par je ne sai quel bonheur attaché aux desseins du Cardinal, à qui fort peu de ses ennemis échappérent, pendant qu'il se tiroit heureusement des plus évidens dangers.* 1642.

Ce que l'Ecrivain des Mémoires de Bouillon raconte, paroît moins éloigné de la vérité. *Les ordres d'arrêter le Duc*, dit-il, *étoient adressez au Comte du Plessy-Praslin, à Convonges, & à Castellans. Après qu'ils eurent raisonné tous trois ensemble sur la maniére de les exécuter, ils convinrent qu'il falloit différer jusques au lendemain, que Bouillon devoit aller visiter*

 la

1642. *la citadelle de Cazal, jugeant qu'ils ne pouvoient sans péril entreprendre de l'arrêter à la tête de l'armée ; tant étoit grande la vénération qu'on y avoit pour lui, & l'estime qu'il s'y étoit acquise. Il l'avoit trouvé dans une licence si extraordinaire, qu'il n'y manquoit qu'un Chef pour la révolte. Par ses soins, & par sa connoissance parfaite des ordres de la guerre, il la réduisit en six semaines à une discipline exemplaire. Il n'en coûta la vie qu'à deux soldats. Jamais peut-être Général n'acquit en si peu de temps la réputation d'un grand Capitaine, sans avoir fait de siége, ni donné de bataille, sans avoir presqu'eu d'ennemis en tête.* Le Comte du Plessy ne convient pas de cette habileté du Duc à rétablir le bon ordre dans l'armée. Il insinuë au contraire que Bouillon irrita les soldats par une trop grande sevérité, & pour avoir voulu faire en peu de semaines ce qui ne se pouvoit exécuter que dans un plus long-temps. Quoi qu'il en soit, *l'armée se trouvant près de Cazal*, ajoûte Langlade, *Couvonges qui en étoit Gouverneur, y alla de grand matin, disposer toutes choses. Bouillon y mena Castellans avec lui, & laissa le commandement du camp à du Plessy. Après que le Duc eut soupé à la citadelle, il descendit à la ville, où son logis étoit préparé. Aiant rencontré en son chemin un Officier qui venoit de l'armée, il lui demanda s'il y avoit quelque chose de nouveau.* Je n'ai rien appris, *répondit l'Officier.* S'il y a quel-

quelque chose, vous le pourez savoir de M. le Comte du Plessy. Il doit être arrivé long-temps devant moi. Je ne sai pas, *dit alors le Duc en se tournant vers Couvonges*, comment M. du Plessy l'entend, d'avoir quitté l'armée sans mon ordre. Je ne suis ici que depuis un moment, *repartit Couvonges embarassé. Puis s'approchant de l'oreille de Bouillon, il lui allégue une si méchante excuse que le Duc commence de soupçonner, qu'il y a quelque chose. Immédiatement après, Bouillon se retire dans sa chambre, disant qu'il vouloit écrire.* Ce récit ne paroît ni exact, ni véritable. J'en dis autant de la suite. 1642.

Couvonges qui avoit remarqué la surprise du Duc, comme celui-ci avoit remarqué la sienne, poursuit Langlade, *alla promptement dire à du Plessy ce qui venoit de se passer. Il l'avoit fait cacher dans un logis voisin de celui de Bouillon, en attendant que le Duc fût couché. Les trois Officiers avoient résolu entr'eux de l'arrêter lors qu'il seroit au lit. Le sort de porter la parole tomba sur Couvonges. Mais il avoit déja conçû tant d'estime & de respect pour Bouillon, que prévenu qu'en exécutant l'ordre dans la ville, il ménageroit en quelque maniére les droits de l'hospitalité, & qu'il y feroit avec moins de répugnance une action dont il ne se pouvoit défendre, Couvonges ne se put jamais déterminer à l'arrêter dans la citadelle. Aiant dit à du Plessy & à Castellans, ce qui s'étoit passé entre le Duc & lui, les trois Officiers jugérent qu'il*

1642. *y avoit du péril à différer un moment l'exécution de leur dessein. Couvonges revient donc sur ses pas à la chambre de Bouillon, & demande à lui parler en particulier sous prétexte qu'un espion rapporte quelque nouvelle considérable des ennemis. Après que le Duc eut fait retirer ceux qui se trouvoient auprès de lui, Couvonges débute par le compliment ordinaire en pareilles occasions:* J'ai un extrême déplaisir, Monsieur, de ce que le Roi m'ordonne de vous arrêter prisonnier. Cela ne peut pas être, *repartit Bouillon.* Où est vôtre ordre? montrez le moi. Je l'ai laissé à M. le Comte du Plessy, *dit Couvonges.* Allez le chercher, *reprit le Duc. Puis portant la main sur la garde de son épée,* je ne sai, *ajoûta-t'il,* ce qui m'empêche de vous en donner dans le corps. Savez-vous si peu vôtre devoir, que d'oser arrêter une personne de mon rang, sans en avoir l'ordre à la main? *Couvonges troublé de l'entreprise & encore plus de l'incident, retourne à du Plessy, qui pour lors étoit dans la cour.*

Sans perdre du temps, & sans faire aucun bruit, Bouillon éteint lui-même les flambeaux de sa chambre, & sort par une porte de derriére. Il rencontre dans la ruë S. Aubin son Maréchal des logis qui se retiroit. Après lui avoir confié l'état où il se trouve, il lui dit de le suivre, prend son manteau pour se mieux cacher, marche vers les remparts, cherche quelqu'endroit par où il se puisse sauver. Mais il jugea la chose impossible après avoir jetté des pierres, pour reconnoître

noître la hauteur des murailles. S. Aubin 1642.
offrit de se jetter lui-même, afin de faire une épreuve plus assurée du péril; mais le Duc qui le croioit évident, n'y voulut pas consentir. La ronde aiant paru dans ce temps-là, Bouillon rétourne sur ses pas, & s'arrêtant près d'une muraille, envoie S. Aubin à la ville voir ce qui s'y fait, lui ordonne d'acheter des cordes, ne desespérant pas encore de pouvoir descendre de la muraille, & se sauver à la faveur de la nuit. S. Aubin revient un moment après, & rapporte qu'il y a des corps de garde à toutes les avenuës, qui ne laissent passer personne. Un soldat m'a dit, *ajoûta-t'il*, que les bourgeois sont sous les armes sur le bruit répandu que vous avez voulu livrer Cazal aux Espagnols. *S'imaginant que S. Aubin s'est peut-être effraié mal à propos, le Duc marche du côté dont il l'avoit vû revenir, trouve que le rapport est véritable, & entend lui-même sa proscription. Couvonges faisoit prometre à son de trompe mille pistoles à celui qui prendroit Bouillon, mort ou vif. Le Duc étoit dans un cul de sac, où il y avoit un cabaret à biére. Il entre & en demande à une femme qui étoit seule dans la maison. Le mari revient de la ville un moment après, & raconte tout ce qu'il sait du désordre qui avoit excité sa curiosité.*

Persuadé pour lors qu'il n'a plus d'autre ressource, que de gagner cet homme, Bouillon donne de l'argent à la femme pour aller chercher du vin, renvoie S. Aubin, se

1642. *découvre au mari, tire sa bourse, où il y avoit vingt ou trente piéces d'or, la lui met dans la main, le comble de promesses, & le gagne si bien qu'avant le retour de sa femme, il cache le Duc dans un grénier à foin, & lui promet de le faire sauver la nuit suivante. Mais l'indiscret cabarétier ne put s'empêcher de tout dire à sa femme, ni celle-ci de le révéler à Couvonges, qui va reconnoître à l'instant si l'avis est véritable. Quelques soldats étant montez au grénier, Bouillon qui se voit découvert, met l'épée à la main, & menace de tuer le prémier qui l'approchera. Un d'eux lui tira un coup de pistolet, mais il fit faux feu. Couvonges entendant le bruit, monte en diligence par une échelle de main, & menace de faire pendre le prémier qui touchera au Duc. L'émeûte étoit si grande & si générale dans Cazal, à cause de la haine qu'on y avoit pour les Espagnols, & du bruit répandu que Bouillon les vouloit rendre maîtres de la place, que quelque précaution qu'on pût prendre, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'on le garantit de la fureur du peuple, lors qu'il traversa la ville. Mais parce que les ordres portoient de le conduire incessamment au château de Pierre-Encise, on le fait partir au-plûtôt dans un carosse cadenassé, & avec une escorte qui marquoit assez, combien on jugeoit important, qu'il ne se pût échapper.* Langlade se trompe. Louïs enjoignit de mener Bouillon *à la citadelle de Pignerol*, & non pas au château *de Pierre-Encise* à Lion. Ceci arriva

le

le 20. Juin, ou environ, huit jours après 1642.
l'expédition de l'ordre. Je déférerois beaucoup au récit de cet Historien, qui a pû tout apprendre de la bouche même du Duc. Mais il affecte tellement de disculper son Héros, & de déguiser ce qui peut lui être desavantageux, que j'aime mieux m'en tenir à une lettre datée de Cazal le 23. Juin 1642. Voici ce qu'elle marque.

L'armée partit du camp de Cormant & alla camper aux cassines de S. Germain près d'Auximian. M. le Duc de Bouillon en laissa le commandement à Mrs. du Plessy & de Castellans. Lors qu'elle commençoit à défiler, il prit le chemin de Cazal, où il arriva sur les neuf heures du matin, accompagné de Mrs. de S. André & de Salis Maréchaux de camp, de quelques Officiers de cavalerie & d'infanterie, de certains Gentilshommes de sa maison, & de sa compagnie des gardes. Il fut salué de l'artillerie, & alla descendre au logis de M. de Couvonges, où il vid la garnison qui passa devant lui, & le salua selon la coûtume. Il dîna sur les onze heures, emploia quelque temps après à entendre Couvonges sur l'état de la garnison; visita le château, le pont qui se faisoit sur le Pô pour le passage de l'armée, les magazins des vivres & des munitions de guerre, fit le tour de la ville par dedans, retourna au logis de Couvonges sur les sept heures du soir, joua au trictrac avec S. André jusques à huit, & puis soupa. Cependant du Plessy & Castellans qui avoient

1642. *quitté l'armée aussi-tôt que le campement fut fait, s'étoient rendus à Cazal en diligence, & aiant fait voir à Couvonges les ordres du Roi, ils résolurent ensemble d'arrêter Bouillon immédiatement après son souper, pendant lequel Couvonges feroit fermer les portes de la ville, & ordonneroit ce qu'il jugeroit nécessaire pour la seureté de cette exécution. A quoi aiant été pourvû, du Plessy & Castellans furent conduits de la maison où ils étoient, dans les écuries de Couvonges, dont la porte donne sur un jardin vis-à-vis de la chambre, où M. de Bouillon se devoit retirer après souper. Afin de l'induire à quitter le monde qui étoit avec lui dans la sale, & à entrer dans la chambre, Couvonges lui propose d'écouter des païsans mandez pour l'instruire du chemin que l'armée devoit tenir le lendemain, après avoir passé le Pô. Mais il arriva que le Duc aiant appris, que du Plessy & Castellans avoient quitté l'armée contre son ordre, & qu'ils étoient à Cazal depuis cinq heures du soir, sans l'avoir vû, il commença de soupçonner qu'il y avoit quelque chose qu'on lui vouloit céler.*

M. de Bouillon déclara son soupçon à S. André & à Salis. Avez-vous observé, *leur dit-il*, que M. de Couvonges m'a fait attendre plus d'une heure & demie à souper, & qu'à son retour il avoit le visage tout changé? Son excuse qu'il venoit de faire la ronde, est ridicule. L'armée ne couvre-t'elle pas la place? Si vous savez quelque chose, dites le moi, je vous en prie.

prie. *Couvonges l'étant venu trouver alors*, 1642.
Mrs. du Plessy & de Castellans, *lui demanda le Duc*, ne sont-ils pas à Cazal? Oui, Monsieur, *lui répondit Couvonges*. Ils me veulent arrêter, *reprit le Duc en élevant la voix*. Rien moins que cela, *repartit Couvonges*, *& pria M. de Bouillon d'entrer dans la chambre, pour entendre les païsans Monferrins*. Il faut parler tout haut, *dit encore le Duc*. On me veut arrêter sans ordre du Roi. Qu'on me le montre auparavant, je sai bien qu'il n'y en a point. *M. de Bouillon marche droit à la porte du logis, où il y avoit un corps de garde, qui le laisse passer, pendant que Couvonges court avertir du Plessy & Castellans. Ils trouvérent en arrivant que le Duc s'étoit échappé. On changea l'ordre. Deux coups de canon furent tirez pour donner l'allarme dans la ville. La garnison & les païsans prirent les armes, & bordérent toutes les murailles afin d'animer les habitans. On publia que le Duc vouloit livrer la ville aux ennemis, & qu'il le falloit avoir mort, ou vif. A la pointe du jour le Conseil Souverain de Cazal s'assemble, & enjoint de la part de Son Altesse de Mantoüe à tous les habitans, de décéler M. de Bouillon sous peine de la vie. Couvonges fit une pareille injonction aux Officiers & aux soldats de la garnison. Dans le temps même de la publication de l'ordre, une femme dont le mari étoit à la garde des murailles, entendit du bruit chez elle, fit monter son neveu au grénier. Le Duc y fut trou-*

1642. *trouvé couvert de paille, sans colet, & accompagné d'un Officier de sa maison. Quelques habitans le saisirent, & le menérent avec beaucoup d'ignominie & de mauvais traitemens, jusques devant l'Eglise de S. Paul, où Couvonges le reçut. On le conduisit à pied au logis. De là, il fut mené dans un carosse au château, où il est gardé jusques à présent.* Si l'ordre du Roi fut suivi à la lettre, Bouillon dut être transféré du château de Cazal à la citadelle de Pignerol.

Le Comte du Plessy disoit ci-dessus, que Bouillon fut arrêté *avec beaucoup de civilité*, & qu'il *ne se plaignit pas*. On ne la remarque point, cette grande *civilité*. Lui imputer faussement d'avoir voulu livrer Cazal aux Espagnols; exciter par une noire calomnie les habitans à le maltraiter, ce fut un artifice utile, peut-être nécessaire après l'imprudence de Couvonges. Mais étoit-ce une conduite honnête & *civile?* Si le Duc *ne se plaignit pas*, sa patience est certainement louable. Car enfin, il essuia *beaucoup d'ignominie* & de *mauvais traitemens* de la part de ceux qui le conduisirent à Couvonges. Peut-être qu'il ne crut pas devoir imputer aux Officiers chargez de l'arrêter, la brutalité des gens qui le saisirent dans le grénier. *Le Cardinal de Richelieu assez délicat en de semblables choses*, ajoûte-t'on, *fut content de la conduite du Comte*. Passons cela. Son Eminence fut-elle satisfaite de celle de Couvonges, qui après avoir

avoir signifié l'ordre du Roi à Bouillon, le 1642.
laisse seul, & prend si peu de précaution, que le Duc s'échappe le plus facilement du monde? Le 3. Juillet Louïs retournant de Narbone à Paris, écrivit de Montelimar en Dauphiné une lettre à la Duchesse douairiére de Bouillon mére du prisonnier, pour lui recommander d'empêcher qu'aucune personne qui pût être suspecte à Sa Majesté, n'entrât, ou ne séjournât à Sedan, & qu'il ne s'y fît aucune cabale préjudiciable au service de Louïs. Deux jours après, il écrivit de S. Valier à la Duchesse épouse du même, & lui défendit de recevoir le Duc d'Orleans à Sedan, s'il se présentoit pour y entrer, & d'avoir aucun égard aux instantes priéres que Gaston lui en feroit peut-être.

Le Roi va visiter le Cardinal de Richelieu malade à Tarascon.

Richelieu désormais supérieur à ses ennemis, recommande à Chavigni & à Des-Noiers, Sécretaires d'Etat ses créatures, de persuader à Louïs, dont la santé s'altéroit extrêmement, de s'en retourner à Paris, & de l'engager à venir auparavant consoler le Cardinal toûjours malade à Tarascon, que dis-je? se réconcilier solennellement avec son Ministre, & lui faire comme une réparation publique de sa facilité à écouter les insinuations de Cinq-Mars. Bon Dieu! quelle fut la surprise du monde, quand on vid un Roi si tourmenté des hémorrhoïdes, & si foible, qu'il ne pouvoit ni se tenir debout, ni demeurer assis sur un fauteuil, passer le Rhône, & se faire porter dans la cham-

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 91. Mémoires

bre

1542. bre de Richelieu, où il fallut dresser un petit lit, afin que Sa Majesté se pût entretenir avec le Cardinal couché dans un autre! On dit que dans la conversation, il se plaignit amérement, de ce que Louïs avoit souffert les médisances & les entreprises de son jeune & audacieux Favori, contr'un Ministre qui l'avoit si utilement servi. Sa Majesté se mit alors à pleurer, & l'entrevûë finit par de nouvelles assurances qu'elle donna de sa reconnoissance à Richelieu, & par de grandes promesses de le protéger. Combien le Cardinal se seroit-il récrié? quels reproches n'auroit-il pas fait, s'il eût su que Cinq-Mars *n'avoit point eu de mauvais desseins contre lui, que le Roi n'y eût consenti?* Ce mystére ne fut découvert à Richelieu, que dix ou douze jours après son entrevûë avec Sa Majesté; comme il le dit lui-même dans un mémoire envoié à Chavigni & à Des-Noiers le 4. Juillet. *Je me trouve toûjours bien de vous voir*, écrivit Louïs dans un billet à son Ministre. *Je me porte beaucoup mieux depuis hier, & ensuite de la prise de M. de Bouillon. C'est un coup de partie. J'espére qu'avec l'aide de Dieu tout ira bien, & qu'il me donnera une santé parfaite.* Il y eut plus de grimace que de réalité dans cette réconciliation. Les larmes que le Roi versa, furent plûtôt un effet de la foiblesse de son esprit, & de son inconstance naturelle, que d'un repentir & d'une douleur sincére. Les choses avoient été portées trop loin. Louïs de-

de Montresor. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.

demeura toûjours dégoûté du Cardinal, 1642.
& celui-ci plus soupçonneux que jamais, vécut environ six mois dans une continuelle défiance de son Maître. L'habile Mazarin sut bien profiter d'une si heureuse conjoncture. Il ménagea Richelieu, & s'insinua dans les bonnes graces du Roi avec toute la dextérité possible.

Chavigni & Des-Noiers le suivirent à Paris. Le Cardinal leur donna des mémoires sur tout ce que Sa Majesté devoit ordonner pour toutes les provinces du Roiaume. Il recommanda instamment qu'elle *exécutât la résolution prise, après la mort du Comte de Soissons*, de faire le Duc de Lesdiguiéres Gouverneur du Dauphiné, mais avec cette clause, que le Roi se reservoit *la prononciation des arrêts en son nom, & la nomination aux charges & aux offices. Le Parlement de Grenoble*, ajoûte Richelieu, *souhaiteroit que le Gouverneur fût aussi privé de la préséance qu'il a sur lui. Mais je ne croi pas que le service du Roi le demande. Cette Compagnie a besoin d'être plûtôt abaissée, qu'élevée.* Telle fut la constante maxime du Cardinal pour l'établissement du pouvoir arbitraire, de ruïner l'autorité des Parlemens & à Paris & dans les provinces. Il semble que nonobstant la foiblesse de l'Espagne, on craignoit à la Cour que le Comte Duc d'Olivarez ne tentât une diversion en Guienne, & qu'il n'y envoiât des troupes par mer, afin de faire une descente. En ce cas, Richelieu ne croioit point le Vi-

1642. comte d'Arpajou *capable de soûtenir cet effort. On pouroit penser au Maréchal de la Force*, dit-il, *mais outre que l'expérience a fait connoître, que son âge a beaucoup diminué de sa capacité, il me semble qu'il est bon d'éviter autant qu'on poura, de mettre des troupes, qui seront presque toutes Huguenotes, entre les mains d'un Chef zélé pour cette Religion; sur tout en une province éloignée de Sa Majesté, & où elle n'a point de corps d'armée composé de vieilles troupes Catholiques, en suite de la connoissance qu'on a, que M. de Cinq-Mars a tâché d'émouvoir les esprits des Huguenots de tous côtez.* Je trouve seulement que le Grand-Ecuier fut soupçonné d'avoir emploié Chavagnac le pére, qui avoit servi sous le Duc de Rohan dans les Cevennes & dans le Vivarets, afin d'exciter quelque mouvement dans ces provinces. Voilà pourquoi ce Gentilhomme d'Auvergne fut arrêté en même temps que Cinq-Mars & de Thou. Mais on ne peut le convaincre.

Ce que Richelieu dit dans un autre mémoire à ses deux créatures, est remarquable. *Il faut savoir du Roi, si dans les choses importantes & pressées, le Cardinal donnera les ordres, qu'il jugera les plus convenables au service de Sa Majesté, ainsi qu'elle le lui a commandé plusieurs fois par le passé. En cas que le Roi le veuille, il écrira de son propre mouvement au Cardinal, n'y aiant rien de si dangereux que de faire les affaires à demi.* Telle fut la réponse de

de Louïs ſur cet article. Mazarin en fut le porteur. Si le Roi écrivit de *ſon propre mouvement*, ou de celui que Chavigni & Des-Noiers lui inſpirérent, je le laiſſe à penſer. *Mon Couſin, étant contraint par la conſidération de mes affaires, & par l'état de vôtre ſanté, de vous laiſſer en ce païs avec grand regret; je vous écris cette lettre pour vous dire, qu'aiant une entiére confiance en vous, mon intention eſt que vous y faſſiez les choſes qui regarderont mon ſervice, avec la même autorité que ſi j'y étois. Que tous les ordres que vous enverrez, ſoit dans les provinces de deça, ſoit hors du Roiaume, aux Lieutenans Généraux de mes armées, ou à mes Miniſtres, ſoient auſſi ponctuellement exécutez, que les miens propres. Que vous pourvoyiez aux choſes preſſées, ſans m'en donner avis. Je ſuis aſſuré que je ne ſaurois jamais mettre mes affaires en meilleure main.* Richelieu répondit de la ſorte le 2. Juillet. *Je n'ai jamais abuſé des honneurs qu'il a plu à Vôtre Majeſté de me faire. J'uſerai du pouvoir qu'elle me donne, avec la modération que je dois, & le plus avantageuſement que je pourai pour ſon ſervice.* 1642.

Mort de la Reine Marie de Médicis.

Ferai-je un jugement téméraire, ſi je dis que Marie de Médicis retirée à Cologne depuis neuf ou dix mois, & réduite à la derniére indigence, attendoit avec impatience, à quoi aboutiroient les bruits répandus de la diſgrace ou de la mort prochaine de Richelieu ſon violent & opiniâtre perſécuteur? N'eſpéra-t'elle point

plus

1642. plus d'une fois que ses maux finiroient bien-tôt? Elle en fut délivrée véritablement le 13. Juillet, non par la mort de son ingrat domestique; mais par la sienne propre. Guérie du moins en apparence d'une maniére d'hidropisie, dont elle fut attaquée l'hiver précédent, l'infortunée Princesse tomba vers la fin du mois de Juin dans une fiévre ardente, acompagnée d'une soif extraordinaire. Son visage couvert de rougeurs, fit penser aux Médecins que c'étoit une érésipéle. Dans l'extrême agitation que la fiévre lui causa le 1. Juillet, Riolan son prémier Médecin aperçut des taches noires sur ses jambes, qui augmentérent à vûë d'œil. On ne douta plus que ce ne fût la gangréne. Rossetti Nonce du Pape à Cologne, se chargea de la disposer à souffrir les remédes douloureux & incertains, dont il faut user dans une pareille maladie. La Reine y consentit, & se prépara prémiérement à la mort par la confession de ses péchez, & par la réception de ce qu'on nomme selon l'usage de l'ancienne Eglise, *le dernier Viatique*. On lui fit quelques incisions. Elle en parut d'abord un peu soulagée. Mais la fiévre redoubla si fort la nuit du 2. au 3. du mois, qu'elle mourut vers midi. Telle fut la triste fin d'une Reine autrefois si puissante, fille de François de Médicis Grand-Duc de Toscane, & de Jeanne d'Autriche sœur de l'Empereur Maximilien II, épouse d'Henri IV. Roi de France, mére de Louïs XIII, de Gaston

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 91. Vie nouvelle du même. Liv. VI. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.

ton Duc d'Orleans, d'Elizabeth Reine 1642.
d'Espagne, de Christine Duchesse de Savoie, & d'Henriette Reine d'Angleterre. Il seroit inutile de parler ici de ses bonnes & de ses mauvaises qualitez. On ne les a ni omises, ni dissimulées dans les livres précédens de cet ouvrage. L'Auteur de la derniére vie de Richelieu, rapporte sur le témoignage de quelques autres, que Louïs retournant à Paris reçut cette nouvelle avec une extrême douleur. La tendresse qu'il avoit euë pour sa mére se reveilla lors qu'il n'en étoit plus temps. Sa conscience lui reprochoit d'avoir par sa dureté, & par une complaisance trop aveugle pour un Ministre vindicatif & inexorable, laissé mourir sa mére dans l'exil & dans l'indigence, sans se vouloir réconcilier avec elle, quelqu'instantes, quelque soûmises que fussent les priéres qu'elle lui fit plus d'une fois, de la rappeller, ou du moins de lui permettre de joüir librement de son bien. Quels furent les sentimens intérieurs de Richelieu, nous ne le savons pas. Forfante & comédien jusques à la fin de ses jours, il fit faire, selon l'usage superstitieux de la Communion de Rome, un service magnifique dans l'Eglise Collégiale de Tarascon, pour le repos de l'ame d'une libérale bienfaictrice qu'il avoit cruellement tourmentée durant plusieurs années.

Le Duc d'Orleans fut apparemment moins touché de la mort de sa mére. Il avoit alors de terribles affaires en tête. Dès

Bassesses du Duc d'Orleans qui tâche de fai-

1642. re sa paix avec le Roi & avec le Cardinal de Richelieu.

Dès que Gaston apprend à Bourbon la découverte de la conspiration, & l'emprisonnement du Grand-Ecuier, il envoie le 17. Juin la lettre suivante à Richelieu. *Mon Cousin, le Roi mon Seigneur m'a fait l'honneur de m'écrire, quel a été enfin l'effet de la conduite de l'ingrat Cinq-Mars. C'est l'homme du monde le plus coupable, de vous avoir déplu après les obligations qu'il vous a. Nonobstant les graces qu'il recevoit de Sa Majesté, je me suis toûjours tenu sur mes gardes contre lui, & contre ses artifices. Vous avez bien vû, je m'assure, que si je l'ai considéré, ce n'a été que jusques aux Autels. Aussi est-ce pour vous, mon Cousin, que je conserve mon estime, & mon amitié tout entiére. Je vous prie de croire que vous ne sauriez jamais avoir de plus véritable, de plus fidéle ami, que moi.* De pareils monumens doivent être transmis à la postérité, afin que le monde connoisse que les Princes sont souvent plus rampans, plus fourbes, plus parjures que les autres. Le Duc avoit recherché le prémier l'amitié du Grand-Ecuier. De quelle indigne maniére le sacrifie-t'on maintenant au Cardinal? Mais ceci n'est que peu de chose, en comparaison des bassesses que Gaston fera dans la suite. Au lieu de se retirer promptement à Sedan, comme il l'avoit promis à d'Aubijoux & à Montresor, place où il auroit pû, en menaçant d'appeller les Espagnols à son secours, obtenir une bonne composition pour lui & pour ses amis,

Mémoires de Montresor.

amis, *il choisit la voie de la négociation*, dit Montresor, *la commet à l'Abbé de la Riviére, qui dépendoit entiérement de Richelieu*, & le dépêche de Moulins avec des lettres de créance datées du 25. Juin, pour le Roi, pour les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, pour Des-Noiers, & Chavigni Sécretaires d'Etat. 1642.

Mon Cousin, écrit-il au prémier Ministre, *je vous envoie l'Abbé de la Riviére, pour vous dire ce que j'attens de vôtre générosité. Je vous prie d'avoir une entiére créance en lui, & de garder cette lettre, pour m'être un reproche éternel, si je manque à la moindre chose, dont il vous assurera de ma part. Je prens Dieu à témoin de la sincérité, avec laquelle je vous fais cette protestation, & celle d'être toute ma vie le plus fidéle de vos amis.* C'est ainsi que les personnes du prémier rang ne font aucun scrupule d'ajoûter le parjure au mensonge. Le Duc d'Orleans étoit-il si simple que de se flatter, qu'il pouroit en imposer à l'homme du monde le plus pénétrant, le plus habile à cacher ses artifices, & à découvrir ceux des autres? Richelieu fier de voir un si puissant ennemi à ses pieds, lui répond avec beaucoup de dignité, peut-être avec trop d'arrogance. *Monsieur, puisque Dieu veut que les hommes aient recours à une entiére & ingénuë confession de leurs fautes, pour être absous en ce monde, je vous enseigne le chemin que vous devez tenir, afin de vous tirer de la peine, où vous êtes. Vôtre Altesse a bien com-*

1642. *mencé. C'est à elle d'achever, & à ses serviteurs de supplier le Roi d'user en ce cas de sa bonté en vôtre endroit. Il y est fort disposé. C'est tout ce que je vous puis dire.* La lettre de Gaston à Chavigni Officier de sa maison, aussi bien que de celle du Roi, est flatteuse & insinuante; mais plus supportable, que celle au Cardinal. *Je voi bien par vos derniéres lettres*, y dit Son Altesse Roiale, *que vous n'êtes pas content de moi: Et certes vous en avez sujet. Cependant, je ne laisse pas de vous prier de travailler à mon accommodement avec Son Eminence. J'attens cette marque de la véritable affection que vous avez pour moi. Je croi qu'elle sera plus grande que vôtre colére. Vous savez le besoin que j'en ai. J'espére qu'elle ne me manquera pas dans une conjoncture si pressante pour mon repos. J'ai commandé à l'Abbé de la Riviére, de vous rendre compte de toutes choses, de prendre vos avis & de les suivre. Il me faut tirer de la peine où je suis. Vous l'avez déja fait deux fois auprès de Son Eminence. Je vous jure que ce sera la derniére, que je vous donnerai de pareilles commissions. Je ne vous fais point de complimens; ce sera lorsque vous m'aurez délivré de l'embarras où je me trouve. Je vous conjure que je puisse voir Son Eminence devant le Roi. Après cela tout ira bien.* Chavigni servit le Duc comme il avoit fait auparavant. Il emploia toute son adresse à le faire donner dans les piéges qu'on lui tendoit. Plus attaché à Richelieu l'auteur de sa fortune,

qu'à

qu'à un Prince dans la maison duquel il 1642.
n'entra que pour être son espion, il souhaitoit de voir humilié, & banni du Roiaume, le plus puissant, & le plus dangereux, s'il avoit été plus prudent & moins leger, ennemi du Cardinal, sans l'appui duquel le Sécretaire d'Etat ne se pouvoit jamais soûtenir à la Cour. Ni le Roi, ni son Ministre, ne voulurent voir Gaston. Trop heureux d'en être quitte pour la peur d'être chassé de France. Menace dont le but unique fut, d'extorquer de lui une confession telle qu'on la demandoit.

Chavigni raconte ainsi dans un mémoire envoié de Monfrin le 30. Juin à Richelieu, que cette ame aussi prophane que servile signe en se disant, *la très-humble, la très-obligée, & très-fidéle créature* du Cardinal; Chavigni, dis-je, raconte ainsi le détail de l'audience donnée à l'Envoié du Duc d'Orleans. *Le Roi parla hier à M. de la Riviére, aussi bien & aussi fortement qu'on le pouvoit désirer. Je l'obligerai de mettre par écrit tout ce qu'il dit à Sa Majesté, de la part de Monsieur. Lors qu'il fit difficulté d'obéïr à l'ordre qu'elle lui donna, le Roi lui parla en maître. L'Abbé eut si grande peur d'être arrêté, qu'il tomba presqu'en défaillance, & qu'il eut ensuite une violente colique. On l'en guérit en lui rassurant l'esprit. Le Roi fut ravi de ce qu'en parlant à la Riviére, Son Eminence n'eut point dans la pensée, de voir Monsieur. J'ai fait en sorte que l'Ab-*

1642. *l'Abbé est insensiblement tombé dans le dessein de proposer à Monsieur, de donner une confession ingénuë de toutes choses, dans un écrit qu'il enverra au Roi, & de s'en aller après avoir vû Sa Majesté, hors du Roiaume pour un temps, avec les bonnes graces du Roi, & celles de Son Eminence.* Quel orgueil! Quelle insolence! Le Frére unique de Louïs étoit-il donc sujet d'un Prêtre arrogant? Devoit-il se croire trop heureux, d'être banni *avec les bonnes graces de Son Eminence*, d'un Roiaume dont il fut long-temps l'héritier présomptif? L'Abbé *m'a dit*, ajoûte le Sécretaire d'Etat, *qu'il feroit cette proposition à Monseigneur le Cardinal, & qu'il lui demanderoit sa parole pour la seureté de Monsieur, si en confessant toutes choses par écrit, il vient trouver le Roi avant que de sortir de France. En ce cas, Son Eminence aura la bonté de faire savoir à ses créatures*, c'est-à-dire à Chavigni & à Des-Noiers, *si Venise n'est pas le meilleur endroit, où Monsieur peut aller, & quelle somme d'argent on lui promettra par an.*

J'envoie à Monseigneur le Cardinal, la réponse du Roi, qui doit être mise au pied de la déclaration de la Riviére; afin qu'elle soit corrigée, comme Son Eminence le jugera convenable, & qu'elle la mette entre les mains de l'Abbé, quand il passera par Tarascon. C'est ainsi que Richelieu prescrivoit à son foible Maître tout ce qu'il devoit dire, ou faire. Prenons une maniére particuliére de raconter un fait. Rappor-

portons seulement ce que le Cardinal marquoit à sa *très-fidéle créature.* Le Lecteur voudra bien le prendre pour un récit historique de ce qui s'est passé. Louïs obéïssoit exactement aux ordres de son Ministre. *La réponse du Roi*, écrit Chavigni à Richelieu dans un mémoire daté du 1. Juillet, *sera mise au bas de l'écrit de M. de la Riviére, telle que Monseigneur le Cardinal l'a envoiée. Tout ce qui est dans le mémoire de Son Eminence du dernier Juin, sera ponctuellement exécuté. Les choses y sont si nettement expliquées, qu'on ne peut faillir. Si Monsieur fait sincérement ce qui est proposé, il se mettra en repos, & le Roi aura son compte?* Que signifie cela en bon François? Que le Cardinal sera lui-même *en repos* & fort à son aise, quand Gaston ira vivre à Venise, & que banni du Roiaume, il n'en poura plus disputer la régence à Richelieu, qui espére de survivre à Louïs. C'est ainsi que le Cardinal & non pas le Roi, *aura son compte.* 1642.

Je ne fais point de difficulté, si Sa Majesté le trouve bon, répond Richelieu à Chavigni, *de donner parole à l'Abbé de la Riviére, que si Monsieur déclare par écrit & sans reserve tout ce qu'il sait, il viendra voir le Roi, avant que de sortir du Roiaume, selon la proposition qui en a été faite. On lui permettra de s'en aller librement, & sans recevoir du mal, pourvû que ce soit avec le consentement de Sa Majesté. Venise est une bonne demeure. En ce cas il faudra mettre cette clause dans la permission que Son Altesse demandera;*

1642. pour ne revenir en France, que lors qu'il plaira au Roi nous le permettre & nous l'ordonner. *Quand à l'argent, je croi que Monsieur se doit contenter de ce que le Roi d'Espagne promettoit de lui donner, à savoir, de dix mille écus par mois*, ajoûte le Cardinal par une raillerie insultante. *Car enfin lui acorder davantage, c'est lui donner le moien de malfaire. Le Roi ne peut pas consentir que Monsieur méne avec lui les mauvais esprits qui l'ont perdu*, on désigne ici Fontrailles, Montresor, d'Aubijoux. *Cela suffit pour lui & pour les gens de bien. Cependant s'il faut passer jusques à quatre cent mille livres, je ne croi pas qu'il faille s'arrêter pour peu de chose.* Merveilleuse condescendance ! Au reste ces paroles, que Gaston doit être content de ce que le Roi d'Espagne *promettoit de lui donner, savoir dix mille écus par mois*, prouvent que Richelieu n'avoit pas vû l'original du traité, qui en promet *douze mille*, & que sur le rapport de quelqu'un, il en savoit tout au plus certaines particularitez.

Voici maintenant ce que le Cardinal prescrit au Roi de dire dans l'audience, que Sa Majesté devoit donner à l'Envoié du Duc d'Orleans. *Ou l'Abbé de la Riviére vient avec un simple compliment de paroles, & une confession de fautes déguisée ; ou il est chargé de découvrir une partie de ce qui s'est fait. S'il vient avec le prémier, Sa Majesté doit ajoûter foi à ce qu'il dira, ou du moins le témoigner, répondre qu'elle*

qu'elle pardonne volontiers à Monsieur, encourager l'Abbé à déclarer ce qu'il a sur la conscience, & lui promettre qu'il ne sera jamais inquiété pour cela. Que s'il vient avec la seconde commission, le Roi doit encore témoigner croire que l'Abbé ne dissimule rien & lui parler de la sorte. Monsieur de la Riviére, ce que vous venez de découvrir me surprend, & ne me surprend pas. J'en suis étonné, parce que je n'aurois jamais attendu de la part de mon frére, une chose qui prouve qu'il n'a pas d'affection pour moi. D'un autre côté, je ne suis point surpris de ce que vous m'avez dit. Car enfin, depuis que M. de Cinq-Mars est arrêté, il s'enquiert beaucoup, si on ne l'accuse point d'intelligence avec mon frére. Monsieur l'Abbé, je vous parlerai franchement. Ceux qui ont donné ces mauvais conseils à mon frére, ne doivent rien attendre de moi, que la rigueur de la justice. Pour ce qui est de lui, s'il me découvre sans reserve tout ce qui s'est passé, il recevra des témoignages de ma bonté, aussi grans que ceux que je lui ai déja donnez plus d'une fois. *Quelqu'instance que la Riviére fasse d'obtenir un pardon général, sans l'obligation de découvrir tout ce qui s'est passé, le Roi demeurera dans sa derniére réponse & dira:* Monsieur de la Riviére, vous ne voudriez pas me conseiller de faire plus que Dieu. Avant que de pardonner, ne demande-t'il pas un vrai repentir, & une confession ingénue? C'est assez que je vous promette 1642.

1642. de donner à mon frére des marques de ma bonté, s'il en use avec moi, comme son devoir l'y oblige. Je veux que mon procédé soit si net & si justifié dans le monde, en une affaire qui me touche de fort près, que j'entends que vous mettiez par écrit tout ce que vous m'avez dit. *Le Roi ordonnera que sa réponse y soit ajoûtée. Quoique la Riviére s'en excuse, il faut l'y obliger. Il ne peut, ni n'oseroit le refuser par raison.*

Louïs aiant fidélement suivi la leçon que son Ministre lui avoit envoiée à Monfrin, où il demeura quelques jours, en attendant la fin de la négociation, ou plûtôt de la comédie, l'Abbé donna l'écrit suivant daté du 29. Juin. *Monsieur m'aiant commandé d'assurer Son Eminence du déplaisir qu'il a d'avoir failli, & de son ardent désir de la voir, pour lui avouër tout ce qu'il sait, Son Eminence a voulu que je déclarasse la même chose au Roi; bien que je n'en eusse point l'ordre positif de Monsieur, mais seulement celui de faire tout ce que Son Eminence me prescriroit. A quoi aiant obeï, Sa Majesté m'a commandé absolument d'écrire. Je l'ai fait après une longue & respectueuse résistance de ma part. Monsieur m'a ordonné de dire à Son Eminence, qu'il souhaite de la voir. Qu'il la conjure d'obtenir sa grace du Roi & l'oubli de sa faute. Qu'il a eu des liaisons avec M. de Cinq-Mars, dont il expliquera le détail à Son Eminence. Qu'il en a eu aussi quelques-unes avec M. de Bouillon, & qu'il en dira les par-*

particularitez à Son Eminence. Je ne les sai point. Telle fut la réponse du Roi mise au bas de cet écrit. *Après ce que le Sieur de la Riviére a déclaré de la part de mon frére, je désire qu'il retourne le trouver, pour lui dire que s'il envoie par écrit toutes les choses, dans lesquelles il s'étoit engagé & auxquelles on l'a voulu porter contre mon service, & que s'il déclare ce qu'il sait sans rien reserver, il recevra des effets de ma bonté, ainsi qu'il en a déja reçu plusieurs fois par le passé. Je désire que le Sieur de la Riviére m'apporte promptement réponse & qu'il vienne au devant de moi.* Louïs étoit sur le point de s'en aller à Fontainebleau par le Dauphiné & par Lion. 1642.

Richelieu raconte de la sorte son entretien avec l'Envoié du Duc d'Orleans. *La proposition faite à la Riviére, c'est que si Monsieur confesse tout sans reserve, le Roi trouve bon, que sans voir Sa Majesté, il sorte du Roiaume pour aller vivre à Venise. L'Abbé témoigne croire, que si on accorde la liberté à Monsieur, il donnera une confession entiére & ingénuë de toutes choses. Il m'a demandé plusieurs fois ma parole sur ce sujet. Je n'ai osé la lui donner, ne sachant pas si Sa Majesté le trouveroit bon. Mais ma pensée est, qu'il n'y a pas de difficulté à le faire, parce qu'ou Monsieur envera une bonne & entiére confession, ou une mauvaise & défectueuse. En ce dernier cas, on le fera poursuivre par des troupes, selon la résolution prise. Cependant la confession quoique mauvaise, poura servir à la*

1642. *conviction de ses complices, & à celle de sa propre personne. S'il l'envoie bonne, on en fera encore un meilleur usage. Le Roi ne sera obligé, qu'à le laisser aller à Venise, & à ne lui ôter pas la liberté. Cela n'empêchera point qu'on ne fasse ensuite ce qu'il faudra pour l'Etat.* Tel étoit donc le projet du Cardinal. En cas que Gaston ne voulût pas révéler tout ce qu'il savoit, on le devoit poursuivre avec des troupes, de peur qu'il ne s'échappât du Roiaume, l'arrêter prisonnier, le convaincre par sa propre confession, quoiqu'imparfaite, & le déclarer du moins incapable d'avoir aucune part à l'administration des affaires, si le Roi venoit à mourir. Le Comte de Noailles fut destiné à la conduite de ces troupes. Chavigni l'insinuë d'un air railleur dans un mémoire du 1. Juillet. *Si ce n'est qu'une demi-confession, M. de Noailles aura part à la négociation . . . . Les troupes marchent,* ajoûte-t'il; *car enfin, la peur est un excellent Orateur pour persuader Monsieur de faire ce qu'on désire de lui.* Que si Gaston la donnoit, cette *confession entière,* si artificieusement demandée, Richelieu consentoit qu'on lui permît d'aller à Venise, mais à condition qu'il y demeureroit jusques à ce qu'il plût au Roi, ou plûtôt au Cardinal, de le rappeller. Après quoi on auroit fait ce que le bien de *l'Etat* demandoit. Que cela signifie-t'il dans le dictionnaire de Richelieu? Que le Duc d'Orleans auroit été déclaré incapable d'avoir après la mort du

du Roi aucune part à l'administration des affaires. Le Cardinal prétendoit la faire donner tout entiére, en son nom, ou du moins sous celui de la Reine Anne d'Autriche. Etrange ambition d'un Prêtre mourant! 1642.

Mon avis est, dit-il encore à Chavigni, *que vous parliez ainsi à l'Abbé de la Riviére.* M. le Cardinal ne vous a pas voulu donner parole, que le Roi laisseroit aller librement, Monsieur à Venise, sans le voir, en cas qu'il envoiât à Sa Majesté une entiére confession de ce qu'il sait. Cependant pour vous montrer que Son Eminence fait toûjours plus qu'elle ne promet, elle m'a écrit de conseiller au Roi de donner son consentement. Je le ferai fidélement, & en ce cas, je vous donnerai par ordre de Sa Majesté, la parole de M. le Cardinal. De maniére qu'il ne tiendra qu'à Monsieur, de sortir par l'intervention de Son Eminence, du mauvais pas où il est. *J'ai promis à l'Abbé, qu'on ne dira point à Monsieur, que sa confession est défectueuse, mais seulement que la déclaration qu'il donnera, doit être signée de lui, & contresignée de Goulas* Sécretaire de ses commandemens. *La Riviére eût bien voulu avoir un projet; mais j'ai cru qu'il valoit mieux que ces Messieurs agissent à leur mode. Je vous avoue que je ne croi point que Monsieur déclare la vérité. Alors il faudra faire avancer des troupes vers lui sans perdre aucun temps. Je pense même qu'en attendant la déclaration, leur mar-*

1642. *che ne doit pas être différée.* L'Abbé suivit quelques jours le Roi, qui s'en retournoit vers Paris. Il semble par une lettre de Chavigni à Richelieu datée de Montelimar en Dauphiné le 3. Juillet, que ce fut là, que la Riviére prit congé de Louïs, pour aller rapporter au Duc d'Orleans fort inquiet à Aigueperce en Auvergne, ville du Duché de Montpensier, le succès de sa négociation auprès du Roi & de son Ministre.

L'Abbé, dit le Sécretaire d'Etat, *a été dépêché avec la réponse & la lettre de Sa Majesté. M. Des-Noiers & moi lui avons donné la parole de Son Eminence aux termes qu'elle nous l'a commandé. Il témoigne espérer que Monsieur acceptera le parti proposé.* Richelieu avoit peine à le croire. *Quoiqu'on ait fait*, dit-il à Chavigni dans un mémoire du 30. Juin, *pour porter Monsieur à donner une confession ingénuë, & que la Riviére ait intérêt que cela s'exécute, la connoissance que j'ai de ce personnage, fait que je ne puis croire qu'il y consente.* De ce personnage: L'insolent Cardinal parloit-il donc ainsi non seulement du prémier Prince du Sang, comme je l'ai remarqué dans quelqu'un des livres précédens de cet ouvrage, mais encore du Frére unique de son Maître? *Ou Monsieur déguisera le traité d'Espagne*, continuë Son Eminence, *ou il en dissimulera les principales conditions, ou il ne nommera point ses complices. En un mot, je croi que la confession sera défectueuse. En ce cas, il est à propos*

que

que M. de Noailles parte incessamment. Il faut le faire avancer autant qu'il sera possible, pour l'exécution du juste dessein du Roi, si Monsieur ne veut pas faire ce qu'il doit. Cela ne prouve-t'il pas manifestement que le Cardinal n'avoit ni l'original, ni une copie authentique du traité? Si l'un ou l'autre étoit entre ses mains, se seroit-il donné de si grans mouvemens, pour avoir du moins une *confession entiére* du Duc d'Orleans, & l'original du traité? Pourquoi les demandoit-il avec tant d'instance? Pour avoir en main, de quoi faire couper la tête à ses ennemis prisonniers. L'original du traité suffisoit presque pour cela. D'où il s'ensuit que si le Duc de Bouillon, le Grand-Ecuier, & l'innocent de Thou se virent perdus, ce ne fut que par l'imprudence de Gaston, qui garda une copie du traité, qu'il pouvoit brûler aussi bien que l'original, & par sa facilité à donner dans les piéges, que les créatures de Richelieu lui tendoient, en le pressant de faire la confession qu'on lui demandoit, & de reconnoître la copie du traité pour authentique. Sans cela, les prisonniers n'auroient jamais pû être juridiquement convaincus. Voici une autre preuve que Richelieu n'avoit pas des piéces justificatives en main. *Il faut*, dit-il, *que Monsieur donne l'original du traité qu'il a fait. Sans cela une confession ne peut être regardée comme entiére.* Se seroit-on tant tourmenté, pour tirer une piéce qu'on tenoit entre ses mains? 1642.

1642. Chavigni penſoit de même que Richelieu ſur le refus que le Duc d'Orleans feroit d'avouër tout. Cependant & le Miniſtre & le Sécretaire d'Etat devoient ſavoir par une longue expérience, quelles étoient & la foibleſſe & la timidité de ce Prince. *Quoique l'Abbé de la Riviére eſpére de la confeſſion de Monſieur*, dit Chavigni au Cardinal, *le peu de connoiſſance que j'ai de lui, me porte à croire qu'il n'y conſentira pas, ainſi à tout événement, nous ferons avancer M. de Noailles le plus diligemment qu'il ſe poura.*

Le Duc d'Orleans demande pardon au Roi & au Cardinal de Richelieu, & leur envoie des indignes déclarations.

La ſuite convainquit le Sécretaire d'Etat, qu'il avoit eu raiſon de dire *que la peur* étoit *un excellent Orateur*, *pour perſuader* au Duc d'Orleans, *de faire tout ce qu'on déſiroit de lui.* A peine la Riviére eſt-il arrivé à Aigueperce, que Gaston le renvoie avec une ample confeſſion, & des lettres les plus ſoûmiſes du monde, au Roi & à ſon Miniſtre. *Monſeigneur*, écrivit-il à Louïs le 17. Juillet, *je ſuis au deſeſpoir d'avoir manqué encore à la fidélité que je dois à Vôtre Majeſté. Je la ſupplie très-humblement d'agréer que je lui en demande un million de pardons, & que je l'aſſure de ma ſoûmiſſion & de mon repentir. J'eſpére de vôtre extrême bonté, Monſeigneur, que vous aurez compaſſion du malheureux état, où me réduit vôtre indignation, & que le prémier acte d'obéïſſance, que vous m'avez commandé de vous rendre, & auquel je proteſte d'avoir ſatisfait très-ſincérement, m'obtiendra la grace*

Mémoires de Montreſor.

grace & le pardon, que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de me promettre par l'Abbé de la Riviére, & qu'elle sera pareillement conviée par la tendresse, qu'elle a toûjours euë pour moi, à écouter favorablement les très-humbles supplications qu'il lui en fera de ma part. C'est ce dont je la conjure par son propre sang. Ne blâmons point Gaston, d'avoir écrit si respectueusement à son frére. Mais lui pardonnerons-nous les complimens bas & flatteurs dont la lettre à Richelieu est remplie? *Mon Cousin*, lui dit-il, *après avoir satisfait au commandement qu'il a plu au Roi mon Seigneur, de me faire, & au conseil que vous m'avez donné, aiez agréable, que je vous prie, qu'en suite du pardon & de la grace, que vous m'avez obtenuë du Roi mon Seigneur, j'emploie encore vôtre générosité, pour l'adoucissement du triste état, auquel je me trouve réduit. Je vous avouë, mon Cousin, qu'après toutes les choses qui se sont passées, il faut qu'elle ait fait un dernier effort sur vous, pour vous obliger à m'aider dans cette malheureuse conjoncture. Mais si vous pouviez voir la sincérité de mon cœur, je n'aurois aucun sujet de craindre, que vous ne voulussiez ajoûter à la grande gloire que vous avez acquise, celle de donner à un Fils de France, le secours qu'il vous demande. Je vous renvoie l'Abbé de la Riviére, pour vous dire avec quelle résignation, je vous fais cette priére, & celle de me conserver toûjours l'honneur de vôtre amitié. Je suis si résolu à vous donner* 1642.

1642. *ner de telles preuves de la parfaite estime, & de l'extrême affection que j'aurai pour vous toute ma vie, que je suis assuré que vous aurez un jour, une entiére confiance en moi, & que vous connoitrez que je suis aussi inviolablement, que je vous le proteste, vôtre très-affectionné Cousin.*

Quelle étoit donc, cette *entiére confiance*, que le Duc d'Orleans prétendoit que le Cardinal auroit un jour en lui? Que Son Altesse Roiale serviroit Richelieu à se faire Régent du Roiaume? Le délié Ministre n'étoit pas si duppe. Quoi qu'il en soit, l'Eminence répondit à Gaston en termes généraux, & évita fort soigneusement de s'engager à servir le Duc dans le dessein qu'il avoit de demeurer en France. Elle connoissoit trop bien ses intérêts. Peut-être qu'elle pensoit seulement à l'intimider d'une telle maniére, qu'il n'osât rien refuser de tout ce qu'on exigeroit de lui, pour la conviction des accusez, & que par un acte authentique, il se désistât de ses justes prétensions à l'administration des affaires après la mort du Roi. *Monseigneur*, lui répondit Richelieu, *j'ai été fort aise d'apprendre par la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, & par Mrs. de Chavigni & la Riviére, que Vôtre Altesse prend le vrai chemin pour se retirer du malheur & du crime, où les ennemis de l'Etat l'ont précipitée. En continuant comme vous avez commencé, je ne doute point que vous ne receviez des effets de la bonté de Sa Majesté.*

jesté. Je tiendrai à faveur de vous y servir, dans les termes de ce que je dois au Roi, & à l'Etat. Je m'y porterai d'autant plus volontiers, que j'oublie sans peine les projets formez contre moi, pourvû qu'en le faisant, je ne préjudicie point aux intérêts publics. Vous le connoîtrez toûjours, Monseigneur. Quels étoient-ils, *ces termes* de ce que le Cardinal devoit *au Roi & à l'Etat?* Que demandoient ces *intérêts publics*, auxquels il ne vouloit point *préjudicier?* Que le Duc d'Orleans consentît à demeurer à Venise aussi long-temps que Son Eminence le jugeroit à propos, c'est-à-dire, le reste de la vie de l'un ou de l'autre; que Gaston se contentât tout au plus, de vivre *en particulier, sans charge, sans train* dans le Roiaume; qu'il renonçât enfin à la part que sa naissance & son rang lui donnoient à l'administration des affaires après la mort du Roi. A de telles conditions, & à de plus dures encore, Richelieu *oublioit sans peine les projets formez* contre lui. 1642.

Comment *oublia*-t'il ceux qu'il attribuoit à la Reine Mére, aux Ducs de Montmorenci, de Bouillon, de la Valette, aux Maréchaux de Marillac & de Bassompierre, au Grand-Ecuier & à de Thou? En laissant sa bienfaictrice dans l'exil & dans l'indigence; en persuadant au Roi de faire mourir les uns par la main du boureau, & de présider lui-même aux jugemens où d'autres furent condamnez à être décapitez en effigie, sans avoir

1642. avoir égard à la bienséance que le Souverain doit garder, aux services importans que les prétendus criminels lui avoient rendus, & aux preuves que quelques-uns alléguoient de leur innocence; en insinuant à Louïs d'obliger un d'eux à racheter sa vie par la cession d'une Principauté, & de tenir toûjours dans une étroite prison l'infortuné Bassompierre. Les Ducs de Vendôme & de Guise, le Grand-Prieur de France, la Princesse de Conti, comment leurs prétendus *projets*, furent-ils *oubliez?* Celle-ci chassée de la Cour & reléguée à Eu, mourut de chagrin & de déplaisir. Guise son frére, alla tristement finir ses jours à Florence. Vendôme prisonnier se tira d'intrigue en se démettant de son gouvernement de Brétagne. Accusé depuis par des scélérats subornez il crut que pour sauver sa vie, du moins sa liberté, il se devoit réfugier en Angleterre. Le Grand-Prieur son frére enfermé à Vincennes, y mourut peut-être de poison, ou du moins du mauvais air & de la puanteur de sa prison. Si le Cardinal eût *oublié* autrement *les projets formez* contre sa personne, ce n'auroit pas été *dans les termes* de ce qu'il devoit *au Roi & à l'Etat:* il auroit crû *préjudicier aux intérêts publics.* Son Eminence a-t'elle pû s'imaginer que les gens d'esprit se paieroient de pareilles fadaises?

Gaston s'explique plus particuliérement dans sa lettre à Chavigni. Elle n'est guéres moins indigne que la précédente.

Le

Le bon Prince étoit-il assez aveugle pour 1642.
ne voir pas que le Sécretaire d'Etat le jouoit & le sacrifioit au Cardinal? *J'avoue d'avoir failli*, dit le Duc à Chavigni. *La confession que j'envoie le prouve assez. Mais j'ai fait aussi une grande faute, & c'est la cause de toutes les autres. Je ne vous ai pas cru. L'Abbé de la Riviére m'a rapporté avec quelle affection vous avez essaié de me servir.* Etoit-ce en intimidant l'Abbé, peut-être en subornant cette ame vénale, en exécutant si ponctuellement les résolutions prises de faire suivre Son Altesse Roiale par des troupes, & de l'arrêter en cas qu'elle voulût sortir du Roiaume? *Je sai*, poursuit-elle, *que si vous n'avez pas réüssi, c'est plûtôt ma faute, que la vôtre. Aussi je n'accuse de mon malheur, que moi-même.* Le Duc avoit grande raison. Il choisit pour négociateur un misérable vendu à Richelieu, & pour médiateur la *très-humble créature* du Cardinal. Il pouvoit connoître l'un & l'autre. Le reste de la lettre n'est pas moins ridicule. *Je conserve le souvenir de la bonne volonté que vous m'avez témoignée, & j'espére que vous trouverez un jour moien de la faire valoir plus utilement.* S'il y avoit ici de l'ironie, on la pardonneroit peut-être. Mais la suite montre que Son Altesse Roiale parle sérieusement. *Je me résous de ma part à faire tout ce que vous me conseillerez. Pour cet effet, j'ai commandé à la Riviére, de vous demander certaines choses que je*

vous

1642. *vous prie de ne pas refuser. Je vous conjure aussi de lui ouvrir, si cela se peut, les voies qu'il doit prendre auprès du Roi & de Son Eminence, pour obtenir que je ne sorte pas du Roiaume. Il n'y a point de condition & de demeure que je refuse pour cela.*

Pouvoit-il donner plus aveuglément dans le panneau grossier que le Ministre & le Sécretaire d'Etat lui tendoient? Ne valoit-il pas mieux se résoudre à sortir de France qu'à commettre de si étranges indignitez? La santé de Louïs étoit fort altérée: mais enfin selon toutes les apparences, il devoit survivre Richelieu. Après la mort de son implacable ennemi, Gaston auroit été rappellé sans doute. Quand mêmes le Roi seroit mort le prémier, tant de gens intéressez à empêcher que le Cardinal ne demeurât Régent du Roiaume, n'auroient-ils pas aidé le Duc d'Orleans à y revenir? Richelieu & ses deux alliez, le Prince de Condé & le Duc d'Enguien lui en pouvoient-ils jamais fermer les portes? *Quoi qu'il arrive*, dit-il enfin à Chavigni, *je vous proteste devant Dieu, que je conserve une affection toute particuliére pour vous, & que je vous en donnerai de telles preuves, que si je me trouve jamais en état de cela, vous ne douterez point de la vérité de mes paroles, & de la foi que je vous en donne.* Triste nécessité, à laquelle Gaston s'étoit véritablement réduit par *sa faute*, de ramper de la sorte devant son domestique!

que! Il se seroit exempté de cette bassesse, & de quelques autres beaucoup plus grandes, s'il eût voulu croire ceux qui lui conseilloient de se retirer au-plûtôt à Sedan. Il valoit mieux se fier à eux qu'à Chavigni & à la Riviére. Son Altesse Roiale trompée peut-être par d'infidéles confidens, ne le fit pas. En ce sens, elle a raison de *s'accuser* elle-même *de son malheur*. 1642.

L'Abbé portoit encore deux déclarations de son maître, l'une pour le Roi, & l'autre pour Richelieu. Dans la prémiére le Duc confessoit, qu'à la sollicitation de Cinq-Mars, il s'étoit lié avec lui pour *mettre le Cardinal hors des affaires*. Que le Duc de Bouillon entra dans le complot, qu'il promit de se retirer à Sedan avec Son Altesse Roiale. Qu'ils traitérent tous trois avec le Roi d'Espagne à certaines conditions que Gaston rapporte. Dans la déclaration envoiée au Prémier Ministre, il proteste, qu'il eut bien quelque soupçon, que Cinq-Mars vouloit attenter à la vie de Richelieu ; mais que jamais le Grand-Ecuier ne le lui déclara nettement. *Je n'aurois jamais prêté l'oreille, ni le cœur*, ajoûte-t'il, *à la moindre proposition contre la personne de M. le Cardinal, en quelque façon, ou en quelque temps que ce pût être. Ma conduite passée en est une preuve suffisante. Dieu m'a fait la grace de me donner de si bonnes inclinations, que j'aurai toute ma vie horreur de si damnables pensées contre le*

moindre

1642. *moindre homme du monde, à bien plus forte raison contr'une personne sacrée, & si prétieuse, que je prie Dieu de la conserver long-temps pour la France, & pour mon bien particulier, que je veux espérer & attendre entiérement d'elle.* Le Duc est certainement louable, d'avoir eu tant d'horreur des assassinats, & encore plus de n'avoir voulu prêter, *ni l'oreille, ni le cœur*, à ceux qui lui ont pû proposer de se défaire de son plus dangereux ennemi. Mais est-il bien certain, qu'il ne *prêta* pas du moins *l'oreille* à Montresor, lors que le complot de tuër le Cardinal dans Amiens, fut formé? On doit rendre justice à Gaston. S'il sembla quelquesfois être tenté de consentir à l'assassinat, une action si noire lui fit horreur, lors qu'on fut sur le point de la commettre. Il refusa d'y avoir part, & ne voulut jamais la commander. Mais qui l'obligeoit de dire ici que *la personne* de Richelieu étoit *si précieuse?* Lui qui avoit attendu avec tant d'impatience à Chambor, la nouvelle de la mort du Cardinal. Qu'il ait prié Dieu de *le conserver long-temps*; à la bonne heure. Cependant on aura peine à se le persuader. A-t'il jamais pensé, & devoit-il même penser, que la vie du Cardinal lui fût avantageuse & nécessaire? Il attendoit *son bien particulier* de celui qui le vouloit chasser du Roiaume & le dépouiller des droits attachez à sa qualité de Fils de France. Cela est bon à dire aux sots. Richelieu ne l'étoit pas

ſez pour regarder comme ſincéres, des 1642.
ıtteries que la ſeule crainte arrachoit.
Ces déclarations que Chavigni porta
i-même à Taraſcon, après que la Rivié-
les lui eut remiſes, ne contentérent
s le Cardinal. Il vouloit avoir en main,
quoi convaincre de léze-majeſté ſes
nemis priſonniers. Ces piéces ne lui
nbloient pas ſuffiſantes. *Autre choſe*
, de connoître un crime, dit-il dans un
moire donné à Chavigni lors qu'il s'en
ourna vers le Roi & daté du 15. Juil-
, *& autre choſe de le pouvoir prouver*
juſtice. Le Roi ſait que celui de Mrs.
Bouillon & de Cinq-Mars, ne peut être
certain, qu'il l'eſt. Si on le peut vé-
r aux Juges ſans l'intervention de
nſieur, je croi qu'il le faut laiſſer aller
eniſe. Que ſi elle eſt néceſſaire, Sa
jeſté lui peut déclarer, que pourvû
conſente à tout ce qu'il faudra pour
châtier les méchans qui l'ont voulu
re, en perdant l'Etat, elle lui peut
ettre de vivre en particulier dans le
ume, aux conditions qui lui ſeront
rites : C'eſt ce qu'il demande. Mais
t que de rien acorder, il faut que lui
uelques-uns des ſiens ſoient confrontez
criminels, le plus noblement qu'il ſera
le. De maniére que la preuve de leur
ſoit complette. Cela doit être
ptement exécuté. Monſieur ne peut
hender cette confrontation. En la fai-
hautement, elle paſſera pour un acte
bonté d'un Prince, qui veut ſauver
ceux

1642. *ceux qui ſont en peine avec lui.* Plaiſante imagination ! Richelieu croioit-il le monde aſſez duppe, pour regarder comme un *acte de bonté* ſa *noble* confrontation, extorquée à un Prince foible & timide, pour faire couper la tête à ceux qui l'avoient voulu ſervir ? Se rendre indignement témoin contre des amis accuſez qui ne peuvent être autrement convaincus, eſt-ce les vouloir ſauver ? Voions la ſuite du mémoire. On y découvre les nouveaux projets formez par le Cardinal *après avoir bien philoſophé ſur cette affaire.* Ce ſont ſes termes.

Cela fait, y ajoûte-t'il, *Monſieur renonçant à ſon gouvernement d'Auvergne, à ſes compagnies de gens-d'armes, & de chevaux-legers, conſervant celle de ſes gardes, & déclarant qu'il ne prendra jamais, ni charge, ni emploi, ni adminiſtration dans le Roiaume, en quelque temps, & en quelqu'occaſion que ce puiſſe être, Sa Majeſté lui peut acorder de vivre en particulier à Blois, avec le train dont il ſera convenu, ſans pouvoir jamais garder auprès de lui aucune perſonne deſagréable au Roi, & ſe ſoûmettant à déchoir de la grace que Sa Majeſté lui veut bien faire, s'il contrevient en aucune maniére à la moindre de ces conditions. Il n'eſt pas beſoin de faire ſavoir maintenant que le Roi déſire cela. Il ſuffira de lui dire en général, qu'après avoir convaincu ceux qui l'ont voulu perdre, le Roi lui permettra de demeurer en France, aux conditions que Sa Majeſté jugera convenables.*

venables. Monsieur se contentera présentement de cette promesse. Lors qu'il sera temps de l'exécuter, on la lui expliquera. 1642.
L'Abbé de la Riviére s'en va porter à son maître les nouvelles demandes du Cardinal. Gaston le renvoie à Fontainebleau, où le Roi étoit arrivé vers la fin de Juillet, & lui donne ordre de promettre tout de sa part, pourvû qu'on lui épargne la confusion d'ètre confronté avec les accusez. En cas qu'il plût à Sa Majesté de s'engager par un écrit, à lui permettre de demeurer à Blois, de lui laisser la jouïssance de son apanage, & de faire vérifier au Parlement une déclaration pour le pardon de sa faute, le Duc d'Orleans promettoit de se rendre à Trévoux, ville de la Principauté de Dombes, ou à Villefranche dans le Beaujolois, & de confesser devant le Chancelier Séguier, qui le viendroit trouver à l'un de ces deux endroits, la vérité de ce qu'il avoit écrit dans sa déclaration envoiée au Roi, & de reconnoître authentiquement le traité fait avec l'Espagne, & toutes ses circonstances.

Louïs aiant demandé à Séguier si une pareille reconnoissance seroit équivalente à la confrontation, & au recolement juridique des témoins, le Chancelier consulta trois Magistrats habiles & expérimentez dans les affaires criminelles, & écrivit ensuite une longue lettre à Richelieu. *Ces Messieurs*, y dit-il, *ont donné leur avis que j'envoie à Vôtre Eminence.*

1642. *Elle verra qu'on peut dispenser Monsieur, d'être présent à la lecture de sa déclaration, qui sera faite aux accusez ; en observant les formalitez contenuës dans leur avis. Il est appuié d'exemples & de raison. Nous avons la procédure faite contre * la Mole & Coconas accusez du crime de léze-majesté. En ce procès les déclarations du Roi † de Navarre, & du Duc †† d'Alençon, furent reçuës & luës aux accusez, sans confrontation, quoi qu'ils l'eussent demandée. Il n'y a point d'exemple, que les Enfans de France aient été ouïs autrement dans un procès criminel. Cette procédure que j'ai proposée, approche de la confrontation. La personne du témoin est absente à la vérité. Mais sa déclaration est luë aux accusez. On leur donne la liberté d'y répondre, & d'alléguer mêmes ce qu'ils ont à dire contre Monsieur. On lui lira ensuite ce que les accusez auront dit, & on recevra sa replique. Je ne croi pas qu'il fasse difficulté sur cette formalité. L'Abbé de la Riviére assure que Monsieur se soûmet à tout, pourvû qu'on l'exempte d'être présent.*

Puisque l'affaire dont je parle, étoit *une des plus importantes de cette nature, qui fût jamais arrivée en France*, dit le Cardinal dans son mémoire du 15. Juillet, on ne sera pas fâché de trouver ici quel fut l'avis de Jacques Talon, du savant Je-

* Sous le régne de Charles IX.
† Depuis Roi de France sous le nom Henri IV.
†† François dernier fils du Roi Henri II.

Jerôme Bignon, & d'Omer Talon, donné par écrit à Fontainebleau le 1. Août au Chancelier de France. Le voici dans leur vieux stile du Palais. *Nous estimons que c'est chose nouvelle, & que nous ne sachions qu'aucun Fils de France ait été ouï dans aucun procès criminel, par forme de déposition; ains seulement par déclarations qu'ils ont baillées par écrit, & signées de leurs mains, contenant la vérité du fait, dont il s'agissoit. Lesquelles déclarations ont été reçuës, & fait partie du procès, sans que l'on ait désiré leur présence, lors que la lecture de leur déclaration a été faite aux accusez: Et savoir qu'il a été ainsi pratiqué dans le Parlement de Paris aux crimes de léze-majesté. Et sur ce que M. le Chancelier nous a dit, que ladite déclaration seroit reçuë par lui-même, en la place de ceux qui seroient Juges du procès, & que d'icelle, lecture sera faite aux accusez, qui seront à l'instant interpellez, de dire ce que bon leur sembleroit contre le contenu en ladite déclaration, dont sera fait procès verbal, qui sera par après présenté à Monsieur Frére du Roi, pour expliquer son intention sur le dire des accusez, nous croions que ces formalitez étant ajoûtées à ce qui a été fait par le passé, rendront l'acte plus solennel & plus authentique, qu'il n'a été fait & pratiqué ci-devant en telle matiére. De telle sorte que les Enfans de France n'aiant été acoûtumez d'être ouïs dans les procès criminels, en autre forme, que celle ci-dessus, nous estimons qu'une déclaration ainsi* 1642.

 faite

1642. *faite par Monsieur Frére du Roi, & acompagnée des formes ci-dessus, doit être aussi véritable en son espéce, que la déposition d'un particulier, suivie de recolement & de confrontation.*

Sur cette assurance, Louïs donne parole par écrit, que son Frére aura la permission de demeurer à Blois, & le Duc d'Orleans signe l'acte suivant, dont la Riviére lui porte la minute. *Après avoir donné*, y dit-il, *une ample déclaration au Roi, du crime auquel le Sieur de Cinq-Mars Grand-Ecuier de France, nous a fait tomber par ses pressantes sollicitations, recourant à la clémence de Sa Majesté, nous déclarons que nous nous tiendrons extrémement obligez, & bien traitez, s'il plait à Sa Majesté de nous laisser vivre, comme un simple particulier dans le Roiaume, sans gouvernement, sans compagnie de gens-d'armes, ni de chevaux-legers, ni sans pouvoir jamais prétendre pareille charge, ni administration telle qu'elle puisse être, ni à quelqu'occasion qu'elle puisse arriver.* Pauvre homme, qui étourdi par la crainte, ou trompé par des domestiques artificieux & infidéles, se dégrade lui-même! Plus pauvre encore, si en signant un acte si honteux, il ne s'apperçut pas qu'il renonçoit aux prétensions que sa naissance & son rang lui donnoient à l'administration du Roiaume après la mort de son frére! *Nous consentons en outre*, ajoûte-t'il, *à la vie particuliére, que nous supplions Sa Majesté de nous permettre de mener; sans avoir*

rvoir aucun train que celui qu'il plaira au 1642.
Roi de nous prescrire, & sans pouvoir te-
iir auprès de nous, aucune personne que
Sa Majesté nous témoigne lui être desagréa-
le : le tout sous peine de déchoir par la
ioindre contravention à tout ce que dessus,
e la grace que nous supplions le Roi de
ous acorder, après la faute que nous avons
mmise.

Le 3. Août le Chancelier part de Fon-
iinebleau, pour aller à Lion présider au
igement du procès qui s'y devoit faire
ı Duc de Bouillon, au Grand-Ecuier,
à de Thou. Acompagné de quelques
ıtres Magistrats, Séguier se transporte
22. du même mois à Villefranche en
eaujolois, où Gaston s'étoit rendu.
ì Son Altesse Roiale, dit Montresor,
terrogée par le Chancelier assisté de Con-
llers d'Etat & de Maîtres des Requêtes,
clare en leur présence toutes les parti-
laritez les plus secrétes. Comme il n'y
pouvoit avoir aucune dans la vérité
l'affaire capable de me rendre criminel,
oûte par une ironie piquante, le Gentil-
mme justement indigné de l'ingrati-
le & de la foiblesse de son maître, *la*
ıté de Monsieur surprise sans doute, le
sa consentir, qu'il fût mis dans un ar-
e, que si j'avois fait quelqu'autre traité
c M. de Thou mon cousin, ou avec un
re, Son Altesse le desavouoit. Elle sa-
t pourtant bien que je n'étois pas capable
ien faire à son insçû dans une occasion
considérable, & de telle importance.

 Néan-

1642. *Néanmoins, je fus nommé de la sorte, dans un monument que les Princes de sa naissance n'ont pas coûtume de laisser à la postérité.* Par cette nouvelle déclaration Gaston confirme celle qu'il avoit déja envoiée au Roi; ajoûte plusieurs circonstances omises dans la prémiére, parce qu'*il ne s'en étoit pas souvenu*, dit-il; jure *en foi de Prince*, que la copie qu'il a gardée du traité fait par Fontrailles avec le Roi d'Espagne, *est conforme à l'original, & qu'elle contient les mêmes clauses & conditions*; met sa *reconnoissance* au bas, *signée de sa propre main, & contresignée du Sécretaire de ses commandemens*, & consent qu'elle *demeure entre les mains* du Chancelier.

Cinq-Mars & de Thou sont condamnez à la mort.

Non content d'avoir contraint Son Altesse Roiale à servir de témoin contre ceux dont elle avoit recherché l'amitié, Richelieu sut encore engager Louïs à déposer lui-même contre son propre Favori, autant qu'il le pouvoit, & que la majesté du Souverain le lui permettoit. Je n'avance point un paradoxe: c'est une réalité. Le 6. Août, sans autre nécessité que celle de rendre plus croiable l'accusation que son Procureur Général au Parlement de Grénoble devoit intenter contre Cinq-Mars, le Roi témoigne dans une lettre de cachet envoiée au Parlement de Paris & à ceux des provinces, sur l'emprisonnement du Grand-Ecuier, que depuis un an il lui avoit paru mal intentionné pour l'Etat, & entretenir de gran-

Mémoires de Montresor. Recueil de diverses piéces imprimé en 1652.

grandes correſpondances à la Cour d'Eſpagne. *Le notable & viſible changement, qui a paru depuis un an dans la conduite du Sieur de Cinq-Mars nôtre Grand-Ecuier*, dit Louïs, *nous fit réſoudre auſſitôt que nous nous en apperçumes, à prendre ſoigneuſement garde à ſes actions & à ſes paroles, afin de pénétrer quelle en pouroit être la cauſe. Pour cet effet, nous le laiſſâmes agir & parler avec nous, plus librement qu'auparavant.* C'eſt ainſi que que Louïs tâche de mettre ſa réputation à couvert du bruit qui commençoit de ſe répandre, que Cinq-Mars lui avoit propoſé de ſe défaire de Richelieu, & que Sa Majeſté y avoit conſenti. Ces fréquens & longs entretiens contre le Cardinal, on les vouloit faire paſſer pour une politique raffinée, qui tendoit à découvrir les vûës ſecrétes du Grand-Ecuier. *Par ce moien, nous reconnumes*, pourſuit le Roi, *qu'agiſſant ſelon ſon génie, il prenoit un extrême plaiſir à ravaler tous les bons ſuccès qui nous arrivoient, à relever les mauvais, & à publier les nouvelles qui nous étoient deſavantageuſes. Qu'une de ſes principales fins, c'étoit de blâmer les actions de nôtre Couſin le Cardinal Duc de Richelieu, & de louër hardiment celles du Comte Duc d'Olivarez. Qu'il favoriſoit tous ceux qui étoient en nôtre diſgrace, & qu'il traverſoit les perſonnes qui nous ſervoient le mieux. Qu'il deſaprouvoit continuellement ce que nous faiſions de plus utile pour nôtre Etat. La promotion des Sieurs*

1642.
Bernard, Hiſtoire de Louïs XIII. Liv. XX. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.

1642. *de Guébriant & de la Motte à la charge de Maréchaux de France, lui fut insupportable.* Quel venin! quelle malignité! Le Grand-Ecuier n'aimoit pas celui-ci, parce qu'il avoit rendu de mauvais offices à l'Archevêque de Bourdeaux oncle de la Marquise d'Effiat belle-sœur de Cinq-Mars. Guébriant uniquement attaché à Richelieu & à ses créatures, lui déplaisoit. S'ensuit-il de là, qu'il voulût les éloigner des emplois, parce que l'un servoit utilement la France contre le Roi d'Espagne, & l'autre contre l'Empereur.

Ce n'est pas tout. On tâche encore de décrier le Grand-Ecuier, comme libertin & impie. *Il entretenoit*, ajoûte-t'on, *une intelligence très-particuliére avec quelques-uns de la Religion Prétenduë Réformée, dont le principal étoit Chavagnac, mauvais esprit, nourri dans les factions. Il parloit ordinairement des choses les plus saintes, avec une si grande impiété, qu'il étoit aisé de voir que Dieu n'étoit pas dans son cœur.* Quelle pauvreté! Qu'un jeune homme de vingt-un, ou vingt-deux ans, plein d'ambition, & emporté par les passions ordinaires aux Courtisans, ait tenu des discours trop libres, peut-être prophanes, en des occasions de débauche; cela n'est que trop vraisemblable. Mais la patience & la résignation Chrétienne avec laquelle Cinq-Mars souffrit le dernier supplice, prouvent manifestement qu'il n'avoit point secoué le joug, & que les

les sentimens de la Religion qu'il professoit, demeurérent toûjours profondément gravez dans son cœur. Laubardemont Conseiller d'Etat & Rapporteur du procès, Magistrat servilement vendu à Richelieu, ne manqua pas de faire valoir la déposition de Louïs. *La lettre que le Roi a écrite dans les provinces, doit être considérée*, dit-il. *Ses principales circonstances ont un si grand rapport à certaines choses dites par le Sieur de Cinq-Mars, & aux dépositions du Duc de Bouillon & de Monsieur, qu'il semble quasi que c'est une même chose.* Pouvoit-on nous marquer plus clairement la raison pourquoi on persuada au Roi d'envoier une pareille lettre à Paris & dans les provinces? 1642.

Soit que le Cardinal moins chagrin & plus tranquile depuis la dissipation du parti formé contre lui, sente de nouvelles forces; soit qu'il veuille à quelque prix que ce soit, se trouver à Lion au temps de l'instruction du procès qui s'y devoit faire par le Chancelier & par des Commissaires esclaves de la Cour & choisis exprès dans le Conseil d'Etat & dans le Parlement de Grenoble, selon la jurisprudence qu'il a établie, Son Eminence part de Tarascon pour se rendre à Lion, & de là auprès du Roi. Ne vouloit-elle point faire couper la tête à son ennemi dans la même ville où il avoit projetté de l'assassiner quelques mois auparavant? Quoi qu'il en soit, sa présence lui parut

1642. du moins nécessaire, pour tenir les Juges dans le respect, pour les empècher de se laisser fléchir, & d'avoir égard à la jeunesse imprudente d'une des deux victimes qu'il vouloit sacrifier à sa vengeance, & à la droiture des intentions de l'autre. Comme il étoit encore si foible, qu'il ne pouvoit demeurer hors du lit, on lui fit une espéce de chambre portative, dit un Auteur Italien, couverte de damas & d'une toile cirée par dessus. Il y pouvoit ètre couché dans son lit, & s'entretenir avec quelqu'un assis près de lui sur une chaize. Dix-huit de ses gardes relaiez d'espace en espace par autant d'autres, portoient la machine, & demeuroient la tête découverte, nonobstant le mauvais temps qu'il pouvoit faire. La litiére étant trop large, ou trop haute, pour entrer par les portes de quelques villes, ajoûte le même Historien, il en fallut abattre les murailles, aussi bien que celles des maisons, où il logeoit. On élargit les chemins trop étroits, on applanit les plus raboteux. Richelieu pouvoit épargner bien de la peine à ses gardes durant deux cens lieues. La saison étoit douce. Sa santé ne lui permettoit-elle pas de remonter le Rhône jusques à Lion dans un bateau, de se faire porter à Rouanne, & de descendre la Loire jusques à Orleans. Je trouve en effet dans un Auteur, qu'il se mit sur le Rhône, sur la Loire, sur le canal de Briare, & sur la Seine même. Quoi qu'il en soit, Pon-

tis

tis témoin oculaire de l'entrée du Cardinal à Paris dans son nouveau char de triomphe, n'en dit pas tant que l'Auteur étranger, voici son récit. *Richelieu trouva moien de marcher dans son lit, & porté par seize personnes. Jamais il n'entroit par la porte de la maison, où il devoit loger. Son fidéle M. Des-Noiers, faisant, pour ainsi dire, le Maréchal des logis, alloit devant, & avoit soin que l'endroit des fenêtres de la chambre, où Son Eminence passeroit la nuit, fût ouvert. On dressoit en même temps un grand échaffaut dans la ruë, sur lequel on montoit par degrez, afin que le lit magnifique, où le Cardinal étoit couché, pût entrer dans la chambre. On tendit les chaines dans les ruës de Paris, de peur que la foule du peuple qui acouroit de toutes parts, pour voir cette espéce de triomphe d'un Ministre, qui revenoit en grande pompe, après avoir vaincu ses ennemis, ne causât trop de confusion.* Le Roi presqu'aussi malade, ne marcha pas à si grans frais. Il prit moins de précautions, & ne causa pas tant de fatigue à ses gardes, à ses domestiques, à ses sujets. Content d'emprunter la litiére ordinaire de son Ministre jusques à Lion, il acheva le reste du voiage en carosse. Si le Sécretaire d'Etat se fit *Maréchal de logis* de Richelieu, ce ne fut pas depuis Lion jusques à Paris, comme il est marqué dans les Mémoires de Pontis. Car enfin, il suivit Louïs de Narbone à Fontainebleau. Ce fut apparemment depuis cette maison Roia- 1642.

 le,

1642. le, où Richelieu se rendit auprès du Roi que Des-Noiers fit jusques à Paris ce que l'Auteur des Mémoires lui attribuë. J'ai remarqué plus d'une fois, que cet Historien manque souvent d'exactitude.

Retournons à Lion. Le Duc de Bouillon, Cinq-Mars, & de Thou, y furent transférez, l'un de Pignerol, l'autr de la citadelle de Montpellier, & le troisiéme du château de Tarascon, afin d'être jugez par les Commissaires nommez au gré de leur implacable ennemi. Je trouve dans un Journal de l'instruction de ce fameux procès, que le 7. Septembre, Séguier alla visiter le Grand-Ecuier au château de Pierre-Encise, où il étoit enfermé. *Monsieur*, lui dit l'artificieux & dissimulé Chancelier, *bien loin d'avoir sujet de craindre, vous devez espérer toute chose à vôtre avantage. Vous avez en moi un bon Juge. A Dieu ne plaise que je sois méconnoissant de vos faveurs. Je n'ignore pas que je vous suis redevable de ce que le Roi ne m'a pas ôté les seaux. Une si grande obligation ne demande pas seulement un souvenir immortel, mais encore une reconnoissance infinie. Je vous la témoignerai dans l'occasion.* Il étoit vrai que Cinq-Mars adoucit une fois l'esprit de Louïs fort irrité contre Séguier. Mais le but véritable du compliment, n'étoit pas tant de témoigner sa gratitude, que d'empêcher que le Grand-Ecuier ne récusât le Chancelier, &

& ne demandât d'être renvoié à ses Juges naturels. *Vôtre civilité, Monsieur,* répondit Cinq-Mars, *me donne de la confusion. Mais la procédure commencée me fait juger, qu'on en veut à ma vie. Je suis perdu; le Roi m'abandonne. Je ne me regarde plus que comme une victime, qui doit être bien-tôt immolée à la passion de ses ennemis, & à la facilité du Roi. Vos sentimens ne sont pas justes,* repartit le Chancelier. *Je suis persuadé du contraire par diverses expériences. Dieu le veuille,* reprit le Grand-Ecuier. *Mais je ne le puis croire.* On lit dans un autre Journal, que Séguier s'insinua si bien dans l'esprit du trop crédule Cinq-Mars, que celui-ci déclara confidemment au Chancelier tout ce qu'il dit depuis sur la sellette, à condition que Séguier ne s'en serviroit point comme Juge: mais qu'il en parleroit seulement à Richelieu. Facile à donner dans les piéges qu'on lui tendit, le Grand-Ecuier espéra-t'il de fléchir le Cardinal par un aveu sincére de son crime? Voici comment. 1642.

Ceton Lieutenant des gardes Ecossois, chargé de garder Cinq-Mars dans sa prison, l'exhorta plusieurs fois à implorer la clémence du Roi, & à fléchir Richelieu par une confession ingénuë. *M. le Cardinal,* dit un jour le prisonnier à Ceton, *a raison de faire ce qu'il fait contre moi. Vous vous sentez donc coupable, Monsieur,* répondit l'Officier. *Que ne recourez-vous à la bonté du Roi en confessant vôtre*

1642. *faute? Je ne veux rien déclarer*, reprit le Grand-Ecuier. *J'ai appris autrefois une autre chanson qui dit :* J'aime mieux mourir que parler. *On n'a point de preuve contre moi, veut-on que je me condamne par ma propre bouche?* Cela étoit fort bien : mais falloit-il s'ouvrir de la sorte à un homme dépendant de son ennemi, & donner des présomptions contre soi, que Ceton ne manqueroit pas de révéler? Il le fit en effet. *Ne savez-vous pas*, repartit un autre jour l'imprudent Cinq-Mars au Lieutenant qui le pressoit d'avouër la vérité, *qu'on est pendu pour la dire? Sans grace, je n'ai rien à déclarer. Qu'on me la promette, & je découvrirai des choses qu'on ne saura pas autrement. Je voi bien qu'on vient pour me faire parler. Mais m'assure-t'on de quelque chose? Qu'on m'accorde la vie, je donnerai la carte blanche pour le reste. Je me soûmettrai à tout.* Il ne faut pas attendre que dans une si fâcheuse & si embarassante conjoncture, la conduite d'un jeune homme soit unie & réguliére. *Je ne dirai rien & je n'accuserai personne*, repliqua-t'il au Lieutenant des gardes en une autre occasion. *S'il faut mourir, je mourrai en homme d'honneur. Tout le monde me parle de confesser. C'est une vieille chanson. Pourquoi me vient-on prêcher ce que je ne puis espérer?* Puis oubliant ces sentimens raisonnables, *on veut que je confesse*, dit-il, *mais on ne promet rien. Qu'on me donne la moindre assurance par une personne de* cré-

crédit & d'autorité, je déclarerai des choses qu'on ne découvrira pas autrement. Je puis bien avoir la volonté de confesser. Mais on ne me promet rien. Est-il possible que vous n'ayiez rien à me proposer? Cinq-Mars aiant ainsi témoigné plus d'une fois sa disposition à tout avouer, pourvû qu'*une personne de crédit & d'autorité* l'assurât de la vie, Séguier le voiant peut-être encore plus ébranlé par la crainte d'une condamnation prochaine, le porta par des espérances générales & sans lui rien promettre de positif, à tout confesser devant ses Juges. Il le fit en effet deux jours après d'une maniére honnête; j'ajoûterois, judicieuse, s'il n'eût pas dû connoître que son ennemi étoit l'homme du monde le plus artificieux & le plus vindicatif. 1642.

Bouillon, le Grand-Ecuier, & de Thou, se perdirent eux-mêmes. S'ils n'eussent rien déclaré, il auroit été difficile, pour ne pas dire impossible, de les condamner juridiquement. De l'aveu du Rapporteur, il y avoit quatre points à bien établir dans le procès; & cela n'étoit pas si aisé. *Que la déposition du Duc d'Orleans, sans confrontation, étoit bonne & valable.* Tout le monde n'en convenoit pas avec les Avocats Généraux du Parlement de Paris consultez par le Chancelier. *Que savoir une conjuration contre l'Etat, & n'en avertir pas, c'est un crime punissable de mort.* Quelques Jurisconsultes le peuvent dire. Mais leur sentiment est-il généra-

1642. néralement reçu? *Qu'entreprendre contr'un Ministre qui sert utilement son Prince, c'est un crime de même nature, que celui d'entreprendre contre la personne du Souverain.* Si les complots pour *mettre* un Ministre d'Etat *hors des affaires*, sont des crimes capitaux, combien faudroit-il couper de têtes? Richelieu croioit *servir utilement* son Maître. Toute la France en étoit-elle convaincuë? Louïs lui-même l'a-t'il toûjours pensé? *Qu'en un crime de léze-majesté, les conjectures pressantes peuvent établir une preuve.* A ce compte un Roi soupçonneux, ou prévenu, un Ministre ambitieux ou vindicatif, feront mourir tous ceux qu'il leur plaira. Les loix équitables doivent être conçuës de telle maniére, que dix coupables puissent être plûtôt sauvez, qu'un innocent condamné. Ce quatriéme point étoit la derniére & grande ressource du Cardinal & des Magistrats qui se dévouérent servilement à lui. Supposons, je le veux, que la déclaration du Duc d'Orleans, fût recévable en justice. Il n'y avoit qu'un seul témoin contre les accusez. Encore étoit-il fort reprochable. Fontrailles, Montresor, Aubijoux, Montmor, Brion, s'étoient échappez. Bouillon fut convaincu par la déposition de Gaston, & par la confession de Cinq-Mars: celui-ci par celles des Ducs d'Orleans & de Bouillon. L'infortuné de Thou n'avoit contre lui que l'aveu du Grand-Ecuier, & le sien propre.

Au

Au lieu de donner un long, & peut-être ennuieux extrait des divers interrogatoires que les trois accusez subirent, je transcrirai ce que Marca Conseiller d'Etat, & depuis Archevèque de Toulouze & de Paris, l'un des Commissaires, écrivit à Brienne Sécretaire d'Etat le 16. Septembre. *Après la déposition de Monsieur reçuë à Villefranche, en forme judiciaire*, dit-il, *on a procédé à l'interrogation de M. le Duc de Bouillon dans le château de Pierre-Encise. M. le Chancelier assisté de M. de Laubardemont & de moi, y vaqua une après-dînée. Le Duc demeura d'accord dans ses réponses, de ce qui regardoit la liaison avec Monsieur, & le traité d'Espagne, quoi qu'il dît ne l'avoir pas aprouvé. M. le Grand fut interrogé dans le même château par M. le Chancelier assisté de quatre Commissaires. Il nia toutes choses avec beaucoup de fermeté. Deux jours après, on lui confronta M. de Bouillon. Cela ne l'obligea pas à reconnoître son crime, quoi qu'il parût extrèmement surpris de la confession du Duc. On lui lut ensuite la déposition de Monsieur. Après l'avoir interpellé de donner des reproches, s'il en avoit, il dénia. Le procès verbal fut fait sur cette lecture de la déposition de Monsieur, qui s'étoit approché jusques à Vimi*, maison de l'Abbé d'Esnai frére du Marquis de Villeroi, & depuis Archevèque de Lion, à deux lieuës de la même ville. *En présence de sept Commissaires, M. le Chancelier interrogea de nouveau Monsieur sur les con-* 1642.

tredits

1642. *tredits des accusez.* *Son Altesse Roiale persista en tout ce qui étoit contenu dans sa déposition. M. le Grand fut ouï enfin sur la sellette dans la chambre du Présidial de Lion. Il confessa ingénument la liaison avec Monsieur, avec le Duc de Bouillon, & le traité d'Espagne. Sur quoi il fut condamné* à la mort. Ou le récit de Marca n'est pas tout-à-fait exact, ou bien il y a faute dans les dates des interrogatoires imprimez. Cela n'est pas important.

L'une de ces piéces du 9. Septembre, découvre que les Juges se trouvant dénuez de preuves suffisantes, & embarassez du déni de Cinq-Mars, dont la fausseté ne se pouvoit montrer juridiquement, on lui avoit insinué, que s'il avouoit tout de bonne foi, le Cardinal fléchi obtiendroit la grace au fils d'un Maréchal de France qui l'avoit fidélement servi. Mais Richelieu étoit moins sensible au souvenir de ce qu'Effiat fit autrefois pour lui, qu'au mal que Cinq-Mars venoit de projetter contre sa fortune & contre sa personne. *Je suis persuadé*, dit le Grand-Ecuier à ses Juges, *que cette détention n'a point été faite pour mon bien. Je n'ai aucune espérance d'en avoir bonne issuë, à moins que le Roi n'use de miséricorde en mon endroit, & que Monseigneur le Cardinal ne veuille en cette occasion, me donner une nouvelle marque de sa bonté, dont il m'a libéralement fait sentir les effets, en des conjonctures moins importantes que celle-ci. Il est vrai, Messieurs,*

sieurs, ajoûta-t'il de son propre mouvement, & sans qu'aucun des Juges l'interrompît, *que Monsieur n'a jamais laissé perdre aucune occasion de me faire solliciter par Fontrailles, de me mettre dans ses intérêts, toutes les fois qu'il a vû que j'étois mal avec le Roi, ou avec M. le Cardinal, & qu'il n'a point cessé qu'il ne m'ait fait consentir à sa volonté. M. de Bouillon étant venu en Cour après l'acommodement de Sedan, ils firent un projet entr'eux pour l'acheminement de la paix. Ils me l'ont communiqué, & les moiens qu'ils prétendoient tenir par l'entremise de Fontrailles. Le traité me fut montré. On le dressa, on le conclut avec le Comte Duc au nom du Roi d'Espagne. Voilà, Messieurs, la pure vérité de ce qui s'est passé. Il n'en faut imputer la faute qu'à nous. Du moins, je n'en sai pas davantage. J'avouë que j'ai failli, & que je n'ai autre espérance qu'en la grace du Roi, & en celle de M. le Cardinal. Je ne la mérite pas. Mais sa générosité paroîtra plus grande, s'il l'emploie pour une personne qui en est aussi indigne que moi.* Cinq-Mars fit la même confession sur la sellette le 12. Septembre, jour de sa condamnation & de sa mort. *Il parla*, porte un Journal de cette fameuse affaire, *avec tant de douceur & de tranquillité d'esprit, que les Juges saisis d'étonnement & d'admiration, se regardérent l'un l'autre, furent contraints d'avouër qu'une pareille constance étoit sans exemple, & que jamais accusé ne fit paroître un esprit plus ferme, ni* 1642.

1642. *ni plus net.* Que dirent-ils donc, quand ils eurent entendu de Thou immédiatement après?

Marca s'étend davantage sur l'affaire de celui-ci, plus particuliére & plus difficile. Ce que Gaston, le Duc de Bouillon & le Grand-Ecuier déposérent d'abord contre lui, paroissoit si peu criminel, que plusieurs de ses Juges *étoient disposez*, dit ce Magistrat, *à ne le pas condamner sur ces preuves. Mais il arriva*, continue-t'il, *que M. le Grand dit sur la sellette, que M. de Thou avoit su & desaprouvé le traité d'Espagne. Au lieu de se tenir dans sa dénégation, celui-ci avoua qu'il en avoit eu connoissance par Fontrailles à Carcassonne. Qu'il l'avoit blâmé, sans le découvrir, de peur d'être accusé par les complices. Qu'il avoit résolu d'aller en Italie, & de voir en chemin M. de Bouillon, afin de le détourner de cette entreprise. Qu'il croioit que ce traité, ne pouvoit nuire à l'Etat, parce qu'il falloit battre prémiérement M. de Guébriant. Cette confession d'avoir eu connoissance du traité, sans le révéler; les preuves qui sont au procès, des entremises pour la liaison des complices; le temps de six semaines, ou plus, que M. de Thou demeura près de M. le Grand, logeant dans sa maison près de Perpignan, le conseillant dans ses affaires, après qu'il avoit connu qu'il avoit traité avec l'Espagne, & par conséquent qu'il étoit criminel de léze-majesté; tout cela, dis-je, joint ensemble porta les Juges à le condamner, selon*

lon les loix & l'ordonnance qui déclarent expreſſément coupables, ceux qui ont ſu une conſpiration contre l'Etat ſans la découvrir; quoique leur ſilence ne ſoit pas acompagné des autres circonſtances, qui ſe trouvoient dans l'affaire de M. de Thou. 1642.
Et quelles ſont ces *circonſtances* ſi aggravantes? De Thou s'étoit *entremis pour la liaiſon des complices.* Prétendoit-il les unir dans le deſſein de traiter avec les ennemis de l'Etat? On le lui cacha. Il penſoit ſeulement à lier les *complices*, afin d'empêcher que Richelieu ne ſe fît Régent du Roiaume, en cas que le Roi vînt à mourir. Il *logea* chez Cinq-Mars, il le *conſeilla dans ſes affaires.* Et quels conſeils lui donna-t'il? De renoncer aux engagemens pris avec la Cour de Madrid, de porter le Roi à faire la paix, & à éloigner de lui un Miniſtre odieux à toute la France. Il valoit mieux dire rondement, que ſous le prétexte de je ne ſai quelle loi, ou ordonnance, priſe trop à la lettre on voulut aider le Cardinal à ſe venger d'un Gentilhomme bien intentionné pour ſa patrie, qui chercha ſeulement à lui procurer la paix, & à ſe ſervir de la faveur de Cinq-Mars, pour perſuader à Louïs de la donner promptement à l'inſçu d'un Miniſtre, qui dévoré par ſon ambition, avoit allumé la guerre, & l'entretenoit, de peur que ſon Maître ne ſe dégoûtât de lui, quand il ne le croiroit plus ſi néceſſaire.

Voici ce que je lis encore dans un des Jour-

1642. Journaux déja citez. *M. de Thou fut conduit du château de Pierre-Encise au palais, & présenté aux Juges pour être interrogé sur la sellette. Après les demandes ordinaires, M. le Chancelier lui fit celle-ci.* M. de Cinq-Mars ne vous a-t'il pas découvert la conspiration? Messieurs, *répondit l'accusé*, je pourois nier absolument que je l'aye jamais sçuë, vous ne pouvez me convaincre de faux, que par la confession de M. de Cinq-Mars. Je n'en ai jamais, ni écrit, ni parlé à personne du monde. Or un accusé ne peut validement accuser un autre. On ne condamne à la mort que sur la déposition de deux témoins irréprochables. Ma vie & ma mort, ma condamnation & mon absolution, sont dans ma bouche. Cependant, Messieurs, j'avouë que j'ai su la conspiration. Je le confesse pour deux raisons. Durant trois mois de prison, j'ai si bien envisagé la mort & la vie, que j'ai clairement connu, que quelque vie dont je pusse jamais jouïr, elle ne seroit que triste & ennuiante. La mort m'est beaucoup plus avantageuse. Je la regarde comme la marque la plus certaine de ma prédestination. Je me suis préparé à mourir, & je ne me trouverai jamais en meilleure disposition. Je ne veux donc pas perdre cette occasion de mon salut. Quoique mon crime soit punissable de mort, il n'est ni noir, ni énorme. Je le confesse, Messieurs, j'ai su la conspiration, & j'ai fait tout mon possible pour en détourner

ner M. de Cinq-Mars. Il m'a cru ſon 1642.
ami unique & fidéle ; je ne l'ai pas voulu trahir. C'eſt-pourquoi je mérite la mort, & me condamne moi-même ſelon la loi, *Quisquis*. N'y a-t'il point ici une ironie ingénieuſe & piquante ? Je ſuis fort tenté de le croire.

Ce diſcours prononcé avec une vivacité d'eſprit merveilleuſe, ajoûte-t'on dans le même journal, *ravit tellement les Juges, qu'ils avoient peine à revenir de leur étonnement. Il n'y en avoit pas un qui n'eût une extrême envie de le ſauver, & de conſerver à la France, la plus grande eſpérance de la Cour. Ses ennemis mêmes l'appelloient ainſi.* Et qui empèchoit ces Magiſtrats, de *ſauver* la vie à un Héros Chrétien, dont les nobles ſentimens & la vertu les *raviſſoient ?* La peur de déplaire à un Miniſtre mourant. Ne voioient-ils pas qu'en pareil cas, la rigueur du droit étoit une grande injuſtice ? De Thou ne leur remontra-t'il pas, qu'il n'avoit paſſé aucun jour, ſans dire quelque choſe à ſon ami, pour le détourner de l'exécution du traité ? Que s'il ne l'avoit pas révélé, c'étoit parce que le Grand-Ecuier l'aſſuroit, qu'une des conditions portoit, qu'il n'auroit lieu qu'après que l'armée du Maréchal de Guébriant ſeroit chaſſée des poſtes qu'elle occupoit trop près de Sedan. Que cela paroiſſant peu pratiquable, de Thou avoit eu ſujet d'eſpérer que le traité s'en iroit en fumée. Enfin que ne l'aiant jamais vû, & n'en pou-

1642. pouvant alléguer aucune preuve, il devoit craindre de se perdre lui-même, par une accusation intentée en l'air, contre le Frére unique du Roi, contre une personne du rang du Duc de Bouillon, & contre le Favori de Sa Majesté. Un des Juges opina, dit-on, aux galéres, & un autre à toute sorte de punition, excepté la mort. Rare exemple d'intégrité!

Exécution de l'arrêt rendu contre Cinq-Mars & de Thou.

Il n'est pas possible, dit l'Auteur des Mémoires de Bouillon, *d'aller à la mort avec plus de courage, ni avec de plus grandes marques de piété, que Cinq-Mars & de Thou en firent paroître.* Le prémier sur le point de monter sur l'échaffaut écrivit à la Maréchale d'Effiat sa mére, pour la prier de faire paier les dettes d'un fils enlevé à la fleur de son âge & au commencement d'une grande fortune. *La lettre étoit une preuve de la liberté de son esprit & du soin qu'il prenoit de sa conscience. L'autre plus instruit de sa Religion, fit des discours surprenans, & remplis de passages tirez des Pseaumes & du Nouveau Testament. On voit dans toutes ses paroles une foi vive, & un entier détachement des choses du monde. Mais enfin, si dans les derniéres actions de leur vie, ils témoignérent une constance égale, il est difficile, qu'en considérant la disproportion de leur âge & de leur fortune, on ne trouve en faveur de Cinq-Mars, quelque différence à leur gloire.* Je pense tout autrement que cet Ecrivain. On jugera de l'extrait que

Mémoires de Montresor & de Bouillon. Recueil des diverses piéces imprimé en 1652.

que je ferai le plus exactement qu'il me sera possible, des trois Rélations que nous avons de la mort de ces deux illustres malheureux, si j'ai raison, ou non. 1642.
J'avouë qu'il ne faut pas attendre d'un jeune homme de vingt-deux ans toûjours rempli de pensées d'ambition & de plaisir, la gravité, la modestie, & la piété d'un homme de trente-cinq ans, ou environ, élevé pour succéder à ses ancêtres dans les prémiéres Magistratures d'un grand Roiaume. Je pardonne beaucoup de choses à la jeunesse du Grand-Ecuier. Mais je ne sai s'il n'y eut point plus d'ostentation & de fanfaronade, que de véritable constance dans sa démarche & dans sa contenance; au lieu qu'à quelques pratiques superstitieuses près, cependant ordinaires à ceux de sa communion, tout est grand, héroïque, Chrétien, dans les paroles & dans les actions de l'autre. S'il témoigna se défier de lui-même au dernier moment de sa vie, c'est qu'il suivit sans affectation les sentimens raisonnables de la nature & du solide Christianisme. Cinq-Mars ne tâcha-t'il point de s'étourdir par la gloire d'avoir regardé fixément la mort? Il voulut paroître intrépide; l'étoit-il dans le fonds de son cœur? De Thou envisagea la mort en disciple de Jesus-Christ. Convaincu de la foiblesse naturelle de l'homme, il pensa seulement à se fortifier par les sentimens d'une foi presqu'aussi vive, que celle des anciens Martyrs. *Ils moururent*

1642. *l'un & l'autre avec beaucoup de résolution & de confiance*, remarque judicieusement l'Auteur d'une des trois Rélations. *De Thou temoigna plus de dévotion, & le Grand-Ecuier parut plus résolu aux yeux du peuple, parce qu'il eut moins d'action.* Entrons dans le détail de ce triste, mais instructif événement.

L'arrêt de mort fut prononcé le 12. Septembre, & exécuté le même jour selon la coûtume de France. De Thou voiant le Greffier qui venoit le leur lire, dit en s'écriant, ces paroles de l'Ecriture Sainte; *qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui nous apportent l'heureuse nouvelle de la paix, qui nous annoncent le bonheur!* L'arrêt portoit que Cinq-Mars seul, seroit *appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir plus ample révélation de ses complices.* Je trouve dans une des Rélations, que le Grand-Ecuier *ne changea, ni de couleur, ni de contenance durant la triste lecture de sa condamnation, qui tiroit les larmes des yeux des Juges & des gardes. Qu'il ne perdit rien de sa gayeté ordinaire, ni de la majesté, qui acompagnoit toutes ses actions. Que sur la fin aiant ouï le mot de question, il dit à ses Juges avec la même douceur:* Messieurs, cela me semble bien rude. Une personne de mon âge & de mon rang, ne devoit pas être sujette à toutes ces formalitez. Je sai les formes de la Justice; mais je connois aussi ma condition. J'ai tout dit, & je le repéterai encore.

:ore. Je me sosmets de bon cœur à la 1642.
nort. Après cela, Messieurs, la quesṭion n'est point nécessaire, j'avouë ma 'oiblesse, la torture me trouble l'esprit. *'l poursuivit son discours pendant quelque 'emps avec tant de grace & de douceur, 'ue la pitié ne permettoit pas à ses Juges de ui repliquer, ni de le contredire.* Une utre Relation est fort différente. Je la rouve plus naïve. Ne seroit-elle point ussi plus vraisemblable?

Dès que Cinq-Mars eut ouï parler de ı question ordinaire & extraordinaire, *s'emporta*, raconte l'Auteur, & *dit ıut ce que le desespoir peut faire dire à un ɔmme. Il fut conduit dans la chambre, ὰ il devoit y être appliqué. En passant ır une de celles où étoient les prisonniers;* ıon Dieu, *s'écria-t'il*, où me menez-ɔus? Ah! qu'il sent mauvais ici! *Aprcevant les instrumens de la torture qu'on i préparoit, il se mit encore à détester n malheur. Puis témoignant un peu de ndresse,* n'y a-t'il point de miséricorde? *'manda-t'il. Un Huissier du Conseil s'ént présenté à ses yeux, il l'envoia prier '. le Chancelier, qu'on ne fît point cet afɔnt & cette infamie à une personne de son ng, puis qu'il avoit déclaré tout ce qu'on uvoit désirer de lui. M. de Laubardeɔnt Rapporteur du procès, arriva làssus pour recevoir sa déposition pendant questïon. M. le Grand s'approcha de , & demanda de lui parler en particu-r. Il y consentit. Tous ceux qui étoient*

 dans

1642. *dans la chambre sortent. Mrs. de Cinq-Mars & de Laubardemont demeurent seuls. Le Magistrat va ensuite faire la déclaration du criminel aux Commissaires, qui le déchargent de la question. Depuis ce temps-là le Grand-Ecuier ne fit aucune action qui ne fût pleine de courage & de résolution.* Ne menaça-t'il point le Rapporteur, de déclarer à la torture, tout ce qui s'étoit passé entre Louïs & son Favori, lorsque celui-ci proposa de tuër Richelieu? Le Chancelier & les autres Juges auroient-ils osé décharger le criminel de la question, sans la permission du Cardinal? Il étoit parti de Lion ce jour-là même. Il faut donc que Séguier ait eu une raison bien pressante, de n'exposer pas Cinq-Mars à parler trop devant un Greffier & des boureaux. Car enfin, il n'est guéres vraisemblable que Richelieu voulût épargner celui qui avoit pressé Louïs de faire assassiner son Ministre. L'entretien secret de Cinq-Mars & de Laubardemont, la conférence de celui-ci avec le Chancelier, & la question relâchée ensuite, donnent beaucoup à penser.

De Thou écouta fort tranquillement la lecture de l'arrêt de sa condamnation. Lorsqu'il entendit les mots *de trahison & d'infidélité* qu'on y avoit mis, *cela n'est point pour moi*, dit-il seulement. Un des Juges, dont il n'avoit pas sujet de se louër, entreprit de l'exhorter à la patience & à la résignation. Il se détourna de lui avec dédain,

dédain, & s'approchant de Thomé Prévôt des Maréchaux à Lion, chargé de garder désormais les deux condamnez, *Monsieur*, lui dit de Thou qui le connoissoit, *voulez-vous bien que je vous parle un moment? Vous allez perdre un bon ami*, ajoûta-t'il. *Je pouvois mieux défendre ma vie en chicanant. Mais j'ai consideré que des personnes haïes comme moi, ne doivent point espérer de pardon, au temps où nous sommes. Le meilleur marché que je pouvois obtenir, c'étoit d'être exposé aux tourmens d'une dure question, & d'être mis ensuite dans une prison perpétuelle. Je me suis tellement ennuié dans celle que j'ai soufferte, que la mort m'est plus douce, que ne me seroit le déplaisir de retomber entre les mains de mon Exempt. Il m'a traité en barbare. Incapable de supporter cela, je serois peut-être mort, ou dans les tourmens, ou dans la prison, moins préparé pour le ciel, que je ne le suis. Je ne veux pas perdre une si bonne occasion. La plus grande peine, c'est de s'y résoudre. Cela est fait. Ma mort n'est point une flétrissure à ma famille. Qu'y a-t'il de noir dans mon crime? Je vous prie de dire à M. le Cardinal de Lion * que j'ai vécu, & que je meurs son très-humble serviteur, & que je le prie de demander pardon pour moi à M. le Cardinal de Richelieu, non pas pour avoir haï sa personne, j'en prens Dieu à témoin; mais pour avoir haï son gouvernement. Je ne me suis jamais tant aimé* 1642.

 moi-

* Frére du Cardinal de Richelieu.

1642. *moi-même, que j'ai honoré le Roi, & chéri la conservation de l'Etat. Je n'ai jamais été Espagnol. Assurez aussi M. le Chancelier, que je meurs son très-humble serviteur. Je suis bien fâché de ce qu'étant issu d'une famille, qui a si bien & si fidélement servi tant de Rois, j'ai failli en ne révélant pas un secret important.* Que ces sentimens sont justes & nobles !

Il écrivit ensuite deux lettres de grand sens. Une au savant Dupuy son parent, & l'autre à une Dame, sans aucune suscription. Il en dit le nom au Jésuïte Mambrun son Confesseur, & tira parole de lui qu'il ne la découvriroit à personne du monde. La Dame inconnuë, ne seroit-ce point la Reine Anne d'Autriche? De Thou apprit d'elle prémiérement, & non de Fontrailles, le traité d'Espagne. Je l'ai déja remarqué. Ce parfaitement honnête homme ne voulut-il point tirer d'inquiétude une Princesse persécutée, en l'assurant qu'il lui avoit été fidéle, & qu'elle ne devoit rien appréhender? Quoi qu'il en soit, toûjours maître de lui-même, il composa ensuite une courte, mais belle & judicieuse inscription Latine. On la devoit mettre dans la chapelle qu'il fit vœu de fonder en l'Eglise des Cordeliers de Tarascon. L'inscription étoit *à Jesus-Christ Libérateur*, envers lequel *François Auguste de Thou, sur le point d'être délivré de la prison de son corps, s'acquittoit du vœu fait pour obtenir sa liberté.* Que de présence d'esprit ! que

que de Religion! Les anciens Héros d'Athénes & de Rome, que dis-je! les Chrétiens des prémiers siécles eurent-ils plus de constance, plus de vertu? 1642.

Son Confesseur l'aiant abordé immédiatement après la prononciation de l'arrêt, *allons, mon Pére*, lui dit-il en le prenant par la main, *allons à la mort & au Ciel; allons à la véritable gloire. Qu'ai-je fait pour Dieu en ma vie, qui m'ait pû obtenir la grace qu'il m'accorde aujourd'hui, de mourir avec ignominie, pour passer plûtôt à la gloire?* Cinq-Mars étoit déja dans la chambre, où de Thou fut conduit. Dès que le Grand-Ecuier l'apperçoit, il court à lui en criant, *Ami, ami, que je regrette vôtre mort! Ah! que nous sommes heureux de mourir de la sorte!* répond de Thou en baisant Cinq-Mars. Ils se demandérent pardon l'un à l'autre, s'embrassérent tendrement, & s'entretinrent quelques momens. *Cher ami*, dit Cinq-Mars en quittant de Thou, *allons emploier le reste de nôtre vie à nôtre salut. C'est bien penser*, repartit celui-ci. Après avoir confessé ses péchez selon l'usage de la Communion de Rome, il récita en se promenant & à haute voix le Pseaume 51. avec une ferveur d'esprit incroiable, & des tressaillemens si extraordinaires, que son corps sembloit s'élever de terre. Il repéta plusieurs fois les mêmes versets, en forme d'oraison jaculatoire, y mêla des endroits de S. Paul, puis revenant toûjours au prémier ver-

1642. ſet, il repéta juſques à neuf fois ces paroles, *ſelon ta grande miſéricorde*. Quelques Gentilshommes étant venus lui dire les derniers adieux, *ne m'interrompez point, s'il vous plaît*, cria-t'il en leur faiſant ſigne de ſe retirer. *Je ne ſuis plus de ce monde; je ne penſe qu'au Ciel*. Il récita pour lors cette partie du Pſeaume 116. *J'ai cru, c'eſt-pourquoi j'ai parlé*, & le reſte juſques à la fin. Il en étoit ſi vivement touché, que ſur l'échaffaut, il en fit une pieuſe paraphraſe, par rapport à l'état, où il ſe trouvoit. On nous l'a conſervée. Après avoir achevé d'écrire l'inſcription dont j'ai parlé ci-deſſus, il récita le Pſeaume 138. *avec des tranſports ſi violens, qu'il ne ſe pouvoit plus ſoûtenir*, dit-on dans une des Rélations.

En allant au ſupplice, où Cinq-Mars & de Thou furent menez dans un méchant caroſſe de louage, celui-ci exhorta continuellement le Grand-Ecuier. *Mon Maître*, lui dit-il, *voici la ſéparation de nos corps & l'union de nos ames. Ne vous ſouvenez plus que vous avez été grand, l'admiration de tous ceux qui vous voioient, l'eſpoir de ceux qui vous pouvoient approcher, & jeune avec tous les avantages imaginables. Il faut mépriſer tout cela, comme périſſable & paſſager. Conſidérons le Ciel qui eſt éternel.* Je me ſuis réjouï à cauſe de ceux qui me diſoient, nous irons dans la maiſon du Seigneur, conclut-il par le prémier verſet du Pſeaume 122.

12. Lors que le carosse fut arrivé au 1642.
:ed de l'échaffaut, *allez mon Maître*,
it de Thou à Cinq-Mars, *allez; l'hon-*
:ur vous apartient. Montrez que vous
vez bien mourir. Des trois Rélations
me tiendrai à celle qui me paroît la plus
mple, la moins étudiée, & par consé-
ıent la plus vraisemblable. *Le Grand-*
cuier, porte-t'elle, *étant descendu de*
rosse, vêtu d'un habit couleur de noisette,
uvert de dentelles d'or, avec un chapeau
ir retroussé à la Catalane, des bas de
ie verts, un bas blanc par dessus bordé
dentelle, & un manteau d'écarlate,
onta lui seul sur l'échaffaut. Lors qu'il
oit sur le second, ou troisiéme échelon,
onsieur, il faut témoigner plus de mo-
stie, *dit un Garde à cheval, en enlevant*
chapeau de dessus la tête de Cinq-Mars,
ii se détourne si promptement, qu'il ar-
che son chapeau des mains du Garde.
aiant remis sur sa tête, il achéve de mon-
r l'échelle avec autant de courage, que
l fût allé à l'assaut. Il fit la révérence
toute l'assemblée, se tourna des trois cô-
s de l'échaffaut, aiant la main gauche
r le côté, avec la même grace, & la mê-
e démarche qu'il avoit dans la chambre
Roi.

Il se mit ensuite à genoux devant le po-
u, ou billot, l'embrassa, pencha la tê-
dessus, & dit au boureau, est-ce ainsi
e je me dois mettre? Oui, Monsieur,
ondit ce vieux crocheteur de la ville, pris
défaut du boureau ordinaire, dont la

 jambe

1642. *jambe se trouvoit cassée. Le Grand-Ecuier se reléve, s'entretient quelque temps avec le Jésuïte son Confesseur, & lui donne son manteau. Puis tirant une boëte de portrait, la met entre les mains du Pére, le prie de brûler le portrait qui étoit dedans, & d'emploier la valeur de la boëte à des œuvres de charité. L'anneau qu'il portoit à son doigt fut destiné pareillement à des aumônes. Ne voulant pas que le boureau lui coupât les cheveux, ou qu'il le touchât en aucune maniére, que lors qu'il en seroit temps, il prit les ciseaux, se coupa lui-même la moustache, dit au Jésuïte de la brûler, avec le portrait, lui donna les ciseaux d'un air gracieux, & le pria de lui couper les cheveux. Il se tourna ensuite vers le poteau, & l'embrassa fort étroitement.* Suis-je bien? *dit-il alors au boureau.* Ouï, Monsieur, *répond celui-ci.* Frappe, *reprend le Grand-Ecuier. Le boureau qui à l'âge de soixante ans fait encore son aprentissage, tire une hache de son sac, & lui tranche la tête d'un seul coup. Du moins il s'en fallut fort peu qu'il n'achevât de la couper. Elle fit plusieurs bonds en tombant: mais le corps demeura dans la même posture, embrassant le poteau. Il se baissa seulement d'un demi-pied par sa pesanteur, les mains toûjours jointes. Ce qui témoignoit*, ajoûte l'Auteur de la Rélation, *le grand calme de l'esprit*, qu'Henri Ruzé d'Effiat, Seigneur de Cinq-Mars & Grand-Ecuier de France conserva dans les derniers momens de sa vie.

La

La haine que ce jeune, imprudent, & ingrat Favori de Louïs XIII. conçut contre Richelieu, à qui le Maréchal d'Effiat & Cinq-Mars lui-même son fils, furent redevables de leur élévation, le conduisit à une si triste fin. Il haït le Cardinal, & n'aima jamais le Roi qui le combloit de biens. *Je ne puis souffrir son haleine puante*, répondoit-il à ceux qui lui reprochoient son peu de complaisance pour un Maître si affectionné. Plus attentif à la conservation de sa fortune, qu'à celle de la vie de Louïs, il se lia étroitement avec le Duc d'Orleans, dès que la santé du Roi lui parut trop altérée. *Vous verrez qu'il trainera encore*, dit-il avec quelque chagrin de ce qu'un Maître si bienfaisant se portoit un peu mieux. Cinq-Mars déclara au Chancelier Séguier les principaux motifs de son aversion pour Richelieu, mortelle en un double sens. Elle lui coûta la vie, & il projetta de l'ôter à son ennemi. Je les ai déja marquez ci-dessus, ces motifs: repétons les encore. Qu'après le siége d'Arras, le Cardinal avoit parlé de lui comme d'un poltron. L'envie de démentir son ennemi, ne le porta-t'elle point à cette intrépidité peut-être affectée, qui parut à sa mort? Qu'aiant souhaité d'être créé Duc & Pair, Richelieu en détourna le Roi. Qu'aiant fait confidence au Cardinal que la Maréchale d'Effiat ménageoit le mariage du Grand-Ecuier son fils avec la Princesse Marie de Gonzague, depuis Reine de Po- 1642.

1642. logne, Richelieu en fut indigné. *Vôtre mére est une folle*, dit-il, *& si la Princesse Marie pense à une telle mesalliance, elle est plus folle que vôtre mére. Voudroit-elle vous épouser, après que Monsieur l'a recherchée? Vôtre prétension est extravagante & ridicule.* Enfin, que le Cardinal avoit trouvé mauvais que le Roi appellât Cinq-Mars à son Conseil, & que Richelieu l'en avoit fait sortir.

De Thou vêtu d'un habit de deuil, & suivi de deux Jésuïtes, monte à l'échaffaut, le chapeau à la main & le manteau sur le bras, dit-on dans la même Rélation. *Il void le billot tout sanglant, & le corps de son ami étendu & couvert d'un drap. Ces objets ne l'effraient point encore.* Nous sommes faits un spectacle aux hommes & aux Anges, *dit-il en montrant la foule du peuple à son Confesseur.* Seigneur, fai moi connoître tes voies; enseigne moi tes sentiers. *Il demanda l'assistance des priéres du peuple, & récita la partie du Pseaume* 116. *selon la version vulgate*, J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé; j'ai été extrêmement humilié, *& en fit une assez longue paraphrase. Son Confesseur s'offrit à lui couper les cheveux.* Plus humble & raisonnable que Cinq-Mars, *il remercia le Pére, & dit que c'étoit au boureau de lui rendre cet office. Il pria le boureau de lui couper les cheveux, lui baisa la main avec une humilité nonpareille, lui pardonna, l'embrassa en l'appellant son frére.* Nous ne regardons point les choses visibles, *dit-il après S. Paul lors que le boureau lui*

cou-

coupoit les cheveux ; mais celles qui ne se voient point. Les unes sont passagéres & les autres demeurent toûjours. *Aiant prié le boureau de le bander,* Monsieur, je n'ai point de bandeau, *répondit celui-ci.* Je suis homme, *dit alors de Thou, en se tournant vers la compagnie,* je crains la mort. Cet objet me trouble, *ajoûte-t'il en montrant le corps de son ami étendu, sur les pieds duquel son chapeau étoit tombé.* Je vous demande par aumône de quoi me bander les yeux. *On lui jette deux mouchoirs, dont l'un tombe dans sa main :* Dieu vous le rende dans le ciel, *dit-il à ceux qui les lui avoient jettez. Il voulut encore être lié au poteau. Il prie alors les deux Jésuïtes de ne l'abandonner pas, & appuie sa tête sur le billot. Le malheur voulut que le boureau homme vieux & mal-adroit, ne le frappât que sur le haut de la tête. L'aiant repris, & mis sur le plancher de l'échaffaut, il lui donna douze coups avant que de séparer la tête du corps.* Ainsi mourut à l'âge de trente-cinq ans, ou environ, François Auguste, fils aîné de l'illustre Jacques Auguste de Thou Président au Parlement de Paris, & Auteur de l'excellente Histoire universelle de son temps, que les gens d'esprit lisent avec admiration. Quelqu'un a dit dans une épitaphe de François Auguste, que le Cardinal haïssoit le nom & la postérité du Président de Thou, parce que dans le XVII. livre de son Ouvrage, il ne dissimule pas les mauvaises qualitez 1642.

1642. & les méchantes actions d'Antoine du Plessis de Richelieu surnommé *le Moine*. Le Cardinal auroit-il porté si loin sa délicatesse & son ressentiment ? C'étoit un homme extrèmement vain & vindicatif, je l'avoue. Cependant, il ne descendoit point de cet Antoine du Plessis de Richelieu, qui fut tout au plus son grand-oncle.

Le Duc de Bouillon sauve sa vie en cédant Sedan au Roi.

La maniére dont le Duc de Bouillon racheta sa vie par la cession de sa Souveraineté de Sedan, est différemment racontée. *Peu savant dans les loix du Roiaume*, dit Langlade, *le Duc étoit persuadé qu'il n'avoit fait que l'action d'un homme d'honneur, en ne révélant pas le secret de ses amis, & que pour n'être pas criminel de léze-majesté, il lui suffisoit de n'avoir donné aucun pouvoir, ni rien signé touchant le traité d'Espagne. Mais lors qu'il apprit la condamnation de M. de Thou, il ne douta point qu'il ne fût perdu lui-même. Durant trois jours qu'il demeura sans recevoir aucunes nouvelles, il ne pensa qu'à se préparer à la mort. Néanmoins, il n'y eut point d'arrêt prononcé contre lui, soit par le défaut des preuves, soit par les instances du Vicomte de Turenne. Mais ce qui sans doute contribua plus efficacement que toutes choses, au salut du Duc de Bouillon, c'est que dès le moment que la Duchesse son épouse fut avertie de sa détention, elle fit partir pour la Cour Mademoiselle de Bouillon sa belle-sœur, Princesse de grand esprit, & très-capable d'affaires. Elle la chargea de déclarer de sa*

Histoire du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 88. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Mémoires de Bouillon. Vie du Cardinal Mazarin. Liv. I. Chap. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. III.

sa part au Cardinal, qui si on faisoit mourir le Duc, elle livreroit Sedan aux Espagnols. Afin que Richelieu n'en pût douter, elle avoit déja envoié vers eux, pour les faire approcher. Mais lors que Mademoiselle de Bouillon vid de Thou condamné, elle retourna au Cardinal; lui dit qu'elle avoit pouvoir d'entrer en négociation, & de s'engager à toutes choses pour la vie, & pour la liberté du Duc son frére. 1642.

Les autres Historiens ne disent rien, ni du voiage de Mademoiselle de Bouillon à la Cour, ni de sa négociation avec Richelieu. Il est certain que la Duchesse douairiére de Bouillon & sa belle-fille, aiant appris l'emprisonnement du Duc, écrivirent incontinent au Cardinal, & aux deux Sécretaires d'Etat, Chavigni & Des-Noiers ses confidens, afin de leur demander leurs bons offices pour le Duc, qu'elles supposoient innocent. Henri Frederic Prince d'Orange & la Princesse son épouse, non contens de parler à l'Ambassadeur de France auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies, en faveur de Bouillon, écrivirent d'une maniére fort pressante au Roi & à son Ministre. Nous avons ces lettres. Est-il vraisemblable que dans le temps même que les plus proches parens du Duc s'efforçoient de fléchir Louïs & Richelieu, la Duchesse de Bouillon ait chargé sa belle-sœur de faire une pareille menace? La Demoiselle de *grand esprit & très-capable d'affaires*, dit-on avec justice, dut-elle penser à

1642. à rien dire d'approchant ? C'étoit le moien d'irriter encore plus le Cardinal bien convaincu de la foiblesse présente des Espagnols, qu'il auroit bien-tôt chassez de Sedan. Mais voici une preuve positive & incontestable de la fausseté de tout le récit de Langlade. Le Duc, dit-il, *demeura trois jours* après la condamnation de son ami *de Thou sans recevoir aucunes nouvelles*. Or il est évident par des actes indubitables que dès le jour même, il pria le Comte de Rouci son beau-frére d'aller en Cour, proposer la cession de Sedan, & que le lendemain il souhaita que le Chancelier Séguier le vînt trouver à Pierre-Encise. Mademoiselle de Bouillon, ajoûte le même Historien, parla *d'acorder toutes choses*, quand elle vid l'exécution faite à Lion. Les mêmes piéces authentiques prouvent que la négociation commença quelques jours auparavant. Le Cardinal partit de Lion le 12. Septembre au matin, avant que Cinq-Mars, & de Thou fussent condamnez. Mazarin dit dans un acte daté de Lion le 15. Septembre, que Richelieu lui avoit donné pouvoir de promettre en son nom la vie & la liberté du Duc de Bouillon, dès que Sedan seroit remis entre les mains du Roi. On avoit donc entamé la négociation avant que Richelieu partît de Lion. C'est-pourquoi Mazarin y demeura quelques jours après le départ du prémier Ministre.

Voici donc la vérité du fait, à mon avis.

avis. Il importoit plus au Roi d'avoir Sedan, que de faire mourir le Duc de Bouillon. Une Souveraineté indépendante de la Couronne n'étoit pas confiscable au profit de Sa Majesté. Le Prince d'Orange auroit bien sû la conserver aux enfans du Duc ses petits-neveux. Richelieu le voioit fort bien. Content d'avoir donné à Bouillon la peur tout entiére, en le faisant confronter avec Cinq-Mars & de Thou, il charge Mazarin d'aller voir Bouillon à Pierre-Encise, & de lui proposer de se tirer d'intrigue par la cession de Sedan. Le Duc n'en paroissant pas éloigné, Richelieu avant son départ de Lion, donne pouvoir à Mazarin, de finir la négociation aux conditions proposées, & de signer en son nom. Bouillon y auroit-il consenti, s'il eût plus aimé ses enfans que sa propre vie? Effraié de la mort du Grand-Ecuier, il envoie le 13. Septembre Boislouët Lieutenant des Gardes du corps mis auprès de lui, prier Séguier de venir à Pierre-Encise, parce que le Duc avoit une proposition importante à lui faire. *Je vous prie, Monsieur*, dit Bouillon au Chancelier, *de surseoir le jugement de mon affaire jusques à ce que j'aie reçu réponse du Roi. M. le Comte de Rouci est allé de ma part, implorer la clémence de Sa Majesté. Sedan est la cause de toutes mes fautes passées. J'ai résolu de le remettre entre les mains de Sa Majesté, à quelles conditions il lui plaira.* Séguier assisté de six Commissai- 1642.

missai-

1642. missaires qu'il avoit amenez avec lui, dresse incontinent un procès verbal. On y voit que le Duc se croioit plus coupable, qu'il ne plait à son Historien de le supposer. Le Duc de Bouillon *nous a représenté*, dit-on dans cet acte qu'il signa aussi bien que le Chancelier & les six autres Magistrats, *qu'aiant sû le jugement & l'exécution des Sieurs de Cinq-Mars & de Thou, & connoissant par les charges qui sont au procès, contre lui & par sa propre confession, qu'il ne sauroit éviter une pareille condamnation, s'il étoit jugé, il nous supplioit au nom de Dieu, de différer de mettre son procès sur le bureau jusques à ce qu'il eût réponse d'une proposition qu'il veut faire au Roi. Que la place de Sedan aiant été cause de tous ses malheurs, il supplie le Roi de la recevoir, de la prendre en ses mains, & de lui donner grace. Qu'il n'a point de condition à faire avec son maître, qu'il lui remettra la place purement & simplement, pour en user ainsi qu'il semblera bon à Sa Majesté, & que cependant il prendra la hardiesse d'écrire à M. le Cardinal Duc, pour faire connoître à Son Eminence & par le détail, tout ce qui est de son intention; laquelle il soûmet toutesfois entiérement à la volonté du Roi. Qu'il ne fait point cette proposition pour gagner du temps, ni pour alonger l'affaire, parce que si Sa Majesté l'agrée, il prétend lui faire remettre la place dans dix jours, envoiant expressément à Sedan, comme il fera, un de ses beaux-fréres à cet effet.*

Maza-

Mazarin fut une partie de ce jour-là enfermé avec le Duc. Ils concertérent apparemment la lettre que celui-ci vouloit *prendre la hardiesse d'écrire* à Richelieu. Elle mérite d'être rapportée. *Monseigneur, aiant fait ce matin une ouverture à M. le Chancelier, qu'il n'aura pas manqué d'envoier à Vôtre Eminence, qui est de remettre la place de Sedan au Roi, pour obtenir ma grace, & promis de donner par le détail les conditions que je désirerois, si la bonté du Roi me permettoit de souhaiter autre chose, qu'un effet de sa clémence; j'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'adresser mes pensées à Vôtre Eminence, que je soûmets non seulement à Sa Majesté, mais encore à Vôtre Eminence, étant résolu de les changer, ou diminuer, selon qu'elle l'estimera à propos. Mon intention seroit donc, de remettre sans aucune récompense, que celle de la vie & de la liberté que je demande, dans quinze jours au plus-tard, le château & la ville de Sedan entre les mains du Roi, pour être inséparablement unis à cette Couronne, & possédez par Sa Majesté, & à l'avenir par ses successeurs, comme leur propre, & ainsi que le sont les autres places de ce Roiaume qu'ils ont en propriété. J'entens aussi de remettre entre les mains de Sa Majesté tout le domaine de Sedan, & celui dont je jouïs aux environs, ne prétendant faire aucun marché avec Sa Majesté, mais me soûmettre entiérement à ses volontez & à celles de Vôtre Eminence, déclarant que si par son entremise, Sa Majesté* 1642.

1642. *jesté a la bonté de me récompenser des domaines & revenus de Sedan, de quelque façon qu'elle en use, je demeurerai très-satisfait, puisque mes fautes ne me permettoient pas seulement d'espérer la grace de ma liberté, ni celles que j'ai déja reçuës. Je déclare de plus à Vôtre Eminence, que je ne prétens rien pour l'artillerie, boulets, & autres choses semblables. Mais j'ose très-humblement la supplier, de considérer les grandes dettes dont ma maison est chargée, & que les dépenses faites pour mettre la place de Sedan en bon état, & pour la bien munir d'artillerie, en sont la cause; me soûmettant derechef aux volontez du Roi & de Vôtre Eminence, desquelles toute ma vie je dépendrai, comme j'y suis si étroitement obligé, confessant lui être redevable de tout, & qu'aussi je n'ai souhait ni pensée, que de faire connoître par toutes mes actions à Vôtre Eminence, que je suis sans reserve, Monseigneur, vôtre très-humble & très-obéïssant serviteur.*

C'est ainsi que la peur de mourir fait prendre un stile humble & soûmis aux ames les plus fiéres. Le Cardinal de Bouillon fils du Duc a écrit depuis peu d'un stile fort différent au Fils de Louïs XIII. dès qu'il s'est vû hors des mains du *grand & invincible Monarque*, disoit-on autrefois. Je blâmerois plûtôt M. le Cardinal d'être allé de Rome, se mettre à la discrétion d'un Prince enivré de son pouvoir arbitraire, & irrité, que de s'être tiré d'un long & dur esclavage. Il

faut

faut croire que M. le Cardinal eut ses raisons de retourner en France. Pour dire librement ce que je pense de sa lettre, je ne voi pas comme il peut soûtenir raisonnablement, que n'aiant été lié à Sa Majesté Très-Chrétienne que par les sermens faits à cause de la charge de Grand Aumônier de France, & de la dignité de Commandeur des ordres du Roi il rentre par sa démission, dans les droits que *la naissance* donne au fils d'un Prince souverain qui ne dépend que de Dieu seul. M. le Cardinal n'a pas soixante-huit ou neuf ans. Il est donc né d'un pére entiérement sujet, comme il paroît par les actes de la cession de Sedan. Et quand il seroit même plus âgé, dès qu'un pére renonce absolument à sa Principauté, & se rend sujet d'un autre, les enfans ne sont-ils pas dépouillez par le même acte de tous les droits, qu'ils peuvent avoir comme fils d'un Souverain dépendant de Dieu seul? Je ne croi pas que M. le Cardinal veuille fonder sa prétension sur la terre de Bouillon, ni sur ce que le Roi de France a bien voulu acorder à la postérité du feu Maréchal de Bouillon le titre & le rang de Princes étrangers. La terre de Bouillon n'est entrée dans la maison de M. le Cardinal, que par le traité de Nimegue. L'Eglise de Liége la possédoit auparavant. Le titre & le rang de Prince étranger ne signifient rien, à moins qu'on ne soit issu d'une maison actuellement souveraine, comme sont celles de Savoie 1642.

&

1642. & de Loraine. C'est seulement une distinction que le Roi veut bien acorder au Louvre, sans exempter pour cela du nom & des devoirs de sujet. N'auroit-il pas été plus raisonnable, de dire seulement, que par la dignité de Cardinal obtenuë à la nomination du Roi, on étoit du consentement de Sa Majesté, devenu membre du Clergé de Rome, & par conséquent sujet du Pape. De maniére que délié des sermens faits depuis au Roi, M. le Cardinal a droit de s'en aller à Rome, où il est le prémier sujet de l'Etat Ecclésiastique, en qualité de Doien de ce qu'on nomme le *Sacré Collége*. Mais quoi! on veut être Prince. Il faut donc parler en Prince, dût-on faire de faux raisonnemens.

Le traité fut conclu le 15. Septembre, comme il paroît par un billet de Mazarin donné ce jour-là. *Monseigneur le Cardinal de Richelieu*, porte-t'il, *n'étant pas en état de signer*, à cause de l'extrème foiblesse de son bras droit, *une promesse pour l'assurance de la liberté de M. le Duc de Bouillon, suivant le pouvoir que le Roi lui en a donné, m'a chargé de le faire au nom de Son Eminence. Je promets donc à M. le Duc de Bouillon, qu'aussi-tôt que la Ville, Château, & Citadelle de Sedan seront entre les mains de Sa Majesté, on donnera tous les ordres nécessaires, pour le faire sortir du château de Pierre-Encise, & qu'il aura la liberté d'aller à Rouci, à Turenne, ou à celle de ses maisons qu'il lui plaira.*

plaira. Mazarin entroit de la ſorte dans les affaires, en ſe faiſant, pour ainſi dire, le *Sous-Miniſtre* de Richelieu. Les lettres d'abolition en faveur du Duc de Bouillon, furent expédiées peu de jours après *à la priére de nôtre Couſin le Prince d'Orange*, dit Louïs, *& de nôtre Couſine la Landgrave de Heſſe*. L'enrégîtrement ne s'en fit au Parlement de Paris que le 5. Décembre. Fabert Capitaine au régiment des Gardes, & depuis Maréchal de France, obtint le gouvernement de la ville & du château de Sedan. *On arrêta que le Roi auroit la place*, dit Langlade; *qu'il en donneroit récompenſe en terres dans le Roiaume, que pendant qu'on travailleroit à l'exécution des conditions, le Duc de Bouillon ſortiroit de priſon, & que les troupes du Roi entreroient dans Sedan. Le Cardinal y fut envoié de la part de Sa Majeſté, pour prendre & pour donner toutes les ſeuretez néceſſaires. La Ducheſſe de Bouillon perſuadée que la vie & la liberté de ſon époux dépendoient de livrer Sedan, le livra du même eſprit, dont elle auroit pû recevoir une grace conſidérable, & alla trouver le Duc retiré à Turenne. Chaque jour, il y donnoit quelques heures à la lecture des ſaints Péres*, ſi nous en croions ſon Panégyriſte. 1642.

Je lis ailleurs que le Comte de Buquoi Officier du Roi d'Eſpagne, ſe mit en embuſcade près de Doncheri avec huit cens cavaliers, & autant de fantaſſins en croupe, pour enlever Mazarin, avant qu'il

1642. qu'il entrât à Sedan. Mais le Cardinal averti du dessein de Buquoi, évita le péril, en marchant la nuit, & arriva heureusement à Doncheri avec onze compagnies des régimens des gardes François & Suisses. Après quelques conférences avec la Duchesse de Bouillon & le Comte de Rouci, Mazarin alla prendre possession de Sedan au nom de Louïs. N'omettons pas ici ce que Langlade ajoûte à la gloire de son Héros. *Dès le moment que le Duc apprit la mort du Cardinal de Richelieu arrivée* deux mois après, ou environ, *il ordonna que dans toutes ses terres, on fît des priéres publiques pour Son Eminence, soit par le seul motif d'une piété Chrétienne ; soit parce que la haine personnelle faisant peu d'impression sur les ames élevées, elles ne puissent la porter jusques dans le tombeau de leurs plus cruels ennemis.* N'y eut-il point aussi quelqu'ostentation ? Ne voulut-on point faire le zélé converti au Papisme, afin d'en imposer au Roi & au monde ?

Prise de Perpignan & de Salces.

Sire, vos armes sont dans Perpignan, & vos ennemis sont morts, écrivit Richelieu à son départ de Lion d'un air triomphant au Roi, pour le féliciter sur la conquête de la meilleure place du Roussillon ; & ce qui est indigne & inhumain, sur l'exécution de l'arrèt rendu contre Cinq-Mars & de Thou. Le Cardinal ne savoit-il pas encore la cession de Sedan ? Cette acquisition valoit bien l'autre. Du moins, elle ne coûtoit pas tant. Perpignan aiant été plûtôt

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 89.

plûtôt étroitement bloqué par les Maréchaux de Schomberg & de la Meilleraie, qu'assiégé dans les formes, il ne se passa rien de mémorable à la prise d'une place uniquement forcée par la famine, à se rendre. Philippe Roi d'Espagne, qui s'étoit avancé jusques à Saragosse avec le Comte Duc d'Olivarez, prit des mesures pour secourir Perpignan qui souffroit les derniéres rigueurs de la disette des vivres. Don Charles de Médicis frére du Grand-Duc de Toscane, fait Généralissime des forces maritimes d'Espagne, devoit conduire à Roses les provisions qu'on espéroit de jetter dans Perpignan, par le moien du Marquis de Torrecuse excellent Officier Italien, qui se préparoit à marcher au secours des assiégez, avec un corps d'armée, dont le *rendez-vous* général étoit à Tarragone. Mais les ordres se donnoient, ou s'exécutoient trop lentement, & la mesintelligence étoit trop grande entre les principaux Officiers. Les Espagnols peu expérimentez, & jaloux de la réputation de Torrecuse, ne lui obéïssoient qu'avec une extrême répugnance, & le contredisoient dans toutes les occasions. Cependant Don Florés d'Avila, de la maison de Cuëva, frére du Duc d'Albuquerque, Gouverneur de Perpignan, & les Officiers de la garnison, réduits à la derniére extrémité, capitulérent le 20. Août avec les deux Maréchaux de France, à condition de rendre la place en cas qu'elle ne fût pas secouruë dans le

1642.
Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. III.

1642. 8. du mois ſuivant. Schomberg & la Meilleraie eurent l'humanité de permettre aux aſſiégez d'acheter des vivres dans le camp des aſſiégeans; mais ſeulement, autant qu'il en falloit pour un jour, & avec de telles précautions, que la faveur accordée aux vaincus, ne pût préjudicier aux victorieux.

Le ſecours ne paroiſſant point, les François entrent le 9. Septembre dans Perpignan, & la garniſon Eſpagnole en ſort. Le Duc d'Enguien volontaire au ſiége, & les Généraux François, firent toutes les civilitez poſſibles à Don Florés d'Avila & aux autres Officiers Eſpagnols. On trouva dans l'Arſenal, *de quoi armer vingt mille hommes, tant d'infanterie, que de cavalerie, ſix vingt piéces de canon, trois cens milliers de poudre, & autant de méche, avec toutes les autres munitions de guerre* néceſſaires à la défenſe de la frontiére d'Eſpagne. J'ai déja remarqué plus d'une fois, que ſous le Miniſtére du Cardinal de Richelieu, les Prélats tâchoient de lui faire leur cour, en allant aux expéditions militaires, & qu'ils y prenoient même des emplois indignes de leur caractére. L'Archevêque de Narbone, & les Evêques d'Albi & de Nîmes ſe trouvérent à la priſe de Perpignan. Fut-ce ſeulement pour entonner le *Te-Deum*, & pour officier à une Meſſe ſolennelle d'action de graces?

Le bruit courut que le Comte Duc d'Olivarez, deſeſpéré de la perte d'une place ſi

ſi importante à ſon Maître, & craignant 1642.
qu'elle ne fût bien-tôt ſuivie de celle de ſa fortune déja chancelante, entra dans le cabinet de Philippe, les larmes aux yeux; que pouſſant de profonds ſoupirs, il ſe jetta aux genoux de Sa Majeſté Catholique, & qu'il la conjura de trouver bon qu'il ſe précipitât, qu'il ſe fît couper les veines, ou du moins qu'il s'allât cacher pour le reſte de ſes jours, dans le coin le plus obſcur & le plus écarté du monde. Surpris de ce tranſport, le Roi en demande la raiſon. *Sire, Perpignan eſt perdu*, lui répond le déſolé Olivarez avec une voix entrecoupée de ſanglots. *Il ſe faut ſoûmettre à la volonté de Dieu*, reprend gravement Philippe, embraſſe le Comte Duc, & ſe met à le conſoler. Si cela eſt, il y eut plus d'affectation & de forfanterie, que de réalité dans le prétendu deſeſpoir d'Olivarez. Ce n'étoit qu'un artifice groſſier, pour apprendre une fâcheuſe nouvelle à Philippe, & pour prévenir les prémiers mouvemens de ſa juſte colére. Tout autre que ce foible Prince, auroit chaſſé ſur l'heure, & fait mettre en priſon un Miniſtre négligent & malhabile, qui ne penſoit qu'à l'avancement de ſes indignes créatures, pendant que ſon Maître perdoit ſes meilleures places frontiéres; que dis-je? des Provinces, des Roiaumes. Un Auteur Italien raconte, qu'Olivarez tâcha de diſſimuler ſon chagrin, & de paroître ſupérieur aux diſgraces dont le Roi & tous ſes fidéles

1642. ſerviteurs, étoient publiquement conſternez. Le Comte Duc, dit un Hiſtorien François, engagea je ne ſai quel Ecrivain *à compoſer un traité, où il s'efforçoit de prouver que la perte de Perpignan étoit aux Eſpagnols la plus favorable & la plus importante conquête qu'ils puſſent ſouhaiter dans la conjoncture préſente.* Voici le fondement du ridicule paradoxe. Il plaiſoit à l'Auteur de ſuppoſer, que Louïs content du Rouſſillon, afin de couvrir le Languedoc, abandonneroit bien-tôt la Catalogne, & qu'il ne ſe mettroit plus en peine d'en fomenter la rebellion. L'Hiſtorien de Richelieu a tiré cette particularité de l'Italien que je cite aſſez ſouvent. L'exactitude & la fidélité ne demandoient-elles pas qu'il rapportât ce que le Mercure Italien ajoûte, que l'impertinent écrit fut incontinent ſupprimé, & que le Comte Duc l'ordonna ſelon toutes les apparences?

L'armée Françoiſe renforcée des volontaires que les Evêques d'Albi & de Nîmes, Prélats guerriers, eurent ſoin d'aſſembler par ordre de Richelieu, alla mettre le ſiége devant Salces, place moins forte, & plus dépourvûë de vivres, que Perpignan. L'Eſpagne allarmée de la perte infaillible de tout le Rouſſillon, faiſoit des efforts extraordinaires, afin de la prévenir. Madrid, les Provinces, les Grands animez par la Reine Elizabet de France, Princeſſe d'un courage mâle, d'un zéle ardent & ſincére pour la conſer-

vation

vation de la Monarchie de Philippe son époux, contribuoient à l'envi de l'argent & des troupes levées à leurs dépens. Le Comte de Monterey revenu depuis peu de sa Viceroiauté de Naples, avec des trésors immenses, crut se devoir signaler en cette occasion. Il dépense quatre cent mille écus, dit-on, à lever huit cens Gentilshommes, à leur acheter des chevaux & les autres choses nécessaires. Vivement sollicité de s'avancer au-plûtôt avec un renfort si considérable, Monterey marche à petites journées, suivi d'une troupe de comédiens, & se délasse de son pénible voiage, en prenant par tout où il peut, les divertissemens, que ses bouffons lui peuvent donner. Une armée nombreuse & leste s'assembloit près de Tarragone, par les soins d'Olivarez, qui nullement effraié, du moins en apparence, de la perte de Perpignan, se vantoit de réduire bien-tôt les Catalans, & de chasser les François hors du Roussillon. Mais pour exécuter ce noble projet, il devoit donner à de si belles troupes, un autre Général, que son Marquis de Léganez, entiérement perdu de réputation, depuis la levée honteuse du siége de Cazal, & le secours de Turin manqué. Le Marquis exilé de la Cour, étoit venu à Valence, & demandoit instamment la permission de se justifier auprès du Roi. Quelle fut la surprise de tous les bons Espagnols quand ils virent que bien loin de punir Léganez, comme il le méritoit, on 1642.

1640. lui donnoit le commandement de l'armée. Le Comte Duc avoit assuré Philippe, que les mortifications essuiées dans le Monferrat & en Piémont, rendroient Léganez plus vigilant, plus actif, & qu'il feroit tous ses efforts, pour recouvrer la réputation qu'il avoit prémiérement acquise dans les Païs-Bas. Mais le Marquis ne se mit pas trop en peine de répondre aux bonnes espérances que son patron avoit données de lui.

Il quitte le camp de Tarragone avec sa lenteur ordinaire, & apprend à Fraga, que les François sont maîtres de Salces, conformément à la capitulation accordée le 15. Septembre à Quiroga Gouverneur de la place. Il s'étoit engagé à la rendre le 29. du même mois, en cas qu'elle ne fût pas secouruë. Vid-on jamais tant de foiblesse, ou de négligence? Louïs tourne ses forces principales contre le Roussillon: il y va lui-même de bonne heure avec Richelieu. Cependant Philippe ne pense pas à pourvoir de vivres les places capables de faire quelque résistance. Le Cardinal prévenu qu'après la conquête de Perpignan, Salces ne feroit plus si nécessaire, avoit résolu de la faire démolir. Mais il changea d'avis sur les vives remontrances du Maréchal de Schomberg; que la place étant beaucoup mieux fortifiée, depuis que les Espagnols l'avoient reprise sur les François, il étoit à propos de la laisser dans le même état; que sans elle on auroit peine à conserver Colioure;

re; & que durant la guerre, elle seroit 1642.
d'une extrême importance à la seureté de
Perpignan.

Pour dédommager son Maître en quel-
que maniére de la perte des deux meilleu-
res places du Roussillon, le Comte Duc
résolut de prendre Lerida ville de Cata-
logne sur la Ségre. Le Marquis de Tor-
recuse chagrin de ce que par la nomina-
tion de Léganez, on lui ôtoit le comman-
dement de l'armée en chef, & per-
uadé que la place dépourvûë d'une bon-
ne garnison, pouroit être facilement
mportée avec un peu de diligence, pro-
etta de profiter d'une occasion favorable
e se signaler, avant que Léganez l'eût
oint. Il s'avance donc, laisse derriére
i le Maréchal de la Motte-Houdancour,
ui le côtoioit, s'approche de Lerida,
connoit lui-même le pont, & comman-
au Marquis d'Inojosa de l'attaquer.
s Officiers Espagnols informez que Lé-
nez arrivera bien-tôt avec trois mille
evaux & cinq mille hommes d'infante-
, ne peuvent souffrir qu'un étranger
léve au Général de leur nation l'hon-
ur de la conquête projettée dans le
nseil du Roi. Inojosa découvre le des-
n de Torrecuse au Connétable de Cas-
e, & aux Marquis de Mortare & d'Ay-
e. *Endurerons-nous*, disent ces qua-
Seigneurs, *qu'un Italien se signale au*
udice de nôtre Général? Le Roi con-
de ce que Torrecuse l'aura bien servi,
sera peut-être d'appeller le Marquis
de

Le Marquis de Léganez marche pour assiéger Lerida, & le Maréchal de la Motte-Houdancour l'oblige à se retirer.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 90. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. III. Mercurio di Vittorio.

1642. *de Léganez à la Cour, & nous demeure-*
Siri. Tom. II. Lib. III. *rons encore sous le commandement de cet étranger. Non, non, déclarons lui nettement, qu'il ne faut rien entreprendre avant l'arrivée du Général nommé par Sa Majesté.* Inojosa retourne à Torrecuse. *Monsieur*, lui dit-il, *les principaux Officiers de l'armée demandent que le Conseil de guerre soit assemblé.*

Torrecuse y consent. Pouvoit-il s'en défendre? *Messieurs*, leur remontra-t'il, *vous savez qu'il n'y a pas plus de huit cens hommes de garnison dans Lerida. Nous emporterons la place dans un assaut imprévû. On y a ramassé tous les grains de la plaine d'Urgel. L'armée manque de vivres, & les ennemis sont tellement postez, qu'ils peuvent facilement nous couper tous les convois. Il faut donc avoir les provisions enfermées dans Lerida. Croiez-vous que cela soit fort difficile?* Mortare & Inojosa répondent qu'on ne doit pas espérer de se rendre maître de la place, sans l'assiéger dans les formes, & qu'un assaut coûtera trop de gens au Roi. *Combien, Monsieur, pensez-vous*, replique Torrecuse, *que Sa Majesté en poura perdre? Deux cens tout au plus. N'en mourra-t'il pas davantage dans un siége réglé? En un mot, c'est à moi de commander, & je prétens emporter Lerida dans un assaut. Monsieur*, reprend Inojosa, *on ne vous conteste point vôtre pouvoir. Cependant nous protestons contre l'entreprise. Je vous entends, Messieurs*, dit alors Torrecuse.

J'ai

J'ai eu l'honneur de vous commander jusques à présent. M. le Marquis, ajoûte-t'il en s'adressant à Inojosa, *nous commandera tous désormais. Je vous remets le bâton, Monsieur. Je vas prendre une pique dans le régiment de M. le Comte Duc.* Il se retire incontinent. Les soldats témoignérent hautement leur chagrin de la résolution du brave & habile Italien. *Vive, vive, M. de Torrecuse*, crioit-on dans l'armée. *Pourquoi quitte-t'il le bâton? Qu'il vienne le reprendre. Nous lui obéïrons plus volontiers qu'à tout autre.* Cependant la Motte renforcé d'une partie des troupes emploiées aux siéges de Perpignan & de Salces, vient se poster de telle maniére, qu'il peut empêcher que Léganez ne joigne l'armée qu'Inojosa commandoit depuis la généreuse retraite de Torrecuse. L'Espagnol effraié du voisinage des ennemis, prie l'Italien de reprendre le bâton, & proteste que toute l'armée est disposée à lui obéïr. *Monsieur*, répondit-il à Inojosa, *hier on s'imaginoit qu'il n'y avoit rien à craindre, & je n'étois pas capable de commander. Vous vous croiez plus habile que moi. L'ennemi s'est approché. Montrez vôtre expérience. Faites en autant avec vôtre bâton, que j'en ferai avec ma pique. Elle n'a pas peu contribué à quelques avantages remportez par les armes du Roi.* Inojosa n'osant se mesurer avec la Motte, passe la Ségre sur un pont de bateaux, & se campe si bien, qu'il peut attendre seurement 1642.

1642. l'arrivée de Léganez. Le Général François profite de ce mouvement, jette du renfort dans Lerida, met le pont en état de défense, & se campe avantageusement.

J'ai toujours côtoié les ennemis, dit-il dans une lettre du 3. Octobre. *Sachant qu'ils étoient campez à Ville-Novette, dans le dessein d'assiéger Lerida, je les allai reconnoître avec ma cavalerie, pour essaier de combattre la leur. Mais je ne pus les attirer à la campagne. Après avoir considéré leur camp, je jugeai que pour mieux secourir la place, il étoit à propos de passer par Balaguer. Je l'ai fait, & les ennemis se sont retirez vers la Tour de Ségre. Je suis venu occuper leur poste, où j'attens ce qu'ils voudront entreprendre. J'ai sû par les déserteurs, qu'ils sont en grande nécessité de toutes sortes de vivres. Le pain leur a manqué, & nous avons pris tous leurs bœufs & tous leurs moutons.* Dans une lettre du 6. du même mois. *Je fatigue les ennemis par les partis de cavalerie, que j'envoie des deux côtez de la Ségre, & je les tiens comme assiégez. Depuis qu'ils sont partis de Tarragone, ils ont perdu plus de mille chevaux, & autant d'infanterie. Le pont de Fraga est rompu, & ils n'ont pû encore achever celui de Scarpe. La disette des vivres est grande chez eux, & la division continuë plus que jamais parmi leurs Généraux. Toutes ces choses me fonte spérer un heureux succès.* Le Maréchal ne fut pas

trompé.

trompé. *Le Marquis de Léganez*, dit-il 1642.
dans une troisiéme lettre du 10. Octobre, *aiant joint les autres Généraux avec son armée, ils vinrent tous ensemble m'attaquer Mardi dernier 7. de ce mois. Le combat dura depuis dix heures du matin jusques à la nuit. Nous y eûmes toutes sortes d'avantages. Les ennemis s'étant retirez, je demeurai maître du champ de bataille, sans qu'ils pussent retirer leurs morts, qui sont au nombre de plus de quatre cens. Nous avons pour le moins soixantes prisonniers, tous gens de condition, la plûpart Chevaliers des Ordres d'Espagne. Nous n'avons perdu que quarante hommes tuez, & environ trente prisonniers. On a pris quantité de cornettes & de drapeaux. Les ennemis nous ont enlevé trois petits fauconneaux; mais nous en avons aussi gagné des leurs. Ils sont à présent dans leur poste vers la Tour de Ségre. J'attens ce qu'ils voudront faire.* On s'en pouroit tenir à ce récit du Général de France. Voions cependant les autres circonstances rapportées dans le Mercure Italien.

Après la jonction de Léganez, & des autres Généraux de Philippe, l'armée Espagnole, dit l'Auteur, se trouva forte de dix-sept mille hommes de pied, de quinze cens dragons, de six mille chevaux, & de quarante piéces de canon. La Françoise inférieure en nombre, mais composée de soldats aguerris, étoit d'environ huit mille hommes d'infanterie, & quatre mille de cavalerie. Léganez ja-

1642. loux de la réputation & de l'estime que Torrecuse avoit acquise dans l'armée, & irrité de ce qu'un étranger a formé le projet de lui ravir l'honneur de la conquête de Lerida, que le Général Espagnol croit assurée, lui donne toutes les mortifications imaginables, & l'oblige à prendre le parti d'aller trouver le Roi à Saragosse. *Quand je serois sûr de subjuguer toute la France avec le secours de cet Italien*, disoit le Marquis, *je ne voudrois pas le souffrir dans mon armée.* Il écrivit même à la Cour, qu'il ne feroit aucune fonction de Général, si Torrecuse demeuroit plus long-temps auprès de lui. Les soldats indignez, & découragez, crioient contre Léganez. *Non content de tout perdre par sa lenteur & par sa négligence*, disoit-on, *il écarte l'homme le plus capable de suppléer à sa malhabileté.* Torrecuse va donc à la Cour. Philippe tâcha de le consoler en le faisant Grand d'Espagne, & en lui acordant la permission d'aller pour quatre mois dans le Roiaume de Naples son païs. Dégoûté du monde, il se fit Capucin. Du moins, le bruit en courut, comme on le voit dans une lettre du Maréchal de la Motte-Houdancour écrite le 29. Novembre.

Léganez fier de sa supériorité marcha droit aux ennemis dans le dessein de les combattre. Leur Général avantageusement posté, l'attend. L'aile droite de l'armée Françoise est d'abord enfoncée. Au lieu de profiter de cet avantage, l'Es-

pagnol

pagnol donne temps aux ennemis de ſe 1642.
rallier. Ils retournent alors avec tant de bravoure & d'impétuoſité, que l'avant-garde Eſpagnole eſt enfoncée, & le corps de bataille mis en déſordre. Léganez ſe retire à la faveur de la nuit & d'une hauteur. Houdancour ſe va poſter dans le champ de bataille comme victorieux. Cependant le Général Eſpagnol écrit à la Cour que l'ennemi eſt battu. On le croit; du moins, on en fait ſemblant. Les Cardinaux Spinola & Trivulce arrivé depuis peu de Milan à la Cour, tous les Grands excitez par le Comte Duc, vont féliciter Philippe. Bien-tôt deſabuſé, non ſeulement par la retraite de Léganez, qui n'oſant aſſiéger Lerida ſe contente d'emporter quelque place peu conſidérable, mais encore par la diſſipation de ſa belle armée, réduite à une ſi grande diſette de vivres, que pendant trois jours on n'y mangea que de la chair d'âne & de fort méchant biſcuit, Philippe diſgracie ſon malhabile Général, le fait enfermer à Conſuegra, lui donne enfin à la ſollicitation de la Marquiſe ſon épouſe, leur maiſon de Madrid pour priſon. Je trouve dans le Mercure Italien, qu'une raillerie du Maréchal de la Motte rapportée au Roi d'Eſpagne, acheva de le déterminer à punir Léganez. *Si Sa Majeſté Catholique*, dit le Général François, *a récompenſé le Marquis de Torrecuſe, pour avoir manqué par la jalouſie des Officiers Eſpagnols, d'emporter Lerida, il*

1642. *eſt juſte que le Roi mon Maître récompenſe le Marquis de Léganez, dont la lenteur a ſauvé la même place.* Le Maréchal de Brezé ne jouit pas long-temps de la Viceroiauté de Catalogne. Soit que les habitans du païs ne fuſſent pas contens de lui; ſoit qu'on ne le crût pas aſſez habile, pour défendre la Province contre les Eſpagnols, il fut rappellé en France vers le mois d'Août. Don Joſeph Margarit Catalan, ennemi juré des Caſtillans, eut la commiſſion de faire les fonctions de Viceroi, juſques à ce que le Roi en nommât un. On crut que le Maréchal de la Motte rempliroit fort bien la place vacante. Il va donc en prendre poſſeſſion à Barcelone le 4. Décembre.

Priſe de Tortone & de quelques autres places en Italie.

Richelieu arrivé de Fontainebleau à Paris avec le Roi, formoit de nouveaux plans de guerre & de conquêtes, ſur les bonnes nouvelles qu'il recevoit de Catalogne, d'Italie, & d'Allemagne. Enflé de tant d'heureux ſuccès, il ne penſoit à rien moins, qu'à la ruïne entiére de la Maiſon d'Autriche & à rendre Louïs, diſons mieux, à ſe rendre lui-même, maître de toute l'Europe. Cet homme mourant ſe flattoit-il donc de vivre aſſez long-temps, pour voir l'exécution de ſes chimériques projets? Non content de s'en repaître dans ſon cabinet, ou dans ſon lit, il les déclare tout publiquement. Le 15. Novembre il fait repréſenter une impertinente comédie, que tous les gens de bon ſens auroient ſifflée, s'ils l'euſſent

Mémoires du Maréchal du Pleſſy. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.

ſent oſé. En voici le ſujet & les principaux perſonnages. *Europe* Princeſſe belle & d'un rare mérite, avoit pluſieurs amans. Les plus conſidérables & les plus empreſſez, étoient *Ibére* & *Francion.* Après pluſieurs intrigues, la bravoure & les excellentes qualitez de celui-ci, le font préférer à ſon plus redoutable rival. Les campagnes, les victoires, les priſes de villes, tous les événemens depuis la rupture entre les deux Couronnes, juſques à la conſpiration de Cinq-Mars, trouvérent leur place dans la comédie. Le plan étoit apparemment de la façon de Richelieu, qui ſe piquoit de bon goût pour les piéces de théatre. Il eſt aſſez intelligible de lui-même ; un commentaire ſeroit ſuperflu. Sous le régne du Fils de celui, dont j'achéve l'Hiſtoire, *Francion* s'eſt flatté d'être bien-tôt l'amant heureux *d'Europe.* Mais par malheur, à meſure que Louïs XIV. eſt avancé en âge, il a ſenti que la fortune ſemblable aux Courtiſanes, abandonne les vieillards, & s'attache aux jeunes gens. C'eſt ce que Charles-Quint diſoit dans ſon chagrin, des avantages qu'Henri II. Roi de France plus jeune que lui, remportoit ſur un Empereur chéri de la fortune dans la fleur de ſon âge, & mépriſé d'elle, à meſure que les forces de ſon corps & de ſon eſprit diminuérent. 1642.

Les progrès du Prince Thomas de Savoie, & du Duc de Longueville dans le

Pié-

1642. Piémont & dans le Milanois, augmentérent extrèmement les espérances de Richelieu. *Le traité de Thomas avec la France étant conclu*, dit le Maréchal du Plessy dans ses Mémoires, *le Prince entre dans le service du Roi sans attendre qu'il ait reçu la commission de commander l'armée, & pour l'engager davantage à se déclarer, le Comte du Plessy & les autres Maréchaux de Camp, le reconnoissent. On lui donne un corps de troupes & à la faveur de l'armée qui le couvre, il fait le siége de Crescentino*, ville du Marquisat d'Ivrée sur le Pô. Assez vigoureusement défenduë par les Espagnols, elle se rendit dans le mois d'Août, un peu avant la célébration du mariage de Maurice Prince, autrefois Cardinal de Savoie, avec la Princesse Louïse sa niéce. Véruë ville située vis-à-vis de Crescentino, fut emportée par le Marquis de Pianezze Général des troupes de Charles Emmanuël Duc de Savoie, vers la fin d'Octobre, pendant que les Espagnols étoient occupez à défendre le Duché de Milan, attaqué par le Prince Thomas, & par le Duc de Longueville, envoié de France au mois d'Août en Italie, pour y remplir la place du Duc de Bouillon prisonnier. Après l'arrivée de Longueville, on délibéra sur ce qui se feroit dans la suite de la campagne. Le siége de Nice de la Paille ville du Monferrat fut résolu. *Le Comte du Plessy*, dit-il encore lui-même, *commença d'y faire les fonctions de la charge*

ge de Lieutenant Général, dont le Duc de Longueville lui avoit apporté la commission. Comme il avoit grande connoissance des siéges, il contribua fort à faire avancer celui-ci, dont la fin fut suivie d'une entreprise sur Novare, dans le Duché de Milan. Le 3. Septembre le Baron de Batteville rendit Nice de la Paille. Quelques années auparavant, S. Pol Officier François assiégé dans la même place par le Marquis de Léganez, l'avoit rendue, à condition que la garnison auroit la liberté de se retirer à Cazal. S. Pol entendoit la capitale du Monferrat, & le Général Espagnol le comprenoit fort bien. Mais par une équivoque indigne d'une personne de son rang, il dit après que S. Pol fut sorti de la place, que le Commandant & sa garnison pouvoient aller à *Cazal-Maggiore* dans le Cremonois, & qu'il n'avoit jamais promis de les faire conduire à Cazal dans le Monferrat. Pour venger S. Pol, le Prince Thomas commanda que la garnison Espagnole fût menée par le Dauphiné dans la Franche-Comté, dont Batteville étoit originaire. 1642.

Toute l'armée, poursuit du Plessy, *se porta au siége de Novare, sans autre fruit, que celui d'être éloignée de Tortone, qu'on résolut en même-temps de prendre. On crut que la grande distance d'une place à l'autre, donneroit lieu d'investir facilement celle-ci, avant qu'elle pût être munie des choses nécessaires à sa défense. Le Comte*

du

1642. *du Plessy eut assez de part à cette résolution, comme à tout le reste du siége. On sait quelles furent les difficultez, pour y donner une heureuse fin, & les fatigues extraordinaires que le Comte du Plessy endura pendant le cours de cette rude entreprise. Il prenoit soin de toutes les attaques, & n'épargnoit ni sa peine, ni sa vie, afin que la mauvaise saison n'empêchât point la réduction de cette importante place, que l'armée ennemie voulut secourir à force ouverte. Une hauteur qui ne se put enfermer dans la circonvallation, auroit été de grande utilité aux Espagnols, s'ils s'en fussent saisis. Le Comte du Plessy conseilla de l'occuper. L'armée y fut mise en bataille si avantageusement, que les ennemis n'osérent nous attaquer. S'étant retirez durant la nuit, ils prirent un autre poste, pour tenter une autre fois le secours de la place. Mais à leur vûë, & par la vigilance du Comte du Plessy, à qui les Généraux laissoient le principal soin de cette affaire, le Gouverneur capitula. On peut dire qu'avant que d'entrer en possession de Tortone, nous nous vimes plus d'une fois en état de ne rien espérer. La place étoit si avancée dans le païs ennemi, que les convois ne passoient qu'avec une extrême peine au camp des assiégeans. Sans les blés qui se trouvérent dans la ville, il eût été impossible de faire subsister l'armée. Aussi le Comte du Plessy n'avoit-il fondé son avis que sur ce qu'il étoit assuré de prendre la ville en deux jours, & d'y trouver une grande abondance*

dance

dance de vivres. Mais comme les armées 1642.
éloignées du Roi, n'ont pas ordinairement des équipages d'artillerie fort considérables, & qu'il n'y en a jamais qui le soient assez, pour conduire dès la prémiére voiture toutes les choses nécessaires à un siége, le défaut de munitions de guerre, d'outils, & de canons, fut si grand en celui-ci, que si nous eussions voulu avoir devant nous tout ce qui manquoit, on n'eût jamais formé ce dessein, ni beaucoup d'autres. Mais le Comte du Plessy & les braves gens qui composoient l'armée, acoûtumez à entreprendre, sans avoir tous leurs besoins, ne s'étonnérent point de ces difficultez. C'est-pourquoi le Prince Thomas, & le Duc de Longueville assez porté de lui-même aux résolutions vigoureuses, ne furent point rebutez. De maniére qu'après plusieurs convois amenez des frontiéres du Monferrat, où il falloit aller prendre ce qui nous étoit nécessaire, on vint à bout de l'entreprise.

Puis que ce Seigneur a plûtôt écrit pour informer la postérité de ses belles actions & de son habileté, que pour nous apprendre les circonstances des événemens dont il parle, cherchons-les ailleurs, que dans ses Mémoires. Il en omet ici une, qui rend son récit obscur & embarassé. On est surpris d'abord qu'un Officier qui se vante d'une si *grande connoissance des siéges*, ait assuré de prendre *en deux jours* une place qui se défendit près de deux mois. Le Comte du Plessy auroit éclairci cela en nous marquant que la trenchée

aiant

1642. aiant été ouverte devant Tortone le 4. Octobre, les Espagnols abandonnérent la ville où il y avoit du blé, six ou sept jours après, & que s'étant retirez dans le château, ils s'y défendirent jusques au 25. Novembre. Le Comte de Sirvela Gouverneur de Milan effraié de la perte d'une place, qui donne entrée aux François dans le cœur du Duché, dépèche des couriers à Venise, à Florence, à Naples, crie *au secours*, mande à Valence les Résidens de la République, du Grand-Duc, de quelques autres Princes, & leur remontre que si le Roi de France envahit une fois le Milanois, c'en est fait de toute l'Italie, que la neutralité n'est plus de saison, & que chaque Souverain doit penser à sa propre conservation. *Quelle allarme ne prit-on pas*, ajoûta-t'il, *lors qu'on s'imagina que le Roi mon maître prétendoit s'emparer de la Valteline & du Monferrat? Les progrès de la France doivent-ils causer moins de jalousie? Depuis que les Rois d'Espagne possédent par droit de succession, ou d'investiture, des Souverainetez en Italie, ils se sont contentez de ce qui leur appartenoit légitimement; ils ont permis que chaque Prince jouît librement de son bien. Doit-on attendre la même modération, de l'inquiétude & de l'ambition Françoise?* Lieu commun, dont les deux Couronnes se servent également l'une contre l'autre, selon que la situation de leurs affaires le demande. Les Ministres de la Maison d'Autriche déclament

ment maintenant & avec grande raiſon contre les vaſtes deſſeins de la France. 1642.
Ceux de cette Couronne s'efforcent de leur côté d'effraier encore les gens, de l'ambition demeſurée de Charles-Quint, de Philippe ſon fils, de Ferdinand II. & de leurs deſcendans.

Le Gouverneur de Milan aſſembloit alors une armée de ſept mille hommes de pied & de trois mille chevaux, ſans les milices du païs, preſqu'égale à celle des François, qui n'avoient pas plus de douze mille hommes, & ſe préparoit à marcher au ſecours de la citadelle de Tortone. Afin de couper les convois aux aſſiégeans, Sirvela fit preſſer inſtamment les Génois, de ſe déclarer en faveur de l'Eſpagne, & d'empêcher que les convois deſtinez à la ſubſiſtance de l'armée Françoiſe, ne paſſaſſent par leurs Etats. Trop prudens pour irriter une Couronne ſupérieure, le Doge & le Sénat répondent, qu'ils demeureront dans les termes de la neutralité promiſe. Sirvela s'avance vers la fin d'Octobre à la tête de ſon armée, & s'approche des François qui l'attendent en bonne contenance. Après quelques eſcarmouches, où les Eſpagnols ont du deſavantage, le Gouverneur craint de hazarder une bataille, dont la perte ſeroit ſuivie de celle du Milanois, ſe retire, & ne penſe plus qu'à intercepter les convois qui viendront aux aſſiégeans, & à jetter quelque ſecours dans la citadelle. Quatre cens hommes y entrérent heureuſe-

1642. reusement le 15. Novembre. Mais les François étoient déja si avancez, & la brêche faite au corps de la place, étoit si grande, que Don Emmanuel Sanchez de Guevara Gouverneur fut obligé de capituler le 25. Novembre avec le Duc de Longueville. Par le traité de Louïs & du Prince Thomas, les conquêtes qui se feroient dans le Duché de Milan, devoient appartenir à celui-ci. Le Roi céde d'autant plus volontiers Tortone à Thomas, que Sa Majesté veut témoigner aux Princes d'Italie, qu'elle ne pense point à s'agrandir au delà des Alpes; mais à y faire tout au plus un Souverain feudataire de sa Couronne. Le Prince ne devoit posséder Tortone & les autres places conquises dans le Milanois, que comme un fief relevant de la Couronne de France. Vérue fut remise en même temps au jeune Charles Emmanuel Duc de Savoie.

Le Comte du Plessy, dit enfin ce Seigneur toûjours occupé à faire son panégyrique, *aiant conduit le siége de Tortone, & acquis la gloire de soûmettre à l'obéïssance du Roi une place, que le nombre des assiégez, leur valeur, les fortifications, les nécessitez extrêmes de toutes sortes de munitions de guerre dans nôtre camp, & sur tout la rigueur de la saison, ordinaire à la fin du mois de Novembre, sembloient mettre dans une entiére seureté, le Roi lui en sut bon gré. A l'issuë de ce siége, les glorieuses peines du Comte auroient été récompensées du bâton de Maréchal de France, si le*

le Cardinal de Richelieu eût été informé de cette conquête avant sa mort. L'armée se retira dans le Piémont, & du Plessy en France. Le Roi qui l'honoroit de sa bienveillance, l'y fit venir, afin de rendre compte des affaires d'Italie à Sa Majesté. 1642.
Je ne sai pourquoi le Comte qui servoit sous le Prince Thomas & le Duc de Longueville, Généraux habiles & expérimentez, s'attribuë si hautement *la gloire* de la prise de Tortone. N'eût-il point parlé plus exactement, s'il eût dit que ses *glorieuses* peines durant le siége, jointes au grand mérite d'avoir arrêté le Duc de Bouillon, auroient pû servir de prétexte à Richelieu d'élever une de ses créatures à la dignité de Maréchal de France?

Progrès de Torstenson Général de Suéde en Allemagne. Le Maréchal de Guébriant s'approche de lui.

Le Cardinal ne fut guéres moins content du progrès des armes de Suéde en Allemagne, que des conquêtes de son Maître en Italie. Torstenson Général de cette Couronne remporta cette année deux grandes victoires, en Silésie & en Saxe près de Leipsick, endroit plus d'une fois fatal à la Maison d'Autriche. Digne successeur de Bannier, il résolut au commencement du printemps, d'aller en Silésie, d'où les Suédois avoient été chassez. Son armée en bon état, se trouvoit forte de dix-huit, ou vingt mille hommes. Il emporte avec assez de rapidité Glosgaw, ou Glosgolaw * ville considérable, & plusieurs autres places. Lors qu'il étoit occupé au siége de Schweidnitz, Fran-

Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. VIII. Chap. 8. 9. 10. 11.

* Grand-Glogaw.

1642. François Albert Duc de Saxe-Lawembourg s'avança au secours des assiégez. L'Empereur Ferdinand III. avoit donné le commandement de son armée en cette Province à un Prince Protestant ; soit que la Cour de Vienne crût que ceux de la même Religion, qui avoient pris parti dans les troupes Impériales, lui obéiroient plus volontiers ; soit qu'elle se flattât que François Albert qui servit autrefois sous le Roi Gustave Adolphe, pouroit attirer à lui les Allemans enrollez au service de la Couronne de Suéde. Torstenson averti de la marche du Général de l'Empereur, s'avance au devant de lui, l'attaque, & le défait vers le commencement de Juin. Trois mille Impériaux demeurérent prisonniers, ou sur la place. Le Duc blessé fut du nombre des prisonniers, & mourut ensuite de ses blessures. Le Suédois poursuit l'ennemi qui se retire dans la Moravie, y entre, prend Olmutz, & envoie des partis jusques à six milles de Vienne. Picolomini Général de l'Empereur ramasse promptement une assez bonne armée, repousse le Suédois affoibli par plusieurs siéges, & par les garnisons laissées dans les places conquises, reprend Olmutz, va chercher Torstenson dans la Silésie, & renforcé des troupes que l'Archiduc Leopold Guillaume frére de l'Empereur, lui améne à propos, oblige le Suédois à lever le siége mis devant Brieg.

Pufendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. XIV. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II. III.

Leopold & Picolomini ne furent pas long-

long-temps supérieurs. Torstenson réta- 1642.
blit ses troupes diminuées, tâche inutilement d'attirer l'ennemi au combat, marche vers la Misnie, & assiége Leipsick. L'Archiduc & Picolomini courent promptement au secours, & s'avancent en ordre de bataille près du camp des assiégeans. Torstenson ne la refuse pas, & les défait le 23. Octobre. Ils perdirent cinq mille hommes tuez, ou prisonniers. Le Suédois retourne au siége de Leipsick commencé, & la place se rend à composition le 25. Novembre, conquête qui lui ouvroit l'entrée de la Bohéme & de l'Autriche, si son armée affoiblie une seconde fois, se fût trouvée en état d'y pénétrer. Ferdinand effraié envoie demander du secours au Pape, & au Sénat de Venise, pour défendre Vienne, disoit-il, & pour empêcher que les Protestans portent leurs armes victorieuses en Italie. Urbain plus attentif à l'avancement de ses neveux, qu'à la seureté de la Communion dont il se dit le Chef, s'excuse sur l'embaras que lui cause Farnése Duc de Parme; & les Vénitiens répondent que l'ambition des Barberins donne tant de jalousie aux Puissances liguées pour la défense d'un Prince, qu'ils veulent opprimer, que la République ne se trouve pas en état de secourir la Maison d'Autriche. Si cette circonstance est véritable, Ferdinand n'eut-il point d'abord une peur panique? Outre que la saison étoit trop avancée, la Reine de Suéde & son Géné-

1642. ral pressoient le Maréchal de Guébriant, d'aller inceſſamment joindre l'armée Suédoiſe, qui ſans le ſecours de la France n'étoit pas en état de profiter de ſa victoire. Louïs & ſon Miniſtre étoient bien-aiſes à la vérité, de réduire la Maiſon d'Autriche à la néceſſité de faire une paix telle qu'ils la ſouhaitoient, peut-être de la voir entiérement abbaiſſée. Bien loin de vouloir aider la Couronne de Suéde à conquerir l'Italie, ſon agrandiſſement en Allemagne leur donna ſouvent de l'inquiétude & de la jalouſie. Mais tel étoit le ſtile ordinaire de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne. Ils n'avoient point d'autres ennemis que les hérétiques, ou les fauteurs de l'héréſie. La France parle aujourd'hui le même langage. Ceux qui s'oppoſent aux vaſtes projets de Louïs XIV. ont juré la ruïne de la Religion Romaine, ou du moins, ſéduits par les inſinuations artificieuſes des Proteſtans, ils travaillent, ſans y penſer, à les mettre en état d'opprimer les prétendus Catholiques. Ces exclamations peuvent bien tromper les ſots de France, comme elles en impoſoient autrefois aux idiots d'Eſpagne & d'Italie. Mais les gens d'eſprit en rient, comme on en rioit dans le ſiécle précédent.

Si nous en croions l'Hiſtorien de Guébriant, la victoire de Torſtenſon fut ſanglante, & non pas ſi complette que celle de ſon Héros à Kempen ſur les Impériaux & les Bavarois au commencement de cet-

te

te année, dans le cours de laquelle Ferdinand & Philippe eurent des échecs considérables, sur le Rhin, en Silésie, en Saxe, en Catalogne, & en Italie. *La cavalerie Impériale*, dit cet Auteur, *aiant peu combattu, resta presqu'entiére. Le grand effort tomba sur l'infanterie, qui se défendit fort bien, & blessa près de quatre mille hommes avant que de plier. Il y eut un grand nombre de prisonniers. La ville de Leipsick, qui devoit être le fruit de la victoire, avoit assez de forces pour soûtenir le siége. L'Empereur & le Duc de Saxe assembloient une nouvelle armée. On la destinoit à joindre la cavalerie retirée sur les frontiéres de la Bohéme, & à tenter la fortune d'une seconde bataille, dont le succès ne pouvoit vraisemblablement être avantageux à Torstenson, incapable désormais d'entrer dans une troisiéme action. La ville de Leipsick se défendoit courageusement, dans l'espérance d'être bien-tôt secouruë, & les Impériaux s'imaginant qu'elle tiendroit assez long-temps, pour leur donner le loisir de venir réparer leur honneur, se renforçoient de tous côtez. La France seule se trouvoit en état de rompre l'entreprise, & c'étoit au Maréchal de Guébriant, de lever cette difficulté, & de mettre Torstenson en possession de ses avantages.* Si cet Historien est exact, comme il paroîtra dans la suite, celui de Suéde a ignoré beaucoup de choses, ou bien il affecte de dissimuler l'obligation que Torstenson eut à Guébriant. Je croi avoir 1642.

1642. remarqué plus d'une fois, que Puffendorf donne lieu de le ſoupçonner de quelque choſe d'approchant. Il ne rapporte rien de tout ceci, & parle même fort legérement de la marche du Général de France. Peut-être que l'Auteur François exaggére un peu, afin d'exalter ſon Héros, & que l'autre craint que la France ne paroiſſe avoir eu trop de part aux avantages remportez par les Suédois. Quoi qu'il en ſoit, on voit dans la lettre des Régens du Roiaume de Suéde, écrite au nom de Chriſtine leur Reine, encore mineure, & dans une autre du Comte d'Avaux Plénipotentiaire de Louïs à Hambourg, que Guébriant fut vivement ſollicité, d'aller joindre Torſtenſon. Les Régens avouent que la victoire coûte beaucoup à leur Couronne. Beauregard Miniſtre de France auprès d'Amélie Elizabeth Landgrave de Heſſe, donne dans une lettre au Général François, de grans avantages au Suédois. *Il eſt certain*, dit-il, *que Torſtenſon a battu les ennemis, qui ont perdu toute leur infanterie, cinquante piéces de canon, leur bagage, & beaucoup de cavalerie.* Cela eſt aſſez conforme à ce qui ſe lit dans la lettre de Chriſtine, ou de ſes Tuteurs, à S. Romain Agent de France à Hambourg. Ils ſuppoſent que l'infanterie Impériale eſt ou diſſipée, ou priſonniére, ou tuée; que les Suédois ont pris toute l'artillerie, tout le bagage des ennemis, & que les victorieux ont emporté un grand nombre d'étendards.

Le

Le Maréchal de Guébriant, poursuit l'Auteur de sa vie, *se disposa fort volontiers à donner toute l'assistance possible aux Suédois. Il consentit à s'approcher de Torstenson, à passer ensuite dans la Franconie, & dans la Suabe, à porter la guerre dans le païs du Duc de Baviére, & à tenir en échec les troupes de ce Prince fort jaloux de ses Etats & de ses intérêts. Trop foible pour soûtenir une pareille entreprise sans un nouveau secours de France, le Maréchal dépêche un de ses Officiers à la Cour*, & lui ordonne de demander qu'un petit corps de troupes passe le Rhin & entre dans le Brisgaw. *Guébriant part de Gronaw*, ville de l'Evèché d'Hildesheim où il étoit allé se rafraichir, *& arrive avec une diligence extrême à Mulhausen dans la Thuringe, à douze lieuës de Leipsick. De là il envoie le Général Roze avec deux mille chevaux à Torstenson. Les ennemis informez de son arrivée, desespérent de l'exécution de leur dessein. N'osant rien entreprendre contre deux si grans Capitaines, ils mettent leurs troupes en quartiers d'hiver. La ville de Leipsick qui les voit partir, se rend à composition. Le Général Suédois écrivit à Guébriant, que cette conquête étoit le fruit de la marche de celui-ci, & qu'il l'en viendroit remercier, dès qu'il auroit donné ses ordres dans la place.* En vérité, il est fort surprenant que Puffendorf ait ignoré ces circonstances, ou qu'il les omette à dessein. Voici une lettre de Louis à son 1642.

1642. Général en Allemagne, qui sert à justifier la sincérité de l'Historien François. *Mon Cousin, aiant sû que vous êtes allé avec mon armée que vous commandez, joindre celle de la Couronne de Suéde, commandée par le Général Torstenson, devant Leipsick, j'ai été bien-aise que vous ayiez fait connoître en cette occasion, combien je désire de contribuer aux avantages de mes alliez. Je ne les considére pas moins que les miens propres, & je serai toûjours fort aise de le témoigner par effet. Mais comme il est important au bien commun, que les armées agissent, chacune de son côté, il sera fort à propos aussi, que l'affaire de Leipsick étant finie, vous vous sépariez avec mon armée, de celle de Torstenson. Faites toutes les civilitez, & toutes les protestations d'amitié, que vous jugerez convenables, afin de ne lui laisser aucun mécontentement.*

Dans une lettre écrite au mois de Décembre à Beauregard Ministre de France à Cassel, Guébriant parle ainsi de son entrevûë avec le Général Suédois. *Nous nous sommes trouvez à Budstadt, M. le Maréchal Torstenson, & moi. Nous avons résolu ensemble, d'avancer contre les ennemis, lui à la gauche, & moi à la droite. Il partira de Leipsick au commencement de la semaine prochaine. Cependant il donnera ordre à sa cavalerie, de marcher vers le Voitland.* Dans une autre au même. *On ne s'est jamais séparé en meilleure intelligence, que M. Torstenson & moi. On s'est fait réciproquement toutes les protesta-*

tions

tions d'amitié & d'assistance en cas de besoin. Il m'a fort remercié de m'être avancé jusques-ici, pendant le siége de Leipsick. Nous nous sommes assurez, l'un l'autre, d'être chacun en son particulier, content de son compagnon. Cette bonne intelligence, cette satisfaction, elles ne dureront pas long-temps. Le récit de l'Historien de Guébriant éclaircit les lettres du Maréchal. *Après la prise de Leipsick,* dit-il, *Torstenson envoia demander un rendez-vous à Guébriant, & lui fit des excuses sur ce qu'il n'étoit point allé à Mulhausen, le remercier de sa généreuse assistance. L'entrevûë se fit à Rudsstat, petite ville à moitié chemin de Mulhausen à Leipsick. Ils s'y trouvérent le* 17. *Décembre. Les prémiers momens furent emploiez en complimens. Après cela, on entre en matiére sur la marche & sur l'établissement des quartiers d'hiver pour les deux armées. Torstenson vouloit engager Guébriant vers la Bohéme. Son dessein, c'étoit de tirer des avantages particuliers pour la Couronne de Suéde. Mais le Maréchal fit si bien voir que cette résolution étoit contraire au fruit qu'on pouvoit recueillir de la victoire & de la conquête des Suédois, pour les affaires générales, que son sentiment prévalut. Tout se passa fort civilement de part & d'autre. Voici comment la marche fut arrêtée. Les deux armées partirent le même jour. La Françoise devoit passer le Mein à Gémund, & le Nekre vers Heilbron, afin de s'opposer aux desseins d'Halz-*

1642.

1642. *feldt & de Whal*, Officiers généraux du Duc de Baviére. *On résolut qu'après la prise d'Hof* ville du Marquisat de Culembach en Franconie, *les Suédois iroient dans le haut Palatinat, où étoit Picolomini. Séparez de dix ou douze heures de marche, les uns & les autres se pouvoient rejoindre en moins de deux jours, & se donner la main, soit aux marches, soit aux quartiers arrêtez. C'étoit le plus grand projet, & l'entreprise la plus avantageuse de cette guerre. L'Empereur & le Duc de Baviére n'avoient point d'armées assez puissantes, pour faire tête à celles des deux Couronnes. Le petit corps que Guébriant proposa de faire entrer par Brisack en Allemagne, y auroit fait une diversion fort utile. On eût gagné des villes & des postes excellens pour les quartiers d'hiver. Le Duc de Baviére se seroit vû ruïné. Tout auroit si bien réüssi à la cause commune, que rien n'eût été capable d'en traverser la prospérité.*

Torstenson demanda dix ou douze jours de temps pour donner les ordres nécessaires à la conservation de Leipsick. Il y laissa seize cens hommes. On marcha comme il avoit été projetté, mais durant deux jours seulement. Il ne plut pas au Général Suédois de tenir sa parole. Son armée rebrousse chemin. Au lieu d'aller prendre Hof, elle assiége Friberg sur l'Elbe. Au bout de six semaines, l'ennemi refait en Bohéme, oblige Torstenson à lever le siége, & à se retirer au bas de l'Elbe. On dit que son

dessein

dessein étoit d'engager Guébriant à le suivre, afin d'éviter les périls de la marche, & de profiter des conquêtes qui se feroient en commun; peut-être du débris de nôtre armée, qui faute de paie, de renfort, & de communication avec la France, auroit été dissipée. Quoi qu'il en soit, ce mauvais tour jette dans une grande perplexité, le Maréchal qui a déja passé le Mein. Il ne perd point courage. Cependant une juste crainte devoit succéder à tant de hautes espérances manquées. La mauvaise nouvelle fut suivie de celle que le Duc de Loraine avoit joint l'armée Bavaroise. L'Historien de Suéde prétend que Torstenson ne se soucioit pas autrement d'avoir avec lui les troupes du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar, que Guébriant commandoit. Les Allemans de l'armée Suédoise jaloux de la grosse solde, que Louis donnoit à ceux de leur nation, qui servoient dans la sienne, se dégoûtoient du service de la Couronne de Suéde, & pensoient à prendre un meilleur parti. 1642.

Rocqueserviéres Officier de Guébriant, fit un récit succinct des principaux événemens des expéditions du Maréchal en Allemagne, dont l'Historien cite quelques endroits que j'ai rapportez après lui. En voici un qui touche la fin de cette campagne. *Au lieu de prendre sa marche vers Hof, comme il avoit été résolu, Torstenson marcha droit à Friberg sur l'Elbe, & l'assiégea. Le Maréchal de Guébriant suit sa route, passe le Mein à Guemund,*

1642. *prend des quartiers sur le Tauber, s'y rafraichit, & marche ensuite vers le Nekre. Cependant l'armée de Baviére se fortifie, & le Duc de Loraine la joint. Ils entrent en action contre le Marechal, & l'obligent a camper six semaines sur la neige. Faute de fourage & de vivres, il fut contraint à se retirer, & à prendre des quartiers d'hiver dans le Brisgaw & dans le Comté de Rotelin.* L'Auteur de sa vie raconte, que les ennemis faisant mine de le vouloir combattre, il marcha droit à eux, & leur présenta la bataille. On la refusa de peur d'exposer les affaires du Duc de Baviére & de l'Empereur même au succès incertain d'un combat. Guébriant le souhaitoit, parce que la victoire auroit mis ses troupes en de bons quartiers, qu'il ne pouvoit occuper avec le peu de forces qu'il avoit. La guerre se fait de la sorte en Allemagne, l'hiver aussi bien que l'été. Durant la belle saison, les Généraux pensent aux conquêtes & au progrès dans le païs ennemi. Après cela, on se bat pour prendre de bons quartiers, ou pour s'y maintenir.

Le Cardinal de Richelieu cherche à se faire de nouvelles créatures.

Richelieu ne se repaissoit point tant de l'élévation chimérique de la France, sur la ruïne entiére de la Maison d'Autriche, qu'il ne s'occupât encore plus de la conservation de sa fortune & de sa vie. Il avoit couru trop grand risque de perdre l'une & l'autre durant la faveur de Cinq-Mars. Dès que le Cardinal est de retour à Paris, il pense à faire de nouvelles créa-

Mémoires de Pontis.

tures,

tures, à gagner de braves Officiers de 1642.
guerre, & à éloigner de la maison du Roi, tous les gens suspects à Son Eminence, parce qu'ils n'ont pas voulu se dévouër servilement à elle. L'Auteur des Mémoires de Pontis raconte un entretien secret de ce Gentilhomme avec Louïs. Je le rapporterai d'autant plus volontiers, qu'on y voit la triste servitude de ce Prince sous son Ministre impérieux. *Etant un jour chez le Roi*, écrit-on assez naïvement sous le nom de Pontis, *il me fit signe de le suivre dans sa garderobe. Je n'osai d'abord y entrer. Mais il avertit l'Huissier de m'appeller. Extraordinairement pensif, il s'assied sur un coffre.* D'où vient, *me demande-t'il pour lors avec beaucoup de confidence*, que les Capitaines que j'ai faits, me quittent tous? A peine en reste-t'il un auprès de moi. Sire, *lui répondis-je pour les excuser*, quelques-uns sont de vieux Officiers usez par les fatigues de la guerre, & incapables désormais de remplir les devoirs de leurs charges. D'autres ont été estropiez au service de Vôtre Majesté. Il est encore assez vraisemblable, que certains se sont ennuiez des grans travaux de l'armée. Mais pourquoi, *reprit le Roi en m'en nommant un*, celui-ci m'a-t'il quitté, pour se donner à M. le Cardinal? Il n'a pas gagné au change, *repartis-je.* C'est quitter le Maître pour le valet. *Ces paroles ne déplurent pas sans doute à Sa Majesté. Le pauvre Prince se met à compter sur ses doigts tous ceux qui*

1642. *l'ont quitté, & déplore en quelque sorte son malheur. Quoique je fisse de mon mieux pour disculper les uns & les autres, j'étois sensiblement touché, de voir un Roi ainsi abandonné de la plûpart de ses serviteurs. L'aimant au dernier point, j'avois peine à m'imaginer, comment on pouvoit être assez lâche, pour préférer le service d'un sujet, quelque puissant qu'il pût être, à celui d'un si bon Prince. Durant cet entretien, le Roi me parut fort inquiet. Il passoit continuellement d'un discours à l'autre. Tantôt il demeuroit interdit: tantôt il me faisoit quelque nouvelle question.*

Comme il n'avoit pas coûtume de me parler avec tant de circonlocutions & de figures, je crus qu'indubitablement il avoit quelque chose dans l'esprit, qu'il n'osoit me le déclarer, & qu'il cherchoit à m'y faire tomber insensiblement. Sa Majesté formoit alors des desseins contre le Cardinal. J'avois donc grand sujet de penser, qu'elle me vouloit confier quelque secret sur cela. Mais il arriva tout d'un coup, que le Comte de Nogent rompit nôtre entretien. Il regardoit à travers la porte, par une fente, ou par le trou de la serrure. Le Roi s'en étant apperçu, haussa la voix, & demanda s'il y avoit là quelqu'un. Le Comte gratte incontinent, & le Roi surpris se léve avec précipitation, & témoigne assez par son extérieur, qu'il est fâché qu'on me trouve avec lui. Cette conversation a dû se faire dans le temps que Cinq-Mars pressoit Louis de se défaire de Richelieu. Quel pou-

pouvoit être le dessein du Roi? Que vouloit-il confier à Pontis? Quoi qu'il en soit, *Nogent salue le Roi & lui dit:* Sire, je viens de la part de M. le Cardinal, demander à Vôtre Majesté, si elle ne sortira point. Il souhaiteroit de la venir voir. M. le Cardinal sera le très-bien venu, *répondit le Roi. Nogent me demande ensuite ce que Sa Majesté me disoit.* Elle vous parloit avec beaucoup d'action, *ajouta-t'il, en m'insinuant qu'il soupçonnoit quelque chose de cet entretien. Je fus bien tenté de mortifier sa curiosité & de lui faire comprendre, qu'il se mêloit de ce qui ne le regardoit pas. Mais craignant un homme si dévoué au Cardinal*, le Roi, *lui repartis-je*, me parloit selon sa coûtume, de l'armée, des soldats, des Officiers. Il y avoit quelqu'autre chose sur le tapis, *repliqua le Comte, qui se doutoit bien que c'étoit une défaite. Il retourne au Cardinal, & lui inspire de mauvais soupçons contre moi, en lui rapportant qu'il m'a trouvé seul avec le Roi dans sa garderobe, & que Sa Majesté me parloit en confidence de quelqu'affaire secréte.* Il y a quelque chose de particulier & de curieux dans cette conversation. En voici de plus divertissantes. 1642.

Je me trouvai comme les autres au passage du Cardinal, lors que porté dans son lit magnifique, il entra dans Paris, dit encore Pontis. *N'etant point si malade, qu'il ne jettât les yeux de côté & d'autre sur ceux qui le regardoient, il m'apper-*

1642. *çut dans la foule.* Avertissez M. de Pontis, *dit-il au Lieutenant de ses Gardes, qui étoit près de son lit*, qu'il se trouve au Palais Cardinal dans le temps que j'y descendrai. *Au même instant cet Officier crie & demande si je suis là. Je me montre, & le Lieutenant me rapporte ce que son Maître lui a ordonné de me dire.* Pontis étoit alors en disgrace, & Richelieu lui avoit fait défendre de suivre le Roi à Perpignan. Ses amis présens avec lui au spectacle, le blâmérent de s'être fait voir, & lui remontrérent qu'il devoit craindre ; que le Cardinal avoit apparemment quelque mauvais dessein contre lui ; que le Gentilhomme étoit trop fier, & qu'il avoit tort de s'exposer témérairement & sans nécessité. *Pour moi qui avois toute l'assurance d'un homme qui ne se sent coupable de rien*, poursuit Pontis dans son récit, *je répondis que j'étois résolu d'aller voir ce que Son Eminence souhaitoit de moi. Je pars sur l'heure, & me rends au Palais Cardinal, lors qu'elle y arrive. Je me présente avec tous les autres. Mais comme il y avoit un fort grand monde, elle ne me vid pas, ou si elle me vid, on ne voulut pas me parler en si bonne compagnie.* Ah! Dieu soit loué, *dit le Cardinal en arrivant.* C'est une grande douceur, que d'être chez soi. *Comme tous ceux devant lesquels il passoit, se baissoient avec un profond respect, il leur disoit seulement*, le serviteur très-humble ; *mais d'un ton bien différent de celui dont il me le dit, lorsque*

que par cette seule parole, il me fit enfuir de son jardin de Ruël. 1642.

Voiant qu'il ne m'avoit point parlé, je priai le Lieutenant de ses Gardes, de lui témoigner que je n'avois pas manqué d'obéïr à l'ordre que Son Eminence m'avoit donné. Il me le promit, & me pria de revenir le lendemain, pour savoir la réponse du Cardinal. J'y allai plusieurs fois sans le pouvoir saluer. Il étoit occupé à recevoir les complimens des personnes de qualité, qui venoient en foule lui faire la cour après un si long voiage. Lorsque je m'entretenois un jour dans son antichambre avec M. le Prémier Président de Molé, on me vint dire que Son Eminence me demandoit. J'eus ainsi audience, & M. le Prémier Président fut laissé derriére. Dès que j'entre, ceux qui étoient auprès du lit, se retirent, excepté deux pages qui demeuroient toûjours au pied. Je m'approche, je saluë le Cardinal, je baise son drap. Cérémonie assez particuliére. Je ne croi pas qu'elle se pratique maintenant. Quoi qu'il en soit, *le Cardinal,* continuë Pontis, *me demande d'abord, pourquoi je n'ai pas suivi le Roi à Perpignan.* Monseigneur, j'avois reçu un ordre exprès de ne sortir point de Paris, *lui répondis-je.* Depuis ce temps-là, je n'en ai reçu aucun autre, ni de la part du Roi, ni de celle de Vôtre Eminence. C'est cela, *reprit-il,* qui vous a véritablement arrêté. Oui, Monseigneur, *dis-je.* La seule crainte de desobéïr au Roi & à Vôtre E-

minen-

1642. minence. Mais encore, *ajoûta le Cardinal*, n'y a-t'il point quelqu'autre raiſon particuliére, qui vous ait porté à demeurer ? Car enfin, s'il n'eût tenu qu'à demander la permiſſion du Roi, je ſai qu'il eſt ſi bon, qu'il ne vous l'auroit jamais refuſée. Il y a quelque choſe de caché, que vous ne voulez pas nous dire. Vôtre Eminence ſait aſſez, *repliquai-je*, qu'un particulier ne doit pas prendre la hardieſſe de demander au Roi, qu'il l'appelle auprès de ſa perſonne, lorſque Sa Majeſté l'en éloigne pour des raiſons qu'il ne nous eſt pas permis de pénétrer. Je ſuis aſſuré, *me dit-il*, que le Roi ne l'auroit pas trouvé mauvais de vôtre part. En tout cas, vous pouviez facilement emploier des amis, qui ſe ſeroient volontiers chargez de parler en vôtre faveur, ſans que vous vous adreſſaſſiez immédiatement au Roi. Cela eſt vrai, Monſeigneur, *repartis-je*. Mais Vôtre Eminence me permettra de lui dire, que toute ma vie, j'ai tâché de n'être point à charge à mes amis, & de ne les importuner jamais ſur ce qui me regarde en particulier. Sa Majeſté a beaucoup de bonté pour moi. C'eſt à cauſe de cela même, que j'ai toûjours crû être obligé de recevoir les châtimens & les faveurs du Roi avec une égale reconnoiſſance ; & perſuadé que je ſuis, que plus il a de bonté pour moi, plus je ſuis coupable, lors que je l'ai offenſé en quelque choſe. Je ſuis bien-aiſe de vous voir dans ces ſentimens,

timens, *reprit le Cardinal.* On ne sauroit trop reconnoître les faveurs du Roi. Mais une personne estime-t'elle assez le bonheur qu'il y a d'être auprès du Prince, ne se rend-elle pas même coupable de quelque mépris, lors qu'elle se tient aussi contente d'être éloignée, que de demeurer auprès de lui? Est-ce importuner ses amis, que de les prier d'intercéder pour nous en certaines rencontres? Il faut qu'il y ait quelqu'autre raison que vous dissimuliez. Car enfin, le Prince le plus irrité se peut appaiser. 1642.

Nous nous parlions ainsi familiérement. Le Cardinal m'attaquoit, & je me tenois sur la défensive. Voiant qu'il n'avançoit rien par ses interrogations réïtérées, & que je demeurois ferme sur le même point, sans m'en vouloir écarter, puisque vous ne voulez pas répondre sur ce que je vous demande, *me dit-il*, je ne veux pas vous dire le sujet, pourquoi je vous ai fait venir. Voiez M. Des-Noiers: il vous l'apprendra. *Le Cardinal commande à un des pages de sa chambre, de me conduire chez le Sécretaire d'Etat.* Pontis ne comprenoit rien à l'empressement que Son Eminence témoignoit de savoir ce qui l'avoit arrêté à Paris. Il s'imaginoit qu'elle vouloit tirer de lui ce qui s'étoit dit dans l'entretien particulier qu'il avoit avec le Roi, lors que le Comte de Nogent les surprit dans la garderobe. Rien moins que cela. On cherchoit à gagner un brave & fidéle Officier. Pour en venir

1642. nir là, on prétendoit lui faire valoir, comme une faveur insigne, l'oubli de ce qu'il avoit écrit d'une maniére fort méprisante contre le Cardinal, dans une lettre dont j'ai parlé à propos de la prise de Colioure. Pontis y appelloit plus d'une fois Richelieu, *bonnet*, ou *tocque rouge*. Suivons le récit du Gentilhomme. *Lorsque je fus arrivé au logis de M. Des-Noiers avec le page du Cardinal*, continuë-t'il, *les livrées de Son Eminence me firent ouvrir le passage, au travers de tout le monde, qui attendoit pour avoir audience. Le Sécretaire d'Etat voiant que je venois de la part du Cardinal, me conduisit dans son cabinet. Là me faisant les mêmes questions, il me demande & redemande, pourquoi je n'ai pas suivi le Roi à Perpignan. Je compris alors que c'étoit une affaire concertée entre Richelieu & son confident, & qu'il y avoit là du mistére. Je trouvois d'ailleurs qu'il étoit du dernier ridicule, de me demander tant de fois la raison de mon séjour à Paris. Ne la savoient-ils pas mieux que moi? J'étois d'humeur à me mettre tout de bon en colére si j'en eusse eu la liberté. Je me retins de peur d'irriter le Cardinal, & demeurai ferme à la réponse que j'avois faite à Son Eminence.* Monsieur, *dis-je au Sécretaire d'Etat*, aiant reçu un ordre exprès & signé de vôtre main, par lequel Sa Majesté m'enjoignoit de ne sortir point de Paris, ne seriez-vous pas le prémier à me blâmer, si j'avois desobéi? *On me tourne & retourne en toutes maniéres,*

niéres, dans l'espérance de découvrir quelque chose. 1642.

Me voiant à l'épreuve de toutes ses questions, M. Des-Noiers prend une liasse de papiers, & en tire la lettre fatale que j'avois écrite, sur ce qu'on me défendoit d'aller au voiage du Roi, & contre la personne du Cardinal. Reconnoissez-vous vôtre écriture & vôtre seing? *me dit-il en me la donnant à lire. Quel fut mon étonnement, bon Dieu! quand je vis cette lettre! Je m'imaginois qu'elle ne pouvoit être tombée entre leurs mains, que par une espéce de magie. Car enfin, je me croiois assuré de la personne à qui je l'avois confiée, & encore plus de celui à qui elle fut écrite.* J'avouë, Monsieur, que la lettre est de moi, *répondis-je.* Quoi, *reprit le Sécretaire d'Etat,* vous avez eu la hardiesse de traiter ainsi M. le Cardinal, le plus grand génie & le prémier homme du monde? Lui qui fait du bien à toute la France, qui tire les gens de la poussiére, pour les élever aux prémiéres charges, quand il les en juge dignes; lui qui travaille uniquement à contenter tous les sujets du Roi; qui fait du bien à ses ennemis mêmes. Dans le temps que vous le déchiriez de la sorte, il demandoit pour vous au Roi, le gouvernement de Colioure. Est-il possible que de petites gens attaquent si injurieusement les prémiéres Puissances, & qu'on outrage ceux à qui le Roi confie le soin & la conduite de l'Etat? Il est vrai, Monsieur, *repartis-je,* que

1642. que j'ai eu tôrt de parler ainsi d'une personne, à qui je dois toute sorte de respect. J'étois dans Paris comme un pauvre prisonnier. Il n'est pas étrange que je me sois échappé à me plaindre, & à crier un peu plus haut que je ne devois. Décharger son cœur, & déplorer sa disgrace, c'est toute la liberté qui reste à un malheureux. Les prisonniers n'ont pas d'autre moien de se soulager. Ils disent tout ce qui leur vient à la bouche, & cela ne rend pas leur cause plus mauvaise. Il est naturel de crier quand on sent du mal. Souffrir sans dire mot, c'est une espéce de stupidité. Je n'ai pas eu assez de patience, je le confesse. Mais enfin, j'espére que M. le Cardinal aura la bonté d'excuser un homme, à qui sa conscience ne reproche rien, & qui tout d'un coup se voit accablé d'une disgrace, qu'il n'a pas méritée. Je veux bien vous servir auprès de Son Eminence, *dit alors M. Des-Noiers, qui sans doute avoit un bon ordre de me ménager en cette occasion.* Je me charge volontiers de faire vôtre paix. Vous verrez dans la suite, que je ne suis pas moins vôtre ami, que je l'ai toûjours été. *Je pris congé de lui, fort étonné des artifices & des souplesses d'un Ministre, qui me haïssant à cause de mon attachement à la personne du Roi, & cherchant depuis long-temps un prétexte de me perdre, en avoit trouvé un assez plausible, & qui cependant aimoit mieux s'en servir, pour m'attirer à son service, que pour me ruïner entiérement.*

Quel-

Quelques jours après, je rencontrai les Maréchaux de Brezé & de la Meilleraie. Nous ne ſavons, *me dirent-ils*, ce que vous avez fait à M. le Cardinal. Il eſt tout changé à vôtre égard; il parle ſouvent de vous en bonne part. Je veux vous mener chez lui, *ajoûta M. de Brezé.* Non ce ſera moi, *reprit M. de la Meilleraie. Après quelque conteſtation, ils convinrent de m'y mener tous deux. Nous allons enſemble au Palais Cardinal.* Monſeigneur, *dirent les deux Maréchaux en me préſentant*, voici M. de Pontis que nous amenons à vôtre Eminence, bien repentant, & bien réſolu à la ſervir. Nous vous répondons de ſa fidélité. *Je ne diſois mot, & n'avouois ce que ces Meſſieurs avançoient pour moi, que par un profond & reſpectueux ſilence.* Eh bien, Monſieur de Pontis, *me dit alors le Cardinal*, il n'a tenu qu'à vous ſeul juſques ici, de faire vôtre fortune. Vous avez cru gagner davantage ailleurs, & avancer mieux vos affaires. Vous n'y auriez pas perdu, en vous approchant de nous. *Ce compliment me cauſa un dépit mortel. Je ne pouvois ſouffrir qu'on me raillât de la fidélité inviolable que j'avois vouée au Roi. Je me retins cependant.* Monſeigneur, je ſuis confus de l'honneur que Vôtre Eminence me fait, de penſer à moi, *lui répondisje.* Quoique je m'en reconnoiſſe fort indigne, ma conſcience ne me reproche point d'avoir manqué à exécuter les ordres que j'ai reçus de la part de Vôtre Eminence, 1642.

1642. minence, ni à lui rendre tous les services, dont j'étois capable. Il est vrai que j'ai cru ne pouvoir quitter le service du Roi. Vous auriez blâmé mon ingratitude. Vôtre Eminence sait que je suis redevable de ma fortune & de ma vie à la libéralité de Sa Majesté. *Le Cardinal fit semblant de ne comprendre pas ma réponse.* Ce qui s'est passé, *reprit-il*, ne servira qu'à nous rendre désormais meilleurs amis. Revenez me voir.

Nullement acoûtumé à sa Cour, & à ses maniéres, je résolus de ne changer pas les miennes, & jugeai qu'il étoit à propos d'informer le Roi de tout ceci. Sa Majesté m'auroit sû mauvais gré de lui avoir caché des particularitez qui la regardoient de si près. Dès que je lui en eus touché quelque chose, elle me fit entrer dans son cabinet. Je lui contai exactement tout ce qui s'étoit passé entre M. le Cardinal, M. Des-Noiers, & moi. Le Roi en rit beaucoup en son particulier. Lorsque je lui rapportai entr'autres choses, ce que le Sécretaire d'Etat m'avoit dit du gouvernement de Colioure demandé pour moi, Ah, le fourbe! *s'écria le Roi avec quelqu'indignation de cette souplesse, & d'un artifice si grossier. Je lui demandai ensuite, s'il trouveroit bon que j'allasse voir le Cardinal, comme il m'y avoit fort exhorté.* Si c'est le bon plaisir de Vôtre Majesté, je ne verrai jamais cette Eminence, qu'en tableau, *ajoûtai-je.* Il vaut mieux y aller comme les autres, *me répondit le Roi.* Otez lui tout su-

jet

jet d'ombrage, & conservez du moins la bonne volonté qu'il vous témoigne. *Depuis ce temps-là, je fus fort bien à la Cour. Sa Majesté me mena diverses fois chez le Cardinal, lors qu'elle alla le visiter dans les derniers jours de la vie du Ministre mourant; mais ce fut, sans me faire entrer dans sa chambre.* Il y a bien de l'apparence que Richelieu fit de semblables tentatives auprès de ceux qu'il croioit lui pouvoir être utiles. Tous furent-ils aussi généreux, aussi desintéressez que celui-ci? 1642.

Les soupçons & la défiance recommençoient, ou plûtôt, n'avoient point cessé entre Louis & Richelieu. Les lettres obligeantes qu'ils s'écrivirent réciproquement après la disgrace de Cinq-Mars, étoient pleines d'artifice, ou de dissimulation. Cela paroît assez dans les entretiens du Roi avec Pontis. En voici une autre preuve. Le Cardinal inquiet du refroidissement continuel du Roi à son égard, recourt à son artifice usé. Il fait encore semblant de vouloir se retirer des affaires, & d'être dans la résolution de ne penser plus qu'à prendre du repos & à rétablir sa santé. Mais dans le même temps, il engage sous main Frederic Henri Prince d'Orange, à faire expressément recommander à l'Ambassadeur des Etats Généraux des Provinces-Unies en France, d'insinuer à Sa Majesté, que ces Messieurs effraiez de ce qu'elle sembloit, il y a quelques mois, disposée à éloigner Richelieu, & à confier l'administration de

Richelieu oblige le Roi à chasser de sa maison certains Officiers suspects au Cardinal.

Vie de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 92. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Récit de ce

1642. de ses affaires à un jeune Favori sans expérience, les Etats Généraux écoutérent volontiers les propositions que la Cour de Madrid leur faisoit d'une paix particuliére, ou du moins d'une tréve avec le Roi d'Espagne. Cela réüssit bien. Louïs intimidé résolut de conserver son Ministre à quelque prix que ce fût, & de lui acorder les demandes extravagantes qu'il faisoit pour lors à Sa Majesté. Nous les rapporterons incontinent. Sensible aux bons offices, que Frederic Henri lui rendit en cette rencontre, Richelieu écrit six semaines avant sa mort, une lettre de remerciment au Prince. Estrade que nous avons vû depuis Maréchal de France, en fut le porteur. Il alloit de la part de Louïs, négocier à la Haie certaines choses qui regardoient, ou la continuation de la guerre, ou le traité de la paix générale, pour lequel on se devoit assembler à Osnabruck, & à Munster. *M. d'Estrade*, écrivit le Cardinal à Frederic Henri, *vous dira ce qui s'est passé ici dans l'affaire de M. de Bouillon. L'intervention de Vôtre Altesse m'a beaucoup facilité les moiens de l'assister. Le même Gentilhomme vous assurera pareillement de la reconnoissance que j'ai de vos bons sentimens sur le sujet de ma maladie, & des traverses que quelques mauvais esprits ont voulu causer aux affaires du Roi. Je n'ai point de paroles pour vous remercier de la grace que vous m'avez faite en ces occasions. Je vous supplie de croire, que je n'en perdrai aucune, de vous témoi-*

qui se passa un peu avant la mort du Cardinal, dans les Mémoires de Montresor. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Vie du Cardinal Mazarin. Liv. I. Chap. III. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. III.

témoigner par bons effets, que je suis véritablement vôtre très-humble serviteur. 1642.

Richelieu demeura ferme dans une résolution que j'ai déja marquée. Il la prit, dès qu'il sut le consentement du Roi à la proposition que Cinq-Mars fit plus d'une fois, de permettre qu'on le défit d'un Ministre insupportable. *Vous aurez beaucoup de peine à raprivoiser l'esprit de M. le Cardinal*, dit-il lui-même, dans un mémoire envoié de Tarascon à Chavigni & à Des-Noiers. *Bien informé du consentement que le Roi a donné, il aura toujours peur aux endroits, où ce qu'on a voulu faire, pouroit être fait, tandis que ceux qui étoient destinez à l'exécution, seront auprès du Roi.* La Cour se rendit de Fontainebleau à S. Germain en Laïe. Sous prétexte des conseils fréquens que Sa Majesté devoit tenir dans la situation présente des affaires de l'Europe, Richelieu la presse de venir demeurer au Louvre, ou au Château de Madrid dans le Bois de Boulogne, ou à S. Maur des fossez, un peu au delà de Vincennes. Le Cardinal s'imaginoit que S. Germain étoit un lieu trop ouvert & trop exposé, où certains Officiers de la maison du Roi, complices, disoit-il, des mauvais desseins de Cinq-Mars, pouvoient facilement venger la mort de leur ami, par un attentat à la personne de celui qu'ils en croioient l'auteur pour plusieurs raisons. J'en ai omis une ou deux, que je rapporterai ici. Pourquoi Richelieu porta-t'il Louïs à s'en re-

1642. tourner promptement à Paris, dès que le Grand-Ecuier fut arrêté? N'étoit-ce pas afin de l'éloigner du voisinage de la ville, où le jeune Favori devoit être exécuté, & d'empêcher que Cinq-Mars n'obtînt facilement sa grace? Pourquoi le Cardinal alla-t'il lui-même à Lion, après s'être fait donner un plein pouvoir d'ordonner ce qu'il jugeroit à propos dans les Provinces méridionales de France? N'est-il pas visible que Richelieu vouloit hâter & la condamnation, & la mort de son ennemi, avant que Louïs en fût informé? Le Cardinal nomma quatre Officiers de la maison du Roi, dont il demandoit l'éloignement; Trois-Villes Lieutenant des Mousquetaires, Tilladet, de la Sale, & Des-Essards, Capitaines aux Gardes. Soupçonnoit-il ces Gentilshommes d'avoir offert leurs services au Grand-Ecuier, pour le défaire de son ennemi; ou du moins de les lui avoir promis quand il leur en fit la proposition? L'arrogance fut encore poussée plus loin. Le Cardinal prétendit d'entrer au Louvre acompagné de ses propres gardes, qui demeureroient mêlez avec ceux du Roi. Pouvoit-il témoigner plus hautement sa peur, d'être assassiné dans le Louvre, comme le Maréchal d'Ancre son ancien patron? Louïs avoit consenti qu'on le défît du Ministre de sa mére; Richelieu craignoit qu'il ne se trouvât un nouveau Luines, qui dissipât encore les scrupules du Roi sur l'article de l'assassinat.

Louïs

Louïs faiſant difficulté d'acorder des demandes extravagantes, & injurieuſes à ſa perſonne, le Cardinal perſuadé que les inſinuations des Etats Généraux des Provinces-Unies, ont tellement intimidé le Roi, qu'il n'oſera plus rien refuſer, fait encore ſemblant de vouloir abandonner le timon des affaires, & laiſſer à Louïs le ſoin de ſe démêler le mieux qu'il poura, des embaras d'une longue guerre, que l'ambition de ſon Miniſtre a ſuſcitée. Lors qu'incertain du parti qu'il doit prendre, le Roi craint d'un côté de mécontenter ſes alliez, & penſe de l'autre à punir l'inſolence d'un Prêtre qui veut lui donner la loi, Chavigni arrive à S. Germain, & préſente à Sa Majeſté un mémoire, où l'artificieux & diſſimulé Cardinal demande la permiſſion de quitter l'adminiſtration des affaires, puiſqu'il ne plait pas à Louïs d'éloigner de lui les Officiers ſuſpects à un Miniſtre, dont ils ont juré la perte, parce qu'il ſert trop utilement ſon Prince. *Sortez d'ici*, dit le Roi juſtement indigné, *& rapportez à celui qui vous envoie, qu'il a continuellement auprès de lui certaines gens, dont je me défie plus juſtement, qu'il ne ſe défie du Lieutenant de mes Mouſquetaires, & des trois Capitaines qu'il me nomme. Je parle de vous, Chavigni, & de vôtre bon ami Des-Noiers. S'il faut que Trois-Villes & les autres ſoient éloignez, je vous chaſſerai tous deux de la Cour au même inſtant.* Mazarin paroît enſuite avec ſa ſoupleſſe 1642.

 Ita-

1642. Italienne, & ménage avec tant de dextérité, l'esprit de Louïs extraordinairement aigri, que la crainte de donner aux Etats Généraux, le moindre prétexte de conclure leur acommodement particulier avec l'Espagne, le détermine enfin à contenter un Ministre, dont il redoute lui-même l'esprit altier & vindicatif.

Le congé des Sieurs de Tilladet, de la Sale, & Des-Essards Capitaines aux Gardes, fut donné le 26. Novembre, dit l'Auteur d'une Rélation imprimée dans les Mémoires de Montresor. *Le Roi aiant souffert que le Cardinal lui fît cette violence, eut néantmoins assez de courage, pour vouloir que pendant leur éloignement, leurs charges fussent exercées par leurs Lieutenans, & que leurs pensions leur fussent paiées dans le lieu de leur retraite. Parce que Des-Essards étoit beau-frére de Trois-Villes, il fallut que Sa Majesté l'envoiât servir en Italie, pour contenter le Cardinal. Mais la peur de Richelieu ne s'arrêta pas là. Trois-Villes qui en étoit le principal objet, devoit être éloigné de la Cour, afin de mettre l'esprit de Son Eminence en repos. Après une forte résistance, le Roi fut enfin contraint d'obéïr.* Expressions particuliéres & plaisantes, cependant exactes & justes. *Le 1. Décembre, le Roi envoie un des parens de Trois-Villes, lui donner son congé, & peu après le fait visiter par un des Gentilshommes ordinaires de Sa Majesté.* Je suis expressément chargé, *dit celui-ci au Lieutenant des Mousquetai-*

quetaires, de vous assûrer de la continuation de la bonne volonté du Roi. S'il accorde vôtre éloignement aux importunitez du Cardinal, Sa Majesté vous conserve toute sa bienveillance. Elle vous laisse partir, mais ce ne sera que pour peu de temps. Le Roi veut que vous vous retiriez à Monstier-en-Der. Vos pensions vous y seront paiées avec une augmentation de la moitié. *Trois-Villes partit le jour même, & ne voulut point voir le Cardinal*, attaqué déja de la maladie qui le mit au tombeau. Les Médecins avoient-ils assûré Louïs que son Ministre n'en reléveroit pas, & que le Cardinal mourroit dans peu de jours? Ce récit le donne à penser. *Monstier-en-Der* est une riche Abbaie en Champagne, Sa Majesté l'avoit donnée au fils aîné de Trois-Villes. 1642.

Richelieu, poursuit-on dans la Rélation, *se flattoit de disposer à sa fantaisie de la charge de cet Officier, & de celles des trois autres. Mais le Roi s'opiniâtra toûjours à ne le pas souffrir, & à faire enrager le Cardinal. De maniére que l'exil de ces Gentilshommes si redoutables à une ame timide, n'aiant pas eu le succès qu'elle espéroit, & toute sa violence n'aiant servi qu'à rendre le Roi plus inflexible & plus roide, ce pauvre homme se vid bien loin de la fin qu'il s'étoit proposée. Il en fut convaincu, quand il apprit avec quelle hauteur, le Roi avoit répondu à Chavigni qui le pressoit d'agréer ceux que le Cardinal vouloit mettre*

1642. *tre dans les places vacantes, & avec quelle colére Sa Majesté commanda ensuite au Sécretaire d'Etat, de sortir de S. Germain. Elle acheva de décharger sa bile contre lui, en voiant Des-Noiers. Le Roi lui dit mille choses aigres, & lui ordonna de les rapporter toutes à Richelieu. Peu de temps après le Cardinal Mazarin étant venu pour adoucir les choses, & pour tenter l'acommodement de Chavigni qui l'acompagnoit, Sa Majesté les reçut tous deux fort froidement, & témoigna tant de mépris au dernier, qu'elle ne le voulut pas regarder. La défiance que le Maître & le valet eurent l'un de l'autre depuis la mort de Cinq-Mars, altéra tellement leur santé, qu'ils en perdirent la vie.* On trouve une circonstance de cette affaire dans l'Histoire du Maréchal de Gassion. Rapportons la sur la bonne foi de l'Auteur. *Le Cardinal*, dit-il, *n'aiant pû gagner les quatre Officiers, résolut de les perdre. Peu de jours avant sa mort ils furent exilez de la Cour. Trois-Villes étoit plus odieux, parce que le Roi l'aimoit davantage, & qu'il s'opposa hautement à la hardiesse de Richelieu, qui se fit conduire par ses gardes jusques au cabinet de Sa Majesté, & au travers des gardes du Roi, qui se mirent en haie des deux côtez. La chose étoit extraordinaire & insolente. Trois-Villes zélé pour son Maître, y trouva le Roi si intéressé, qu'il pria Sa Majesté, de lui permettre de charger le Cardinal. La seule défense expresse du Roi le retint. Comme il*

il avoit le plus éclaté, il fut le plus puni. Outre son exil, sa compagnie fut cassée. Et comme si le Roi eût dû avoir sa part du châtiment de son Officier, il fut privé, pour ainsi dire, de ses gardes, & du divertissement que ses Mousquetaires lui donnoient. Cette derniére circonstance est-elle bien certaine? Je ne le voudrois pas assurer. 1642.

Le même Historien rapporte que Gassion arrivé à Paris huit ou neuf jours avant la derniére maladie de Richelieu, observa que le Cardinal avoit *la voix assez dégagée. Mais c'étoit plûtôt un effet de son courage, que de sa vigueur naturelle. Il affectoit d'en témoigner, & se déguisoit à lui-même & aux autres les approches de la mort.* Durant plusieurs années, il fut fort tourmenté des hémorrhoïdes. Un Médecin les arrêta mal-à-propos. *Guérissez moi promptement*, disoit le Marquis de Louvois au sien. *Je n'ai pas le temps d'être malade.* Richelieu n'avoit-il point la même impatience? Quoi qu'il en soit, on a cru que le sang trop acide du Cardinal, se dégorgea depuis sur les parties supérieures du corps. Voici donc une grande fluxion sur le bras droit. Il s'y forme un ulcére. On le ferme en y appliquant des caustiques. L'humeur qui sortoit par là, se répandit apparemment dans la poitrine, & causa deux abscès au-dessus du poumon, qui se découvrirent à l'ouverture de son corps. De là cette douleur de côté, cette difficulté

Mort du Cardinal de Richelieu.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 93. Rélation dans les Mémoires de Montresor. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. III.

1642. de respirer, qu'il sentit dans les derniers jours de sa vie. De toutes les rélations que nous avons de la mort de cet homme véritablement extraordinaire, celle qui se trouve dans les Mémoires de Montresor, me paroît la meilleure. Je m'y arrêterai principalement. Il fut saisi de la fiévre & d'une grande douleur de côté le 28. Novembre. L'une & l'autre redoublérent tellement le dernier jour du même mois, qu'il fallut recourir aux remédes. On le saigne deux fois durant la nuit, & autant la suivante. Le mal augmente au lieu de diminuër. Un crachement de sang & une grande difficulté de respirer surviennent. On fait par ordre du Roi des priéres publiques dans toutes les Eglises de Paris pour la guérison d'un Ministre, dont son Maître fut bien-aise d'ètre délivré.

Après de *pressantes sollicitations*, Louïs le va voir le 2. Décembre, entre dans la chambre acompagné du Marquis de Villequier Capitaine de ses gardes, & s'approche du lit. *Sire*, lui dit Richelieu, *voici le dernier adieu. Et prenant congé de Vôtre Majesté, j'ai la consolation de laisser son Roiaume plus puissant qu'il n'a jamais été, & vos ennemis abattus. La seule récompense de mes peines & de mes services, que j'ose demander à Vôtre Majesté, c'est la continuation de sa bien veillance & de sa protection, à mes neveux & à mes parens. Je ne leur donnerai ma bénédiction, qu'à condition qu'ils vous serviront toûjours avec*

une

une fidélité inviolable. Vôtre Majesté a 1642.
dans son Conseil plusieurs personnes capables de la servir utilement. Je lui conseille de les retenir auprès d'elle. On dit que le Ministre mourant recommanda Mazarin, comme le sujet le plus propre à remplir sa place. Des-Noiers fut nommé particuliérement. Louïs promit d'avoir égard aux recommandations & aux bons avis de Richelieu. *Pour lui témoigner plus de tendresse, qu'elle n'en avoit, Sa Majesté lui fait prendre lui-même deux jaunes d'œuf.* Le Roi passe de la chambre dans la galerie, s'y proméne, considére les tableaux, dont elle est remplie, *& ne peut s'empêcher de rire.* Quelques-uns le remarquérent. Résolu à voir de près le cours de la maladie, il va coucher au Louvre, & y demeure jusques à la mort de son Ministre.

Cependant Richelieu demande à ses Médecins, *avec beaucoup de fermeté*, combien ils croient que sa vie peut encore durer, les prie de lui parler sincérement, & proteste qu'il est bien préparé à la mort. *Monseigneur*, lui répondirent ces flatteurs, *il n'y a rien encore à desespérer. La vie de Vôtre Eminence est si nécessaire à l'Etat, que Dieu fera un coup de sa main pour la lui conserver. Il faut attendre jusques au septiéme. Avant cela, nous ne pouvons porter aucun jugement, selon les régles de nôtre art.* Puis appellant un des Médecins du Roi, *Monsieur Chicot*, lui dit le Cardinal, *je vous conju-*

1642. *re non comme Médecin, mais comme mon ami, à me parler à cœur ouvert. Monseigneur*, répondit Chicot après s'en être défendu quelque temps; *je croi que dans vingt-quatre heures vous serez mort ou guéri. C'est parler comme il faut*, répondit Richelieu. *Je vous entends.* Il fait appeller Lescot son Confesseur nommé à l'Evêché de Chartres, & joue à son ordinaire la derniére scéne de la comédie. L'eau bénite, les reliques, les cierges bénits, les images, le crucifix, rien ne manquoit à la décoration. Le Curé de S. Eustache sa paroisse apporte le Viatique à une heure après minuit. Le Cardinal le reçoit avec tout l'extérieur possible de dévotion. *Voilà mon Juge*, dit-il, *lorsqu'on eut posé le* ciboire sur la table. *Je le prie de me condamner, si j'ai eu d'autre intention que de bien servir la Religion & l'Etat.* Exécrable hypocrite! Croioit-il avoir *bien servi la Religion*, en mettant toute l'Europe en feu pour soûtenir sa fortune chancelante? Croioit-il avoir *bien servi l'Etat*, en l'accablant d'impôts, en l'épuisant d'hommes & d'argent? Il demanda ensuite l'Extrême-Onction. Le même Prêtre la lui administra deux heures après. Quand on voulut commencer la cérémonie, *mon Pasteur*, dit le dévot malade à son Curé, *parlez moi, je vous prie, comme à un grand pécheur; traitez moi comme le plus chétif de la paroisse.* Après qu'il a récité selon la coûtume, l'Oraison Dominicale, & le Symbole, en bai-

baisant un crucifix qu'il tient à la main, le Curé lui demande s'il croit tous les articles de foi. *Oui, sans aucune restriction*, répond-il. *Si j'avois mille vies, je les donnerois toutes pour la foi & pour l'Eglise.* Que dit-on à Rome de cette protestation? Le Pape & les Cardinaux la reçurent-ils comme sincére? *Monseigneur*, reprit le Curé, *pardonnez-vous à vos ennemis & à ceux qui vous ont offensé?* La question étoit délicate & embarassante. *De tout mon cœur*, répond Richelieu sans hésiter, *& comme je prie Dieu de me pardonner.* Prophane Comédien! Prétendoit-il en imposer à Dieu & aux hommes? 1642.

Sans parler de ce qu'il avoit fait depuis peu de jours contre Trois-Villes & les autres Officiers exilez de la Cour, dans la derniére visite que le Roi lui rendit, ne conseilla-t'il pas à Sa Majesté de faire enrégîtrer au Parlement, la déclaration dressée à la sollicitation de ce bon Chrétien, pour exclure le Duc d'Orleans de ses prétensions légitimes à la Régence du Roiaume après la mort de Louis? Acte où la réputation de Gaston est flétrie de la plus étrange maniére. C'est ainsi que le Cardinal pardonnoit à ce Prince, en lui faisant tout le mal possible. Demandoit-il à Dieu de lui *pardonner* de la sorte? Il plaisoit à Richelieu de supposer qu'il n'avoit point d'autres ennemis que ceux de son Maître, & qu'il pensoit uniquement au bien de l'Etat. Il auroit parlé plus

1642. exactement, s'il eût dit, *à l'avantage particulier de ma maison.* Le pénétrant & malin Politique craignoit que si Gaston jouissoit un jour de l'autorité que sa naissance lui donnoit dans une minorité, Son Altesse Roiale ne se vengeât sur les neveux de son implacable ennemi, de tout le mal que leur oncle lui avoit fait. Voions le reste d'une scéne aussi ridicule qu'impie. Le Curé aiant demandé à Richelieu, si en cas que Dieu lui rendît la santé, il le serviroit avec plus de fidélité que jamais: *qu'il m'envoie plûtôt mille morts*, répondit le Cardinal, *s'il prévoit que je doive jamais consentir à un seul péché mortel.* Qui ne croiroit après cela, que ce Prélat ambitieux, vindicatif, sanguinaire, en un mot, coupable des crimes les plus atroces, a mené la vie du monde la plus Chrétienne? Certains bigots dirent sérieusement au Roi que son Ministre étoit mort *comme un Saint.* Soit que Sa Majesté le voulût bien croire; soit qu'elle eût envie de rire, elle en fit le conte à Trois-Villes rappellé incontinent après la mort de Richelieu. *Si l'ame du Cardinal est au Ciel,* repartit cavaliérement le Gentilhomme en son patois Gascon que Loüis entendoit fort bien; *par ma foi, Sire, le Diable s'est laissé dévalizer en chemin.*

Richelieu parla souvent à la Duchesse d'Eguillon sa bonne niéce. Quand on en vint aux derniers adieux, *il lui défendit expressément, mais en des termes pleins d'amour & de tendresse*, d'acomplir le

vœu

vœu qu'elle avoit fait depuis plusieurs 1642.
années, de se retirer dans un couvent: *si vous voulez me déplaire après ma mort*, ajoûta-t'il, *vous n'avez qu'à y penser. Vous êtes plus nécessaire dans le monde. Je vous prie d'avoir soin de l'éducation des jeunes Pontcourlai, vos neveux & les miens. Vous êtes la personne que j'ai le plus aimée*, reprit-il après lui avoir baisé la main. *Je suis bien mal. Retirez vous, ma niéce, je vous en prie. Vôtre tendresse m'atendrit trop. Epargnez vous la douleur de me voir mourir.* La Duchesse fondant en larmes obéït, & sort comme hors d'elle-même. Il la fallut saigner au pied, dès qu'elle fut arrivée à sa maison. Le Chirurgien eut, dit-on, beaucoup de peine à lui tirer du sang. Les Médecins aiant abandonné le malade, on le mit entre les mains d'un Empirique, dont les remédes parurent le soulager un peu. Des-Noiers court en porter la bonne nouvelle au Louvre, entre dans la chambre du Roi, & crie d'un air gai, *Sire, M. le Cardinal est ressuscité.* Louïs à qui son prémier Médecin avoit dit que la chose étoit impossible, ne croit pas autrement le Sécretaire d'Etat, & ne témoigne ni joie, ni tristesse. Peu de temps après, deux personnes vinrent consécutivement donner avis au Roi que son Ministre étoit expiré. *Voilà un grand Politique mort*, dit froidement Sa Majesté à quelques-uns de ses Courtisans.

Armand Jean du Plessis Cardinal, Duc

1642. de Richelieu, Pair, Grand-Maître & Intendant de la Navigation & Commerce de France, Commandeur des Ordres du Roi, Chef du Conseil & principal Ministre d'Etat de Sa Majesté, finit ainsi sa vie le 4. Décembre dans la 58. année de son âge, *presqu'à la vûë de son Prince, qui ne fut jamais si content d'aucune chose arrivée sous son régne*, dit l'Auteur de la Rélation que j'ai principalement suivie. *Le Cardinal*, ajoûte-t'il, *eut beaucoup de bonnes & de mauvaises qualitez. Il avoit de l'esprit, mais du commun. Il aimoit les belles choses, sans les bien connoître, & n'eut jamais le goût fin & délicat pour les productions d'esprit. Sa jalousie contre ceux qu'il voioit en réputation, fut extrême. Les grans hommes, de quelque profession qu'ils fussent, ont été ses ennemis. Ceux qui eurent le malheur, ou la hardiesse de le choquer, sentirent la malignité de son humeur vindicative. Les gens qu'il n'a pû faire mourir, passérent du moins une partie de leur vie dans l'exil, ou languirent dans les prisons. Il y eut plusieurs conspirations tramées contre lui. Son Maître y entra lui-même. Par un excès de bonne fortune, il a triomphé de la vie de ses ennemis, & a laissé le Roi mourant. Enfin, on l'a vû dans un lit de parade, pleuré de peu de gens, méprisé de plusieurs, & regardé de tous les badaux de Paris, qui acouroient en si grande foule, que durant un jour entier, à peine put-on aborder aux environs du Palais Cardinal.*

Dès

Dès le matin du jour précédent, Louïs averti par son prémier Médecin, qui avoit passé la nuit auprès de Richelieu, que le malade est à l'extrémité, & qu'il mourra dans fort peu de temps, mande le Parlement de Paris. Molé Prémier Président & quelques autres Magistrats, s'étant rendus au Louvre, *Messieurs*, leur dit le Roi, *je veux que la déclaration contre mon Frére, que j'ai mise entre les mains de mon Procureur Général, soit vérifiée. Il est tant de fois retombé dans la même faute, que je lui ai toûjours pardonnée, que je ne le puis plus souffrir. J'ai grand sujet de craindre que de si fréquentes rechutes ne soient une preuve, qu'il conserve encore quelque mauvais dessein contre mon Etat. C'est-pourquoi j'ai résolu de lui ôter les moiens de l'exécuter. Et afin qu'il ne puisse en user mal avec la Reine, & avec mes enfans après ma mort, je veux lui ôter toute espérance d'avoir jamais part au gouvernement de mon Roiaume. M. le Chancelier vous dira le reste de mes intentions.* Quelques-uns rapportent que Molé fit des remontrances en faveur du Duc d'Orleans, & qu'il pria Sa Majesté de surseoir une affaire de cette importance. D'autres assurent que le Prémier Président garda le silence. Quoi qu'il en soit, la Princesse fille aînée de Gaston, avertie de ce que le Roi son oncle vouloit faire, mit tout en œuvre pour détourner le coup. Ses priéres, & les intercessions des personnes qu'elle emploia furent inutiles.

1642.

Déclaration du Roi contre le Duc d'Orleans.

Mémoires de Montresor. Vie du Cardinal Mazarin. Liv. I. Chap. IV. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. III.

1642. tiles. Richelieu meurt le lendemain. Louïs mande encore Molé, & fait semblant d'être affligé d'avoir perdu son Ministre. Puis, comme se souvenant de ce qu'il avoit dit le jour précédent au Magistrat, *Monsieur le Prémier Président*, ajoûta-t'il, *la mort de M. le Cardinal ne doit nullement empêcher, ni retarder la vérification dont je vous parlai hier. Il y faut procéder avec d'autant plus de diligence, que dans cette conjoncture, je dois maintenir toutes choses, sur le même pied, & prévenir tous les soupçons du moindre changement dans l'administration de mes affaires.*

La déclaration, dit quelqu'un, fut antidatée de deux jours. On ne la dressa qu'après l'arrivée du Roi de S. Germain à Paris, pour rendre visite au Cardinal, c'est-à-dire, après le 1. Décembre, jour de la date. Richelieu la remit entre les mains de Louïs, dans une seconde, ou troisiéme visite, le 3. du même mois, un peu devant que le bon Chrétien protestât qu'il pardonnoit à ceux qui l'avoient offensé, comme il prioit Dieu de lui pardonner ses péchez. Quel est le mystére de cette antidate? De faire acroire au monde que la déclaration fut résoluë & dressée à S. Germain, avant que le Roi eût parlé à son Ministre, & que le Cardinal ne l'avoit nullement suggérée. Le 9. Décembre, les Gens du Roi présentent la déclaration aux trois Chambres du Parlement assemblées, sans aucune réquisi-

quisi-

quisition, & sans dire autre chose, sinon *qu'ils sont porteurs de lettres, dont la lecture seule fera connoître l'importance.* Après un récit succinct de ce que Sa Majesté lui a dit, *la Compagnie*, ajoûte le Prémier Président, *si clairement informée des ordres & de la volonté du Roi, ne se peut dispenser de s'y soûmettre.* On opine du bonnet, & ces paroles sont insérées dans l'arrêt d'enrégitrement, que les lettres de Sa Majesté ont été *luës, publiées & régitrées par l'exprès commandement dudit Seigneur Roi, ouï & requerant son Procureur Général, pour être exécutées selon leur forme & teneur.* 1642.

L'acte est singulier & curieux. Le voici tout entier dans le stile de la Chancélerie. *Louïs par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut. Lorsque nous pensons quelle a été la conduite de nôtre très-cher & très-aimé Frére unique, le Duc d'Orleans, envers nous, nous ne saurions qu'avec étonnement, nous représenter toutes les entreprises qu'il a faites contre nôtre service. Nous pouvons dire avec vérité qu'il n'y a jamais eu Fils de France, qui ait reçu de si grans bienfaits du Roi son frére, & qui les ait moins reconnus. Nôtre amour a toûjours été si grand pour lui, que sa méconnoissance ne nous a jamais fait perdre la volonté de lui bien faire, qui a été telle, que lors même qu'il s'est porté contre nôtre service, nous l'avons toûjours sollicité de se remettre en son devoir, & n'avons*

1642. *vons oublié aucuns moiens pour l'y obliger. Mais tous ces bons traitemens qui devoient être autant de liens, pour le tenir étroitement attaché à nous, n'ont pas eu assez de force pour l'empêcher de prendre en divers temps parti avec nos plus grans ennemis, & de fortifier leurs mauvais desseins.* Si ce que Louïs suppose est véritable, Gaston est certainement le plus ingrat, & le plus coupable de tous les hommes. Que le lecteur ait, s'il lui plait, la bonté de rappeller dans sa mémoire ce qu'il a pû remarquer dans les livres précédens, par rapport aux reproches que le Roi va faire au Duc d'Orleans. Il sera facile pour lors de juger, s'ils sont bien fondez, ou non. Car enfin, il ne seroit pas raisonnable de condamner un Prince sur une piéce dressée avec autant d'artifice que de malignité, par la direction & sous les yeux de son ennemi déclaré. Gaston ne haïssoit point son Frére; mais il ne pouvoit souffrir la domination de Richelieu, qui porta son ambition jusques à le vouloir contraindre à épouser sa niéce, *la personne que le Cardinal avoit le plus aimée.* Ces insignes bienfaits, c'étoient certaines choses accordées par le Ministre, pour amuser l'Héritier présomptif de la Couronne, soulevé contre lui. Cette ingratitude, ces fréquentes rechutes, tout cela n'est autre chose que l'aversion insurmontable que le Duc d'Orleans conçut, non par humeur, ni sans raison, contre un

des

des plus grans scélerats qui fut jamais. 1642.
Continuons.

La conspiration de Chalais faite sous le nom & du consentement de nôtre Frére, nous donna l'an 1626. la prémiére preuve de sa mauvaise volonté. Il sollicita nôtre Cousin le Duc d'Epernon de s'assurer contre nôtre service de la ville & citadelle de Metz, en quoi nous usâmes de tant de bonté, que nous voulumes oublier sa faute, & nous nous contentâmes de faire punir le crime de Chalais. Que de venin! que de malice! On veut insinuer ici que Gaston a projetté de faire assassiner le Roi son frére, & d'épouser ensuite Anne d'Autriche sa belle-sœur: calomnie diabolique, dont Louïs prévenu par les artifices de son Ministre, conserva le souvenir jusques au dernier soupir de sa vie; il ne voulut jamais s'en desabuser. J'en ai fait voir la fausseté. Il est vrai que le Duc d'Orleans mécontent de ce que le Maréchal d'Ornano son confident, le Duc de Vendôme & le Grand-Prieur de France avoient été mis en prison à l'instigation du Cardinal, & craignant pour lui-même, forma le dessein de se retirer à Metz, & pria le Duc d'Epernon de l'y recevoir. Qu'y a-t'il là de si criminel? S'il y a de la *mauvaise volonté*, c'est contre le Ministre & non contre le Roi.

Depuis étant obligez de passer dans le Piémont, pour secourir nos alliez, où la seule vûë de nos armes assura leur repos, ajoûte-t'on au nom de Sa Majesté, *nous ne*

1642. *ne fûmes pas plûtôt de retour, que nôtre Frére se retira de nous, l'an 1629. sans aucun sujet, auprès du Duc Charles de Loraine. Quoique cette action si extraordinaire en un temps où toute la France, & nos alliez, faisoient connoître leur ressentiment de l'heureux succès de nôtre voiage, nous donnât un grand sujet d'aigreur, nous ne laissâmes pas, dissimulant sa faute, de lui donner lieu de revenir près de nous, en changeant les peines qu'il méritoit, en des graces que nous lui fîmes, en lui augmentant ses apanages, & lui donnant le gouvernement d'Orleans & d'Amboise. Bien qu'un traitement si favorable l'obligeât à s'unir inséparablement à nos intérêts, il sortit néantmoins quelque temps après de Paris, se retira à Orleans, & ensuite en Loraine l'an 1631, où blessant les loix fondamentales de nôtre Etat, il se maria contre nôtre volonté à la sœur du Duc Charles.* Comment Gaston alla en Loraine de concert avec la Reine Marie de Médicis sa mére aussi mécontente que lui de la domination violente de Richelieu, je l'ai rapporté ci-dessus. On y poura voir que s'il y eut de l'imprudence & de la legéreté dans la conduite du Duc d'Orleans, il ne formoit aucun *mauvais dessein* contre l'Etat, & qu'il pensoit uniquement à éloigner de la Cour un Ministre arrogant & vindicatif, qui ne méditoit rien moins, que de faire déclarer l'Héritier présomptif de la Couronne incapable d'y succéder, en cas que le Roi mourût sans enfans. Et quel

Ci-dessus L. XXVII. XXX. XXXI.

quel étoit le but de toutes les intrigues 1642.
& de tous les artifices du Cardinal? De réduire enfin Gaston intimidé à prendre le parti d'épouser la Combalet. Justement irrité du mauvais traitement fait à la Reine sa mére, le Duc d'Orleans se retire dans son apanage, va une seconde fois en Loraine, y épouse la Princesse Marguerite sœur du Duc Charles : cela est vrai. Que par cette alliance il blessa les *loix fondamentales* du Roiaume, Richelieu & tous ses habiles Docteurs, ne l'ont jamais pû prouver. Suivons la déclaration.

Ce mariage étant fait, nôtre Frére se retira à Bruxelles l'an 1632. & se mit en la puissance de nos ennemis, qui le portérent à entrer en armes dans nôtre Roiaume, pour se joindre dans le Languedoc à la faction qu'il avoit formée avec le Duc de Montmorenci. Cette faction n'aiant pas été plûtôt formée, que dissipée par nos armes, nous le reçûmes pour une troisiéme fois en nôtre grace. Nous croyions que nôtre Frére comblé de tant de témoignages de nôtre bonne volonté, prendroit enfin la résolution de demeurer dans son devoir. Mais nous n'eumes pas plûtôt quitté le Languedoc pour venir à Paris, qu'il sortit pour la troisiéme fois de nôtre Etat, & s'allia de nouveau avec le Roi d'Espagne, & prit son parti contre nous. En quoi sa mauvaise volonté parut d'autant plus grande, qu'il n'avoit reçu & recherché nôtre grace à Beziers, que pour en abuser plus aisément, en

se

1642. *se délivrant des obstacles, qui sans cela lui eussent été inévitables, au passage qu'il avoit résolu de faire en Flandres. Cette mauvaise conduite n'empêcha pas, qu'étant lasse du mauvais traitement qu'il recevoit des Espagnols, il ne prît la résolution de se mettre en liberté, & que revenant près de nous avec intention de reconnoître sa faute, nous ne la lui pardonnassions volontiers pour une quatriéme fois.* La guerre n'étoit pas déclarée entre les deux Couronnes, lors que le Duc d'Orleans alla dans les Païs-Bas Espagnols auprès de la Reine sa mére. Il ne se mit donc point entre les mains des ennemis de la France ; il se réfugia dans les Etats d'un Roi son beau-frére. Quelle autre retraite pouvoit-il choisir? Louïs contraignit à force ouverte le Duc Charles, à faire sortir Gaston de chez lui. Pour ce qui est de la liaison avec le Duc de Montmorenci, & du voiage en Languedoc, si la chose n'est pas tout-à-fait excusable, elle n'est point si criminelle. A quelle extrémité, la violente persécution du Cardinal ne réduisoit-elle point l'Héritier présomptif de la Couronne? Louïs veut-il prendre sur lui-même tout ce que son Ministre a fait souvent à son insçu? Bien loin de se plaindre si amérement du Duc d'Orleans, il doit se reprocher que jamais Roi de France n'a tant tourmenté un Frére unique. Sa Majesté ne devoit pas se récrier si fort contre la seconde retraite de Gaston à Bruxelles. Il y alla honteux & chagrin de ce que Bullion l'avoit

Ci-dessus Livres XXXI. XXXII. XXXV.

voit trompé par de fausses espérances & 1642.
par des paroles générales & ambiguës, en faveur du Duc de Montmorenci, dont Son Altesse Roiale demandoit la grace dans la négociation avec le Roi. Il est vrai qu'elle signa un traité avec le Roi d'Espagne. Mais Louïs & son Ministre savoient fort bien, qu'il y eut plus de dissimulation que de réalité dans cette démarche. Sollicité par les émissaires de Richelieu Gaston négocioit en même temps sa réconciliation avec le Roi.

Peu après nôtre Frére étant en France, dit encore Sa Majesté, *la connoissance que nous eumes, que ses actions n'étoient pas telles que nous pouvions désirer, & qu'il suivoit les mauvais conseils du Duc de Puylaurens, nous fumes contraints pour prévenir un plus grand mal, de faire arrêter ledit Duc, & pour obliger davantage nôtre Frére, à s'unir étroitement avec nous, & à nous rendre l'honneur & le service qu'il nous doit, nous lui fimes ensuite tous les bons traitemens qu'il pouvoit espérer de nôtre affection, jusques à l'honorer du commandement de la plus florissante & plus nombreuse armée, qui se soit vüë de longtemps en ce Roiaume. Au lieu de porter nos forces aussi puissamment qu'il le pouvoit contre les armes de nos ennemis, qui avoient surpris quelques places sur nôtre frontiére de Picardie, les persuasions du Comte de Soissons & du Duc de la Valette, eurent tant de pouvoir sur lui, qu'ils projettérent ensemble de s'en servir contre nous-même.*

Mais

1642. *Mais aiant été détournez de ce pernicieux dessein par la connoissance qu'ils eurent, qu'ils n'y pouvoient jamais disposer les gens de guerre, le Comte de Soissons se retira à Sedan, & nôtre Frére à Blois l'an 1636. en intention de passer en Guienne. Nous le suivimes jusques à Orleans, où nous aiant fait entendre le déplaisir qu'il avoit d'avoir consenti à de si mauvais desseins, il obtint de nous un cinquiéme pardon pour cette faute avec la même facilité, qu'il l'avoit eu pour toutes les autres.* Le Duc d'Orleans sortit de la Cour chagrin de l'emprisonnement de son favori, que Richelieu avoit honteusement trompé en lui donnant une de ses proches parentes en mariage, & mécontent de ce que le Cardinal prétendoit obliger Son Altesse Roiale de demander elle-même la dissolution de son mariage avec la Princesse *Marguerite*. On ne trouve rien qui donne à penser que Gaston & le Comte de Soissons aient tenté se servir de l'armée contre le Roi-même. Ils projettérent seulement de se défaire de Richelieu. Voilà le grand & unique crime des deux Princes, à qui le Cardinal eut l'audace de vouloir marier la Combalet. Il est vrai qu'ils se retirérent, l'un à Blois, & l'autre à Sedan. Mais Richelieu n'emploia-t'il point ses artifices ordinaires, pour les effraier, & pour les porter à prendre une résolution qui acheveroit de les perdre dans l'esprit du Roi? Gaston, je l'avouë, sollicita le Duc d'Epernon de le recevoir dans la Guien-

Ci-dessus Livres XXXVII. XL. XLI.

Guienne: Il falloit bien que ce Prince obſédé & menacé de tous côtez, cherchât un azile contr'un ennemi qui l'environnoit d'eſpions malins, & qui le tenoit comme priſonnier dans ſon propre palais. 1642.

Enſuite de cette derniére grace, continuë-t'on, *comme les actions de nôtre Frére pendant quelques années, nous donnérent ſujet de croire, qu'il étoit bien éloigné de prêter encore l'oreille à des conſeils ſemblables à ceux qu'il avoit écoutez par le paſſé, nous fumes bien-aiſes de lui donner, comme nous fimes en pluſieurs occaſions, tous les effets qu'il pouvoit attendre de nôtre bonté. La croiance que nous avions de la bonne diſpoſition de ſon eſprit, nous avoit fait déſirer qu'il fît avec nous dans cette derniére campagne, le voiage de Rouſſillon. Mais quelque parole qu'il nous eût donnée, il différa de l'exécuter, en propoſant des excuſes qui nous faiſoient bien juger, qu'il avoit quelque mauvais deſſein. Lors que nous étions en peine de le découvrir, Dieu nous fit la grace de nous donner connoiſſance de cette déteſtable conjuration, qui avoit formé un parti dans nôtre Etat, & fait faire un traité avec l'Eſpagne. Il eſt vrai que nous fumes grandement ſurpris, de voir que nôtredit Frére le Duc d'Orleans, de qui nous devions eſpérer toute ſorte d'aſſiſtance, pour ſoûtenir la proſpérité de nos armes, eût entrepris de fortifier nos ennemis, & de ſe mettre à la tête de leurs forces, pendant que*

1642. *nous étions occupez à un grand siége. Nous fumes fort sensiblement touchez de voir que nos bienfaits sans nombre, ni les graces que nous lui avions diverses fois acordées avec tant de bonté, ni l'amour de sa patrie, ni la gloire d'une Couronne, à laquelle il a tant de part par sa naissance, ne l'avoient pû retenir en son devoir, & qu'il aimoit mieux en violant tous ces saints respects, suivre une injuste passion de relever la grandeur de nos ennemis sur la ruïne de la nôtre. Néantmoins le ressentiment que nous devions avoir de tant d'offenses, ne nous a pas empêché, aussi-tôt que nôtredit Frére nous eut reconnu & confessé sa faute, & promis d'éloigner à l'avenir toute sorte de mauvais esprits d'auprès de lui, & nommément tous ceux que nous désirerons, de faire tout ce qui nous a été possible, pour le retirer du danger, auquel il s'étoit précipité. Nous nous sommes contentez de faire punir deux des principaux auteurs du crime, & avons consenti encore d'oublier sa mauvaise conduite.*

Imputer à de Thou, d'avoir été un *des principaux auteurs* de la conspiration, c'est une noire calomnie. Il n'eut aucune part au traité avec l'Espagne. On lui en cacha & le projet & la conclusion. Il le desaprouva, quand on lui découvrit le secret. Il s'efforça d'en détourner l'exécution. Ses Juges le condamnérent seulement, parce qu'il ne l'avoit pas révélé. Est-ce ainsi que Richelieu si dévot à l'Extrême-Onction, pardonnoit à un enne-

mi

mi qui ne lui pouvoit plus nuire ? Non 1642.
content de l'avoir fait mourir par la main du boureau, il flétrit encore plus sa mémoire dans une déclaration du Roi qu'il a dictée, que des Magistrats intéressez, ou trop sévéres, ne l'ont flétrie dans un arrêt qui condamne à la mort un Gentilhomme aussi sincérement religieux sur l'échaffaut, que le Cardinal fut hipocrite & impie, en recevant ses derniers sacremens. Ce que j'ai raconté dans les deux livres précédens, doit être si présent à l'esprit de ceux qui achéveront de lire cet ouvrage, qu'il seroit inutile de les en faire souvenir. Je me contente de remarquer, que le *dessein* de la liaison de Gaston avec le Duc de Bouillon & Cinq-Mars, ne fut ni si *mauvais*, ni si *détestable*. Son Altesse Roiale prétendoit uniquement d'empêcher que Richelieu maître des forces de terre & de mer, des ports, des meilleures places, des arsenaux de France, étroitement lié avec les trois seuls Princes du sang qui s'étoient dévouez à lui, & prêt à s'assurer des Enfans de Louïs, de la Reine son épouse, & de son Frére unique, dès que le Roi languissant depuis long-temps, auroit les yeux fermez, ne se fit Régent du Roiaume durant la minorité prochaine, & qu'il ne régnât plus tiranniquement que jamais, sous le nom d'un Roi âgé de quatre ans. Ne falloit-il pas chercher un azile à la famille Roiale, en cas que le Cardinal entreprît d'exécuter son dessein

1642. criminel, médité depuis long-temps? Sedan parut plus propre & plus commomode qu'aucun autre endroit. S'y pouvoit-on défendre contre Richelieu & les gens de ſon parti, ſans le ſecours du Roi d'Eſpagne, frére de la Reine, oncle & beau-frére des trois plus proches héritiers de la Couronne? A quelle autre Puiſſance pouvoit-on naturellement recourir, dans une pareille extrémité? Quant aux conditions ſtipulées de la part de Philippe dans le traité, on ſait que ces choſes ne s'exécutent point à la lettre. Chacun cherche ſon avantage. Mais on revient à compoſition après l'exécution du projet. Il étoit queſtion de ſe précautionner contre les entrepriſes du Cardinal. Si elles euſſent été déconcertées par le ſecours du Roi d'Eſpagne, on auroit trouvé moien de s'acommoder avec lui, ſans cauſer un trop grand préjudice à la France. Tout ce que Philippe auroit pû obtenir, c'étoit la fin d'une guerre également ruïneuſe aux deux Couronnes, & la reſtitution de quelques places. N'étoit-il pas plus avantageux de les rendre, que de laiſſer le Roiaume à la diſcrétion d'un Régent ambitieux, ſanguinaire, & odieux à tous les gens de bien? Il eſt ſi vrai que Gaſton, le Duc de Bouillon, & le Grand-Ecuier redreſſé par les bons avis de ſon ami de Thou, n'avoient pas d'autre vûë, qu'ils ne penſent plus au traité conclu par Fontrailles, dès qu'ils ont ſujet d'eſpérer que le Roi ſurvivra au Cardinal, ou que ce-

lui-

lui-ci ſera du moins éloigné des affaires: 1642.
ſécurité qui les perdit. Je reviens à la ſuite de la déclaration.

Mais comme la nature nous a donné ces bons mouvemens, conclut Louïs, *& que nous les avons pris pour faire ſentir à nôtre Frére un ſi avantageux traitement, auſſi nous avons eſtimé que cette grace ſi favorable, devoit être réglée par la conſidération du bien de nôtre Couronne, & par l'intérêt de nos Enfans. Ces motifs nous ont fait juger, qu'il étoit à propos de retrancher à nôtredit Frére les moiens, qui le pouroient porter à l'avenir à troubler le repos de nôtre Etat, ſupprimant ſes compagnies de gens-d'armes & de chevaux-legers, & le privant préſentement du gouvernement d'Auvergne, dont nous l'avions gratifié, & pour l'avenir de toute ſorte d'adminiſtration en cet Etat, & nommément de la Régence, pendant la minorité de nos Enfans, en cas que Dieu nous appelle à lui, avant qu'ils ſoient en âge de majorité. Ce que nous avons d'autant plus raiſon de faire, qu'il eſt comme impoſſible de ne craindre pas une continuation de mauvaiſes intentions en une perſonne qui au milieu de nos proſpéritez, & au fort de nôtre puiſſance, dans un temps où tous nos ſujets conſpirent avec un même eſprit, à ſeconder nos juſtes deſſeins, a ſollicité le Roi d'Eſpagne, de lui fournir des forces & de l'argent, pour nous faire la guerre, avec cette condition que l'on n'entendroit point à un traité de paix, qu'en remettant entre les mains de*

1642. *nos ennemis, toutes les places que nous avons conquises sur eux, ou achetées des Princes nos alliez. Et en effet, si le dangereux état, auquel une grande maladie nous avoit réduits pendant cette campagne, ne l'a point touché, & qu'au contraire, nous ayions eu connoissance par la déposition des complices de sa conspiration, qu'il s'assuroit du côté de l'Espagne, avec ce dessein que s'il venoit faute de nous, il se trouvât, outre le parti qu'il pouvoit avoir dans nôtre Etat, appuié d'un traité qu'il avoit fait avec les étrangers, il faudroit que nous fussions insensibles au bien de nôtre Roiaume, qui nous est plus cher que nôtre propre vie, pour n'apprêhender & ne prévoir pas, que si nôtredit Frére avoit un jour la puissance de la Régence dans la foiblesse & le bas âge d'un Roi, il pouroit se porter à exciter des troubles & des divisions, qui causeroient plus de ruïne à nôtre Etat, que nous ne lui avons acquis de grandeur par nos travaux.*

A ces causes, savoir faisons que de nôtre propre mouvement, grace spéciale, pleine puissance & autorité Roiale, nous avons oublié, remis & pardonné à nôtredit Frére le Duc d'Orleans, la faute par lui commise, d'avoir formé un parti dans nôtre Etat, & fait un traité avec le Roi d'Espagne, & lui permettons de joüir de ses pensions & de son apanage, auquel il poura demeurer librement; mais sans pouvoir venir à nôtre Cour, si prémiérement il n'en a obtenu de nous la permission en bonne &

deuë

deuë forme. Et néantmoins nous avons déclaré & déclarons de nôtre même autorité Roiale, que nous avons supprimé & supprimons ses compagnies de gens-d'armes & de chevaux-légers, & l'avons privé & le privons de son gouvernement d'Auvergne, & ordonné & ordonnons, qu'il ne poura jamais à l'avenir avoir aucune administration en ce Roiaume, ni être Régent pendant la minorité de nos Enfans, & l'en avons dès à présent déclaré & déclarons incapable pour les considérations & raisons ci-dessus. Si donnons en mandement à nos amez & féaux les Gens tenans nôtre Cour de Parlement à Paris, & autres Cours de Parlement, que ces présentes lettres de déclaration, ils aient à faire lire, publier, & régîtrer, sur la présentation qui leur en sera faite par nôtre Procureur Général seulement, nonobstant toutes les Lettres, Edits, Ordonnances, Réglemens, Arrêts, & autres choses à ce contraires. Car tel est nôtre plaisir. En témoignage de quoi, nous avons fait mettre le scel à cesdites présentes. Donné à Saint Germain le 1. *jour de Décembre l'an de grace* 1642. LOUIS. 1642.

Il y a ici une formalité extraordinaire: on ne nous dit pas pourquoi. Les patentes n'ont point la date du jour, mais seulement celle du mois, *parce qu'un seul jour*, dit-on, *est trop peu pour délibérer*. Quel dut être le juste dépit de Gaston, quand il se vid flétri de la sorte & dépouillé des droits légitimes, que sa naissance lui donnoit! Son Altesse Roiale

1642. ne s'en dut prendre qu'à elle-même. En ne sortant pas du Roiaume au-plûtôt, Gaston causa la mort à ses amis, ou les obligea de racheter leur vie par la cession de leur bien, & se mit dans la nécessité de subir la loi que Richelieu lui imposa. Le Cardinal mourut bien-tôt après, & la santé du Roi étoit desespérée. On eût incessamment sollicité le Duc d'Orleans, de revenir en France. Car enfin, il importoit trop à la tranquillité publique, de ne le laisser pas entre les mains des étrangers, ou des ennemis, qui lui auroient fourni de quoi faire valoir ses justes prétensions. Toute la ressource du pauvre Prince, c'étoit l'espérance que Louïs révoqueroit la déclaration, afin de ne laisser à son Frére aucun prétexte de brouiller durant une minorité, ou du moins qu'elle seroit cassée après la mort du Roi.

Le Cardinal Mazarin est fait Ministre d'Etat.

Vie du Cardinal Mazarin. Liv. I. Chap. 4. Mémoires de Montresor & de la Rochefoucaut. Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. VIII. Chap. 14.

L'Historien de la République de Venise avance, je ne sai pas sur quel fondement, que Mazarin voiant Richelieu menacé d'une disgrace prochaine en Languedoc, projetta de se retirer en Italie, & qu'il demanda d'y être envoié pour négocier l'acommodement du Duc de Parme avec le Pape. Mais un ancien domestique du Cardinal Antoine Barberin fut suspect à Farnése. Mazarin demeure donc en France, & Richelieu devenu autant & plus puissant que jamais, l'avance & le recommande en mourant au Roi. Qu'incertain de la résolution que Louïs prendroit après la mort de son Ministre, Mazarin ait

ait eu la pensée d'aller à Rome, je n'en disconviens pas. Il le dit lui-même dans une lettre à Frederic Henri Prince d'Orange. Mais je ne trouve point ailleurs, qu'il l'ait eué dès qu'il vid la fortune de Richelieu assez ébranlée. Quoi qu'il en soit, ce que le Procurateur Nani ajoûte est absolument faux; qu'à la sollicitation de la Reine son épouse, Louïs pensa quelque temps à n'emploier aucune des créatures de Richelieu, contre la mémoire duquel & la ville & la Cour se déchainoient presqu'également. Que le Roi paroissoit bien-aise d'être délivré d'un Ministre importun, & de gouverner désormais par lui-même. Que le monde s'appercevant que Sa Majesté ne demeureroit pas longtemps dans cette disposition, & qu'elle ne se pouvoit passer d'un prémier Ministre, il y eut de grandes intrigues à la Cour. Que les uns tâchoient d'obtenir pour eux-mêmes la place vacante, & les autres d'y porter quelqu'un de leurs parens, ou de leurs amis. Souvent les Auteurs supposent les choses comme ils s'imaginent qu'elles ont dû arriver. Il n'y eut rien de tout cela. Voici un mémoire que Des-Noiers envoia le 8. Décembre au Maréchal de Guébriant. *Son Eminence mourut le Jeudi 4. du mois à midi. Incontinent après Mrs. de Chavigni & Des-Noiers allérent porter au Roi cette triste nouvelle. Il la reçut en bon maître. Sa Majesté mande ensuite M. le Cardinal Mazarin, M. le Chancelier, & M. le Surin-*

1642. *Nani, Historia Veneta. Lib. XII.* 1642. *Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. III.*

1642. *tendant. Le Roi leur déclara qu'il avoit reconnu tant de passion pour son service en la personne de M. le Cardinal Mazarin, qu'il l'appelloit dans son Conseil. Qu'il vouloit que Mrs. de Chavigni & Des-Noiers fussent toûjours auprès de Sa Majesté, & la suivissent par tout. Qu'il auroit en eux la même confiance que Son Eminence, & les obligea en termes très-honorables à lui continuer leurs services, comme il fit envers M. le Chancelier & M. le Surintendant. Et parce que les affaires de Sa Majesté les obligent à être ordinairement dans Paris, lorsqu'il surviendra quelque chose d'extraordinaire, ils se rendront à S. Germain, où Sa Majesté continuë sa demeure, pour y recevoir les commandemens du Roi. Qu'au reste, il n'y aura aucun changement dans la conduite de ses affaires. Qu'il fera voir par la protection de ceux qui ont appartenu à Son Eminence, combien il l'a toûjours estimée & aimée.* Louïs s'imaginoit que la bonne & fine politique demandoit qu'il en usât ainsi d'abord.

Dès le lendemain de la mort de son Ministre, le Roi écrivit aux Parlemens, aux Gouverneurs des Provinces, & à ses Ambassadeurs dans les païs étrangers, pour leur déclarer le choix qu'il avoit fait de Mazarin, & son intention de maintenir tout ce que Richelieu avoit établi. Telle fut la lettre au Parlement de Paris. *Nos amez & féaux, Dieu aiant voulu retirer à lui nôtre très-cher & très-aimé Cousin le Cardinal Duc de Richelieu, lors qu'a-*

près

près une longue maladie, nous avions plûtôt lieu d'espérer la guérison, cette lettre est pour vous en donner avis, avec un très-sensible regret d'une perte si considérable, & pour vous dire qu'aiant depuis tant d'années, reçu des effets si avantageux des conseils & services de nôtredit Cousin, nous sommes résolus de conserver & entretenir tous les établissemens que nous avons ordonnez durant son ministére, & de suivre tous les projets que nous avons arrêtez avec lui, pour les affaires du dehors & du dedans de nôtre Roiaume; ensorte qu'il n'y aura aucun changement, & que continuant dans nos Conseils les mêmes personnes qui nous y servent si dignement, nous avons voulu y appeller nôtre très-cher Cousin le Cardinal Mazarin, de qui nous avons éprouvé la capacité & l'affection à nôtre service, dans les divers emplois que nous lui avons donnez, & qui nous a rendu des services si fidéles & si considérables, que nous n'en sommes pas moins assurez, que s'il étoit né nôtre sujet. A ces causes, nous vous mandons & ordonnons, que dans le rencontre des affaires qui se pouront offrir, vous aiez à vous conformer entiérement à ce qui est en cela de nos intentions, & empêcher que sur cet accident, il n'arrive aucune altération aux choses qui regarderont nôtre service & la tranquillité publique; mais qu'elles soient toutes maintenuës au bon état qu'elles se trouvent, selon que nous l'attendons de vôtre fidélité & affection. Si n'y faites faute. Car tel est nôtre plaisir. Don- 1642.

1642. *né à Paris le 5. Décembre l'an* 1642. LOUIS.

Le jour suivant, le Roi écrivit la même chose à ses Ambassadeurs dans les païs étrangers. Nous le voions par les dates des lettres envoiées au Marquis de Fontenai-Mareuil Ambassadeur de France à Rome, & à Des-Hameaux qui avoit le même caractére à Venise. Il est surprenant que l'Historien de la République n'en ait pas eu connoissance. La date lui auroit appris que Louïs n'hésita pas long-temps sur le choix d'un Ministre, & qu'il n'y eut point tant de brigues à la Cour de France, quand il fut question de donner un successeur à Richelieu. *Monsieur le Marquis de Fontenai*, dit le Roi à cet Ambassadeur, *chacun sachant les grans & signalez services que mon Cousin le Cardinal de Richelieu m'a rendus, & de combien d'avantageux succès il a plu à Dieu de bénir les conseils qu'il m'a donnez, personne ne peut douter que je ne ressente apparemment autant que je dois, la perte d'un si bon & si fidéle Ministre. Aussi veux-je que tout le monde connoisse quel est mon déplaisir, & combien sa mémoire m'est chére, par les témoignages que j'en veux rendre en toutes les occasions. Mais la connoissance que j'ai que les sentimens que je dois avoir pour le gouvernement de mon Etat, & le bien de mes affaires, doivent marcher devant les autres, m'oblige à en prendre plus de soin que jamais, & à m'y appliquer de telle sorte, que je puisse maintenir les grans avantages que j'ai à pré-*

sent,

sent, jusques à ce qu'il ait plu à Dieu me donner la paix, qui a toûjours été le seul & unique but de toutes mes entreprises, & pour l'acomplissement de laquelle je n'épargnerai pas même ma propre vie. Pour cet effet, j'ai pris la résolution de continuer les mêmes personnes dans mes Conseils, qui m'y ont servi dans l'administration de mondit Cousin le Cardinal de Richelieu, & d'y appeller mon Cousin le Cardinal Mazarin, qui m'a donné tant de preuves de son affection, de sa fidélité, & de sa capacité dans les diverses occasions, où je l'ai emploié, & dans lesquelles il m'a rendu des services très-considérables, que je n'en suis pas moins assuré, que s'il étoit né mon sujet. Ma principale pensée sera toûjours de maintenir la bonne correspondance qui a été jusques-ici entre moi & mes alliez, & d'user de la même vigueur & fermeté dans mes affaires, que j'ai gardées, autant que la justice & la raison me le pouront permettre, & de continuer la guerre avec la même application, & les mêmes efforts, que j'ai faits depuis que mes ennemis m'ont contraint de m'y porter, jusques à ce que Dieu leur aiant touché le cœur, je puisse contribuer avec tous mes alliez, à l'établissement du repos général de la Chrétienté, mais ensorte qu'il soit fait si solidement, que rien ne le puisse troubler à l'avenir. Vous donnerez part de tout ce que dessus à nôtre Très-Saint Pére le Pape, & à tous ceux que vous estimerez à propos par delà, afin que l'on puisse juger que les 1642.

1642. *affaires de ce Roiaume suivront le même train qu'elles ont pris, il y a long-temps, & qu'il ne manquera rien à la conduite que l'on continuera d'y tenir, pour donner lieu d'espérer qu'elles succéderont toûjours heureusement.*

Pourquoi Louïs s'expliquoit de la sorte, il n'est pas difficile de le juger. Le Pape se vouloit faire médiateur de la paix entre la Maison d'Autriche & la Couronne de France ; mais de telle maniére que celle-ci consentît à un traité particulier, où la Suéde & les Provinces-Unies ne fussent pas comprises. Richelieu en rejetta toûjours la proposition avec une extrême hauteur. On se pouvoit flatter à Rome, que Louïs en danger de laisser un Fils mineur, se relâcheroit après la mort du Cardinal. C'est afin de prévenir de nouvelles instances de la part d'Urbain, & de peur de donner la moindre défiance à ses alliez, que Sa Majesté ordonne de déclarer si positivement ses intentions au Pape & à ses neveux. Des-Hameaux eut ordre de témoigner la même chose au Sénat de Venise, & à tous les Ministres des Princes d'Italie, alors fort intriguez à cause de la guerre allumée entre les Barberins & le Duc de Parme. Louïs étoit bien-aise d'assurer la République & les Souverains liguez avec elle pour la conservation du repos de leur païs, qu'il persistoit dans la résolution d'y contribuer, & de vivre en bonne intelligence avec ses alliez d'Italie. Le nouveau Ministre travailloit de son

côté

côté à dissiper les ombrages, que la mort 1642.
de Richelieu pouvoit donner aux Etats Généraux des Provinces-Unies & aux Régens du Roiaume de Suéde. Voici une lettre de Mazarin à Frederic Henri Prince d'Orange. *Si j'ai différé jusques-ici à rendre graces à Vôtre Altesse, du souvenir qu'il lui a plu avoir de moi, & des assurances que M. d'Estrade m'a données de vôtre affection en mon endroit, l'affliction extrême que j'ai euë & que j'ai encore, de l'accident qui est arrivé en la personne de M. le Cardinal Duc, en est la seule cause. Comme elle m'étoit infiniment chère pour toutes sortes de raisons, sa perte m'a été si sensible, que je n'ai pas été capable d'aucune consolation, ni même de penser à autre chose qu'au sujet de ma douleur. Je faisois état après un tel malheur, de me retirer à Rome, pour essaier d'y servir le Roi, ainsi qu'il m'y a obligé. Mais Sa Majesté ne l'aiant pas désiré, & m'aiant fait l'honneur de me commander de demeurer auprès d'elle, pour l'assister dans ses Conseils, & prendre la conduite de ses affaires les plus importantes, j'ai cru que je ne pouvois moins faire, après toutes les graces que j'ai reçuës de sa bonté, que de me soûmettre à ses volontez, & de tâcher par toutes sortes de devoirs & de services, de correspondre à la bonne opinion qu'elle a conçuë de mon affection & de ma fidélité, & à me rendre digne de son choix. Je supplie Vôtre Altesse de croire, qu'un de mes principaux soins dans ce glorieux emploi, sera de rechercher*

les

1642. *les moiens de maintenir une bonne union & correspondance entre Sa Majesté & Vôtre Altesse, & de vous faire connoître par effets, que de tous ceux qui honorent vôtre personne & vôtre mérite, il n'y en a point qui soit plus sincérement que moi, vôtre très-humble serviteur.*

La douleur que Louïs & son nouveau Ministre témoignent de la mort de Richelieu, est à peu près de la même sincérité des deux côtez. Mazarin y gagnoit trop, pour n'être pas bien-tôt consolé de la perte qu'il fait semblant de déplorer. Tout le monde crut que son Maître en étoit réellement bien-aise. *J'arrivai à la Cour*, dit le Duc de la Rochefoucaut en commençant ses Mémoires, *que je trouvai aussi soûmise aux volontez du Cardinal de Richelieu après sa mort, qu'elle l'avoit été durant sa vie. Ses parens & ses créatures y avoient les mêmes avantages qu'il leur avoit procurez; & par un effet de sa bonne fortune, dont on trouvera peu d'exemples, le Roi qui le haïssoit & qui souhaitoit sa perte, fut contraint non seulement de dissimuler ses sentimens, mais même d'autoriser la disposition que le Cardinal de Richelieu faisoit par son testament, des principales charges & des plus importantes places de son Roiaume. Il choisit encore le Cardinal Mazarin, pour lui succéder au gouvernement des affaires, & Richelieu fut ainsi assuré de régner bien plus absolument après sa mort, que le Roi son maître n'avoit pû faire depuis trente-*

trois

trois ans qu'il étoit parvenu à la Couronne. 1643.

Prétendre connoître & expliquer mieux la ſituation de la Cour de France au commencement de l'an 1643. que deux Seigneurs témoins oculaires de ce qui s'y paſſoit, & fort intriguez pour leur propre fortune, ou pour l'avancement de leurs amis, ce ſeroit une vanité ridicule & inſupportable. Je parle du Duc de la Rochefoucaut & du Marquis de la Chaſtre, dont nous avons les Mémoires. Je me contenterai d'en tranſcrire quelques endroits importans. Celui-ci prend les choſes d'un peu plus haut, & entre dans un plus grand détail. Voici ſon récit. Après la mort du Cardinal de Richelieu, toute la France s'attendoit à voir un changement entier dans les affaires. Comme ce Miniſtre ne ſubſiſtoit que par la terreur, on crut que cette raiſon étant finie avec lui, la haine de Sa Majeſté éclatteroit contre tout ce qui reſteroit de la famille & de la cabale du Cardinal. Mais ces eſpérances dont pluſieurs perſonnes ſe flattoient, ne durérent pas long-temps. On vid avec étonnement ſa maiſon maintenuë dans ſes dignitez, & ſes derniéres volontez entiérement ſuivies, hormis en un ſeul point. C'étoit l'échange des charges de Surintendant de la Navigation, & de Général des galéres. La prémiére fut donnée au Duc de Brezé, & l'autre au petit de Pontcourlai Duc de Richelieu; quoique le Cardinal mourant eût demandé le contraire,

Conduite des nouveaux Miniſtres de Louïs XIII.

Mémoires de la Chaſtre.

Mercurio di Vittorio Siri. Tom. III. Lib. I.

1643. traire, & destiné la charge de l'un à l'autre. Cette affaire causa de grandes querelles entre la Duchesse d'Eguillon & le Maréchal de Brezé, qui dit contr'elle tout ce que la rage lui suggéra. L'ancienne familiarité de celui-ci avec le Roi, lui apporta cet avantage sans le secours de personne. Quoique cette disposition des plus belles charges & des plus beaux gouvernemens, semblât bizarre, & que celui de Brétagne donné au Maréchal de la Meilleraie, parût une chose fort extraordinaire, on fut beaucoup plus surpris de voir le Cardinal Mazarin, Chavigni, & Des-Noiers, seuls dans le Conseil étroit du Roi. Je dis *seuls*: car enfin, quoiqu'en apparence Séguier Chancelier, Bouthillier Surintendant des Finances, & les deux autres Sécretaires d'Etat Brienne & la Vrilliére, fussent présens à toutes les délibérations, il est certain que le secret étoit pour les trois prémiers. Outre le grand Conseil, où ils se trouvoient tous six, une ou deux fois la semaine, Mazarin, Chavigni, & Des-Noiers qui demeuroient assidument à S. Germain, en tenoient tous les jours un pour le moins avec le Roi. Là se déterminoient les plus grandes affaires.

Se voiant appellez au Ministére dès que leur Protecteur fut mort; ils jugérent que le seul moien d'y subsister, c'étoit d'être unis ensemble & de travailler de concert en tout ce qui se présenteroit. Mais quelque résolution qu'ils en eussent prise,

leurs

leurs prémiéres actions & la différence de 1643.
leur conduite, firent connoître aussi-tôt leur division secréte. Mazarin & Chavigni liez de tout temps l'un avec l'autre, s'unirent encore plus étroitement dans cette conjoncture. Celui-ci convaincu de l'aversion du Roi pour sa personne, crut que pour se maintenir, il devoit attacher inséparablement ses intérêts à ceux de l'autre, qui entrant nouvellement dans les affaires, auroit besoin de lui, pour en être instruit. Telle fut leur méthode pour s'insinuër dans l'esprit du Roi. Ils témoignoient un desintéressement général au regard de toutes choses, & affectoient même de dire, l'un que sa plus grande passion, c'étoit de se retirer en Italie, & l'autre, qu'il ne pensoit qu'à se délivrer de l'embaras de la Cour, & à vivre avec plus de repos, & moins de traverses. Après ce prémier fondement, ils songent à s'acquerir des gens qui prônent leurs actions auprès du Roi, & qui essaient de lui persuader que la dépense extraordinaire, que fait Mazarin, est un effet de son humeur; que le Cardinal ne se soucie pas d'amasser de l'argent; que remplissant la place de prémier Ministre, il croit ne se pouvoir dispenser de vivre avec plus de splendeur & de magnificence. Pour cet effet on fait revenir le Commandeur de Souvré à la Cour. Elevé auprès de Louïs, dont son pére fut Gouverneur, il connoissoit parfaitement le naturel du Roi. Quoique Richelieu craignant

1643. gnant l'esprit du Commandeur, l'eût éloigné de la Cour depuis le siége de la Rochelle, il leur parut fort capable de les servir utilement. Souvré qui n'a pas oublié le biais de s'insinuer dans l'esprit de Louïs, rentre en peu de jours dans une assez grande familiarité avec le Roi, pour se rendre nécessaire à ceux qui l'emploient. Outre ce prémier émissaire, leur maniére de vivre libre & magnifique, la profession qu'ils faisoient de vouloir obliger toutes les personnes distinguées par leur naissance, ou par leur rang, & de penser à la délivrance des prisonniers, & au rappel des exilez, leur acquirent pour amis, ou du moins pour complaisans & pour approbateurs la glus grande partie de la Cour, entr'autres le Maréchal de Schomberg, les Ducs de Lesdiguiéres & de la Rochefoucaut & le Marquis de Mortemar. Pour ce qui est du Marquis de Liancour, sa liaison avec Mazarin & Chavigni parut moins étrange. Il avoit été de tout temps ami intime de celui-ci, & fort dépendant du feu Cardinal.

Le petit M. Des-Noiers avoit le même but que les deux autres, de se rendre agréable à son maître. Mais sa méthode étoit toute contraire. Au lieu que Mazarin & Chavigni affectoient la splendeur & l'éclat, il continuoit dans une vie basse & obscure. Tandis que ses collégues, ou plûtôt ses rivaux, recevoient les compagnies, & passoient une partie du jour

&

& les soirées entiéres, à jouër & à se divertir, Des-Noiers s'enfonçoit plus que jamais dans le travail. Hors les heures qu'il emploioit à prier Dieu, & à demeurer auprès du Roi, il écrivoit continuellement dans son cabinet. La charge de Sécretaire d'Etat pour la guerre, lui donnoit plus qu'aux autres, des sujets d'entretien capables de plaire au Prince. Les grandes négociations fatiguoient Louïs. Le tracas & la discussion des troupes, sembloient être ses seules affaires; tant il prenoit plaisir à retrancher quelque chose aux Officiers, & à parler du détail de tous les emplois militaires, dans la distribution desquels il lui sembloit que paroissoit principalement son pouvoir. La dévotion dont Des-Noiers faisoit profession, lui donnoit encore une familiarité avec le Roi, que les autres n'avoient pas. Il étoit de toutes les priéres de Louïs, & se trouvoit fort souvent dans l'oratoire de Sa Majesté. Après l'avoir aidée à dire son office, il avoit de longues conférences avec elle. Il n'accepta le don que le Roi lui voulut faire de cent, ou deux cent mille écus, qu'à condition de l'emploier aux bâtimens du Louvre: preuve de desintéressement qui fit un grand effet sur l'esprit de Louïs. Les prisonniers & les exilez ne trouvoient point de protection chez lui. Pour ne se charger pas de la haine publique, il promettoit seulement de ne s'opposer point à la bonne volonté du Roi pour eux. Il avoit deux rai-

1643.

1643. raisons d'en user ainsi ; l'une de complaire à son Maître, dont il savoit que l'humeur n'étoit pas naturellement portée à faire du bien, & l'autre de témoigner du respect pour la mémoire du feu Cardinal, en ne contribuant pas si tôt au changement de ce que Richelieu avoit fait, & en évitant de paroître rejetter sur lui toutes les violences passées.

Mazarin fut en danger de se brouiller sur le cérémoniel avec les Princes du sang. Ils avoient cédé avec une répugnance dissimulée à son prédécesseur. Mais Condé, Enguien, & Conti, n'étoient pas d'humeur d'avoir pour le nouveau Cardinal Ministre autant de complaisance, que pour celui qui les faisoit trembler, & dont ils recherchérent l'alliance avec des bassesses indignes de leur rang. Le Pére & les deux Fils prétendent le pas sur les Cardinaux, & déclarent hautement qu'ils le prendront par tout. Ils avoient raison sans doute. Car enfin, quelle est la bizarre & chimérique dignité d'un Evêque suffragant du Pape, d'un Prêtre & d'un Diacre du Clergé de Rome ? Mazarin soûtint de son côté, que revêtu du même caractére que Richelieu, on ne peut lui refuser les mêmes honneurs, la même distinction. Telle fut la décision de Louïs sur une contestation, je dirois formée très-mal à propos, si les Princes du sang trop rampans & trop intéressez, n'y avoient donné occasion. Plus le courageux & fier Comte de Soissons s'efforçoit

çoit de soûtenir les droits de sa naissance; 1643.
plus l'avare & timide Condé les abandonnoit pour obtenir la faveur & l'appui de Richelieu. Sa Majesté régla donc que dans les Eglises, & dans les cérémonies religieuses, les Cardinaux précéderoient les Princes du sang, que par tout ailleurs, ceux-ci auroient le pas sur les autres; que dans leurs visites réciproques, le Prince du sang rendroit chez lui les mêmes civilitez au Cardinal, que l'Eminence rendoit à l'Altesse qui l'alloit voir: c'est-à-dire que Mazarin & les autres Cardinaux donneroient le pas chez eux à Condé & à ses enfans, qu'ils les conduiroient jusques à leur carosse; & que les Princes du sang en useroient de même avec les Eminences. Condé & ses Fils n'allérent voir Mazarin, qu'après ce réglement du cérémoniel. Richelieu ne leur donnoit point le pas chez lui. Le nouveau Ministre vouloit demeurer sur le même pied, & paroissoit d'autant mieux fondé que le cérémoniel introduit durant le Ministére de son Prédécesseur étoit pour Son Eminence. Les Princes du sang cédoient sans façon aux Cardinaux avant la mort de Richelieu. D'où vient donc que Condé & ses Fils s'avisent aujourd'hui de former une nouvelle contestation? Le voici. Honteux de leur basse complaisance pour un Ministre arrogant, ils cédérent le pas à tous les Cardinaux, & crurent sauver leur honneur, en disant que c'étoit une déférence qu'ils rendoient à une dignité Ecclé-

1643. Ecclésiastique de leur communion & non à la qualité de prémier Ministre d'Etat. Après la mort de Richelieu on ne voulut plus être si religieux. Le monde se moqua & des uns & des autres. On vid bien que tout dépend de la faveur du Roi. Les Cardinaux s'élevent, & les Princes du sang s'abaissent, à mesure que le crédit & l'autorité des prémiers prévalent à la Cour.

Un autre différend sur le cérémoniel chagrina Mazarin. Louïs avoit ordonné un service solennel dans l'Eglise Cathédrale de Paris à son Ministre mort. Le Clergé, les Cours Souveraines, tout y fut invité. Mazarin que la bienséance obligeoit d'y assister, fait préparer pour lui un *prie-Dieu* couvert d'un grand tapis de velours au dessus des Evêques & hors du rang, où leurs siéges étoient placez. Etampes Archevêque de Reims, Duc & prémier Pair de France, & Portier Evêque de Beauvais, l'un des trois Comtes & Pairs Ecclésiastiques, se recriérent contre la prétension de Mazarin, & dirent hautement que des Cardinaux plus distinguez que lui par leur naissance, par leurs dignitez, & par leur mérite, s'étoient contentez d'avoir la prémiére place sur la même ligne que les Evêques. Les deux Prélats auroient pû dire avec autant & plus de raison, qu'il étoit ridicule qu'un homme qui n'eut jamais aucun de ce qu'on nomme les *Ordres Sacrez* dans la communion de Rome, entreprît de précéder des

des Evêques. Mais quoi! ces Messieurs se sont depuis long-temps rendus inférieurs à tous ceux qu'il plaît au Pape d'honorer d'un *chapeau rouge*; quand même il n'auroit que ce qui s'appelle la *tonsure Cléricale*. Il n'est plus temps de réclamer. Je ne sai pas si Mazarin fut obligé de se désister de sa prétension. Un Historien dit qu'il se vengea dans la suite de l'affront que l'Archevêque de Reims & l'Evêque de Beauvais lui firent, ou du moins lui voulurent faire. 1643.

Disgrace du Comte Duc d'Olivarez.

La disgrace du Comte Duc d'Olivarez causa un plus grand changement à la Cour d'Espagne, que la mort du Cardinal de Richelieu à celle de France. La Reine Elizabeth lasse du rigoureux esclavage qu'Olivarez & la Comtesse son épouse, lui font souffrir depuis plus de vingt ans, indignée de la perte du Portugal, de la Catalogne & du Roussillon, inquiéte de la mauvaise éducation du Prince Balthazar son fils, qui à l'âge de quatorze ans demeure sous la conduite des femmes, jusques à ce que le Comte Duc trouve l'occasion favorable de lui donner pour Gouverneur, Enriquez cet indigne bâtard qu'il avoit légitimé & marié à la fille du Connétable de Castille, chagrine enfin de la décadence entiére d'une grande Monarchie, dont son Fils est l'héritier; Elizabeth, dis-je, cherchoit depuis long-temps les moiens d'ôter à Olivarez, l'administration des affaires. On croit que ce fut de concert avec elle, que

Disgrazia del Conte d'Olivarez nell' opere di Ferrante Palavicino. Nani, Historia Veneta. Lib. XII. 1643. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. IV. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. III. Lib. I.

1643. l'Empereur écrivit à Philippe une lettre pressante pour lui remontrer le déplorable état de la Monarchie d'Espagne, & que le Marquis de Grana Ambassadeur de Ferdinand à Madrid combattit dans le Conseil de Sa Majesté Catholique avec tant de liberté, les sentimens du Comte Duc. Le mauvais succès de la campagne derniére, & les conquêtes de Louïs au delà des Pirénées, avoient tellement chagriné Philippe contre son Ministre, que toute la Cour s'appercevoit de la diminution du crédit & de la faveur d'Olivarez. Elizabeth résolut alors de tout faire pour achever de le ruïner, dès que le Roi seroit de retour de son voiage d'Aragon. La Reine pensa que l'Infante Marguerite de Savoie Duchesse Douairiére de Mantoue, ci-devant Vicereine de Portugal, pourroit l'aider à désiller les yeux de Philippe, & à lui faire sentir que la mauvaise conduite du Comte Duc avoit été la cause principale du soulévement des Portugais.

Outre que la maison de Savoie haïssoit mortellement Olivarez, qui la traversa à la Cour de Madrid, Marguerite avoit en son particulier, de grans sujets de se plaindre de la maniére dont le Comte Duc en avoit usé avec elle, pendant qu'elle gouvernoit le Portugal, & depuis son retour en Espagne. Reléguée à l'Aranjuez, ou à Ocagna ville voisine de cette maison Roiale, l'Infante y manquoit des choses nécessaires à la vie, par la négligence, ou

par

par la mauvaiſe volonté d'Olivarez. La 1643.
voilà donc à Madrid le 4. Janvier de cette année. Elizabeth l'avoit preſſée de s'y rendre. Le Comte Duc ſurpris la loge fort mal dans je ne ſai quel appartement incommode du Palais. Il ſe doutoit bien que Marguerite ne venoit pas ſans deſſein, & qu'Elizabeth prétendoit la faire parler au Roi, & appuier par ſon moien ce que les Grands d'Eſpagne preſque tous également déclarez contre le Miniſtre, diſoient à ſon deſavantage. Il mit tout en œuvre, afin d'empêcher que l'Infante n'eût des entretiens particuliers avec Philippe. Mais comment pouvoit-on lui interdire l'appartement de la Reine, où elle auroit toute la facilité poſſible de parler au Roi? La Comteſſe d'Olivarez affecta de ſe trouver dans la chambre d'Elizabeth, lorſque Marguerite y devoit être avec Leurs Majeſtez. Mais toutes les précautions de la Comteſſe prémiére Dame d'honneur de la Reine, furent inutiles. L'Infante eut des audiences ſecrétes. Elle raconta naïvement au Roi tout ce qui s'étoit paſſé avant le ſoulévement du Portugal, lui montra les lettres du Comte Duc, les copies des ſiennes, où elle donnoit avis de tout à Philippe, & découvrit tant de choſes, que le Roi dut être convaincu, qu'il avoit perdu le Portugal auſſi bien que la Catalogne, par la faute de ſon Miniſtre.

Cependant Olivarez ſubſiſtoit. Philippe l'écoutoit encore nonobſtant les remontrances des Grands, de la Ducheſſe

1643. de Mantouë, & de la Reine; soit qu'il craignît que tout ce manége ne fût une intrigue de Cour, soit qu'acoûtumé au Ministre qui le servoit depuis vingt-deux ans, & qui ne manquoit ni d'esprit, ni de dextérité, le Roi eût une peine extrême à se défaire de lui, & qu'il s'imaginât que dans les disgraces des années précédentes, il y avoit eu plus de malheur, que de mauvaise conduite de la part du Comte Duc. Elizabeth usa pour lors d'un artifice à peu près semblable à celui de Joab, quand il voulut persuader à David de rappeller son fils Absalom chassé de la Cour. Anne de Guevara nourice de Philippe ne fut pas moins adroite que la femme de Tecuë. Introduite par la Reine, le 4. Janvier elle attend Philippe près de l'appartement d'Elizabeth, & se jettant à ses genoux, *ce n'est pas, Sire,* lui dit-elle, *pour demander aucune grace à Vôtre Majesté, mais pour lui rendre le service le plus important, dont je suis capable. Si vous voulez bien me permettre de parler librement, je vous découvrirai beaucoup de choses, que des gens retenus par la crainte, ou par l'intérêt, n'osent dire à Vôtre Majesté.* Après avoir représenté vivement au Roi l'état pitoiable de ses sujets, la misére générale de l'Espagne, le désordre de la monnoie, la perte des meilleures places frontiéres d'une belle Province, d'un Roiaume entier, & les disgraces continuelles de la Maison d'Autriche dans les Païs-Bas, en Italie, & en deça des Pirénées; *pardon-*

II. Samuël, Chap. XIV.

pardonnez, Sire, ajoûta la nourice, *pardonnez à une femme, à qui il est permis d'avoir pour vous la tendresse d'une mére. Dieu vous punit de ce que vous laissez entre les mains d'un autre, la conduite d'une grande Monarchie que vous devez gouverner par vous-même. N'est-il pas temps que vous sortiez de tutéle? N'irritez pas davantage la vengeance divine, en abandonnant vos sujets à la discrétion d'un Ministre qui les ruïne. Aiez pitié du Prince vôtre fils. Si vous n'y donnez ordre, il est en danger de se voir réduit à la condition d'un simple Gentilhomme. La hardiesse que je prens de vous parler de la sorte, déplaira peut-être à Vôtre Majesté. Si c'est un crime, je suis prête à souffrir la punition que vous ordonnerez. Heureuse si après vous avoir nouri de mon sang, je puis répandre ce qui en reste dans mes veines, pour la conservation de vôtre personne & de vos Etats.* Philippe écoute avec beaucoup de patience & d'attention, une femme non moins insinuante que la Técuite. Sans lui demander si *la main* d'un nouveau Joab n'est point dans cette affaire, *vous avez dit la vérité*, répond-il gravement, & entre fort réveur dans la chambre de la Reine. 1643.

Les Grands avertis que la nourice a si bien rompu la glace, appuient fortement ce qu'Elizabeth & Marguerite ont remontré au Roi. Ils haïssoient généralement Olivarez. Le Comte de Monterey & le Marquis de Léganez étoient presque ses

1643. seuls amis. Le Marquis del Carpio son beau-frére, & Don Louïs d'Haro fils de celui-ci, indignez de l'élévation du bâtard Enriquez, détestoient le Ministre autant que les autres. Le 17. Janvier, Philippe écrit un billet à son Favori, lui déclare sa résolution de gouverner par lui-même, le remercie de ses services passez, & lui ordonne de se retirer dans sa maison de Lochechés, à trois ou quatre lieuës de Madrid. Le billet, dit-on, fut un coup de foudre, dont Olivarez demeura longtemps étourdi. Cependant il y devoit être préparé. Dans les derniers jours de l'année précédente, Philippe occupé à faire la maison du Prince Balthazar son fils, délibéra sur les Officiers, & sur l'appartement qu'on lui donneroit au Palais. Le Comte Duc rejetta un grand nombre de ceux que le Roi avoit fait mettre sur la liste, & n'en approuva que fort peu. *Le Prince*, dit alors Sa Majesté choquée de la hauteur d'Olivarez, *où le logerons-nous? Je croi*, *Sire*, répondit le Comte Duc, *qu'il sera fort bien dans l'appartement de feu M. le Cardinal Infant. Mais, Comte,* reprit Philippe, *ne seroit-il point mieux dans le vôtre? Il a toûjours été destiné au Fils aîné du Roi. Je l'occupois avant la mort du Roi mon Pére, c'étoit aussi le sien au temps du Roi mon Grand-pére.* Si nous en croions l'Auteur d'une Rélation de la disgrace d'Olivarez, il comprit fort bien que le Roi pensoit à le déloger. L'insolence d'un homme qui prétendoit garder pour

lui

lui le second ou troisiéme appartement du 1643.
Palais Roial, & en donner un moindre au Fils unique de son Maître, déplut tellement au Roi, qu'il écouta plus volontiers tout ce qu'on lui remontra depuis contre le Comte Duc.

A la persuasion de son Favori flatteur, Philippe avoit pris fort mal à propos le fastueux surnom de *Grand*. Dès que la nouvelle de la disgrace d'Olivarez fut répanduë à Madrid, quelqu'un afficha secrétement à la porte du Palais Roial un papier avec ces mots : *C'est maintenant que tu es Philippe le Grand ; le Comte Duc te rendoit petit*. Louïs XIV. neveu & beau-fils de Philippe, s'est avisé de prendre le même surnom, & avec plus de raison : Car enfin, il faut avouër de bonne foi que certaines circonstances de sa vie, ont quelque chose d'éblouïssant. A la fin, son ambition demesurée l'a rendu *petit*. Redeviendra-t'il *grand ?* Ouï dans le Ciel, par sa patience exemplaire dans les adversitez, & par son humble résignation à la volonté de Dieu. On ne pensoit pas d'abord à la grandeur de l'autre vie. Il y a fallu recourir. Les discours consolans du Cardinal de Noailles, & de quelques Prédicateurs embarassez à trouver d'autres éloges, la promettent seurement aux vertus Chrétiennes de leur *Grand Monarque*. Il est dévot, humble, patient, soûmis aux ordres de la Providence divine. Cependant, il aime mieux continuër de mettre l'Europe en feu, & achever de ruï-

1643. ner ses sujets, que de rendre ce qu'il a injustement usurpé. Philippe sortant de son Palais entendit les acclamations du peuple content, qui crioit, *vive le Roi pour ce qu'il a fait : vive le Roi, & meure le mauvais gouvernement.* Surpris de voir les Grands d'Espagne, qui vinrent quelques jours après en grand nombre, au devant de lui à une lieuë de Madrid, il demanda s'il y avoit quelque chose d'extraordinaire, *Sire, le temps est venu,* répondit Don Melchior de Borgia, *que Vôtre Majesté connoîtra l'affection sincére, & l'attachement inviolable des Grands d'Espagne à sa personne. Si vôtre Cour a été moins nombreuse les années précédentes, Vôtre Majesté en sait la raison.*

Philippe en usa fort humainement au regard de son Favori disgracié. A la priére de Don Louïs d'Haro, Sa Majesté permit au Comte Duc de demeurer encore trois jours à Madrid, de visiter les papiers, & de brûler ceux qu'il voudroit. La patience échappa seulement au Roi, quand il vid qu'Olivarez ne se pressoit pas autrement d'aller à Lochechés. *Cet homme,* dit Philippe d'un air courroucé à Don Louïs d'Haro, *attend-il qu'on le chasse par les épaules?* Desespérant alors de fléchir son Maître, le Comte Duc ordonne le 23. Janvier, que trois carosses & ses mulets l'attendent à la porte du Palais. Cependant il sort par un endroit dérobé, & monte dans un méchant carosse tiré par quatre mules. Bien lui en prit de trom-

per

per le peuple par cette précaution. Dès que les carosses où il devoit être selon toutes les apparences, commencérent de marcher, la canaille atroupée se met à jetter des pierres, & ne cesse de les poursuivre, qu'après des protestations réïtérées qu'Olivarez a pris une autre route. Le lendemain Philippe assemble son Conseil d'Etat, & y parle de la sorte. *J'ai voulu vous faire savoir, que j'ai éloigné le Comte Duc de l'administration de mes affaires & de la Cour, non que je le croie coupable d'aucune chose; mais j'ai cru devoir me contenter moi-même, en acordant à mes sujets une chose qu'ils souhaitent. Je veux que tout le monde chérisse la mémoire d'un Ministre qui m'a bien servi durant plusieurs années. Je n'en prendrai point d'autre. Je me trouverai réguliérement au Conseil, & toutes les dépêches passeront par mes mains. J'espére que vous m'aiderez de vos bons avis pour remédier aux choses dont mes sujets se plaignent. Vous pouvez me les donner sans aucun scrupule, & avec une entiére liberté. Je proteste devant Dieu, que je n'aime rien tant, que la vérité. J'aurai toute la considération possible pour ceux, qui sincérement zélez pour le bien public, me la découvriront sans aucun respect humain, & punirai sévérement ceux qui voudront me surprendre, & me représenter les choses autrement qu'elles sont.* 1643.

Le discours de Sa Majesté fut applaudi. Le Cardinal de Borgia répondit au nom des Conseillers d'Etat, qu'ils la ser-

1643. viroient tous avec une inviolable fidélité. Le jour ſuivant elle fait appeller tous les Gentilshommes de ſa chambre; leur commande d'être exacts & ponctuels dans les fonctions de leur emploi; de n'abuſer point du libre accès qu'ils ont auprès du Prince, pour demander des choſes injuſtes & contraires au ſervice de Dieu; de ne fatiguer point les Conſeillers d'Etat par des ſollicitations inutiles; de s'adreſſer au Roi même pour les graces qu'ils voudront obtenir, & de ne s'emploier point en faveur des perſonnes indignes de remplir les places importantes de l'Egliſe, ou de l'Etat. La révolution fut entiére à la Cour de Madrid. Ceux que la faveur du Comte Duc avoit élevez, furent abattus. Le Roi rappella les exilez, & rendit la liberté aux Grands empriſonnez à l'inſtigation d'Olivarez. Les malcontens revinrent d'eux-mêmes. Sa Majeſté rendit les prémiéres charges de l'Etat, ou de la Cour, aux Seigneurs que le Comte Duc en avoit dépouillez, & gratifia ceux qu'on avoit noircis & rendus ſuſpects. Quoique Philippe affectât de dire, qu'il vouloit déſormais gouverner par lui-même, Don Louïs d'Haro fils du Marquis del Carpio, qui avoit épouſé une ſœur d'Olivarez, trouva moien de s'inſinuër doucement dans l'eſprit du Roi. Feignant de n'être que le ſimple exécuteur des ordres de Sa Majeſté, il ſut enfin parvenir à la place que ſon Oncle avoit remplie.

L'Hiſ-

L'Historien de la République de Venise 1643.
dit que Philippe accablé du poids des affaires, fut sur le point de rappeller le Comte Duc. La Cour s'y opposa généralement, & Olivarez acheva de se perdre en publiant à contretemps certaines apologies de sa conduite. Les personnes distinguées qu'il offensoit, en firent de grandes plaintes au Roi. Afin de les appaiser, Sa Majesté crut le devoir reléguer encore plus loin de Madrid. On l'envoie donc à Toro dans le Roiaume de Leon. Il y mourut de chagrin peu de temps après. Si cela est, n'y eût-il point plus d'affectation que de réalité, dans sa dévote tranquillité à Lochechés? Si nous en croions un autre Italien, le Comte Duc se levoit de grand matin, passoit trois heures en priéres à l'Eglise, prenoit quelqu'exercice. L'après-dinée, il jouoit un peu de temps avec ses domestiques, faisoit une heure *d'oraison mentale*, se promenoit ou se divertissoit avec des chiens, & des singes. Il ne recevoit ni lettres, ni visites. La Comtesse son épouse, qui avec la permission du Roi, demeura plus long-temps à la Cour, étoit la seule personne, qui lui écrivît. J'ai rapporté quelque part des éloges que l'ingénieux Voiture lui donne. Tout le monde convient qu'il eut de grandes qualitez; l'esprit vif & capable d'application; & le cœur noble & grand. Les étrangers le tentérent souvent; mais incorruptible en tout ce qui regardoit le service de son Maître, il rejetta constam-

1643. ment les offres avantageuses qu'on lui fit. Cela ne me surprend pas. Qui pouvoit donner plus à Olivarez & à Richelieu, qu'ils ne recevoient de Philippe & de Louïs ? Emporté par la colére & par d'autres passions violentes, le Comte Duc commit des fautes énormes. Il poussa la patience des Catalans & des Portugais à bout. Il nuisit beaucoup aux affaires de son Prince en le flattant trop, & en lui dissimulant presque toûjours la vérité. Jaloux de faire tout lui seul, il ruïna l'autorité des Conseils établis, pour maintenir le bon ordre dans l'administration des affaires de la Monarchie d'Espagne. Ses seules créatures furent avancées, mais son choix fut presque toûjours si mauvais, qu'elles remplirent fort mal les emplois qu'il leur procura. De là vient qu'on lui imputoit ordinairement les fautes que d'autres avoient commises.

Si le Comte Duc fut jaloux de l'autorité de son Maître, ou plûtôt de la sienne propre, il ne s'en servit pas pour amasser de grandes richesses. Il ne pensa nullement à se soûtenir par des places fortes à sa dévotion, dit le Procurateur Nani, par le commandement des armées, par les grans gouvernemens, par les charges considérables. Quelle merveille ! Si le Comte Duc se fût vû prémier Ministre du Roi de France, il auroit apparemment pris d'autres mesures. Les Etats du Roi Catholique sont si séparez les uns des autres, si éloignez du lieu de sa résiden-

dence, que les Vicerois & les Gouverneurs ſont obligez d'y aller. Un Favori ne peut donc accepter ces emplois éclatans, ſans abandonner le Prince, & par conſéquent ſans renoncer à tout ce qui rend grand & puiſſant. Il n'en étoit pas de même en France. Un Miniſtre, un Favori revêtu d'un grand gouvernement avoit des places fortes, des troupes, des arſenaux à ſa diſpoſition. Il jouïſſoit de tout cela ſans être obligé de s'éloigner trop de la Cour. Qu'auroit fait Olivarez dans les Païs-Bas, à Naples, dans le Duché de Milan? Uſurpé un Roiaume, une Souveraineté? Le pouvoit-il ſans le ſecours des étrangers? N'auroit-il pas été chaſſé, ou fait priſonnier, avant que d'être aſſiſté par la France, ou par quelqu'autre Puiſſance jalouſe de la grandeur de la Maiſon d'Autriche? Le Duc d'Oſſone forma un ſemblable projet à Naples: quel en fut le ſuccès? Les charges conſidérables à la Cour d'Eſpagne, à quoi ſe réduiſent-elles? *Connétable, Amirante*; ce ſont des noms & des titres héréditaires ſans autorité. Il n'en étoit pas de même en France, un Connétable, un Amiral, ſe pouvoit faire un nombre infini de créatures. L'un avoit à ſa diſpoſition toutes les forces de terre, & l'autre celles de mer. La prétenduë modération d'Olivarez ſe termine donc à ne s'être pas mis en peine d'obtenir des emplois, qui l'auroient abaiſſé, au lieu de l'agrandir. *Il fut*, dit-on enfin, *un habile Miniſtre*, 1643.

1643. *mais malheureux.* Pauvre éloge! *Imprudent & malheureux, c'est la même chose,* disoit le Cardinal de Richelieu. *Pour bien réüssir, il ne faut pas prendre des mesures trop justes. On doit toûjours penser à faire plus qu'on ne projette. Si vous n'avez pas une vûë trop longue en apparence, elle se trouvera trop courte en effet.* Le Marquis de la Chastre commence ses Mémoires par une maxime qui pouroit servir à la justification du Comte Duc, si celle du Cardinal plus solide dans le fonds, n'en faisoit voir la fausseté, du moins en plusieurs rencontres. *Il est bien difficile d'être prudent, quand on est malheureux,* dit la Chastre. *Comme la plûpart des gens ne s'attachent qu'à l'apparence des choses, l'événement seul régle leurs jugemens. Jamais un dessein ne leur paroît bien formé, ni bien suivi, lorsque l'issuë n'en est pas favorable.* Olivarez rejettoit toutes ses disgraces sur son malheur, & sur la bonne fortune de Richelieu son rival. Le Comte Duc ne devoit-il pas voir que ses projets auroient mieux réüssi, s'il les eût concertez avec plus de prévoiance; s'il en eût confié l'exécution à des gens mieux choisis & plus habiles?

Retour du Duc d'Orleans à la Cour. Elargissement de quelques Seigneurs prisonniers. Rappel des exilez.

Si la révolution ne fut pas si grande à la Cour de France après la mort du Cardinal de Richelieu, qu'à celle d'Espagne après la disgrace du Comte Duc d'Olivarez, on vid du moins quelque chose d'approchant à S. Germain en Laïe, dans les prémiers mois de cette année. Suivons les

les Mémoires du Marquis de la Chastre. 1643.
Mazarin, Chavigni, & Des-Noiers, nouveau triumvirat, voiant que la santé du Roi, qui s'affoiblissoit de jour en jour, raconte-t'il, donnoit peu d'espérance d'une longue vie, pensérent chacun à chercher un appui. Comme ils n'étoient pas convenus en toutes les autres choses, ils ne s'acordérent pas non plus en celle-ci. Chavigni croiant que sa charge de Chancelier du Duc d'Orleans, & les derniers services qu'il prétendoit avoir rendus à Son Altesse Roiale après le traité d'Espagne, & en quelques autres occasions, lui tenoient lieu d'un grand mérite auprès d'elle, & que la Reine au contraire le devoit toûjours haïr, comme le principal confident de Richelieu, qui l'avoit cruellement persécutée; Chavigni, dis-je, fit pancher Mazarin du côté de Gaston. Ils se mettent donc l'un & l'autre à travailler de concert pour le faire revenir à la Cour. L'Abbé de la Riviére arrive de Blois à S. Germain de la part du Duc d'Orleans, & avec l'aide des deux Ministres, ménage si heureusement les intérêts de son Maître, que peu de jours ensuite, on revoit Gaston auprès de Louïs son frére en fort bonne intelligence, du moins au dehors. Son Altesse Roiale se rendit à S. Germain le 12. Janvier. Entrant dans le cabinet du Roi, elle se jette à ses genoux, lui demande humblement pardon des fautes passées, le prie de les oublier, & fait de grandes protestations d'une constante fidélité.

Mémoires de la Chastre, de Montresor, & de Beauvau. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. III. Lib. I.

1643. délité. *Il est temps que vos actions répondent à vos paroles*, dit Louïs en embrassant le Duc. *Si vous persistez dans cette résolution, vous recevrez de moi toutes les marques de bienveillance, que vous pouvez attendre d'un bon frére. La suite vous fera connoître, que vôtre plus grand avantage, c'est de vous rendre digne de mon amitié.*

Deux ou trois mois après, Louïs envoia au Parlement de Paris une déclaration, par laquelle il révoquoit celle qui rendoit le Duc d'Orleans incapable d'avoir aucune part à la Régence du Roiaume; en cas que le Roi mourût avant que ses enfans eussent atteint l'âge de majorité. La nouvelle déclaration fut publiée trois semaines, ou environ, avant la mort de Louïs. *La satisfaction que nous avons de nôtre très-cher & très-amé Frére le Duc d'Orleans*, y dit Sa Majesté, *nous donne sujet d'espérer qu'à l'avenir, ses actions seront telles, que nous, & après nôtre décès, nôtre très-chére & très-aimée Epouse & compagne la Reine Mére de nos Enfans, en aurons toute sorte de contentement.... A ces causes de nôtre certaine science, pleine puissance & autorité Roiale, nous avons par ces présentes signées de nôtre main, révoqué & révoquons la déclaration du* 1. *Décembre passé, vérifiée en nôtre Cour de Parlement de Paris, voulons & nous plaît, qu'elle demeure nulle & supprimée, & qu'elle soit tirée des régîtres de nôtredite Cour de Parlement de Paris,*

&

& remise entre les mains de nôtre très-cher & féal le Sieur Séguier Chancelier de France, pour être cancellée. * Le Roi consentit encore que Marguerite de Loraine épouse de Gaston vînt en France. *Mais la Duchesse d'Orleans*, dit Beauvau dans ses Mémoires, *appréhendant toûjours quelque fourberie ne se put résoudre à entrer dans le Roiaume, avant que d'être assurée de la mort du Roi, quoiqu'il eût un extrême désir de voir sa belle-sœur.* 1643.

La réconciliation de Louïs avec son frére, fut suivie du retour des Seigneurs exilez, ou fugitifs, & de l'élargissement des Maréchaux de Bassompierre & de Vitri, & du Comte de Carmin, ou Cramail, que Richelieu avoit fait enfermer dans la Bastille. Le moien, dont le Cardinal Mazarin & Chavigni se servirent pour obtenir la délivrance de ces Seigneurs, *est assez plaisant*, dit le Marquis de la Chastre, *& mérite d'être écrit. Ne voiant pas que le Roi y eût beaucoup d'inclination, ils le prirent par son foible & lui représentérent que les trois prisonniers lui faisoient une extrême dépense à la Bastille, & que n'étant pas en état de cabaler dans le Roiaume, ils seroient aussi bien dans leurs maisons, où ils ne coûteroient rien à Sa Majesté. Ce biais leur réüssit. Louïs étoit si extraordinairement avare, que tous ceux qui lui pouvoient demander de l'argent, lui pesoient sur les épaules jusques-là qu'a-* *prés*

* C'est-à-dire, ou raiée, déchirée.

1643. *près le retour de Trois-Villes & des autres Officiers que la violence du feu Cardinal l'avoit forcé d'abandonner, il chercha occasion de faire une rebuffade à chacun d'eux, pour leur ôter toute espérance d'être récompensez de ce qu'ils avoient souffert pour lui.* Les exilez furent rappellez ensuite. Le Maréchal d'Etrées obtint la permission de revenir d'Italie. Baradas & le Duc de S. Simon autrefois Favoris du Roi, que Richelieu avoit éloignez, eurent la liberté de retourner à la Cour & firent la révérence à Sa Majesté. On acorda la même grace à la Duchesse Douairiére de Guise retirée à Florence. Triste spectacle dans les lieux de son passage ! On la vid trainant après elle les cercueils du Duc son époux & de ses deux fils aînez morts en exil. Le troisiéme devenu Duc de Guise par leur mort, & le Duc de la Valette, & d'Epernon depuis un an, condamnez par contumace à perdre la tête, ne revinrent pas si-tôt, soit que le Roi fût trop prévenu contr'eux; soit qu'il fallût plus de temps pour casser les procédures faites au Conseil du Roi & au Parlement de Paris.

Louis informé par Richelieu que de Thou & quelques autres, avoient sollicité le Duc de Beaufort second fils de César Duc de Vendôme, de se lier avec les Ducs d'Orleans & de Bouillon & avec Cinq-Mars, écrivit plusieurs lettres à Beaufort, pour lui reprocher de n'avoir pas révélé un secret de cette importance à Sa Majesté,

jesté, & pour lui ordonner de se rendre 1643.
incessamment à la Cour, afin de découvrir tout ce qu'il savoit de la conspiration. Incapable de trahir ses amis, & encore plus de se rendre témoin contr'eux; bassesse que Louïs n'auroit pas manqué d'exiger de lui; Beaufort se défendit d'exécuter les ordres de Sa Majesté, sous prétexte d'une maladie feinte ou véritable. Ses amis lui aiant remontré, que son refus opiniâtre, quoiqu'honnète & généreux, choqueroit tellement Richelieu, que le Cardinal s'en vengeroit par quelque mauvais traitement, Beaufort sortit du Roiaume, & se retira en Angleterre auprès du Duc de Vendôme son pére. Si nous en croions le Marquis de la Chastre, ce voiage ne fut pas inutile à Beaufort. *Il m'entretint de ses intérêts à cœur ouvert*, dit le Marquis à propos du Duc nouvellement revenu en France. *Il me parla encore de l'état présent de la Cour, non en termes extrêmement polis, n'étant pas naturellement fort éloquent, mais au moins avec des sentimens si beaux & si nobles, que je pus remarquer aisément qu'il avoit beaucoup profité en Angleterre, dans la conversation de quelques Seigneurs qu'il y avoit fréquentez.* Beaufort tenoit de la Duchesse sa mére, ce défaut de politesse, fort choquant dans une personne du prémier rang. C'étoit bien la Dame la plus grossiére qu'on eût jamais vûë. Elle ne paroît pas mieux qu'une femme des hales. Le Duc en est

raillé

1643. raillé dans une piéce * attribuée à S. Evremont. *M. de Beaufort*, y dit-on, *fait gloire d'ignorer des termes trop délicats, & capables d'amollir les courages, comme d'affoiblir les esprits. Il ne sait ce que c'est que justesse & discernement.* Voici le portrait que le Marquis de la Chastre fait de celui à qui S. Evremont veut donner un fort grand ridicule. *Pour le cœur & la fidélité*, écrit-il dans ses Mémoires, *peu de personnes se peuvent comparer au Duc de Beaufort. Je ne dirai pas qu'il ait toute la prudence qui se peut souhaiter, & je suis contraint d'avouër, qu'un peu de vanité & de feu de jeunesse, lui fit commettre à son retour d'Angleterre des fautes considérables. Je lui remontrai un jour que dans la situation où il se trouvoit*, durant la minorité de Louis XIV. *il ne devoit pas s'amuser aux bagatelles des femmes, & que la partie des Héros devoit être sa principale. S'il en eût usé de la sorte, il ne se fût pas fait des ennemis puissans, qui ont enfin beaucoup contribué à sa perte. Mais c'est un défaut ordinaire aux personnes de son âge, de se laisser trop emporter au dépit & à l'amour.* L'avis étoit bon. La Chastre y pouvoit ajoûter que le Duc se trouveroit fort mal de se jouër aux Duchesses de Longueville & de Monbazon, qui avoient trop d'esprit pour lui. Le Marquis proposoit encore à Beaufort des modéles trop élevez. Comment s'y seroit-

* Apologie de M. le Duc de Beaufort contre la Cour, la Noblesse, & le Peuple.

roit-il pris pour devenir un Héros? Il 1643.
avoit de la bravoure & de l'honneur: quelles étoient ses autres qualitez?

La Reine Anne d'Autriche, à qui le Duc se dévoua particuliérement, le regarda quelque temps, *comme le plus honnête homme de France.* Immédiatement après la mort du Cardinal de Richelieu, elle lui fit écrire par Cospean Evêque de Lisieux, de revenir en France. Comme il en étoit sorti de lui-même, il partit d'Angleterre sans prendre d'autres précautions. N'osant se montrer à la Cour sans la permission du Roi, qu'il avoit irrité contre lui, en refusant de découvrir ce qu'il savoit de la conspiration du Duc d'Orleans & de Cinq-Mars, il vint d'abord à Anet maison de César son pére. Les Ducs de Retz, de Sulli, la Chastre, Fiesque, & Chabot, allérent d'abord l'y voir. La Reine avoit tant de considération & d'estime pour lui, que tous les Seigneurs qui s'attachoient à elle, crurent lui faire leur cour, en prévenant Beaufort. Le Duc de Mercœur son frére aîné eut avant lui la permission de venir à la Cour. Le Cardinal Mazarin le conduisit au Roi. Dans son prémier entretien avec Sa Majesté, il parla en faveur de Beaufort, & lui obtint la liberté de paroître pareillement à la Cour. Il arriva peu de jours après *avec éclat & avec une estime fort grande*, dit la Chastre. *Avant que de voir les Ministres, il alla droit chez le Roi, qui le reçut avec des marques d'une extrême*

me

1643. *me amitié, & l'entretint des affaires d'Angleterre, comme s'il y eût été envoié par ordre exprès de Sa Majesté.* Le retour du Duc de Vendôme fut acordé le même jour au Duc de Mercœur. Le Roi vid la Duchesse épouse de César, qu'il avoit renvoiée assez rudement, sans vouloir lui parler, lors qu'elle se présenta incontinent après la mort du Cardinal de Richelieu. La Reine témoigna *beaucoup de bonne volonté* au Duc de Beaufort. Elle parut s'intéresser aux caresses que Louïs lui avoit faites, l'entretint fort familiérement, & par l'estime qu'elle marqua hautement, *confirma*, porsuit la Chastre, *ce qu'elle nous avoit dit à nôtre retour d'Anet, que nous venions de voir le plus honnête homme de France.*

Beaufort étoit ami particulier des Comtes de Béthune & deMontresor, à qui l'Abbé de la Riviére avoit rendu de fort mauvais offices. Après l'emprisonnement de Cinq-Mars, il courut un bruit, que le traité d'Espagne avoit été révélé par Béthune. Le Duc d'Orleans à l'instigation de la Riviére sembla confirmer cette fausseté, & l'avoüer tacitement. L'Abbé croioit ne se pouvoir mieux venger de Montresor durant son absence, ni lui fermer plus surement le chemin de rentrer jamais auprès de Gaston, qu'en faisant Montresor auteur, ou du moins approbateur d'une si noire calomnie contre son meilleur ami. Beaufort convaincu de la probité de Béthune, & uni plus

par-

particuliérement avec Montresor durant 1643. leur séjour en Angleterre, conçut tant d'indignation contre la Riviére, qu'étant revenu à la Cour, il ne voulut pas même saluer l'Abbé. Tel fut le fondement du bruit répandu contre Béthune. Peu de temps après l'emprisonnement du Grand-Ecuier, Louïs fit une gratification assez considérable au Comte. On raisonna sur la récompense donnée à un Seigneur lié avec les ennemis de Richelieu, & intime ami des gens qui savoient le secret de la conspiration. Des soupçons encore plus mal fondez, passent pour légitimes dans l'esprit des Courtisans. *Le Cardinal*, dit-on, *quoique peu ami de Béthune, desabusa ceux qui lui rapportérent cette médisance.* Foible preuve ! Le témoignage de Montresor qui disculpe lui-même Béthune sur cet article, m'en paroît une plus solide. Quoi qu'il en soit de cette affaire qui fit grand bruit, & donna tant d'appréhension à la Riviére qu'il ne voulut point aller à la Cour, négocier le retour du Duc d'Orleans, à moins qu'on ne l'assurât contre le juste ressentiment de Béthune, la froideur de Beaufort au regard de l'Abbé, *sépara infiniment le Duc de l'intérêt & du commerce de Gaston*, poursuit la Chastre. *Son Altesse Roiale avoit déja quelque chose sur le cœur contre Beaufort, parce que lui aiant parlé du traité d'Espagne, il s'excusa d'y entrer, & dit qu'il ne le pouvoit sans le consentement du Duc de Vendôme son pére, qui étoit en Angle-*

1643. *Angleterre, & auquel on auroit difficilement confié un tel secret.* Beaucoup de gens trouvérent étrange que le Duc de Beaufort eût refusé de se mettre dans un parti fait contre l'ennemi capital de sa maison. J'aurois moi-même peine à comprendre sa retenuë sur ce sujet, si je ne savois que quelque temps après, il en fit parler à la Reine par une personne, à qui elle ne voulut point s'ouvrir, ni même presque prêter l'oreille, ne la jugeant pas, à mon avis, assez prudente pour une intrigue de cette importance, & si je ne conjecturois de là, qu'avant que de se jetter dans cet embaras, il fut bien-aise de savoir le sentiment de la Reine, à qui il s'étoit dès-lors absolument dévoué.* Le Duc de Beaufort joua un si grand rolle durant les derniers jours de la vie de Louïs XIII. & sous la minorité de son Fils, que je ne pouvois guéres me dispenser de le faire connoître.

Anne d'Autriche tâche d'obtenir la régence du Roiaume après la mort de Louïs XIII. & se fait des amis & des créatures.

Dans le mois de Mars, on eut quelques espérances du rétablissement de la santé de Louïs: du moins ses Ministres firent courir le bruit qu'elle étoit beaucoup meilleure. *Le Roi se porte de mieux en mieux*, dit Des-Noiers dans une lettre du 20. Mars au Maréchal de Guébriant. *Nous ne doutons plus que bien-tôt il n'ajoûte au soin qu'il prend de ses affaires, ses exercices & ses divertissemens ordinaires.*

Mémoires de la Chastre & de la Rochefoucaut.

Et Chavigni dans une du 11. Avril. *Le Roi se porte beaucoup mieux qu'il n'a encore fait. Sa santé revient à vûë d'œil; & ses forces commencent de se rétablir tellement,*

lentement, que j'espére qu'il poura dans quelques jours aller à Chantilli, & de là vers la frontiére, si le bien de ses affaires le demande. Les paroles suivantes ne donnent-elles point à penser que les Ministres écrivoient de fausses nouvelles, afin de prévenir le mauvais effet que le bruit *de la santé du Roi déplorée*, comme dit le Duc de la Rochefoucaut, pouvoit causer dans les païs étrangers, en relevant le courage des Impériaux & des Espagnols, & en diminuant celui des Officiers & des soldats François? *Vous ne serez pas fâché*, ajoûte Chavigni dans la même lettre à Guébriant, *d'avoir de quoi combattre les mauvais bruits, qui courent sans doute sur ce sujet dans le lieu où vous êtes.* Quoi qu'il en soit de la sincérité des deux Sécretaires d'Etat, ils s'intriguoient l'un & l'autre pour avoir un appui après la mort de Louis. Le Cardinal Mazarin & Chavigni s'acommodérent d'abord avec le Duc d'Orleans, comme je l'ai raconté. *Des-Noiers prenoit d'autres brisées*, dit la Chastre. Par l'entremise du Marquis de Chandenier son intime ami, il assuroit la Reine d'un attachement inséparable à ses intérêts. Après cette prémiére déclaration, il eut sur le même sujet quelques conférences avec Potier Evêque de Beauvais confident d'Anne d'Autriche, dans lesquelles il s'ouvrit assez clairement, sur les desseins de Mazarin & de Chavigni, qui lui donnérent belle matiére d'entretien. Voiant que la maladie du Roi aug-

1643. *Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. IX. Chap. 1.*

1643. mentoit, & que Sa Majesté leur parloit quelquesfois de régler le gouvernement du Roiaume après sa mort, le Cardinal & Chavigni engagérent le P. Sirmond Jésuïte son Confesseur à lui proposer la *corrégence* pour la Reine & le Duc d'Orléans. Ils allérent l'un & l'autre à Paris, solliciter plusieurs Magistrats du Parlement, d'entrer dans leurs vûës, & se servirent pour cet effet de Longueil de Maisons Président au mortier. La proposition déplut si fort à Louïs, qu'après l'avoir aigrement rejettée, & en avoir même dit quelque chose à la Reine, il ne voulut plus entendre parler de son Confesseur. L'aiant fait renvoier sous un autre prétexte, il prit en sa place le P. Dinet de la même Société. Le savant Sirmond plus propre à déchiffrer les anciens manuscrits, & à éclaircir avec autant d'élégance que de solidité l'Histoire & la Discipline Ecclésiastique, se soûtint à la Cour sous le Ministére de Richelieu, parce qu'il ne se mêloit point des affaires d'Etat. Dès qu'il voulut sortir de sa sphére, & entrer dans les intrigues de Cour, il se perdit. Dinet son confrére ne remplira pas long-temps une place, qui depuis le souple & insinuant Coton, fut & sera toûjours l'objet de la dévote & fine ambition des Jésuïtes qui se distinguent dans leur Compagnie.

L'Evêque de Beauvais fera tant parler de lui, qu'il est à propos de dire quelque chose d'un homme qui se vid prémier Ministre

niftre d'Etat, & ne fut fe foûtenir qu'environ quinze jours dans un fi grand emploi. Voici le portrait que la Chaftre & la Rochefoucaut nous en font. *La Reine*, dit le prémier, *ne pouvoit mieux choifir pour la fidélité, ni guéres plus mal pour la capacité. Le bon Prélat n'avoit pas la cervelle affez forte pour une telle place. C'eft un homme de grande probité, & defintéreffé pour le bien, mais fort ambitieux comme font la plûpart des dévots. Se voiant défigné pour être prémier Miniftre, tout le monde lui faifoit ombrage. C'étoit*, dit l'autre, *le feul des ferviteurs de la Reine, que le Cardinal de Richelieu avoit trop méprifé, pour l'ôter d'auprès d'elle. Par fon affiduité, il trouva occafion d'y détruire prefque tous ceux qu'elle confidéroit.* Mazarin & Chavigni voiant que leurs brigues en faveur de Gafton, ne produifoient point d'autre fruit, que de faire éclatter l'inclination que la France prefque tout entiére, avoit de fervir Anne d'Autriche, & que le Duc d'Orleans perdant toute efpérance d'être *corrégent*, témoignoit une grande difpofition à fe contenter de quelque part au gouvernement fous la Reine; le Cardinal & le Sécretaire d'Etat, dis-je, tentérent de fe mettre bien auprès d'elle, & de ménager mêmes l'Evêque de Beauvais. Leurs efforts furent d'abord affez inutiles, & leurs complimens peu perfuafifs. Outre ce qu'ils avoient entrepris ouvertement pour Gafton, Des-Noiers qui témoigna 1643.

1643. dès le commencement son dessein de servir Anne d'Autriche, avoit tout le mérite de ce qui s'étoit fait jusques alors, & les deux autres au contraire, en portoient toute l'iniquité. De plus leur changement étoit plûtôt reçu comme une marque de leur impuissance, que comme un effet de leur bonne volonté. Ils auroient sans doute fait peu de progrès, *si le petit bon homme M. Des-Noiers eût eu plus de patience, ou plus de souplesse auprès du Roi*, dit le Marquis de la Chastre. S'étant retiré de la Cour peu de jours après, comme je le raconterai, la Reine fut obligée d'accepter les offres de service, que Mazarin & Chavigni lui firent, ou du moins de dissimuler avec eux.

Le Duc de la Rochefoucaut raconte les choses un peu autrement que la Chastre. On ne sera pas fâché de voir son récit. *Des-Noiers*, dit-il, *fut le prémier qui donna des espérances à la Reine, de pouvoir porter le Roi par son Confesseur, à l'établir Régente, croiant faire par là une liaison étroite avec elle, à l'exclusion de Chavigni, qu'elle avoit consideré davantage durant la vie du Cardinal de Richelieu. Mais Des-Noiers se trouva peu de temps après bien éloigné de son projet. Le Confesseur eut ordre de se retirer, & Des-Noiers fut chassé lui-même.* La Chastre prétend que Sirmond ne fut pas emploié par Des-Noiers, pour persuader à Louïs de déclarer Anne d'Autriche Régente, mais pour établir le Duc d'Orleans corrégent

gent avec elle. Des-Noiers ne fut point chassé. Aiant demandé trop brusquement la permission de se retirer des affaires, Louis la lui donna volontiers, poussé apparemment par Mazarin & Chavigni; bien-aises de se défaire d'un concurrent qui les traversoit sous main. Qui en croirons-nous du Duc, ou du Marquis? Il parut, continue la Rochefoucaut, que ce changement n'avoit rien diminué de l'espérance de la Reine, & qu'elle attendoit de Mazarin & de Chavigni, le même service que Des-Noiers avoit eu dessein de lui rendre. Ils lui donnoient tous les jours l'un & l'autre, toutes les assurances qu'elle pouvoit espérer de leur fidélité. Elle en attendoit des preuves, lorsque la maladie du Roi augmentée à un point, qu'il ne lui restoit aucune espérance de guérison, leur donna lieu de lui proposer de régler toutes choses, pendant que sa santé lui pouvoit permettre de choisir lui-même une forme de gouvernement, qui pût exclure des affaires toutes les personnes qui lui étoient suspectes. Cette proposition, quoi qu'elle fût apparemment contre les intérêts de la Reine, sembla néantmoins trop favorable pour elle. Louis ne pouvoit consentir à la faire Régente: il ne pouvoit aussi se résoudre à partager la Régence entr'elle & Gaston. Les intelligences dont il avoit soupçonné son épouse, & le pardon accordé depuis peu à son Frére pour le traité d'Espagne, le tenoient dans une irrésolution, qu'il 1643.

1643. n'auroit peut-être pas surmontée, si Mazarin & Chavigni ne lui en eussent fourni le moien par une ouverture, dont je parlerai.

Cependant Anne d'Autriche & Gaston, qui ont eu trop de marques de l'aversion de Louïs, & qui le soupçonnent presqu'également de vouloir les exclure de l'administration des affaires, cherchent toutes sortes de voies pour y parvenir. La Reine tâche de dissiper les préjugez de son époux contr'elle par le moien de Chavigni. *J'ai sû de celui-ci même*, dit la Rochefoucaut, *qu'étant allé trouver le Roi de la part de la Reine, pour lui demander pardon de ce qu'elle avoit jamais fait, & mêmes de ce qui lui avoit déplu dans sa conduite, le suppliant particuliérement de ne croire point qu'elle eût aucune part dans l'affaire de Chalais, ni qu'elle eût trempé dans le dessein d'épouser Monsieur, après que Chalais auroit fait mourir le Roi, il répondit là-dessus à Chavigni, sans s'émouvoir*, en l'état où je suis, je lui dois pardonner, mais je ne la dois pas croire. *La Reine & le Duc d'Orleans prétendoient d'abord chacun à la Régence.* Si Gaston ne demeura pas long-temps dans cette pensée, il se flatta du moins d'être déclaré Régent avec Anne d'Autriche. Les espérances de la Cour & de tout le Roiaume, étoient trop différentes, & tout l'Etat qui avoit presqu'également souffert sous le Ministére de Richelieu, attendoit un changement avec trop d'impatience,

patience, *pour ne recevoir pas avec joie une nouveauté dont chaque particulier espéroit de profiter.* C'est la pensée du Duc de la Rochefoucaut. Les intérêts différens des principaux Seigneurs du Roiaume, & des plus considérables Magistrats du Parlement, les obligérent bien-tôt à prendre parti entre la Reine & le Duc d'Orleans. Si les brigues qui se faisoient en faveur de l'un & de l'autre n'éclattoient pas davantage, c'est que la santé du Roi qui sembla se rétablir un peu avant sa mort, leur faisoit craindre, qu'il ne fût averti de leurs intrigues, & qu'il ne fît passer pour un crime les précautions qu'ils prenoient afin d'établir leur autorité. 1643.

Dans cette conjoncture, le Prince de Marsillac, depuis Duc de la Rochefoucaut, dont je transcris les Mémoires, crut qu'il importoit à la Reine, pour laquelle il se déclaroit, d'être assurée du Duc d'Enguien. Elle approuva la proposition, que Marsillac lui fit, de s'acquerir le fils aîné du prémier Prince du sang. Lié d'une amitié particuliére avec Coligni intime confident du Duc d'Enguien, Marsillac leur représenta les avantages qu'Anne d'Autriche & Enguien trouveroient dans leur union, & qu'outre l'intérêt particulier qu'ils avoient l'un & l'autre, de s'opposer à l'autorité du Duc d'Orleans, celui de l'Etat les y obligeoit encore: proposition si avantageuse à Enguien, qu'il ne manqua pas de la recevoir agréablement. Il ordonne donc à Marsillac, de

1643. contribuer à la faire réüssir. Et comme un trop grand commerce entre lui & Enguien, auroit pû être suspect à Louïs, ou à Gaston, sur tout lors qu'Enguien avoit nouvellement reçû le commandement de l'armée de Flandre, & qu'en toutes façons il importoit grandement de le tenir secret, Enguien désira que Marsillac rendît à Coligni seul les réponses de la Reine, & qu'ils fussent les seuls témoins de l'intelligence liée entre Anne d'Autriche & le Duc. Il n'y eut aucune condition mise par écrit. Marsillac & Coligni furent les dépositaires de la parole que la Reine donnoit à Enguien, de le préférer au Duc d'Orleans, non seulement par des marques de son estime & de sa confiance, mais encore dans tous les emplois, dont elle pouroit exclure Gaston, *par des biais* dont ils conviendroient ensemble, & qui ne pouroient point porter le Duc d'Orleans à une rupture ouverte avec Anne d'Autriche. Enguien promettoit de son côté, d'être inséparablement attaché aux intérêts de la Reine, & de ne prétendre que par elle à toutes les graces qu'il désireroit de la Cour. Il partit peu de temps après pour aller commander l'armée de Flandre.

La Chastre qui de concert avec Anne d'Autriche, avoit acheté depuis peu la belle charge de Colonel Général des Suisses, fut un de ceux, en qui elle eut une confiance particuliére durant ses brigues, pour obtenir la Régence. Voions le portrait

trait que le Marquis nous fait de lui-même, & sur quoi les espérances d'une grande fortune sous l'administration de la Reine, étoient fondées. *Ce seroit une présomption trop grande à moi*, dit-il à la tête de ses Mémoires écrits après sa disgrace, *de croire que je n'ai point commis de fautes, dans le temps que j'ai demeuré à la Cour, puisque les plus rafinez Courtisans se trouvent quelquefois embarassez en des rencontres, où quelqu'adroits & quelque souples qu'ils soient, il leur arrive des accidens, dont ils ne se peuvent bien retirer. J'avouë que j'ai pû manquer, soit faute d'expérience, soit en ne contraignant pas assez mon naturel ennemi de toutes sortes de finesses. Lorsque je suis venu auprès du Roi Louïs XIII. j'y ai apporté un esprit mal propre aux fourbes & aux bassesses, & qui a toûjours fait profession d'une franchise trop ouverte. J'ai trouvé ce train de vie assez honnête, pour le continuer depuis, & quoique j'aie apparemment reconnu, que ce n'étoit pas le chemin de faire fortune, j'ai préféré la satisfaction de ma conscience, une réputation sincére, & l'acquisition de quelques amis, gens d'honneur, aux dignitez & aux avantages que j'aurois pû espérer en faisant l'espion, ou en jouant le double, & promettant en même temps aux deux partis. Dans cette maniére d'agir que j'ai observée, je me suis peut-être découvert trop librement, & d'ailleurs je me suis attaché trop fermement à mes amis, quand ils ont été en mauvaise posture. C'est* 1643.

1643. *en ces deux points que je puis avoir principalement manqué. Mais je croi que de telles fautes paroîtront excusables aux personnes de probité, & que le fondement en est trop bon, pour avoir des suites condamnables.* Cela est certain. Si le Marquis s'est peint lui-même d'après nature, il ne mérite que de l'estime & des louanges. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si le portrait est ressemblant. Cela regarde l'Histoire de la Régence d'Anne d'Autriche. Suivons son récit, & voions comment il sut s'avancer à la Cour, & s'insinuer dans l'esprit de cette Princesse.

Quelque temps après la naissance de nôtre Roi Louïs XIV. poursuit-il, *voiant qu'il n'y avoit rien à espérer pour moi, tant que le Cardinal de Richelieu seroit tout-puissant, parce que je ne pouvois m'assujettir servilement à lui, & que d'ailleurs j'avois beaucoup d'alliances & de liaisons d'amitié, qui lui pouvoient être suspectes, je crus que je devois songer à prendre quelqu'autre parti, qui pût un jour relever ma fortune. Dans cette pensée, je n'en trouvai point de plus raisonnable, ni de plus grande espérance, que celui de la Reine. La santé du Roi étant fort mauvaise, & n'y aiant aucune apparence qu'il pût vivre, jusques à ce que son fils eût atteint l'âge de majorité, la Régence devoit infailliblement tomber en peu d'années entre les mains d'une Princesse, dont les adversitez presque continuelles, & souffertes avec grande patience, avoient élevé l'estime à un si haut point, qu'on la croioit*

croioit la meilleure, la plus douce personne du monde, & la moins capable d'oublier ceux qui s'étoient attachez à elle dans sa disgrace. Ces belles qualitez me charmérent. Je jugeai de plus qu'il y avoit de l'honneur à se jetter de son côté, dans un temps où le pouvoir absolu de son persécuteur, faisoit éviter son abord à toutes les personnes foibles & intéressées. Par un excès de tirannie, il ne laissoit presque dans la maison de la Reine, que des traitres, ou des gens que leur stupidité rendoit exempts de soupçon, & incapables de la servir en quoi que ce fût. Je lui vouai pour lors mes services, & je l'en fis assurer par une Dame & par M. de Brienne. Les réponses obligeantes que je reçus par leur canal, m'engagérent encore plus. De maniére que je résolus de ne penser jamais à aucun avantage, que quand elle seroit en état de me le procurer, ou lorsque je croirois lui pouvoir être plus utile dans une autre charge, que celle de Maître de la Garderobe du Roi que j'avois. Je demeurai dans ce sentiment jusques à la mort du Cardinal. Ceux qui s'étoient le plus éloignez de la Reine, se pressant alors de lui faire leur cour, il n'est pas étrange, que m'étant déja dévoué entiérement à elle, je cherchasse avec soin les occasions de lui témoigner mon zéle. 1643.

Il s'en présenta une incontinent, que j'embrassai avec joie. Je la fis proposer à la Reine par M. de Brienne, & lui en parlai moi-même ensuite. Elle la crut avantageuse à son service, & m'en remercia en des termes

1643. *qui redoublérent mon attachement à ses intérêts, & accrurent mes espérances. C'étoit l'achat de la charge de Colonel Général des Suisses. Je ne m'arrêtai ni à la grande somme d'argent, que j'y emploiois, ni à d'autres considérations que me pouvoient faire naître, la vuë d'une femme & de trois enfans, dont la ruine étoit inévitable, si venant à mourir, ma charge se perdoit sans récompense. Je sacrifiai donc sans regret toute ma famille à la Reine. Soit que mon procédé plein de franchise lui plût; soit qu'elle jugeât que je la pouvois utilement servir, elle me fit encore meilleur visage, & redoubla ses civilitez à mon égard. Elle parloit de moi comme d'un Officier qui lui étoit absolument dévoué, & sur la fidélité duquel elle se reposoit; ordonnant particuliérement à l'Evêque de Beauvais, qui avoit alors son secret, de me communiquer librement les choses qui regarderoient son service.* Le nouveau Colonel des Suisses s'unit ensuite fort étroitement avec le Duc de Beaufort, qui à son retour d'Angleterre, lui fit paroître une passion extraordinaire pour les intérêts d'Anne d'Autriche. Comme c'étoit un parti que la Chastre n'embrassoit pas avec moins d'ardeur, *cette considération,* dit-il, *emporta la balance,* & l'attacha plus que toute autre chose au Duc, que la Reine sembloit préférer à tous ceux qui se dévouoient à elle.

Des-Noiers l'un des trois nouveaux Mi-

J'ai remarqué ci-dessus que la Rochefoucaut n'a pû dire exactement que Des-Noiers *fut chassé* de la Cour. En voiçi la preuve

preuve dans une lettre de Mazarin au Maréchal de Guébriant datée du 11. Avril. *M. Des-Noiers aiant fait instance en diverses rencontres depuis la mort de M. le Cardinal, de se retirer, & en aiant de nouveau pressé hier Sa Majesté, elle lui a enfin permis d'aller chez lui. Pour témoigner la satisfaction que le Roi a de ses services, Sa Majesté lui conserve la charge d'Intendant de ses bâtimens & de Concierge de Fontainebleau.* Il paroît par là, que Des-Noiers ne fut, à proprement parler, ni chassé, ni disgracié; mais que depuis la mort de Richelieu, trouvant certains desagrémens à la Cour, il *pressa* Louïs plus d'une fois de lui acorder la permission de se retirer. On le voit encore dans une lettre de Chavigni à Guébriant de même date. *Après diverses instances que M. Des-Noiers a faites à Sa Majesté de lui permettre de se retirer en sa maison, elle a été obligée de la lui acorder. Quoiqu'il soit éloigné des affaires, il ne laisse pas pourtant, de demeurer dans les bonnes graces du Roi.* Anne d'Autriche fut fâchée de l'éloignement d'un Ministre qui s'efforçoit de la servir utilement. *M. Des-Noiers,* dit-elle un jour à la Chastre, *s'est trop pressé. Il a voulu se perdre à plaisir.* Si on en croit ce Seigneur, la retraite du nouveau Ministre d'Etat, fut généralement attribuée au déplaisir qu'il eut de ne pouvoir gagner auprès de Louïs le crédit, que ce bigot ambitieux désiroit, & de voir que celui de Mazarin prévaloit. C'est ce qui le portoit à mettre au Roi si sou-

1643. niftres d'Etat, se retire de la Cour.

Mémoires de la Rochefoucaut & de la Chastre. Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. IX. Chap. I. Histoire du Cardinal Mazarin. Liv. I. Chap. 4. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. III. Lib. II.

1643. ſouvent *le marché à la main*, comme Sa Majeſté s'en plaignit elle-même. *Cet homme*, dit un jour Louïs irrité contre lui, *veut faire le petit Cardinal. S'imagine-t'il être ſi néceſſaire, qu'on ne ſe puiſſe paſſer de lui? J'en trouverai cent plus habiles, plus capables de remplir ſon emploi.* Il étoit haï des gens de guerre. Tous ſe plaignoient preſqu'également de lui. Acoûtumé aux airs impérieux que Richelieu lui avoit laiſſé prendre, il maltraitoit les Officiers qu'il n'aimoit pas, & n'avançoit que ſes amis & ſes parens. Par ſa ridicule bigoterie, il nuiſit ſouvent aux affaires de ſon Maître, pour ne donner pas trop d'avantage aux Princes Proteſtans d'Allemagne alliez de la France. *Quand je ſigne quelque choſe en faveur des Huguenots*, dit-il au Maréchal de Châtillon en je ne ſai quelle rencontre, *il me ſemble que la main me ſéche.* Cependant ſa grande & preſqu'unique religion, c'étoit de plaire au prémier Miniſtre. *Si M. le Cardinal ſe faiſoit Turc*, diſoit Louïs, *Des-Noiers prendroit bien-tôt le turban.*

Dans une conteſtation avec le Roi pour les intérêts du Maréchal de la Motte-Houdancour ſon intime ami, & ſur les dépenſes de l'armée d'Italie, Des-Noiers demanda bruſquement la permiſſion de ſe retirer. Cet artifice avoit ſi ſouvent & ſi bien réüſſi à Richelieu, que le nouveau Miniſtre d'Etat s'imagina peut-être, que Louïs ne craindroit pas moins de le perdre. Mais la différence étoit trop grande

entre

entre le Cardinal & Des-Noiers. Le Roi n'aiant pas voulu lui répondre avec la même promptitude, qu'il pouvoit s'en aller quand il lui plairoit, Des-Noiers va folement prier Mazarin de l'aider à obtenir du Roi la permiſſion de ſe retirer. Le Cardinal parla *ſi efficacement* en ſa faveur, que *dès le ſoir même* il lui apporte l'agrément de Louïs. L'un des *triumvirs* ſort ainſi de la Cour, & s'en va dans ſa maiſon de Dangu en Normandie. *Pour moi*, dit la Chaſtre, *je croi avec des perſonnes aſſez intelligentes, que ce qui parut être le prémier mouvement d'un eſprit fort prompt, fut un trait de Courtiſan prévoiant & rafiné.* Voici le fondement de cette conjecture. Des-Noiers avoit juſques alors détourné Louïs, de faire la déclaration que Mazarin & Chavigni lui propoſérent, pour régler le gouvernement du Roiaume après ſa mort. Voiant qu'elle éclatteroit dans peu de jours, ſoit par l'opiniâtreté du Roi, ſoit par les ſuggeſtions des deux autres Miniſtres, & que Sa Majeſté l'y mettoit au nombre de ceux qui devoient compoſer le Conſeil de la Régence, il voulut s'en ôter abſolument, *perſuadé qu'il étoit*, dit la Chaſtre, *que ſe retirant chez lui, dans un temps, où le Roi ne pouvoit guéres durer, la Reine ne perdroit point le ſouvenir de ſes ſervices, & que juſtement aigrie* contre Mazarin & Chavigni, à cauſe d'une déclaration qui la rendoit dépendante du Conſeil que Louïs lui nommoit, *elle les éloigneroit dès*

qu'elle

1643.

1643. *qu'elle en auroit le pouvoir, pour se servir de lui, comme du plus instruit dans les affaires.*

Les plus déliez Courtisans sont quelquesfois atrappez comme les autres. Quand Des-Noiers fut hors de la Cour, on ne pensa plus à le rappeller. Mazarin & Chavigni s'acommodent avec Anne d'Autriche. Le Cardinal prend le dessus, & maintient dans la charge de Sécretaire d'Etat le Tellier Intendant de l'armée de Piémont, à qui elle ne fut donnée d'abord, que *par commission.* Plus souple & plus habile que son prédécesseur, le Tellier est mort Chancelier de France, après avoir mis à sa place Louvois son Fils aîné, fait l'autre Archevèque de Reims, & vû jusques à la fin d'une longue vie, sa personne & sa famille comblées tous les ans de nouvelles prospéritez. Un Historien étranger raconte plusieurs circonstances des deux contestations que Des-Noiers eut avec son Maître. Si nous l'en voulons croire, le Ministre d'Etat perdit le respect au Roi, & prit plaisir à l'irriter. Cela n'est guéres vraisemblable. Je croi bien que Mazarin & Chavigni profitérent de l'occasion, & qu'ils portérent Louïs à se défaire d'un homme qu'ils voioient avec chagrin fort bien auprès d'Anne d'Autriche. La joie que sa retraite leur put donner, fut mêlée de quelqu'amertume. Dès le lendemain de son départ, le Roi ne voulut point parler d'affaires à Mazarin, tant

que

que Chavigni demeureroit dans la chambre; & le Cardinal aiant fait ensuite je ne sai quelle proposition qui déplut à Louïs, *cela est Italien en diable*, repartit aigrement Sa Majesté. Il ne faut pas trop refléchir sur les chagrins passagers d'un malade. Ces deux circonstances donnent cependant à penser, que le Cardinal & l'autre Ministre d'Etat *n'étoient pas trop assurez de l'esprit du Maître*, selon la remarque du Marquis de la Chastre. 1643.

Déclaration de Louïs XIII. pour le gouvernement du Roiaume durant la minorité de son Fils.

Le triste état de Louïs dans les derniers mois de sa vie, est assez bien décrit dans les Mémoires publiez sous le nom de Pontis. *Depuis la mort du Cardinal*, y dit-on, *le Roi n'eut presqu'aucune santé. Il tomba dans une espéce de langueur, qui le réduisit enfin à un état digne de compassion. S'étant mis un jour au soleil qui entroit par une fenêtre de sa chambre, afin de s'échauffer, j'allai sans y prendre garde, me placer justement devant la fenêtre.* Eh, Pontis, *me dit-il assez agréablement*, ne m'ôte pas ce que tu ne me saurois donner. *Ne comprenant point ce que Sa Majesté me vouloit dire, & paroissant en peine de le savoir, je demeurois toûjours dans la même place. Le Comte de Tresmes m'avertit alors que c'étoit le soleil que j'ôtois au Roi. Je me retirai incontinent. Le pauvre Prince devint si maigre & si défait, qu'aiant pitié de lui-même, il découvroit quelquesfois ses bras tout décharnez, & les montroit aux Courtisans qui le venoient voir. Lors qu'il étoit au lit de la mort, Souvré prémier Gentilhomme de*

Mémoires de la Rochefoucaut, de la Chastre, & de Pontis. Histoire du Cardinal Mazarin. Liv. I. Chap. 4.

1643. *de la chambre, aiant dit un jour selon la coûtume, que tout le monde sortît, afin que le Roi pût reposer, & tiré le rideau du lit du côté où j'étois, pour m'obliger de sortir comme les autres, le Roi se retira tout d'un coup, & m'ordonna de demeurer. Il pensoit moins à reposer, qu'à se délivrer de l'importunité des Courtisans. Appercevant le clocher de S. Denis par la fenêtre de sa chambre,* dans le château neuf de S. Germain, où il se fit transporter quelque temps avant sa mort, *il me demanda ce que c'étoit. Quand je lui eus répondu que c'étoit S. Denis,* voilà où nous reposerons, *reprit-il. Puis tirant son bras hors du lit,* tien, Pontis, *ajoûta-t'il en le montrant,* voi cette main, regarde ce bras. Tels sont les bras du Roi de France. *Je vis en effet, mais avec une angoisse mortelle, que ce n'étoit qu'un squelette avec la peau sur les os, couverte de grandes taches. Il me fit voir ensuite sa poitrine si décharnée, qu'on en comptoit facilement tous les os. Ne pouvant retenir mes soupirs, ni mes larmes, je me retirai. On le servoit fort mal durant sa maladie. A peine prenoit-il jamais un bouillon qui fût chaud. J'avois une peine extrême de voir un Roi au milieu d'un si grand nombre d'Officiers, beaucoup plus mal servi que le moindre bourgeois de Paris.*

Mercurio di Vittorio Siri. Tom. III. Lib. II.

Louïs sentant que sa fin approche, ne fait plus mistére de la déclaration que Mazarin & Chavigni lui ont proposée pour le gouvernement du Roiaume durant la mino-

minorité de son Fils. On en parle tout haut. *Si ces deux Messieurs* en furent *les inventeurs*, dit le Marquis de la Chastre, *ils devinérent* fort bien les sentimens du Roi, qui jugeoit Anne d'Autriche *incapable de toutes affaires*, & trop *passionnée* pour sa maison. L'autorité de Charles de l'Aubespine autrefois Garde des sceaux, & l'un des principaux confidens de la Reine, paroissoit à Louïs devoir être pernicieuse à l'Etat. Il croioit ce Magistrat inséparable de la Duchesse de Chevreuse, contre laquelle il étoit tellement prévenu, qu'il eût voulu trouver un moien de la bannir pour jamais de France. Le Roi n'avoit guéres plus d'inclination pour le Duc d'Orleans son frére. *Je sai*, ajoûte la Chastre, *que durant sa maladie, il a dit quelquefois à la Reine, que ce Prince étoit celui dont leurs Enfans avoient principalement à craindre.* De maniére que ce qui regardoit Gaston dans la déclaration, venoit du propre mouvement de Louïs. Mais soit qu'il ait voulu de lui-même, lier les mains à son Epouse; soit que Mazarin & Chavigni l'y eussent porté, Anne d'Autriche en fut *si horriblement ulcerée*, qu'elle se déchainoit contr'eux en présence des gens qui avoient quelqu'accès auprès d'elle. *De pareils tours ne se pardonnent point*, disoit-elle. *Si le Cardinal de Richelieu mon ennemi déclaré vivoit encore, me pouroit-il faire pis?* La Reine avoit-elle donc si grand sujet de se plaindre de Louïs, & de ceux qui lui

1643.

1643. avoient conseillé la déclaration? Il semble au contraire que cet acte fut fort bien conçu. Un Roi mourant pouvoit-il faire plus sagement, que de nommer des Ministres habiles & expérimentez, sans le conseil desquels sa Veuve peu éclairée, & suspecte avec quelque fondement, ne pouroit rien déterminer d'important? Après la mort de Gustave Adolphe Roi de Suéde, la Reine son épouse fut exclué du gouvernement; le Chancelier Oxenstiern & quelques autres Ministres, eurent l'administration des affaires. Jamais la Suéde fut-elle mieux gouvernée que durant la minorité de la Reine Christine fille de Gustave?

Je n'ai point l'original de cette fameuse déclaration. Voici l'extrait que j'en trouve. On y a omis quelque chose: je le suppléerai sur une traduction Italienne. Louïs y ordonne donc, qu'en cas que Dieu l'appelle à lui, la Reine son épouse sera Régente du Roiaume. Qu'elle aura le soin de l'éducation de leurs enfans, & l'administration des affaires. Que le Duc d'Orleans sera Lieutenant Général du Roi mineur dans toutes les Provinces de France, sous l'autorité d'Anne d'Autriche. Qu'elle & Gaston ne pouront rien faire que de l'avis du Conseil souverain de la Régence. Que le Prince de Condé, le Cardinal de Mazarin, Séguier Chancelier de France, Bouthillier Surintendant des finances, & Chavigni, tous qualifiez Ministres d'Etat, composeront le Conseil

de

de la Régence. Qu'en l'abſence de Gaſton, le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin, en feront les Chefs, dans l'ordre qu'ils ſont nommez. Que toutes les affaires ſeront déterminées dans le Conſeil à la pluralité de voix. Qu'on y pourverra de même, tant aux emplois importans & aux charges de la Couronne, qu'à celles de Surintendant des finances, de prémier Préſident, & de Procureur Général au Parlement de Paris, & de Sécretaire d'Etat. Que la Régente poura régler les affaires & diſpoſer des dignitez Ecclésiaſtiques de l'avis du Cardinal Mazarin ſeul. Que Châteauneuf autrefois Garde des ſceaux enfermé depuis longtemps dans le château d'Angoulême y demeurera priſonnier juſques à la concluſion de la paix générale. Qu'après cela, de l'avis du Conſeil, Anne d'Autriche lui poura permettre de ſe retirer en quelqu'endroit, dans ou dehors le Roiaume, ſelon qu'il ſera jugé plus à propos. Que la Ducheſſe de Chevreuſe ne ſera point rappellée en France, qu'après la concluſion de la paix générale. Qu'elle n'y ſera reçuë qu'avec la permiſſion de la Régente & du Conſeil, qui marqueront un endroit éloigné de la Cour & de la perſonne d'Anne d'Autriche, où la Ducheſſe poura demeurer. Qu'en préſence du Roi, des Princes de ſon ſang, des Ducs, Pairs, Maréchaux de France, & des autres Officiers de la Couronne, la Reine & le Duc d'Orleans feront ſerment d'obſerver exac- 1643.

1643. exactement la déclaration, & de n'y contrevenir en aucune maniére.

Le 19. Avril, la Reine, le Dauphin, les Ducs d'Anjou & d'Orleans, les Princes de Condé & de Conti, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, les Officiers de la Couronne, qui se trouvérent à S. Germain, le Cardinal Mazarin, le Chancelier, le Surintendant des finances, les trois Sécretaires d'Etat Chavigni, la Vrilliére, & Brienne; car enfin Des-Noiers ne l'étoit plus, & le Tellier son successeur n'étoit pas encore arrivé de Piémont; toutes ces personnes, dis-je, s'étant rendues à deux heures après midi dans la chambre du Roi, la déclaration fut lue tout haut. Louïs la signa, & écrivit au bas, de sa propre main, les paroles suivantes; *ce que dessus est ma très-expresse & derniére volonté, que je veux être exécutée.* Ignoroit-il que les Rois les plus absolus n'ont pas le pouvoir de se faire obéïr après leur mort? Anne d'Autriche & Gaston signérent ensuite la déclaration, & *se jurérent l'un à l'autre*, de n'y point contrevenir. Serment qui fut violé presque dès le jour même: du moins la résolution en étoit déja prise. On cherchoit les moiens de l'exécuter au-plûtôt. *Cela ne se passa point de la part de la Reine*, dit un Auteur, *sans verser bien des larmes, témoins de son affliction & de sa douleur*: Oui, de ce qu'en lui donnant le nom spécieux de Régente du Roiaume, son époux mourant la mettoit en tutéle. Louïs avoit man-

mandé le Parlement de Paris. Les Députez de cette Compagnie furent introduits après les cérémonies que j'ai rapportées. Le Roi leur déclara lui-même qu'il avoit fait dresser des lettres pour régler le gouvernement du Roiaume après sa mort. Qu'il désiroit qu'elles fussent promptement vérifiées. Que pour cet effet, le Duc d'Orleans, le Prince de Condé, & le Chancelier, iroient de sa part le lendemain à la Grand' Chambre. 1643.

Ils s'y rendent le matin, & la déclaration est luë & publiée à l'audience. Les Ducs d'Usez, de Ventadour, de Sulli, de Lesdiguiéres, de S. Simon, de Retz, & de la Force s'y trouvérent. On ne nomme aucun Pair Ecclésiastique. Cela me surprend. Il y en avoit certainement quelques-uns à Paris. Potier Evêque & Comte de Beauvais, évita-t'il de se trouver à une action trop contraire aux intérêts de la Reine sa maîtresse? Quoi qu'il en soit, le Parlement ordonna conformément aux conclusions des Gens du Roi, que la déclaration seroit envoiée aux autres Parlemens de France, pour y être pareillement publiée & enrégitrée; *n'y aiant*, dit un Historien croiable en cette matiére, *que le Parlement de Paris qui ait droit de délibérer sur les affaires de cette conséquence.* Preuve évidente, que cette Cour est l'ancien & primitif Conseil des Rois de France, & qu'elle représente même les Etats Généraux du Roiaume. Autorité, dont la tirannie du Cardinal de

1643. de Richelieu l'avoit entiérement dépouillée. Le Parlement s'efforça de la reprendre durant la minorité de Louïs XIV. Mais ce fut presqu'inutilement. Mazarin le ménagea plus que son Prédécesseur. Sous le régne présent plus long & plus dur que celui dont j'écris l'histoire, les droits les plus sacrez du Parlement ont été anéantis. Le Duc de Longueville nommé Plénipotentiaire au traité prochain de la paix générale, se plaignit apparemment de n'avoir pas été mis dans le Conseil de la Régence. Quinze jours après, Louïs fait expédier des lettres patentes en faveur du Duc, qui lui assurent à son retour & après la conclusion de la paix, la qualité de Ministre d'Etat, & une place dans le Conseil de la Régence, immédiatement au-dessous de Mazarin. Fut-ce une adresse du Cardinal pour gagner un des plus puissans Seigneurs du Roiaume, & pour appuier davantage une déclaration qui lui étoit si avantageuse? Le Prince de Condé ne chercha-t'il pas aussi à procurer cette distinction, & à donner plus d'autorité à celui qui avoit épousé sa fille?

Anne d'Autriche étoit si ouvertement irritée contre Mazarin & Chavigni, que tous ceux qui s'attachoient à elle, s'éloignérent absolument d'eux. Les Ducs de Mercœur, de Beaufort, de Verneuil, & de Retz, Marsillac, la Chastre, Fiesque, Béthune, & plusieurs autres, ne visitoient plus les deux Ministres. Le jour même de

de la déclaration, les Médecins jugeant 1643.
que Louis n'avoit plus que deux ou trois jours à vivre, tous les Seigneurs du parti de la Reine résolurent de *pousser* tout-à-fait le Cardinal & le Sécretaire d'Etat, qu'ils voioient *sur leur penchant*, & de porter Anne d'Autriche à se choisir d'autres Ministres. On lui proposoit sur tout, de rappeller Châteauneuf, & de lui rendre les sceaux qu'on ôteroit à Séguier. C'est ainsi que les confidens de la Reine, pensoient à la rendre religieuse observatrice du serment qu'elle venoit de faire. On prétendoit lever ses scrupules & sauver sa réputation, en gagnant les Magistrats du Parlement de Paris, dont les principaux embrasseroient volontiers une occasion de faire valoir leur autorité, & de se mettre bien auprès de la Régente, afin de casser la déclaration, dès que le Roi auroit les yeux fermez. Le pouvoient-ils sans le consentement d'Anne d'Autriche, & de Gaston? Quel tour auroit-on donné à cette affaire, sans les rendre coupables l'un & l'autre d'un énorme parjure? *Des gens de robe zélez pour la Reine*, ou plûtôt empressez à s'avancer auprès d'elle, vinrent demander à l'Evêque de Beauvais, qu'on regardoit déja comme prémier Ministre, quel service ils pouroient rendre à Anne d'Autriche dans le Parlement. C'étoit s'offrir ouvertement à elle pour casser la déclaration. Mais le Prélat, ou mal-habile, ou scrupuleux, gâtoit tout, au rapport de la Chastre. *Il*

1643. *fit mal-à-propos semblant d'ignorer les intentions de sa Maîtresse*, dit le Marquis, *& voulut différer, au lieu que le Roi tirant à sa fin, tous les momens devoient être précieux.*

Le Prélat qui a jusques alors vécu en parfaite intelligence avec le Duc de Beaufort, se refroidit, & persuade même à la Reine d'être plus reservée avec le Duc. Jaloux de la Faiette Evêque de Limoges, Potier imaginoit que Beaufort le vouloit avancer auprès d'Anne d'Autriche. *Il se reconnut, & changea d'humeur sur ce sujet*, ajoûte la Chastre. *Mais il ne fit pas de même au regard de M. de Châteauneuf. Craignant l'ancienne inclination de la Reine* pour le Magistrat prisonnier, *& la diminution de son propre crédit auprès d'elle, il ruïna M. de Châteauneuf autant qu'il lui fut possible. Je croirois même que ce fut par son conseil, que la Reine promit quelque temps auparavant, de donner les sceaux au Président le Bailleul. Je sai du moins qu'avant la mort du Roi, elle changea une fois d'avis, & qu'elle résolut de rendre justice à M. de Châteauneuf. Mais j'ai peine à me persuader que l'Evêque de Beauvais y ait contribué. Le bon homme qui ne se connoissoit pas, se vouloit charger seul du poids des affaires. La Reine l'en jugea incapable dès le prémier jour. Il donna ainsi lieu à ses ennemis de s'insinuër, & de le détruire. Au lieu qu'en rappellant M. de Châteauneuf, s'il n'eût pas conservé la prémière place, il en auroit eu du moins une fort hono-*

honorable. Mais il ne sentoit pas sa foiblesse. Parmi ses défauts, il est louable d'en avoir usé de bonne foi avec ses amis. Quoique le Cardinal Mazarin & M. de Chavigni lui fissent, ou lui envoiassent faire chaque jour, beaucoup de propositions, il n'a jamais rien ménagé avec eux, dont il n'ait fait part aux gens qui s'étoient liez avec lui. 1643.

Le Roi ordonne qu'on fasse les cérémonies omises au batême du Dauphin, & se prépare à la mort.

Louïs content d'avoir réglé l'administration du Roiaume durant la minorité de son Fils, sembla ne vouloir penser désormais qu'à sa conscience & à la mort. Le jour même de la déclaration, il écouta volontiers ceux qui le pressérent de pardonner entiérement aux personnes, dont il se croioit offensé, & d'acorder aux prisonniers élargis déja par son ordre, & aux exilez qu'il avoit rappellez, la liberté de revenir à la Cour. *Le Duc de Beaufort,* dit la Chastre, *fut le prémier qui parla pour le Duc de Vendôme son pére.* Il étoit revenu d'Angleterre à sa maison d'Anet; mais il n'avoit pas non plus que les autres Seigneurs élargis, ou rappellez, la liberté de paroître à S. Germain. *Si vous ne proposez sur l'heure au Roi, de rappeller M. mon pére auprès de lui,* dit Beaufort à Mazarin & à Chavigni, *j'irai de ce pas lui en parler moi-même.* De peur qu'Anne d'Autriche ne les prive de leur emploi à la sollicitation d'un homme impérieux, & fier de sa faveur auprès d'elle, les deux Ministres pressent Louïs à l'instant d'acorder ce que Beaufort demande. Ils ob-

Mémoires de la Chastre. Bernard, Histoire de Louïs XIII. Liv. XX. Histoire du Cardinal Mazarin. Liv. I. Chap. 4. Mercurio di Vittorio

1643. Siri. Tom. III. Lib. II.

obtinrent la même grace pour le Duc de Bellegarde, pour les Maréchaux de Bassompierre, d'Etrées, & de Vitri, pour le Comte de Cramail, pour Manicamp, & pour Béringhen prémier Valet de chambre de la Reine, homme souple & adroit, qui fit ensuite une fortune extraordinaire, & devint prémier Ecuier du Fils de Louïs XIII. *Le Duc de Vendôme arriva le même jour d'Anet*, ajoûte la Chastre. *Les autres plus éloignez vinrent à la file durant le reste de la semaine.* Le soir du 20. Avril, le Roi se sentit un peu mieux; mais non pas assez bien pour faire espérer qu'il pût vivre plus de deux ou trois jours.

Le lendemain, Louïs fut presqu'au même état. Il voulut que le Cardinal Mazarin fût le parain, & la Princesse de Condé la maraine de son Fils aîné. Immédiatement après sa naissance, le Dauphin avoit été *ondoié*, comme on dit dans l'Eglise de Rome. Mais les autres cérémonies du batême aiant été omises, Louïs ordonna qu'elles se fissent le 21. Avril, par Séguier Evêque de Meaux son prémier Aumônier, dans la Chapelle du vieux château de S. Germain. La Princesse de Condé donna le nom de *Louïs* au Dauphin. Il est assez surprenant qu'en cette occasion éclatante, le Roi ait préféré un étranger d'une naissance médiocre, au Duc d'Orleans son Frére unique, & au prémier Prince de son sang. Toutes les réflexions qui se feront là-dessus, ne

peu-

peuvent être que fort avantageuses à Mazarin. Il est vraisemblable que Louis qui se défioit étrangement de Gaston, peut-être autant de Condé, voulut par cet honneur extraordinaire, engager le Cardinal, dont il estimoit l'habileté, à servir fidélement son filleul, & à s'opposer aux mauvais desseins que l'oncle du jeune Roi, & le prémier Prince du sang, pouroient former contre lui, durant sa minorité. 1643.

Le jour suivant la maladie du Roi augmente. Mazarin & le Jésuïte Dinet lui font alors quelqu'ouverture de penser à la mort. Dès qu'on lui en dit le prémier mot, *le pauvre Prince s'y résolvant avec beaucoup de constance & de piété, se confesse & demande le viatique.* Ce sont les paroles du Marquis de la Chastre. Quand le Roi de France communie, les deux personnes les plus considérables, entre ceux qui se trouvent auprès de Sa Majesté, tiennent les deux bouts de la nappe de la communion, devant elle. Louïs craignant qu'il n'y eût quelque contestation sur le rang, entre les Seigneurs qui se-roient dans la chambre, défendit d'étendre une nappe sur son lit, & demanda une serviette, ou un mouchoir, qu'il tiendroit lui-même sur ses mains. Le Duc d'Orleans & le Prince de Condé, entrant alors dans la chambre du Roi, l'Evêque de Meaux lui représenta qu'il ne pouvoit plus y avoir de contestation. La nappe fut donc apportée. Gaston & Condé se

1643. tiennent chacun de leur côté, pendant que Louïs reçoit le viatique. Tous les assistans, dit un Historien, fondoient en larmes. Ferme & intrépide à l'appareil de la mort prochaine, le Roi s'occupoit des sentimens que sa dévotion lui inspiroit. Les Maréchaux de la Force & de Châtillon, à qui leur Religion ne permettoit pas d'être présens à la cérémonie, vinrent saluer Louïs après qu'elle fut faite. *Monsieur le Maréchal*, dit-il en s'adressant à la Force, *je vous ai toûjours regardé comme un des plus excellens Officiers de mon Roiaume. Puisque je suis sur le point d'aller rendre compte de mes actions à Dieu, je croi vous devoir exhorter à une conversion sincére. Dieu ne vous conserve si long-temps la vie, que pour vous donner le loisir de reconnoître que la Religion Catholique est la seule véritable, & qu'il n'y a point de salut à espérer hors l'Eglise Apostolique & Romaine.* Le Roi repéta les mêmes choses à Châtillon, qui s'approcha ensuite du lit de Sa Majesté. Les deux Maréchaux l'écoutérent avec respect. Mieux instruits que Louïs des véritez de l'Evangile, ils ne crurent pas que l'exhortation d'un Roi superstitieux & peu éclairé, fût un motif assez pressant pour les porter à quitter leur Religion, & à embrasser celle de Louïs. Ils étoient trop convaincus de la solidité de la Réformation, & des erreurs de la Communion de Rome.

Le

Le reste de ce jour, dit le Marquis de la Chastre, *les Médecins trouvérent que le Roi baissoit de plus en plus, & le lendemain, ils le jugérent assez mal pour lui faire donner l'Extrême-Onction. Ce jour qu'on nomma depuis*, le grand Jeudi, *fut remarquable pour beaucoup de choses qui se passérent à la Cour*. En voici l'origine. Le Duc de Vendôme dépouillé de son gouvernement de Brétagne par le Cardinal de Richelieu, qui le prit sans façon pour lui-même, prétendoit y rentrer après la mort de son persécuteur. Le Duc de Beaufort tout-puissant auprès d'Anne d'Autriche, appuioit les sollicitations de son pére contre le Maréchal de la Meilleraie, à qui Louïs l'avoit donné. Cela causa une grande mesintelligence entre celui-ci & la Maison de Vendôme. Toute la Cour prit parti dans cette querelle. Les Ducs d'Enguien, de Longueville, de Lesdiguiéres, de la Rochefoucaut, le Maréchal de Schomberg, & plusieurs autres Seigneurs, se déclarérent pour la Meilleraie, & presque tous les autres en faveur de ses adversaires. Marsillac fils du Duc de la Rochefoucaut & confident du Duc d'Enguien, se rangeoit du côté de son pére, & du Prince son ami. Mais ne voulant rien faire sans le consentement d'Anne d'Autriche, à laquelle il se dévouoit, elle lui ordonne de s'offrir à Beaufort, & lui parle du Duc, *comme de la personne du monde pour qui elle avoit le plus d'estime & d'affection*, dit la Chastre.

1643. Mouvemens & intrigues à la Cour de France dans les derniers jours de la vie de Louïs XIII.

Mémoires de la Chastre & de la Rochefoucaut.

1643. Marsillac depuis Duc de la Rochefoucaut, confirme la même chose dans ses Mémoires. *La Reine voulut que je fusse ami du Duc de Beaufort dans un différend qu'il eut avec le Maréchal de la Meilleraie. Elle m'ordonna encore de voir le Cardinal Mazarin, afin d'éviter un sujet de plainte de la part du Roi, prévenu qu'elle empêchoit ses serviteurs, de voir ceux en qui il avoit confiance.*

Le jour du *grand Jeudi*, la Meilleraie croiant que Louïs qui avoit reçu l'Extrême-Onction, alloit mourir, & craignant que le Duc de Vendôme & ses deux fils appuiez presque de toute la Cour, ne lui fissent un affront, s'avisa d'avoir l'escorte la plus nombreuse qu'il pouroit. Il envoia donc chercher à Paris tous les Officiers dépendans de sa charge de Grand-Maître de l'artillerie, qui aménent chacun leurs amis. Tout ce ramas, dit la Chastre dont je transcris les Mémoires, fit environ trois ou quatre cens chevaux, qui venant de Paris en assez grosses troupes, donnérent l'allarme à S. Germain. Sur ce bruit, le Duc d'Orleans demande au Prince de Condé, s'il fait venir ses gens. Celui-ci s'imaginant, à ce qu'il protesta depuis, qu'on lui parle des Officiers de sa maison, répond, qu'il va les mander. Gaston qui entend la chose autrement, envoie quérir sur l'heure la plûpart de sa suite. Anne d'Autriche avertie de ces mouvemens, ne doute point qu'il n'y ait quelqu'entreprise projettée. Elle sort du vieux

vieux château de S. Germain, où elle logeoit, va joindre Louïs qui attend la mort dans le neuf, laisse les Ducs de Mercœur & de Beaufort auprès du Dauphin & du Duc d'Anjou, & recommande particuliérement ses deux Fils à Beaufort, en des termes, *qui marquoient la plus haute estime & la plus grande confiance qu'on puisse jamais avoir.* Dès que la Reine entre dans le château neuf, elle mande la Chastre Colonel Général des Suisses, & lui parle de la sorte tout haut: *Envoiez ordonner au régiment des gardes Suisses, de se tenir prêt à marcher, mandez les Officiers qui sont à Paris, & assurez vous de vos amis.* Louïs & elle commandent au Marquis de Charrost Capitaine des gardes, de mettre une garde extraordinaire dans le vieux château, pour la seureté du Dauphin & du Duc d'Anjou. Le jour précédent on leur en avoit donné une aussi nombreuse que celle du Roi. La défiance de Louïs & d'Anne d'Autriche au regard de Gaston, parut extrême. Ils n'en auroient pas moins eu du Prince de Condé, s'il ne fût venu promptement conter à Leurs Majestez ce qui étoit arrivé. Le Duc d'Orleans se racommode le jour même avec la Reine, se plaint de la défiance qu'elle témoigne, & rejette tout le vacarme fait contre lui, sur l'imprudence, ou la malignité du Prince de Condé. 1643.

Ce récit n'insinue-t'il point, que Louïs & son Epouse craignirent que Gaston n'eût formé le projet de se saisir de leurs

1643. Enfans, de se faire seul Régent du Roiaume après la mort du Roi, & peut-être de s'assurer la couronne par la mort des deux plus proches héritiers qui seroient entre ses mains? Je sai bien qu'on ne sauroit prendre trop de précautions en de pareilles rencontres. L'espérance d'une couronne peut porter aux plus grans crimes. Cependant, c'étoit connoître fort mal le Duc d'Orleans, que de le croire capable d'un attentat si noir. Avoit-il même assez de pouvoir, d'amis, de force d'esprit pour l'exécution d'une telle entreprise? *Quand le Duc de Beaufort*, dit la Chastre, *n'auroit eu que ce jour de bonheur en toute sa vie, je le tiendrois assez glorieux, d'avoir été choisi gardien du plus grand thrésor qui fût en France. On le blâme d'avoir trop fait l'empressé. Mais il se trouvera peu de personnes capables de se modérer dans une situation si avantageuse.* Qui ne se seroit pas laissé transporter à la joie, en voiant cinq cens Gentilshommes, parmi lesquels il y en avoit plusieurs d'une naissance distinguée, qui n'attendoient que ses ordres, & le prémier Prince du sang obligé de lui venir faire compliment? Si Louïs fût mort ce jour-là, Mazarin & Chavigni *étoient perdus sans ressource. La Reine animée par tant de raisons contr'eux, ne leur eût point pardonné.* Mais voici une autre scéne.

Quoique le Roi ne reçût point de soulagement durant toute la journée, & que sur le soir voulant éloigner de son esprit

toutes

toutes les penſées de gouvernement de 1643.
l'Etat, il ordonnât à Anne d'Autriche, d'aller tenir le Conſeil, *ce qu'elle ne fit qu'après s'en être défenduë avec beaucoup de larmes*, feintes, ou ſincéres, Dieu le ſçait, la nuit apporta de l'amendement. Louïs qui ſe trouve mieux, ſe fait razer le lendemain, paſſe l'après-dînée à voir *enfiler des morilles & des champignons*, & à faire chanter Nielle dans la ruelle de ſon lit, auquel *il répondit par fois*. Voulant tenir Conſeil ſur le ſoir, il le dit à la Reine & la prie de ſe retirer. Compliment, qu'elle prit *pour un nouvel outrage*, que Mazarin & Chavigni lui faiſoient. Un petit moment de meilleure ſanté leur avoit tellement rehauſſé le cœur, que leurs amis & leurs créatures diſoient hautement, que ſi le Roi en rechappoit, la ruïne *des Importans*, étoient infaillible. C'eſt le nom qu'on donnoit à tous ceux qui ſe déclaroient ouvertement pour Anne d'Autriche, & contre les deux Miniſtres. Mais le jour ſuivant, Louïs étant retombé dans ſa prémiére langueur, le Cardinal & le Sécretaire d'Etat perdirent toute eſpérance de ſa guériſon, & redoublérent leurs intrigues auprès de la Reine.

La Princeſſe de Condé picquée de ce que le Duc de Beaufort avoit témoigné trop *de dépit & d'aigreur* contre la Ducheſſe de Longueville ſa fille, fut une des prémiéres qui parla pour eux. Le Marquis & la Marquiſe de Liancour ſœur

1643. du Maréchal de Schomberg, les servirent avec ardeur. L'Epouse de Chavigni, habile & intriguante ne s'oublia pas en cette occasion. Mais *les plus fortes machines*, que les deux Ministres *emploiérent*, dit la Chastre, furent le P. Vincent, Béringhen, & Montaigu Gentilhomme Anglois, Abbé de S. Martin de Pontoise, pour qui Anne d'Autriche eut tant d'affection, qu'il se flatta depuis avec quelque fondement, d'être un jour Cardinal & Ministre d'Etat. J'ai déja parlé de lui dans les livres précédens. Vincent Instituteur & prémier Supérieur Général de la Congrégation appellée *des Prêtres de la Mission*, dont la principale maison est S. Lazare dans un des fauxbourgs de Paris, homme qui sous un extérieur simple & humble cachoit un esprit insinuant & adroit, *attaque* la Reine *par la conscience*, *& lui prêche incessamment le pardon des ennemis.* Béringhen son *prémier Valet de chambre* assidu aux heures où personne ne la voit, lui remontre que Mazarin & Chavigni lui sont utiles, & qu'aiant le secret de toutes les affaires importantes, il lui sera presqu'impossible de s'en passer dans les prémiers commencemens. Montaigu *dévot de profession, mêlant Dieu & le monde ensemble, & joignant aux raisons de dévotion*, la nécessité d'avoir un Ministre instruit des affaires de l'Etat, y ajoûte selon la conjecture du Marquis de la Chastre, *une considération qui gagne absolument la Reine.* Il lui représente que le Cardinal

a en

a en main plus que personne *les moiens de faire la paix.* Qu'étant originairement sujet du Roi d'Espagne son frére, il aura soin de la faire *avantageuse* à la Maison d'Autriche. Enfin, qu'elle doit essaier de le maintenir, afin d'avoir un appui contre les factions, qui se pouront former dans le Roiaume durant sa Régence. Louïs n'avoit donc pas si grand tort, de soupçonner son Epouse, d'être trop *passionnée pour sa patrie.* La Princesse de Guimené de la Maison de Rohan, & Brienne Sécretaire d'Etat, furent encore deux des *principaux ressorts*, que Mazarin & Chavigni *firent jouër.* La Princesse l'une des prémiéres à qui Anne d'Autriche s'ouvrit, la *confirma* dans la pensée de garder le Cardinal. La Chastre ne parle pas si positivement de Brienne. *Il est certain*, dit-il, *que devant, ou après la mort du Roi, il fut un des prémiers qui changea de parti, après nous avoir promis amitié.* 1643.

On s'étonnera peut-être, ajoûte-t'il, *que toutes ces choses se soient passées, sans que nôtre cabale* ennemie de Mazarin & de Chavigni, *se remuât davantage.* Telles sont les raisons que le Marquis en apporte. L'Evêque de Beauvais, qui sembloit avoir le principal secret de la Reine, fut le prémier trompé. Peu contente des réponses du Prélat sur les affaires, qu'elle lui propose d'abord, elle se dégoûte de lui, & ne lui découvre plus le fonds de son ame. Incertaine & irrésoluë d'ailleurs,

1643. leurs, tantôt elle veut garder le Cardinal pour un temps, & puis elle semble acquiescer aux raisons qu'on lui allégue pour la dissuader, & n'en parle pas davantage. Dans le temps même, qu'elle incline pour Mazarin, elle donne au Duc de Beaufort des espérances que le Marquis de la Vieuville sera remis dans la charge de Surintendant des finances. Un jour elle promet les sceaux pour Châteauneuf, & le lendemain au Président le Bailleul. Elle assure même au Duc de Vendôme que Des-Noiers sera rappellé deux heures après la mort du Roi. Enfin elle envoie querir le Président de Barillon nouvellement revenu de son exil d'Amboise, & Gondi Prêtre de l'Oratoire, autrefois Comte de Joigni & Général des galéres, pére du fameux Cardinal de Retz, pour savoir leurs sentimens. *Je croi*, dit la Chastre, *qu'il put y avoir eu de la dissimulation dans tout ce procédé. Mais il y eut aussi sans doute de l'incertitude, & de l'irrésolution.* Mazarin sut la fixer en sa faveur.

Le délié Cardinal tentoit en même temps, de se maintenir auprès du Duc d'Orleans, & de s'assurer du Prince de Condé. Quoique celui-ci aime mieux que les affaires demeurent entre les mains des deux Ministres, que de les voir tomber dans celles de Châteauneuf, il ne veut rien promettre à Mazarin & à Chavigni. *Je ferai ce que Monsieur fera*, répondit-il en termes généraux à leurs propositions.

L'Abbé

L'Abbé de la Riviére qui gouvernoit absolument Gaston, tint le Cardinal *en balance* jusques à la fin. *Si ses intérêts particuliers ne l'eussent empêché de s'acommoder avec nous, je croi qu'il n'auroit jamais favorisé l'autre parti.* Quels étoient-ils *ces intérêts particuliers* de l'Abbé? La crainte du ressentiment de Montresor & de Béthune amis du Duc de Beaufort. Par l'entremise du Maréchal d'Etrées, la Riviére s'étoit acommodé avec le Duc de Vendôme. Ce n'étoit pas encore assez. Il falloit gagner Beaufort. La veille de la mort du Roi, Etrées le va trouver, & lui dit, *Monsieur, si vous voulez acorder vôtre amitié à la Riviére & le garantir du ressentiment de Mrs. de Montresor & de Béthune ses ennemis, il vous promettra de faire agir Monsieur, comme vous voudrez.* Beaufort conte la proposition à la Chastre, & lui demande ce qu'il en pense. Celui-ci répond sagement que les intérêts généraux du Parti doivent l'emporter sur les querelles particuliéres. Beaufort prie la Chastre d'en parler à Béthune, qui s'explique d'une maniére si froide & si peu positive, que le Duc rompt le traité entamé avec la Riviére, & n'en veut plus entendre parler, de peur de chagriner Montresor & Béthune ses amis. *On le doit louër*, poursuit la Chastre, *de ce qu'en cette occasion, & en toutes les autres, il a toûjours préféré l'honnête à l'utile. Il n'a jamais pensé à ses avantages particuliers.* Cela parut évidemment dans la distribu- 1643.

tion

1643. tion que Louïs fit des charges vacantes: Lorſque le Prince de Condé eut celle de Grand-Maître de la maiſon du Roi, le Duc de Beaufort pouvoit obtenir celle de Grand-Ecuier, s'il eût voulu s'aider. La Reine le preſſoit de la prendre, mais il s'en défendit en lui diſant, *Madame, je ne veux recevoir aucune gratification que des mains de Vôtre Majeſté.* Le Cardinal eût donné toutes choſes pour avoir ſon amitié, & même celle de tous ceux de la cabale. *Je le ſai par moi-même*, dit enfin la Chaſtre, *le Commandeur de Souvré m'étant venu ſonder de la part de Mazarin, & me dire qu'encore qu'on me nommât parmi ceux qui lui vouloient le plus de mal, nôtre amitié de Rome l'empêchoit de le croire. A quoi je répondis que Son Eminence m'obligeoit beaucoup d'avoir cette penſée, & que je me mêlois ſeulement de faire ma charge & de ſervir la Reine.*

Le Duc de la Rochefoucaut parle plus ſuccinctement des intrigues racontées par le Marquis de la Chaſtre, & des raiſons de l'irréſolution d'Anne d'Autriche dans les derniers jours de la vie de Louïs. Voici ce qu'il en dit. *Le Roi dont la maladie augmentoit, voulant donner quelques marques de clémence, ſoit par dévotion, ſoit pour témoigner que le Cardinal de Richelieu avoit eu plus de part que lui aux violences exercées depuis la diſgrace de la Reine ſa mére, conſentit à rappeller à la Cour, les plus conſidérables de ceux qui avoient été perſécutez. Il s'y diſpoſa d'au-*

tant

tant plus volontiers, que les Ministres pré- 1643.
voiant beaucoup de désordres, essaioient de l'assurer contre tout ce qui pouvoit arriver dans la révolution dont ils étoient menacez. Les exilez revinrent presque tous. Comme il y en avoit beaucoup d'attachez à la Reine par les services qu'ils lui avoient rendus, ou par la liaison, que la disgrace fait d'ordinaire entre les personnes persécutées, il y en eut peu, qui n'eussent pas assez bonne opinion de leurs services, pour n'attendre pas une récompense proportionnée à leur ambition. Plusieurs crurent que la Reine leur aiant promis toutes choses, conserveroit dans la souveraine autorité, les mêmes sentimens qu'elle avoit eus dans sa disgrace. Le Duc de Beaufort étoit celui qui avoit conçu les plus grandes espérances. Il étoit depuis longtemps attaché fort particuliérement à la Reine. La preuve de sa confiance qu'elle lui donna, en le choisissant pour garder le Dauphin & le Duc d'Anjou, lors qu'on croioit le Roi sur le point d'expirer, est si publique & si grande, que ce ne fut pas sans fondement qu'on commença de considérer son crédit, & de trouver beaucoup d'apparence à l'opinion qu'il essaioit d'en donner.

L'Evêque de Beauvais crut ne se devoir point opposer à la faveur du Duc de Beaufort. Il souhaita même de se lier avec lui, pour ruïner de concert le Cardinal Mazarin, qui commençoit de s'établir. Ils espérérent d'en venir facilement à bout, non

seu-

1643. *seulement par l'opinion qu'ils avoient de leur crédit, & par l'expérience que l'Evêque de Beauvais avoit faite de sa facilité à ruïner des personnes, qui devoient être plus considérables à la Reine par leurs services, que le Cardinal Mazarin; mais encore, parce que celui-ci étant créature du Cardinal de Richelieu, ils croioient que cette liaison-là seule, lui devoit donner l'exclusion, & que la Reine avoit condamné trop publiquement la conduite du Cardinal de Richelieu, pour conserver dans les affaires une personne qu'il y avoit mise de sa main, & que la Reine regardoit comme auteur de la déclaration du Roi, dont elle étoit aigrie au dernier point. Confiance, qui fit négliger au Duc de Beaufort, & à l'Evêque de Beauvais, beaucoup de précautions, durant les derniers jours de la vie du Roi, qui leur auroient été bien nécessaires après sa mort. La Reine étoit encore assez irrésoluë en ce temps-là, pour recevoir les impressions qu'on auroit voulu lui donner. Elle me cachoit moins qu'aux autres, la situation de son esprit, parce que n'aiant jamais eu d'autres intérêts que les siens, elle ne me soupçonnoit pas de vouloir embrasser un autre parti, que celui qu'elle choisiroit. Elle commençoit de craindre l'humeur impérieuse & altiére du Duc de Beaufort, qui non content de soûtenir les prétensions du Duc de Vendôme son pére au gouvernement de Brétagne, appuioit encore celles de tous ceux qui avoient souffert sous l'autorité*

torité du Cardinal de Richelieu, non seulement pour attirer presque toutes les personnes de condition par leurs intérêts particuliers, dans une cause qui leur paroissoit juste; mais encore pour avoir un prétexte de choquer le Cardinal Mazarin, & en remplissant les principales charges de l'Etat, faire des créatures, & donner des marques si éclatantes de sa faveur, qu'on en pût attribuer la cause à tout ce qui étoit le plus capable de satisfaire son ambition, & mêmes sa vanité. La Reine considéroit d'un autre côté, qu'après avoir confié ses Enfans au Duc de Beaufort, ce seroit une legéreté que tout le monde condanneroit, si on la voioit passer en si peu de temps d'une extrémité à l'autre, sans aucun sujet apparent. La fidélité du Cardinal Mazarin & celle de M. de Chavigni ne lui étoient pas assez connuës, pour être assurée qu'ils n'eussent point de part à la déclaration. De maniére que trouvant des doutes de tous côtez, il lui étoit malaisé de prendre une résolution, sans s'en repentir. La mort du Roi l'y obligea néantmoins. Evénement, qui sera la conclusion de cette Histoire. 1643.

Mort du Roi Louïs XIII.

Louïs avoit, comme je l'ai dit, reçu l'Extrême-Onction le Jeudi 23. Avril, avec de grans sentimens de dévotion. Il répondit aux litanies & aux priéres, qui se récitent selon l'usage de la Communion de Rome dans une cérémonie, qu'elle regarde comme un véritable Sacrement, à cause de l'onction qui se fait sur le malade.

1643. lade. C'est une institution assez nouvelle, & dont il est difficile de trouver des traces dans les prémiers siécles de l'Eglise. L'onction pratiquée par les Apôtres, n'y a pas de rapport. A proprement parler, cette observance est un reste de la pénitence publique, à laquelle un mourant touché du repentir des péchez de sa vie passée, se soûmettoit, en se faisant revêtir d'un sac, & mettre sur la cendre; chose qui est en usage dans certains Ordres Monastiques. On eut quelqu'espérance dans les derniers jours du mois d'Avril. Mais au commencement de Mai les simptômes de la maladie furent si mauvais, que les Médecins desespérant de la guérison du Roi, ne lui donnérent plus de remédes. Le 12. du mois, il communia une seconde fois, fit approcher de lui la Reine & le Duc d'Orleans, prit leurs mains, & les mettant l'une dans l'autre, exigea qu'ils se promissent réciproquement de vivre en bonne intelligence après sa mort, & d'avoir soin de ses deux fils.

Bernard, Histoire de Louïs XIII. Liv. XX. Histoire du Cardinal Mazarin. Liv. II. Chap. 1. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. III. Lib. I.

Peu attentif à la défaillance de ses forces, il s'entretenoit de choses pieuses & édifiantes avec Cospean Evêque de Lisieux & quelques autres Prélats présens. *Je me soûmets de tout mon cœur à la volonté de Dieu*, disoit-il. *La vie & la mort me sont indifférentes. Je souhaiterois plus celle-ci que l'autre. Mon ame s'ennuie de vivre*, ajoûta-t'il en citant les paroles du saint homme Job selon la Version Vulga-

te.

te. *S'il plaît à Dieu de me laisser encore dans le monde, j'emploierai, moiennant sa grace, le temps qu'il voudra bien m'acorder, à implorer sa miséricorde pour moi & pour mes sujets, à leur rendre justice & à leur procurer une bonne paix.* Montrant sa poitrine & ses bras décharnez au Duc d'Angoulême & au Marquis de Liancour, *les Rois*, dit-il au prémier, *ne sont pas plus exempts que les autres des misêres de la vie.* Puis se tournant vers le second, il récita ces paroles, que l'Eglise de Rome emploie en donnant des cendres le prémier jour du Carême, *souvien toi, homme, que tu es poudre, & que tu retourneras en poudre.* Le Jeudi 14. Mai, jour de la fête de l'Ascension de Jesus-Christ au Ciel & de la mort violente du Roi Henri IV. Louïs sentant que son heure étoit venuë demanda qu'on fît les priéres des *agonizans*, y répondit fort dévotement, écouta attentivement les exhortations de l'Evêque de Lizieux, l'embrassa en l'appellant son pére, perdit peu de temps après la parole, & expira sur les deux heures après midi, la 43. année de son âge, & la 33. de son Régne. 1643.

Le corps fut ouvert en présence du Duc de Nemours, du Maréchal de Vitri, & du Marquis de Souvré prémier Gentilhomme de la chambre. On trouva les intestins presque tout ulcérez, les poumons adhérans aux côtes, un petit abscès dans le mesentére, & une espéce

de

1643. de boule dans l'estomac pleine de vers, parmi lesquels il y en avoit un fort gros. Quoiqu'il n'y eût aucune apparence d'une mort avancée par le poison, le peuple de Paris excité apparemment par les ennemis de la mémoire de Richelieu, se mit à crier que le Cardinal avoit empoisonné son Maître dans l'espérance de se faire Régent du Roiaume. L'émotion fut si grande contre ses parens, que durant quelques jours, ils n'osérent paroître ni à la Cour, ni dans la ville. Louïs avoit ordonné que ses funérailles fussent simples & peu magnifiques. On eût bien voulu suivre ses intentions. Mais cela n'étoit guéres possible à cause des formalitez qu'il falloit observer. Le Corps fut porté le 19. du mois, de S. Germain à l'Abbaie de S. Denis, acompagné des troupes & des Officiers de la maison du Roi. La cérémonie de l'enterrement se fit quelques jours après. Le Cardinal de Lion frére de Richelieu Grand Aumônier de France officia. Quatre Présidens au mortier portérent les coins du poisle. Les Officiers de la Couronne & de la maison du Roi, ou les gens nommez pour remplir leurs places, aiant porté ou les marques de leur dignité, ou les ornemens Roiaux, jusques au caveau, où le corps fut mis prémiérement, le Duc de la Tremouille qui faisoit l'office de Grand Maître de la maison du Roi, dit à haute voix, *le Roi est mort*. Un Héraut d'armes

repéta la même chose par trois fois, & ajoûta ces paroles, *prions tous pour le repos de son ame.* Après quelques momens de priéres secrétes ou de silence, le Duc de la Tremouille cria selon la coûtume, *vive le Roi.* Un Héraut d'armes proclama pour lors, *Louïs XIV. du nom Roi Très-Chrétien de France & de Navarre,* & finit en exhortant les assistans à faire les mêmes acclamations. 1643.

F I N.




LIBERTÉ
ET
PATRIE

